55

IMPRIMÉS
REGISTRES RELIURES
J. VANHOVE
33, RUE
CH. ST. VENANT
HELLEMMES

VILLE DE LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

TOME LXV

ANNÉE 1936

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Élue les 12 Mai 1935 et 13 Décembre 1936

MAIRE :

M. SALENGRO, Roger

ADJOINTS :

MM. WILLEMS, Gaston-Léon.
FAVIÈRES, André-Jean-Jacques.
RAGHEBOOM, Auguste-Valentin.
MASSON, Georges-Louis.
COOLEN, Richard-Alexandre.
SAINT-VENANT, Charles.
DEVERNAY, Théodore-Désiré.
DOMPSIN, Louis.
DEHOVE, Paul-Gustave.
CORDONNIER, Denis.
ROUSSEAU, Alfred-Désiré.
HERMEZ, Oscar-Arthur.

MAIRE :

M. SAINT-VENANT, Charles.

ADJOINTS :

MM. WILLEMS, Gaston-Léon.
FAVIÈRES, André-Jean-Jacques.
RAGHEBOOM, Auguste-Valentin.
MASSON, Georges-Louis.
COOLEN, Richard-Alexandre.
DEVERNAY, Théodore-Désiré.
DOMPSIN, Louis.
DEHOVE, Paul-Gustave.
CORDONNIER, Denis.
ROUSSEAU, Alfred-Désiré.
HERMEZ, Oscar-Arthur.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

M. PLANQUE, Maurice.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

Pages

Conseil Municipal :

Commission de Surveillance de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle. — Nomination. Raymond Dumoulin 16

Subvention. — Caisse de Chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 65

Baux :

Locations diverses. — Occupation temporaire d'immeubles communaux. Année 1935 16

Occupation temporaire de terrains communaux. Année 1935 22

Fêtes et Cérémonies :

Vins mousseux et autres. — Marché. Brasserie Coopérative « L'Avenir » 8

Funérailles de M. Louis Brodel. — Mesures d'ordre 32

Police Administrative :

Débits de boissons. — Statistiques pour 1935 33

Administrations Diverses :

Guerre. — Statistiques pour 1935 34

Bâtiments Communaux :

Chauffage. — Bois d'allumage. Marché. Massin 8

Vidange des fosses d'aisances. — Marché. Cantraine 8

Hôtel de Ville. — Conduite du chauffage et de la ventilation. Entretien des appareils sanitaires. Marché. Delannoy-Dewailly 8

Ecoles Communales. — Entretien des becs d'éclairage au gaz. Marché Société Française d'Incandescence par le Gaz 9

Groupe scolaire du Faubourg d'Arras. — Travaux de construction. Adjudication. Entreprise Caroni 9

Adjudication. Veuve L. Collin et fils 9

Etablissements de Bains-douches de Moulins-Lille. — Travaux de construction. Adjudication-concours. Léon Planquart 9

Promenades et Jardins :

Autorisations de circulation. — Avenue de l'Hippodrome ; rue du Bois ; avenues Pasteur, de Soubise, Mathias Delobel. Quinchon 34

Avenue du Petit Paradis. Henri Cuingnet 35

Voirie :

Interruptions de circulation. — Avenue de la République 36

Pont de l'Hippodrome 37

Pont Supérieur 38

Dénomination de voie publique. — Avenue de la République 38

Rue particulière. — Rue d'Aboukir. Mise en état de salubrité. Constitution d'un Syndicat de propriétaires 39

Pavage. — Ciment. Marché. Veuve L. Collin et fils 10

Propreté publique. — Ferrage des chevaux. Marché. Faillie 10

Bibliothèque Communale :

Fourniture de livres. — Marché. Librairie Tallandier .. 10

Enseignement des Beaux-Arts :

Ecole des Beaux-Arts. — Directeur Honoraire. Nomination. Emile Gavelle 41

Professeurs honoraires. Nominations. Darchez Clotilde (Mme) 42

Dehaudt Georges 42

Desmettre Arthur 42

Dubuisson Emile 42

Hallez Paul 42

Hemery Eugène 42

Conservatoire. — Commission de Surveillance et de Patronage 43

Pianiste-accompagnateur intérimaire. Fontaine-Tesorone (Mme) 44

Enseignement Secondaire :

Lycée Fénelon. — Fournitures diverses. Marchés 10

Enseignement Technique :

Office Municipal d'Orientation Professionnelle. — Commission de Surveillance. Nomination. Raymond Dumoulin 16

Enseignement Primaire :

Caisse des Ecoles. — Compte rendu des opérations pendant l'année 1935 45

Cours de musique et de chant. — Professeurs. Breton Emile 57

Ceugnart-Castelain (Mme) 58

Indemnité. Frimat 58

Plessier 58

Tallon 58

Cessation de fonctions. Hecquet 59

Van Reckem (Mme) 59

Ecoles Municipales. — Fourniture de guide-chant. Marché. Charles Gras 12

Mobilier scolaire. Marché. Société L. Wiart et Compagnie 12

Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. — Blanchissage du linge. Marché. Blanchisserie de Lambersart.. 12

Fourniture de denrées. Marchés 13

Cours Municipaux :

Cours Municipaux Professionnels. — Composition typographique. Professeur André Beaudonck. Horaire 60

Impression typographique. Professeur Marcel Sillard. Horaire 60

Bureau de Bienfaisance :

Statistiques pour 1935 61

Hospices :

Statistiques. — Année 1935 62

Clinique d'Oto-rhino-laryngologie — Statistique pour 1935 64

Œuvres Diverses :

Fourneaux Economiques. — Distribution des rations .. 65

Caisse de Chômage. — Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 65

Crèches Municipales — Rapport sur le fonctionnement 66

Crèche de Fives. Fourniture de lait. Marché. Decherf 14

Protection de la maternité à domicile. — Rapport annuel. Année 1935 67

Finances :

Recettes. — Octroi. Etat comparatif des Recettes de l'Octroi de Lille pour les années 1934 et 1935 .. 68

Alimentation :

Abattoirs, Halles et Marchés. — Statistique du prix des denrées 70

Prix de vente en cheville des viandes 76

Halles Centrales. — Statistiques pour 1935 78

Abattoirs. — Location de locaux 14

Statistiques pour 1935 77

Hygiène :

Rapport sur le fonctionnement des services. — Année 1935 79

Désinfection. — Statistiques pour 1935 86

Vaccination antidiphtérique — Année 1935 97

Vaccination antivariolique. — Année 1935. Rapport 98

Service de la prophylaxie antivénérienne — Année 1935 101

Statistique sanitaire du mois de Janvier 1936 102

Police :

Statistiques. — Année 1935 103

Fourniture d'effets d'habillement. — Adjudication-concours. Tesse et Compagnie 15

Services Municipaux :

Statistiques pour 1935 106

Agents du cadre secondaire. — Service Municipal de chômage. Statut. Modification 108

Secrétariat Général :

Promotions :

Dubar (Mme) 108

Kokelaere Pierre 109

Tiprez Paul 109

Première Direction :

Promotions :

Dupret (Mme) 110

Locoche (Mme) 111

Deuxième Direction :

Promotion :

Carlier Adolphe 111

Congé sans solde — Verfaillie 112

Troisième Direction :

Promotions :

Hibon Pierre 113

Villaume Paul 113

Quatrième Direction :

Promotion :

Harvin Paul 114

Police :

Brigadier des gardiens de la Paix. — Tableau d'avancement pour 1936 114

Brigadier de la Sûreté. — Tableau d'avancement pour 1936 115

Inspecteurs de Sûreté. — Tableau d'avancement pour 1936 116

Nominations. — Mutation :

Boucher Georges 117
Butin Jean 117
Decocq 117
Destur Alphonse 117
Stiévenart Lucien 117
Tatincloux Edgar 117

Blâme — Rohart Eloi 119

Octroi :

Concours. — Jury 120

Vérificateur et garde magasin planton. — Tableau d'avancement pour 1936 121

Sapeurs-Pompiers :

Congé avec solde — Derlyn Clovis 121

Adjudications. — Marchés :

Fourniture d'effets d'habillement. — Adjudication-concours en trois lots 15

Automobiles. — Réparations et fournitures. Marché. Jules Leprette 15

Caisse des Retraites :

Autorisations de versement :

Bocquet Léon 122
Boucher Georges 123
Butin Jean 123
Destur Alphonse 123
Tatincloux Edgar 123

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Vins mousseux et autres. Marché. Brasserie Coopérative « L'Avenir »

DU 14 JANVIER 1936

Soumission pour fourniture de vins mousseux et autres au Service des réceptions au profit de la Coopérative « l'Avenir », 16, rue d'Aguesseau, à Lille, moyennant la somme de 10.000 francs.

Enregistré le 22 Janvier 1936, n° 441.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Chauffage. Bois d'allumage. Marché. Massin.

DU 14 JANVIER 1936

Soumission pour fourniture de bois d'allumage aux Bâtiments Communaux, au profit de M. Massin, 40, rue du Grand Balcon à Lille, moyennant la somme de 10.000 francs.

Enregistré le 24 Janvier 1936, n° 473.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Vidange des fosses d'aisances. Marché. Cantraine.

DU 20 JANVIER 1936

Soumission pour la vidange des fosses d'aisances des Bâtiments Communaux au profit de M. Cantraine, 22, rue du Faubourg des Postes à Lille, moyennant la somme de 36.000 francs.

Enregistré le 29 Janvier 1936, n° 518.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Hôtel de Ville. Conduite du chauffage et de la ventilation. Entretien des appareils sanitaires. Marché. Delannoy-Dewailly.

DU 14 JANVIER 1936

Soumission pour la conduite du chauffage et de la ventilation et l'entretien des appareils sanitaires du nouvel Hôtel de

Ville, au profit des Etablissements Delannoy-Dewailly, 78, rue Sadi-Carnot à Armentières, moyennant la somme de 50.000 francs.

Enregistré le 29 Janvier 1936, n° 520.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecoles Communales. Entretien des becs d'éclairage au gaz. Marché. Société Française d'Incandescence par le gaz

DU 21 JANVIER 1936

Soumission pour l'entretien des becs d'éclairage au gaz dans les Ecoles Communales au profit de la Société Française d'Incandescence par le Gaz, 38, rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 25.000 francs.

Enregistré le 30 Janvier 1936, n° 526.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras. Travaux de construction Adjudication en deux lots.

DU 7 JANVIER 1936

Adjudication des travaux de construction du Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras au profit de :

Premier lot. — Terrassement, déblais : Mme Veuve L. Collin et fils, 84, rue de Condé à Lille, moyennant la somme de 69.646 francs 80, rabais de 41 % déduit.

Deuxième lot. — Maçonnerie, etc : L'Entreprise Caroni, 28, rue Léonard Danel à Lille, moyennant la somme de 887.780 francs 65, rabais de 24 % déduit.

Enregistré le 4 Février 1936, n° 603.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Etablissement de Bains-douches de Moulins-Lille. Travaux de construction. Adjudication-concours. Léon Planquart

DES 15 NOVEMBRE 1935 ET 31 JANVIER 1936

Adjudication-concours des travaux de construction d'un

Etablissement de Bains-Douches à Moulins-Lille — 6me lot, béton armé — au profit de M. Léon Planquart, 222, Grand'Rue à Roubaix, moyennant la somme de 290.582 francs 56.

Enregistré le 19 Février 1936, n° 790.

VOIRIE. — Pavage. Ciment. Marché. Veuve L. Collin et Fils.

DU 25 JANVIER 1936

Soumission pour fourniture de ciment au Service du Pavage au profit de Mme Veuve L. Collin et fils, 84, rue de Condé à Lille, moyennant la somme de 19.300 francs.

Enregistré le 5 Février 1936, n° 645.

VOIRIE. — Propreté Publique. Ferrage des chevaux. Marché. Faillie.

DU 25 JANVIER 1936

Soumission pour la ferrure des chevaux de la Propreté Publique au profit de M. Faillie, 34, Façade de l'Esplanade à Lille, moyennant la somme de 20.000 francs.

Enregistré le 5 Février 1936, n° 646.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE. — Fourniture de livres. Marché. Librairie Tallandier.

DU 14 JANVIER 1936

Soumission pour fourniture de livres à la Bibliothèque Communale, au profit de la Librairie Tallandier, 11, rue Faidherbe à Lille, moyennant la somme de 10.000 francs.

Enregistré le 22 Janvier 1936, n° 442.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon. Fournitures diverses. Marchés.

DU 7 JANVIER 1936

Soumissions pour fournitures diverses au Lycée Fénelon au profit de :

1° *Viande.* — M. André Pille, 2, rue du Pôle Nord à Lille, moyennant la somme de 35.000 francs.

Enregistré le 22 Janvier 1936, n° 430.

2° *Epiceries.* — M. H. Gautier, 29, rue Jeanne d'Arc à Lille, moyennant la somme de 8.000 francs.

Enregistré le 22 Janvier 1936, n° 431.

3° *Pain.* — La Société l'Indépendante, 112, boulevard Montebello à Lille, moyennant la somme de 17.000 francs.

Enregistré le 22 Janvier 1936, n° 432.

4° *Lait.* — M. L. Désir, 433, rue de Tourcoing à Mouvaux, moyennant la somme de 6.500 francs.

Enregistré le 22 Janvier 1936, n° 433.

5° *Beurre.* — M. Baillet-Lourdault, 54, rue Nationale à Wattignies, moyennant la somme de 8.000 francs.

Enregistré le 22 Janvier 1936, n° 434.

6° *Œufs et volailles.* — M. Herbaut, 185, rue de Lille à Ronchin, moyennant la somme de 7.000 francs.

Enregistré le 22 Janvier 1936, n° 435.

7° *Pommes de terre.* — M. Debuisser, 13, rue Massillon à Lille, moyennant la somme de 7.000 francs.

Enregistré le 22 Janvier 1936, n° 436.

8° *Charcuterie.* — M. J. Caby, rue de la Gare à Saint-André, moyennant la somme de 6.000 francs.

Enregistré le 22 Janvier 1936, n° 437.

9° *Légumes et fruits.* — M. A. Catteau, 11, rue des Primeurs à Lille, moyennant la somme de 6.500 francs.

Enregistré le 22 Janvier 1936, n° 438.

10° *Légumes et fruits.* — MM. Tack et Pennel, 150, rue Solférino à Lille, moyennant la somme de 6.500 francs.

Enregistré le 22 Janvier 1936, n° 439.

11° *Blanchissage de linge.* — M. Pollart, 29, rue Auber à Lille, moyennant la somme de 6.500 francs.

Enregistré le 22 Janvier 1936, n° 440.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecoles Municipales. Fourniture de guide-chant. Marché. Charles Gras.

DU 24 JANVIER 1936

Soumission pour achat de guide-chant aux Ecoles Municipales au profit de M. Charles Gras, 36, rue Faidherbe à Lille, moyennant la somme de 33.916 francs.

Enregistré le 4 Février 1936, n° 614.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecoles Municipales. Mobilier scolaire. Marché. Société L. Wiart et Compagnie.

DU 21 JANVIER 1936

Soumission pour fourniture de mobilier scolaire aux Ecoles Municipales au profit de la Société L. Wiart et Compagnie, 143 rue Pierre Legrand à Lille, moyennant la somme de 11.133 frs.

Enregistré le 30 Janvier 1936, n° 528.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole de plein air Désiré-Verhaeghe. Blanchissage du linge. Marché. Blanchisserie de Lambersart.

DU 21 JANVIER 1936

Soumission pour blanchissage du linge de l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, au profit de la Blanchisserie de Lambersart, 30, rue de la Carnoy à Lambersart, moyennant la somme de 7.800 francs.

Enregistré le 30 Janvier 1936, n° 527.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole de plein air Désiré-Verhaeghe. Fourniture de denrées. Marchés.

DU 21 JANVIER 1936

Soumissions pour fournitures diverses à l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe au profit de :

1° *Viande.* — M. Boijaud, 8, rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 30.000 francs.

Enregistré le 4 Février 1936, n° 604.

2° *Epiceries.* — MM. Vanderliet frères, 51, rue de Puébla à Lille, moyennant la somme de 7.300 francs.

Enregistré le 4 Février 1936, n° 605.

3° *Confitures.* — M. Alfred Fibbé, 9, avenue du Docteur Bouret à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme de 6.000 francs.

Enregistré le 4 Février 1936, n° 606.

4° *Pain.* — M. Armand Juteau, 116, rue du Boulevard à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme de 8.750 francs.

Enregistré le 4 Février 1936, n° 607.

5° *Bière.* — La Coopérative « L'Avenir », 16, rue d'Aguesseau à Lille, moyennant la somme de 16.800 francs.

Enregistré le 4 février 1936, n° 608.

6° *Lait.* — Mme Veuve Carpentier, 1, rue Pasteur à Fâches-Thumesnil, moyennant la somme de 10.500 francs.

Enregistré le 4 Février 1936, n° 609.

7° *Beurre et œufs.* — M. Alexandre, 26, rue Edouard Delesalle à Lille, moyenant la somme de 6.600 francs.

Enregistré le 4 Février 1936, n° 610.

8° *Pommes de terre et légumes frais.* — M. Bulteel, avenue de l'Abbaye à Haubourdin, moyennant la somme de 12.000 francs.

Enregistré le 4 Février 1936, n° 611.

9° *Fruits.* — M. A. Catteau, 9 bis, rue des Primeurs à Lille, moyennant la somme de 12.000 francs.

Enregistré le 4 Février 1936, n° 612.

10° *Poisson.* — M. Albert Farvacques, 54, rue du Capitaine Ferber à Lille, moyennant la somme de 6.500 francs.

Enregistré le 4 Février 1936, n° 613.

ŒUVRES DIVERSES. — Crèche de Fives. Fourniture de lait. Marché. Decherf.

DU 16 JANVIER 1936

Soumission pour fourniture de lait frais à la Crèche de Fives au profit de M. Decherf, Ferme de l'Ecart, rue du Grand But à Lomme, moyennant la somme de 17.000 francs.

Enregistré le 29 Janvier 1936, n° 519.

ALIMENTATION. — Abattoirs. Location de locaux.

DU 31 JANVIER 1936

Location au profit de M. Marcel Maes, demeurant à Lille, 52, rue Saint-Sébastien, du petit grenier à fourrages n° 54 dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives à compter du 1er Août 1935, moyennant un loyer annuel de 81 fr. 90.

Enregistré le 5 Février 1936, n° 640.

Location au profit de M. Marcel Maes, demeurant à Lille, 52, rue Saint-Sébastien, de la boyauderie n° 3 dépendant des Abattoirs de Lille, pour une durée de trois, six ou neuf années, à compter du 1er Août 1935, moyennant un loyer annuel de 2.700 francs plus charges.

Enregistré le 5 Février 1936, n° 641.

Location au profit de M. Marcel Druez, chevilleur, 86, chemin de Messines à Saint-André, de la case n° 8 du frigorifique dépendant des Abattoirs de Lille, pour la période du 22 Novem-

bre 1935 au 21 Février 1936, soit 92 jours, moyennant une redevance d'occupation de 736 francs soit une redevance journalière de 8 francs.

Enregistré le 5 Février 1936, n° 643.

Location au profit de M. Julien Bernaert, chevilleur, demeurant à Lille, rue Princesse, n° 44, du frigorifique dépendant des Abattoirs de Lille pour la période du 25 Octobre 1935 au 30 Avril 1936, soit 189 jours, moyennant une redevance d'occupation de 1.512 francs soit une redevance journalière de 8 fr.

Enregistré le 5 Février 1936, n° 642.

SERVICES MUNICIPAUX. — Fourniture d'effets d'habillement. Adjudication-concours en trois lots.

DES 30 DECEMBRE 1935 ET 27 JANVIER 1936

Adjudication-concours de la fourniture d'effets d'habillement aux Services Municipaux au profit de :

Premier lot. — Services Généraux : La Société Coopérative Ouvrière de Production « L'Union-Confection », 12, rue de la Vignette à Lille, moyennant la somme de 25.000 francs.

Deuxième lot. — Police Municipale : MM. Tesse et Compagnie, 18, rue de Courtrai à Lille, moyennant la somme de 130.000 francs.

Troisième lot. — Coiffures et accessoires : Société Charles Deruyter, 33, rue des Trois-Mollettes à Lille, moyennant la somme de 12.000 francs.

Enregistré le 26 Février 1936, n° 842.

SERVICES MUNICIPAUX. — Automobiles. Réparations et fournitures. Marché. Jules Leprette.

DU 25 JANVIER 1936

Soumission pour réparations et fournitures aux autos des Services Municipaux, au profit de M. Jules Leprette, 32, rue de Lens à Lille, moyennant la somme de 25.000 francs.

Enregistré le 5 Février 1936, n° 647.

CONSEIL MUNICIPAL. — Commission de Surveillance de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle. Nomination. Raymond Dumoulin.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu l'arrêté municipal n° 45 du 29 Mai 1935 ;

Vu la proposition de la Commission Administrative de la Bourse du Travail incluse dans sa lettre du 16 Janvier 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Raymond Dumoulin, Secrétaire Administratif de l'Union locale des syndicats ouvriers de Lille, est nommé Membre de la Commission de Surveillance de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle, comme représentant de la Bourse du Travail, en remplacement de M. Devernay.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

BAUX. — Locations diverses. Occupation temporaire d'immeubles communaux. Année 1935.

Des autorisations d'occuper temporairement des immeubles communaux ont été accordées à :

1° Mme Veuve Carette qui occupe, à compter du 1er Novembre 1934, trois pièces au premier étage de la maison située rue Saint-Sauveur, 93, moyennant paiement d'une redevance mensuelle de 100 francs ;

2° Mme Veuve Bécuwe qui occupe, à compter du 1er Décembre 1934, deux pièces au troisième étage de la maison sise rue Saint-Sauveur 93, moyennant une redevance mensuelle de 70 francs ;

3° Le Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille » qui occupe, à compter du 1er Janvier 1935, l'immeuble dénommé « Porte de Paris » et situé place Simon Vollant, moyennant paiement d'une redevance de précarité d'un franc par an ; en outre, l'occupant prend à sa charge la consommation d'eau, le ramonage des cheminées, les primes d'assurances contre l'incendie, les contributions, la taxe de mainmorte, les réparations locatives, les frais d'aménagements intérieurs des locaux ainsi que les frais d'éclairage et de chauffage ;

4° Mlle Marcelle Jadin qui occupe, à compter du 1er Janvier 1935, une maison située rue de la Vignette 11, moyennant une redevance mensuelle de 80 francs, augmentée de la consommation d'eau et de la vidange de la fosse d'aisances ;

5° Mme Eugénie Laneuw qui occupe, à compter du 1er Février 1935, un appartement de trois pièces dépendant de l'immeuble sis rue Saint-Sauveur 64 — bâtiment du fond — moyennant une redevance mensuelle de 60 francs ;

6° Mme Maria Parisis qui occupe, à compter du 1er Février 1935, deux pièces au premier étage de la maison située rue du Curé Saint-Sauveur 48, moyennant une redevance mensuelle de 17 francs, augmentée des frais de vidange de la fosse d'aisances ;

7° Mme Veuve Stiévenart qui occupe, à compter du 1er Février 1935, une pièce au deuxième étage de la maison située rue Gustave Delory 153, cour Lecomte 2, moyennant une redevance mensuelle de 24 francs ;

8° M. Gustave Dellouve et Mlle Stéphanie Robin qui occupent, à compter du 1er Mars 1935, deux pièces et un débarrassoir au rez-de-chaussée de la maison située rue des Brigittines 20, moyennant une redevance mensuelle de 50 francs ;

9° M. Maurice Hanot qui occupe, à compter du 1er Mars 1935, une maison située 2 rue du Béguinage, moyennant une redevance mensuelle de 125 francs, augmentée des frais de consommation d'eau et d'électricité ;

10° Mme Veuve Olivier qui occupe, à compter du 1er Mars 1935, une pièce au premier étage de la maison 9 rue Gustave Delory, moyennant une redevance trimestrielle de 69 francs, payable à terme échu ;

11° M. Derieppe, demeurant 143 rue du Molinel, qui occupe, à compter du 1er Mars 1935, une maison située rue de la Vignette 37, moyennant une redevance mensuelle de 72 fr. 50, augmentée de la consommation d'eau ;

12° Mme Veuve Pichon qui occupe, à compter du 1er Avril 1935, une maison située rue Eugène Jacquet 16, moyennant une redevance trimestrielle de 300 francs augmentée des contributions, des primes d'assurances, de la consommation d'eau et de la vidange de la fosse d'aisances ;

13° Mme Demeulemester qui occupe, à compter du 1er Avril 1935, une pièce au premier étage et une pièce au deuxième étage de la maison située 20 rue des Brigittines, moyennant une redevance mensuelle de 50 francs ;

14° M. Auguste Lecesne qui occupe, à compter du 1er Avril 1935, une pièce au rez-de-chaussée de la maison située rue Gustave Delory, cour Lecomte 5, moyennant une redevance mensuelle de 30 francs ;

15° Mme Rachel Vandewalle qui occupe, à compter du 1er Avril 1935, trois pièces au premier étage de la maison située rue Saint-Sauveur 64, moyennant une redevance mensuelle de 130 francs ;

16° M. Portelette demeurant à Lille, 8 bis place Simon Vollant, agissant au nom et pour le compte de la Société Guilleminot, Boespflug et Cie, qui occupe, à compter du 1er Avril 1935, un emplacement d'affichage sur le mur de l'immeuble sis rue de Paris 283, moyennant une redevance annuelle de 1.500 francs ;

17° Mme Veuve Désiré Tiétard qui occupera, à compter du 1er Juillet 1935, une maison à usage d'estaminet située rue des Etaques 53, moyennant une redevance trimestrielle de 875 francs, augmentée des contributions, primes d'assurances contre l'incendie, consommation d'eau et frais de vidange de la fosse d'aisances ;

18° Mlle Marcelle Foulon qui occupe, à compter du 1er Mai 1935, deux pièces au rez de chaussée de l'immeuble sis rue de la Vignette 11, moyennant une redevance mensuelle de 60 francs ;

19° M. Resler qui occupe, à compter du 1er Avril 1935, une pièce au premier étage de l'immeuble rue de la Vignette 11, moyennant une redevance mensuelle de 70 francs ;

20° M. Deroo qui occupe, à compter du 1er Avril 1935, deux pièces au deuxième étage et un grenier dépendant de l'immeuble rue de la Vignette 11, moyennant une redevance mensuelle de 40 francs ;

21° M. Gustave Bertrand et Mme Veuve Roels qui occupent, à compter du 1er Avril 1935, une pièce au rez de chaussée et une pièce au premier étage de l'immeuble rue de la Vignette 11 — bâtiment du fond —, moyennant une redevance mensuelle de 30 francs ;

22° M. Léon Soubricas qui occupe, à compter du 1er Mai 1935, un appartement de quatre pièces situé Porte de Gand, moyennant une redevance mensuelle de 120 francs, augmentée des frais de consommation d'eau et de vidange de la fosse d'aisances ;

23° M. Bécar qui occupe, à compter du 1er Mai 1935, un appartement dépendant de l'immeuble situé 2 rue du Lombard, moyennant une redevance mensuelle de 300 francs, augmentée des contributions, de la consommation d'eau, des frais de vidange et de curage de la fosse d'aisances ;

24° M. Marcel Pardoue et Mlle Marthe Foulon qui occupent, à compter du 1er Mai 1935, deux pièces au rez-de-chaussée de la maison située rue de la Vignette 31, moyennant une redevance mensuelle de 100 francs.

25° M. Daniel Brandt qui occupe, à compter du 1er Avril 1935, une maison située 6 rue des Robleds, moyennant une redevance trimestrielle de 375 francs, plus contributions, assurances, eaux, vidange et ramonage des cheminées ;

26° Mme Veuve Galle qui occupe, à compter du 1er Mai 1935, une maison située Avenue du Peuple Belge 106, moyennant une redevance mensuelle de 20 francs, plus consommation d'eau ;

27° M. Alfred Hellin qui occupe, à compter du 1er Mai 1935, une pièce au deuxième étage de l'immeuble situé rue Gustave Delory, cour Lecomte 5, moyennant une redevance mensuelle de 20 francs ;

28° M. Robert Parmentier qui occupe, à compter du 1er Mai 1935 une pièce au premier étage de la maison située rue de la Vignette 39, moyennant une redevance mensuelle de 75 francs ;

29° Mme Elise Peckeu qui occupe, à compter du 1er Mai 1935,

une pièce au premier étage de la maison située rue de la Vignette 39, moyennant une redevance mensuelle de 25 francs ;

30° M. Louis Bourgois qui occupe, à compter du 1er mai 1935, une pièce au deuxième étage de la maison située rue de la Vignette 39, moyennant une redevance mensuelle de 40 francs ;

31° M. Robert Desmons qui occupe, à compter du 1er Mai 1935, une pièce au deuxième étage de la maison située rue de la Vignette 39, moyennant une redevance mensuelle de 30 francs ;

32° M. Bataille qui occupe, à compter du 1er Mai 1935, une pièce au deuxième étage de la maison située rue du Curé Saint-Sauveur 4, moyennant une redevance mensuelle de 15 francs ;

33° M. Charles Aubert, demeurant 15 Avenue du Peuple Belge, qui occupe, à compter du 1er Juin 1935, un local situé à l'angle des rues du Béguinage et Princesse, moyennant une redevance mensuelle de 25 francs, plus consommation d'eau ;

34° M. Gustave Keignaert qui occupe, à compter du 1er Juillet 1935, deux pièces au rez de chaussée de la maison située rue de la Vignette 39, moyennant une redevance mensuelle de 100 francs ;

35° Mme de Gency qui occupe, à compter du 1er Juillet 1935, une pièce au premier étage de la maison située rue de la Vignette 11, moyennant une redevance mensuelle de 35 francs ;

36° M. Arthur Demene qui occupe, à compter du 1er Février 1936, une maison située rue Saint-Sauveur 71, moyennant une redevance trimestrielle de 1.350 francs, plus contributions, assurances, eau, vidange et curage des fosses d'aisances et redevance due pour la cave sous la rue ;

37° M. Théodore Vincent qui occupe, à compter du 1er Août 1935, une pièce au rez de chaussée et une pièce au premier étage de la maison située Cour des Elites 47, moyennant une redevance mensuelle de 50 francs, plus vidange ;

38° Mme Veuve Vandercruyssen qui occupe, à compter du 1er Août 1935, une maison située 9 rue de la Vignette, moyennant une redevance mensuelle de 68 francs, plus contributions, assurances, vidange ;

39° M. Victor Ringuer qui occupe, à compter du 1er Septembre 1935, une maison située rue des Etaques 57, moyennant une redevance mensuelle de 70 francs, plus eau et vidange ;

40° M. César Dellouve et Mme Lenckman qui occupent, à compter du 1er Octobre 1935, trois pièces au deuxième étage de la maison située 2 rue du Curé Saint-Sauveur, moyennant une redevance mensuelle de 47 fr. 10 ;

41° M. Pierre Camus qui ocupe, à compter du 1er Octobre 1935, une maison située avenue Champon 9, moyennant une redevance mensuelle de 35 francs ;

42° M. Gustave Delmée qui occupe, à compter du 1er Octobre 1935, une maison située avenue Champon 11, moyennant une redevance mensuelle de 30 francs ;

43° M. Alexandre Mazelier qui occupe, à compter du 1er Octobre 1935, une maison située avenue Champon 13, moyennant une redevance mensuelle de 217 fr. 50 ;

44° Mlles Herfort qui occupent, à compter du 1er Octobre 1935, une maison située avenue Champon 15, moyennant une redevance mensuelle de 35 francs ;

45° Mme Veuve Loys-Vasseur qui occupe, à compter du 1er Octobre 1935, deux pièces au premier étage de la maison située avenue Champon 17, moyennant une redevance mensuelle de 30 francs ;

46° M. Vailleau et Mlle Loiselle qui occupent, à compter du 1er Octobre 1935, le rez de chaussée et le deuxième étage de la maison située avenue Champon 17 et la maison située avenue Champon 19, moyennant une redevance mensuelle de 74 francs ;

47° M. Chantry qui occupe, à compter du 1er Décembre 1935, une pièce au premier étage de la maison située avenue Charles Saint-Venant 61, moyennant une redevance mensuelle de 15 francs ;

48° Mme Hortense Daudruy, Veuve Dubois, qui occupe, à compter du 1er Décembre 1935, une pièce au premier étage de la maison située rue de la Vignette n° 31, moyennant une redevance mensuelle de 38 francs.

BAUX. — Locations diverses. Occupation temporaire de terrains communaux. Année 1935.

Des autorisations d'occuper temporairement des terrains communaux ont été accordées à :

1° M. Louis Gryzon, demeurant à Camphin-en-Pévèle, 7 Grande-Rue : occupation, à compter du 1er Octobre 1927 jusqu'au 30 Septembre 1935, d'une parcelle de terre située à Lille, à proximité de la rue de l'Arbrisseau, cadastrée sous le N° 535 de la section E, moyennant une redevance annuelle de 330 frs, payable à terme échu ;

2° M. Ferdinand Tuybens, demeurant à Loos, 32 rue Paul Doumer : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, d'un terrain à usage de jardin situé rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance annuelle de 150 francs ;

3° M. Auguste Devos, demeurant 80 rue de Lyon : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, d'un terrain à usage de jardin situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevonce annuelle de 50 francs ;

4° Mme Veuve Deleu-Guinet, demeurant rue du Faubourg des Postes 88 : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, d'un terrain à usage de jardin situé rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance annuelle de 23 fr. 15 ;

5° M. Léopold Dufossez, demeurant 24 rue Bouguereau : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, d'un terrain à usage de jardin situé Avenue Butin, moyennant une redevance annuelle de 192 francs ;

6° M. Auguste Flamme, demeurant rue Matteotti, cité Mallet n° 16 : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, d'un terrain à usage de jardin situé rue Etienne Marcel, moyennant une redevance annuelle de 50 fr. 10 ;

7° M. Louis Bolle, demeurant 26 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 1 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 28 francs ;

8° M. Paul Leignel, demeurant 1 rue Richard Wagner : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 2 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

9° M. Marceau Moncheaux, demeurant 39 rue Désiré Bondues : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 4 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 fr. 50 ;

10° M. Marcel Hamon, demeurant 37 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 5 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 fr. 50 ;

11° M. Roger Masclin, demeurant 59 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 6 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 francs ;

12° M. Antony Lefebvre, demeurant 21 rue Richard Wagner: occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 7 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 francs ;

13° M. Emile Deliessche, demeurant 312 rue du Faubourg d'Arras : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 8 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 francs ;

14° M. Germain Valette, demeurant 3 place Albert Thomas : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 9 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 francs ;

15° M. Polydore Debruyne, demeurant 40 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 10 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 francs ;

16° M. Louis Waultier, demeurant 60 rue Désiré Bondues : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 11 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 fr. 50 ;

17° M. Désiré Debut, demeurant 49 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 12 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 fr. 50 ;

18° M. Fernand Ernest, demeurant 25 rue Richard Wagner : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 13 situé

rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

19° M. Louis Lesaffre, demeurant 336 rue du Faubourg d'Arras : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 14 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 fr. 50 ;

20° M. René Clistibout, demeurant 11 rue Désiré Bondues : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 15 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 fr. 20 ;

21° M. Fernand Lemaire, demeurant 54 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 16 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 fr. 20 ;

22° M. Marceau Deleberghe, demeurant 7 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 17 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 fr. 50 ;

23° M. Fernand Dupas, demeurant 10 rue Désiré Bondues : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 18 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 fr. 80 ;

24° M. Albert Lammens, demeurant 46 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 19 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 31 fr. 20 ;

25° M. Armand Bécaus, demeurant 34, rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 20 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

26° M. Daniel Dyseryn, demeurant 53 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 21 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

27° M. François Legrand, demeurant 63 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 22 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 fr. 50 ;

28° M. Jules Desitter, demeurant 65 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 23 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 fr. 50 ;

29° M. André Beaucourt, demeurant 340 rue du Faubourg d'Arras : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 24 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 fr. 40 ;

30° M. Louis De Taye, demeurant 55 rue Désiré Bondues : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 25 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

31° M. Raymond Ledent, demeurant 37 rue Désiré Bondues, appartement n° 70 : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 26 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 fr. 50 ;

32° M. Adolphe Vandenberge, demeurant 55 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 27 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 fr. 50 ;

33° M. Jean-Baptiste Vanrenterghem, demeurant 37 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 28 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 31 francs ;

34° M. Félicien Goltrant, demeurant 51 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 29 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 31 francs ;

35° M. Henri Cautillon, demeurant 26 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 30 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 31 fr. 50 ;

36° M. Emile Vaneuil, demeurant 57 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 31 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 31 francs ;

37° M. Alexandre Beaumont, demeurant 7 rue Richard Wagner : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin

n° 32 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 31 francs ;

38° M. Gaston Fortin, demeurant 4 rue De Geyter, appartement n° 30 : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 33 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 31 francs ;

39° M. Michel Lepoivre, demeurant 8 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 34 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 fr. 50 ;

40° M. Maurice Smagghe, demeurant 33 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 35 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 francs ;

41° M. Emile Rener, demeurant 13 rue Richard Wagner : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 36 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

42° M. Marcel Desmet, demeurant 16, rue Désiré Bondues : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 37 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

43° M. Raymond Banzet, demeurant 358 rue du Faubourg d'Arras : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 38 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 fr. 50 ;

44° M. Maurice Hanot, demeurant 69 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 39 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 fr. 50 ;

45° M. Arthur Leclercq, demeurant 54 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 40 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 francs ;

46° M. Emile Leroy, demeurant 71 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 41 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 francs ;

47° M. Léon Talman, demeurant 15 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 42 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

48° M. Henri Maës, demeurant 31 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 43 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 francs ;

49° M. Louis Bréhaut, demeurant 22 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 44 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 28 francs ;

50° M. Marcel Billet, demeurant 62 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 45 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 28 francs ;

51° M. Albert Feys, demeurant 24 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 46 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 francs ;

52° M. Léon Sadoine, demeurant 56 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 47 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 francs ;

53° M. Désiré Leclercq, demeurant 36 rue Désiré Verhaeghe occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 48 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 28 fr. 50 ;

54° M. Jean Lepers, demeurant route Nationale à Wattignies-l'Arbrisseau : occupation, à compter du 1er Octobre 1935, d'une parcelle de terre, situé à Lille, à proximité de la rue de l'Arbrisseau, cadastrée sous le n° 535 de la section E, moyennant une redevance annuelle de 330 francs ;

55° L'Œuvre Lilloise des Jardins Ouvriers, dont le siège est à Lille, 64 boulevard de la Liberté : occupation, à compter du 1er Janvier 1935 *a*) d'un terrain situé à Lille, sur l'emplacement des anciennes fortifications dérasées, entre la Porte d'Ypres, la route départementale n° 2 de Lille à Ypres et la Moyenne-Deûle, non compris une zone de protection de 25

mètres de rayon autour du forage de la Ville et une bande de terrain au-dessus de la conduite d'évacuation de ce forage ; *b*) un terrain situé à Lambersart, chemin du Bois, Vicinal n° 6, cadastré section U N°s 3860P, 3861P, 3862P, non compris dans l'angle Sud-Est de cette parcelle un terrain de 10 m. × 10 m. qui permettrait, si la Ville le jugeait opportun, de créer le forage qui avait été envisagé dans ce secteur ; *c*) un terrain situé à Lille, chemin de l'Evêque, cadastré section E N°s 30, 31, 32 P, non compris 1°) la partie du terrain à incorporer dans la voie publique pour permettre le prolongement, jusqu'à la future Ecole Baggio, du boulevard longeant actuellement l'Ecole de Plein Air ; 2°) le terrain nécessaire à la réinstallation du terrain de jeux situé près de l'établissement scolaire Désiré Verhaeghe ; *d*) un terrain situé à Lille, au lieu dit « Le Maroc », cadastré section D sous le n° 2605 ; *e*) un terrain situé à Lille, sur l'emplacement des fortifications dérasées, à proximité de l'Institut de Mécanique des Fluides. Ces occupations sont consenties moyennant paiement, à compter du 1er Janvier 1936, d'une redevance trimestrielle de 1.670 fr. 10.

56° M. Achille Catel, demeurant 2 rue Auber : occupation, à compter du 1er Avril 1935, du jardin n° 18 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

57° M. Marcel Duthillieux, demeurant rue de Canteleu, cité Fauchille 37 : occupation, à compter du 1er Avril 1935, du jardin n° 20 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

58° M. Alphonse Brice, demeurant rue Duhem, cour Hourriez 12 : occupation, à compter du 1er Avril 1935, du jardin n° 47 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

59° M. Auguste Muselet, demeurant rue Beaucourt-Decourchelle 24 : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 136 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

60° M. Henri Van Noten, demeurant 27 ter, avenue du Peuple Belge : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, d'un jardin situé à La Madeleine, près du Chemin Rouge, moyennant une redevance annuelle de 46 fr. 80 ;

61° M. Félix Wicke, demeurant 36 rue Godefroy Cavaignac : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 1 situé

rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 29 francs ;

62° M. Hubert Virion, demeurant 1 rue Ducornet : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 2 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 29 francs ;

63° M. Charles Tilleul, demeurant rue Jules Breton, cité Desmottes 24 : occupation, à compter du 1er Janvier 1935 du jardin n° 3 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 29 francs ;

64° M. Louis Lepez, demeurant rue Jules Breton 28: occupation à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 4 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 29 francs ;

65° M. Robert Hugeux, demeurant 13 rue du Général De Wett : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 5 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 29 francs ;

66° M. Albert Herman, demeurant 6 rue Godefroy Cavaignac : occupation, à compter du 1er Janvier 1935 du jardin n° 6 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 26 francs ;

67° M. Gérard Defraumont, demeurant rue Jules Breton, cité Desmottes 1 : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 8 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 25 fr. 70 ;

68° M. Léon Peltier, demeurant 39 rue Godefroy Cavaignac: occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 9 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 25 fr. 70 ;

69° M. Georges Moncheaux, demeurant 2 rue Paul Louis Courier : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 10 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 25 fr. 70 ;

70° M. Alphonse Vanhuffel, demeurant 33 rue Jules Breton : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 11 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 25 fr. 70 ;

71° M. Eugène Declerck, demeurant rue Jules Breton, cité Desmottes 5 : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, du jardin n° 12 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 21 francs ;

72° M. François Legrand, demeurant 4 place Michelet, appartement 77 : occupation, à compter du 1er Février 1935, du jardin n° 6 situé rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

73° M. Julien Gétraud, demeurant 271 rue Léon Gambetta : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, d'un jardin situé avenue de Dunkerque, moyennant une redevance annuelle de 25 francs ;

74° M. Georges Béreau, demeurant 10 rue Moillet : occupation, à compter du 1er Mai 1935, d'un terrain d'une superficie de 4 m2 25 situé rue des Bouchers, cour Notre-Dame, moyennant une redevance annuelle de 10 francs ;

75° M. Elie Gilloots, demeurant 20 rue Bonte Pollet : occupation, à compter du 1er Mai 1935, d'un terrain situé rue de La Bassée, moyennant une redevance semestrielle de 50 francs ;

76° M. Jules Verstraete, demeurant 35 rue Jules Breton : occupation, à compter du 1er Janvier 1936, du jardin n° 7 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 25 fr. 70 ;

77° Société Anonyme de l'Œuvre de Notre Dame de la Treille et Saint-Pierre, siège 20 rue Basse : occupation, à compter du 1er Janvier 1935, de : 1° une partie du canal de la Monnaie remblayé ; 2° une petite parcelle de terrain, de forme triangulaire, située près de la rue du Cirque, moyennant une redevance annuelle de 5 francs, à titre de précarité ;

78° M. Julien Vanderspelden, demeurant 10 rue du Croquet: occupation, à compter du 1er Octobre 1935, du terrain situé à l'angle des rues Esquermoise et des Poissonceaux, moyennant une redevance trimestrielle de 189 francs, plus contributions ;

79° M. Léon Baudouin, demeurant 208 rue de La Bassée : occupation, à compter du 1er Août 1935, du jardin n° 130 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

80° M. Francis Creuzet, demeurant rue de Canteleu, impasse

Saint-Joseph 8 : occupation, à compter du 1er Janvier 1936, d'un jardin situé avenue de Dunkerque, moyennant une redevance annuelle de 70 francs ;

81° M. Henri Gydé, demeurant 23 rue du Faubourg de Béthune cité Tully 2 : occupation, à compter du 1er Janvier 1936, du jardin n° 164 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

82° M. Hugoo, demeurant 11 avenue de Dunkerque : occupation, à compter du 1er Juillet 1935, d'une terrain situé avenue Butin, moyennant une redevance annuelle de 70 francs ;

83° M. Achille Leclercq, demeurant 55 rue Saint-Sauveur : occupation, à compter du 1er Janvier 1936, d'un terrain situé rue du Bois Saint-Sauveur 6, moyennant une redevance trimestrielle de 90 francs ;

84° M. Marcel Dumey, demeurant 3, place Edith Cavell : occupation, à compter du 1er Janvier 1936, du jardin n° 1 situé rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance annuelle de 26 fr. 50 ;

85° M. Jules Duboquet, demeurant rue Auguste Comte 49 : occupation, à compter du 1er Janvier 1936, du jardin n° 3 situé rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

86° M. Camille Vanbrugge, demeurant 3 rue Auguste Comte: occupation, à compter du 1er Janvier 1936, du jardin n° 11 situé rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance annuelle de 21 fr. 50 ;

87° M. Camille Hubert, demeurant rue Mexico 37 : occupation, à compter du 1er Janvier 1936, du jardin n° 12 situé rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance annuelle de 24 fr. 30 ;

88° M. Gustave Nugues, demeurant 1 place Michelet : occupation, à compter du 1er Janvier 1936, du jardin n° 13 situé rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance annuelle de 24 fr. 80 ;

89° M. Jules Dinant, demeurant 15 place Edith Cavell : occupation, à compter du 1er Janvier 1936, du jardin n° 14 situé rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance annuelle de 29 fr. 50 ;

90° M. Alphonse Vanbecelaere, demeurant 23 rue du Général de Wett : occupation, à compter du 1er Janvier 1936, du jardin n° 21 situé rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

91° M. Théophile Nelen, demeurant 46 rue Auguste Comte : occupation, à compter du 1er Janvier 1936, du jardin n° 24 situé rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance annuelle de 35 fr. 50 ;

92° M. Emile Robache, demeurant 33 rue Pierre Curie: occupation, à compter du 1er Janvier 1936, du jardin n° 25 situé rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance annuelle de 24 fr. 20 ;

93° M. Henri Boone, demeurant 15 rue Auguste Comte : occupation, à compter du 1er Janvier 1936, du jardin n° 26 situé rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance annuelle de 24 fr. 80 ;

94° M. Louis Vermeulen, demeurant 18 rue Auguste Comte : occupation, à compter du 1er Janvier 1936, du jardin n° 27 situé rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance annuelle de 25 fr. 40 ;

95° M. Georges Simoens, demeurant 35 rue Pierre Curie : occupation, à compter du 1er Janvier 1936, du jardin n° 28 situé rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance annuelle de 26 francs ;

96° M. Claude Bonnet, entrepreneur, demeurant à Lambersart, 1 avenue de Soubise : occupation d'un terrain situé avenue Butin, qui était tenu en bail par Mme Veuve Gargot, moyennant paiement à la Ville d'un loyer trimestriel de 500 francs, outre les contributions et exécution de toutes les conditions précédemment imposées à Mme Gargot.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Funérailles de M. Louis Brodel. Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer un service d'ordre pour

la cérémonie officielle des funérailles de M. Louis Brodel, conseiller municipal, vice-président du Conseil d'Arrondissement, président de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché, député du Nord ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits le mercredi 29 Janvier 1936 :

1° à partir de quatorze heures trente, rues des Sahuteaux et de Paris, pendant la formation et la mise en marche du cortège funèbre ;

2° à partir de quinze heures, sur le parcours dudit cortège dont l'itinéraire est fixé comme suit : rues de Paris, Faidherbe, des Ponts de Comines, de Roubaix, du Faubourg de Roubaix, du Ballon.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Débits de boissons

Statistique pour 1935

Le nombre de déclarations de débits de boissons a été, pour l'année 1935, de 604, réparti comme suit :

Reprises de grandes licences	462
Transferts de grandes licences	57
Créations de boissons hygiéniques	52
Reprises de boissons hygiéniques	33
Total	604

ADMINISTRATIONS DIVERSES. — Guerre.
Statistique pour 1935.

APPEL DE LA CLASSE 1935

Le nombre des jeunes gens appelés en 1935 à participer aux opérations du Conseil de Révision de la classe 1935, s'est élevé à 1.376 répartis comme suit dans les divers Cantons de Lille :

Ouest	171
Nord	119
Sud-Est	113
Centre	449
Sud-Ouest	153
Sud	143
Est	166
Nord-Est	62
Total	1.376

Les communes suburbaines qui appartiennent aux cantons de Lille entrent dans cette répartition pour 246. Le chiffre des conscrits domiciliés à Lille est donc de 1.130.

Dans ce nombre se trouvent compris 111 jeunes gens naturalisés ou nés en France de parents étrangers qui ont opté pour la nationalité française.

Au contraire, 38 jeunes gens nés en France et domiciliés à Lille ont excipé de leur extranéité.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenue de l'Hippodrome ; rue du Bois ; avenues Pasteur, de Soubise, Mathias Delobel. Autorisation de circulation. Quinchon.

Nous, Maire de la ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;
Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;
Vu la demande présentée le 22 Janvier 1936 par laquelle M. Quinchon, blanchisseur, demeurant 85 rue de la Carnoy à

Lambersart, sollicite l'autorisation d'emprunter avec sa camionnette les avenues ci-après mentionnées : avenue de l'Hippodrome, la rue du Bois — partie comprise entre l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue Pasteur —, l'avenue Pasteur, l'avenue de Soubise et l'avenue Mathias Delobel, pour effectuer des livraisons chez ses clients ;

Arrêtons :

Article premier. — Par dérogation à l'article 86 des Arrêtés Municipaux, M. Quinchon, blanchisseur, demeurant à Lambersart, 85 rue de la Carnoy, est autorisé à emprunter les avenues énumérées ci-après : avenue de l'Hippodrome, rue du Bois — entre l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue Pasteur —, avenues Pasteur, de Soubise, Mathias Delobel, dans le but d'effectuer des livraisons à ses clients.

Article 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que jusqu'au 31 Décembre 1936 pour les livraisons sus-indiquées.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. Quinchon, pétitionnaire, et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Janvier 1936.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint-Délégué,
A. ROUSSEAU.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenue du Petit Paradis. Autorisation de circulation. Henri Cuingnet.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la lettre en date du 26 Décembre 1935, par laquelle M. Henri Cuingnet demeurant à Saint-André-lez-Lille, 29 rue de la Gare, demande à être autorisé à emprunter avec des véhicules l'avenue du Petit-Paradis pour le transport des produits destinés au service de l'armée ;

Arrêtons :

Article premier. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. Henri Cuingnet, demeurant 29 rue de la Gare à Saint-André-lez-Lille, est autorisé à emprunter l'avenue du Petit Paradis jusqu'au Parc à Fourrages avec ses voitures pour le transport des produits destinés au Service de l'Armée.

Article 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, ne sera valable que jusqu'au 31 décembre 1936 et est exclusivement réservée aux transports spécifiés à l'article premier.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge du pétitionnaire, et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Avenue de la République.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux, notamment l'article 97 ;

Arrêtons :

Article premier. — La circulation des véhicules est inter-

dite dans le sens de Roubaix vers Lille, sur la partie de l'avenue de la République (ancien boulevard Carnot) comprise entre la voie du tramway Lille-Marquette et la rue des Canonniers, à partir du lundi 27 Janvier jusqu'au samedi 1er Février, pendant l'exécution des travaux de réfection de la chaussée.

Les véhicules en direction du centre de Lille emprunteront la rue des Urbanistes durant cette période.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Janvier 1936.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint-Délégué,
A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Pont de l'Hippodrome.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux, notamment l'article 97 ;

Arrêtons :

Article premier. — La circulation de tous les véhicules est interdite sur le Pont de l'Hippodrome le vendredi 24 Janvier 1936, de 6 à 16 heures, pour permettre le remplacement de la surface de roulement.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 23 Janvier 1936.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint-Délégué,
A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Pont Supérieur

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la convention du 20 Août 1926 régissant les conditions d'exploitation du réseau des tramways de Lille, notamment l'article 5 § 1 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation de tous véhicules est interdite à partir du 9 Janvier 1935 à 6 heures, jusqu'au 10 Janvier 1935, à 8 heures, sur le tablier côté gare de Lille, du Pont Supérieur, pendant l'exécution des travaux d'adjonction à ce pont d'une passerelle-piétons.

ARTICLE 2. — Durant cette période, la circulation des véhicules de Fives vers Lille s'exercera sur le tablier côté Fives du Pont, et suivant les indications qui seront données sur place par les services de la Police ; la circulation des véhicules de Lille vers Fives n'est pas modifiée.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Janvier 1936.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint-Délégué,
A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Dénomination de voie publique. Avenue de la République.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 68 ;

Vu le vœu du Conseil Général du Nord en date du 15 Mai 1935 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Juillet 1935 ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 24 Décembre 1935 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le tronçon du boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing, situé sur notre territoire, dénommé boulevard Charles Delesalle, sera désormais dénommé avenue de la République.

ARTICLE 2. — Le nom de Charles Delesalle sera ultérieurement donné à une autre voie de notre Ville.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 2 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Rue particulière dénommée rue d'Aboukir.
Mise en état de salubrité.
Constitution d'un Syndicat de Propriétaires

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 15 Février 1902, article 1er, sur la protection de la santé publique ;

Vu la loi du 22 Juillet 1912, relative à l'assainissement des voies privées ;

Vu l'article 433 du Code des Arrêtés Municipaux, prescrivant les conditions de salubrité des voies privées ;

Vu la décision de la Commission sanitaire de la Première Circonscription de l'Arrondissement de Lille du 20 Décembre 1935 approuvant nos propositions concernant la mise en état de salubrité de la voie privée dénommée rue d'Aboukir ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est enjoint aux propriétaires des

immeubles et terrains riverains de la rue d'Aboukir, dont les noms suivent de se constituer en Syndicat et de désigner un Syndic chargé d'assurer l'exécution des travaux et de pourvoir à l'entretien de ladite rue :

M. Boucot	rue Léon Gambetta 119, Lille
Mme Vve Deroose	rue d'Aboukir 3, Lille
M. Quivy	rue Barthélémy Delespaul 119, Lille
M. Debieuvre	rue d'Aboukir 7, Lille
M. Mehaux	rue d'Aboukir 7 bis, Lille
Mme Ryckaert	chemin des Alouettes 122, Lille
M. Caucheteur	route de Damiette, Courcelle (Seine-et-Oise)
M. Liénard	rue d'Aboukir, c. Picavet 2, Lille
M. Ghys	rue de La Bassée 22, Lille
Mme Vve Allard	rue d'Aboukir, c. Picavet 4, Lille
Melle Vaillant	rue d'Aboukir, c. Picavet 5, Lille
Mme Adèle Montagne	rue d'Aboukir, c. Picavet 6, Lille
M. Van Wesmael	rue d'Aboukir, c. Picavet 7, Lille
Mme Vve Lambert	rue de la Bastille, Liévin
M. Devresse	rue du Soleil Levant 19, Lille
Mme Vve Renaud	rue Saint-Henri 11, La Madeleine
M. Dewulf	rue d'Aboukir, cité Malfait 10, Lille
M. Courmont	rue du Marché 109, Lille
M. Dubrulle	rue Chevreul 35, Lille
M. Bouchard	rue d'Aboukir, cité Julien 2, Lille
M. Ardiller	à Thulin-lez-Mons, Belgique
M. Dotte	rue d'Aboukir, cité Julien 9, Lille
Mme Defretin	rue d'Aboukir, cité Julien 5, Lille
M. Dhenne	rue d'Aboukir, cité Julien 6, Lille
Mme Vve Ovelacque	rue d'Aboukir, cité Julien, 7, Lille
M. Blanquart	rue Gustave Delory 126, Lille
M. Croignie	rue d'Eylau 16, Lille
M. Vandemeulebrouck	rue d'Aboukir, cité Julien 12, Lille
M. Dhondt	rue d'Aboukir, cité Julien 13, Lille
M. Wartel	rue d'Aboukir, cité Julien 14, Lille
M. Bey	rue d'Aboukir, cité Julien 15, Lille
M. Mulliez	rue Chevreul 1, Lille
Mme Vve Stemput	rue du Marché 14, Lille
M. Demoy	rue d'Aboukir 17 bis, Lille
Mme Vve Detue	rue de Lille 100, La Madeleine
M. Evrard	rue d'Aboukir 21, Lille
Mme Dervin	rue d'Aboukir 23, Lille

Société des Filatures et Filteries de France	rue de Valenciennes 48, Lille
Mlles Tison	rue de Flandre 94, Lille
M. Duthoit	rue de la Boule d'Or 56, Tourcoing
Mme Vve Carpentier	rue Solférino 111, Lille
M. Delmer	rue du Magasin 38, Lille
M. Baudry	rue Caumartin 17, Lille
M. Vandame	rue d'Iéna 21, Lille
M. Brisbart	rue des Ecoles 6, Hellemmes
Mme Raes	rue du Marché 87, Lille
M. Hovard	rue Gambetta 6, Lambersart
M. Carpentier	rue du Marché 91, Lille
M. Robert Madeleine	rue du Marché 93, Lille
M. Delebecque	rue du Marché 95, Lille
Mlle Helvig	rue des Prés-au-Bois 2, Viroflay
Mme Hennion	rue d'Eylau 31, Lille
M. Duquesne	rue du Marché 101, Lille
Les Héritiers Gulbaut	
M. Druelle	rue du Marché 105, Lille
Mme Vilkien	rue du Marché 107, Lille
M. Deleplanque	rue du Marché 113, Lille
M. Vandenabeele	rue du Marché 115, Lille
M. Liagre	rue de Wazemmes, Lille

Article 2. — Un délai d'un mois est accordé aux propriétaires désignés d'autre part pour constituer le Syndicat prévu par l'article 2 de la loi du 22 Juillet 1912.

Article 3. — M. le Directeur du Bureau d'Hygiène est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 14 Janvier 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint Délégué,

D. CORDONNIER.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts. Directeur-Honoraire. Nomination. Emile Gavelle.

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ;

Sur le rapport de M. le Maire de Lille ;

Arrête :

Article premier. — M. Emile Gavelle, ex-directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er Octobre 1935, est nommé, à cette même date, Directeur Honoraire de la dite Ecole.

Article 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille le 3 Janvier 1936.

Le Préfet du Nord,

GUILLON.

Pour expédition conforme,

Le Chef de Division délégué,

Illisible.

Pour copie conforme.

Pour le Maire,

L'Adjoint-Délégué,

FAVIERES.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts. Professeurs-Honoraires. Nominations.

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ;

Sur le rapport de M. le Maire de Lille,

Arrête :

Article premier. — Les ex-professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, ci-après désignés, admis à faire valoir leurs droits à la retraite à compter du 1re Octobre 1935, sont nommés à cette même date, Professeurs honoraires de la dite Ecole.

Mme Clotilde Darchez,

MM. Georges Dehaudt,
Emile Dubuisson,
Paul Hallez,
Eugène Hemery,
Arthur Desmettre.

Article 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille le 3 Janvier 1936.

Pour le Préfet du Nord,
Le Secrétaire Général délégué,
P. E. GRIMAUD.

Pour expédition conforme.
Le Chef de Division délégué,
THERET.

Pour copie conforme.
Pour le Maire,
L'Adjoint-Délégué,
FAVIERES.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Commission de Surveillance et de Patronage.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la convention du 6 Février 1885 concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Musique de Paris ;

Vu l'article 4 du Règlement de la dite Ecole ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 16 Janvier 1936 ;

Arrêtons :

Article premier. — MM. Oscar Doutrelon de Try, Georges Desrousseaux et Henri Bazélis sont maintenus dans leurs fonctions de membres de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire pour une nouvelle période de trois années arrivant à expiration le 31 Décembre 1938.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Pianiste-accompagnateur intérimaire. Mme Fontaine-Tesorone.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu l'article 6 de la convention du 6 Février 1885 concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Paris ;

Vu l'article 5 du règlement de la dite Ecole ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 16 Décembre 1935 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article premier. — Mme Fontaine née Electra Tesorone est chargée par intérim des fonctions de pianiste-accompagnateur auprès de la classe de chant du Conservatoire de Musique de notre Ville.

Article 2. — Mme Fontaine recevra une indemnité mensuelle de deux cent soixante-dix francs pendant la durée de son intérim.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du premier Octobre 1935.

Hôtel de Ville le 11 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — **Caisse des Ecoles.**
Compte rendu des Opérations pendant l'année 1935.

---

1. — RECETTES

Recettes ordinaires

Art. 1.	— Reliquat de l'exercice 1934		8.395 85
2.	— Subvention Municipale 2.360.000 frs moins 118.000 frs pour prélèvement 10 % sur moitié en application des décrets-lois du 16 juillet 1935	2.242.000 »	
	Subvention Municipale supplémentaire	270.000 »	
3.	— Rentes sur l'Etat ..		288 60
4.	— Coupons, obligations et titres amortissables		1.599 99

Recettes extraordinaires

Art. 5.	— Produits de plusieurs dons		6.043 75
6.	— Vente des eaux grasses		2.118 »
7.	— Reversements divers		1.032 55
8.	— Participation Commune de Ronchin — Camps de Vacances		15.111 »
	Participation Commune de Fâches Thumesnil — Camps de Vacances —		
	en 1934 : 19.164 »		
	en 1935 : 21.618 »		40.782 »

9. — Vente de seaux vides	832 »	
10. — Vente de tickets de cantine	82.765 »	
Subvention de l'Etat	40.000 »	
Remboursement par Compagnie d'assurance sinistre camionnette	628 30	2.711.597 04

II. — DEPENSES

Dépenses payées au 31 Décembre 1935	2.408.394 45	
Dépenses réglées en Janvier 1936	302.688 60	2.711.083 05
	Reste....	513 99

150.025 francs de factures de 1934 ont été payées en 1935.

DÉTAIL DES DÉPENSES

Administration

Art. 1. — Traitement du Personnel		62.249 »
2. — Timbres divers et Imprévus		6.010 »
3. — Imprimés, Fournitures bureau et Assurances		19.921 »
4. — Transports		20.366 25

Cantines Scolaires

Art. 5. — Denrées		846.837 25
6. — Matériel et Entretien		67.902 80
7. — Salaires des Cuisinières et Aides		325.125 35
8. — Frais de surveillance		101.310 »

Divers

Art. 9. — Huile de foie de morue et Glycéro		5.071 »
10. — Vêtements et Chaussures		224.029 »
11. — Colonies scolaires		131.054 80
12. — Camps du Jeudi		222.669 »
13. — Camps de Vacances		615.144 40
14. — Colonie Henri Ghesquière		63.393 20
		2.711.083 05

JUSTIFICATION DES DÉPENSES

ARTICLE 1er. — *Traitement des Employés.*

Les dépenses se décomposent comme suit :

Traitement d'un chef de bureau	27.900	»
Traitement d'un employé	12.744	»
Traitement d'un chef magasinier	19.896	»
Indemnités pour charges de famille	1.177	»
Cotisations mixtes aux Assurances Sociales	520	»
Cotisations au Cautionnement mutuel	12	»
	62.249	»

ARTICLE 2. — *Timbres, Divers et Imprévus.*

Les dépenses se décomposent comme suit :

Mandats payés au Receveur de l'Enregistrement pour timbres	3.402	»
Indemnités aux Médaillées du Travail :		
Mmes Mitternique, Forestier, Dutelle, Lannée et Hurtrez :		
année 1934.....	500	»
année 1935.....	500	»
Achat de produits pharmaceutiques pour garnitures des boîtes de secours dans les cantines	1.608	»
	6.010	»

ARTICLE 3. — *Imprimés, Fournitures de bureau, Assurances.*

Les dépenses se décomposent comme suit :

Imprimerie Ouvrière : Imprimés divers ..	3.639	»
Chevalier : Fournitures de tickets de cantine	975	»
Etablissements Cogery: Achat de registres	725	»
Cambay : Fournitures de bureau	7	»
Assurance incendie camionnettes	487	»
» incendie magasin	322	»
» des enfants mangeant à la cantine	2.327	»
» des chauffeurs et convoyeurs..	2.561	»
» des cuisinières et aides	7.418	»
» accidents autos	1.460	»
	19.921	»

Article 4. — *Transport.*

Les dépenses se décomposent comme suit :

Vérification annuelle par le Service Minéralogique	251	25
Desmettre : Fournitures d'essence	14.776	»
Eeckhout : Fournitures d'huile	978	»
Gobert Frères : Réparations diverses	4.100	»
Dujardin : Fournitures de plaques	171	»
Leprette : Location d'une camionnette	90	»
	20.366	25

Article 5. — *Denrées.*

Les dépenses se décomposent comme suit :

Liébart, fourniture de viande	216.892	75
Vandervliet, fourniture de légumes secs et épiceries	78.161	40
Delerue, fourniture de légumes secs et épiceries	47.985	»
Union Lilloise d'Alimentation, fourniture de légumes secs et épiceries	53.274	»
Société Lilia, fourniture de margarine	3.369	»
Société Gervais, fourniture de lait	6.732	»
Desobry, fourniture de fromage	17.067	»
Lepée, fourniture d'huile	4.657	50
Fibbé, fourniture de confitures	11.829	»
Farvacques, fourniture de poisson	10.062	»
Société Pêche et Froid, fourniture de poisson	4.646	»
Alexandre, fourniture d'œufs	2.506	»
Provoost-Vandame, fourniture d'œufs	18.527	»
Bulteel, fourniture de légumes frais et pommes de terre	132.338	»
Demeuleneire, fourniture de gaufres	3.040	»
Vansanfort, fourniture de gaufres	897	»
F. Potin, fourniture d'huile	4.597	»
Les Coopérateurs, fourniture de pain	92.264	60
Brasserie « L'Avenir », fourniture de bière	134.992	»
J. Bossut : Indemnité pour vérification des viandes	3.000	»
	846.837	25

Une somme de 70.678 francs de l'exercice 1934 a été payée sur l'exercice 1935.

Article 6. — *Matériel et entretien.*

Les dépenses se décomposent comme suit :

Payelle, fourniture d'ustensiles divers ..	881	»
Catrice, fourniture de marmites	3.000	»
Cauderlier, réparations diverses	17.158	50
Cauderlier, fourniture d'une cuisinière et installation d'une hotte	4.613	»
Varos-Collette, fourniture de paniers à viande	636	»
Dhour, fourniture de bouchons	107	»
Boniface, fourniture de torchons	567	»
Fuchs-Nisse, fourniture de papier et sacs	1.285	»
Blondel, fourniture de réveils	132	»
Demanne, étamage d'ustensiles divers ..	7.819	»
Liège, étamage d'ustensiles divers	2.479	»
Lecossoit, étamage d'ustensiles divers....	625	»
Mullier-Sauvage, fourniture de wassingues, brosses, etc.	4.634	50
Breem, fourniture de sable	1.690	»
Sperlacken, repassage et fourniture de couteaux	376	»
Evrard, réparations et fourniture de tables et tréteaux	8.947	»
Tampleu, fourniture de ressorts coupe-frites	110	»
Deflandre, fourniture d'outillage et clous	111	80
Leblond, nettoyage machine à écrire	178	»
Dorchies, fourniture de cristaux et savon	1.624	»
Lagache, fourniture de bidons à huile	150	»
Hubert, fourniture de litres blancs	176	»
Miroux, fourniture de casquette	30	»
Bazelis, fourniture de raticide	108	»
Vankerrebrouck, réparation d'une épluche-use Hobart	17	»
Debert, fourniture de tabliers	863	»
Compagnie Continentale du Gaz, installations diverses	8.037	»
L. Wiart, construction d'un abri-vestiaire	1.274	»
Société Le Travail, peinture d'un abri-vestiaire	274	»
	67.902	80

Une cuisinière hors d'usage a été remplacée à la cantine Gounod.

Des tables et des bancs ont été remplacés aux cantines Bailleul et Fénelon, garçons.

La cantine Bailleul a été transformée et agencée pour la cuisine au gaz : friteuse, cuisinière et marmites. Une hotte d'évacuation de buée a été montée.

Une friteuse a été installée à la cantine Isly.

Toutes les cantines ont été munies de boîtes pharmaceutiques.

Article 7. — *Salaires des Cuisinières, Aides, Chauffeurs, Convoyeurs, Boucher.*

Les dépenses se décomposent comme suit :

Salaires des chauffeurs	26.328	»
Salaires des convoyeurs et boucher auxiliaires	21.407	»
Salaires des cuisinières et aides	218.661	»
Heures supplémentaires des aides auxiliaires	10.268	»
Heures supplémentaires des chauffeurs ..	216	»
Indemnités pour charges de famille	3.558	»
Assurances Sociales : Reversement à la Ville :		
Personnel plus de 60 ans	4.272	75
Personnel moins de 60 ans	39.374	60
Régime spécial	1.040	»
	325.125	35

Article 8. — *Frais de surveillance.*

Les dépenses se décomposent comme suit :

Personnel étranger à l'enseignement :		
Ecoles Primaires	62.970	»
Ecoles Maternelles	23.190	»
Personnel appartenant à l'enseignement..	15.150	»
	101.310	»

Article 9. — *Huile de foie de morue et Glycero.*

Les dépenses se décomposent comme suit :

Huile de foie de morue	2.821	»
Glycéro phosphate	2.250	»
	5.071	»

Article 10. — *Vêtements et Chaussures.*

Les dépenses se décomposent comme suit :

Valentin-Roussel, fourniture de tissus pour complets	47.349	»
Union Confections, confection des costumes	70.793	»
Grémeaux-Fiolet, fourniture de chemises tennis rayé	5.979	»
Gaucher, fourniture de tabliers vichy	15.536	»
Leclère-Reynier, façon robes fillettes	5.625	»
C. Lévy, fourniture de robes fillettes et chemises kaki	59.524	»
Debert, fourniture de chemises fillettes ..	9.315	»
Debert, fourniture de tabliers « P'tits Quinquins »	582	»
Uny, fourniture de chaussures	9.326	»
	224.029	»

Une somme de 5.877 frs de l'exercice 1934 a été payée en 1935.

Il a été distribué aux enfants nécessiteux de nos écoles :

3326 complets de drap
12 pantalons
3619 chemises boy scout
1367 chemises tennis
2586 robes
3760 chemises fillettes
3493 tabliers vichy
523 paires de chaussures

Article 11. — *Colonies Scolaires.*

Le nombre de places réservées à la Caisse des Ecoles par l'intermédiaire de la Cure d'Air était fixé à 100 à Zuydcoote.

En plus de ces 100 places, la Cure d'Air nous réservait les places des manquants et de ce fait 119 enfants ont bénéficié du séjour.

Pour Wormhoudt, 322 ont été envoyés du 15 Mai au 14 Septembre.

Aucun incident à signaler. Les Délégués de la Caisse des Ecoles ont pu se rendre compte, lors de leur voyage, du bon fonctionnement des colonies.

Les dépenses réglées en 1935 se décomposent comme suit :

Frais de séjour à Wormhoudt	89.274	50
Frais de séjour à Zuydcoote	35.700	»
Frais de chemin de fer (enfants à Wormhoudt et repas des convoyeurs)	2.756	10
Assurance des enfants aux colonies	69	»
Lenfant, jouets pour concours	1.189	»
Vansanfort, fourniture de gaufres	62	»
Frais de voyage des Membres du Comité de la Caisse des Ecoles	2.004	20
	131.054	80

Article 12. — *Camps du Jeudi.*

Les dépenses se décomposent comme suit :

Les Coopérateurs, fourniture de petits pains	26.344	»
Rousseau-Castelain, fourniture de chocolat	13.125	»
Etablissement Les Gourmets, fourniture de chocolat	952	»
Vandecasteele, fourniture de chocolat	1.886	»
Hermez, séances de cinéma.....	48.050	»
Salaires sapeurs-pompiers, séances de cinéma	5.036	»
Lenfant, fourniture de jouets.....	34.517	»
Berthé, fourniture de jouets	312	»
Jouniaux, fourniture de bonbons	150	»
Odéola, location d'un piano	100	»
Leprette, transports fête de Noël	813	»
Frais de surveillance	91.384	»
	222.669	»

Une somme de 59.200 francs de l'exercice 1934 a été payée en 1935.

Article 13. — *Camps de Vacances.*

Les dépenses se décomposent comme suit :

Salaires des cuisinières et aides	51.811	»
Salaires des femmes de service	2.995	»
Salaires sapeurs-pompiers, séances cinéma	1.170	»
Salaires surveillants des terrains de jeux	22.403	»
Indemnités de surveillance	135.300	»
Liébart, fourniture de viande	57.529	»
Vandervliet, fourniture de denrées et épiceries	20.503	90
Delerue, fourniture de denrées et épiceries	704	60
Union Lilloise d'Alimentation, fourniture denrées et œufs	17.021	»
Lepée, fourniture d'huile	4.517	50
Société Gervais, fourniture de lait condensé	1.980	»
Bulteel, fourniture de légumes frais	22.542	50
Farvacques, fourniture de poisson frais	3.375	»
L'Avenir, fourniture de bière	63.190	»
Les Coopérateurs, fourniture de pain et petits pains	69.697	20
Fibbé, fourniture de confitures	12.187	»
Rousseau-Castelain, fourniture de chocolat	21.037	50
Hecker, fourniture de saucisson	1.220	»
Société Mélior, fourniture de jambon	2.635	»
Jouniaux, fourniture de sachets bonbons	250	»
Dubois-Dumont, fourniture d'œufs de Pâques	4.500	»
Cauderlier, réparations diverses	321	»
Payelle, fourniture d'ustensiles de cuisine	4.056	»
Catrice, fourniture d'assiettes	4.550	»
Sperlacken, fourniture de couteaux	198	»
Deflandre, fourniture d'outillage	66	20
Varos-Collette, fourniture de paniers à pain	240	»
Desmettre, fourniture d'essence	4.936	»
Eeckhout, fourniture d'huile	675	»
Hubert, réparations diverses	3.178	»
Leprêtre, locations taxi et camionnette	266	»
Lepers, réparations ballons et pneus	703	»
Mullier-Sauvage, fourniture de produits d'entretien	679	50
Vromont, fourniture et réparations matériel de jeux	6.336	»

Hermez, séances cinéma	14.950	»
Bazelis, fourniture de produits pharmaceutiques	793	»
Debert, fourniture de shirting et dentelles	2.156	»
Caillez, fourniture de mercerie	1.002	»
Leçons et sorties des fifres	1.590	»
Doublet, fourniture d'une gaîne pour drapeau, Clique	35	»
Compagnie des Tramways, location d'autocars, voyage à Malo	2.700	»
Leçons et répétitions de la Chorale Eugène Jacquet	8.415	»
Nettoyage des locaux de la Chorale Eugène Jacquet	271	»
Leçons et répétitions de la Chorale Lamartine	291	»
Imprimerie Ouvrière, fourniture d'imprimés	3.310	»
Lenfant, fourniture de jouets	1.876	50
Assurance des enfants fréquentant les Camps	7.300	»
Services de gendarmerie	1.319	50
Frais de musiques aux défilés	7.262	»
Location de pianos	265	»
Hezard, fourniture de breloques	5.200	»
Six, fourniture de drapeaux	1.050	»
Lesay, fourniture de rubans	700	»
Vicart, décoration de la Foire Commerciale	4.237	»
Etablissements Vasseur, prise de vues de la Foire Commerciale	1.799	»
Société Monoprix, fourniture de lots pour tombola	860	»
Chéradame, fourniture de lots pour tombola	3.606	»
Service médical Fêtes des Camps et de Clôture	280	»
Heures supplémentaires et repas fêtes des Camps et de Clôture	1.102	50
	615.144	40

Une somme de 13.680 francs de l'exercice 1934 a été payée en 1935.

Article 14. — *Colonie Henri Ghesquière.*

Les dépenses se décomposent comme suit :

Traitement du concierge	4.800	»
Salaires des cuisinières et aides	13.366	»
Surveillance et professeur d'éducation physique	5.316	»
Heures supplémentaires, service des douches	243	»
Produits pharmaceutiques	479	»
Consommation d'eau	588	»
Liébart, fourniture de viande	5.100	»
Vandervliet, fourniture de denrées	5.438	»
Delerue, fourniture de denrées	390	»
Union Lilloise d'Alimentation, fourniture de denrées et œufs	3.295	»
Lepée, fourniture d'huile	394	»
Société Lillia, fourniture de margarine	57	»
Société Gervais, fourniture de lait condensé	792	»
Rousseau-Castelain, fourniture de chocolat	913	50
Vansanfort, fourniture de gaufres	201	»
Fibbé, fourniture de confitures	1.478	»
Bulteel, fourniture de légumes frais	2.861	50
Dubois-Chrétien, fourniture de lapins	1.626	»
L'Avenir, fourniture de bière	4.922	»
Les Coopérateurs, fourniture de pain	3.608	20
Veuve Sdez, blanchissage de linge	2.067	»
Vandenneste, fourniture d'espadrilles	3.321	»
Caillet, fourniture d'objets de toilette	393	»
Maubert, fourniture de savons de toilette	570	»
Gaucher, réparations de tabliers	106	»
Mullier-Sauvage, fourniture de produits d'entretien	254	»
Varos-Collette, fourniture de paniers à pains	38	»
Cauderlier, réparations diverses	76	50
Vicart, fourniture d'un pavillon	150	»
Lenfant, fourniture de jouets	324	50
Cambay, fourniture de papier	207	»
Deflandre, fourniture d'outillage	18	»
	63.393	20

Une somme de 90 francs de l'exercice 1934 a été payée en 1935.

534 enfants, alternativement les filles et les garçons, ont bénéficié d'un séjour à la colonie.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

I. — *Cantines*

Une cantine a été ouverte le 29 Avril 1935 au groupe scolaire du Faubourg d'Arras. Elle a fonctionné 116 jours.

Il existe 15 cantines primaires, 25 cantines maternelles.

II. — *Nombre total de journées de cantine*

Une cantine Faubourg d'Arras		116
Cantines primaires	191 × 14 =.....	2.674
Cantines maternelles	191 × 25 =.....	4.775
Total		7.565

II. — *Nombre de rations distribuées*

1° *Cantines primaires :*

a) pour les élèves	735.883	
b) pour le personnel : 62 cuisinières et aides, 81 surveillantes (2 rations)	54.626	790.509

2° *Cantines maternelles :*

a) pour les élèves	283.093	
b) pour le personnel : 53 cuisinières et aides, 27 surveillantes	30.560	313.653
		1.104.162

Prix de revient des repas

Repas seul :

Valeur des denrées consommées et payées sur le budget de 1935..	846.837 25	
Valeur des denrées consommées en 1934 et payées sur le budget de 1935	70.678 »	776.159 25

Le nombre des rations distribuées ayant été de 1.104.162 le prix de revient du repas seul est donc de $\frac{776.159\ 25}{1.104.162} = 0$ fr. 703

en diminution de 0 fr. 07 sur 1934.

Repas y compris les frais généraux :

ART. 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8.

Valeurs des denrées consommées	776.159 25
Frais généraux	602.884 40
	1.379.043 65

soit $\frac{1.379.043\ 65}{1.104.162}$ = 1 fr. 248 en diminution de 0 fr. 13 sur l'exercice 1934.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Cours de musique et de chant, Professeur. Emile Breton.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Juillet 1934 ;

Vu notre arrêté en date du 10 Octobre 1934, instituant des cours de musique et de chant dans les écoles publiques de notre Ville ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Emile Breton, professeur au Conservatoire, sera chargé, à dater du 1er février 1936, de cet enseignement.

ARTICLE 2. — M. Breton recevra, pour 6 classes de trois quarts d'heure par semaine, une indemnité annuelle de 3.442 fr. 50 centimes, non soumise à retenue, payable les 31 mars, 31 juillet et 31 décembre.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Cours de musique et de chant. Professeur. Mme Ceugnart-Castelain.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Juillet 1934 ;

Vu notre arrêté en date du 10 Octobre 1934, instituant des cours de musique et de chant dans les écoles publiques de notre Ville ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme Ceugnart-Castelain, Professeur au Conservatoire, sera chargée, à dater du 1er Février 1936, de cet enseignement, en remplacement de M. Bonenfant admis à la retraite.

ARTICLE 2. — Mme Ceugnart recevra, pour 6 classes de 3/4 d'heure par semaine, une indemnité annuelle de 3.442 fr. 50, non soumise à retenue, payable les 31 Décembre, 31 Mars et 31 Juillet.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Cours de musique et de chant. Professeur. Indemnité.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Juillet 1934 ;

Vu notre arrêté en date du 10 Octobre 1934, instituant des cours de musique et de chant dans les écoles publiques de notre Ville ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions de nos arrêtés pris, le 10 Octobre 1934, sous les numéros 9034 et 9035, sont abrogées et remplacées comme suit, à dater du 1er Février 1936 :

.....

MM. Plessier et Tallon recevront, pour 10 classes de 3/4 d'heure par semaine, une indemnité annuelle de 5.737 fr. 50.

.....

M. Frimat recevra, pour 9 classes de 3/4 d'heure par semaine, une indemnité annuelle de 5.163 fr. 75.

ARTICLE 2. — Ces indemnités, non soumises à retenue, seront payables les 31 Mars, 31 Juillet et 31 Décembre.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Cours de musique et de chant. Cessation de fonctions. Mme Van Reckem et M. Hecquet.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Juillet 1934 ;

Vu notre arrêté en date du 10 Octobre 1934, instituant des cours de musique et de chant dans les écoles publiques de notre Ville ;

Vu la lettre de M. l'Inspecteur d'Académie en date du 14 janvier 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions de notre arrêté nu-

méro 9034, en date du 10 Octobre 1934, sont abrogées en ce qui concerne Mme Van Reckem et M. Hecquet qui cesseront leur service le 31 Janvier 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Professeurs. Horaire.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu l'arrêté municipal du 8 Février 1932 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 20 Février 1933 statuant sur la réorganisation des cours du jour et du cours du soir du Livre ;

Vu les arrêtés municipaux des 16 Janvier 1933 et 4 Février 1935 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 16 Janvier 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article premier. — A compter du 1er Février 1936 le service de MM. André Beaudonck et Marcel Sillard, ouvriers-instructeurs à l'Ecole Baggio, chargés de l'enseignement aux cours municipaux professionnels, le premier de la composition typographique, le second, de l'impression typographique, est porté de sept heures et demie à neuf heures par semaine au taux de 487 francs l'heure-année.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 22 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

BUREAU DE BIENFAISANCE — Statistiques pour 1935

Dispensaires	1re CATÉGORIE				2me CATÉGORIE				TOTAL				Pensionnés Loi du 14 Juil. 1905	TOTAL des Individus au 31 Décembre 1935
	Familles		Individus		Familles		Individus		Familles		Individus		Individus Au 31 Décembre 1935	
	au 1er Janvier 1935	au 31 Décem.(1935	au 1er Janvier 1935	au 31 Décem. 1635	au 1er Janvier 1935	au 31 Décem. 1935	au 1er Janvier 1935	au 31 Décem. 1935	au 1er Janvier 1935	au 31 Décem. 1935	au 1er Janvier 1935	au 31 Décem. 1935		
WAZEMMES	487	533	973	1062	53	62	283	332	540	595	1256	1394	1 323	2.717
JONVILLE	282	280	698	683	55	41	286	226	337	321	984	909	872	1.781
DANEL WERQUIN .	387	417	609	631	28	28	135	135	415	445	744	766	1.021	1.787
MOULINS	277	260	525	477	35	42	185	221	312	302	710	698	655	1.353
FIVES St-MAURICE	650	602	1080	1002	68	64	325	307	718	666	1405	1309	1.257	2.566
	2083	2092	3885	3855	239	237	1214	1221	2322	2329	5099	5076	5.128	10.204

Individus secourus en 3me Catégorie ou 31 Déccmbre 1935 224

Total Général. . 10.428

HOPITAUX — Statistiques Année 1935

CATÉGORIES	Existant au 1er Janvier 1935		ENTRÉES			TOTAL des entrées	TOTAL des existants et des entrées	SORTIES			TOTAL des sorties	DÉCÈS		TOTAL des radiations	Restant au 31 Décemb. 1935		Nombre de journées (annuel)	Moyenne journ. de la populat.	Durée moyenne du séjour	Proport. de mortalité sur 100
	à l'hospice	à l'hôpital	réelles	mutations	retour de l'hôpital			réelles	mutations	envoi à l'hôpital		à l'hospice	à l'hôpital		à l'hospice	à l'hôpital				
Hôpital de la Charité	»	393	5609	»	»	»	6002	5201	»	»			416	5617	»	385	133.032	364.47	22.16	6.93
Pavillon Olivier	»	46	1157	»	»	»	1203	1139	»	»			45	1184	»	19	17.821	48.824	14.81	3.74
Ch. Part. St-Sauveur.	»	9	206	»	»	»	215	198	»	»			11	209	»	6	5.220	14.300	24.27	5.11
Hôpital St-Sauveur ..	»	300	5602	»	»	»	5902	5267	»	»			335	5602	»	300	116.955	320.42	19.81	5.67
Centre Anticancéreux	»	35	805	»	»	»	840	782	»	»			24	806	»	34	13.442	36.82	16.00	2.85

HOSPICES — Statistiques Année 1935

CATÉGORIES	Existant en Janvier 1935		ENTRÉES				TOTAL des Entrées	TOTAL des Exitants et des entrées	SORTIES				TOTAL des Sorties	DÉCÈS à l'Hospice	TOTAL des radiations	DÉCÈS à l'Hôpital	Restant au 31 Décembre 1935		Nombre annuel de journées	Moyenne journal. de la population	Durée moyenne du séjour	Proport. de mortalité sur 100
	à l'Hospice	à l'Hôpital	réelles	mutations	retour de l'hôpital	retour de permis.			réelles	mutations	envoi à l'hôpital	envoi en permis.					à l'hospice	à l'hôpital				
Hospice Général . .	964	8	239	45	54	23	362	1326	89	45	59	24	217	133	350	8	976	4	355.686	974.48	295.66	11.05
Hosp. d'incurables	262	1	72	2	24		98	360	60	2	30		92	32	124	4	236	3	92.837	254.347	277.955	9.58
Hospice F. Baës . .	81		14		3		17	98	10		5		15	4	19	1	79	1	29.233	80.0904	307.71	4 2105
Hospice Gantois . .	183	1	31	7	16		54	237	4	7	17	1	29	26	55		182	2	65.446	179.30	305.82	12.14
Hopice Comtesse .	63	1	25		7		32	95	2		10		12	14	26	3	69	1	24.801	67.9479	281.8295	15.9090
Maison A. Lemay .	155	3	17		20		37	192	20		18		38		38		154	1	57.322	157.046	333.267	—
Hospice Stappaert	38		21		4		25	63	3		7		10		10		53	3	16.513	45.24	279.88	—
Convalescents	121		564				564	685	513				513	51	564		121		38.851	106.441	56.716	7.445

HOPITAUX ET HOSPICES

Année 1935

Prix de journée

Etablissements	Prix de journée		Différence	
	1934	1935	en plus	en moins
Hôpital de la Charité	24 fr. 0790	23 fr. 4694		0 fr. 6096
Hôpital Saint-Sauveur	21 fr. 9140	21 fr. 6161		0 fr. 2979
Hôpital Saint-Sauveur (Ch. Particulières)	45 fr. 5545	44 fr. 4889		1 fr. 0656
Centre Anticancéreux	27 fr. 9613	29 fr. 5558	1 fr. 5945	
Hospice Général	8 fr. 1919	7 fr. 8507		0 fr. 3412
Hospice d'Incurables	8 fr. 6259	8 fr. 7590	0 fr. 1331	
Pavillon des Convalescents	12 fr. 5831	13 fr. 4949	0 fr. 9118	
Pavillon Olivier	49 fr. 9585	52 fr. 5873	2 fr. 6288	
Hospice François Baes	10 fr. 4580	9 fr. 6868		0 fr. 7712
Hospice Comtesse	13 fr. 7350	12 fr. 3861		1 fr. 3489
Hospice Gantois	8 fr. 9085	8 fr. 7832		0 fr. 1253
Hospice Stappaert	18 fr. 7456	12 fr. 7568		5 fr. 9888
Maison A. Lemay	15 fr. 0358	14 fr. 4364		0 fr. 5994

HOSPICES. — Clinique d'oto-rhino-laryngologie.

STATISTIQUES POUR 1935

Nombre d'enfants envoyés à cette Clinique par le Service de l'Inspection médicale scolaire pendant l'année 1935 :

1re	Circonscription	86
2e	»	83
3e	» (Saint-Sauveur)	10
4e	»	21
5e	»	59
6e	»	41
	Total	300

Le chiffre total des consultants de la Clinique fut de 1.271.

Le nombre des opérations pratiquées s'est élevé à 585 et se décompose comme suit :

Ablation d'amygdales et de végétations	530
Résection sous muqueuse de la cloison nasale.	32
Curage de l'ethmoïde	7
Sinusite	4
Polypes de l'oreille	8
Suppurations péri-amygdaliennes	4
	585

ŒUVRES DIVERSES. — Fourneaux Economiques. Distribution des rations.

MOIS DE JANVIER 1936

Désignation des cuisines	Viande	Bouillon	Légumes
Bouvines	2.496	2.974	3.064
Lottin	1.545	2.194	2.788
Baignerie	2.269	3.704	3.785
Fombelle	2.238	2.758	2.702
Manuel	1.863	2.546	2.672
Fénelon	2.170	2.901	2.939
	12.581	17.077	17.950

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses Syndicales agréées aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de Chômage : 1° du Syndicat Textile ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics ;

Arrêtons :

Article premier. — Un mandat de paiement de fr. 1.588,95 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile, pour le mois de Décembre 1935.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 963 journées à 5 francs l'une = 4.815 francs.

Article 2. — M. le Receveur Municipal et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Crèches Municipales.

RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT

Année 1935

Les crèches de Moulins et de Fives ont fonctionné toute l'année la première place Déliot, la seconde 91, rue de Lannoy.

	Moulins	Fives
Chiffre moyen des enfants présentés chaque jour	50	65
Maximum	65	85
Minimum	35	45
Nombre de lits	65	85

Le taux de la rétribution maternelle est de 1 franc.

I. — *Recettes*

Subvention de l'Etat	2.400 00
Rétributions perçues pour le service de garde :	
Fives	17.774 00
Moulins	11.100 00
	31.274 00

II. — *Dépenses*

	Crèche de Fives	Crèche de Moulins	Total
Salaire des gardiennes	126.472,60	83.628,00	210.100,60
Traitement des docteurs	3.600,00	3.600,00	7.200,00
Denrées	32.360,75	4.607,55	36.968,30
Combustible	16.785,65	6.214.35	23.000,00
Fournitures diverses	49.238,75	1.767,15	51.005,90
Eclairage et travaux divers	29.730,79	11.258,43	40.989,22
Entretien des bâtiments	13.013,65	17.862,07	30.875,72
Entretien du mobilier	»	»	»
	271.202,19	128.937,55	400.139,74
	400.139,74		
Traitement de la Directrice	27.900,00		27.900,00
Total	428.039,74		428.039,74

ŒUVRES DIVERSES. — Protection de la maternité à domicile.

RAPPORT ANNUEL

Année 1935

Les nécessaires d'accouchement mis à la disposition des futures mamans qui se trouvent dans l'obligation de faire leurs couches à domicile sont toujours bien accueillis.

Pour l'année 1935 une somme de 10.000 francs a été inscrite au Budget pour ce service.

Ces nécessaires sont prêtés gratuitement aux bénéficiaires de l'Assistance aux femmes en couches.

Le contenu de ces nécessaires se compose d'objets récupérables et d'autres non récupérables, dont l'ensemble est ci-après désigné :

Objets récupérables	Objets non récupérables
1 sac,	2 paquets de coton,
2 cuvettes émaillées,	1 paquet coton (rectangle) stérile,
1 bouilloire 4 litres,	1 paquet gaze (6 compresses) stérile,
1 bassin de lit,	1 pansement ombilical avec ligature soie,
1 bock avec tube caoutchouc,	1 tube vaseline,
2 draps,	1 tube clonazone,
1 taie d'oreiller,	1 canule stérile,
2 alèzes,	1 brosse stérile,
4 serviettes.	1 savon,
	150 gr. alcool dénaturé,
	1 paquet talc,
	1 collyre.

Du 1er Janvier au 31 Décembre 1935 il a été délivré 657 nécessaires à domicile.

FINANCES. — Recettes. Octroi. Etat comparatif des Recettes de l'Octroi de Lille, pour les années 1934 et 1935.

Désignation des chapitres	Exercices		En plus	En moins
	1935	1934		
Boissons	938.877,87	570.867,95	368.009,02	
Comestibles	5.900.355,79	5.980.778,60		80.422,81
Combustibles	1.496.984,49	1.545.368,62		48.384,13
Fourrages	175.157,26	208.676,94		33.519,68
Matériaux	1.652.816,40	1.739.471,19		86.654,79
Objets divers	1.241.369,24	1.311.970,25		70.601,01
Recettes accessoires	144.277,35	140.128,35	4.149,00	
Totaux	11.549.838,40	11.497.261,90	372.158,92	319.582,42

Différence en plus pour 1935 : 52.576 fr. 50.

AUTRES PERCEPTIONS ASSURÉES PAR LE SERVICE DE L'OCTROI DE LILLE

NATURE DES RECETTES	EXERCICES		EN PLUS	EN MOINS
	1935	1934		
Droits d'abatage	466.661,60	463.707,80	2.953,80	
Droits de séjour	28.545,05	28.154,45	390,60	
Poids public (Abattoir)	42.941,75	44.413,00		1.471,25
Droits de visite	246.531,12	237.530,46	9.000,66	
Stationnements des bateaux	11.409,08	10.837,38	571,70	
Stationnements des voitures (Abattoir)	1.871,25	1.756,25	115,00	
Taxe de désinfection (Abattoir)	4.250,00	1.500,00	2.750,00	
Taxe sur les chiens mis en fourrière	14,00	21,00		7,00
Poids public, boulevard des Ecoles	3.521,00	4.490,50		969,50
Poids public, place Philippe de Girard	2.705,50	3.336,50		631,00
Droits de place, Marché aux Chevaux	13.287,25	14.439,25		1.152,00
Vente de fumier (Abattoir)	2.550,00	2.550,00		
Droits de crochets (Abattoir)	1.018,50	1.533,00		514,50
Droits de crochets (Halles Centrales)	155.484,00	159.466,00		3.982,00
Poids public (Halles Centrales)	129.276,50	124.176,25	5.100,25	
Totaux	1.110.066,60	1.097.911,84	20.882,01	8.727,25

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Statistique du prix des denrées.

SEMAINE DU 28 DÉCEMBRE 1935 AU 3 JANVIER 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1er	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	3.15	2.25	1.75	6.75	4.75	3.50	Roosbeef	22.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot au-feu { Gîte à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot au-feu { Croisure...	6.00	5.00	3.00
Veau...	4.35	3.50	1.80	9.00	7·00	3.75	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton	6.50	4.15	2.90	13.00	8.50	6.00	Gigot et filet....	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc...	5.75	4.60	2.00	6 75	5.50	3.75	Jambon frais et filet....	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		
Poulets	9.00 à 11.00			11.00 à 14.00				14.00 à 16.00		
Lapins.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		

SEMAINE DU 4 AU 10 JANVIER 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	3.15	2.25	1.75	6.75	4.75	3.50	Roosbeef...	22.00	20.00	16 00
							Entre-côte	17.00	15.00	13.00
							Pot-au-feu { Gîte à la noix	14.00	9.00	7 00
							Pot-au-feu { Croisure...	6.00	5.00	3.00
Veau...	4.35	3.50	1.80	9.00	7.00	3 75	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte..... ...	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton	6.50	4.15	2.90	13.00	8.50	6.00	Gigot et filet....	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes	20.00	18.00	16.00
							Ragoût.....	10.00	9 00	5.00
Porc...	5.75	4.50	2.00	7.00	5.50	3.75	Jambon frais et filet....	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13.00	9.00
							Poitrine			
Poules.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		
Poulets	9.00 à 11.00			11.00 à 14.00				14.00 à 16.00		
Lapins.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		

œuf : Cours Extrême 7,50

SEMAINE DU 11 AU 17 JANVIER 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	3.10	2.25	1.75	6.50	4.50	3.50	Roosbeef	22.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Cite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6.00	5.00	3.00
Veau...	4.40	3.50	1 80	9.25	7.00	3.75	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	4.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton	6.50	4.15	2.90	13.00	8.50	6.00	Gigot et filet	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc...	5.75	4.60	2.00	7.00	5.50	3.75	Jambon frais et filet	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		
Poulets	9.00 à 11.00			11.00 à 14.00				14.00 à 16.00		
Lapins.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		

Bœuf cours extrême..... 7 fr. 50

SEMAINE DU 18 AU 24 JANVIER 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	3.10	2.25	1.75	6.50	4.50	3.50	Roosbeef	22 00	20.00	16.00
							Entre-côte.....	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Cite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6.10	5 00	3.00
Veau...	4.30	3.50	1.80	9.50	7.00	3.75	Rouelle...	21.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12 00	10.00
Mouton	6.00	4.10	2.75	12.00	8.50	6.00	Gigot et filet .. .	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc...	5.75	4.50	2.80	7.00	5.50	3.75	Jambon frais et filet....	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		
Poulets	9.00 à 11.00			11.00 à 14.00				14.00 à 16.00		
Lapins.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		

Bœuf cours extrême : 7,50

SEMAINE DU 25 AU 31 JANVIER 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf...	3.10	2.25	1.75	6.50	4.50	3.75	Roosbeef	22.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15 00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	14.00	9 00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6 00	5.00	3.00
Veau ..	4.30	3 50	1.80	10.00	7.00	3.75	Rouelle.....	21.00	18.00	16.00
							Côte...	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton.	6.00	4.10	2.75	12 00	8.50	6.00	Gigot et filet . . .	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20 00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc . .	5.75	4.60	2.80	6.75	5.50	3.75	Jambon frais et filet ...	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes.....	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules .	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		
Poulets.	9.00 à 11.00			11.00 à 14.00				14.00 à 16.00		
Lapins .	6.00 à 7.00			9 00 à 10.00				11.00 à 13 00		

Bœuf : cours extrême 7.50.

SEMAINE DU 28 DÉCEMBRE 1935 AU 3 JANVIER 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.00 à 4.00	2.00 à 8.00
Rougets.....	1.00 à 2 00	2.00 à 4.00
Merlans.....	0.50 à 0.75	1.00 à 5.50
Maqueraux	3.00 à 4.00	6.00 á 8.00
Chiens de mer.....		
Cabillauds	2.00 à 2.50	4.00 à 5.00
Merluches	3.50 à 4.00	7.00 à 8.00
Plouses...		
Anguilles	3.50 à 4.25	7.00 à 8.50
Limandes		
Harengs	0.05 à 0.10	0.25 à 0.50
Soles		
Plies		
Dorades.....		
Congres		

SEMAINE DU 4 AU 10 JANVIER 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	2 00 à 3.50	4.00 à 7 00
Rougets	1.50 à 3.00	3.00 à 6.00
Merlans	2 00 à 3.00	4.00 à 6.00
Maquereaux		
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches	2.00 à 5.00	4.00 à 10.00
Plouses		
Anguilles	4.00 à 4 50	8.00 à 9.00
Limandes		
Harengs	0.05 à 0.15	0.25 à 0.50
Soles		
Plies	4.00 à 5.00	8.00 à 10.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 11 AU 17 JANVIER 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	0.75 à 4.00	1.50 à 8.00
Rougets	0.75 à 2.75	1.50 à 5 50
Merlans	1.50 à 3.50	3.00 à 7.00
Maquereaux		
Chiens de mer		
Cabillauds	3.50 à 5 00	7.00 à 10.00
Merluches	2.00 à 4.50	4.00 à 9.00
Plouses		
Anguilles	4.00 à 4.50	8.00 à 9.00
Limandes		
Harengs	0.10 à 0.25	0 30 à 0.60
Soles		
Plies	1.50 à 5.00	3.00 à 10.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 25 AU 31 JANVIER 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.50 à 4.00	3.00 à 8.00
Rougets	1.00 à 3.00	2.00 à 6.00
Merlans	0.50 à 3.00	1.00 à 6.00
Maquereaux		
Chiens de mer		
Cabillauds	3.00 à 4.00	6.00 à 8.00
Merluches	1.50 à 4.00	3.00 à 8.00
Plouses		
Anguilles	4.00 à 5.50	8.00 à 11.00
Limandes		
Harengs	0.05 à 0.15	0.25 à 0.50
Soles	13.00 à 14.00	26.00 à 28.00
Plies	1.50 à 4.50	3.00 à 9.00
Dorades		
Congres		

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 4 Janvier 1936

Poisson vendu au minck

Harengs frais	0,05 à 0,10 pièce
Anguilles	3,50 à 4,25 le kilo
Raies	1,00 à 4,00 le kilo
Maquereaux	3,00 à 4,00 le kilo
Merlans	0,50 à 2,75 le kilo
Rougets	1,00 à 2,00 le kilo
Cabillauds	2,00 à 2,50 le kilo
Merluches	3,50 à 4,00 le kilo

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 11 Janvier 1936

Poisson vendu au minck

Harengs frais	0,05 à 0,15 pièce
Anguilles	4,00 à 4,50 le kilo
Raies	2,00 à 3,50 le kilo
Plies	4,00 à 5,00 le kilo
Merlans	2,00 à 3,00 le kilo
Rougets	1,50 à 3,00 le kilo
Merluches	2,00 à 5,00 le kilo

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 18 Janvier 1936

Poisson vendu au minck

Harengs frais	0,10 à 0,25 pièce
Anguilles	4,00 à 4,50 le kilo
Raies	0,75 à 4,00 le kilo
Plies	1,50 à 5,00 le kilo
Merlans	1,50 à 3,50 le kilo
Rougets	0,75 à 2,75 le kilo
Cabillauds	3,50 à 5,00 le kilo
Merluches	2,00 à 4,50 le kilo

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 25 Janvier 1936

Poisson vendu au minck

Harengs frais	0,05 à 0,20 pièce
Anguilles	4,00 à 5,00 le kilo

Raies	2,00 à 4,00 le kilo
Plies	2,00 à 5,25 le kilo
Merlans	1,50 à 3,50 le kilo
Rougets	1,50 à 3,00 le kilo
Cabillauds	5,00 à 6,00 le kilo
Merluches	2,50 à 5,50 le kilo

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville des viandes.

SEMAINE DU 28 DÉCEMBRE 1935 AU 3 JANVIER 1936

Abattoirs

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 6,15 ; Vache : 6,15 ; Taureau : 5,40, 4,50 ; Veau : 11,25, 9,25, 6,50 ; Mouton : 13,00, 10,25, 7,00 ; Porc : 7,50, 5,25.

Halles et Marchés

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 6,75, 4,75, 3,50 Vache : 6,75, 4,75, 3,50 ; Taureau : 5,00, 4,00, 3,50 ; Veau : 9,00, 7,00, 3,75 ; Mouton : 13,00, 8,50, 6,00 ; Porc : 6,75, 5,50, 3,75.

SEMAINE DU 4 AU 10 JANVIER 1936

Abattoirs

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 6,50 ; Vache : 6,50 ; Taureau : 5,35, 4,50 ; Veau : 12,25, 10,25, 7,75 ; Mouton : 13,75, 11,25, 7,25 ; Porc : 7,50, 5,25.

Halles et Marchés

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 6,75, 4,75, 3,50 ; Vache : 6,75, 4,75, 3,50 ; Taureau : 5,00, 4,00, 3,50 ; Veau : 9,00, 7,00, 3,75 ; Mouton : 13,00, 8,50, 6,00 ; Porc : 7,00, 5,50, 3,75.

SEMAINE DU 11 AU 17 JANVIER 1936

Abattoirs

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 6,75 ; Vache : 6,75 ; Taureau : 5,50, 4,50 ; Veau : 12,25, 10,25, 7,75 ; Mouton : 13,75, 10,75, 8,25 ; Porc : 7,50, 5,25.

Halles et Marchés

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 6,50, 4,50, 3,50 ; Vache : 6,50, 4,50, 3,50 ; Taureau : 5,00, 4,00, 3,50 ; Veau : 9,25, 7,00, 3,75 ; Mouton : 13,00, 8,50, 6,00 ; Porc : 7,00, 5,50, 3,75.

SEMAINE DU 25 AU 31 JANVIER 1936

Abattoirs

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,00 ; Vache : 7,00 ; Taureau : 5,50, 4,75 ; Veau : 12,50, 10,75, 8,25 ; Mouton : 13,00, 10,75, 8,25 ; Porc : 7,50, 5,25.

Halles et Marchés

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 6,50, 4,50, 3,50 ; Vache : 6,50, 4,50, 3,50 ; Taureau : 5,00, 4,00, 3,50 ; Veau : 10,00, 7,00, 3,75 ; Mouton : 12,00, 8,50, 6,00 ; Porc : 6,75, 5,50, 3,75.

ALIMENTATION. — Abattoirs. Statistiques pour 1935.

Animaux sacrifiés

Bovins	16.700
Veaux	17.186
Ovins	28.857
Caprins	16
Porcins	18.766
Chevaux, Anes et Mulets	2.912
Viandes saisies	38.440 kgs

ALIMENTATION. — Halles Centrales. Statistiques pour 1935.

Introductions

Viandes fraîches	8.177.002	kilogs
Viandes frigorifiées	14.975	»
Charcuteries	654.471	»
Abats	791.191	»

Saisies

Viandes diverses	12.325	kilogs
Charcuteries	175	»
Abats	16.167	»
Volailles et Gibiers	3	pièces
Fromages	1.617	pièces
Légumes	45.654	kilogs
Fruits	47.529	»
Poissons	4.949	»
Huîtres	9.000	pièces
Crustacés	49	pièces
Coquillages	902	kilogs
Conserves	459	boîtes
Œufs	28.860	pièces

Mouvement de la population pendant l'année 1935

MOIS	Mariages	Divorces	NAISSANCES									DÉCÈS		
			Masculin			Féminin			Totaux sexes réunis		Total général	Masculin	Féminin	Total
			Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes				
Janvier	86	9	139	23	162	167	18	185	306	41	347	167	179	346
Février	114	11	120	23	143	132	20	152	252	43	295	153	150	303
Mars	99	13	165	25	190	152	23	175	317	48	365	166	172	338
Avril	173	11	155	21	176	142	25	167	297	46	343	152	132	284
Mai	100	24	140	26	166	167	21	188	307	47	354	169	129	298
Juin	149	11	145	22	167	125	21	146	270	43	313	113	137	250
Juillet	112	15	167	24	191	141	17	158	308	41	349	151	117	268
Août	162	14	123	24	147	114	18	132	237	42	279	110	119	229
Septembre	118	12	125	22	147	129	22	151	254	44	298	123	108	231
Octobre	103	22	166	18	184	127	22	149	293	40	333	110	106	216
Novembre	156	17	136	17	153	125	9	134	261	26	287	126	136	262
Décembre	135	15	150	26	176	158	21	179	308	47	355	145	163	308
	1.507	174	1.731	271	2.002	1.679	237	1.916	3.410	508	3.918	1.685	1.648	3.333

Naissances en 1935

	PARENTS DOMICILIÉS HORS VILLE				PARENTS DOMICILIÉS A LILLE				TOTAUX			
	Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Janvier . .	41	38	5	2	98	129	18	16	139	167	23	18
Février . . .	24	27	2	1	96	105	21	19	120	132	23	20
Mars	41	46	5	1	124	106	20	22	165	152	25	23
Avril	43	38	4	2	112	104	17	23	155	142	21	25
Mai	37	45	3	2	103	122	23	19	140	167	26	21
Juin	42	28	2	4	103	97	20	17	145	125	22	21
Juillet . . .	47	30	»	»	120	111	24	17	167	141	24	17
Août	34	21	4	1	89	93	20	17	123	114	24	18
Septembre . .	37	42	1	1	88	87	21	21	125	129	22	22
Octobre . . .	61	36	2	2	105	91	16	20	166	127	18	22
Novembre . .	37	31	2	2	99	94	15	7	136	125	17	9
Décembre . .	33	40	2	1	117	118	24	20	150	158	26	21
	477	422	32	19	1.254	1.257	239	218	1 731	1.679	271	237
	899		51		2.511		457		3.410		508	

Naissances en 1935 selon l'état civil et l'âge de la mère

Age de la mère	Légitimes								Illégitimes								Total par âge
	Masculin				Féminin				Masculin				Féminin				
	1er Trimestre	2eme Trimestre	3eme Trimestre	4eme Trimestre	1er Trimestre	2eme Trimestre	3eme Trimestre	4eme Trimestre	1er Trimestre	2eme Trimestre	3eme Trimestre	4eme Trimestre	1er Trimestre	2eme Trimestre	3eme Trimestre	4eme Trimestre	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	2
de 15 à 19 ans	17	7	4	3	14	14	11	9	10	11	9	6	9	9	6	7	146
20 à 24	117	146	115	121	141	142	111	117	27	18	29	25	19	23	26	18	1.195
25 à 29	147	134	143	156	151	128	128	125	12	20	10	12	9	17	5	14	1.211
30 à 34	89	98	98	101	81	97	81	87	4	8	9	9	10	11	11	8	802
35 à 39	40	43	41	55	48	42	39	63	8	3	9	4	4	2	2	2	405
40 a 44	13	12	14	16	13	9	12	8	5	1				1	1		105
45 a 49					1	2	2	1		1							7
de 50 et au-dessus					1					1							2
Enfants nés de Parents inconnus									4	6	3	5	9	3	4	3	37
Age Inconnu - Mère Inconnue	1				1				1				1	1	1		6
Total par trimestre	424	440	415	452	451	434	384	410	71	69	70	61	61	67	57	52	
Total par sexe	1.731				1.679				271				237				3.918
Total Général	3.918																

RÉPARTITION DES NAISSANCES ET DÉCÈS PAR QUARTIER

Coefficients de natalité et de mortalité par 1.000 habitants

Année 1935

QUARTIERS	POPULATION suivant le recensement de 1931	DÉCÈS de personnes domiciliées à Lille	Proportion pour 1000 habitants	NAISSANCES domicile des parents à Lille	Proportion pour 1.000 habitants	DÉCÈS par gastro-entérite de (0 à 1 an) domicile des parents à Lille
Palais Rihour. .	11.175	142	12.70	138	12.34	1
Gare	16.897	220	13.02	171	10.12	»
Moulins . .	21.815	322	14.76	323	14.80	6
Wazemmes . .	34.984	392	11.20	429	12.26	6
Vauban	18.750	226	12.05	226	12.05	»
Saint-André . .	20.445	445	21.76	227	11.10	4
Esquermes. .	14.798	194	13.10	214	14.46	3
Saint-Maurice. .	13.750	208	15.12	396	28.80	4
Fives. . . .	28.070	376	13.39	417	14 85	6
Canteleu . . .	8.540	73	8.54	129	8.98	»
Sud	12.344	218	17.66	298	24.14	4
	201.568	2.816	13.97	2.968	14.72	34

ANNÉE 1935

Population totale (Recensement 1931) : 201.568 habitants

I. — Renseignements démographiques

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune placés *dans* la commune
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		PLACÉS *hors* de la commune	PLACÉS *dans* la commune	
1.507	174	3.410	508	3.918	138	37	175	3.333	28	42	6

II. — Répartition des décès par cause et par age (mort-nés non comptés)

(Ce tableau comprend tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS de 1 AN	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)	»	1	»	1	»	2
2	Typhus exanthematique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	10	13	»	»	»	23
6	Scarlatine	»	3	2	»	»	5
7	Coqueluche	3	»	»	»	»	3
8	Diphtérie et Croup	2	32	»	»	»	34
9	Grippe	»	2	2	2	8	14
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Entérite cholériforme	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	1	»	1	3	2	7
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire	5	25	124	102	43	299
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	2	20	4	2	1	29
15	Autres Tuberculoses	»	6	10	3	6	25
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	1	16	120	195	332
17	Méningite simple	27	16	7	4	»	54
18	Hémorragie et Ramollissement du cerveau	7	1	5	52	268	333
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	2	4	13	78	272	369
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	4	2	»	2	13	21
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	1	»	13	17	31
22	Pneumonie	2	2	3	12	34	53
23	Autres Affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	53	52	19	58	155	337
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	4	12	9	25
25	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de deux ans)	36	5	»	»	»	41
26	Appendicite et Typhlite	»	2	1	3	4	10
27	Hernie, Obstruction intestinale	2	»	»	5	19	26
28	Cirrhose du foie	»	1	3	24	16	44
29	Néphrite aiguë ou chronique	»	2	3	38	101	144
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	2	2	2	6
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)	»	»	1	»	»	1
32	Autres Accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	2	»	»	2
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	50	1	»	»	»	51
34	Sénilité	»	»	»	3	127	130
35	Morts violentes (suicide excepté)	3	15	18	12	16	64
36	Suicide	»	2	11	23	21	57
37	Autres Maladies	47	31	84	157	261	580
38	Maladie inconnue ou mal définie	10	3	39	46	83	181
	TOTAUX	266	243	374	777	1.673	3.333

RELEVÉ DES DÉCLARATIONS D'ACCIDENTS DU TRAVAIL EN 1935

Mois	Déclarations	
	Accidents	Maladies professionnelles
Janvier	559	1
Février	573	3
Mars	579	2
Avril	539	1
Mai	575	0
Juin	533	1
Juillet	614	2
Août	629	3
Septembre	582	2
Octobre	652	4
Novembre	595	2
Décembre	576	0
Totaux	7006	21

TOTAL GÉNÉRAL : 7.027

SERVICE DES SECOURS MEDICAUX D'URGENCE

Mois	Accouchements	Réquisitions	
		Jour	Nuit
Janvier	1	13	9
Février		15	6
Mars		8	5
Avril	2	23	6
Mai		14	6
Juin		16	7
Juillet	1	17	6
Août	1	10	8
Septembre	1	15	4
Octobre		13	9
Novembre	1	8	5
Décembre	1	13	10
	8	165	81

TOTAL : 254 RÉQUISITIONS

SECOURS PUBLICS (AUTOS SANITAIRES)

Transports effectués

Mois	Nombre de transports
Janvier	274
Février	299
Mars	295
Avril	287
Mai	290
Juin	293
Juillet	302
Août	270
Septembre	255
Octobre	264
Novembre	233
Décembre	301
Total	3363

INSPECTION DES LOGEMENTS INSALUBRES

Année 1935

(Application des articles 12, 13, 14 de la loi du 15 Février 1902)

Nombre de rapports établis au cours de l'année et proposant des mesures d'assainissement à l'effet de supprimer les causes d'insalubrité constatées	669
Affaires terminées après avis du Maire, invitant les intéressés à prendre connaissance des dits rapports et à formuler leurs observations dans un délai de quinze jours	354
Rapports transmis aux Commissions sanitaires pour avis	286
Nombre d'arrêtés d'injonction, pour travaux d'assainissement pris après avis des Commissions sanitaires et du Conseil départemental d'hygiène	0
Nombre d'arrêtés d'injonction pris après avis des Commissions sanitaires	201
Nombre d'arrêtés d'injonction, pour travaux d'assainissement pris par application du règlement sanitaire	162
Nombre de recours formés devant le Conseil de Préfecture contre les arrêtés d'injonction	1
Nombre de recours formés devant le Conseil d'Etat	0
Chiffre de procès-verbaux dressés pour contravention aux prescriptions des arrêtés d'injonction pris par le Maire	61
Affaires transmises au Tribunal de simple police	25
Jugements prononcés par MM. les Juges de Paix et condamnant les contrevenants	21
Jugements prononcés par le Tribunal correctionnel et condamnant les contrevenants (Interdictions d'habitations)	0
Appels ou recours des intéressés devant les juridictions compétentes contre les jugements rendus par les tribunaux judiciaires	0
Exécution des travaux d'office par le Maire aux frais des intéressés	5

Expulsions par le Maire, aux frais des intéressés, des occupants des immeubles interdits à titre d'habitation 0

Affaires établies, en cours d'exécution ou à exécuter 208

Affaires terminées des années antérieures après procédures suivies, arrêtées, etc. 321

Nota. — Toutes les affaires terminées, rapports transmis aux Commissions sanitaires, arrêtés établis, etc. ont trait à l'année en cours et aux années antérieures.

ANNÉE 1935

Relevé des Travaux d'Assainissement prescrits dans les logements en vertu de la loi sur la protection de la santé publique

NATURE DES TRAVAUX	TOTAL
Curage et visite des fosses d'aisances, cimentage des murs et voûtes, agrandissement des fosses, suppression de tonneaux enfoncés dans le sol et servant de fosses d'aisances	107
Suppression des déversements de matières dans les cours d'eau et égouts	46
Augmentation de privés mis à la disposition des locataires	4
Ventilation de fosses d'aisances	16
Remplacement de tuyaux d'aérage dont la section et la hauteur sont insuffisantes.....	19
Réparation de tuyaux en mauvais état, suppression des coudes, prolongement des tuyaux jusqu'au dessous de la voûte de la fosse, etc.	21
Réparation, reconstruction de cabinets d'aisances en mauvais état	22
A reporter	235

NATURE DES TRAVAUX	TOTAL
Report	235
Remplacement des encadrements et tampons défectueux (pierre fendue ou bois) bouchant les trous d'extraction et l'orifice des puits	47
Fermeture des sièges au moyen de tampons en bois	4
Réparation ou remplacement de siège	10
Réparation et établissement de portes aux cabinets	7
Grattage, réparation, badigeonnage des murs et plafonds des cabinets d'aisances	32
Etablissement de fosses d'aisances dans les immeubles qui en sont dépourvus	12
Evacuation des urines dans les fosses d'aisances voisines	9
Construction de fosses spéciales pour les fumiers et purins	6
Installation de ventilateurs aux écuries	2
Suppression de puits absorbants, création d'écoulement vers les fils d'eau et les égouts	5
Curage de puits absorbants qu'il est impossible de supprimer	1
Remplacement de fils d'eau découverts le long des couloirs par des caniveaux en fonte avec plaques mobiles sur les fils d'eau	6
Suppression de fil d'eau dans les couloirs et écoulement direct dans les aqueducs	93
Réparation de canalisation d'eau d'Emmerin	41
Réparation, remplacement d'urinoirs	5
Installation de cuvettes hermétiques et siphons	18
Réparation de toitures, nochères, tuyaux de descente, plate-formes, lanterneaux et tabatières	207
A reporter	740

NATURE DES TRAVAUX	TOTAL
Report	740
Installation de chéneaux ou de nochères volantes aux toitures qui en sont dépourvues	9
Réparation de carrelages	29
Réparation d'enduits et badigeonnages extérieurs	59
Réparation d'enduits et badigeonnages intérieurs	114
Réparation de planchers	68
Réparation de portes et fenêtres	75
Grattage à vif d'enduits altérés par l'humidité. Réfection des enduits après application de brai ou de goudron de houille	11
Surélévation et réparation de cheminées	136
Réparation de pompes à eau potable	6
Distribution d'eau potable dans les immeubles où l'eau a été reconnue de mauvaise qualité	
Etablissement de vasistas	39
Percement de fenêtres	3
Interdiction de chambres mansardées à usage d'habitation de jour et de nuit	6
Interdiction de caves comme chambres à coucher	0
Interdiction de soupentes comme chambres à coucher..	0
Interdiction de maisons à usage d'habitation	2
Réparation ou remaniement des pavages et fils d'eau ..	41
Interdiction de pièces en sous-sol à usage d'habitation de nuit	1
Interdiction de constructions en planches à usage d'habitation	0
A reporter	1.339

NATURE DES TRAVAUX	TOTAL
Report	1.339
Augmentation de la surface d'éclairage des pièces à habiter, cette surface n'étant pas conforme au règlement sanitaire	6
Interdiction de pièces du rez de chaussée ou des étages à titre d'habitation de jour et de nuit	2
Surélévation des pièces habitables dont la hauteur n'est pas conforme au règlement sanitaire	0
Etablissement d'une couche isolante imperméable sur le sol en terre battue des pièces au rez de chaussée..	0
Prescriptions diverses	272
Total général	1.619

SERVICE D'INSPECTION DES LOGEMENTS INSALUBRES ET DE SALUBRITÉ PUBLIQUE

Année 1935

1° *Nature des diverses plaintes et suites données*

NATURE DES PLAINTES	Nombre	SUITES DONNÉES APRÈS ENQUÊTES EFFECTUÉES	Nombre
Insalubrité des habitations	953	Applications des prescriptions de la loi de 1902 concernant l'insalubrité des habitations	669
		Plaintes non fondées et classées ..	232
		Plaintes retirées lors de l'enquête ..	52
Mauvaise tenue des logements.	103	Observations et invitations par la police en vue d'obtenir une meilleure tenue des logements	56
		Lettres à l'Administration du Bureau de Bienfaisance la priant d'intervenir auprès de ses assistés, signalés comme malpropres..	2
		Plaintes non fondées et classées ..	45
Animaux de basse-cour	53	Etant donné le grand espace accordé aux animaux et sous la condition de très grande propreté, ceux-ci ont été tolérés	34
		Suppressions totales, par suite du manque d'espace et de malpropreté	19
Etablissements industriels	65	Visites et contrôles des prescriptions contenues dans l'autorisation préfectorale et application des lois et décrets	65
Bouches d'égout et canaux répandant de mauvaises odeurs, défaut d'écoulement d'eau souterrain, terrains non clôturés, etc.	87	Propositions diverses aux Travaux municipaux chargés d'appliquer le règlement de voirie	87
Plaintes diverses	75	Lettres à la police en vue de l'application des règlements relatifs à la salubrité de la voie publique..	46
		Suites diverses	29
TOTAL des plaintes examinées	1.336		1.336

2° Classement des visites faites

1° En vue de l'application des articles 12, 13 et 14 sur les logements insalubres, de la loi du 13 février 1902..	3.453
2° En vue de l'application de l'art. 11 de la loi (permis de bâtir)	299
3° Récolement des conditions prescrites par le règlement sanitaire :	
1) dans les immeubles récemment construits ..	149
2) dans ceux dont la disposition des lieux a été modifiée	33
4° Dans les vacheries et porcheries, en vue de s'assurer si les prescriptions contenues dans l'autorisation préfectorale sont observées	2
5° En vue de l'observance des prescriptions du règlement sanitaire concernant la salubrité des logements loués à la nuit	3
6° En vue de l'application de la loi du 22 Juillet 1912 relative à l'assainissement des voies privées	205
Total des visites effectuées	4.140

PERMIS DE BATIR

Constructions neuves.

Nombre de demandes en autorisation déposées	68
Nombre d'autorisations délivrées	67
Nombre de refus d'autorisation délivrés	1
Nombre total d'habitations autorisées	72
Nombre d'habitations bourgeoises ou de rapport..	44
Nombre d'habitations diverses	24
Nombre de reconstructions d'habitations dans les quartiers sinistrés	4

Nombre de déclarations de constructions à bon marché	»

Transformations d'habitations.

Nombre de demandes en autorisation déposées	110
Nombre d'autorisations délivrées	102
Nombre de refus d'autorisation délivrés	8

Construction ou transformation d'ateliers, bureaux, etc.

Nombre de demandes en autorisation déposées	53
Nombre d'autorisations délivrées	51
Nombre de refus d'autorisation délivrés	2

Constructions provisoires à l'usage d'habitation.

Nombre de demandes en autorisation déposées	1
Nombre d'autorisations délivrées	1
Nombre de refus d'autorisation délivrés	»

Constructions provisoires à l'usage d'atelier, hangar, etc.

Nombre de contraventions dressées en police correctionnelle (art. 2 loi du 15-2-1902)	1
Contraventions dressées et n'ayant pas eu de suite..	»
Affaires en instance devant le Tribunal correctionnel	»
Condamnations prononcées par le tribunal correctionnel	1
Affaires classées après exécution des travaux	»
Nombre de contraventions dressées en simple police pour infraction au Règlement Sanitaire	10
Contraventions dressées et n'ayant pas eu de suite..	4
Affaires en instance devant le tribunal de simple police	2
Condamnations prononcées par le tribunal de simple police	4
Affaires classées après jugement	3

Affaires classées après exécution des travaux	1
Nombre de récolements de constructions	182
Nombre de constructions où des travaux ont été demandés à la suite du récolement (appl. art. 12 loi du 5-2-1902)	17
Nombre d'enquêtes effectuées par le service au cours de l'année	613

Fosses septiques.

Nombre d'installations de fosses septiques autorisées	58
Nombre de refus d'autorisation d'installation	»
Nombre de fosses septiques vérifiées avant leur mise en service	44
Nombre de fosses septiques auxquelles furent imposées des modifications après vérification	2
Nombre de prélèvements des effluents effectués aux F. S. en service	35
Nombre de prélèvements des effluents dont l'analyse a révélé une parfaite épuration	15
Nombre de prélèvements des effluents dont l'analyse a révélé une mauvaise épuration	20
Nombre de fosses septiques dont la suppression est demandée par suite d'un mauvais fonctionnement de l'appareil après plusieurs analyses	2
Nombre de fosses septiques supprimées après procédure suivie au cours de l'année	»

LOTISSEMENTS APPROUVÉS EN 1935

SITUATION	NOMS ET ADRESSES DU LOTISSEUR	DATES DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL APPROUVANT LE PROJET DE LOTISSEMENT
Rues Adolphe Casse et Cabanis	Consorts Isaac, 17 place aux Bleuets, Lille.	5 Février 1935
Rue Jean Jaurès	M. Cocard, 60 rue de Douai, Lille.	5 Février 1935
Rue Sans Pavé et Cour des Elites	Mme Vve Provenez, 12, rue des Chaudronniers, Cambrai.	3 Décembre 1935
Rue Victor Renard	M. et Mme Paindavoine, rue Berthelot, Lille.	19 Mars 1935
Rue de la Bassée	M. A. Duquesnoy, 19 rue Fulton, Lille.	2 Avril 1935
Rue Necker	M. Jacquard, 6 rue Dervaux, Tourcoing.	2 Avril 1935
Rue Léon Gambetta	M. Descamps, 284 rue Léon Gambetta, Lille.	4 Juin 1935
Rue Coustou	Manufacture de Voitures d'enfants, rue Coustou, Lille.	4 Juin 1935
Rue d'Esquermes	M. Delefosse, rue d'Esquermes, Lille.	18 Juin 1935
Rue du Bois d'Annappes	Indivision Vanhoutrive-Garrein, Lille.	3 Décembre 1935

VOIES PRIVÉES

I. — Voies dont l'aménagement est poursuivi par application de la loi du 15 Mars 1928 :

a) Travaux exécutés :

Rue Réaumur.

Rue Louis Delos.

b) Procédures en cours :

Rue Degland.

Rue Adolphe.

Rue Christophe Colomb.

Rue des Jardins Caulier.

II. — Voie privée pour laquelle la procédure de la loi du 22 Juillet 1912 a été entreprise en 1935 :

Rue d'Aboukir.

HYGIÈNE. — Vaccination antidiphtérique. Année 1935.

			Nombre d'enfants vaccinés
Enfants des Écoles	Garçons	1 piqûre	1.185
		2 piqûres	1.104
		3 piqûres	52
		1 piqûre de consolidation	22
	Filles	1 piqûre	1.207
		2 piqûres	1.114
		3 piqûres	49
		1 piqûre de consolidation	22
Crèches		1 piqûre	63
		2 piqûres	53
		3 piqûres	44
		1 piqûre de consolidation	
Enfants de 1 à 6 ans ne fréquentant pas encore les écoles		1 piqûre	110
		2 piqûres	102
		3 piqûres	»
		1 piqûre de consolidation	»
Récapitulation		1 piqûre	2.565
		2 piqûres	2.373
		3 piqûres	145
		1 piqûre de consolidation	44
		Total	5.127

HYGIÈNE. — Vaccination antivariolique. Année 1935. Rapport.

Au cours de ce rapport, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'application de l'article 6 de la loi du 15 Février 1902 sur la protection de la santé publique.

Le nombre des naissances a été pour l'année 1934 de 4.308 et pour l'année 1935 de 3.918.

On a pratiqué au cours de l'année 1935 :

1° chez les assujettis : 2.931 vaccinations.
4.124 revaccinations.

2° chez les non-assujettis : 112 revaccinations,

ce qui fait un total de 7.167 opérations vaccinales.

Je ne signale ici que les non-assujettis qui se sont présentés aux séances gratuites de vaccination.

Je vais passer en revue les trois catégories d'assujettis :

I. — Chez les enfants de 0-1 an on a fait 2.114 primo-vaccinations se décomposant de la façon suivante :

129 à l'Institut Pasteur avec 129 succès

1.164 dans les Hôpitaux et Maternités avec 1.164 succès

821 certificats comportant 813 succès

ce qui donne un total de 2.114 vaccinés avec 2.106 succès.

La proportion des succès au nombre des vaccinés est de 99,62 %.

Il faut ajouter à ces enfants ceux de 1 à 10 ans n'ayant pas encore été vaccinés et qui le furent :

221 à l'Institut Pasteur avec 187 succès,

11 dans les Ecoles dont 9 avec succès,

585 par les Médecins ayant délivré 581 certificats avec succès,

ce qui fait un total de 817 vaccinés comportant 777 succès.

La proportion des succès au nombre des vaccinés est de 95,10 %.

Le total des primo-vaccinés est de 2.931. Les inscrits de cette catégorie s'élèvent à 4.836. En retranchant les décédés et les enfants ayant quitté la Ville, il reste 3.663 assujettis.

La proportion des vaccinés aux assujettis est donc de 80,01 %.

II. — Les enfants de la 2me catégorie, c'est-à-dire ceux de 10 à 11 ans, ont été facilement touchés par les avis rappelant l'obligation vaccinale. Ils fréquentent tous les écoles publiques ou privées.

Il y a eu pour ce groupe 2.373 revaccinations se décomposant de la manière suivante :

148 à l'Institut Pasteur avec	98 succès
2.017 dans les Ecoles avec	1.569 succès
208 certificats avec	178 succès

Le total des succès est de 1.845 pour 2.373 revaccinés, ce qui donne un pourcentage de 77,74 %.

Pour les personnes de 11 à 20 ans ayant subi la première revaccination, les chiffres se répartissent comme suit :

509 à l'Institut Pasteur avec	85 succès
117 dans les Ecoles avec	43 succès
237 certificats dont	162 succès

Ce qui fait un total de 863 revaccinations avec 290 succès et un pourcentage de succès de 33,60 %.

Les inscrits de la deuxième catégorie sont au nombre de 3.742. Si on retranche les décédés et ceux qui ont quitté la Ville, on obtient un nombre d'assujettis égal à 3.530.

La proportion des revaccinés aux assujettis est de 91,67 %.

III. — Les personnes de la troisième catégorie sont les femmes entrées dans leur vingt-et-unième année, les ajournés et exemptés par le Conseil de Révision. Les appelés au régiment y seront revaccinés.

Il y eut pour ce groupe de la troisième catégorie 448 revaccinations faites :

299 à l'Institut Pasteur avec	194 succès
5 dans les Ecoles avec	4 succès
144 certificats avec	124 succès

Le total des succès est de 322 pour 448 revaccinés et le pourcentage de ces succès est de 71,87 %.

Les assujettis des années précédentes qui n'avaient pas satisfait à l'obligation vaccinale ont reçu de nouveaux avis pour les inviter à se soumettre à la loi ; ils ont été revaccinés et se répartissent comme suit :

285 à l'Institut Pasteur avec 68 succès,

155 certificats dont 105 avec succès.

Ce qui donne 173 succès pour 440 revaccinés et un pourcentage de 39,31 %.

Le total des inscrits de la troisième catégorie est de 1.303, en retranchant les décédés et les partis hors la Ville on obtient 1.053 assujettis. Le pourcentage de vaccinés aux assujettis est de 84,33 %.

IV. — Parmi les non-assujettis, nous avons relevé 112 revaccinations qui ont toutes été faites à l'Institut Pasteur. Ces opérations ont donné 35 succès, ce qui donne un pourcentage de succès de 31,25 %.

Les chiffres de cette catégorie ne donnant pas une idée exacte du nombre des revaccinés chez les adultes, car il en est parmi ceux-ci qui se font revacciner chez leurs médecins traitants sans avoir recours aux médecins des dispensaires.

Le Bureau d'Hygiène est resté continuellement en contact avec les assujettis en leur envoyant des avis ; chacun d'eux a reçu au moins deux avis pour se faire vacciner ou revacciner.

Le tableau suivant permet de se rendre compte de l'effort que notre service s'est imposé pour arriver à un bon résultat.

Catégorie	Inscrits	Assujettis	Vaccinés	Assujettis n'ayant pas répondu à l'appel
1re vaccination	4.836	3.663	2.931	724
2me »	3.742	3.530	3.236	279
3me »	1.303	1.053	888	146

On voit que sur 8.246 assujettis, 7.055 ont été vaccinés ou revaccinés, c'est donc un pourcentage de 85,55 %.

Du fait que 724 enfants de 0-1 an n'ont pas été vaccinés, il ne faut pas en conclure qu'ils ne le seront pas ; notre Service inscrit les enfants dès leur naissance et les parents attendent souvent plusieurs mois avant de faire vacciner leur bébé. D'après la loi, la première opération doit être faite entre le troisième et le douzième mois qui suit la naissance.

Au cours de l'année 1935 on a fait dresser quatre procès-verbaux pour quatre assujetis ; un soumis à la première vaccination et trois à la deuxième revaccination. Le premier a été condamné par le Tribunal de Simple police à 3 francs d'amende. Pour les trois autres le même Tribunal a prononcé deux condamnations à 1 franc d'amende et une condamnation à 2 francs d'amende.

En terminant, j'adresse tous mes remerciements à la Presse, aux Confrères et aux autres personnes qui ont contribué à cette œuvre Prophylactique antivariolique : médecins vaccinateurs, médecins de maternité, médecins de crèches, médecins de consultations de nourrissons, médecin du dispensaire vaccinal de l'Institut Pasteur, sages-femmes du Bureau de Bienfaisance, Directeurs et Directrices d'Ecoles publiques et privées, Commissaires et Agents de police, etc.

Le Directeur,
Dr DUCAMP.

HYGIÈNE. — Service de prophylaxie antivénérienne. Année 1935

Nombre de séances	155
Nombre de malades inscrits	71
Nombre de consultations données	1.118
Syphilis	71
Injections de novarsénobenzol, galyl, etc.	557
Autres maladies vénériennes	30
Traitements	164
Dermatoses	35
Admissions à l'hôpital	29

Nombre d'analyses pratiquées : pus : 1.317 ; sang : 397 ; urines : 85.

HYGIÈNE. — Statistique Sanitaire du mois de Janvier 1936.

Population : 201.568 habitants

I. — Renseignements démographiques

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune placés *dans* la commune
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		PLACÉS *hors* de la commune	PLACÉS *dans* la la commune	
98	17	295	41	336	5	2	7	337	3	9	2

II. — Répartition des décès par cause et par age (mort-nés non comptés)

(Ce tableau comprend tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS de 1 AN	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)	»	1	»	»	»	1
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	»	»	»	»	»
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	»	»	»	»	»	»
8	Diphtérie et Croup	»	»	1	»	»	1
9	Grippe	»	1	»	1	2	4
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Entérite cholériforme	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	1	1
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire	1	1	7	11	4	24
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	»	1	»	»	»	1
15	Autres Tuberculoses	»	»	1	1	1	3
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	4	12	17	33
17	Méningite simple	1	3	1	1	»	6
18	Hémorragie et Ramollissement du cerveau	»	»	1	9	13	23
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	»	2	2	9	31	44
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	»	»	»	»	4	4
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	»	2	6	8
22	Pneumonie	»	»	3	»	2	5
23	Autres Affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	4	1	2	14	26	47
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	»	1	»	1
25	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de deux ans)	3	»	»	»	»	3
26	Appendicite et Typhlite	»	»	1	1	1	3
27	Hernie, Obstruction intestinale	»	»	»	»	1	1
28	Cirrhose du foie	»	»	»	1	2	3
29	Néphrite aiguë ou chronique	»	»	»	5	13	18
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres Accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	5	»	»	»	»	5
34	Sénilité	»	»	»	»	16	16
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	1	1	4	6
36	Suicide	1	2	»	2	1	6
37	Autres Maladies	3	6	12	15	21	57
38	Maladie inconnue ou mal définie	»	1	5	3	4	13
	Totaux	18	19	41	89	170	337

POLICE. — Année 1935. Statistiques.

Affaires traitées en 1935

Le Bureau Central	95.209
Les Arrondissements	143.386
La Sûreté	27.440
Total	266.035

Affaires traitées par le Bureau Central en 1935

La Préfecture	19.897
Le Parquet	24.615
La Mairie	26.697
Particuliers	9.325
Demandes de cartes d'identité d'étrangers	8.584
Déclarations d'étrangers	666
Changements de résidence des étrangers	580
Contraventions pour infraction au décret du 6 Février 1935	619
Livrets délivrés aux adultes	412
Livrets délivrés aux enfants	2.860
Ouvertures de débits de boissons	618
Avis pour permis de chasse	336
Total	95.209

Affaires traitées par les Arrondissements de Police
pendant l'année 1935

ENQUÊTES POUR :										ARRESTATIONS POUR :		AFFAIRES TRAITÉES POUR :							TOTAL
Procès-verbaux administratifs	Crimes	Délits	Contraventions	Accidents ayant motivé des enquêtes	Accidents suivis de mort	Incendies	Suicides	Aliénations mentales	Actes de courage et de dévouement	Flagrants délits	Divers	La Préfecture	Le Parquet	La Mairie	Le Bureau Central	Les Particuliers	Bureau Militaire	Bureau des Écoles	
4.661	8	3.580	6.536	304	25	21	70	105	3	551	670	26.750	27.967	38.404	8.305	10.814	9.085	5.527	143.386

Affaires traitées par le Service de la Sûreté en 1935

Enquêtes et Commissions rogatoires	977
Renseignements :	
A) Préfecture	4.095
B) Parquet	4.432
C) Mairie	5.926
D) Bureau Central	2.340
Service des Mœurs :	
Filles inscrites volontairement	125
Filles inscrites d'office	72
Arrestations pour racolage	704
Filles soumises à la visite :	
Isolées	2.692
En maison	4.503
Exemptées provisoirement	19
Sorties de Lille	79
Femmes suspectes visitées	192
Filles traitées au dispensaire	20
Contraventions diverses	1.264
Total	27.440

En outre 1.521 hommes et femmes ont été mesurés et photographiés en vue de leur identification.

SERVICES MUNICIPAUX. — Statistiques pour 1935

Dépôts et retraits d'Actes d'Huissiers. — Contentieux

	Avis de percepti[on]		Sommations		Commandements		Saisies		Significations		Protêts		Assignations		Citations		Divers	
	Déposés	Retirés	Déposées	Retirées	Déposés	Retirés	Déposées	Retirées	Déposées	Retirées	Déposés	Retirés	Déposées	Retirées	Déposées	Retirées	Déposés	Retirés
1er Janvier au 31 Décembre 1935	980	70	282	145	900	260	65	38	760	474	340	140	450	280	765	410	217	95

Exploits d'huissiers déposés en 1935 : 4.759

» » retirés » : 1.912

Significations au Maire » 242

TAXE SUR LES CHIENS - Recensement de 1935

Perception — Recette Municipale

Division de contrôle	Nombre d'articles	Chiens de 1re catégorie	Sommes F.	Chiens de 2me catégorie	Sommes F.	TOTAL des chiens	Sommes totales F.
1	231	85	4.250	163	1.630	248	5.880
2	351	148	7.400	229	2.290	377	9.690
3	169	65	3.250	113	1.130	178	4.380
4	660	65	3.250	639	6.390	704	9.640
5	459	118	5.900	380	3.800	498	9.700
6	481	101	5.050	429	4.290	530	9.340
7	528	53	2.650	512	5.120	565	7.770
8	339	96	4.800	262	2.620	358	7.420
9	1.213	96	4.800	1.249	12.490	1.345	17.290
10	940	55	2.750	936	9.360	991	12.110
11	1.027	53	2.650	1.047	10.470	1.100	13.120
12	651	110	5.500	590	5.900	700	11.400
13	1.013	101	5.050	966	9.660	1.067	14.710
14	1.459	33	1.650	1.537	15.370	1.570	17 020
15	868	106	5.300	809	8.090	915	13.390
16	766	102	5.100	700	7.000	802	12.100
17	651	38	1.900	669	6.690	707	8.590
18	462	77	3.850	405	4 050	482	7.900
	12.268	1.502	75.100	11.635	116.350	13.137	191.450

Montant des non valeurs 5.060 frs.

CIMETIÈRES

Le produit des concessions dans les Cimetières a été pour l'année 1935, de 1.022.329,92

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Service Municipal de chômage. Statut. Modification.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 26 Décembre 1935 règlementant la situation du personnel du cadre secondaire affecté au Service Municipal de Chômage ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le paragraphe 2 de l'article 7 de l'arrêté sus-visé, ainsi conçu :

« Les agents chargés d'effectuer le paiement des secours aux chômeurs recevront, à la fin de chaque mois, en supplément de leur salaire, une indemnité calculée à raison de cinq francs par jour de service accompli pendant le mois considéré »,

est complété comme suit :

« Les agents chargés d'effectuer, pour le compte et sous la direction de M. le Receveur Municipal, le paiement des secours aux chômeurs... », le reste sans changement.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général. Promotion. Mme Dubar.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER — Mme Louise Dubar, dame-employée de 1re classe affectée au Secrétariat Général, service de la Dactylographie, est nommée dame-employée principale, de 4me classe, au traitement annuel de 13.000 francs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Janvier 1936.

Hôtel de Ville le 14 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général. Promotion. Pierre Kokelaere.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie;

Arrêtons :

Article premier. — M. Pierre Kokelaere, commis de 1er classe, affecté au Secrétariat Général, service des Archives, est nommé, à compter du 1er Octobre 1935, commis principal de 4me classe, au traitement annuel de 13.000 francs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général. Promotion. Paul Tiprez.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie;

Arrêtons :

Article premier. — M. Paul Tiprez, commis de 1re classe, affecté au Secrétariat Général, service du Contentieux, est nommé commis principal, de 4me classe, au traitement annuel de 13.000 francs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Octobre 1935.

Hôtel de Ville le 11 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 1re Direction. Promotion. Mme Dupret.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie;

Arrêtons :

Article premier. — Mme Gabrielle Dupret, dame-employée de 1re classe, affectée à la 1re Direction, Service de l'Etat-Civil, est nommée dame-employée principale, de 4me classe, au traitement annuel de 13.000 francs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Octobre 1935.

Hôtel de Ville le 11 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 1re Direction. Promotion. Mme Locoche.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Mme Locoche, dame-employée de 1er classe affectée à la 1re Direction, bureau de l'Etat-Civil, est nommée dame-employée principale, de 4me classe, au traitement annuel de 13.000 francs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Décembre 1935.

Hôtel de Ville le 21 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2me Direction. Promotion. Adolphe Carlier.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Adolphe Carlier, commis de 1re classe, affecté au 7me bureau de la 2me Direction, est nommé commis principal de 4me classe, au traitement annuel de 13.000 francs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Octobre 1935.

Hôtel de Ville le 18 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2me Direction. Congé sans solde. Verfaillie.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu notre arrêté en date du 1er Février 1935 accordant un an de congé sans solde à M. Désiré Verfaillie, surveillant au Service des Travaux Municipaux ;

Vu la lettre en date du 14 Janvier par laquelle M. Verfaillie sollicite un nouveau congé de six mois, sans solde ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie;

Arrêtons :

Article premier. — Est prorogé, pour une durée de six mois à partir du 15 Février, le congé sans solde accordé à M. Verfaillie, surveillant au Service des Travaux Municipaux.

Article 2. — Conformément aux dispositions de notre arrêté susvisé, M. Verfaillie ne pourra, à l'expiration de ce congé, reprendre ses fonctions que s'il existe à ce moment un emploi vacant de surveillant au service des Travaux Municipaux.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 3me Direction. Promotion.
Pierre Hibon.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article premier. — M. Pierre Hibon, commis de 1re classe affecté au 2me bureau de la 3me Direction, est nommé commis principal de 4me classe, au traitement annuel de 13.000 francs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Octobre 1935.

Hôtel de Ville le 18 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 3me Direction. Promotion.
Paul Villaume.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article premier. — M. Paul Villaume, commis de 1re classe affecté au 1er Bureau de la 3me Direction, est nommé commis principal de 4me classe, au traitement annuel de 13.000 francs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Novembre 1935.

Hôtel de Ville le 18 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4me Direction. Promotion. Pierre Harvin.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie;

Arrêtons :

Article premier. — M. Pierre Harvin, commis de 1re classe, affecté au 1er bureau de la 4me Direction, est nommé commis principal, de 4me classe, au traitement annuel de 13.000 francs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1er Décembre 1935.

Hôtel de Ville le 20 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Brigadier des Gardiens de la Paix. Tableau d'avancement pour 1936.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission Consultative du Tableau d'Avancement en date du 23 Janvier pour l'accession au grade de brigadier des gardiens de la paix ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie;

Arrêtons :

Article premier. — Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accession au grade de brigadier des gardiens de la paix :

MM.	Henri Richter,	gardien de la paix
	Noël Fiévet,	d°
	Alexandre Doise,	d°
	Eugène Monnier,	d°
	François Santer,	d°
	Léon Pasquier,	d°
	Léon Bouillon,	d°

Article 2. — Le présent tableau d'avancement est valable jusqu'au 31 Décembre 1936.

Article 3. — Les agents qui encourraient, dans le temps de validité du tableau de classement, des punitions, rappels à l'ordre ou qui commettraient des fautes inscrites à leur dossier, pourront être déclassés, voire radiés, après avis de la Commission consultative du tableau d'avancement.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Brigadier de la Sûreté. Tableau d'avancement pour 1936.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le statut du personnel de la police ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission Consultative du Tableau d'Avancement en date du 23 Janvier pour l'accession au grade de brigadier au service de la Sûreté ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article premier. — Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accession au grade de brigadier au service de la Sûreté :

MM.	Fernand Baert,	inspecteur de sûreté
	Armandy Paris,	d°
	Désiré Delamette,	d°
	Louis Lecouffe,	d°
	Raymond Belhomme,	d°

Article 2. — Le présent tableau d'avancement est valable jusqu'au 31 décembre 1936.

Article 3. — Les agents qui encourraient, dans le temps de validité du tableau de classement, des punitions, rappels à l'ordre, ou qui commettraient des fautes inscrites à leur dossier, pourront être déclassés, voire radiés, après avis de la Commission Consultative du Tableau d'Avancement.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Inspecteur de Sûreté. Tableau d'avancement pour 1936.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personel de la Police ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission Consul-

tative du Tableau d'Avancement en date du 8 Janvier 1936 pour l'accession à l'emploi d'inspecteur au service de la Sûreté ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accession à l'emploi d'inspecteur au service de la Sûreté:

MM.	Stéphane Faucompré,	gardien de la paix
	Clément Bauvin,	d°
	Léonard Vandevyver,	d°
	Charlemagne Lasselin,	d°
	Félix Declemy,	d°
	Robert Caninet,	d°

ARTICLE 2. — Le présent tableau est valable jusqu'au 31 Décembre 1936.

ARTICLE 3. — Les gardiens de la paix susvisés qui encourraient dans le temps de validité du tableau de classement, des punitions, rappels à l'ordre, ou qui commettraient des fautes sanctionnées par des avertissements, réprimandes ou blâmes de leur chef de service, pourront être déclassés, après avis de la Commission Consultative du Tableau d'Avancement.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Nominations.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;
Vu le statut du Personnel de la Police,

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 10 Mars 1935 pour l'emploi de gardien de la paix ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés gardiens de la paix stagiaires, au traitement annuel de 9.000 francs :

M. Alphonse Destur, né le 3 Février 1911, à Lille, y demeurant, 36 rue Masséna, en remplacement du gardien de la paix Dancoisne, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Jean Butin, né le 8 Avril 1911, à La Madeleine, demeurant à Lille, 2, rue Gutenberg, en remplacement du gardien de la paix Capelle, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Georges Boucher, né le 21 Septembre 1912, à Anzin (Nord), demeurant rue de Beuvrages, à Raismes (Nord), en remplacement du gardien de la paix Minet, placé en congé d'un an sans solde.

M. Lucien Stiévenart, né le 28 Octobre 1905, à Condé-sur-l'Escaut (Nord), demeurant à Lille, 6, avenue de la Roseraie, en remplacement du gardien de la paix Quiévreux, appelé à d'autres fonctions.

M. Edgar Tatincloux, né le 15 Octobre 1912, à Estrées (Nord), demeurant à Lille, 6, rue Brasseur, en remplacement de l'Inspecteur-sous-chef de la Sûreté Dehaut, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er janvier 1936.

Hôtel de Ville le 6 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Mutation. Decocq.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Considérant qu'en application des instructions de M. le Procureur de la République les prisonniers de simple police sont appelés désormais à purger leur peine à la prison de Loos ;

Que l'emploi de concierge de la Prison Municipale n'a plus dès lors sa raison d'être ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'emploi de concierge de la Prison Municipale est supprimé.

ARTICLE 2. — M Decocq, concierge de la Prison Municipale est réintégré dans le corps des gardiens de la paix, en qualité de brigadier hors-cadre, étant entendu qu'il ne sera pas procédé à son remplacement en cas de démission, mise à la retraite, etc.

ARTICLE 3. — Le traitement de M. Decocq est fixé à 13.000 fr.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à partir du 16 Février 1936.

Hôtel de Ville le 2 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Blâme. Eloi Rohart.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le rapport en date du 6 Janvier 1936 par lequel M. le Commissaire Central de Police fait connaître que le gardien de la paix Eloi Rohart, a manqué à son service dans la soirée du 2 courant et a abandonné celui-ci pour aller consommer dans un café ;

Vu les explications écrites de l'intéressé ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie;

Arrêtons :

Article premier. — Un blâme, avec inscription à son dossier, est infligé au gardien de la paix Eloi Rohart.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Jury de concours.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel de l'Octroi, article 3 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie;

Arrêtons :

Article premier. — Sont nommés, sous la présidence de M. l'Adjoint Willems, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui aura lieu à la Mairie le 12 Janvier 1936 pour l'emploi de préposé d'octroi :

MM. Dehove, adjoint délégué au Personnel ;

Planque, Secrétaire Général de la Mairie ;

Lecoche, préposé en chef de l'Octroi ;

Verbeet, chef de brigade et Fourcroy, receveur, délégués par l'Organisation syndicale.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Vérificateur et garde-magasin-planton. Tableau d'avancement pour 1936.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel de l'Octroi, article 6 ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission de Classement en date du 15 Janvier 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont inscrits au tableau d'avancement de 1936 :

1° *Pour le grade de vérificateur :*

MM. Jean Savels, préposé ;

Arthur Delacroix, préposé.

2° *Pour le grade de garde-magasin planton :*

M. Jacquemont, préposé.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs Pompiers. Congé avec solde. Clovis Derlyn.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 13 Août 1935 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article premier. — Un congé de six mois, avec solde, est accordé au sapeur-pompier Clovis Derlyn.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Janvier 1936.

Hôtel de Ville le 25 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Autorisation de versement. Léon Bocquet.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut de la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu la lettre en date du 21 Janvier 1936 par laquelle M. Bocquet, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, sollicite l'autorisation d'effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article premire. — M. Léon Bocquet, professeur de dessin à l'Ecole des Beaux-Arts, est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à compter du 1er Janvier 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Autorisations de versement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu notre arrêté en date du 6 Janvier 1936 nommant MM. Alphonse Destur, Jean Butin, Georges Boucher, Louis Stiévenart et Edgar Tatincloux, gardiens de la paix stagiaires à compter du 1er Janvier 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article premier. — Les agents susvisés sont autorisés à effectuer des versements à la Caisse Municipale des Retraites à compter du 1er Janvier 1936, exception faite pour M. Stiévenart qui effectuera les dits versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse ; toutefois, leur titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois et dans les conditions prévues au statut du personnel de la Police.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Janvier 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

Pages

Conseil Municipal :

Commissions diverses. — Défense Passive (Commission Urbaine). Nomination 134

Fêtes. (Commission Municipale). Modification.... 135

Administration Municipale :

Code des Arrêtés Municipaux. — Foires et Kermesses. Article 1066. Modifications 136

Impressions. — Budget et comptes administratifs et affiches administratives. Marché. Imprimerie Ouvrière 132

Baux :

Location temporaire. — Terrain avenue Butin. Claude Bonnet 132

Fêtes et Cérémonies :

Commission Municipale des Fêtes. — Modification 135

Foires et Kermesses. — Epoques et emplacements. Modifications 136

Comité des Fêtes de Fives. — Nomination 139

Comité des Fêtes de Saint-Sauveur, Saint-Maurice, Saint-Etienne. — Nomination 141

Police Administrative :

Organisation du travail. — Bureau Municipal de Placement. Commission Administrative Paritaire. Nomination 142

Elections. — Cantonales partielles de 1936. Affichage. Emplacements 144

Conseil d'Arrondissement. Bureaux de vote..... 146

Conseil Général. Bureaux de vote 147

Administrations diverses :

Guerre. — Commission Urbaine de Défense Passive. Nomination 134

Promenades et Jardins :

Autorisation de circulation. — Avenue de l'Hippodrome ; chemin du Bois ; avenue du Bois ; chemin bas du Bois. Jules Marin 148

Voirie :

Emprise. — Câbles souterrains. Autorisation. Administration des P.T.T. 149

Enseignement des Beaux-Arts :

Ecole des Beaux-Arts. — Comité de Patronage et de Surveillance des Elèves et Anciens Elèves. Nomination. Aimé Blaise 152

Cours d'anatomie artistique. Pierre Coulouma .. 154

Cours d'antique de dessin. Mutation. Chauleur .. 152

Traitement Chauleur 155

Nomination. Pierre Desrumaux 152

Traitement. Pierre Desrumaux 155

Cours Professionnel d'architecture. Nomination. Eugène Gaubert 152

Traitement Eugène Gaubert 156

Cours d'arts décoratifs. Nomination. Léon Debatte 152

Traitement. Léon Debatte 157

Cours de dessin d'ornement. Mutation. Mlle Marguerite Dubuisson 152

Cours de modèle vivant. Nomination. Constant Cléty 152

Traitement Constant Cléty 158

Conservatoire. — Secrétaire. Gustave Tant 159

Classe de chant. Pianiste-accompagnateur. Nomination à titre provisoire. Mme Odette Hennebelle 160

Enseignement Technique :

Office Municipal d'Orientation Professionnelle. — Directeur. Raymond Lallau 161

Hospices :

Administrateur. — Docteur Lambret 161

Œuvres diverses :

Fourneaux Economiques. — Distribution des rations.... 162

Finances :

Recettes. — Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi. Virement 163

Alimentation :

Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes 164

Statistique du prix des denrées 166

Halles Centrales. — Décès de Gaston Huez, facteur assermenté. Remboursement de cautionnement.. 171

Distribution d'eau :

Usines d'Emmerin et de Wattignies. — Energie électrique. Fixation du prix 171-172

Hygiène :

Désinfection. — Fourniture de formol. Marché. Collas.. 132

Statistique sanitaire du mois de Février 1936 174

Eclairage :

Energie électrique. — Fixation du prix.... 179-180-182-184

Gaz. — Avenant au traité de concession 133-175

Police :

Garde particulier. — Chambre de Commerce. Alexandre Philippo 185

Commissaires. — Nomination. Albert Courtial 186

Gratification. Coissard. Commissaire Central 187

Voie publique. — Divagation des chiens. Interdiction.... 187

Taxis de louage. Retraits d'autorisation de stationnement. Jules Cathelin 189

Jules Louchard 189

Colportage de journaux, etc. Lieux et heures d'interdiction 190

Services Municipaux :

Service des Halles et Marchés. — Emploi de Directeur. Commission Consultative 195

Secrétariat Général :

Promotion. — Mutation :

Bocquet Angelo 191

Lemaire (Mme) 192

Indemnité. — Service Municipal du Chômage. Legros Jean 193

Première Direction :

Titularisation. — Mutation :

Desmarets Georges 194
Richoux Roger 194

Quatrième Direction :

Mutation :

Tant Gustave 159

Cinquième Direction :

Halles et Marchés. — Emploi de Directeur. Commission Consultative 195

Police :

Congé avec solde. — Delamaide Marcel 195
Gratification. — Coissard. Commissaire Central 187
Conseil de discipline. — Blâme. Coudoux Henri 196
Révocation. Florin Albert 197

Octroi :

Titularisation. — Promotion :

Baert Lucien 197
Savels Jean 198

Adjudications. — Marchés :

Impressions. — Budgets et comptes administratifs et affiches administratives. Marché. Imprimerie Ouvrière 132
Fournitures diverses. — Marchés 133

Caisse des Retraites :

Admission à la retraite. — Parsy Georges 199

Majoration de pension. — Dequand Léon 200

Allocation de 5 % sur pensions et majorations pour charges de famille :

Brohet Louis (Veuve) 201

Bruggeman Séraphin (Veuve) 201

Carlier Adolphe 201

Cochez Jean-Baptiste 201

Delannoy Jules 201

Delecueillerie Anatole 201

Deruelle Victor 201

Dethand Edouard 201

Douchet Henri 201

Doutrelong Edmond 201

Dubar Jules 201

Dumont Ernest 201

Ghesquière Eugène 201

Hugot Gustave 201

Ingelaere Léon 201

Laine Edmond (Veuve) 201

Lecomte Jean-Baptiste 201

Lemai Victor 201

Leroy Fernand 201

Margerin Jean-Baptiste 201

Marquant Jules 201

Méresse Louis 201

Petit Oscar (Veuve) 201

Ronse Jean 201

Ruckebusch Jules 201

Six Gustave (Veuve) 201
Vanneufville P. (Veuve) 201
Vivant Pierre 201
Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. — Autorisation de versement. Breton Emile.. 203

Gratifications. — Indemnités. — Secours :

Gratification. — Coissard. Commissaire Central 187
Indemnité. — Legros Jean 193

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Impression des budgets et comptes administratifs et des affiches administatives. Marché. Imprimerie Ouvrière

DU 5 FÉVRIER 1936

Soumission pour fourniture des budgets et comptes administratifs et des affiches administratives au profit de l'Imprimerie Ouvrière, 147 rue d'Arras à Lille, moyennant la somme de 40.000 francs.

Enregistré le 5 Février 1936, n° 648.

BAUX. — Location temporaire. Terrain avenue Butin. Claude Bonnet

DES 3 JANVIER ET 1er FÉVRIER 1936

Bail au profit de M. Claude Bonnet, demeurant à Lambersart, 1 avenue de Soubise, pour un terrain de 896 m², situé à Lille, avenue Butin, pour six ans à compter du 1er Janvier 1936, moyennant une redevance trimestrielle de 500 francs augmentée des contributions.

Enregistré le 17 Février 1936, n° 771.

HYGIÈNE. — Désinfection. Fourniture de formol. Marché. Collas

DU 4 FÉVRIER 1936

Soumission pour fourniture de formol au Service de la Désinfection au profit de M. L. Collas, 11 rue Gay-Lussac, à La Madeleine-lez-Lille, moyennant la somme de 11.500 francs.

Enregistré le 13 Février 1936, n° 747.

ECLAIRAGE. — Gaz. Avenant au traité de concession du 9 Juillet 1932

DES 27 NOVEMBRE, 30 DÉCEMBRE 1935 ET 28 FÉVRIER 1936

Avenant au contrat de concession du 9 Juillet 1932, intervenu entre la Ville de Lille et la Compagnie Continentale du Gaz, dont le siège est à Paris, 65 rue d'Anjou, relativement aux distributions de gaz et fixant la répartition des économies réalisées par la Société concessionnaire, en application des décrets-lois en date des 16 Juillet et 8 Août 1935, dont la proportion est de 80 % pour les usagers par voie d'abaissement des tarifs et de 20 % pour la Ville de Lille.

Enregistré le 6 Mars 1936, folio 91, case 936.

SERVICES MUNICIPAUX. — Fournitures diverses. Marchés

DU 8 FÉVRIER 1936

Soumission pour fournitures diverses aux Services Municipaux au profit de :

1° *Wassingues.* — Les Etablissements A. Parent et Fils à Lannoy, moyennant la somme de 7.000 francs.

Enregistré le 20 Février 1936, n° 798.

2° *Produits chimiques, etc.* — M. L. Collas, 11 rue Gay-Lussac à La Madeleine-lez-Lille, moyennant la somme de 15.000 fr.

Enregistré le 20 Février 1936, n° 799.

3° *Savons mous.* — La Société Anonyme des Anciens Etablissements Gadenne-Cornaille à Gondecourt, moyennant la somme de 15.000 francs.

Enregistré le 20 Février 1936, n° 800.

4° *Fournitures pour appareils Gestetner.* — La Société Gestetner, 114 rue Réaumur à Paris, moyennant la somme de 25.000 francs.

Enregistré le 20 Février 1936, n° 801.

CONSEIL MUNICIPAL. — Commission Urbaine de Défense Passive. Nomination

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'instruction ministérielle du 25 Novembre 1931, article 18, relative à la défense passive contre les attaques aériennes ;

Vu la lettre de M. le Préfet du Nord, en date du 29 Avril 1933, concernant la constitution d'une Commission Urbaine de Défense Passive ;

Arrêtons :

Article 1. — Est instituée, sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. l'adjoint Favières, une Commission Urbaine de Défense Passive contre les attaques aériennes.

Article 2. — Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Dehove, adjoint délégué aux Services Publics ;

Dompsin, adjoint délégué au Service des Travaux ;

Rousseau, adjoint délégué au Service de la Voie Publique ;

Bury, pharmacien, rue Saint-Sauveur, Lille ;

Cocard, industriel, rue de Valenciennes, Lille ;

Debeyre, président du Comité Lillois de l'U.N.D.A. ;

Deleforterie, industriel, Haubourdin, délégué régional de l'Union des Femmes de France ;

Delepoulle, président du Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille » ;

Grotard, président du Groupement des Officiers de Réserve de la Première Région ;

Morel, directeur des Exploitations Lilloises de Gaz et d'Electricité, ou son délégué ;

Scrive-Thiriez, industriel, Lille, président du Comité Lillois de la Société de Secours aux Blessés et Malades des Armées de Terre et de Mer ;

le Chef de la Légion de Gendarmerie, ou son délégué ;

le Commandant du Génie Militaire, ou son délégué ;

MM. le Proviseur du Lycée Faidherbe ;

l'Inspecteur du Service Technique désigné par le Directeur des P.T.T. ;

l'Ingénieur désigné par M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées ;

le Commandant du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

le Commissaire de Police, chef des Gardiens de la Paix ;

le Directeur du Service Municipal d'Hygiène ;

le Directeur du Service d'Entretien des Bâtiments Communaux ;

le Chef du Service Municipal de la Voirie et du Démantèlement ;

le Directeur du Laboratoire Municipal ;

le Directeur de la Propreté Publique et des Transports Municipaux.

Article 3. — Est désigné en qualité de secrétaire permanent de la Commission :

M. Bocquet, commis principal, Mairie de Lille.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CONSEIL MUNICIPAL. — Commission Municipale des Fêtes. Modification

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 30 Août 1935 ;

Vu notre arrêté n° 847 du 3 Février 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — L'article premier de notre arrêté n° 39, du 29 Mai 1935, est modifié et complété en ce sens que sont nommés membres de la Commission Municipale des Fêtes :

1° M. Marcel Pipart, critique musical, 125 boulevard de Lille, Marcq-en-Barœul

2° M. Marcel Carpentier, président du Comité des Fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice-Saint-Etienne, 42, rue Saint-Sauveur, qui remplacera M. Hector Blondel.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Code des Arrêtés Municipaux. Foires et Kermesses. Article 1066. Modifications

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 20 Janvier 1936 relative à la tenue des foires-attractions et kermesses sur le territoire de Lille ;

Arrêtons :

Article 1. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 1066 du Code des Arrêtés Municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 1066. — Les foires-attractions et kermesses annuelles, autorisées sur le territoire de la Ville de Lille, auront lieu aux endroits et époques ci-après :

a) Kermesses de quartiers : durée quatre jours, du samedi après-midi au mardi soir.

Kermesse Saint-Louis, deuxième dimanche précédant le dimanche gras.

AVRIL

4me dimanche. — Quartier de Fives.
Dernier dimanche. — Quartier de la Porte des Postes.

MAI

1er dimanche. — Saint-Maurice (intra-muros).

2me dimanche. — Kermesse du Broquelet : place Sébastopol ; rue du Grand-Balcon ; quartier des Bois-Blancs.

3me dimanche. — Place Jacquard ; boulevard de l'Usine ; rues du Long-Pot et adjacentes.

4me dimanche. — Rue Pierre Legrand et place du Prieuré.

JUIN

1er dimanche. — Quartier Vauban.

2me dimanche. — Quartier d'Esquermes.

3me dimanche. — Quartier du Sacré-Cœur : rue Solférino ; places Verte et Antoine Tacq.

4me dimanche. — Quartier Saint-Etienne : rue de l'Hôpital Militaire et place de l'Arsenal.

Dernier dimanche. — Kermesse de la rue Saint-Luc. La kermesse de la rue Saint-Luc aura lieu le dernier dimanche de Juin lorsque la kermesse de Moulins-Lille — fixée au dimanche qui suit le 28 Juin — viendra en Juillet. Elle aura lieu le premier dimanche de Juillet lorsque la kermesse de Moulins-Lille tombera en Juin.

JUILLET

Dimanche qui suit le 28 Juin. — Quartier de Moulins-Lille.

2me dimanche. — Quartiers Saint-André, Saint-Maurice (extra-muros).

3me dimanche. — Quartiers Saint-Michel et du Pont de Canteleu : avenue de Dunkerque, — entre le Pont de Canteleu et la rue Lequeux, — quartier du Nouveau Saint-Sauveur.

4me dimanche. — Quartiers La Madeleine, Faubourg de Béthune.

Dernier dimanche. — Quartier du Buisson.

AOUT

1er dimanche. — Quartier de Wazemmes.

2me dimanche. — Quartiers Sainte-Catherine, Faubourg du Sud.

Kermesse du 15 Août. — Rues Eugène Jacquet et adjacentes.

3me dimanche. — Quartier Saint-Sauveur.

4me dimanche. — Quartier du Faubourg de Douai.

OCTOBRE

1er dimanche. — Place Jacques Febvrier.

3me dimanche. — Rue Pierre Legrand.

4me dimanche. — Quartier des Dix-Huit Ponts.

Dimanche suivant le 4me dimanche d'Octobre. — Kermesse du Quartier des Habitations à Bon Marché du Faubourg des Postes.

b) Kermesses du Mardi-Gras et de la Mi-Carême : durée onze jours, du samedi après-midi précédant ces fêtes au mardi soir de la semaine qui les suit.

Emplacements désignés: places Wicar, des Quatre Chemins, Vanhoenacker ; square Henri Ghesquière.

c) Foire-attraction de Pâques.

Foire de Pâques, du dimanche des Rameaux et pour une durée de quinze jours, au boulevard des Ecoles.

Sauf indication contraire, pour les kermesses et la foire-attraction de Pâques, la distribution des places aux forains s'effectue le mardi qui précède chaque kermesse, à quatorze heures trente et, quand ce jour est férié, le mercredi.

d) Grande Foire-attraction annuelle.

Dernier dimanche d'Août, au Champ de Mars et à l'Esplanade, pour une durée de vingt-neuf jours.

e) Foire-attraction d'Hiver.

Dimanche précédant Noël ou Noël lorsque cette fête tombe un dimanche, pour une durée de vingt-neuf jours, place de la République.

Pour la grande Foire-attraction annuelle d'Août-Septembre et la Foire-attraction d'Hiver, les forains sont avisés par lettre des jours et heures de la distribution.

Il ne pourra être autorisé aucun emplacement en dehors des endroits et dates fixés ci-dessus.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES. — Comité des Fêtes de Fives. Nomination

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le procès-verbal de la réunion qui se tint à l'Hôtel de Ville le 3 Décembre 1935, et à laquelle assistaient les délégués des différents comités de fêtes existant dans le secteur de Fives ;

Vu les décisions de l'Administration Municipale en date des 23 Novembre 1931 et 20 Janvier 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — Notre arrêté n° 4550, du 24 Février 1932, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Sont nommés, sous notre présidence, membres du Comité des Fêtes de Fives :

Comité d'honneur

Vice-Président : M. Richard Coolen, adjoint au Maire, délégué aux Cérémonies et Fêtes Publiques ;

Membres : M. Alfred Rousseau, adjoint au Maire, MM. Juste Bour, Florimond Lecomte, conseillers municipaux.

Comité actif

Président : M. Charles Wallart, 45 rue Pascal.

Vice-Présidents : MM. René Caby, 4 rue Mirabeau ; Adolphe Cauwel, 35 rue Pierre Legrand.

Secrétaire général: M. Louis Duguiot, 72 rue Pierre Legrand.

Secrétaire-adjoint : M. Marcel Brulois, 250 rue Pierre Legrand.

Trésorier : M. Ernest Gelper, 151 rue Pierre Legrand.

Trésorier-adjoint : M. Maurice Turpin, 84 rue du Long Pot.

Commissaire général : M. Alphonse Contreras, 118 rue de Lannoy.

Commissaires : MM. Aimé Bocquet, 71 rue du Long Pot.
Pierre Caulier, 142 rue Pierre Legrand
Emile Contreras, 242 rue Pierre Legrand.
Emile Cuffez, 3 rue de Flers.
Alfred Dupont, 114 rue de Philadelphie.
Joseph Labeuw, 187 rue Pierre Legrand.
Maurice Labeuw, 280 rue Pierre Legrand.
Elysée Macrez, 137 rue de Philadelphie.
Louis Mouton, 95 rue Pierre Legrand.
Raymond Wante, 109, rue du Long Pot.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES. — Comité des Fêtes de Saint-Sauveur, Saint-Maurice, Saint-Etienne. Nomination

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le procès-verbal de la réunion qui se tint à l'Hôtel de Ville le 12 Décembre 1935 et à laquelle assistaient les délégués des différents comités de fêtes existant dans le secteur Saint-Sauveur, Saint-Maurice, Saint-Etienne ;

Vu les décisions de l'Administration Municipale en date des 23 Novembre 1931 et 20 Janvier 1936 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Notre arrêté N° 4682, du 22 Mars 1932, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Sont nommés, sous notre présidence, membres du Comité des Fêtes du Secteur Saint-Sauveur, Saint-Maurice, Saint-Etienne:

Comité d'honneur

Vice-Président : M. Richard Coolen, adjoint au Maire, délégué aux Cérémonies et Fêtes Publiques ;

Membres : M. Charles Saint-Venant, adjoint au maire ; MM. Edouard Corbu, Edouard Doyennette, conseillers municipaux.

Comité actif

Président : M. Marcel Carpentier, 42 rue Saint-Sauveur.

Vice-Présidents : MM. Arthur Basseux, 26 rue Neuve.
Albert Matrau, 65, rue de Béthune.
Jules Suc, 11, avenue Eugène Varlin.

Secrétaire Général : M. Fernand Stéclebout, 54, rue Saint-Sauveur.

Secrétaire-adjoint : M. Jules Dormieu, 108 rue Gustave Delory.

Trésorier : M. Henri Kretzschmar, 6 rue de Béthune.

Trésorier-adjoint : M. Lucien Doom, 74, rue Faidherbe.

Commissaire général : M. Léon Abels, 185 rue de Paris.

Commissaires : MM. Maurice Camus, 32 rue Neuve.

Léon Collet, 20 rue de Béthune.

Fernand Deconinck, 64 rue de Tournai.

Louis Delfose, 31 rue Saint-Sauveur.

Georges Descamps, 34-36 rue Neuve.

Léon Faber, 64 rue Faidherbe.

Constant Louette, 58 rue Gustave Delory.

Alfred Mairesse, 67 rue Gustave Delory.

Adolphe Moulart, 178 rue de Paris.

Michel Van Popperinghe, 200 rue de Paris.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Bureau Municipal de Placement. Commission Administrative Paritaire. Nomination.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu les articles 83, 84, 85 du Livre Ier du Code du Travail ;

Vu le décret du 9 Mars 1926 concernant les bureaux publics de placement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930 portant règlement du Bureau paritaire de placement des Employés et Ouvriers de l'Alimentation ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés Membres de la nouvelle Commission administrative paritaire du Bureau Municipal de placement des ouvriers et employés de l'Alimentation :

MM. Th. Devernay, adjoint au Maire, Président, 42 rue de Buffon.

Clarey, hôtelier-restaurateur, Membre Patron, 13 rue de Lens.

Vantroost, cafetier, Membre Patron, 123 avenue de Dunkerque.

Delerue, épicier, Membre Patron, 13 rue des Bouchers.

Olivier, boulanger, Membre Patron, 80 rue du Calvaire.

Goudaert, pâtissier, Membre Patron, 48 rue Faidherbe.

Dupont, confiseur, Membre Patron, 22 rue de Trévise.

Guelton, négociant en vins, Membre Patron, 14 Place de la Nouvelle-Aventure.

Savaete, boucher-charcutier, Membre Patron, 1 rue du Chaufour.

Villeseche, cuisinier, Membre Ouvrier, 41 rue Basse.

Raux, limonadier, Membre Ouvrier, 173 rue des Postes.

Choteau, épicier, Membre Ouvrier, 36 rue du Croquet.

Fleury, boulanger, Membre Ouvrier, 24 bis, rue Bernos.

Pionnier, pâtissier, Membre Ouvrier, 17 rue de la Barre.

Martinache, confiseur, Membre Ouvrier, 59 rue Ratisbonne.

Boulanger, tireur de vin, Membre Ouvrier, 26 rue de la Paix d'Utrecht.

Duhem, boucher, Membre Ouvrier, 10 ter rue du Pont Neuf.

M. le Directeur de l'Office Départemental de Placement.

M. l'Inspecteur Divisionnaire du Travail et Directeur Régional de la Main-d'Œuvre.

M. Ducamp, chef de la Cinquième Direction.

Article 2. — M. Piette, employé deuxième Bureau, Cinquième Direction, remplira les fonctions de secrétaire.

Article 3. — Notre arrêté N° 4531 en date du 19 Février 1932 est abrogé.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 5 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Elections cantonales partielles de 1936. Affichage. Emplacements.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 92 et 94,

Vu la loi du 2 Avril 1932,

Arrêtons :

Article 1. — Un emplacement spécial, égal pour chaque candidat aux élections cantonales partielles de 1936, sera réservé aux lieux ci-dessous désignés pour l'apposition des affiches électorales :

Canton Sud

8me Bureau A. Ecole Arago, boulevard Victor-Hugo, 133.

8me Bureau B. Ecole Victor-Hugo, boulevard Victor-Hugo, 135.

8me Bureau C. Ecole Turgot, rue du Général de Wett.

8me Bureau D. Ecole Jacquart, rue de Wazemmes.

9me Bureau A. Ecole Victor-Duruy, rue Victor-Duruy.

9me Bureau B. Crèche Municipale, place Déliot.

9me Bureau C. Ecole Philippe de Comines, rue Philippe-de-Comines.

9me Bureau D. Groupe Scolaire, faubourg d'Arras.

10me Bureau A. Ecole Pasteur, rue Solférino, 246.

10me Bureau B. Ecole Mozart, Parvis Saint-Michel, 1.

Canton Nord

18me Bureau. Conservatoire, place du Concert, 2.

19me Bureau A. Ecole Lamartine, avenue du Peuple-Belge, 15.

19me Bureau B. Ecole Jenner, rue Alphonse-Colas, 1.

Article 2. — L'affichage électoral est également autorisé aux emplacements suivants :

Canton Sud

Ecole Voltaire, rue de Colmar.

Ecole Jean-Macé, rue Gosselet.

Cantines Scolaires, rue Fénelon.

Ecole Camille-Desmoulins, boulevard Victor-Hugo.

Canton Nord

Dépotoir, rue du Béguinage.

Halles aux Sucres, sur rue de la Halle.

Avenue du Peuple Belge, entre le N° 21 et le Pont-Neuf.

Ecole Auguste-Comte, rue de Thionville.

Article 3. — Tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de ces emplacements ou sur les emplacements réservés aux autres candidats.

Article 4. — Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Elections.

Conseil d'Arrondissement. Bureaux de vote.

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'article 5 de la loi du 20 Mars 1914, sur l'affichage électoral ;

Attendu que le Conseiller d'arrondissement du canton de Lille-Sud est décédé ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner les bureaux de vote avant l'ouverture de la période électorale ;

Sur la proposition de M. le Maire de Lille ;

Arrête :

Article 1. — La Ville de Lille, pour autant qu'elle forme la circonscription électorale du canton de Lille-Sud, est divisée en dix bureaux de vote ci-après désignés :

1er Bureau. — Ecole Arago, boulevard Victor-Hugo, 123.

2me » . — Ecole Victor-Hugo, boulevard Victor-Hugo, 135.

3me » . — Ecole Turgot, rue de l'Arbrisseau.

4me » . — Ecole Jacquart, rue de Wazemmes.

5me » . — Ecole Victor-Duruy, rue Victor-Duruy.

6me » . — Crèche Municipale, place Déliot.

7me » . — Ecole Philippe-de-Comines, rue Philippe-de-Comines.

8me Bureau. — Groupe scolaire, rue du Faubourg dArras.

9me » . — Ecole Pasteur, rue Solférino, 246.

10me » . — Ecole Mozart, parvis Saint-Michel, N° 1.

Article 2. — Le présent arrêté sera immédiatement publié et affiché, dans la commune, par les soins de M. le Maire qui est chargé d'en assurer l'exécution.

Lille le 7 Février 1936.

Le Préfet du Nord :

A. GUILLON.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Elections. Conseil Général.

Bureaux de vote.

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'article 5 de la loi du 20 Mars 1914 sur l'affichage électoral ;

Attendu que le Conseiller Général du Canton de Lille-Nord est décédé ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner les bureaux de vote avant l'ouverture de la période électorale ;

Sur la proposition de M. le Maire de Lille ;

Arrête :

Article 1. — La Ville de Lille, pour autant qu'elle forme la circonscription électorale du canton de Lille-Nord, est divisée en trois bureaux de vote ci-après désignés :

1er Bureau : Salle du Conservatoire, 2 place du Concert ;

2me Bureau A : Ecole Lamartine, 15 avenue du Peuple-Belge ;

2me Bureau B : Ecole Jenner, 1 rue Alphonse-Colas.

Article 2. — Le présent arrêté sera immédiatement publié et affiché dans la commune par les soins de M. le Maire qui est chargé d'en assurer l'exécution.

Lille le 10 Février 1936.

Le Préfet du Nord :

A. GUILLON.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenue de l'Hippodrome ; chemin du Bois ; avenue du Bois ; chemin bas du Bois. Autorisation de circulation. Jules Marin.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée par M. Jules Marin, demeurant 67, rue de Berkem à La Madeleine, par laquelle il sollicite l'autorisation d'emprunter avec ses camions montés sur pneus les avenues macadamisées ci-après mentionnées : avenue de l'Hippodrome ; le chemin du Bois — entre l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue du Bois — ; avenue du Bois ; le Chemin Bas du Bois — entre l'avenue du Bois et le Café des Fleurs, — pour le transport des marchandises faisant l'objet de son commerce,

Arrêtons :

Article 1. — a) par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. Jules Marin, demeurant 67, rue de Berkem à La Madeleine, est autorisé à emprunter les avenues macadamisées ci-après : avenue de l'Hippodrome ; chemin du Bois — entre l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue du Bois ; avenue du Bois ; chemin Bas du Bois — entre l'avenue du Bois et le Café des Fleurs — avec ses camions montés sur pneus pour le transport des marchandises faisant l'objet de son commerce ;

b) cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable jusqu'au 31 Décembre 1936 que pour les transports sus-indiqués ;

c) toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. Jules Marin, pétitionnaire et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Février 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué :

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Emprise. Câbles souterrains. Autorisation. Administration des P. T. T.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'ordonnance royale du 4 Août 1731 ;

Vu le décret du 27 Décembre 1851 ;

Vu la loi du 28 Juillet 1865 ;

Vu la lettre du Directeur Régional des Postes et Télégraphes, en date du 24 Janvier 1936 faisant connaître que son Administration se propose d'exécuter la pose de câbles souterrains dans les voies publiques indiquées au plan annexé à sa demande susvisée ;

Considérant que les travaux projetés par l'Administration des Postes et Télégraphes sont d'intérêt général, mais qu'il convient néanmoins de prendre certaines mesures pour réglementer leur exécution ;

Arrêtons :

Article 1. — La pose de la canalisation sera faite dans les voies publiques appartenant à la voirie urbaine et reprises au plan annexé à la lettre du 24 Janvier 1936.

Article 2. — Sauf dans la traversée des voies publiques, les câbles seront posés sous trottoir dans une tranchée de 1 m. 20 de profondeur moyenne dans une conduite en ciment.

Leur distance aux canalisations principales d'eau, de gaz ou autres actuellement existantes ne pourra, en aucun point, être inférieure à 0 m. 50 et la traversée des branchements particuliers se fera par le dessous à une distance d'au moins 0 m. 25. La hauteur des lignes à poser en façade des immeubles ne devra pas être inférieure à 7 m. 50 au point le plus bas.

Les bornes de sous répartition ou autres seront placées en bordure des trottoirs et en accord avec le service des Travaux Municipaux.

L'Administration permissionnaire devra prévenir huit jours à l'avance le service des Travaux Municipaux et les propriétaires des immeubles en bordure de la canalisation, de son intention de commencer les travaux. Ceux-ci devront être conduits de façon à n'interrompre l'accès des maisons que le moins de temps possible ; cet accès sera assuré par des passerelles.

L'Administration des P. T. T. sera responsable des dégâts qui seraient commis aux canalisations de toutes sortes existant à l'endroit des travaux et causés par l'exécution des travaux faisant l'objet du présent arrêté.

Article 3. — L'Administration des P. T. T. devra déplacer, à ses frais, les câbles ci-dessus mentionnés lors de la réalisation des nouveaux alignements et avant que la Ville n'exécute les travaux de pavage de ces nouvelles voies.

Article 4. — Les travaux nécessaires pour remettre en état les trottoirs et les autres ouvrages qui auraient été démolis ainsi que les travaux d'entretien, pendant un an, des parties établies seront effectués par les soins et aux frais de l'Administration des P. T. T.

Elle se conformera, pour l'exécution, à toutes les règles de l'art et suppléera aux déchets de vieux matériaux par des matériaux neufs et de bonne qualité.

Article 5. — La remise en état des chaussées pavées sera faite et entretenue par le Service du Pavage de la Ville, moyennant le remboursement à la Ville de Lille d'un indemnité, une fois payée, de onze francs — 11 frs — le mètre carré réfectionné. La surface réfectionnée comprend la largeur de la tranchée,

augmentée de celle qui a été ébranlée par l'exécution des travaux, soit un pavé au moins de chaque côté de la fouille.

Travaux à la charge du permissionnaire.

Lors de l'exécution des tranchées de fondation, sable, cassons, graviers ou scories seront triés et déposés à part des terres de la fouille. Les tranchées seront remblayées jusqu'au niveau de la forme de pavage à reconstruire, par couches de 0 m. 15 au plus, soigneusement damées au refus d'un pilon pesant au moins 20 kgs. Dans le cas où les terres employées au comblement seraient mouillées, le permissionnaire devrait arrêter le remblai à 0 m. 15 au dessous du fond de la forme de pavage et combler cette épaisseur de 0 m. 15 de scories. La couche de fondation sera ensuite rétablie avec les matériaux qui avaient été triés et les pavés seront remis provisoirement en place, il sera suppléé aux déchets de vieux matériaux par des matériaux neufs, de bonne qualité. Les terres en excès seront mises en tas et enlevées par le permissionnaire dans les 24 heures qui suivront l'achèvement du remblai des tranchées. La chaussée sera nettoyée ensuite.

Article 6. — Le permissionnaire est responsable de l'exécution stricte de toutes les prescriptions ci-dessus. Cette responsabilité s'étendra, en tout temps, aux accidents qui pourraient survenir du fait d'affaissement de la chaussée provenant de la mauvaise exécution des tranchées.

Article 7. — Les droits des tiers sont et demeurent réservés ; le permissionnaire sera responsable vis-à-vis des tiers des accidents qui résulteraient de la présence de ces conducteurs électriques.

Article 8. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1° à M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

2° à M. le Directeur Régional des P. T. T. ;

3° à M. l'Ingénieur en chef du Service du Contrôle des Distributions d'Energie Electrique de Lille ;

4° à M. le Directeur des Travaux Municipaux.

Hôtel de Ville le 6 Février 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué :

A. ROUSSEAU.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts. Comité de Patronage et de Surveillance des Elèves et Anciens Elèves. Nomination Aimé Blaise.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté du 13 Juin 1932 fixant la composition du Comité de Patronage et de Surveillance des Elèves et Anciens Elèves de l'Ecole des Beaux-Arts de notre Ville en résidence ou de passage à Paris ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Février 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

Arrêtons :

Article 1. — M. Aimé Blaise, professeur principal de la section de sculpture à l'Ecole des Beaux-Arts de notre Ville, est nommé membre du Comité de Patronage et de Surveillance des Elèves et Anciens Elèves de cet Etablissement en résidence ou de passage à Paris.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts. Professeurs. Nominations. Mutations.

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la convention passée le 9 Décembre 1897 entre la Ville

de Lille et l'Etat au sujet de l'Ecole des Beaux-Arts de cette Ville.

Vu le règlement de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille approuvé à la même date par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;

Vu l'article 5 du décret du 25 Mars 1852 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 28 Décembre 1935 ;

Vu la dépêche de M. le Ministre de l'Education Nationale en date du 5 Février 1936,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 — Sont nommés pour une période d'une année à l'Ecole des Beaux-Arts de Lille :

1° — M. Eugène Gaubert, Architecte D. P. L. G., lauréat de l'Institut, comme professeur du Cours professionnel d'Architecture ;

2° — M. Pierre Desrumaux, comme professeur de dessin, cours d'antique ;

3° — M. Constant Clety, comme professeur de dessin, cours de modèle vivant ;

4° — M. Léon Debatte, comme professeur dun cours d'arts décoratifs.

ARTICLE 2. — A l'expiration du délai d'un an il sera statué sur la nomination définitive de MM. Gaubert, Desrumaux, Clety et Debatte sur la proposition du Directeur de l'Ecole et après avis de l'Inspecteur de la circonscription.

ARTICLE 3. — Sont autorisées les mutations dans le personnel enseignant concernant M. Chauleur et Mlle Marguerite Dubuisson qui recevraient les affectations ci-après désignées :

M. Chauleur — professeur de peinture — cours « de nature morte » nommé au cours d'antique de dessin ;

Mlle Dubuisson Marguerite, professeur du cours préparatoire de dessin, nommé au cours de dessin d'ornement.

Article 4. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Ministre de l'Education Nationale.

Lille le 10 Février 1936.

Le Préfet du Nord :

A. GUILLON.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts. Cours d'Anatomie Artistique. Professeur. Pierre Coulouma

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'article 5 du décret du 29 Mars 1852 ;

Vu la Convention du 9 Décembre 1907 passée entre l'Etat et la Ville de Lille relativement à l'Ecole des Beaux-Arts de la dite Ville ;

Vu la proposition de M. le Maire de Lille ;

Vu la dépêche de M. le Ministre de l'Education Nationale en date du 20 Février 1936,

Arrête :

Article 1. — M Pierre-Noël Coulouma, licencié ès-sciences, chargé des fonctions d'agrégé, chef des travaux anatomiques à la Faculté de Médecine de Lille, est nommé professeur du Cours d'Anatomie Artistique à l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, en remplacement de M. le Docteur Thomas, démissionnaire.

Article 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Ministre de l'Education Nationale.

Lille le 24 Février 1936.

Le Préfet du Nord :

A. GUILLON.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts. Cours de dessin antique. Professeur. Chauleur. Traitement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la convention passée avec l'Etat le 9 Décembre 1907 relativement à l'Ecole des Beaux-Arts de notre Ville ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 10 Février 1936 autorisant la mutation de M. Chauleur, professeur de peinture — cours de nature morte — au cours d'antique de dessin ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie;

Arrêtons :

Article 1. — M. Chauleur, professeur de dessin antique — cours du soir — recevra en cette qualité un traitement annuel de 11.875 frs pour dix heures de cours par semaine

Article 2. — M. Chauleur se conformera — pour tout ce qui concerne son enseignement — aux instructions qui lui seront données par le professeur principal de la section de peinture.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 16 Février 1936.

Hôtel de Ville le 24 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts. Cours d'antique de dessin. Professeur. Pierre Desrumaux. Traitement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la convention passée avec l'Etat le 9 Décembre 1907 relativement à l'Ecole des Beaux-Arts de notre Ville ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 10 Février 1936 nommant, pour une période d'une année M. Pierre Desrumaux, professeur du cours d'antique de dessin à l'Ecole des Beaux-Arts ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

Arrêtons :

Article 1. — M. Pierre Desrumaux, professeur stagiaire de dessin antique — cours du jour — recevra en cette qualité un traitement annuel de 8.125 francs pour dix heures de cours par semaine.

Article 2. — M. Desrumaux se conformera — pour tout ce qui concerne son enseignement — aux instructions qui lui seront données par le professeur principal de la section de peinture.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 16 Février 1936.

Hôtel de Ville le 24 Février 1936.
Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts. Cours Professionnel d'Architecture. Professeur. Eugène Gaubert. Traitement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la convention passée avec l'Etat le 9 Décembre 1907 relativement à l'Ecole des Beaux-Arts de notre Ville ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 10 Février

1936 nommant, pour une période d'une année, M. Eugène Gaubert, professeur du cours professionnel d'architecture à l'Ecole des Beaux-Arts ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Eugène Gaubert, professeur stagiaire du cours professionnel d'architecture, recevra en cette qualité un traitement annuel de 8.125 francs pour dix heures de cours par semaine.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 16 Février 1936.

Hôtel de Ville le 24 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts. Cours d'Arts Décoratifs. Professeur. Léon Debatte. Traitement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la convention passée avec l'Etat le 9 Décembre 1907, relativement à l'Ecole des Beaux-Arts de notre Ville ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 10 Février 1936 nommant, pour une période d'une année, M. Léon Debatte, professeur du cours d'Arts Décoratifs à l'Ecole des Beaux-Arts ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Léon Debatte, professeur stagiaire du

cours d'Arts Décoratifs, recevra en cette qualité un traitement annuel de 8.125 francs pour dix heures de cours par semaine.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 16 Février 1936.

Hôtel de Ville le 24 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts. Cours de dessin. Professeur. Constant Clety. Traitement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la convention passée avec l'Etat le 9 Décembre 1907, relativement à l'Ecole des Beaux-Arts de notre Ville ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 10 Février 1936 nommant, pour une période d'une année, M. Constant Clety, professeur du cours de dessin-modèle vivant à l'Ecole des Beaux-Arts ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

Arrêtons :

Article 1. — M. Constant Clety, professeur stagiaire du cours de dessin-modèle vivant, recevra en cette qualité un traitement annuel de 8.125 francs pour dix heures de cours par semaine.

Article 2. — M. Clety se conformera — pour tout ce qui concerne son enseignement — aux instructions qui lui seront données par le professeur principal de la section de peinture.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est char-

gé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 16 Février 1936.

Hôtel de Ville le 24 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire.

Secrétaire. Gustave Tant.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

Arrêtons :

Article 1. — M. Gustave Tant, commis de Première Classe affecté au Premier Bureau de la Quatrième Direction, est nommé Secrétaire de la Direction du Conservatoire de Musique, en remplacement de M. Férandelle, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — M. Tant est classé dans la cinquième classe de son emploi, au traitement annuel de 12.000 frs, le point de départ de l'ancienneté dans la classe étant fixé au 16 Août 1933.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à partir du 1er Mars 1936.

Hôtel de Ville le 12 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Classe de chant. Pianiste accompagnateur. Nomination à titre provisoire. Mme Odette Hennebelle.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la convention du 6 Février 1885 concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Paris ;

Vu l'article 5 du règlement de la dite Ecole ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 27 Janvier 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Mme Odette Ducatez, épouse Hennebelle, née à Roubaix le 15 Février 1908, est nommée à titre provisoire et à compter du 1er Février 1936, pianiste-accompagnateur de la classe de chant en remplacement de M. Dupriez, admis à la retraite.

ARTICLE 2. — La nomination de Mme Hennebelle ne deviendra définitive qu'à la fin de l'année scolaire et compte tenu des avis que seront appelés à donner M. l'Inspecteur des Beaux-Arts ainsi que les membres du jury du concours de chant de fin d'année sur la manière dont Mme Hennebelle se sera acquittée de ses fonctions.

ARTICLE 3. — Mme Hennebelle recevra une indemnité mensuelle de deux cent soixante-dix francs jusqu'au moment où sa nomination sera rendue définitive.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Office Municipal d'Orientation Professionnelle. Directeur. Raymond Lallau.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 16 Octobre 1935 agréant la démission de M. Riche, directeur de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Février 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général,

Arrêtons :

Article 1. — M. Raymond Lallau, commis affecté au premier bureau de la Quatrième Direction, est nommé directeur de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle, en remplacement de M. Riche, démissionnaire.

Article 2. — M. Lallau, qui assurera en même temps le secrétariat du dit Office, recevra une indemnité annuelle de trois mille francs, payable mensuellement et non soumise à retenue au profit de la Caisse des Retraites.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Février 1936.

Hôtel de Ville le 15 Février 1936.
Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

HOSPICES. — Administrateur. Docteur Lambret.

Le Préfet du Département du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ;

Vu les articles 1 et 4 de la loi du 4 Août 1879 ;
Vu la circulaire ministérielle en date du 7 Février 1936,

Arrête :

Article 1. — M le Docteur Lambret, Membre de la Commision administrative des Hospices de Lille, est maintenu en fonctions.

Article 2. — M. le Docteur Lambret sortira d'exercice le 31 Décembre 1939.

Article 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille le 9 Février 1936.

Le Préfet du Nord,

Armand GUILLON.

ŒUVRES DIVERSES. — Fourneaux Economiques.

Distribution des rations.

MOIS DE FÉVRIER 1936

Désignation des cuisines	Viande	Bouillon	Légumes
Bouvines	2.503	2.942	3.099
Lottin	1.309	1.781	2.201
Baignerie	2.233	3.389	3.333
Fombelle	2.413	2.853	2.785
Manuel	1.940	2.523	3.667
Fénelon	1.917	2.446	2.459
	12.315	15.934	16.544

FINANCES. — Recettes. Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de Monsieur le Directeur de la Comptabilité publique, en date du 24 Juin 1929, relative aux dommages de guerre revenant aux Départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les dépenses de remploi d'indemnités de dommages de guerre doivent être supportées directement par les Services budgétaires de la Ville, après prélèvement au profit de ces services, des sommes correspondantes encaissées au compte Hors-budget,

Arrêtons :

Article 1. — La recette suivante effectuée au compte : « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à remploi » sera transportée aux Services budgétaires de l'exercice 1936, Chapitre des Recettes supplémentaires, article à créer, « Titres de dommages de guerre amortissables en quinze ans 1928-1943 — série 08, sortis au tirage et remboursés au pair ».

Recette du 22 Février 1936 — Quittance 3451 — Valeur de prise en charge : 24.200 francs.

Article 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville des viandes

SEMAINE DU 1er AU 7 FÉVRIER 1936

Abattoirs

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,25 ; Vache : 7,25 ; Taureau : 5,50, 4,75 ; Veau : 12,75, 10,75, 8,25 ; Mouton : 13,00, 10,75, 8,25 ; Porc : 7,50, 5,25.

Halles et Marchés

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 6,75, 4,75, 3,75 ; Vache : 6,75, 4,75, 3,75 ; Taureau : 5,25, 4,25, 3,50 ; Veau : 10,25, 7,00, 3,75 ; Mouton : 12,00, 8,50, 6,00 ; Porc : 6,75, 5,50, 3,75.

SEMAINE DU 8 AU 14 FÉVRIER 1936

Abattoirs

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,75 1re qual. (Prix extrêmes : 6,25, 8,75) ; Vache : 1re qual. : 7,75 ; Taureau : 1re qual. : 5,75, 2e qual. : 4,75 ; Veau : 12,75, 10,75, 8,25 ; Mouton : 13,00, 11,00, 8,25 ; Porc : 1re qual. : 7,50, 2e qual. : 5,25.

Halles et Marchés

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,00, 5,00, 3,75 ; Vache : 7,00, 5,00, 3,50 ; Taureau : 5,50, 4,50, 3,50 ; Veau : 10,75, 7,25, 3,75 ; Mouton : 13,00, 8,75, 6,00 ; Porc : 7,00, 5,75, 3,75.

Bœuf cours extrême : 8 francs.

SEMAINE DU 15 AU 21 FÉVRIER 1936

Abattoirs

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,35 ; Vache : 7,35 ; Taureau : 5,75, 4,75 ; Veau : 12,00, 10,00, 8,25 ; Mouton : 13,00, 8,75, 6,25 ; Porc : 7,25, 5,75, 3,75.

Halles et Marchés

Bœuf : 6,75 5,00, 3,75 ; Vache : 6,75, 5,00, 3,50 ; Taureau : 5,50, 4,50, 3,50 ; Veau : 10,25, 7,00, 3,75 ; Mouton : 13,00, 8,75, 6,00 ; Porc : 7,25, 5,75, 3,75.

SEMAINE DU 22 AU 28 FÉVRIER 1936

Abattoirs

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,35 ; Vache : 7,35 ; Taureau : 5,75, 4,75 ; Veau : 12,00, 10,00, 8,25 ; Mouton : 13,50, 9,25, 6,25 ; Porc : 7,50, 6,00, 4,00.

Bœuf : Cours extrêmes : 6,50, 8,50.

Halles et Marchés

Bœuf : 6,75, 5,00, 3,75 ; Vache : 6,75, 5,00, 3,50 ; Taureau : 5,50, 4,50, 3,50 ; Veau : 10,25, 7,00, 3,75 ; Mouton : 13,00, 8,75, 6,00 ; Porc : 7,50, 5,75, 3,75.

Bœuf : Cours extrême : 7,75.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Statistique du prix des denrées.

SEMAINE DU 1er AU 7 FÉVRIER 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	3.20	2.30	1.75	6.75	4.75	3.75	Roosbeef	22.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Cite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6.00	5.00	3.00
Veau...	4.35	3.50	1.80	10.25	7.00	3.75	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	18.00	16.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton	6.00	4.10	2.75	12.00	8.50	6.00	Gigot et filet	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc...	5.75	4.60	2.80	6.75	5.50	3.75	Jambon frais et filet	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		
Poulets	9.00 à 11.00			11.00 à 14.00				14.00 à 16.00		
Lapins.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		

Bœuf cours extrême..... 8 fr. 00

SEMAINE DU 8 AU 14 FÉVRIER 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	3.30	2.35	1.75	7.00	5.00	3.75	Roosbeef	22 00	20.00	16.00
							Entre-côte.....	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Cite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6.00	5 00	3.00
Veau...	4.50	3.75	1.80	10.75	7.25	3.75	Rouelle...	21.00	18 00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12 00	10.00
Mouton	6.40	4.20	2.75	13.00	8.75	6.00	Gigot et filet	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc...	5.90	4.80	2.80	7.00	5.75	3.75	Jambon frais et filet....	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		
Poulets	9.00 à 11.00			11.00 à 14.00				14.00 à 16.00		
Lapins.	7.00 à 8.00			10.00 à 11.00				11.50 à 13.50		

Bœuf cours extrême : 8.00

SEMAINE DU 15 AU 21 FÉVRIER 1936

Viande de boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1er	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	3.30	2.35	1.75	6.75	5.00	3.75	Roosbeef	22.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15 00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6.00	5.00	3.00
Veau...	4.50	3.75	1.80	10.25	7·00	3.75	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton	6.40	4.20	2.75	13.00	8.75	6.00	Gigot et filet....	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc...	5.90	4.80	2.80	7.25	5.75	3.75	Jambon frais et filet....	16.00	14 00	10.00
							Côtelettes	15.00	13 00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		
Poulets	9.00 à 11.00			12.00 à 14.00				14.00 à 16.00		
Lapins.	7.00 à 8.00			10.00 à 11.00				11.50 à 13.50		

Bœuf : Cours Extrême 7.50

SEMAINE DU 22 AU 28 FÉVRIER 1936

Viande de boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1er	2e	3e
Bœuf..	3.30	2.35	1.75	6.75	5.00	3.75	Roosbeef.....	22.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	14.00	9.00	7 00
							Pot-au-feu { Croisure..	6.00	5.00	3.00
Veau...	4.50	3.75	1.80	10.25	7.00	3.75	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton	6.40	4.20	2.75	13.00	8.75	6.00	Gigot et filet	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes	20.00	18.00	16.00
							Ragoût.....	10.00	9.00	5.00
Porc...	5.90	4.80	2.80	7.25	5.75	3.75	Jambon frais et filet	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13 00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		
Poulets	9.00 à 11.00			11.00 à 14.00				14.00 à 16.00		
Lapins.	7.00 à 8.00			10.00 à 11.00				11.50 à 13.50		

SEMAINE DU 1er AU 7 FÉVRIER 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1 50 à 3.00	3.00 à 6 00
Rougets	1.00 à 2.00	2.00 à 4.00
Merlans	2 00 à 2.50	4.00 à 5.00
Maquereaux		
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches	2.00 à 3.00	4.00 à 6 00
Plouses		
Anguilles		
Limandes	1.00 à 2 00	2.00 à 4.00
Harengs	0 05 à 0.15	0.25 à 0.50
Soles		
Plies	2.00 à 4.00	4.00 à 8.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 15 AU 21 FÉVRIER 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	2.00 à 4.00	4.00 à 8.00
Rougets	1.50 à 3.00	3.00 à 6 00
Merlans	1.00 à 3.50	2.00 à 7.00
Maquereaux		
Chiens de mer		
Cabillauds	2.00 à 3.25	4.00 à 6.50
Merluches	1.00 à 4.00	2.00 à 8.00
Plouses		
Anguilles	4 00 à 8.00	8.00 à 16.00
Limandes		
Harengs	0.10 à 0.15	0 25 à 0 50
Soles		
Plies	1.00 à 3.00	2.00 à 6.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 22 AU 28 FÉVRIER 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	2.00 à 4.25	4.00 à 8.50
Rougets	1.25 à 2 50	2.50 à 5 00
Merlans	1.50 à 4.00	3.00 à 8.00
Maqueraux	5.00 à 6.00	10.00 à 12.00
Chiens de mer		
Cabillauds	3 00 à 6.00	6.00 à 12.00
Merluches	2.50 à 3.00	5.00 à 6.00
Plouses	1 00 à 2.00	2.00 à 4 00
Anguilles	4 00 à 5.00	8.00 à 10.00
Limandes	1.00 à 5.00	2.00 à 10.00
Harengs		
Soles	13.50 à 14.00	27.00 à 28.00
Plies	2.00 à 5.00	4.00 à 10.00
Dorades		
Congres		

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 1er Février 1936

Poisson vendu au minck

Harengs frais	0,05 à 0,15 la pièce.
Soles	13 à 14 frs le kilog.
Anguilles	4,00 à 5,50 le kilog.
Raies	1,50 à 4,00 le kilog.
Plies	1,50 à 4,50 le kilog.
Merlans	0,50 à 3,00 le kilog.
Rougets	1,00 à 3,00 le kilog.
Cabillauds	3,00 à 4,00 le kilog.
Merluches	1,50 à 4,00 le kilog.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 8 Février 1936

Poisson vendu au minck

Harengs frais	0.05 à 0,15 la pièce.
Raies	1,50 à 3,00 le kilog.
Plies	2,00 à 4,00 le kilog.
Merlans	2,00 à 2,50 le kilog.
Limandes	1,00 à 2,00 le kilog.
Rougets	1,00 à 2,00 le kilog.
Merluches	2,00 à 3,00 le kilog.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 15 Février 1936

Poisson vendu au minck

Harengs frais	0,05 à 0,10 la pièce.
Raies	4,00 à 5,00 le kilog.
Plies	2,00 à 4,50 le kilog.
Merlans	3,00 à 3,50 le kilog.
Limandes	1,50 à 2,50 le kilog.
Rougets	2,00 à 3,00 le kilog.
Cabillauds	2,00 à 4,50 le kilog.
Merluches	2,00 à 3,00 le kilog.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 22 Février 1936

Poisson vendu au minck

Harengs frais	0,10 à 0,15 la pièce.
Anguilles	4,00 à 8,00 le kilog.
Raies	2,00 à 4,00 le kilog.
Plies	1,00 à 3,00 le kilog.
Merlans	1,00 à 3,50 le kilog.
Rougets	1,50 à 3,00 le kilog.
Cabillauds	2,00 à 3,25 le kilog.
Merluches	1,00 à 4,00 le kilog.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 29 Février 1936

Poisson vendu au minck

Soles	13,50 à 14,00 le kilog.
Anguilles	4,00 à 5,00 le kilog.
Raies	2,00 à 4,25 le kilog.
Maquereaux	5,00 à 6,00 le kilog.
Plies	2,00 à 5,00 le kilog.
Merlans	1,50 à 4,00 le kilog.
Limandes	1,00 à 5,00 le kilog.
Rougets	1,25 à 2,50 le kilog.
Cabillauds	3,00 à 6,00 le kilog.
Merluches	2,50 à 3,00 le kilog.
Plouses	1,00 à 2,00 le kilog.

ALIMENTATION. — Halles Centrales. Décès de Gaston Huez, facteur assermenté. Remboursement de cautionnement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu notre arrêté du 2 Octobre 1920 ;

Attendu le décès de M. Gaston Huez, facteur assermenté aux Halles Centrales, survenu le 25 Septembre 1935 ;

Vu le certificat de M. le Receveur Municipal attestant qu'il n'est rien dû à la Ville par la succession de M. Huez,

Arrêtons :

Article 1. — Est autorisé le remboursement à la succession de M. Gaston Huez, du cautionnement constitué en vertu du Code des Arrêtés Municipaux, article 1038, et représenté par un titre de rente de Frs : 225,00 4 1/2 % amortissable 1932, Tranche A.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

DISTRIBUTION D'EAU. — Usines d'Emmerin et de Wattignies. Energie électrique. Fixation du prix.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu le traité d'abonnement du 20 Janvier 1930, approuvé par M. le Préfet du Nord le 31 Janvier 1930, pour la fourniture de l'énergie électrique aux postes d'Emmerin et de Wattignies ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 Mai 1935 approuvée par M. le Préfet du Nord le 10 Mai 1935 ;

Vu la circulaire ministérielle du 5 Août 1935 fixant la valeur de l'index électrique haute tension à 153+35 pour le 2e trimestre 1935,

Arrêtons :

Article 1. — Le prix de l'énergie électrique fournie aux postes d'Emmerin et de Wattignies pendant le trimestre précité est fixé à :

Puissance souscrite en K.V.A.	Prime fixe par K.V.A.	Prix proportionnel par K.W.H.	
		de 6 h. a 12 h. et de 13 h. 30 a 18 h.	de 12 h. a 13 h. 30 et de 18 h. a 6 h.
Au-dessus de 500	112 fr.	0 fr. 319	0 fr. 223

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Février 1936.

Pour le Maire de Lille :
L'Adjoint délégué,
P. DEHOVE.

DISTRIBUTION D'EAU. — Usines d'Emmerin et de Wattignies. Energie électrique. Fixation du prix.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu le traité d'abonnement du 20 Janvier 1930, approuvé

par M. le Préfet du Nord, le 31 Janvier 1930, pour la fourniture de l'énergie électrique aux postes d'Emmerin et de Wattignies ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 Mai 1935 approuvée par M. le Préfet du Nord le 10 Mai 1935 ;

Vu la circulaire ministérielle du 5 Août 1935 fixant la valeur de l'index électrique haute tension à 148+35,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le prix de l'énergie électrique fournie aux postes d'Emmerin et de Wattignies à dater du 1er Juillet 1935 est fixé à :

PUISSANCE SOUSCRITE EN K.V.A.	PRIME FIXE PAR K.V.A.	PRIX PROPORTIONNEL PAR K.W H.	
		DE 6 H. A 12 H. ET DE 13 H. 30 A 18 H.	DE 1 H. A 13 H. 30 ET DE 18 H. A 6 H.
Au-dessus de 500 K.V.A.	112 fr.	0 fr. 312	0 fr. 218

ARTICLE 2. — M .le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Février 1936.

Pour le Maire de Lille :

L'Adjoint délégué,

P. DEHOVE.

HYGIÈNE. — Statistique sanitaire du mois de Février 1936.

Population : 201.568 habitants

I. — Renseignements démographiques

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune placés *dans* la commune
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		PLACÉS *hors* de la commune	PLACÉS *dans* la commune	
123	8	301	30	331	22	2	24	311	3	1	4

II. — Répartition des décès par cause et par age (mort-nés non comptés)

(Ce tableau comprend tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune).

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS de 1 AN	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)	»	»	»	»	»	»
2	Typhus exanthematique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	»	»	»	»	»
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	»	»	»	»	»	»
8	Diphtérie et Croup	»	2	»	»	»	2
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Entérite cholériforme	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies epidémiques	»	»	»	»	1	1
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	2	7	12	1	22
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	»	1	»	»	»	1
15	Autres Tuberculoses	»	1	1	»	1	3
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	2	11	21	34
17	Méningite simple	»	1	»	1	»	2
18	Hémorragie et Ramollissement du cerveau	2	»	1	4	14	21
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	»	»	1	10	48	59
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	»	»	»	2	6	8
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	»	»	3	3
22	Pneumonie	»	1	»	»	3	4
23	Autres Affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	6	2	»	3	14	25
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	1	1	1	3
25	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de deux ans)	4	1	»	»	»	5
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	1	»	1
27	Hernie, Obstruction intestinale	»	»	1	»	2	3
28	Cirrhose du foie	»	»	»	3	2	5
29	Néphrite aiguë ou chronique	»	»	2	6	9	17
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	1	1	2
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)	»	»	1	»	»	1
32	Autres Accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	1	»	»	1
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	»	»	»	»	»	»
34	Sénilité	»	»	»	»	16	16
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	»	3	3	6
36	Suicide	»	»	1	»	»	1
37	Autres Maladies	4	2	4	15	18	43
38	Maladie inconnue ou mal définie	»	»	4	11	7	22
	Totaux	16	13	27	84	171	311

ECLAIRAGE. — Gaz. Avenant N° 1 à la concession du 9 Juillet 1932.

Entre les soussignés :

M. Salengro Roger-Henri, Maire de la Commune de Lille, agissant au nom de ladite Commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 30 Décembre 1935,

d'une part ;

Et M. de Richemont, Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre, Administrateur-Délégué de la Compagnie Continentale du Gaz, Société Anonyme au capital de 101.700.000 francs, dont le Siège Social est à Paris, 65, rue d'Anjou, agissant en cette qualité et en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés,

d'autre part ;

Les mesures suivantes ont été arrêtées pour assurer l'application des dispositions des décrets-lois des 16 Juillet 1935 et 8 Août 1935 relatifs aux distributions de gaz et du règlement d'Administration publique du 5 Septembre 1935 déterminant les conditions d'application de ces décrets :

Article 1. — *Etablissement des Comptes spéciaux de prélèvements*

Conformément au règlement d'Administration publique du 5 Septembre 1935, seront inscrits à des comptes spéciaux de recettes, indépendants des comptes généraux servant à la détermination des prix du gaz, les allègements de dépenses résultant :

1°. — du prélèvement, à titre exceptionnel et temporaire, prévu à l'article 2 du décret-loi du 16 Juillet 1935 instituant un prélèvement général de 10 % sur les dépenses publiques, et aux articles 2 à 7 inclus du décret du 30 Juillet 1935 dans la forme et sous les réserves prévues à ces divers articles.

2°. — des économies réalisées par application des dispositions des décrets-lois du 16 Juillet 1935 :

a) par la suppression de la deuxième indemnité de résidence et de logement pour les ménages d'agents ;

b) par l'interdiction aux collectivités d'accorder à leur personnel des avantages de charges de famille ou de résidence supérieurs à ceux accordés au personnel de l'Etat ;

c) par l'interdiction du cumul d'une pension d'ancienneté et d'une pension de reversion ;

d) par la prologation des délais d'avancement.

3° — du prélèvement de 10 % des arrérages des emprunts.

4° — du remboursement anticipé des dettes.

La concession de Lille étant rattachée aux Exploitations Lilloises de Gaz et d'Electricité qui desservent simultanément les concessions de Lille, Annappes, Armentières, Ascq, Erquinghem, Estaires, Fâches-Thumesnil, Flers, Fleurbaix, Frelinghien, Haubourdin, Hellemmes, Houplines, La Chapelle d'Armentières, La Gorgue, La Madeleine, Lambersart, Lesquin, Lezennes, Lomme, Loos, Marcq-en-Barœul, Marquette, Mons-en-Barœul, Neuf-Berquin, Pérenchies, Ronchin, Sailly-sur-la-Lys, Saint-André, Strazeele, Vieux-Berquin, Wambrechies, le personnel et les immobilisations affectés à ladite concession ne peuvent être différenciés parmi ceux afférents à l'exploitation susdite. En conséquence, les allègements de dépenses affectés à la concession de Lille sont déterminés comme suit :

1°. — les allègements de dépenses afférents aux Exploitations Lilloises de Gaz et d'Electricité comprennent :

a) les prélèvements et économies sur les dépenses du personnel de l'exploitation affecté au service du gaz ;

b) les exploitations lilloises assurant également les services de l'électricité, les prélèvements sur les dépenses du personnel commun à ces divers services, portés en compte dans la proportion de 48 %, le solde étant affecté à l'électricité ;

c) les prélèvements et économies sur les dépenses du personnel du siège social de la Compagnie, répartis entre les différentes exploitations proportionnellement au salaire du personnel payé pendant l'année précédente dans chaque exploitation, en totalisant les salaires correspondant aux prélèvements indiqués ci-dessus sous a) et b) ;

d) les prélèvements sur les pensions servies aux retraités de la Compagnie (dans la mesure où ces pensions sont sujettes

au prélèvement), répartis proportionnellement aux salaires payés pendant l'année précédente, comme il vient d'être dit, mais entre les seules exploitations bénéficiaires de retraites ;

e) les prélèvements et économies sur les arrérages des emprunts de la Société, ou des Sociétés qu'elle a absorbées proportionnellement aux immobilisations faites dans chacune des exploitations et services de la Société, au 31 Décembre de l'année précédente, les immobilisations communes au gaz, à l'électricité et à l'eau étant réparties entre ces services au prorata des immobilisations propres à chacun d'eux.

2°. — l'allégement des dépenses afférentes aux Exploitations Lilloises de Gaz et d'Electricité étant ainsi déterminé, est réparti à la date du 30 Juin, entre les différentes concessions alimentées, au prorata du nombre de m3 de gaz vendu dans chacune d'elles au cours de l'année civile prenant fin le 31 Décembre précédent.

Au cas où une nouvelle concession serait ultérieurement rattachée aux Exploitations Lilloises, elle interviendrait de même dans le calcul de la répartition.

ARTICLE 2. — *Réduction du prix du Gaz*

Le montant des économies susceptibles d'être réalisées sera établi par le concessionnaire pour une période d'une année, soumis à l'Autorité concédante et arrêté définitivement avant le 1er Octobre de chaque année par le Préfet qui en déterminera l'emploi avant le 1er Novembre suivant.

Les économies réalisées bénéficieront aux usagers dans la proportion de 80 % par voie d'abaissement des tarifs, les modalités de cet abaissement étant arrêtées par le Concessionnaire en accord avec l'autorité concédante. Le surplus de ces économies sera laissé à la disposition de l'autorité concédante.

Les modifications d'abaissement ainsi réalisées seront mises en application au gaz facturé dans le mois qui suivra celui où elles auront été ratifiées par le Préfet.

Exceptionnellement, l'évaluation des économies de la première période annuelle sera faite jusques et y compris la facturation de Septembre 1936, compte tenu des économies réalisées à partir du 17 Juillet 1935 jusqu'à cette date.

Ultérieurement, les évaluations seront présentées avant le 15 Septembre de chaque année pour l'année s'écoulant du 1er

Juillet précédent au 30 Juin suivant, compte tenu du solde débiteur ou créditeur du compte d'emploi prévu ci-après et arrêté au 30 Juin précédent.

ARTICLE 3. — *Compte d'Emploi*

Il sera ouvert, dans les livres de la Société, au profit de la concession de Lille (usagers et pouvoir concédant) un compte d'emploi des économies qui portera :

au crédit, la part des allégements de dépenses afférents à la concession de Lille déterminés annuellement comme indiqué ci-dessus ;

au débit, — le produit des abaissements de tarifs arrêtés conformément aux indications de l'article 2 ci-dessus ; — la part de ces économies versée à l'autorité concédante.

Ce compte sera arrêté au 30 Juin de chaque année, et son solde reporté au nouveau compte d'emploi ouvert pour l'année suivante, comme indiqué à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4. — *Tarifs Dégressifs ou Spéciaux*

Des tarifs dégressifs et spéciaux conformes aux dispositions du titre II du règlement d'Administration publique du 5 Septembre 1935 sont inscrits dans le cahier des charges de la concession. Ils resteront en vigueur jusqu'à nouvelle décision prise d'un commun accord par le concessionnaire et l'autorité concédante.

ARTICLE 5. — Les frais de timbre et d'enregistrement du présent avenant seront à la charge de la Compagnie concessionnaire.

Fait en triple exemplaires à Lille,
les 27 Novembre et 30 Décembre 1935.

L'Administrateur délégué,
RICHEMONT.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

Vu et approuvé,
Lille le 28 Février 1936.

Pour le Préfet :
Le Sous-Préfet délégué :
Illisible.

ECLAIRAGE. — Energie électrique. Fixation du prix.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la concession de distribution d'énergie électrique avec la Compagnie Continentale du Gaz (Réseau Electrique de la Région Lilloise) du 24 Juin 1925 approuvée par décret ministériel le 17 Février 1926 ;

Vu l'avenant à la Concession susvisée du 14 Février 1933, approuvé par décret ministériel le 13 Mars 1934 ;

Vu le décret du 13 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 15 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 5 Août 1935 fixant pour le deuxième trimestre 1935 à 153 la valeur de l'index électrique haute tension,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le prix maxima de l'énergie électrique fournie en haute tension est fixé comme suit à partir du premier Avril 1935 :

a) *pour les particuliers :*

PUISSANCE EN K.V.A.	PRIME FIXE PAR K.V.A.	PRIX PROPORTIONNEL PAR K.V.A.		
		BASE	MAJORATION	TOTAL
Jusqu'à 10 inclus.	220 fr.	0.36	+ 0.158	0.518
de 11 à 25	200 »	0.335	+ 0.158	0.493
26 à 50	188 »	0.31	+ 0.158	0.468
51 à 100	176 »	0.30	+ 0.158	0.458
101 à 200	165 »	0.285	+ 0.158	0.443
201 à 500	153 »	0.26	+ 0.158	0.418
au-dessus de 500 .	140 »	0.24	+ 0.158	0.398

b) *pour les fournitures en haute tension à la Ville de Lille sur son territoire :*

Puissance en K.V.A.	Prime fixe par K.V.A.	Prix proportionnel par K.V.A.		
		Base	Majoration	Total
Jusqu'à 10 inclus.	176,00	0.288	+ 0.127	0.415
de 11 à 25	160,00	0.268	+ 0.127	0.395
26 à 50	150,40	0.248	+ 0.127	0.375
51 à 100	140,80	0.240	+ 0.127	0.367
101 à 200	132,00	0.228	+ 0.127	0.355
201 à 500	122,40	0.208	+ 0.127	0.335
au-dessus de 500..	112,00	0.192	+ 0.127	0.319

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Février 1936.

Pour le Maire de Lille :

L'Adjoint délégué,

P. DEHOVE.

ECLAIRAGE. — Energie électrique. Fixation du prix.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la concession de distribution d'énergie électrique avec la Compagnie Continentale du Gaz (Réseau Electrique de la Région Lilloise) du 24 Juin 1925 approuvée par décret ministériel le 17 Février 1926 ;

Vu l'avenant à la Concession susvisée du 14 Février 1933, approuvée par décret ministériel le 13 Mars 1934 ;

Vu le décret du 13 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 15 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 18 Décembre 1935 fixant pour le 3e trimestre 1935 à 148 la valeur de l'index électrique haute tension,

Arrêtons :

Article 1. — Le prix maxima de l'énergie électrique fournie en haute tension est fixé comme suit à partir du premier Juillet 1935 :

a) *pour les particuliers :*

Puissance en K.V.A.	Prime fixe par K.V.A.	Prix proportionnel par K.V.A.		
		Base	Majoration	Total
Jusqu'à 10 inclus.	220 fr.	0.36	+ 0.149	0.509
de 11 à 25	200 »	0.335	+ 0.149	0.484
26 à 50	188 »	0.31	+ 0.149	0.459
51 à 100	176 »	0.30	+ 0.149	0.449
101 à 200	165 »	0.285	+ 0.149	0.434
201 à 500	153 »	0.26	+ 0.149	0.409
au-dessus de 500..	140 »	0.24	+ 0.149	0.389

b) *pour les fournitures en haute tension à la Ville de Lille sur son territoire :*

Puissance en K.V.A.	Prime fixe par K.V.A.	Prix proportionnel par K.V.A.		
		Base	Majoration	Total
Jusqu'à 10 inclus.	176,00	0.288	+ 0.120	0.408
de 11 à 25	160,00	0.268	+ 0.120	0.388
26 à 50	150,40	0.248	+ 0.120	0.368
51 à 100	140,80	0.240	+ 0.120	0.360
101 à 200	132,00	0.228	+ 0.120	0.348
201 à 500	122,40	0.208	+ 0.120	0.328
au-dessus de 500..	112,00	0.192	+ 0.120	0.312

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Février 1936.

Pour le Maire de Lille :

L'Adjoint délégué,

P. DEHOVE.

ECLAIRAGE. — Energie électrique. Fixation du prix.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la Concession de distribution d'énergie électrique avec la Compagnie Continentale du Gaz (Réseau Electrique de la Région Lilloise) du 24 Juin 1925, approuvée par décret le 17 Février 1926 ;

Vu l'avenant à la concession susvisée du 14 Février 1933, approuvé par décret le 13 Mars 1934 ;

Vu le décret du 13 Septembre 1934 ;

Vu la Circulaire Ministérielle du 15 Septembre 1934 ;

Vu la Circulaire Ministérielle du 5 Août 1934 fixant à 282 la valeur de l'index électrique basse tension,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Les prix maxima de l'énergie électrique fournie en basse tension sont fixés comme suit à partir des consommations résultant des relevés des compteurs effectués en Août 1935 :

1° *Pour les particuliers :*

a) éclairage,

le K. W. H. : 1 fr. 45.

b) force motrice :

PUISSANCE SOUSCRITE	POUR UNE UTILISATION ANNUELLE	
	INFÉRIEURE A 1.200 HEURES	SUPÉRIEURE A 1.200 HEURES
Jusque 5 kilowatts ..	1.00	0.90
Plus de 5 kilowatts..	0.94	0.85

Les prix ci-dessus sont susceptibles de la réduction prescrite par le décret du 16 Juillet 1935.

2° *Pour les Services Publics de l'Etat et du Département :*

a) éclairage,

le K. W. H. : 1 fr. 254.

b) force motrice :

Puissance souscrite	Pour une utilisation annuelle	
	Inférieure a 1.200 heures	Supérieure a 1.200 heures
Jusque 5 kilowatts ..	0.87	0.79
Plus de 5 kilowatts.	0.822	0.75

3° *Pour les Bâtiments Communaux :*

a) éclairage,

le K. W. H. : 1 fr. 163.

b) force motrice :

Puissance souscrite	Pour une utilisation annuelle	
	Inférieure a 1.200 heures	Supérieure a 1.200 heures
Jusque 5 kilowatts ..	0.803	0.723
Plus de 5 kilowatts..	0.755	0.683

4° *Pour l'éclairage des voies publiques :*

a) de l'allumage à 24 heures, le K. W. H. : 0.945.

b) de 24 heures à l'extinction, le K. W. H. : 0,520.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Février 1936.

Pour le Maire de Lille :

L'Adjoint délégué,

P. DEHOVE.

ECLAIRAGE. — Energie électrique. Fixation du prix.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la concession de distribution d'énergie électrique avec la Compagnie Continentale du Gaz (Réseau Electrique de la Région Lilloise) du 24 Juin 1925, approuvée par décret le 17 Février 1926 ;

Vu l'avenant à la concession susvisée du 14 Février 1933, approuvé par décret le 13 Mars 1934 ;

Vu le décret du 13 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 15 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 18 Décembre 1935 fixant à 282 la valeur de l'index électrique basse tension,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Les prix maxima de l'énergie électrique fournie en basse tension sont fixés comme suit à partir des consommations résultant des relevés des compteurs de Janvier 1936 :

1° *Pour les particuliers :*

a) éclairage,

le K. W. H. : 1 fr. 45.

b) force motrice :

PUISSANCE SOUSCRITE	POUR UNE UTILISATION ANNUELLE	
	INFÉRIEURE A 1.200 HEURES	SUPÉRIEURE A 1.200 HEURES
Jusque 5 kilowatts ..	1.00	0.90
Plus de 5 kilowatts.	0.94	0.85

Les prix ci-dessus sont susceptibles de la réduction prescrite par le décret du 16 Juillet 1935.

2° *Pour les services publics de l'Etat et du Département :*

a) éclairage,

le K. W. H. : 1 fr. 254.

b) force motrice :

Puissance souscrite	Pour une utilisation annuelle	
	Inférieure a 1.200 heures	Supérieure a 1.200 heures
Jusque 5 kilowatts ..	0.87	0.79
Plus de 5 kilowatts.	0.822	0.75

3° *Pour les Bâtiments Communaux :*

a) éclairage,

le K. W. H. : 1 fr. 163.

b) force motrice :

Puissance souscrite	Pour une utilisation annuelle	
	Inférieure a 1.200 heures	Supérieure a 1.200 heures
Jusque 5 kilowatts ..	0.803	0.723
Plus de 5 kilowatts..	0.755	0.683

4° *Pour l'éclairage des Voies publiques :*

a) de l'allumage à 24 heures, le K. W. H. : 0 fr. 945.

b) de 24 heures à l'extinction, le K. W. H. : 0 fr. 520.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Février 1936.

Pour le Maire de Lille :
L'Adjoint délégué,
P. DEHOVE.

POLICE. — Chambre de Commerce. Garde particulier. Alexandre Philippo.

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ;

Vu la demande par laquelle M. le Président de la Chambre de Commerce de Lille présente le sieur Alexandre Philippe âgé de 61 ans, domicilié à Lille comme garde particulier chargé de la garde des bâtiments de l'ancienne et de la Nouvelle Bourse de Lille et de la police de la Bourse d'Affrêtement créée par la Chambre de Commerce de Lille ;

Ladite demande enregistrée à Lille, sous seing privé, le 29 Janvier 1936, folio 93, numéro 2401 au droit fixe de 22 fr. 50 pour décimes ;

Vu l'acte de naissance du sieur Philippo et le certificat délivré par M. le Maire de Lille à la date du 27 Janvier 1936 constatant que le dénommé est de bonnes vie et mœurs ;

Vu l'extrait de son casier judiciaire ;

Vu l'article 40 de la loi du 3 brumaire, an IV,

Arrête :

Article 1. — Le sieur Alexandre Philippo est agréé en qualité de garde particulier de la Chambre de Commerce de Lille.

Article 2. — Avant d'entrer en fonctions, le sieur Alexandre Philippo sera tenu de prêter le serment prescrit par la loi.

Article 3. — Le présent arrêté sera remis au titulaire pour lui tenir lieu de commission.

Fait à Lille le 22 Février 1936.

Pour le Préfet du Nord :

Le Sous-Préfet Délégué,

Charles GAUBERT.

POLICE. — Commissaire. Nomination. Albert Courtial.

M. Albert Courtial, Commissaire de Police, en congé pour raisons de santé, nommé Commissaire de Police à Lille, est affecté au Commissariat du 6e arrondissement, en remplacement de M. Barneaud, nommé à Moulins (Allier).

POLICE. — Gratification. M. Coissard, Commissaire Central.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Considérant que M. Coissard, Commissaire Central de Police, a effectué au cours de l'année 1935 de nombreux services extraordinaires dont il est équitable de lui tenir compte ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

Arrêtons :

Article 1. — Une indemnité de 4.875 frs est allouée à M. Coissard, Commissaire Central de Police, pour services extraordinaires effectués pendant l'année 1935.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Divagation des chiens. Interdiction

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la loi du 21 Juin 1898 sur le Code rural et le décret du 6 Octobre 1904 portant règlement d'Administration publique pour l'exécution de ladite loi ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 Avril 1903, interdisant la divagation des chiens dans toute l'étendue du département du Nord ;

Vu l'article 80 du Code des Arrêtés Municipaux relatifs au tarif de la Fourrière ;

Considérant qu'il a été signalé qu'un chien suspect de rage a circulé sur le territoire de notre Commune,

Arrêtons :

Article 1. — Tous les chiens circulant sur la voie publique devront être muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de la publication du présent arrêté.

Article 2. — Pendant ce délai, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire hors de leur résidence, si ce n'est pour les abattre. Dans ce cas, ils seront tenus d'en faire la déclaration à la Mairie.

Article 3. — Les prescriptions du présent arrêté ne sont pas applicables aux chiens de berger et de bouvier, qui sont admis à circuler librement, mais uniquement pour l'usage auquel ils sont employés.

Article 4. — Seront immédiatement abattus, les chiens et chats mordus ou roulés par un animal enragé ou ayant été en contact avec lui. Lorsque des chiens ou des chats auront mordu des personnes et qu'il y aura lieu de craindre l'existence de la rage, ils seront, si l'on peut s'en saisir sans les abattre, placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire sanitaire requis par le Maire ou désigné par le propriétaire ou conduits à la fourrière municipale et placés pendant tout le temps reconnu nécessaire, mais en tout cas, pendant cinq jours, au moins, sous la surveillance du vétérinaire-inspecteur qui, suivant le diagnostic qu'il portera, en demandera l'abatage ou signera leur exeat.

Article 5. — Les chiens errants et tous ceux qui seront trouvés sur la voie publique ou dans les champs non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître, seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de 48 heures s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire est inconnu. Les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître qui seront trouvés sur la voie publique ou dans les champs seront également conduits à la fourrière et abattus seulement après un délai de huit jours francs.

Article 6. — Lorsque les chiens conduits en fourrière pourront être remis à leur propriétaire, ces derniers seront tenus

d'acquitter les frais de conduite, de nourriture et de garde, d'après le tarif fixé par nous, sans préjudice du procès-verbal de contravention qui sera dressé à leur charge.

Article 7. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et déférées aux tribunaux compétents.

Article 8. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Commissaire central de Police et M. le Directeur de l'Abattoir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Février 1936.

Pour le Maire de Lille :
L'Adjoint délégué,
CORDONNIER.

POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Taxis de louage.

Retrait d'autorisations de stationnement. Cathelin et Louchard

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux notamment les articles 170 et 183 ;

Considérant que les autorisations de stationner sur le territoire de Lille avec un taxi de louage sont intransmissibles à des tiers ;

Et que lorsqu'un véhicule est retiré de la circulation par suite de départ, vente, décès du titulaire, retrait d'autorisation ou pour tout autre cause, la plaque de contrôle devra être remise à la Recette Municipale et qu'il sera fait remboursement de la somme versée en dépôt, après retenue, s'il y a lieu, de la valeur de la plaque qui serait détériorée ;

Considérant que les chauffeurs de taxis Cathelin et Louchard ne possèdent plus de véhicule et travaillent pour le compte d'un tiers,

Arrêtons :

Article 1. — Les autorisations de stationnement sur le territoire de Lille avec un taxi de louage accordés à

Jules Cathelin, demeurant à Lille, 41, rue Saint-Bernard ;

Jules Louchard, demeurant à Lille, 279, rue Pierre-Legrand, sont retirées.

Article 2. —Conformément aux prescriptions de l'article 183 du Code des Arrêtés Municipaux, MM. Cathelin, d'une part, et Louchard, d'autre part, devront, dans les 48 heures qui suivront la notification du présent arrêté, remettre à M. le Receveur Municipal les plaques de contrôle qui leur ont été attribuées, soit la plaque n° 167 pour Cathelin et celle n° 47 pour Louchard.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Receveur Municipal et M. le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 1er Février 1936.

Pour le Maire de Lille :
L'Adjoint délégué,
P. DEHOVE.

POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE

Colportage de journaux, etc. Lieux et heures d'interdiction

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'article 97 de la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu nos arrêtés des 31 Mai 1934 et 2 Mars 1935 ;

Considérant que l'expérience prouve qu'il importe dans l'intérêt de l'ordre public, d'étendre l'interdiction édictée par les susdits arrêtés concernant le colportage habituel ou occasionnel de journaux, brochures, imprimés et écrits,

Arrêtons :

Notre arrêté du 2 Mars 1935 est ainsi modifié :

Article 1. — Le colportage habituel ou occasionnel de journaux, brochures, imprimés et écrits est interdit :

1° *les dimanches et jours fériés, de dix à treize heures :*

a) rue Faidherbe ; b) parvis Saint-Maurice ; c) rue de Paris, partie comprise entre la rue du Molinel et la Place du Théâtre ; d) Grand'Place ; e) rue du Sec-Arembault ; f) rue Neuve ; g) rue de Béthune ; h) rue Nationale, depuis la Grand'Place jusqu'à la rue de l'Hôpital-Militaire ; i) dans une zone de cinquante mètres autour des lieux sus-désignés ;

2° *en semaine, de dix-sept à vingt et une heures :*

a) Grand'Place ; b) rue du Sec-Arembault ; c) rue Neuve ; d) rue de Béthune ; e) dans une zone de cinquante mètres autour des lieux sus désignés.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 21 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général. Promotion.

Angelo Bocquet

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

Arrêtons :

Article 1. — M. Angelo Bocquet, commis de première classe affecté au Secrétariat Général, service du Contentieux, est nommé commis principal, de 4e classe, au traitement annuel de 13.000 francs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est char-

gé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Octobre 1935.

Hôtel de Ville le 1er Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général. Mutation. Mme Lemaire

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu notre arrêté en date du 29 Décembre 1932 nommant Mme Lemaire, dame-employée principale de quatrième classe, chef du Service Municipal de Chômage ;

Vu la lettre en date du 26 Décembre 1935 par laquelle Mme Lemaire demande, pour des raisons personnelles et de santé à ne plus assurer les dites fonctions ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 27 Janvier 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Mme Lemaire cessera, sur sa demande, d'assurer les fonctions de chef du Service Municipal de Chômage à compter du 1er Février 1936. L'indemnité de fonction de quatre mille cinq cents francs qui lui était allouée à ce titre cessera dès lors de lui être mandatée à partir de cette date.

ARTICLE 2. — Mme Lemaire sera affectée au Secrétariat Général de la Mairie.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général.

Service Municipal du Chômage. Indemnité. Jean Legros

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu notre arrêté de ce jour relevant Mme Lemaire, sur sa demande, de ses fonctions de chef du Service Municipal de Chômage ;

Vu la délibération de l'Administration Municipale du 27 Janvier 1936, décidant de confier à M. Legros, commis de quatrième classe, l'intérim de la direction du Service Municipal de Chômage ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

Arrêtons :

Article 1. — M. Jean Legros, commis de quatrième classe, est chargé, par intérim, à compter du 1er Février 1936, de la direction du Service Municipal de Chômage.

Article 2. — M. Legros recevra, pendant la durée de son intérim, une indemnité de fonction calculée sur la base de trois mille francs par an, payable mensuellement et non soumise à retenue au profit de la Caisse des Retraites.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 1re Direction. Titularisation. Georges Desmarets

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Georges Desmarets, commis stagiaire affecté à la Première Direction, bureau de l'Etat-Civil, est titularisé dans son emploi à compter du 1er Février 1936.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 1re Direction. Mutation. Roger Richoux

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Roger Richoux, commis affecté au Secrétariat Général de la Mairie, est muté d'office, pour raisons de service, au bureau de l'Etat-Civil, en remplacement de M. Dewattine, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à partir du 1er Février 1936.

Hôtel de Ville le 1er Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 5me Direction. Halles et Marchés.

Emploi de Directeur. Commission Consultative

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux, articles 13 et 14 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

Arrêtons :

Article 1 — Sont nommés, sous la présidence de M. Dehove, adjoint délégué au Personnel, membres de la Commission Consultative chargée de donner son avis sur la nomination d'un directeur au Service des Halles et Marchés :

MM. Planque, secrétaire général de la Mairie ;

Ducamp, chef de la Cinquième Direction ;

Lerouge, chef du troisième bureau de la Cinquième Direction ;

Deletour, contrôleur des droits de voirie ;

Tirant, chef mécanicien, délégué par l'Organisation Syndicale.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Congé avec solde. Marcel Delamaide

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu notre arrêté en date du 17 Décembre 1935 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Est renouvelé pour une durée de six mois à partir du 16 Mars 1936 le congé de longue durée avec solde accordé à M. Marcel Delamaide, secrétaire de police.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Blâme. Henri Coudoux

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le rapport en date du 1er Février 1936 par lequel M. le Commissaire Central de Police fait connaître que le gardien de la Paix Henri Coudoux a abandonné son service le 31 Janvier pour aller consommer dans un café ;

Vu les explications écrites de l'intéressé ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Un blâme avec inscription à son dossier, est infligé au gardien de la paix Henri Coudoux.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Révocation.

Albert Florin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu la loi du 22 Avril 1905, article 65 ;

Vu l'avis du Conseil de Discipline en date du 18 Décembre 1935 ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 10 Janvier 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Février 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

Arrêtons :

Article 1. — Le gardien de la paix Albert Florin est révoqué de ses fonctions.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 1er Mars 1936.

Hôtel de Ville le 19 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Titularisation.

Lucien Baert

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ;

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille, en date du 22 Janvier 1936 en vue de nomination dans le personnel de l'Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille, en date du 14 Février 1936,

ARRÊTE :

ARTICLE 1. — M. Lucien Baert, préposé stagiaire est nommé Préposé de l'Octroi de Lille en remplacement de M. Divay, admis à la retraite.

ARTICLE 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille.

Lille le 26 Février 1936.
Pour le Préfet du Nord :
Le Secrétaire Général délégué,
P. E. GRIMAUD.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Promotion.

Jean Savels

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ;

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 20 Janvier 1936, en vue de nomination dans le Personnel de l'Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille en date du 14 Février 1936,

ARRÊTE :

ARTICLE 1. — M. Jean Savels, préposé est nommé vé-

rificateur de l'Octroi de Lille en remplacement de M. Stubbe, admis à la retraite.

Article 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille.

Lille le 26 Février 1936.

Pour le Préfet du Nord :
Le Secrétaire Général délégué,
P. E. GRIMAUD.

CAISSE DES RETRAITES. — Admission à la retraite.

Georges Parsy

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut de la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu la lettre, en date du 21 Janvier 1936, par laquelle M. Georges Parsy, contrôleur des droits de voirie demande à faire valoir ses droits à la retraite ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

Arrêtons :

Article 1. — M. Georges Parsy, contrôleur des droits de voirie, né le 23 Juillet 1876, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 31 Juillet 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Février 1936.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Majoration de pension.

Léon Dequand

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 Juin 1930 allouant aux Retraités des Services Municipaux, titulaires de pensions d'ancienneté, une majoration de leur pension en considération du nombre des enfants élevés par eux jusque l'âge de 16 ans et sur les bases suivantes :

10 % de la pension pour les trois premiers enfants élevés jusque l'âge de 16 ans ;

5 % de la pension ajoutée à cette première majoration pour chaque enfant au-delà du 3me ;

Aux veuves desdits retraités, 50 % du montant des majorations telles qu'elles sont ci-dessus indiquées,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Une majoration de pension de 2.092 fr. 18 sera servie à M Léon Dequand, à compter de la date de jouissance de sa pension.

NOMS	MONTANT DE LA PENSION	TAUX DE LA MAJORATION	MONTANT DE LA MAJORATION	POINT DE DÉPART DE LA MAJORATION
N° 1.034 Léon Dequand	8.368,75	6 enfants · 25 %	2.092,18	1/3/1936

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 14 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Allocation de 5 % à divers retraités sur pensions et majorations pour charges de famille

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Décembre 1931 décidant d'accorder, à compter du 1er Juillet 1930, une allocation de 5 % calculée sur les pensions et majorations pour charges de famille servies aux retraités des Services Municipaux, âgés de plus de 65 ans, titulaires d'une pension d'ancienneté dans la liquidation de laquelle il n'a pas été fait état des services postérieurs au 31 Décembre 1929 et, par conséquent, des nouveaux traitements en vigueur à dater du 1er Janvier 1930 ;

Vu la lettre de M. le Préfet du Nord, en date du 17 Mars 1934, faisant connaître que M. le Ministre de l'Intérieur autorise le paiement de ladite allocation à la condition que les avantages accordés aux retraités des Services Municipaux n'excèdent pas ceux qui ont été offerts aux anciens fonctionnaires de l'Etat ;

Considérant que la dite allocation a été accordée aux agents retraités de l'Etat avec effet du 1er Octobre 1930 ;

Qu'il y a lieu, dès lors, en attendant l'approbation définitive de la délibération du 30 Décembre 1931 susvisée, de reporter au 1er Octobre 1930 le point de départ du bénéfice de la mesure envisagée,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Les retraités des Services Municipaux désignés ci-après bénéficieront d'une allocation de 5 % calculée sur le montant de leur pension et de leur majoration pour charges de famille, aux dates ci-dessous indiquées :

N° des Pensions	Noms et Prénoms	Total annuel des pension principale, complément de pension et majoration pour charges de famille	Allocation annuelle de 5 %	Observations
431	Vve Edmond Laine	8.616,64	430,84	Jouis. du 16-2-1936
453	Vve Gustave Six	3.940,64	197,04	d° 10-4-1936
488	Vve Louis Brohet	4.225,04	211,24	d° 16-7-1936
507	Vve Oscar Petit	1.237,32	61,88	d° 3-7-1936
604	Jules Marquant	6.481,28	324,08	d° 6-1-1936
606	Jean-Baptiste Lecomte ..	9.261,32	463,08	d° 18-1-1936
610	Edmond Doutrelong ..	11.289,12	564,44	d° 10-2-1936
612	Jules Delannoy	6.676,76	333,84	d° 24-3-1936
615	Henri Douchet	8.241,32	412,08	d° 5-3-1936
616	Léon Ingelaere	7.770,20	388,52	d° 19-3-1936
617	Victor Deruelle	14.648,16	732,40	d° 6-4-1936
619	Gustave Hugot	7.764,16	388,20	d° 11-5-1936
621	Jean-Baptiste Margerin.	7.447,04	372,36	d° 1-5-1936
622	Anatole Delecueillerie ..	7.252,32	362,60	d° 23-5-1936
623	Pierre Vivant	7.368,32	368,40	d° 11-6-1936
629	Jules Ruckebusch .. .	7.878,48	393,92	d° 28-7-1936
631	Jean-Baptiste Cochez ..	9.444,44	472,24	d° 21-7-1936
632	Louis Méresse	8.133,32	406,68	d° 25-8-1936
633	Edouard Dethand	8.090,92	404,52	d° 21-8-1936
650	Jean Ronse	6.515,28	325,76	d° 5-6-1936
671	Jules Dubar	7.500,00	375,00	d° 23-1-1936
730	Victor Lemai	7.211,04	360,56	d° 25-2-1936
742	Adolphe Carlier	6.110,00	305,00	d° 11-9-1936
824	Eugène Ghesquière	10.883,84	345,28	d° 20-1-1936
826	Ernest Dumont	15.738,24	447,16	d° 29-3-1936
833	Vve Séraph. Bruggeman.	1.819,12	90,96	d° 17-9-1936
860	Fernand Leroy	16.078,16	257,04	d° 18-12-1936
940	Vve P. Vanneufville	4.293,80	214,68	d° 25-12-1936

Article 2. — Le règlement de cette allocation s'effectuera trimestriellement par mandats de paiement sur la Caisse Municipale.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 14 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse. Autorisation de versement. Emile Breton

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté du 21 Novembre 1935 nommant M. Emile Breton, professeur de cor au Conservatoire de Musique de notre Ville et l'autorisant à effectuer des versements à la Caisse Municipale des Retraites ;

Vu la lettre par laquelle M. Breton sollicite l'autorisation de verser à la Caisse Nationale de Retraites pour la Vieillesse ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie,

Arrêtons :

Article 1. — Les dispositions de l'article 3 de notre arrêté du 21 Novembre 1935 sont abrogées et remplacées par les suivantes :

.....

M. Breton est autorisé à effectuer des versements sur son traitement à la Caisse Nationale de Retraites pour la Vieillesse.

.....

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 1er Février 1936.

Hôtel de Ville le 12 Février 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

Pages

Conseil Municipal :

Subvention. — Caisse de chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 235

Administration Municipale :

Impressions. — Imprimés hors-série. Marché. Imprimerie Ouvrière 212

Fêtes et Cérémonies :

Foire de Pâques. — Boulevard des Ecoles. Mesures d'ordre 215

Musique Municipale. — Secrétaire. Bottin 216

Comité des Fêtes de Saint-Maurice. — Nomination 216

Police Administrative :

Elections législatives. — Convocation des électeurs 217-219

Affichage. Emplacements 221

Bâtiments Communaux :

Groupe scolaire du Faubourg d'Arras. — 3me lot. Ciment armé. Adjudication-concours. Etablissements Joncquez frères 212

Groupe scolaire du Faubourg des Postes. — 15me lot. Adjudication-concours. Francis Lopès..... 212

17me lot. Chauffage central et douches. Adjudication-concours. Etablissements Delannoy et Dewailly 212

Etablissement de Bains-douches de Moulins-Lille. — Chauffage, distribution d'eau, etc. Adjudication-concours. Paul Loquet 213

Promenades, Jardins, Squares :

Square de Jussieu. — Revêtement des allées. Adjudication-concours. Etablissements Carette-Duburcq 213

Autorisations de circulation. — Avenue de l'Hippodrome ; rue du Bois ; avenue Pasteur. Courmont-Béart 224

Avenue du Petit Paradis ; chemin bas du Bois. L. Choteau 225

Avenue du Petit Paradis ; chemin bas du Bois. Syndicat des Pêcheurs à la Ligne et Riverains 226

Avenue du Petit Paradis ; chemin bas du Bois. Augustin Verstraete 227

Voirie :

Interruption de circulation. — Rue Bonte Pollet 228

Pavage. — Fourniture de goudron. Adjudication. Société Nouvelle des Usines de Libercourt 213

Fourniture de gravier 5/12. Adjudication. Veuve L. Collin et fils 214

Fourniture de grenaille de pierre. Adjudication non prononcée 214

Fourniture de sable. Adjudication. François Bernard 214

Retaille de pavés. Adjudication. Louis Lecuppre 214

Enseignement des Beaux-Arts :

Dotation Colbrant. — Commission administrative. Nomination. Mallet-Stevens 229

Ecole des Beaux-Arts. — Cours de lettres et hachures. Professeur. Bocquet 229

Palais des Beaux-Arts. — Visites commentées. Mlle Leblanc 230

Enseignement secondaire :

Lycée Fénelon. — Fourniture de livres classiques. Marché. Poulart 214

Enseignement primaire :

Enseignement de la musique et du chant. — Cessation de fonctions. Fontaine 231

Professeurs. Frimat 231

Hennebelle 232

Van Reckem (Mme) 233

Cours Municipaux Professionnels :

Economie Domestique et Puériculture. — Professeur. Mlle Legros 234

Œuvres diverses :

Fourneaux Economiques. — Distribution des rations .. 234

Fonds Municipal de Chômage. — Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 235

Crèche de Fives. — Gardienne. Titularisation. Mme De Becker-Badart 236

Alimentation :

Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes 237

Statistique du prix des denrées 238

Magasins Généraux. — Autorisation d'exploitation. Société Anonyme des Magasins Généraux de l'Industrie Textile 241

Distribution d'eau :

Canalisations d'eau potable à Mons-en-Barœul et Lambersart. — Cession à la Société des Eaux du Nord 215-243

Bains. — Bains-douches de Moulins-Lille. Chauffage, distribution d'eau, etc. Adjudication-concours. Paul Loquet 213

Hygiène :

Statistique sanitaire du mois de Mars 1936 246

Eclairage :

Gaz. — Prix maxima du mètre cube. Fixation 247-248

Police :

Lieux ouverts au public. — Salle de danse. 1, rue de Paris. Autorisation. Agrafeil et Delespierre 249

Voie Publique. — Divagation des chiens. Interdiction.. 250
Attelages de chiens. Réglementation 251
Circulation. Sens unique. Pont Neuf 253

Services Municipaux :

Secrétariat Général :

Promotions :

Hégo Henri 256
Pierchon (Mme) 257
Salomé François 257

Première Direction :

Promotion :

Bosier Georges 258

Deuxième Direction :

Emploi de commis-calqueur. — Concours. Prolongation du délai de validité du tableau de classement 258

Nominations :

Aurel Raymond 259
Lemoine Marcel 260

Cinquième Direction :

Titularisations. — Mutation :

De Becker-Badart (Mme) 236
Dutilleul-Flour (Mme) 261
Duvinage Paul 261

Démission :

Le Masson-Flour (Mme) 262

Police :

Police de Sûreté. — Tableau d'avancement pour 1936. Brigadier-chef et inspecteur-sous-chef 263

Police en tenue. — Tableau d'avancement pour 1936. Brigadier-chef 264

Promotions. — Mutations :

Bauvin Clément 267
Beart Fernand 266
Birembaut Léon 265-266
Bourlet Charles 265
Decaussin Gaston 265
Desmulliez Jean-Baptiste 266
Faucompré Stéphane 267
Paris Armandy 265
Rémy Clément 266
Thieffry Henri 265
Vandevyver Léonard 267
Werquin Désiré 266

Conseil de discipline. — Comparutions :

Héron Gaston 268
Joveniaux Jules 269
Pley Ismaël 270
Renaud Désiré 270

Octroi :

Nominations. — Titularisation. — Promotion :

Cocheteux Alexandre 271
Delacroix Arthur 272
Jesupret Robert 273
Ledoux Richard 271
Wartel René 271

Personnel ouvrier :

Titularisation :

Dupret Louis 274

Adjudications. — Marchés :

Impressions. — Imprimés hors-série. Marché. Imprimerie Ouvrière 212

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Impressions. Imprimés hors-série. Marché. Imprimerie Ouvrière

DU 25 MARS 1936

Soumission pour fourniture des imprimés hors-série aux Services Municipaux au profit de l'Imprimerie Ouvrière, 147 rue d'Arras à Lille, moyennant la somme de 40.000 francs.

Enregistré le 2 Avril 1936, n° 156.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras. 3me lot. Ciment armé. Adjudication-concours. Etablissements Joncquez frères

DES 4 FÉVRIER ET 6 MARS 1936

Adjudication-concours des travaux de construction du Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras — 3me lot, ciment armé — au profit des Etablissements Joncquez Frères, 43 rue Bonte Pollet à Lille, moyennant la somme de 1.728.644 fr. 01.

Enregistré le 2 Avril 1936, n° 160.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Groupe scolaire du Faubourg des Postes. 15me lot. Adjudication-concours. Francis Lopès

DES 18 FÉVRIER ET 3 MARS 1936

Adjudication-concours des travaux de construction du Groupe Scolaire du Faubourg des Postes — 15me lot, pierre reconstituée — au profit de M. Francis Lopès, 54 rue Jules Ferry à Armentières, moyennant la somme de 147.242 fr. 25.

Enregistré le 23 Mars 1936, n° 23.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Groupe scolaire du Faubourg des Postes. 17me lot. Chauffage central et douches. Adjudication-concours. Etablissements Delannoy et Dewailly

DES 18 FÉVRIER ET 3 MARS 1936

Adjudication-concours des travaux de construction du Grou-

pe Scolaire du Faubourg des Postes — 17me lot, chauffage central et douches — au profit des Etablissements Delannoy et Dewailly, 78 rue Sadi Carnot à Armentières, moyennant la somme de 93.000 francs.

Enregistré le 19 Mars 1936, n° 1056.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Etablissement de Bains-douches de Moulins-Lille. Chauffage, distribution d'eau, etc. Adjudication-concours. Paul Loquet

DU 3 MARS 1936

Adjudication-concours des travaux de construction d'un Etablissement de Bains-Douches à Moulins-Lille — 9me lot, chauffage, distribution d'eau, etc. — au profit de M. Paul Loquet, 1 bis rue Colson, à Lille, moyennant la somme de 180.025 francs.

Enregistré le 19 Mars 1936, n° 1057.

PROMENADES, JARDINS, SQUARES. — Square de Jussieu. Revêtement des allées. Adjudication-concours. Etablissements Carette-Duburcq

DES 20 SEPTEMBRE 1935 ET 4 MARS 1936

Adjudication-concours des travaux d'aménagement du Square de Jussieu — 2me lot, revêtement des allées — au profit des Etablissements Carette-Duburcq, 43 rue du Luxembourg à Roubaix, moyennant la somme de 29.782 fr. 50.

Enregistré le 17 Mars 1936, n° 1026.

VOIRIE. — Pavage. Fourniture de goudron. Adjudication. Société Nouvelle des Usines de Libercourt

DU 4 MARS 1936

Adjudication d'une fourniture de goudron au Service du Pavage au profit de la Société Nouvelle des Usines de Libercourt, à Libercourt, moyennant la somme de 15.600 francs.

Enregistré le 28 Mars 1936, n° 99.

VOIRIE. — Pavage. Fourniture de grenaille de pierre et de gravier 5/12. Adjudication en 2 lots

DU 4 MARS 1936

Adjudication en 2 lots d'une fourniture de matériaux au Service du Pavage au profit de :

1er lot. — Grenaille de pierre : adjudication non prononcée.

2e lot. — Gravier 5/12 : Mme Veuve L. Collin et fils, 84 rue de Condé à Lille, moyennant la somme de 7.784 francs.

Enregistré le 27 Mars 1936, n° 96.

VOIRIE. — Pavage. Fourniture de sable. Adjudication. François Bernard

DU 4 MARS 1936

Adjudication d'une fourniture de sable au Service du Pavage au profit de M. Francis Bernard, 55 rue Jeanne d'Arc à Lille, moyennant la somme de 308.000 francs.

Enregistré le 24 Mars 1936, n° 32.

VOIRIE. — Pavage. Retaille de pavés. Adjudication. Louis Lecuppre

DU 4 MARS 1936

Adjudication des travaux de retaille de pavés au profit de M. Louis Lecuppre, rue Nationale à Wattignies, moyennant la somme de 70.290 francs.

Enregistré le 23 Mars 1936, n° 22.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon. Fourniture de livres classiques. Marché. Poulart

DU 5 MARS 1936

Soumission pour la fourniture des livres classiques au Lycée Fénelon au profit de M. Poulart, 9 rue de la Vieille Comédie à Lille, moyennant la somme de 6.500 francs.

Enregistré le 19 Mars 1936, n° 1055.

DISTRIBUTION D'EAU. — Canalisations d'eau potable à Mons-en-Barœul et Lambersart. Cession à la Société des Eaux du Nord

DES 21 FÉVRIER ET 2 MARS 1936

Convention entre la Ville de Lille et la Société des Eaux du Nord, dont le siège social est à Paris, 52, rue d'Anjou, contenant cession au profit de cette société, moyennant un prix global de 36.000 francs, des canalisations d'eau potable installées *a*) à Mons-en-Barœul, rue Daubresse-Mauviez et rue Chateaubriand ; *b*) avenue de l'Hippodrome, entre la rue Auguste Bonte et l'avenue du Colysée ; avenue Pasteur, entre la rue Auguste Bonte et l'avenue de Soubise ; avenue Henri Gruson ; avenue du Général Béziat ; avenue de l'Amiral Courbet ; rue Sainte-Cécile, entre l'avenue de la Gendarmerie et l'avenue de l'Hippodrome ; avenue de la Gendarmerie, entre la place Saint-Martin et l'avenue des Tribunes ; place du Docteur Martin ; avenue de Soubise, entre la rue de Dunkerque et l'avenue de l'Hippodrome ; avenue Watteau.

Enregistré le 3 Mars 1936, n° 890.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Foire de Pâques, boulevard des Ecoles. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation des chevaux, voitures, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules est interdite, à partir du 31 Mars 1936 et pendant toute la durée de la Foire de Pâques, sur la chaussée centrale du boulevard des Ecoles.

Article 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Musique Municipale. Secrétaire. Bottin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement de la Musique Municipale ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

Arrêtons :

Article 1. — M. Bottin, piston-solo de la Musique Municipale, est nommé secrétaire de la dite Musique, en remplacement de M. Férandelle, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — M. Bottin recevra une indemnité annuelle de 1.125 francs.

Article 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1er Mars 1936.

Hôtel de Ville le 7 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Comité des Fêtes de Saint-Maurice. Nomination

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 23 Novembre 1931 ;

Vu la demande du Comité des Fêtes de Saint-Maurice ;

Arrêtons :

Article 1. — Notre arrêté n° 9923 du 7 Mai 1935 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Sont nommés, sous notre présidence, membres du Comité des Fêtes de Saint-Maurice :

Comité d'Honneur

Vice-Président : M. Richard Coolen, adjoint au maire, délégué aux Cérémonies et Fêtes Publiques ;

Membres : M. Georges Masson, adjoint au maire ; M. Eugène Pouillaude, conseiller municipal.

Comité actif

Président : M. Georges Van den Heede, 111 rue du Faubourg de Roubaix.

Vice-Présidents : MM. Georges Plus, 6 rue Lafayette ; Victor Hennebel, 144 rue Saint-Luc.

Secrétaire général : M. Aristide Bécart, 2 rue Rabelais.

Secrétaire adjoint : M. Henri Leclercq, 37 rue Vantroyen.

Trésorier : M. Maurice Dubrulle, 108 rue Eugène Jacquet.

Trésorier adjoint : M. Léon Leclercq, 15 rue Vantroyen.

Commissaire général : M. Raymond Viart, 88 bis, rue du Chevalier Français.

Commissaires : MM. Eugène Charley, 120 rue Eugène Jacquet,
Paul Constant, 50 rue Pascal,
Auguste Legros, 82 rue du Buisson,
Robert Noé, 144 rue Saint-Luc,
Emile Nottebart, 73 rue du Buisson.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 12 Mars 1936.

Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Elections législatives. Convocation des électeurs

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la loi organique du 30 Novembre 1875 sur l'élection des députés ;

Vu la loi du 20 Mars 1914, réglementant l'affichage électoral ;

Attendu que les collèges électoraux doivent être prochainement convoqués à l'effet de procéder au renouvellement de la Chambre des Députés ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1. — La Ville de Lille est divisée, pour les élections susvisées, en quarante-quatre bureaux de vote, savoir :

NUMÉROS DES BUREAUX			COMPOSITION	LIEU DE RÉUNION DES ÉLECTEURS
1er	Bureau		Canton Centre	Bureau de Bienfaisance, rue des Fossés.
2me	»		»	Ecole Jussieu, square Dutilleul, 4.
3me	»	A	»	Ecole Lavoisier, rue des Stations, 72.
3me	»	B	»	Ecole Gounod, rue des Stations, 70.
4me	»	A	»	Ecole Rollin, rue du Marché, 58.
4me	»	B	»	Ecole Pape Carpentier, rue du Marché, 46 bis.
5me	»	A	Sud-Ouest	Ecole Vauban, place Catinat.
5me	»	B	»	Ecole Alfred-de-Musset, rue Guillaume-Tell.
5me	»	C	»	Ecole Jean-Jaurès, rue Guillaume-Tell.
6me	»	A	»	Ecole Ampère, rue Jules-Guesde, 73.
6me	»	B	»	Ecole Boucher-de-Perthes, rue Paul-Lafargue, 91 ter.
6me	»	C	»	Ecole Renan, rue du Transvaal, 2.
7me	»	A	»	Ecole Littré, place de l'Arbonnoise, 12.
7me	»	B	»	Ecole Mme de Staël, rue Fulton, 23.
8me	»	A	Sud	Ecole Arago, Boulevard Victor-Hugo, 133.
8me	»	B	»	Ecole Victor-Hugo, Boulevard Victor-Hugo, 137.
8me	»	C	»	Ecole Turgot, rue du Général de Wett.
8me	»	D	»	Ecole Jacquard, rue de Wazemmes.
9me	»	A	»	Ecole Victor-Duruy, rue Victor-Duruy.
9me	»	B	»	Crèche Municipale, place Déliot.
9me	»	C	»	Ecole Philippe-de-Comines, rue Philippe-de-Comines, 16 ter.
9me	»	D	»	Groupe Scolaire, Faubourg d'Arras.
10me	»	A	»	Ecole Pasteur, rue Solférino, 246.
10me	»	B	»	Ecole Mozart, Parvis Saint-Michel, 1.
11me	»		Sud-Est	Ecole Carnot, rue Molière.
12me	»		»	Nouvelle Bourse du Commerce (Salle du Conseil de Prud'hommes).
13me	»	A	Est	Ecole Paul-Bert, rue du Long-Pot, 55.
13me	»	B	»	Ecole Lakanal, rue du Long-Pot, 209.
13me	»	C	»	Ecole Broca, rue Broca.
13me	»	D	»	Ecole Antoine Brasseur, rue Porret, 1.
14me	»	A	»	Ecole Récamier, rue Frédéric-Mottez, 4.
14me	»	B	»	Ecole Ruault, rue Frédéric-Mottez, 2.
15me	»	A	Nord-Est	Ecole Dupleix, rue Dupleix, 26.
15me	»	B	»	Ecole Anatole-France, rue Alphonse-Leroy.
15me	»	C	»	Cantines scolaires, rue Vantroyen, 18.
16me	»		»	Hôtel des Canonniers, rue des Canonniers.
17me	»	A	»	Ecole Montesquieu, rue de Bouvines, 71.
17me	»	B	»	Ecole Louis-Blanc, rue Guillaume-Werniers, 91.
17me	»	C	»	Ecole Berthelot, rue Bohin.
18me	»		Nord	Salle du Conservatoire, place du Concert, 2.
19me	»	A	»	Ecole Lamartine, Avenue du Peuple-Belge, 15.
19me	»	B	»	Ecole Jenner, rue Alphonse-Colas, 1.
20me	»		Ouest	Ecole Colbert, rue Léonard-Danel, 58.
21me	»		»	Ecole Jean-Jacques-Rousseau, rue Princesse, 101.

Article 2. — Le présent arrêté sera immédiatement publié et affiché dans la commune par les soins de M. le Maire qui est chargé d'en assurer l'exécution.

Lille le 14 Mars 1936.

Le Préfet du Nord,

Armand GUILLON.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Elections législatives.

Convocation des électeurs

DÉCRET

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur ;

Vu les décrets organique et réglementaire du 2 Février 1852 ;

Vu le décret du 1er Mai 1869, concernant l'heure d'ouverture du scrutin ;

Vu la loi organique du 30 Novembre 1875, sur l'élection des Députés ;

Vu l'article 6 de la loi du 16 Juin 1885 ;

Vu la loi du 17 Juillet 1889 sur les candidatures multiples ;

Vu la loi du 29 Juillet 1913 ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales, modifiée et complétée par la loi du 31 Mars 1914 ;

Vu la loi du 20 Mars 1914 réglementant l'affichage électoral, modifiée par la loi du 2 Avril 1932 ;

Vu la loi du 31 Mars 1914 ayant pour objet de réprimer les actes de corruption dans les opérations électorales ;

Vu le paragraphe 3 de l'article 1er de la loi du 18 Octobre 1919 relatif à la durée de la douzième législature ;

Vu la loi du 8 Juin 1923 concernant la distribution des bul-

letins de vote et circulaires électorales ;

Vu la loi du 21 Juillet 1927 portant rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des Députés ;

Décrète :

Article 1. — Les collèges électoraux des circonscriptions législatives, telles qu'elles sont déterminées par la loi sont convoqués pour le Dimanche 26 Avril 1936, à l'effet d'élire chacun un député.

Article 2. — L'élection aura lieu sur les listes électorales arrêtées le 31 Mars 1936.

Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 Février 1852, il y aura lieu d'apporter des modifications à ces listes, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs un tableau contenant lesdites modifications.

Article 3. — Le scrutin ne durera qu'un jour.

Il sera ouvert à huit heures.

Toutefois, dans les communes où, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leurs droits, il paraîtra utile de devancer cette heure, les préfets pourront prendre à cet effet des arrêtés spéciaux qui seront publiés et affichés dans chaque commune intéressée, cinq jours au moins avant la réunion des collèges électoraux.

Dans tous les cas, le scrutin sera clos à 18 heures.

Le dépouillement suivra immédiatement ; entreront seuls en compte les bulletins des candidats qui se seront conformés aux dispositions de la loi du 17 Juillet 1889 et dont la liste nominative complète sera transmise par le Préfet aux Maires des communes composant la circonscription deux jours au moins avant le scrutin.

Article 4. — Le recensement général des votes de chaque circonscription électorale sera fait au chef-lieu du département en séance publique, par une commission composée conformément aux dispositions des articles 5 de la loi du 21 Juillet 1927 et 6 de la loi du 31 Mars 1914.

Article 5. — Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire

d'y procéder, aura lieu le dimanche qui suivra le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin.

Article 6. — Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret, dont la publication, partout où besoin sera, aura lieu conformément aux dispositions des ordonnances du 27 Novembre 1816 et du 18 Janvier 1817.

Fait à Paris, le 16 Mars 1936.

Albert LEBRUN.

Par le Président de la République,

Le Président du Conseil,

Ministre de l'Intérieur,

Albert SARRAUT.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Elections législatives.

Affichage. Emplacements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 92 et 94 ;

Vu la loi du 2 Avril 1932 ;

Arrêtons :

Article 1. — Un emplacement spécial, égal pour chaque candidat aux élections législatives de 1936, sera réservé aux lieux ci-dessous désignés, pour l'apposition des affiches électorales.

Numéros des bureaux			Composition	Lieu de réunion des électeurs
1er	Bureau		Canton Centre	Bureau de Bienfaisance, rue des Fossés.
2me	»		»	Ecole Jussieu, square Dutilleul, 4.
3me	»	A	»	Ecole Lavoisier, rue des Stations, 72.
3me	»	B	»	Ecole Gounod, rue des Stations, 70.
4me	»	A	»	Ecole Rollin, rue du Marché, 58.
4me	»	B	»	Ecole Pape Carpentier, rue du Marché, 46 bis.
5me	»	A	Sud-Ouest	Ecole Vauban, place Catinat.
5me	»	B	»	Ecole Alfred-de-Musset, rue Guillaume-Tell.
5me	»	C	»	Ecole Jean-Jaurès, rue Guillaume-Tell.
6me	»	A	»	Ecole Ampère, rue Jules-Guesde, 73.
6me	»	B	»	Ecole Boucher-de-Perthes, rue Paul-Lafargue, 91 ter.
6me	»	C	»	Ecole Renan, rue du Faubourg-des-Postes, 78 ter.
7me	»	A	»	Ecole Littré, place de l'Arbonnoise, 12.
7me	»	B	»	Ecole Mme de Staël, rue Fulton, 23.
8me	»	A	Sud	Ecole Arago, Boulevard Victor-Hugo, 133.
8me	»	B	»	Ecole Victor-Hugo, Boulevard Victor-Hugo, 137.
8me	»	C	»	Ecole Turgot, rue du Général de Wett.
8me	»	D	»	Ecole Jacquard, rue de Wazemmes.
9me	»	A	»	Ecole Victor-Duruy, rue Victor-Duruy.
9me	»	B	»	Crèche Municipale, place Déliot.
9me	»	C	»	Ecole Philippe-de-Comines, rue Philippe-de-Comines, 16 ter.
9me	»	D	»	Groupe Scolaire, Faubourg d'Arras.
10me	»	A	»	Ecole Pasteur, rue Solférino, 246.
10me	»	B	»	Ecole Mozart, Parvis Saint-Michel, 1.
11me	»		Sud-Est	Ecole Carnot, rue Molière.
12me	»		»	Nouvelle Bourse du Commerce (Salle du Conseil de Prud'hommes).
13me	»	A	Est	Ecole Paul-Bert, rue du Long-Pot, 55.
13me	»	B	»	Ecole Lakanal, rue du Long-Pot, 209.
13me	»	C	»	Ecole Broca, rue Broca.
13me	»	D	»	Ecole Antoine Brasseur, rue Porret, 1.
14me	»	A	»	Ecole Récamier, rue Frédéric-Mottez, 4.
14me	»	B	»	Ecole Ruault, rue Frédéric-Mottez, 2.
15me	»	A	Nord-Est	Ecole Dupleix, rue Dupleix, 26.
15me	»	B	»	Ecole Anatole-France, rue Alphonse-Leroy.
15me	»	C	»	Cantines scolaires, rue Vantroyen, 18.
16me	»		»	Hôtel des Canonniers, rue des Canonniers.
17me	»	A	»	Ecole Montesquieu, rue de Bouvines, 71.
17me	»	B	»	Ecole Louis-Blanc, rue Guillaume-Werniers, 91.
17me	»	C	»	Ecole Berthelot, rue Bohin.
18me	»		Nord	Salle du Conservatoire, place du Concert, 2.
19me	»	A	»	Ecole Lamartine, Avenue du Peuple-Belge, 15.
19me	»	B	»	Ecole Jenner, rue Alphonse-Colas, 1.
20me	»		Ouest	Ecole Colbert, rue Léonard-Danel, 58.
21me	»		»	Ecole Jean-Jacques-Rousseau, rue Princesse, 101.

Article 2. — L'affichage électoral est également autorisé aux emplacements suivants :

Ancien Gymnase, place Philippe de Girard.

Ecole de Natation, mur sur rue de la Digue.

Ancien Hôtel de Ville, Service des Finances.

Ecole Chateaubriand, rue du Port.

Marché de la Nouvelle Aventure, côté droit, en façade sur rue Léon Gambetta.

Ecoles Faubourg de Béthune.

Palissade, angle des rues Guillaume Tell et Van Ost.

Ecole Voltaire, rue de Colmar.

Ecole Jean Macé, rue Gosselet.

Cantines scolaires, rue Fénelon.

Ecole Baggio, rue Corneille.

Ecole Camille Desmoulins, boulevard Victor Hugo.

Ecole Jules Ferry, rue du Grand Balcon.

Institut Roux, boulevard Louis XIV.

Ecole George Sand, rue Malsence 24.

Musée Commercial, rue du Lombard.

Clôture de la Cantine Scolaire, rue Pierre Legrand 265.

Ecole Boufflers, rue de Tournai.

Ancien Commissariat, rue Bernos.

Ecole Bara, rue Cabanis 37.

Dépotoir, rue du Béguinage.

Halle aux Sucres, sur rue de la Halle.

Avenue du Peuple Belge, entre le n° 21 et le Pont Neuf.

Ecole Auguste Comte, rue de Thionville.

Article 3. — Tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de ces emplacements ou sur les emplacements réservés aux autres candidats.

Article 4. — Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 20 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenue de l'Hippodrome ; rue du Bois ; avenue Pasteur. Autorisation de circulation. Courmont-Béart

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée le 24 Mars 1936 par laquelle M. Courmont-Béart, blanchisseur, demeurant 43 rue J.-B. Dumas, au Marais de Lomme, sollicite l'autorisation d'emprunter avec sa voiture montée sur pneumatiques les voies macadamisées ci-après mentionnées :

Avenue de l'Hippodrome ; rue du Bois — partie comprise entre l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue Pasteur — ; avenue Pasteur, pour effectuer des livraisons chez ses clients ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. Courmont-Béart, blanchisseur, demeurant 43 rue J.-B. Dumas, au Marais de Lomme, est autorisé à emprunter avec sa voiture montée sur pneumatiques, les voies macadamisées ci-après mentionnées :

Avenue de l'Hippodrome ; rue du Bois — entre l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue Pasteur — ; avenue Pasteur, pour effectuer des livraisons chez ses clients, toute la semaine.

Article 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que jusqu'au 31 décembre 1936 pour les livraisons sus-indiquées.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. Courmont-Béart, pétitionnaire, et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 30 Mars 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenue du Petit Paradis ; Chemin bas du Bois. Autorisation de circulation. L. Choteau

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée par M. L. Choteau, brasseur, demeurant au Petit-Ronchin, en vue d'obtenir l'autorisation d'emprunter avec sa voiture montée sur pneus, les voies macadamisées ci-après mentionnées : avenue du Petit Paradis — entre le Pont du Petit Paradis et le chemin bas du Bois — et chemin bas du Bois — entre l'avenue du Petit Paradis et la buvette Lagache, — pour desservir en bières, eaux minérales et limonades cet établissement situé à proximité du Grand Carré ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. L. Choteau, brasseur, demeurant au Petit-Ronchin, près de Lille (Nord) est autorisé à emprunter avec sa voiture montée sur pneumatiques les voies macadamisées ci-après : avenue du Petit Paradis — entre le Pont du Petit Paradis et le chemin bas du Bois —, et chemin bas du Bois — entre l'avenue du Petit Paradis et la Buvette Lagache, dans le but d'approvisionner en bières, eaux minérales et limonades et journellement, cet établissement situé à proximité du Grand Carré.

Article 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que jusqu'au 31 Décembre 1936 pour les livraisons sus-indiquées.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. L. Choteau et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 30 Mars 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenue du Petit Paradis ; Chemin bas du Bois. Autorisation de circulation. Syndicat des Pêcheurs à la Ligne et Riverains

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée par M. le Président du Syndicat des Pêcheurs à la Ligne et Riverains du Département du Nord, demeurant 18 rue Ratisbonne à Lille, en vue d'obtenir l'autorisation d'emprunter avec une voiture montée sur pneus, les avenues macadamisées ci-après mentionnées : avenue du Petit Paradis, — entre le Pont du Petit Paradis et le chemin-bas du Bois — ; chemin-bas du Bois entre l'avenue du Petit Paradis et la buvette Lagache, pour desservir en matériaux et approvisionnements cet établissement situé à proximité du Grand Carré ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. le Président du Syndicat des Pêcheurs à la Ligne et Riverains du Département du Nord, demeurant 18 rue Ratisbonne à Lille, est autorisé à emprunter avec une voiture montée sur pneumatiques les avenues macadamisées ci-après : avenue du Petit Paradis — entre le Pont du Petit Paradis et le chemin-bas du Bois — ; chemin-bas du Bois — entre l'avenue du Petit Paradis et la Buvette Lagache —, dans le but de desservir en matériaux et approvisionnements journaliers cet établissement situé à proximité du Grand Carré.

Article 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que jusqu'au 31 Décembre 1936 pour les livraisons sus indiquées.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. le Président du Syndicat des Pêcheurs à la Ligne et Riverains du Département du Nord et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 30 Mars 1936.
Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué,
A. ROUSSEAU.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenue du Petit Paradis ; Chemin bas du Bois. Autorisation de circulation. Augustin Verstraete

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée par M. Augustin Verstraete, marchand de lait, demeurant 26 rue Edouard Agache, à Pérenchies, en vue d'obtenir l'autorisatione d'emprunter, avec sa voiture montée sur pneus, les avenues macadamisées ci-après mentionnées : avenue du Petit Paradis — entre le Chemin de Lambersart et le chemin-bas du Bois — ; chemin-bas du Bois — entre l'avenue du Petit Paradis et la buvette Lagache —, pour desservir en lait cet établissement situé à proximité du Grand Carré.

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. Augustin Verstraete, marchand de lait, demeurant à Pérenchies (Nord), n° 26 rue Edouard Agache, est autorisé à emprunter avec sa voiture montée sur pneumatiques les avenues macadamisées ci-après : avenue du Petit Paradis — entre le chemin de Lambersart et le chemin-bas du Bois — ; chemin-bas du Bois — entre l'avenue du Petit Paradis et la Buvette Lagache —, dans le but d'approvisionner en lait cet établissement situé à proximité du Grand Carré.

Article 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que jusqu'au 31 décembre 1936 pour les livraisons sus-indiquées.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. Augustin Verstraete, et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 2 Mars 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue Bonte Pollet

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de construction de l'égout collecteur de la rue de La Bassée ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 28 Mars 1936 et pendant la durée des travaux rue Bonte Pollet, dans la partie comprise entre les rues Camille Desmoulins et de La Bassée.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Mars 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Dotation Colbrant. Commission administrative. Nomination. Mallet-Stévens

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le testament de M. Louis Alexis Colbrant ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Mallet-Stevens, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, est nommé membre et secrétaire général de la Commission de la Dotation Colbrant, en remplacement de M. Gavelle, ancien Directeur, admis à la retraite.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts. Cours de lettres et hachures. Professeur. Bocquet

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 9 Mars 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Bocquet, professeur de dessin élémentaire, de 7me classe, chargé de l'intérim du cours moyen de dessin, est chargé, à compter du 16 Mars 1936, d'un cours de lettres et hachures à raison de 1 heure par semaine.

Article 2. — Il lui sera servi pour cet enseignement un traitement annuel de 812 fr. 50.

Article 3. — M. Bocquet est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à compter du 16 Mars 1936.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Visites commentées du Palais des Beaux-Arts. Mlle Leblanc

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 9 Mars 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — A compter du 16 Mars 1936, Mlle Leblanc est chargée, à titre d'essai, des visites commentées des musées du Palais des Beaux-Arts à raison de 2 heures par semaine, soit 36 semaines pendant l'année.

Article 2. — Elle recevra pour ce service une indemnité de 4.320 francs calculée à raison de 60 francs l'heure.

Article 3. — Mlle Leblanc devra se conformer au plan et aux suggestions qui lui seront fournis d'une part par le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, d'autre part, par M. Benoit, professeur d'Histoire de l'Art à l'Ecole des Beaux-Arts.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Enseignement de la musique et du chant. Professeur. Fontaine. Cessation de fonctions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Juillet 1934 ;

Vu notre arrêté en date du 10 Octobre 1934, instituant des cours de musique et de chant dans les écoles publiques de notre Ville ;

Vu notre arrêté en date du 10 Octobre 1934, chargeant M. Fontaine de cet enseignement ;

Considérant que M. Fontaine n'a pas assuré son service depuis le 1er Janvier 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le service de M. Fontaine cessera à compter du 1er Janvier 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 7 Mars 1936.
Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Enseignement de la musique et du chant. Professeur. Frimat

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Juillet 1934 ;

Vu notre arrêté en date du 10 Octobre 1934, instituant des cours de musique et de chant dans les écoles publiques de notre Ville ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général ;

Arrêtons :

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté pris le 29 Janvier 1936, sous le numéro 837, sont modifiées comme suit à compter du 1er Février 1936 :

. . . . . .

M. Frimat recevra, pour sept classes de 3/4 d'heure par semaine, une indemnité annuelle de 4.016 fr. 25.

Article 2. — Cette indemnité, non soumise à retenue, sera payable les 31 Mars, 31 Juillet et 31 Décembre.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 7 Mars 1936.
Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Enseignement de la musique et du chant. Professeur. Hennebelle

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Juillet 1934 ;

Vu notre arrêté en date du 10 Octobre 1934, instituant des cours de musique et de chant dans les écoles publiques de notre Ville ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général ;

Arrêtons :

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté pris le 10 Octobre 1934, sous le numéro 9034, sont modifiées comme suit, à compter du 1er Mars 1936 :

. . . . . .

M. Hennebelle recevra, pour huit classes de 3/4 d'heure par semaine, une indemnité annuelle de 4.590 francs.

Article 2. — Cette indemnité, non soumise à retenue, sera payable les 31 Mars, 31 Juillet et 31 Décembre.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 7 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Enseignement de la musique et du chant. Professeur. Mme Van Reckem

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Juillet 1934 ;

Vu notre arrêté en date du 10 Octobre 1934, instituant des cours de musique et de chant dans les écoles publiques de notre Ville ;

En accord avec M. l'Inspecteur primaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Mme Van Reckem, professeur au Conservatoire, sera chargée, à dater du 1er Mars 1936, de cet enseignement.

Article 2. — Mme Van Reckem recevra, pour six classes de 3/4 d'heure par semaine, une indemnité annuelle de 3.442 fr. 50, non soumise à retenue, payable les 31 Mars, 31 Juillet et 31 Décembre.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 7 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

COURS MUNICIPAUX PROFESSIONNELS. — Economie Domestique et Puériculture. Professeur. Mlle Legros

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 9 Mars 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — A compter du 1er Octobre 1936, Mlle Legros, professeur d'enseignement ménager à l'Ecole Valentine Labbé, est chargée du cours théorique d'économie domestique et de puériculture aux cours municipaux professionnels.

ARTICLE 2. — Son service comportera un enseignement de une heure par semaine rétribué au taux de 1.090 francs l'heure-année.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Fourneaux Economiques. Distribution des rations

MOIS DE MARS 1936

DÉSIGNATION DES CUISINES	VIANDE	BOUILLONS	LÉGUMES
Bouvines	2.713	3.111	3.288
Lottin	1.287	1.671	2.123
Baignerie	2.480	3.411	3.418
Fombelle	2.582	3.051	3.031
Manuel	1.926	2.501	2.657
Fénelon	1.980	2.584	2.552
	12.968	16.329	17.069

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de Chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués aux chômeurs partiels par les caisses syndicales agréées ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de Chômage : 1° du Syndicat Textile ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics ;

Arrêtons :

Article 1. — Un mandat de paiement de 2.126 fr. 85 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile pour le mois de Janvier 1936.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période soit 1.289 journées à 5 francs l'une, 6.445 francs.

Article 2. — M. le Receveur Municipal et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de Chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de chô-

mage : 1° du Syndicat Textile ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics ;

Arrêtons :

Article 1. — Un mandat de paiement de Francs 2.864,40 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile pour le mois de Février 1936.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 1736 journées à 5 francs l'une, 8.680 francs.

Article 2. — M. le Receveur Municipal et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 14 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Crèche de Fives. Gardiennes. Titularisation. Mme De Becker-Badart

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 10 Juin 1931 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Mme De Becker, née Augusta Badart, née à Lille le 3 Janvier 1904, gardienne stagiaire à la Crèche de Fives, est titularisée dans son emploi à partir du 1er Avril 1936.

Article 2. — Mme De Becker recevra une indemnité annuelle de 7.200 frs. Elle subira sur cette indemnité une retenue de 50 francs pour les effets de service qui lui seront fournis par la Ville.

Elle bénéficiera en outre des avantages accordés par notre

arrêté en date du 10 Juin 1931 : congés et allocations familiales.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Mars 1936.
Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville des viandes

SEMAINE DU 7 AU 13 MARS 1936

Abattoirs

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,55 ; Vache : 7,55 ; Taureau : 5,75, 4,75 ; Veau : 12,25, 10,75 ; Mouton : 13,00, 10,25 ; Porc : 7,75, 5,50.

Halles et Marchés

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 6,75, 5,00, 3,75 ; Vache : 6,75, 5,00, 3,50 ; Taureau : 5,50, 4,50, 3,50 ; Veau : 9,75, 7,00, 3,75 ; Mouton : 12,75, 8,50, 6,00 ; Porc : 7,25, 5,50, 3,75.

SEMAINE DU 14 AU 20 MARS 1936

Abattoirs

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,75 ; Vache : 7,75 ; Taureau : 5,75, 4,85 ; Veau : 12,50, 10,25 ; Mouton : 13,00, 9,75 ; Mouton africain : 10,00 ; Porc : 8,00, 5,50.

Halles et Marchés

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,25, 5,00, 3,75 ; Vache : 7,25, 5,00, 3,50 ; Taureau : 5,75, 4,50, 3,50 ; Veau : 10,25, 7,00, 3,75 ; Mouton : 12,75, 8,50, 6,00 ; Porc : 7,50, 5,50, 3,75.

SEMAINE DU 21 AU 27 MARS 1936

ABATTOIRS

1re, 2e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,75 ; Vache : 7,75 ; Taureau : 5,75, 4,85 ; Veau : 12,25, 9,75 ; Mouton : 13,00, 9,75 ; Mouton africain : 10,00 ; Porc : 8,00, 5,50.

Bœuf cours extrême : 6,50, 8,50.

HALLES ET MARCHÉS

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,50, 5,00, 3,75 ; Vache : 7,50, 5,00, 3,75 ; Taureau : 5,75, 4,50, 3,50 ; Veau : 10,50, 7,00, 3,75 ; Mouton : 12,50, 8,50, 6,00 ; Porc : 7,50, 5,50, 3,75.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Statistique du prix des denrées

SEMAINE DU 29 FÉVRIER AU 6 MARS 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf...	3.30	2.35	1.75	6.75	5.00	3.75	Roosbeef	22.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15 00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	14.00	9 00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6 00	5.00	3.00
Veau ..	4 50	3.75	1 80	10.25	7.00	3.75	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte.	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12 00	10.00
Mouton	6.40	4.20	2.75	13 00	8.75	6 00	Gigot et filet	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20 00	18.00	16 00
							Ragoût	10.00	9.00	5 00
Porc ..	6.10	4.80	2.80	7.75	5.75	3.75	Jambon frais et filet ...	16.00	14 00	10.00
							Côtelettes.....	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules .	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		
Poulets.	9.00 à 11.00			11.00 à 14.00				14.00 à 16.00		
Lapins	7.00 à 8.00			10 00 à 11.00				11 50 à 13 50		

Bœuf : cours extrême 7.75.

SEMAINE DU 7 AU 13 MARS 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1er	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	3.30	2.35	1.75	6.75	5.00	3.75	Roosbeef	22.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6.00	5.00	3.00
Veau...	4.40	3.75	1.80	9.75	7·00	3.75	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton	6.15	4.10	2.75	12.75	8.50	6.00	Gigot et filet....	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc...	5.90	4.60	2.80	7.25	5.50	3.75	Jambon frais et filet....	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		
Poulets	10.00 à 12.00			12.00 à 15.00				15.00 à 17.00		
Lapins.	7.00 à 8.00			10.00 à 11.00				11.50 à 13.50		

Bœuf : Cours Extrême 7.50

SEMAINE DU 14 AU 20 MARS 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1er	2e	3e
Bœuf..	3.60	2.30	1.75	7.25	5.00	3.75	Roosbeef.....	22.00	20.00	16 00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	14.00	9.00	7 00
							Pot-au-feu { Croisure...	6.00	5.00	3.00
Veau...	4.60	3.75	1.80	10.25	7.00	3.75	Rouelle.....	21.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton	6.15	4.10	2.75	12.75	8.50	6.00	Gigot et filet....	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes	20.00	18.00	16.00
							Ragoût.....	10.00	9.00	5.00
Porc...	6.00	4.60	2.80	7.50	5.50	3.75	Jambon frais et filet	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13 00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		
Poulets	10.00 à 12.00			12.00 à 15.00				15.00 à 17.00		
Lapins.	7.00 à 8.00			10.00 à 11.00				11.50 à 13.50		

Bœuf : Cours extrême 7.75

SEMAINE DU 29 FÉVRIER AU 6 MARS 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1 00 à 4.50	2.00 à 9 00
Rougets	1.00 à 2.75	2.00 à 5.50
Merlans	1 00 à 4.00	2.00 à 8.00
Maquereaux	3.00 à 5.00	6 00 à 10.00
Chiens de mer		
Cabillauds	2.00 à 4.50	4.00 à 9.00
Merluches	1.00 à 4.25	2.00 à 8 50
Plouses		
Anguilles	4.00 à 4.50	8.00 à 9.00
Limandes	1.00 à 3 00	2.00 à 6.00
Harengs		
Soles		
Plies	2.00 à 5.00	4.00 à 10.00

SEMAINE DU 7 AU 13 MARS 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.50 à 4.00	3.00 à 8.00
Rougets	0.75 à 2.00	1.50 à 4 00
Merlans	0.50 à 3.00	1.00 à 6.00
Maquereaux	1.50 à 2 50	3 00 à 5.00
Chiens de mer		
Cabillauds	2.00 à 4.50	4.00 à 9.00
Merluches	1.00 à 3.25	2.00 à 6.50
Plouses		
Anguilles	4.00 à 4.50	8 00 à 9 00
Limandes	2.50 à 3.50	5.00 à 7.00

SEMAINE DU 21 AU 27 MARS 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.50 à 4.50	3.00 à 9.00
Rougets	1.00 à 2 50	2.00 à 5 00
Merlans	1.00 à 3.00	2.00 à 6.00
Maqueraux	1.25 à 2.50	2.50 á 5.00
Chiens de mer		
Cabillauds	2 25 à 3.00	4.50 à 6.00
Merluches	1.50 à 3.50	3.00 à 7.00
Plouses		
Anguilles		
Limandes	4 00 à 4.50	8.00 à 9 00
Harengs		
Soles		
Plies	4 50 à 5.00	9.00 à 10.00
Dorades		
Congres		

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 7 Mars 1936

Poisson vendu au Minck

Anguilles : 4 à 4,50 le kilog ; Raies : 1 à 4,50 le kilog ; Maquereaux ; 3 à 5,00 le kilog ; Plies : 2 à 5,00 le kilog ; Merlans : 1 à 4,00 le kilog ; Limandes : 1 à 3,00 le kilog ; Rougets : 1 à 2,75 le kilog ; Cabillauds : 2 à 4,50 le kilog ; Merluches : 1 à 4,25 le kilog.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 21 Mars 1936

Poisson vendu au Minck

Anguilles : 5 à 5,50 le kilog ; Raies : 1,50 à 4 fr. le kilog ; Maquereaux : 1,50 à 2,25 le kilog ; Plies : 3 à 4 fr. le kilog ; Merlans : 0,50 à 2,25 le kilog ; Limandes : 4 à 5 fr. le kilog ; Rougets : 0,50 à 2 fr. le kilog ; Cabillauds : 1,50 à 3,25 le kilog ; Merluches : 1,50 à 2,50 le kilog.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 28 Mars 1936

Poisson vendu au Minck

Anguilles : 4 à 4,50 le kilog ; Raies : 1,50 à 4,50 le kilog ; Maquereaux : 1,25 à 2,50 le kilog ; Plies : 4,50 à 5 fr. le kilog ; Merlans : 1 à 3 fr. le kilog ; Rougets : 1 à 2,50 le kilog ; Cabillauds : 2,25 à 3 fr. le kilog ; Merluches : 1,50 à 3,50 le kilog.

ALIMENTATION. — Magasins Généraux. Autorisation d'exploitation. Société Anonyme des Magasins Généraux de l'Industrie Textile

Le Préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu les demandes en date du 22 Janvier 1936 par lesquelles la Société Anonyme des Magasins Généraux de l'Industrie Tex-

tile, dont le siège est à Lille, Palais de la Bourse, sollicite l'autorisation d'exploiter aux lieu et place de la Société Anonyme des Docks et Entrepôts de Petite-Synthe, les magasins généraux ci-après :

1° Annexe N° 5, sise boulevard de la Moselle à Lille.

2° Annexe N° 1, sise à Saint-Pol-sur-Mer, rue Jean-Bart,

ces annexes étant destinées à recevoir des matières textiles franches de droits ;

Vu les lettres en date du 21 Janvier 1936 par lesquelles la Société des Docks et Entrepôts de Petite-Synthe confirme son accord à la Société pétitionnaire susvisée pour le transfert d'exploitation, à dater du 1er Mars 1936, des magasins dont il s'agit, sous réserve de l'autorisation préfectorale ;

Vu les lois des 28 Mai 1838 et 31 Août 1870 ;

Vu le décret des 12 Mars 1859 et 21 Avril 1888 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 Octobre 1930 ;

Vu l'avis exprimé par M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille, le 8 Février 1936 ;

Vu l'avis de MM. les Directeurs des Douanes de Lille et de Dunkerque des 9 Février et 2 Mars 1936 ;

Vu l'avis des Chambres de Commerce de Lille et de Dunkerque en date des 21 Février et 12 Mars 1936 ;

Arrête :

Article 1. — La Société Anonyme des Magasins Généraux de l'Industrie Textile, Palais de la Bourse à Lille, est autorisée à exploiter aux lieu et place de la Société Anonyme des Docks et Entrepôts de Petite-Synthe, les Magasins généraux sis dans les annexes 1 et 3, sises respectivement à Lille, boulevard de la Moselle et à Saint-Pol-sur-Mer, rue Jean Bart.

Article 2. — La Société permissionnaire fera son affaire personnelle de toutes les contestations pouvant s'élever au sujet des locaux qu'elle tient en location sans que l'Administration puisse être aucunement recherchée ou inquiétée à cet égard.

Article 3. — La Société concessionnaire sera tenue de produire des états mensuels des marchandises dans les magasins généraux et annexes dont il s'agit.

Article 4. — La Société permissionnaire devra se soumettre au libre exercice des préposés des douanes de jour et de nuit, et ce, sans l'assistance d'un officier municipal.

Article 5. — M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie,

MM. les Maires de Lille et de Saint-Pol-sur-Mer,

MM. les Directeurs des Douanes à Lille et à Dunkerque,

M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille,

M. le Directeur des Domaines, de l'Enregistrement et du Timbre à Lille.

Lille, le 13 Mars 1936.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général délégué,

P.-E. GRIMAUD.

DISTRIBUTION D'EAU. — Canalisations d'eau potable à Mons-en-Barœul et Lambersart. Cession à la Société des Eaux du Nord

Entre les soussignés :

Monsieur Roger Salengro, Député-Maire de la Ville de Lille, agissant en cette dernière qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Décembre 1935, approuvée par Monsieur le Préfet le 7 Janvier 1936,

d'une part.

Et la Société des Eaux du Nord, au capital de dix millions de francs, dont le siège social est à Paris, 52 rue d'Anjou, représentée par M. Maurice Bonfils, son Administrateur-Délégué, en vertu des pouvoirs généraux qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration,

d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

La Ville de Lille cède à la Société des Eaux du Nord :

a) Les conduites qu'elle a installées à Lambersart :

avenue de l'Hippodrome entre la rue Auguste Bonte et l'avenue du Colisée,

avenue Pasteur entre la rue Auguste Bonte et l'avenue de Soubise,

avenue Henri Gruson,

avenue du Général Béziat,

avenue de l'Amiral Courbet,

rue Sainte-Cécile entre l'avenue de la Gendarmerie et l'avenue de l'Hippodrome,

avenue de la Gendarmerie entre la place Saint-Martin et l'avenue des Tribunes,

place du Docteur Martin,

avenue de Soubise entre la rue de Dunkerque et l'avenue de l'Hippodrome,

avenue Watteau.

Toutes ces canalisations sont d'ailleurs figurées en rouge sur le plan ci-joint.

b) Les canalisations qu'elle a installées à Mons-en-Barœul :

rue Daubresse-Mauviez entre la rue Chateaubriand et la limite territoriale Lille-Mons,

rue Chateaubriand.

Ces canalisations sont également figurées en rouge sur l'extrait du plan de Mons-en-Barœul ci-joint.

CONDITIONS

L'ensemble de toutes ces canaliations sera payé 36.000 francs par la Société des Eaux du Nord qui déclare prendre les dites conduites dans l'état où elles sont et dégager la Ville de Lille de toutes responsabilités pour tous incidents pouvant survenir après la cession.

La Société des Eaux du Nord sera effectivement propriétaire dès qu'elle aura versé les 36.000 francs sus-mentionnés à la Recette Municipale de Lille, ce versement ne devant toutefois être effectué que lorsqu'auront été remplies toutes les formalités et exécutés tous les travaux, permettant à la Société des

Eaux du Nord d'assurer le service d'eau potable à l'aide des canalisations désignées au début du présent acte, étant entendu que ces formalités et travaux seront terminés pour le 1re Avril 1936 au plus tard.

Frais de timbre et d'enregistrement

Les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge de la Société des Eaux du Nord.

Fait en trois exemplaires, à Lille, le 2 Mars 1936 ; à Paris, le 21 Février 1936.

Société des Eaux du Nord.

Lu et approuvé,

BONFILS.

Le Député-Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

HYGIÈNE. — Statistique sanitaire du mois de Mars 1396

Population : 201.568 habitants

I. — Renseignements démographiques

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune placés *dans* la commune
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		PLACÉS *hors* de la commune	PLACÉS *dans* la commune	
87	16	343	43	386	19	1	20	345	4	1	1

II. — Répartition des décès par cause et par age (mort-nés non comptés)

(Ce tableau doit comprendre *tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune*)

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS de 1 AN	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)	»	»	»	»	»	»
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	»	»	»	»	»
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	1	»	»	»	»	1
8	Diphtérie et Croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	»	»	»	»	1	1
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Entérite cholériforme	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	1	1
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire	2	3	14	6	4	29
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	»	»	»	»	»	»
15	Autres Tuberculoses	»	»	1	»	»	1
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	»	11	16	27
17	Méningite simple	3	3	1	»	»	7
18	Hémorragie et Ramollissement du cerveau	»	»	»	5	21	26
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	»	»	1	5	33	39
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	7	»	»	1	3	11
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	»	2	4	6
22	Pneumonie	»	2	»	1	2	6
23	Autres Affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	26	7	»	4	17	54
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	»	»	1	1
25	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de deux ans)	14	»	»	»	»	14
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	»
27	Hernie, Obstruction intestinale	»	»	»	»	2	2
28	Cirrhose du foie	»	»	»	3	2	5
29	Néphrite aiguë ou chronique	»	»	»	4	8	12
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	1	1	2
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres Accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	1	»	»	»	»	1
34	Sénilité	»	»	»	»	10	10
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	2	»	5	7
36	Suicide	»	»	2	3	2	7
37	Autres Maladies	10	3	6	19	21	59
38	Maladie inconnue ou mal définie	»	1	3	6	6	16
	Totaux	64	20	30	71	160	345

ECLAIRAGE. — Gaz. Prix maxima du mètre cube. Fixation

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 94 ;

Vu notre arrêté N° 192 du 3 Juillet 1935 ;

Vu l'article 1er du décret-loi du 16 Juillet 1935 relatif aux distributions de gaz ;

Vu la lettre en date du 27 Septembre 1935 de la Compagnie Continentale du Gaz — Exploitations Lilloises de gaz et d'électricité — fixant à 711.500 francs environ le montant annuel des économies résultant de l'application des décrets-lois pour l'ensemble des Exploitations de la Région Lilloise ;

Vu la lettre en date du 7 Octobre 1935 de cette même Compagnie fixant à 455.000 francs le montant des économies à retenir pour la distribution du gaz sur le territoire de la Ville de Lille ;

Vu notre lettre à M. le Préfet du Nord en date du 14 Octobre 1935 proposant :

1° de fixer à 364.000 francs le montant des économies à ristourner aux usagers au cours de la période du 1er Octobre 1935 au 30 Septembre 1936 ;

2° d'utiliser cette somme par : A) l'application d'une baisse de 1 centime sur le prix de tous les mètres cubes facturés entre le 1er Octobre 1935 et le 30 Septembre 1936 ; B) l'application d'un allègement supplémentaire entre le 1er Octobre et 31 Décembre 1935 : a) de 3 centimes aux consommations ne bénéficiant pas, au titre de l'article 13 du cahier des charges de la convention, d'un rabais supérieur à 15 % ; b) de 2 centimes aux consommations pour lesquelles un rabais supérieur à 15 % est prévu à l'article 13 de la Convention ;

Arrêtons :

Article 1. — Les prix maxima du mètre cube de gaz déterminés par notre arrêté N° 192 du 3 Juillet 1935 sont modifiés comme suit pour les consommations correspondant aux mois d'Octobre, Novembre et Décembre 1935 :

Particuliers : 0 fr. 65.

Bâtiments communaux ou assimilés : 0 fr. 52.

Voie publique : 0 fr. 32.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 12 Mars 1936.

Pour le Maire de Lille,

P. DEHOVE.

ECLAIRAGE. — Gaz. Prix maxima du mètre cube. Fixation

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 94 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 Juillet 1932 ;

Vu la Concession de distribution du gaz en date du 9 Juillet 1932, approuvée par arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 29 Octobre 1932, notamment les articles 12, 22 et 26 pour la détermination du prix du mètre cube de gaz, l'article 17 pour le taux de location des compteurs ;

Vu l'article premier du décret-loi du 16 Juillet 1935 relatif aux distributeurs du gaz ;

Vu notre arrêté n° 947 en date du 12 Mars 1936 fixant les conditions d'utilisation du prélèvement pour la période comprise entre le premier Octobre 1935 et le 30 Septembre 1936.

Prenant pour base :

a) le cours moyen de la tonne de charbon T. V. 20/25 gras de 95 francs.

b) le salaire horaire moyen des agents titulaires occupés à l'exploitation de la concession soit : 4 fr. 63.

Arrêtons :

Article 1. — Les prix maxima du mètre cube de gaz sont fixés comme suit pour le premier semestre 1936 :

Particuliers : 0,65.

Bâtiments communaux ou assimilés : 0,52.

Voie publique : 0,32.

Ces différents prix sont susceptibles des réductions prévues aux articles 13 et 22 du traité de concession.

Article 2. — Le prix mensuel de location des compteurs à gaz pour le premier semestre 1936 sera de :

2 frs 30	pour le calibre de	5 becs
3 frs 00	»	10 »
4 frs 75	»	20 »
5 frs 10	»	30 »

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 12 Mars 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

P. DEHOVE.

POLICE DES LIEUX OUVERTS AU PUBLIC. — Salle de danse, 1 rue de Paris. Autorisation. Agrafeil et Delespierre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Arrêtons :

Article 1. — A titre provisoire et en attendant l'examen de la demande par la Commission de Sécurité et par l'Administration Municipale, MM. Elie Agrafeil et Jules Delespierre, co-propriétaires du café « Jean », 1 rue de Paris, sont autorisés à exploiter une salle de danse aménagée à cet effet dans le sous-sol de leur établissement.

Article 2. — La salle sera pourvue de deux extincteurs d'incendie de six litres du type agréé par la Ville.

Article 3. — Les demandeurs seront tenus d'observer strictement la réglementation relative à l'exploitation de ce genre d'établissement faute de quoi la présente autorisation leur sera retirée.

Article 4. — Le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Mars 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

L. DOMPSIN.

POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Divagation des chiens. Interdiction

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la loi du 21 Juin 1898 et le décret du 6 Octobre 1904 portant réglement d'administration publique pour l'exécution de la dite loi ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 Avril 1903 interdisant la divagation des chiens dans toute l'étendue du département du Nord ;

Vu notre arrêté en date du 24 Février 1936 prescrivant en son article premier que tous les chiens circulant sur la voie publique seront muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de la publication dudit arrêté ;

Considérant qu'un chien soupçonné de rage a de nouveau été signalé le 17 Mars 1936 sur le territoire de la Ville de Lille et que, par suite, des dispositions doivent être prises pour réglementer pendant une nouvelle durée de deux mois au moins, les conditions dans lesquelles les chiens pourront être autorisés à circuler dans notre ville ;

Arrêtons :

Article 1. — Notre arrêté du 24 Février 1936 réglementant les conditions dans lesquelles les chiens peuvent être autorisés à circuler dans la Ville est prorogé jusqu'au 17 Mai 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Commissaire Central de Police et M. le Directeur de l'Abattoir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Mars 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

CORDONNIER.

POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Attelages de chiens. Réglementation

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 2 Juillet 1850 ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 99 ;

Vu la loi du 21 Juin 1898 (Loi Grammont) ;

Considérant que l'utilisation des chiens comme animaux de trait est susceptible d'être préjudiciable à la sécurité publique ainsi qu'à la circulation ;

Arrête :

Article 1. — L'utilisation des chiens comme animaux de trait est soumise, dans le Département du Nord, à une autorisation spéciale délivrée pour l'arrondissement de Lille par le Préfet et pour les autres arrondissements par le Sous-Préfet.

Article 2. — Le demandeur doit produire une requête sur papier timbré à 4 francs, un extrait de son casier judiciaire, un certificat (timbré) du maire du lieu de son domicile établissant qu'il offre toutes les garanties désirables, un mandat-poste de six francs pour un timbre de l'arrêté à intervenir.

Article 3. — *Cette mesure de faveur qui n'est valable que pour une durée de trois années* à compter de la date de sa déli-

vrance, est révocable en cas d'abus ou d'infraction aux prescriptions édictées aux articles 4 à 16 suivants :

Article 4. — Le poids du chargement traîné par le chien (y compris celui du véhicule) ne devra jamais être supérieur à 50 kgs si le chien est attelé entre les brancards et à 250 kgs dans les autres cas.

Article 5. — Il est interdit aux permissionnaires d'atteler :

1° les chiens d'une taille inférieure à 60 centimètres, mesurés à l'épaule ;

2° les chiens âgés de moins de 18 mois ;

3° les chiennes en feu, pleines ou allaitant ;

4° les chiens âgés, faibles, malades, blessés, atteints d'infirmités ou ayant des vices qui les rendent dangereux.

Article 6. — Les charrettes à brancards destinées à être traînées par des chiens devront toujours être équilibrées de manière à empêcher que le poids de la charge ne pèse sur l'animal. Quelle que soit la hauteur des roues, les brancards devront constamment conserver la position horizontale lorsque les chiens seront debout. Le brancard gauche sera muni à son extrémité d'un anneau, auquel sera attachée la chaîne ou la laisse pendant le stationnement.

Les charrettes seront munies de systèmes de supports qui seront abaissés chaque fois que les véhicules se trouveront au repos, et seront disposés de manière à permettre au chien de se coucher sur le sol sans que le poids de la charge pèse sur lui. Elles seront en outre munies de freins.

Les brancards seront de longueur telle, que le chien ne puisse les dépasser que de la longueur de la tête, et que l'avant de la voiture ne heurte ni la croupe, ni les membres postérieurs.

Article 7. — Les chariots à timons, destinés à l'attelage de plusieurs chiens, devront remplir les mêmes conditions quant à l'existence du frein, au mode d'attache des chiens et enfin quant à la longueur et à la disposition des timons.

Article 8. — Les voitures à bras, sous lesquelles sont attelés des chiens, devront être munies de crochets d'attache, pour les traits placés de manière à ce que les chiens ne puissent s'en-

gager sous les roues ni être blessés par elles, mais à ce qu'ils puissent toutefois se coucher et se relever librement lorsque les voitures sont au repos. Elles devront, au surplus, être munies d'un frein, avoir une hauteur suffisante pour ne pas heurter le dos du chien, et comporter des supports convenables de façon à ne pouvoir basculer, soit en avant soit en arrière, que dans les cas où les manipulations rendraient cette manœuvre nécessaire.

Article 9. — Les charrettes, voitures, etc., auxquelles seront attelés des chiens seront munies en tout temps d'écuelles destinées à abreuver les animaux. Elles porteront clouée extérieurement sur leur paroi gauche et en avant de la roue, une plaque métallique indiquant en caractères bien apparents les noms et domiciles des propriétaires.

Article 10. — Les chiens attelés à des véhicules quelconques ne pourront circuler ni stationner sur la voie publique, sans être muselés ni munis de colliers portant gravés sur la plaque les noms et domiciles des propriétaires. Ils devront, lorsqu'ils seront assujettis entre brancards ou timons, être pourvus d'une selle adaptée à leur genre de service, et dans tous les cas, d'une bricole faite de cuir souple, ou d'une sangle ayant au moins 5 centimètres de largeur, et donnant attache à des traits de longueur suffisante pour permettre aux chiens de se coucher. Lorsque plusieurs chiens seront attelés au même véhicule, ils seront attachés entre eux au moyen de porte-mousquetons fixés aux bricoles, et à l'aide de chaînettes ayant 30 centimètres de longueur.

Article 11. — Les conducteurs devront tenir constamment leurs chiens en laisse à moins que ceux-ci ne soient attelés sous la voiture ou qu'ils n'aident à la traction opérée par l'homme. Ils devront les conduire, de préférence, dans la direction la plus éloignée possible de celle suivie par des véhicules attelés de chevaux, ânes ou mulets, par les chevaux montés et par les véhicules automobiles.

Ils devront en outre tenir constamment l'extrême droite de la chaussée et se conformer strictement aux dispositions du Code de la route en ce qui concerne l'éclairage.

Article 12. — Pendant toute la durée du stationnement de charrettes, chariots, etc. sur les marchés ou sur la voie publique,

par les temps de neige ou de pluie, les conducteurs devront étendre sous leurs chiens des sacs, paillassons ou couvertures. Ils devront les abriter en hiver contre le froid, et, par mauvais temps, contre la pluie.

Article 13. — Tout propriétaire d'attelage ne pourra préposer à la conduite de celui-ci des enfants âgés de moins de 14 ans.

Article 14. — Il est formellement interdit :

1° d'atteler plus de trois chiens à la même voiture, charrette ou chariot ;

2° d'atteler des chiens à la remorque de cycles, d'attelages de chevaux, ânes ou mulets, ou tout autre véhicule, soit derrière le véhicule, soit au-dessous ;

3° de faire stationner des chiens au soleil, pendant les chaleurs ou de les laisser souffrir de la soif ;

4° de porter aux chiens des coups quelconques soit avec les pieds soit à l'aide de fouets, bâtons, etc. ;

5° d'exercer à leur égard aucun acte de cruauté ;

6° d'atteler les chiens de façon à ce qu'il en résulte pour eux une gêne persistante ou de la souffrance et de les garnir de harnais mal ajustés ou mal confectionnés et pouvant les blesser.

Article 15. — Il est également interdit :

1° de se faire transporter sur un véhicule attelé d'un ou plusieurs chiens, exception faite toutefois pour les infirmes qui pourront être transportés sur des voitures à chiens conduites par une personne marchant à pied ;

2° de laisser prendre à l'attelage une allure rapide et désordonnée.

Article 16. — Il est interdit à toute personne, en état d'ivresse manifeste, même munie de l'autorisation prévue à l'article premier du présent arrêté, d'utiliser le chien comme animal de trait.

Dans un but de sécurité publique, l'Agent qui aura relevé l'infraction commise à la loi du 1er Octobre 1917, devra immédiatement faire mettre l'attelage en fourrière, aux frais du délinquant, dans un lieu convenable, et opérer le retrait de l'autorisation qui sera adressée à l'Administration préfectorale avec une copie du procès-verbal de contravention.

Article 17. — A titre transitoire les autorisations délivrées à ce jour cesseront d'être valables après le 30 Septembre 1936.

Article 18. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux.

Les Agents qui les relèveront ordonneront que les chiens soient dételés sur le champ, et, en cas de refus du conducteur, feront mettre l'attelage en fourrière, dans un lieu convenable, le plus proche possible, et jusqu'à ce que le conducteur se soit mis en règle avec celle des prescriptions ci-dessus édictées qu'il aurait enfreintes.

Article 19. — Les arrêtés préfectoraux en date des 20 Août 1903, 21 Avril 1914, 29 Juin et 24 Juillet 1925 et 4 Juin 1928 sont et demeurent rapportés.

Article 20. — MM. les Sous-Préfets, Maires et Commissaires de Police, M. le Commandant de Gendarmerie, M. l'Agent Voyer en chef et tous agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera et demeurera ostensiblement affiché et placardé dans toutes les communes du département du Nord.

Lille le 20 Mars 1936.

Le Préfet du Nord,

A. GUILLON.

POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Circulation. Sens unique Pont Neuf

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Considérant que l'état du Pont Neuf ne permet plus le maintien d'une double piste charretière sur cet ouvrage.

Arrêtons :

Article 1. — Un sens unique est établi sur le Pont Neuf dans le sens Façade de l'Esplanade vers la Manufacture des Tabacs ou La Madeleine.

Article 2. — Les véhicules venant de La Madeleine ou de la rue de Thionville sont déviés vers le Pont des Bateliers par l'avenue du Peuple Belge.

Article 3. — Les présentes dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de la Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Mars 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général. Promotion.

Henri Hégo

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Henri Hégo, commis de première classe affecté au Secrétariat Général, service des Archives, est nommé commis principal de quatrième classe, au traitement annuel de 13.000 francs.

Article 2 — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Mars 1936.

Hôtel de Ville le 3 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général. Promotion.

Mme Pierchon

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Mme Pierchon, dame employée de première classe affectée au Secrétariat Général, service de la Dactylographie, est nommée dame employée principale, de quatrième classe, au traitement annuel de 13.000 francs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 16 Mars 1936.

Hôtel de Ville le 7 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général. Promotion.

François Salomé

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. François Salomé, commis de première classe, affecté au Serétariat Général, service du Conten-

tieux, est nommé commis principal, de quatrième classe, au traitement annuel de 13.000 francs.

Article 2. — M le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Mars 1936.

Hôtel de Ville le 4 Mars 1936.
Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 1re Direction. Promotion. Georges Bosier

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

Arrêtons :

Article 1. — M. Georges Bosier, commis de première classe, affecté à la Première Direction, bureau des Elections, est nommé commis principal de quatrième classe au traitement annuel de 13.000 francs, à partir du 16 Mars 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 2 Mars 1936.
Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2e Direction. Emploi de commis-calqueur. Concours. Prolongation du délai de validité du tableau de classement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel Municipal ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 8 Avril 1933 pour l'emploi de commis calqueur ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Est prorogé, jusqu'au 1er Mai 1936, le délai de validité du tableau de classement établi lors du concours qui eut lieu le 8 Avril 1933 pour l'emploi de commis calqueur.

Article 2 — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2e Direction. Nomination. Raymond Aurel

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 20 Janvier 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Raymond Aurel, né à Puy l'Evêque (Lot), le 14 Novembre 1902, est nommé ingénieur stagiaire affecté au Service des Travaux Municipaux.

Article 2. — M. Aurel est versé dans la quatrième classe de son emploi, au traitement annuel de 24.000 francs. Il est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des

Retraites pour la Vieillesse ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois, et dans les conditions prévues par le Statut des Fonctionnaires Municipaux.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 9 Mars 1936.

Hôtel de Ville le 6 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2e Direction. Nomination. Marcel Lemoine

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 20 Janvier 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Marcel Lemoine, né à Maël Carhais (Côtes-du-Nord), le 23 Juin 1901, est nommé ingénieur stagiaire affecté au Service des Travaux Municipaux.

Article 2. — M. Lemoine est versé dans la quatrième classe de son emploi, au traitement annuel de 24.000 francs. Il est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites pour la Vieillesse ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois, et dans les conditions prévues par le Statut des Fonctionnaires Municipaux.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Mars 1936.

Hôtel de Ville le 2 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 5e Direction. Titularisation.
Mme Dutilleul-Flour

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Mme Dutilleul-Flour, née le 30 Mars 1908, est nommée à titre définitif caissière-lingère à l'établissement de bains du boulevard de la Liberté.

Article 2. — Mme Dutilleul effectuera des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 1er Avril 1936.

Hôtel de Ville le 26 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 3e Direction. Mutation.
Paul Duvinage

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Paul Duvinage, commis principal de troisième classe affecté au 1er bureau de la 3me Direction, est nommé, à partir du 1er Avril 1936, régisseur de l'établissement de Bains Municipaux de la rue Dupuytren, en remplacement de M. Moutier, décédé.

Article 2. — M. Duvinage est versé dans la première classe de son emploi, au traitement annuel de 14.000 francs. Pour les avantages en nature dont il bénéficiera, il effectuera, à partir du 1er Avril 1936, des versements à la Caisse Municipale des Retraites sur la base de 2.800 francs par an.

Article 3. — Dans le cas où M. Duvinage, pour une raison quelconque, serait réintégré dans le cadre des commis, il ne pourrait se prévaloir, pour la détermination de sa nouvelle situation, des avantages en nature dont il aura bénéficié en tant que régisseur de l'établissement de bains de la rue Dupuytren.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 5e Direction. Démission. Mme Le Masson-Flour

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu la lettre en date du 24 Mars 1936 par laquelle Mme Le Masson, née Flour, caissière-lingère à l'Etablissement de Bains du boulevard de la Liberté, donne sa démission ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — La démission de Mme Le Masson-Flour est acceptée à partir du 1er Avril 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police de Sûreté. Tableau d'avancement pour 1936. Brigadier-chef et inspecteur sous-chef

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission Consultative du Tableau d'Avancement en date du 10 Mars 1936 pour l'accession aux grades d'inspecteur sous-chef et de brigadier-chef du Service de la Sûreté ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie;

Arrêtons :

Article 1. — Sont inscrits au tableau d'avancement du Personnel de la Police de Sûreté :

1° *pour l'accession au grade de brigadier-chef :*

MM. Clément Rémy, brigadier,
Gaston Decaussin, brigadier.

2° *pour l'accession au grade d'inspecteur sous-chef :*

MM. Jean-Baptiste Desmulliez, brigadier-chef,
Charles Bourlet, brigadier-chef.

Article 2. — Le présent tableau d'avancement est valable jusqu'au 31 Décembre 1936.

Article 3. — Les gradés qui encourraient, dans le temps de validité du tableau de classement, des punitions, rappels à l'ordre, ou qui commettraient des fautes inscrites à leur dossier, pourront être déclassés, voire radiés, après avis de la Commission Consultative du Tableau d'avancement.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police en tenue. Tableau d'avancement pour 1936. Brigadier-chef

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission Consultative du Tableau d'avancement en date du 10 Mars 1936 pour l'accession au grade de brigadier-chef des gardiens de la paix ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont inscrits au tableau d'avancement du personnel de la police en tenue, pour le grade de brigadier-chef :

MM. Henri Mullier, brigadier,
Gaston Hourriez, brigadier.

Article 2. — Le présent tableau d'avancement est valable jusqu'au 31 Décembre 1936.

Article 3. — Les gradés qui encourraient, dans le temps de validité du tableau de classement, des punitions, rappels à l'ordre ou qui commettraient des fautes inscrites à leur dossier pourront être déclassés, voire radiés, après avis de la Commission Consultative du tableau d'avancement.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 14 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions. Birembaut, Thieffry, Bourlet, Decaussin, Paris

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le tableau d'avancement du Personnel de la Police de Sûreté ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés, à partir du 1er Avril 1936 :

1) *Inspecteur principal du Service de la Sûreté,* au traitement annuel de 18.000 francs, M. Léon Birembaut, inspecteur-chef, en remplacement de M. Désiré Werquin, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

2) *Inspecteur-chef,* au traitement annuel de 17.000 francs, M. Henri Thieffry, inspecteur-sous-chef, en remplacement de M. Birembaut, promu inspecteur principal ;

3) *Inspecteur sous-chef,* au traitement annuel de 16.000 frs, M. Charles Bourlet, brigadier-chef, en remplacement de M. Henri Thieffry, promu inspecteur-chef ;

4) *Brigadier-chef,* au traitement annuel de 15.000 francs, M.

Gaston Decaussin, brigadier, en remplacement de M. Charles Bourlet, promu inspecteur sous-chef ;

5) *Brigadier,* au traitement annuel de 14.000 francs, M. Armandy Paris, inspecteur de la sûreté, en remplacement de M. Gaston Decaussin, promu brigadier-chef.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions. Werquin, Birembaut, Desmulliez, Remy et Beart

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le tableau d'avancement du personnel de la Police de la Sûreté ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés, à compter du 1er Mars 1936 :

1) *Inspecteur principal* du service de la Sûreté, au traitement annuel de 18.000 francs, M. Désiré Werquin, inspecteur-chef, en remplacement de M. Louis Vauban, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

2) *Inspecteur-chef,* au traitement annuel de 17.000 francs, M. Léon Birembaut, inspecteur-sous-chef, en remplacement de M. Désiré Werquin, promu inspecteur principal ;

3) *Inspecteur sous-chef,* au traitement annuel de 16.000 frs, M. Jean-Baptiste Desmulliez, brigadier-chef, en remplacement de M. Léon Birembaut, promu inspecteur-chef ;

4) *Brigadier-chef,* au traitement annuel de 15.000 francs, M. Clément Rémy, brigadier, en remplacement de M. Jean-Baptiste Desmulliez, promu inspecteur sous-chef ;

5) *Brigadier,* en remplacement de M. Clément Rémy, promu brigadier-chef, M. Fernand Beart, inspecteur de la sûreté.

Article 2. — Conformément aux dispositions de l'article 2 de notre arrêté en date du 26 Mars 1935, modifiant l'échelle des traitements du personnel de la Police de Sûreté, M. Beart, promu brigadier, ne pourra bénéficier du traitement de 14.000 frs afférent au dit emploi qu'à partir du moment où il comptera au minimum 13 ans de service dans la Police.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Mutations. Faucompré, Bauvin, Vandevyver

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le procès-verbal en date du 8 Janvier 1936, dressé par la commission consultative chargée d'établir le tableau d'accession au service de la Sûreté ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés inspecteurs stagiaires au service de la Sûreté, à compter du 1er Avril 1936, les gardiens de la paix dont les noms suivent :

MM. Stéphane Faucompré, en remplacement de M. Camille Egot, décédé ;

Clément Bauvin, en remplacement de M. Fernand Baert, promu brigadier ;

Léonard Vandevyver, en remplacement de M. Armandy Paris, également promu brigadier.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Conseil de discipline. Comparution. Gaston Héron

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le rapport de M. le Commissaire Central de Police en date du 3 Janvier 1936 ;

Vu la loi du 12 Mars 1930 et le décret du 23 Juillet 1930 relatifs au fonctionnement des Conseils de discipline ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — L'inspecteur de sûreté Gaston Héron est déféré devant le Conseil de discipline appelé à siéger conformément aux dispositions prévues par l'article 6 du décret du 23 Juillet 1930.

Article 2. — Un délai de dix jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé à M. Héron pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier, déposé au Secrétariat Général de la Mairie, de présenter par écrit ses moyens de défense ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Conseil de discipline. Comparution. Jules Joveniaux

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le rapport de M. le Commissaire Central de Police en date du 11 Février 1936 ;

Vu la loi du 12 Mars 1930 et le décret du 23 Juillet 1930 relatifs au fonctionnement des Conseils de discipline ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie;

Arrêtons :

Article 1. — Le gardien de la paix Jules Joveniaux est déféré devant le Conseil de discipline appelé à siéger conformément aux dispositions prévues par l'article 6 du décret du 23 Juillet 1930.

Article 2. — Un délai de dix jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé au gardien de la paix Joveniaux pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier, déposé au Secrétariat Général de la Mairie, et de présenter par écrit ses moyens de défense ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Conseil de discipline. Comparution. Ismaël Pley

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le rapport de M. le Commissaire Central de Police en date du 10 Février 1936 ;

Vu la loi du 12 Mars 1930 et le décret du 23 Juillet 1930 relatifs au fonctionnement des Conseils de Discipline ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le gardien de la paix Ismaël Pley est déféré devant le Conseil de Discipline appelé à siéger conformément aux dispositions prévues par l'article 6 du décret du 23 Juillet 1930.

Article 2. — Un délai de dix jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé au gardien de la paix Pley pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier, déposé au Secrétariat Général de la Mairie, de présenter par écrit ses moyens de défense ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Conseil de discipline. Comparution. Désiré Renaud

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le rapport de M. le Commissaire Central de Police en date du 26 Février 1936 ;

Vu la loi du 12 Mars 1930 et le décret du 23 Juillet 1930 relatifs au fonctionnement des Conseils de Discipline ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le gardien de la paix Désiré Renaud est déféré devant le Conseil de Discipline appelé à siéger conformément aux dispositions prévues par l'article 6 du décret du 23 Juillet 1930.

Article 2. — Un délai de dix jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé au gardien de la paix Renaud pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier, déposé au Secrétariat Général de la Mairie, de présenter par écrit ses moyens de défense ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nominations. Wartel, Ledoux et Cocheteux

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 3 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel de l'Octroi ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 12 Janvier 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés, à compter du 1er Mars 1936, pré-

posés d'octroi stagiaires, au traitement annuel de 9.000 francs :

MM. René Wartel, né à Lille le 25 Août 1912, y domicilié 73 rue du Marché ;

Richard Ledoux, né à Lille le 24 Octobre 1913, y domicilié 98 rue de Cambrai ;

Alexandre Cocheteux, né à Lille le 28 Avril 1912, y domicilié 30 rue Jean-Jacques Rousseau.

Article 2. — MM. Wartel, Ledoux et Cocheteux sont autorisés à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux à compter du 1er Mars 1936 ; toutefois, leur titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois, et dans les conditions prévues au Statut du personnel de l'Octroi.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Promotion.
Arthur Delacroix

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 17 Février 1926 en vue de nomination dans le personnel de l'Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille, en date du 12 Mars 1936 ;

Arrête :

Article 1. — M. Delacroix Arthur, Préposé, est nommé Vérificateur de l'Octroi de Lille, en remplacement de M. Dhorne, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille.

Lille le 20 Mars 1936.

Pour le Préfet du Nord,
Le Secrétaire Général délégué,
P. E. GRIMAUD.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Titularisation. Robert Jesupret

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 17 Février 1936 en vue de nomination dans le personnel de l'Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille en date du 12 Mars 1936 ;

Arrête :

Article 1. — M. Jesupret Robert, stagiaire, est nommé Préposé de l'Octroi de Lille en remplacement de M. Vangheluwe, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent décret dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille.

Lille le 20 Mars 1936.

Pour le Préfet du Nord,
Le Secrétaire Général délégué :
P. E. GRIMAUD.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier.
Titularisation. Louis Dupret

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Louis Dupret, ouvrier jardinier stagiaire, est titularisé dans son emploi.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Janvier 1936.

Hôtel de Ville le 5 Mars 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

Pages

Conseil Municipal :

Subvention. — Caisse de Chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 308

Fêtes et Cérémonies :

Fête du Travail. — Sixième Grand Prix Gustave Delory et Huitième Grand Prix de la Ville de Lille. Mesures d'ordre 284

Foire Commerciale et Internationale. — Journée de l'Alsace et Journée Belge. Cortèges. Mesures d'ordre 285

Journée des Maires. Cortège. Mesures d'ordre 286

Course Cycliste « Grand Prix de la Foire Commerciale et Internationale de Lille ». Mesures d'ordre 286

Grand Marché aux Fleurs 1936. — Mesures d'ordre 287

Course cycliste « Paris-Lille ». — Mesures d'ordre 288

Course cycliste « Premier Pas Dunlop ». — Mesures d'ordre 289

Course cycliste « Grand Prix des Vêtements Lacroix ». — Mesures d'ordre 290

Braderie des rues du Long Pot et adjacentes. — Mesures d'ordre 290

Bâtiments Communaux :

Ecole Maternelle Jean Aicard. — Construction. Revêtement du sol des classes. Société Electro-cable 282

Promenades et Jardins :

Autorisations de circulation. — Avenue de l'Hippodrome. Brasseries-Malteries Motte-Cordonnier 291

Avenues de l'Hippodrome, Henri Gruson, de l'Amiral Courbet, de Soubise, du Colysée. Brasserie du Pélican 292

Avenues de l'Hippodrome, Pasteur, Auguste Pouillet, du Colysée, de Soubise ; rue du Bois. Grande Brasserie 293

Avenue du Petit Paradis et chemin bas du Bois. Désiré Domback 295

Voirie :

Interruption de circulation. — Rue Mahieu 296

Emprise. — Voies ferrées. Rue Alfred de Vigny. Autorisation. La Grande Brasserie 297

Pavage. — Voies ferrées reliant les Carrières de Maupertus à la gare maritime de Cherbourg. Indemnité à MM. Hue et Jean, Ingénieurs T. P. E. 300

Carrière de Maupertus, Grand Castel et Fermanville. Voie de Cherbourg et de Tourlaville. Démontage. Marché. Dupont 282

Egouts. — Construction. Rue d'Anvers. Adjudication. Veuve L. Collin et fils 282

Rue du Magasin. Adjudication. Etablissements Carette-Duburcq 283

Rue Mahieu. Adjudication. Victor Knockaert 283

Rue Victor Renard. Adjudication. Corneillie Frères et Cie 283

Aqueduc. — Branchement. 12 rue de la Gaîté. Autorisation de construction. Paul Dubus 301

Transports Municipaux. — Voiture automobile. Achat. Marché. Société Centrale du Nord 284

Enseignement des Beaux-Arts :

46me Concours Général de Composition Décorative et Industrielle. — Commission de Surveillance 303

Ecole des Beaux-Arts. — Cours de dessin d'ornement. Professeur. Mlle Marguerite Dubuisson .. 303

Cours de lettres et hachures. Professeur. Léonce Bocquet 304

Cours préparatoire de dessin. Professeur. Mme Sornas-Grossin 305

Enseignement Primaire :

Enseignement de la musique et du chant. — Professeur. André Charlier 306

Œuvres diverses :

Fourneaux Economiques. — Distribution des rations .. 307

Caisse de Chômage. — Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 308

Finances :

Recettes. — Régisseur. Bains rue Dupuytren. Paul Duvinage 314

Alimentation :

Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes 308

Statistique du prix des denrées 310

Grand Marché aux Fleurs 1936. — Mesures d'ordre 287

Distribution d'Eau :

Bains. — Rue Dupuytren. Perception par tickets 314

Hygiène :

Statistique sanitaire du mois d'Avril 1936 315

Services Municipaux :

Cinquième Direction :

Titularisation :

Cuvillon Maurice 316

Police :

Nominations. — Promotion :

Baert Fernand 316

Bouva Ildephonse 317

Coste Maurice 317

Herlem Florent 317

Mazure Raymond 317

Congé avec solde. — Pattin Henri 318

Conseil de discipline. — Blâme. Héron Gaston 319

Rétrogradation de classe. Renaud Désiré 319

Suspension de fonctions. Joveniaux Jules 320

Octroi :

Nominations. — Titularisation. — Promotion :

Bacquart Jules 321

Descamps Jean 321

Jacquemont Pierre 321

Rosticciani Auguste 322

Caisse des Retraites :

Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. — Autorisation de versement. Mlle Marguerite Dubuisson 323

BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecole Maternelle Jean Aicard. Construction. Revêtement du sol des classes. Société Electro-cable

DES 4 FÉVRIER ET 28 AVRIL 1936

Adjudication-concours des travaux de construction de l'Ecole Maternelle Jean Aicard — 7me lot, revêtement du sol des classes — au profit de la Société Electro-cable, 62 avenue d'Iéna à Paris, moyennant la somme de 51.800 francs.

Enregistré le 16 Mai 1936, n° 697.

VOIRIE. — Pavage. Carrière de Maupertus, Grand Castel et Fermanville. Voie de Cherbourg et de Tourlaville. Démontage. Marché. Dupont

DU 11 AVRIL 1936

Soumission pour démontage de la voie établie sur les communes de Cherbourg et de Tourlaville (Manche), au profit de M. Dupont, rue au Vicq à Cosqueville, moyennant la somme de 6.180 francs.

Enregistré le 18 Avril 1936, n° 366.

VOIRIE. — Egout. Construction. Rue d'Anvers. Adjudication. Veuve L. Collin et fils

DU 22 AVRIL 1936

Adjudication pour la construction d'un égout rue d'Anvers, au profit de Mme Veuve L. Collin et fils, 84 rue de Condé à Lille, moyennant la somme de 23.248 fr. 50.

Enregistré le 27 Mai 1936, n° 780.

VOIRIE. — Egout. Construction. Rue du Magasin. Adjudication. Etablissements Carette-Duburcq

DU 22 AVRIL 1936

Adjudication pour la construction d'un égout rue du Magasin au profit des Etablissements Carette-Duburcq, 43 rue du Luxembourg à Roubaix, moyennant la somme de 55.180 francs.

Enregistré le 13 Mai 1936, n° 679.

VOIRIE. — Egout. Construction. Rue Mahieu. Adjudication. Victor Knockaert

DU 1er AVRIL 1936

Adjudication des travaux de construction d'un égout rue Mahieu, au profit de M. Victor Knockaert, 44 rue des Ecoles, à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme de 11.475 francs.

Enregistré le 7 Mai 1936, n° 591.

VOIRIE. — Egout. Construction. Rue Victor Renard. Adjudication. Corneillie Frères et Cie

DU 1er AVRIL 1936

Adjudication des travaux de construction d'un égout rue Victor Renard, au profit de MM. Corneillie Frères et Cie, 36, rue des Trois Ballots à Comines, moyennant la somme de 34.641 frs.

Enregistré le 5 Mai 1936, n° 572.

VOIRIE. — Transports Municipaux. Achat d'une voiture automobile. Marché. Société Centrale du Nord

DU 10 AVRIL 1936

Soumission pour l'achat d'une voiture automobile au Service des Transports Municipaux au profit de la Société Centrale du Nord, 140, boulevard de la République à La Madeleine, moyennant la somme de 24.500 francs.

Enregistré le 27 Avril 1936, n° 469.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Fête du Travail. Sixième Grand Prix Gustave Delory et Huitième Grand Prix de la Ville de Lille. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu le programme de la Fête du Travail, le Premier Mai 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits sur la chaussée centrale du boulevard des Ecoles, le vendredi Premier Mai 1936, de quatorze heures trente à dix-neuf heures, pendant la durée et l'arrivée du Sixième Grand Prix Gustave Delory et du Huitième Grand Prix de la Ville de Lille.

Article 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Foire Commerciale et Internationale. Journée de l'Alsace et Journée Belge. Cortèges. Mesures d'ordre

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu le programme de la Journée de l'Alsace, le 11 Avril 1936, et de la Journée Belge, le 12 Avril 1936, organisées à l'occasion de la Douzième Foire Commerciale et Internationale de Lille ;

Arrêtons :

Article 1. — Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit : 1° place de la Gare, côté rue de Tournai : 2° rues Faidherbe, de Paris, des Sahuteaux :

1° samedi 11 Avril 1936, dès dix heures quinze ;

2° dimanche 12 Avril 1936, dès dix heures trente.

Article 2. — La circulation des véhicules de toute nature sera pareillement interdite sur la partie constituant la chaussée des voies ci-après : rues Faidherbe, de Paris, des Sahuteaux :

1° samedi 11 Avril 1936, à dix heures quarante-cinq et un quart d'heure avant le passage du Cortège de l'Alsace ;

2° dimanche 12 Avril 1936, à onze heures et un quart d'heure avant le passage du Cortège Franco-Belge.

Article 3. — Ces interdictions cesseront un quart d'heure après le passage des Cortèges.

Article 4. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Foire Commerciale et Internationale. Journée des Maires. Cortège. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu le programme de la Journée des Maires à l'occasion de l'Inauguration de la Douzième Foire Commerciale et Internationale de Lille ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit, dimanche 5 Avril 1936, dès dix heures trente : place de la Gare, côté rue de Tournai ; rues Faidherbe, de Paris, des Sahuteaux.

ARTICLE 2. — La circulation des véhicules de toute nature sera interdite, dimanche 5 Avril 1936, à onze heures et un quart d'heure avant le passage du cortège officiel qui se rendra à l'Hôtel de Ville sur la partie constituant la chaussée des voies ci-après : rues Faidherbe, de Paris, des Sahuteaux.

ARTICLE 3. — Ces interdictions cesseront un quart d'heure après le passage du cortège.

ARTICLE 4. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Foire Commerciale et Internationale. Course cycliste. Grand Prix de la Foire Commerciale et Internationale de Lille. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures d'ordre

nécessaires afin d'éviter les accidents à l'occasion de l'arrivée de la course cycliste dénommée « Grand Prix de la Foire Commerciale et Internationale de Lille » organisée le jeudi 9 Avril 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit, jeudi 9 Avril 1936, de douze à dix-sept heures, boulevard Louis XIV, côté numéros pairs ; boulevard Louis XIV prolongé, sur toute la partie constituant la chaussée.

Article 2. — La circulation des véhicules de toute nature sera pareillement interdite, jeudi 9 Avril 1936, de quinze heures trente à seize heures trente : boulevard Louis XIV, côté numéros pairs ; boulevard Louis XIV prolongé, sur toute la partie constituant la chaussée, pendant l'arrivée de la course cycliste dénommée « Grand Prix de la Foire Commerciale et Internationale de Lille ».

Article 3. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — « Grand Marché aux Fleurs » 1936. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la demande de la Société d'Horticulture du Nord de la France tendant à obtenir l'autorisation d'organiser le « Grand Marché aux Fleurs » annuel, Grand'Place, pendant la période du Mercredi 29 Avril au Samedi 2 Mai inclus ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents ;

Arrêtons :

Article 1. — Le « Grand Marché aux Fleurs » annuel, organisé par la Société d'Horticulture du Nord de la France, se tiendra, Grand'Place, du 29 Avril au 2 Mai inclus.

Article 2. — Pendant cette période, et pendant l'après-midi du 28 Avril, aucun véhicule, autre que ceux des exposants, ne pourra stationner sur la Grand'Place. Les voitures de louage stationneront place du Palais Rihour. Les voitures des marchands de pommes de terre frites stationneront place du Théâtre.

Article 3. — La circulation des chevaux et des véhicules, aux abords immédiats du marché, et sur la Grand'Place, sera ramenée à l'allure du pas.

Article 4. — Pendant toute la durée du marché il ne sera toléré aucun marchand de fleurs, plantes ou graines, sur la Grand'Place ou à proximité.

Article 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 15 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Course cycliste. « Paris-Lille ». Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures d'ordre nécessaires afin d'éviter les accidents lors de l'arrivée de la

Course Cycliste Internationale Paris-Lille organisée par le Journal « L'Echo du Nord », dimanche dix-sept Mai ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits, chaussée centrale du boulevard des Ecoles, dimanche dix-sept Mai, de quinze à dix-huit heures, pendant l'arrivée de la course cycliste Paris-Lille.

ARTICLE 2. — Pendant la durée de cette interdiction, la circulation des véhicules aura lieu sur les chaussées latérales du boulevard.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 20 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Course cycliste « Premier Pas Dunlop ». Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures d'ordre nécessaires afin d'éviter les accidents à l'occasion de l'arrivée de la course cycliste « Premier Pas Dunlop » organisée le 5 Avril 1936 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits le dimanche 5 Avril 1936, de seize heures trente à dix-sept heures quarante-cinq, rues de Maubeuge, de Cambrai ; boulevard des Ecoles — chaussée côté Gare Saint-Sauveur —, pendant l'arrivée de la course cycliste « Premier Pas Dunlop ».

Article 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 2 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Course cycliste « Grand Prix des Vêtements Lacroix ». Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures d'ordre nécessaires afin d'éviter les accidents à l'occasion de l'arrivée de l'étape Boulogne-Lille de la course cycliste « Grand Prix des Vêtements Lacroix », prévue le 14 Avril 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits, chaussée centrale de la place Tourcoing, le 14 Avril 1936, de seize à dix-sept heures trente, pendant l'arrivée de l'étape Boulogne-Lille de la course cycliste « Grand Prix des Vêtements Lacroix ».

Article 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Braderie des rues du Long Pot et adjacentes. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de la foule qu'attire la fête de la Braderie des rues du Long Pot et adjacentes ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, automobiles, tramways, bicyclettes et autres véhicules, seront interdits le lundi 13 Avril 1936, de six heures à quatorze heures, dans la rue du Long Pot, fraction comprise entre la rue Pierre Legrand et le boulevard de l'Usine.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 2 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenue de l'Hippodrome. Autorisation de circulation. Brasseries-Malteries Motte-Cordonnier

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée le 2 Avril 1936 par M. l'Administrateur Délégué des Brasseries-Malteries Motte-Cordonnier, demeurant à Lille, 49 boulevard de la Liberté, en vue d'obtenir l'autorisation d'emprunter l'avenue de l'Hippodrome avec un camion monté sur pneumatiques pour effectuer des livraisons à ses clients ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. l'Administrateur Délégué des Bras-

series-Malteries Motte-Cordonnier, demeurant 49 boulevard de la Liberté à Lille, est autorisé à emprunter avec un camion monté sur pneumatiques, l'avenue de l'Hippodrome, pour effectuer des livraisons les mardi et samedi chez MM. Anrensema et Véraghe et irrégulièrement, suivant les commandes, chez M. Verboghe.

Article 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que jusqu'au 31 Décembre 1936 pour les livraisons sus-indiquées.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. l'Administrateur Délégué des Brasseries-Malteries Motte-Cordonnier et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Avril 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenues de l'Hippodrome, Henri Gruson, de l'Amiral Courbet, de Soubise, du Colysée. Autorisation de circulation. Brasserie du Pélican.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée le 10 Avril 1936 par la Brasserie du Pélican, demeurant 2 rue Delphin Petit à Lille, en vue d'emprunter avec ses voitures hippomobiles suspendues ou ses camions montés sur pneumatiques certaines avenues macadami-

sées pour le transport des marchandises faisant l'objet de son commerce ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, la Brasserie du Pélican, demeurant 2 rue Delphin Petit à Lille, est autorisée à emprunter :

a) les lundis, les avenues de l'Hippodrome et Henri Gruson,

b) les mardis, les avenues de l'Hippodrome et de l'Amiral Courbet,

c) les mercredis, l'avenue de l'Hippodrome,

d) les samedis, les avenues de Soubise, de l'Hippodrome, du Colysée et de l'Amiral Courbet,

pour effectuer le transport des marchandises faisant l'objet de son commerce.

Article 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel n'est valable jusqu'au 31 Décembre 1936 que pour les transports sus-indiqués.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de la Brasserie du Pélican, pétitionnaire, et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 23 Avril 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenues de l'Hippodrome, Pasteur, Auguste Pouillet, du Colysée, de Soubise ; rue du Bois. Autorisation de circulation. Grande Brasserie

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée le 26 Avril 1936, par laquelle M. l'Administrateur Délégué de la Grande Brasserie sollicite l'autorisation d'emprunter avec sa voiture montée sur pneumatiques, les avenues macadamisées ci-après mentionnées, pour effectuer des livraisons chez ses clients : avenues de l'Hippodrome, Pasteur, Auguste Pouillet, du Colysée, de Soubise et rue du Bois ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. l'Administrateur Délégué de la Grande Brasserie, demeurant à Lille, 112-114 boulevard Montebello, est autorisé à emprunter avec sa voiture montée sur pneumatiques l'avenue de l'Hippodrome, l'avenue Pasteur, l'avenue Auguste Pouillet, l'avenue du Colysée, l'avenue de Soubise entre le Pont de Canteleu et l'avenue de l'Hippodrome et la rue du Bois, pour effectuer des livraisons chez ses clients domiciliés dans ces avenues.

Article 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que jusqu'au 31 Décembre 1936 pour les livraisons sus-indiquées.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. l'Administrateur Délégué de la Grande Brasserie et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Avril 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenue du Petit Paradis et chemin-bas du Bois. Autorisation de circulation. Désiré Domback

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée par M. Désiré Domback, demeurant à la buvette portant l'enseigne « Où allons-nous » derrière le Grand Carré, en vue d'obtenir l'autorisation d'emprunter, avec une voiture montée sur pneus, les voies macadamisées ci-après mentionnées : avenue du Petit Paradis, entre le Pont du Petit Paradis et le chemin-bas du Bois, et le chemin-bas du Bois entre l'avenue du Petit Paradis et la buvette Lagache, pour desservir en approvisionnement cet établissement situé à proximité du Grand Carré ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. Désiré Domback, demeurant à la buvette portant l'enseigne « Où allons-nous », derrière le Grand Carré, est autorisé à emprunter avec une voiture montée sur pneumatiques les voies macadamisées ci-après : avenue du Petit Paradis entre le Pont du Petit Paradis et le Chemin-bas du Bois, et le chemin-bas du Bois entre l'avenue du Petit Paradis et la buvette Lagache, dans le but de desservir en approvisionnements journaliers cet établissement situé à proximité du Grand Carré.

Article 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que jusqu'au 31 Décembre 1936 pour les livraisons sus-indiquées.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. Désiré Domback, et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Avril 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue Mahieu

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de construction de l'égout de la rue Mahieu ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du quatre Mai 1936 et pendant la durée des travaux : rue Mahieu, entre la rue Gustave Delory et la rue de Tournai.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté .

Hôtel de Ville le 25 Avril 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Emprise. Voies ferrées. Rue Alfred de Vigny. Autorisation. La Grande Brasserie

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu notre arrêté N° 3317 en date du 21 Février 1922 autorisant la Société la Grande Brasserie à utiliser la voie de raccordement de M. F. Berry allant de la voie de Chemin de Fer de ceinture à ses ateliers situés rue Bonte Pollet ;

Vu la pétition N° 53.835 en date du 25 Novembre 1935 par laquelle M. Henri Jooris, Administrateur Délégué de la Grande Brasserie, sollicite l'autorisation de prolonger l'embranchement particulier qui traverse la Grande Brasserie pour desservir les écuries en empruntant la rue Alred de Vigny ;

Considérant que le passage des wagons présente certains dangers pour la circulation du public sur les voies à emprunter et que, dès lors, il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les accidents ;

Arrêtons :

Article 1. — La Société pétitionnaire est autorisée à exécuter les travaux compris dans le paragraphe ci-dessus indiqué de sa demande, à charge par elle de se conformer aux conditions spéciales suivantes :

A) le profil en long des voies empruntées ne sera pas modifié ;

B) Les rails seront posés au niveau de l'axe des chaussées sans saillie ni dépression. La traversée à niveau sera munie de contrerails dans toute la largeur de la rue, ou seront du type genre « Broca » ;

C) La chaussée, les accotements et les trottoirs seront remaniés de part et d'autre de la voie ferrée sur une longueur de 5 mètres, de façon à faire disparaître le bombement et éviter que les rails fassent saillie sur le sol des rues ;

D) L'écoulement des eaux, en amont de la voie ferrée, sera assuré en établissant, sous chaque trottoir, une bouche

d'égout en fonte du type adopté par la Ville de Lille, placée dans un encadrement en grès ou en granit de 0 m. 22 d'épaisseur reposant sur un puisard en maçonnerie de 0,60 × 0,60 dont les parois auront 0,35 d'épaisseur et seront revêtues d'un enduit en ciment de 0 m 02 d'épaisseur. Ces bouches seront réunies à l'aqueduc de la rue au moyen d'un tuyau en ciment de 0,30 de diamètre ;

E) Les ouvrages établis par la Société permissionnaire pour assurer l'écoulement des eaux, seront maintenus constamment en bon état d'entretien et nettoyés en temps utile par ladite Société permissionnaire, par ses propres moyens et à ses frais exclusifs sans qu'elle ait à en être requise par l'Administration.

La Société permissionnaire entretiendra le revêtement des rues — chaussées et trottoirs — dans l'intervalle compris entre les rails et dans une zone supplémentaire de un mètre de largeur en dehors de chaque rail.

Faute par la Société permissionnaire d'exécuter les travaux d'entretien repris au présent paragraphe, il pourra y être procédé d'office et à ses frais après un simple avertissement de l'Administration, et le retrait de la présente autorisation pourra être prononcé ;

F) Les dimensions et les qualités des matériaux par eux employés ainsi que leur mise en œuvre satisferont à toutes les conditions imposées par le cahier des charges général pour l'exécution des travaux de la Ville de Lille approuvé le 17 Avril 1912 et par le Code des Arrêtés Municipaux ;

G) La Société permissionnaire fera enlever, au fur et à mesure de l'exécution des travaux, les terres ou matériaux qui en proviendront, de manière à rendre la voie publique parfaitement libre ;

H) Les travaux seront exécutés suivant les indications du Service des Travaux Municipaux ; la Société permissionnaire devra prendre, pendant leur exécution, toutes les mesures de précaution que réclame la sécurité de la circulation sur les rues, elle sera responsable de tous les accidents qui pourraient lui être imputés de ce chef ;

I) La traction des wagons pourra avoir lieu au moyen de locomotives. Les trains ne pourront traverser les P. N. à une vitesse supérieure de 4 km. à l'heure. Tout arrêt de train ou de wagon isolé dans l'étendue de la traversée de la rue empruntée sera poursuivi comme encombrement de la voie publique.

La circulation des trains, pendant la nuit, est formellement interdite. Le nombre maximum des wagons composant une rame ne pourra excéder six.

Article 2. — La Société permissionnaire sera responsable de tous les accidents ou dommages susceptibles de résulter de l'usage de la présente autorisation ou de l'inobservation des précautions nécessaires pour assurer la liberté de la circulation sur les rues.

Article 3. — L'autorisation n'est accordée qu'à titre précaire et révocable sans indemnité et sous toutes réserves des droits des tiers ainsi que des règlements faits par l'Autorité municipale dans la limite de ses attributions. La Ville de Lille pourra toujours à toute époque, pour quelque cause que ce soit, sur simple injonction et sans aucun droit à indemnité pour les permissionnaires, exiger des déplacements de la voie soit en plan ou en profil. En particulier, la Société permissionnaire aura à supporter toutes les sujétions résultant de la modification éventuelle du profil en long de la voie du chemin de fer de ceinture.

L'autorisation pourra en outre être modifiée ou rapportée en tout ou en partie, si les circonstances l'exigent et sans que cette mesure puisse donner à la Société permissionnaire le droit de prétendre à une indemnité.

Article 4. — En cas de retrait de l'autorisation, la Société permissionnaire devra remettre la rue et ses dépendances en parfait état de viabilité. Elle restera chargée des parties reconstituées jusqu'à leur parfait rétablissement.

Article 5. — La présente autorisation n'est valable que pour une année ; à l'expiration de ce délai, il sera dressé, soit un procès-verbal de déchéance, soit un procès-verbal contradictoire de réception des travaux.

Article 6. — A cause de l'occupation du sol de la voie publique rue Alfred de Vigny, la Société permissionnaire versera annuellement dans la caisse du Receveur Municipal de Lille, une somme de mille francs (1.000 frs).

Cette redevance pourra être revisée à toute époque par l'Administration Municipale.

Cette somme sera exigible à partir de la date du présent arrêté le premier versement s'appliquant à l'année 1936.

Article 7. — M. le Directeur des Travaux Municipaux et

M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à la Société permissionnaire.

Hôtel de Ville le 22 Avril 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Pavage. Voies ferrées reliant les Carrières de Maupertus à la gare maritime de Cherbourg. Indemnité à MM. Hue et Jean, Ingénieurs T.P.E.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Manche, en date du 19 Janvier 1935, rapportant l'autorisation accordée à la Ville de Lille par l'arrêté du 8 Mai 1928, d'établir une voie ferrée pour relier ses carrières de Maupertus aux chantiers de construction de la gare maritime de Cherbourg ;

Vu la décision du Conseil d'Administration en date des 7 Octobre 1935 et 2 Avril 1936, chargeant MM. Hue et Jean, Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat, de l'établissement des devis et cahier des charges ainsi que de la surveillance des travaux de remise en état des lieux, moyennant une indemnité de trois mille francs à répartir également entre eux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Une indemnité de 1.500 francs est allouée à M. Hue, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, service des Ponts et Chaussées, Chartres, ainsi qu'à M. Jean, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, service des Ponts et Chaussées, Cherbourg.

Article 2. — Le montant total des indemnités ainsi allouées

sera imputé sur le crédit repris au Budget Extraordinaire sous la rubrique « Pavages — Travaux Neufs — Matériaux, etc. ».

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Aqueduc. Branchement, 12 rue de la Gaîté. Autorisation de construction. Paul Dubus

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la pétition par laquelle M. Paul Dubus, demeurant à Lille, 5 rue Eugène Delacroix, demande l'autorisation d'établir un branchement pour déverser à l'aqueduc les eaux pluviales et usées de l'immeuble qu'il possède 12 rue de la Gaîté ;

Vu le rapport du Directeur du Bureau d'Hygiène ;

Vu les articles 271, 272, 273 et 433 du Code des Arrêtés Municipaux ;

Arrêtons :

Article 1. — Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux indiqués en sa demande, à charge par lui de se conformer aux prescriptions suivantes :

1° Le branchement aura au moins 0 m. 25 de diamètre ; il sera constitué de matière résistante et durable ;

2° Au point de départ du branchement, à l'intérieur de la propriété, il sera établi un réservoir en contrebas à fermeture hermétique formant syphon, avec regard au niveau du sol, pour en extraire les matières de la décantation et dégager le siphon ;

3° Le branchement débouchera dans l'égout au-dessus de la ligne des naissances de la voûte ;

4° La tranchée devra être entourée d'un barricadage solide, éclairée pendant la nuit ;

5° Les grès et le sable seront déposés avec soin et séparément sur un côté de la tranchée, les terres de la fouille seront mises sur l'autre côté. Les fouilles doivent être parfaitement étayées pour éviter tout éboulement, les terres de la tranchée qui ne doivent être utilisées pour le remblai, seront enlevées au fur et à mesure afin de ne pas gêner la circulation. L'écoulement du fil d'eau ne pourra pas être intercepté ;

6° Lors du comblement de la tranchée, les terres devront être parfaitement et fortement damées, au refus d'un pilon pesant 15 kilogrammes, par couche de 0 m. 15 au plus. La dernière couche doit affleurer le dessous de la forme du pavage ;

7° Le repavage sera exécuté de manière à ce qu'il n'existe pas de flache et que les profils en long et en travers soient bien respectés ;

8° Le pétitionnaire devra nous aviser du commencement des travaux afin que le service puisse en exercer la surveillance ;

9° Si les tuyaux des services des eaux, du gaz ou les câbles électriques sont mis à découvert par la fouille opérée en vue de l'établissement d'un branchement, ils devront être soigneusement garantis à l'aide de planches, supports ou coffrages afin de les préserver de tout choc. Le pétitionnaire sera tenu de prévenir de suite les agents de ces services, afin qu'ils puissent surveiller les tuyaux ou câbles et prendre les mesures de préservation nécessaires ;

10° Il est formellement interdit d'enfermer les joints des conduites d'eau et de gaz dans les maçonneries ou à l'intérieur du branchement qui doit être dirigé de manière à éviter leur rencontre.

11° L'angle formé par le branchement avec l'égout, vers l'aval, ne devra pas être inférieur à 90°.

Article 2. — La présente autorisation n'est délivrée que sous réserve du droit des tiers.

Article 3. — M. le Directeur du Bureau d'Hygiène est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — 46e Concours Général de Composition Décorative et Industrielle. Commission de Surveillance

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu les lettres de M. le Préfet du Nord en date des 8 et 22 Avril 1936 ;

Vu le règlement du 46me Concours Général de Composition Décorative et Industrielle organisé par la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés membres de la Commission chargée de surveiller les épreuves du 46me Concours Général de Composition Décorative et Industrielle :

MM. Favières, adjoint au Maire ;
Wiart, tapissier, membre de la Chambre de Commerce ;
Pesse, professeur de dessin au Lycée Faidherbe.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts. Cours de dessin d'ornement. Professeur. Mlle Marguerite Dubuisson

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la convention passée avec l'Etat le 9 Décembre 1907 relativement à l'Ecole des Beaux-Arts de notre Ville ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 10 Février 1936 autorisant la mutation de Mlle Dubuisson ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Mlle Marguerite Dubuisson cesse ses fonctions de professeur du Cours préparatoire de dessin et est nommée professeur du cours de dessin d'ornement à l'Ecole des Beaux-Arts.

ARTICLE 2. — Mlle Dubuisson qui est à la 7me classe de son emploi recevra un traitement annuel de 8.125 francs pour les dix heures de cours par semaine de son nouveau service.

ARTICLE 3. — Mlle Dubuisson se conformera — pour tout ce qui concerne son enseignement — aux instructions qui lui seront données par le professeur principal de sa section : le professeur du cours supérieur de peinture.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 21 Avril 1936.

Hôtel de Ville le 16 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts. Cours de lettres et hachures. Professeur. Léonce Bocquet

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la convention passée avec l'Etat le 9 Décembre 1907 relativement à l'Ecole des Beaux-Arts de notre ville ;

Sur la proposition de M le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Léonce Bocquet, professeur intérimaire du cours de dessin d'ornement, cesse l'intérim de ce cours et reprend ses fonctions comme professeur du cours de dessin élémentaire à l'Ecole des Beaux-Arts — section de Fives. Il reste chargé du cours de lettres et hachures.

Article 2. — M. Bocquet qui est à la 7me classe de son emploi, recevra pour l'ensemble des cours qu'il assure, un traitement annuel de 8.937 fr. 50 pour les services suivants :

10 heures par semaine pour le cours de dessin élémentaire de Fives ;

1 heure par semaine pour le cours de lettres et hachures.

Article 3. — M. Bocquet se conformera — pour tout ce qui concerne son enseignement — aux instructions qui lui seront données par le professeur principal de sa section : le professeur du cours supérieur de peinture.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 21 Avril 1936.

Hôtel de Ville le 16 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts. Cours préparatoire de dessin. Professeur. Mme Sornas-Grossin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la convention passée avec l'Etat le 9 Décembre 1907 relativement à l'Ecole des Beaux-Arts de notre Ville ;

Vu l'arrêté de M le Préfet du Nord en date du 28 Mars 1936 nommant Mme Jeanne Grossin, épouse Sornas, professeur

du cours préparatoire de dessin à l'Ecole des Beaux-Arts ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Mme Jeanne Grossin, épouse Sornas, est nommée professeur stagiaire du Cours préparatoire de dessin à l'Ecole des Beaux-Arts et recevra en cette qualité un traitement annuel de 8.125 francs pour dix heures de cours par semaine.

ARTICLE 2. — Mme Sornas-Grossin se conformera — pour tout ce qui concerne son enseignement — aux instructions qui lui seront données par le professeur principal de sa section : le professeur du cours supérieur de peinture.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 21 Avril 1936.

Hôtel de Ville le 16 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Enseignement de la musique et du chant. Professeur. André Charlier

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Juillet 1934 ;

Vu notre arrêté en date du 10 Octobre 1934, instituant des cours de musique et de chant dans les écoles publiques de notre Ville ;

En accord avec M. l'Inspecteur d'Académie ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. André Charlier, Membre du Jury du Conservatoire, sera chargé de cet enseignement, à partir du 1er Mai,

à titre provisoire et jusqu'à nouvel ordre, en remplacement de M. Pleissier, malade.

Article 2. — M. Charlier recevra, pour 10 classes de trois quarts d'heure par semaine, une indemnité annuelle de 5.737 fr. 50 non soumise à retenue, payable les 31 Juillet, 31 Décembre et 31 Mars.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Fourneaux Economiques.

Distribution des rations

MOIS D'AVRIL 1936

Désignation des cuisines	Viande	Bouillons	Légumes
Bouvines	2.909	3.313	3.483
Lottin	1.214	1.614	1.963
Baignerie	2.107	2.899	2.955
Fombelle	2.224	2.627	2.617
Manuel	1.580	2.115	2.237
Fénelon	1.460	1.937	1.901
	11.494	14.505	15.156

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de Chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 9 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de Chômage : 1° du Syndicat Textile ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics ;

Arrêtons :

Article 1. — Un mandat de paiement de Frs 1.197,90 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile, pour le mois de Mars 1936.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 726 journées à 5 francs l'une = 3.630 francs.

Article 2. — M. le Receveur Municipal et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville des viandes

SEMAINE DU 27 MARS AU 3 AVRIL 1936

Abattoirs

1re, 2me qualités (octroi compris), au kilog.

Bœuf : 7,85 ; Vache : 7,85 ; Taureau : 6,00, 5.05 ; Veau : 13,00, 11,25 ; Mouton : 13,25, 9,75 ; Porc : 8,25, 5,75.

Bœuf : cours extrêmes : 6,75, 8,75.

Halles et Marchés

1re, 2me, 3me qualités (octroi compris), au kilog.

Bœuf : 7,50, 5,00, 3,75 ; Vache : 7,50, 5,00, 3,50 ; Taureau : 5,75, 4,50, 3,50 ; Veau : 11,00, 7,00, 3,75 ; Mouton : 12,50, 8,50, 6,00 ; Porc : 7,50, 5,50, 3,75.

Bœuf cours extrême : 9 francs.

SEMAINE DU 18 AU 24 AVRIL 1936

Abattoirs

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,00 ; Vache : 8,00 ; Taureau : 6,00, 5,00 ; Veau : 12,75, 10,75 ; Agneau de lait : 14,75 ; Mouton du pays : 13,00, 10,25 ; Mouton africain : 9,75 ; Porc : 8,15, 5,75.

Halles et Marchés

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,75, 5,50, 3,75 ; Vache : 7,75, 5,50, 3,75 ; Taureau : 6,00, 5,00, 3,50 ; Veau : 11,00, 7,50, 3,75 ; Mouton : 12,50, 9,00, 6,00 ; Porc : 7,50, 5,75, 3,75.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Statistique du prix des denrées

SEMAINE DU 28 MARS AU 3 AVRIL 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	3.60	2.30	1.75	7.00	5.50	3.75	Roosbeef	22.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6.00	5.00	3.00
Veau...	4.60	3.75	1.80	10.00	7.00	3.75	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton	6.15	4.10	2.75	12.50	8.50	6.00	Gigot et filet	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc...	6.00	4.60	2.80	7.50	5.50	3.75	Jambon frais et filet	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		
Poulets	10.00 à 12.00			12.00 à 15.00				15.00 à 17.00		
Lapins.	7.00 à 7.50			10.00 à 10.50				11.50 à 13.00		

Bœuf cours extrême..... 9 fr. 00

SEMAINE DU 4 AU 10 AVRIL 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	3.60	2.30	1.75	7.75	5.50	3.75	Roosbeef	22 00	20.00	16.00
							Entre-côte.....	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6.00	5 00	3.00
Veau...	4.60	3.75	1.80	12.00	7.50	3.75	Rouelle	21.00	18 00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12 00	10.00
Mouton	6.15	4.10	2.75	12.75	9.00	6.00	Gigot et filet	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc...	6.10	4.60	2.80	7.75	5.75	3.75	Jambon frais et filet....	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		
Poulets	10.00 à 12.00			12.00 à 15.00				15.00 à 17.00		
Lapins.	7.00 à 7.50			10.00 à 10.50				11.50 à 13.00		

Bœuf cours extrême : 9.00

SEMAINE DU 11 AU 17 AVRIL 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1er	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	3.70	2.30	1.75	8.00	5.50	3.75	Roosbeef	22.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15 00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6.00	5.00	3.00
Veau...	4.50	3.75	1.80	11.00	7·50	3.75	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton	6.15	4.10	2.75	12.75	9.00	6.00	Gigot et filet....	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc...	6.10	4.60	2.80	7.50	5.75	3.75	Jambon frais et filet....	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	7.00 à 8.00			10.00 à 11.00				12.00 à 14.00		
Poulets	11.00 à 13.00			14.00 à 16.00				16.00 à 18.00		
Lapins.	7.00 à 8.00			10.50 à 11.00				12.50 à 14.00		

SEMAINE DU 18 AU 24 AVRIL 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1er	2e	3e
Bœuf..	3.70	2.30	1.75	7.75	5.50	3.75	Roosbeef.....	22.00	20.00	16 00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6.00	5.00	3.00
Veau...	4.30	3.75	1.80	11.00	7.50	3.75	Rouelle.....	21.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton	6.15	4.10	2.75	12.50	9.00	6.00	Gigot et filet....	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes	20.00	18.00	16.00
							Ragoût.....	10.00	9.00	5.00
Porc...	6.10	4.60	2.80	7.50	5.75	3.75	Jambon frais et filet....	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13 00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	7.00 à 8.00			10.00 à 11.00				12.00 à 14.00		
Poulets	11.00 à 13.00			14.00 à 16.00				16.00 à 18.00		
Lapins.	7.50 à 8.00			10.50 à 11.00				12.50 à 14.00		

Bœuf : Cours extrême 8.50

SEMAINE DU 28 MARS AU 3 AVRIL 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.00 à 4.25	2.00 à 8.50
Rougets	0.75 à 4.00	1.50 à 8.00
Merlans	1.00 à 3.00	2.00 à 6.00
Maquereaux	1.00 à 2.75	2 00 à 5.50
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches	3.00 à 4.00	6.00 à 8.00
Plouses		
Anguilles	3.00 à 4.50	6.00 à 9.00
Limandes		
Harengs		
Soles		
Plies	1.00 à 5.00	2.00 à 10.00
Dorades		
Congres	2.00 à 3.00	4.00 à 6.00

SEMAINE DU 4 AU 10 AVRIL 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	2 00 à 5.00	4.00 à 10 00
Rougets	1.25 à 3.00	2.50 à 6.00
Merlans	2 00 à 4.50	4.00 à 9.00
Maquereaux	1.00 à 3.00	2.00 à 6.00
Chiens de mer		
Cabillauds	3.50 à 5.00	7.00 à 10.00
Merluches	2.50 à 6.00	5.00 à 12 00
Plouses	2.00 à 2.50	4.00 à 5.00
Anguilles	4.00 à 4 50	8.00 à 9.00
Limandes		
Harengs		
Soles		
Plies	2.50 à 5.50	5.00 à 11.00

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 4 Avril 1936

Poisson vendu au Minck

Anguiles : 3 à 4,50 le kilog ; Congres : 2 à 3 fr. le kilog ; Raies : 1 à 4,25 le kilog ; Maquereaux : 1 à 2,75 le kilog ; Plies : 1 à 5 fr. le kilog ; Merlans : 1 à 3 fr. le kilog ; Rougets : 0,75 à 4 fr. le kilog ; Merluches : 3 à 4 fr. le kilog.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 18 Avril 1936

Poisson vendu au Minck

Anguilles : 3,50 à 4 fr. le kilog ; Raies : 1,50 à 4,25 le kilog ; Maquereaux : 1 à 2,50 le kilog ; Plies : 2 à 4 fr. le kilog ; Merlans : 1,50 à 2,75 le kilog ; Rougets : 1,50 à 3 fr. le kilog ; Cabillauds : 3,00 à 5,50 le kilog ; Merluches : 2 à 4,50 le kilog.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 25 Avril 1936

Poisson vendu au Minck

Anguilles : 4 à 4,50 le kilog ; Raies : 2 à 4,50 le kilog ; Maquereaux : 1,50 à 3 fr. le kilog ; Plies : 3 à 3,50 le kilog ; Merlans : 2,50 à 3 fr. le kilog ; Rougets : 2,75 à 4 fr. le kilog ; Merluches : 2 à 4,50 le kilog.

DISTRIBUTION D'EAU. — Bains. Rue Dupuytren. Perception par tickets

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'Instruction générale des finances du 20 Juin 1859, articles 923 et 993 ;

Vu l'arrêté du 15 Février 1899, approuvé par M. le Préfet le 31 Mars suivant, concernant les perceptions par tickets ;

Vu notre arrêté du 26 Mars 1936 nommant M. Paul Duvinage régisseur de l'Etablissement de bains municipaux de la rue Dupuytren ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Paul Duvinage est nommé régisseur de recettes chargé pour le compte et sous la direction de M. le Receveur Municipal, de faire la perception des sommes dues à la Ville pour les bains donnés à l'établissement de la rue Dupuytren.

Cette perception sera faite au moyen de tickets.

Article 2. — M. Duvinage versera tous les cinq jours, et plus souvent si c'est nécessaire, le montant de ses recettes entre les mains de M. le Receveur Municipal. Les versements seront accompagnés d'un bordereau récapitulatif, dûment certifié.

Article 3. — Des états décomptés, certifiés par l'agent chargé de la perception, seront dressés en double expédition, dont une devra parvenir à la Recette Municipale par l'intermédiaire de la Trésorerie Générale.

Article 4. — Le régisseur est tenu de réaliser un cautionnement de 10.000 francs — dix mille francs —. Ce cautionnement peut être constitué en numéraire, en valeurs acceptées par la Banque de France ou au moyen de la garantie de l'Association française de cautionnement mutuel.

Article 5. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 1er Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

HYGIÈNE. — Statistique du mois d'Avril 1936

Population : 201.568 habitants

I. — Renseignements démographiques

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune placés *dans* la commune
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		PLACÉS *hors* de la commune	PLACÉS *dans* la commune	
191	10	293	44	337	14	»	14	296	»	1	»

II. — Répartition des décès par cause et par age (mort-nés non comptés)

(Ce tableau doit comprendre *tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune*)

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS de 1 AN	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)	»	»	»	»	»	»
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	»	»	»	»	»
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	»	»	»	»	»	»
8	Diphtérie et Croup	»	2	»	»	»	2
9	Grippe	2	»	»	»	1	3
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Entérite cholériforme	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	1	1
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire	1	3	15	19	»	38
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	»	1	»	»	»	1
15	Autres Tuberculoses	»	»	1	»	»	1
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	1	12	16	29
17	Méningite simple	1	2	»	»	»	3
18	Hémorragie et Ramollissement du cerveau	»	»	»	5	18	23
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	»	»	2	7	28	37
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	2	1	»	1	3	7
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	»	»	3	3
22	Pneumonie	»	»	»	4	7	11
23	Autres Affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	5	4	1	5	15	30
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	»	3	2	5
25	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de deux ans)	7	»	»	»	»	7
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	1	1
27	Hernie, Obstruction intestinale	»	»	»	2	3	5
28	Cirrhose du foie	»	»	1	»	3	4
29	Néphrite aiguë ou chronique	»	»	2	1	8	11
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)	»	»	1	»	»	1
32	Autres Accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	4	»	»	»	»	4
34	Sénilité	»	»	»	»	6	6
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	2	2	»	»	4
36	Suicide	»	2	»	1	»	3
37	Autres Maladies	3	»	2	8	34	47
38	Maladie inconnue ou mal définie	1	1	»	1	6	9
	TOTAUX	26	18	28	69	155	296

SERVICES MUNICIPAUX. — 5e Direction. Titularisation. Maurice Cuvillon

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Maurice Cuvillon, commis stagiaire affecté au premier bureau de la cinquième direction, est titularisé dans son emploi à partir du 16 Avril 1936.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotion. Baert

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu notre arrêté en date du 16 Mars 1936 portant promotions dans le personnel de la Police de Sûreté ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — L'article 2 de notre arrêté susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Le traitement de M. Baert, promu brigadier, est fixé à

13.000 francs à compter du 1er Mars 1936. Conformément aux dispositions de l'article 2 de notre arrêté en date du 26 Mars 1935, modifiant l'échelle des traitements du personnel de la Police de Sûreté, M. Baert ne pourra bénéficier du traitement de 14.000 francs afférent à son grade qu'à partir du moment où il comptera au minimum 13 ans de services dans la Police ».

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Nominations. Bouva, Mazure, Coste, Herlem

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 10 Mars 1935 pour l'emploi de gardien de la paix ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés, à partir du 1er Mai 1936, gardiens de la paix stagiaires, au traitement annuel de 9.000 frs:

MM. Ildephonse Bouva, né le 27 Septembre 1911, à Douai ;

Raymond Mazure, né le 20 Mai 1911 à Lannoy ;

Maurice Coste, né le 20 Août 1905 à Wargnies-le-Petit ;

Florent Herlem, né le 15 Décembre 1906, à Béthencourt.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 22 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Congé avec solde.

Henri Pattin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 13 Août 1935 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de six mois, à partir du 21 Avril 1936, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Henri Pattin, inspecteur-sous-chef des gardiens de la paix.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Blâme. Gaston Héron

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police, article 104 ;

Vu l'avis du Conseil de Discipline en date du 22 Avril 1936;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Un blâme, à titre d'avertissement, est infligé à l'Inspecteur de sûreté Gaston Héron.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Mesure disciplinaire. Rétrogradation de classe. Désiré Renaud

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police, article 103 ;

Vu l'avis du Conseil de Discipline en date du 22 Avril 1936;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le gardien de la paix Désiré Renaud est rétrogradé de classe pour une durée de six mois.

Article 2. — Le traitement de cet agent est en conséquence ramené à 11.000 francs pour la période comprise entre le 1er Mai et le 31 Octobre 1936.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Mesure disciplinaire. Suspension de fonctions. Jules Joveniaux

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police, article 103 ;

Vu l'avis du Conseil de Discipline en date du 22 Avril 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie;

Arrêtons :

Article 1. — Une suspension de deux mois, sans traitement, ainsi que la suppression totale de son congé annuel, sont infligées, à titre de dernier avertissement, au gardien de la paix Jules Joveniaux.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nominations.
Jean Descamps et Jules Bacquart

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel de l'Octroi ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 12 Janvier 1936 pour l'emploi de préposé d'octroi ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — MM. Jean Descamps, né à Lille le 25 Juin 1913, demeurant 14 rue Mourmant, et Jules Bacquart, né à La Chapelle d'Armentières le 2 Mars 1911, demeurant 33 boulevard d'Alsace, sont nommés, à compter du 1er Avril 1936, préposés d'octroi stagiaires, de cinquième classe, au traitement annuel de 9.000 francs.

Article 2. — MM. Descamps et Bacquart sont autorisés à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux à compter du 1er Avril 1936 ; toutefois, leur titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois et dans les conditions prévues au Statut du Personnel de l'Octroi.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Promotion.
Pierre Jacquemont

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 18 Mars 1936 en vue de nomination dans le personnel de l'Octroi;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille en date du 11 Avril 1936 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1. — M. Pierre Jacquemont, Préposé, est nommé Garde-Magasin-Planton de l'Octroi de Lille en remplacement de M. Louis Duwer, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille.

Lille, le 20 Avril 1936.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général délégué,

P. E. GRIMAUD.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Titularisation.

Auguste Rosticciani

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 19 Mars 1936 en vue de nomination dans le personnel de l'Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille en date du 7 Avril 1936 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1. — M. Rosticciani Auguste, stagiaire, est nommé Préposé de l'Octroi de Lille en remplacement de M. Declercq, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille.

Lille, le 20 Avril 1936.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général délégué,

P. E. GRIMAUD.

CAISSE NATIONALE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE. — Autorisation de versement.

Mlle Marguerite Dubuisson

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut de la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu la demande formulée par Mlle Dubuisson, professeur du cours d'arts appliqués pour jeunes filles, à l'Ecole des Beaux-Arts ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Mlle Marguerite Dubuisson, professeur du cours d'arts appliqués pour jeunes filles, à l'Ecole des Beaux-

Arts, est autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à compter du 1er Avril 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Avril 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

Pages

Conseil Municipal :

Commissions diverses. — Fonds Municipal de Chômage. Commission de Contrôle et de Surveillance. Nomination. Marceau Coïba 331

Fourneaux Economiques. Nomination. Jules Brisy .. 331

Délégation. — Liste du Jury pour 1937. Devernay 332

Subvention. — Caisse de Chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 352

Administration Municipale :

Délégation aux Adjoints 332

Fêtes et Cérémonies :

Inauguration du Monument au Maréchal Foch. — Mesures d'ordre 335

Grande Kermesse de 1936. — Mesures d'ordre 336

Tour de France cycliste. — Mesures d'ordre 339

Braderie du quartier de Fives. — Mesures d'ordre 349

Police Administrative :

Elections cantonales. — Affichage. Emplacements 341

Administrations diverses :

Justice. — Liste du Jury pour 1937. Délégation. Devernay 332

Bâtiments Communaux :

Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul. — Réfection des toitures. Adjudication. Paul Vansteenberghe .. 330

Etablissement de bains-douches de Moulins-Lille. — Peinture, vitrerie. Adjudication. H. Demanne 330

Immeubles :

Gymnase. — Rue Cabanis. Achat des constructions 339

Promenades et Jardins :

Autorisations de circulation. — Avenue de l'Hippodrome. Léon Fossiez 342

Avenues de l'Hippodrome, Pasteur, du Colysée. Etablissements Dhainaut 343

Avenues de l'Hippodrome, Pasteur, Auguste Pouillet, du Colysée, de Soubise ; rue du Bois. Grande Brasserie 344

Avenue des Marronniers. Delemailly frères 345

Voirie :

Interruptions de circulation. — Rue d'Anvers 346

Rue du Magasin 347

Rue Lequeux 348

Rue de la Paix d'Utrecht 343

Rue Victor Renard 349

Enseignement des Beaux-Arts :

Ecole des Beaux-Arts. — Comité de Patronage et de Surveillance des Elèves et Anciens Elèves. Secrétaire Général. Robert Mallet-Stévens ... 350

Cours Municipaux :

Arboriculture fruitière. — Professeur. Mornay 351

Œuvres diverses :

Fourneaux Economiques. — Commission. Nomination. Jules Brisy 331

Distribution des rations 351

Fonds Municipal de Chômage. — Commission de Contrôle et de Surveillance. Nomination. Marceau Coïba 331

Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 352

Finances :

Recettes. — Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi. Virement 352-353

Alimentation :

Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes 354

Statistique du prix des denrées 357

Distribution d'Eau :

Postes d'Emmerin et de Wattignies. — Energie électrique. Fixation du prix 362

Hygiène :

Statistique sanitaire du mois de Mai 1936 364

Eclairage :

Energie électrique. — Fixation du prix 365-366

Services Municipaux :

Licenciement d'un vieux serviteur. — Butin Oscar 368

Première Direction :

Promotion :

Carette 369

Deuxième Direction :

Emploi de fantainier. — Concours. Programme 370

Titularisation :

Cavrot Gilbert 371

Troisième Direction :

Mutation :

Lanckman Georges 372

Quatrième Direction :

Titularisation :

Henocq Jean 372

Police :

Police en tenue. — Inspecteur-sous-chef. Tableau d'avancement pour 1936 373

Octroi :

Nominations :

Boursin Pierre 374

Brienne Paul 374

Sapeurs-Pompiers :

Congé avec solde. — Désiré Masse 375

Personnel Ouvrier :

Statut du Personnel de la Propreté Publique. — Allocation familiale 376

Caisse des Retraites :

Autorisations de versement. — Bouva Ildephonse 377

Herlem Florent 377

Masse Raymond 377

Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. Costa Maurice 377

Majoration de pension. — Bunnens Léon 378

Gratifications. — Indemnités. — Secours :

Licenciement d'un vieux serviteur. — Butin Oscar 368

BATIMENTS COMMUNAUX. — Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul. Réfection des toitures. Adjudication. Paul Vansteenberghe

DU 22 MAI 1936

Adjudication des travaux de réfection des toitures de l'Eglise Saint-Pierre Saint-Paul au profit de M. Paul Vansteenberghe, 18 rue d'Antin à Lille, moyennant la somme de 28.465 frs pour le 1er lot et 50.640 frs pour le 2me lot.

Enregistré le 19 Juin 1936, n° 997.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Etablissement de bains-douches de Moulins-Lille. Peinture, vitrerie. Adjudication. H. Demanne

DU 22 MAI 1936

Adjudication des travaux de construction d'un Etablissement de Bains-Douches à Moulins-Lille — 5me lot, peinture, vitrerie — au profit de M. H. Demanne, 77 rue Jacquemars Giélée à Lille, moyennant la somme de 41.921 fr. 60.

Enregistré le 17 Juin 1936, n° 971.

IMMEUBLES. — Gymnase, rue Cabanis. Achat des constructions

DES 14 MARS, 2 ET 14 MAI 1936

Engagement par lequel M. Baroux, demeurant à Lille, rue du Faubourg de Douai, 132 : *a*) remet à la Ville les constructions à usage de gymnase, 28, rue Cabanis, érigées de ses deniers sur un terrain appartenant à la Ville, moyennant une somme de 85.000 francs ; *b*) vend à la Ville, pour un prix de 15.000 francs, les appareils de gymnastique, le mobilier et le matériel garnissant le gymnase.

Enregistré le 2 Juin 1936, n° 802.

CONSEIL MUNICIPAL. — Commission de Contrôle et de Surveillance du Fonds Municipal de Chômage. Nomination. Marceau Coïba

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'article 7 du règlement portant organisation du Fonds Municipal de Chômage créé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 Janvier 1927 ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Est nommé membre de la Commission de Contrôle et de Surveilance du Fonds Municipal de Chômage, en remplacement de M. Ernest Vicart, décédé :

Délégué patron

M. Marceau Coïba.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CONSEIL MUNICIPAL. — Commission des Fourneaux Economiques. Nomination. Jules Brisy

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Est nommé, sous notre présidence et, par délé-

gation, sous la présidence de M. l'adjoint Saint-Venant, membre de la Commission des Fourneaux Economiques :

M. Jules Brisy.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CONSEIL MUNICIPAL. — Délégation. Liste du Jury pour 1937. Devernay

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 21 Novembre 1872, article 12 ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 82 ;

Arrêtons :

M. Devernay, adjoint au Maire, est délégué pour dresser la liste des jurés, année 1937.

Hôtel de Ville le 25 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Délégation aux Adjoints

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 82 ;

Arrêtons :

Article 1. — Les Services Municipaux non conservés en charge par nous sont délégués comme suit :

1° M. Willems, adjoint. — Finances, Entrepôts, Octroi.

2° M. Favières, adjoint. — I. Enseignement : *a*) Primaire; *b*) Primaire Supérieur ; *c*) Secondaire ; *d*) Supérieur ; II. Education Physique ; III. Beaux-Arts : *a*) Conservatoire ; *b*) Ecoles Académiques ; *c*) Ecole Régionale d'Architecture ; *d*) Musées.

3° M. Ragheboom, adjoint. — I. Caisse des Ecoles ; II. Service de Lutte contre l'Incendie.

4° M. Masson, adjoint. — Enseignement technique : *a*) Ecoles Pratiques ; *b*) Cours Professionnel ; *c*) Orientation Professionnelle.

5° M. Coolen, adjoint. — Cérémonies et Fêtes Publiques.

6° M. Saint-Venant, adjoint. — I. Alimentation Publique ; II. Solidarité Sociale ; III. Chômage : allocations en argent et en nature.

7° M. Devernay, adjoint. — I. Elections ; II. Affaires Militaires ; III. Organisation du Travail : 1° accidents ; 2° assurances sociales ; 3° placement ; 4° syndicats.

8° M. Dompsin, adjoint. — I. Bâtiments Communaux et autres propriétés de la Ville : 1° entretien et grosses réparations ; 2° acquisition et entretien du mobilier ; 3° chauffage et éclairage ; II. Constructions nouvelles ; III. Sécurité des lieux ouverts au Public.

9° M. Dehove, adjoint. — I. Services Publics exploités en Régie : 1° Eaux Potables et Industrielles ; 2° Propreté Publique et Transports ; II. Services Publics Concédés : 1° Gaz et Electricité ; 2° Enlèvement et Transformation des Ordures Ménagères ; 3° Pompes Funèbres ; 4° Tramways ; III. Personnel Municipal.

10° M. Cordonnier, adjoint. — I. Hygiène Publique : 1° permis de bâtir ; 2° logements insalubres ; 3° établissements classés ; 4° voies privées ; 5° lotissements ; 6° casier sanitaire ; 7° protection de l'enfance ; 8° bains municipaux ; 9° laboratoire municipal ; 10° désinfection ; II. Médecine Sociale : 1° inspection médicale scolaire ; 2° vaccination ; 3° exercice de la médecine et de la pharmacie ; 4° prophylaxie sociale ; 5° secours médicaux d'urgence ; 6° aliénés.

11° M. Rousseau, adjoint. — I. Sous-sol : grands collecteurs et égouts secondaires, construction, curage et entretien ; 2° tout à l'égout ; 3° permissions de voirie ; II. Sol : 1° chaussée : construction et entretien ; 2° trottoirs : reconstruction et entretien ; 3° éclairage public ; 4° alignements ; 5° promenades et jardins ; 6° démantèlement ; 7° circulation et sécurité publiques ; III. Voie d'eau : 1° nouveau port ; 2° canaux ; 3° ponts et passerelles ; IV. Air et Rail ; V. Esthétique et Urbanisme.

12° M. Hermez, adjoint. — I. Adjudications, Assurances et Contributions ; II. Archives et Bibliothèques.

13° M. Bertrand, conseiller municipal. — Etat-Civil.

Jours et heures de réception de MM. les Adjoints

et de M. le Secrétaire Général de la Mairie

L'Officier de l'Etat-Civil se tient à la disposition du Public, pour les mariages, chaque jour, de dix à onze heures trente ; le samedi, de neuf à onze heures trente ; les dimanches et fêtes exceptés.

M. le Secrétaire Général de la Mairie reçoit, tous les jours, sauf le dimanche, de quinze à seize heures.

MM. les Adjoints reçoivent, à l'Hôtel de Ville, pour les affaires afférentes à leurs délégations, aux jours et heures indiqués ci-dessous :

MM. Willems, le mercredi, de quatorze à seize heures ;

Favières, le jeudi, de dix heures à midi ;

Ragheboom, tous les jours, de dix à onze heures ;

Masson, le samedi, de dix heures trente à midi ;

Coolen, le samedi, de quinze à seize heures trente ;

Saint-Venant, le samedi, de quatorze à dix-sept heures ;

Devernay, le samedi, de dix heures à midi ;

Dompsin, le vendredi, de quinze à seize heures trente ;

Dehove, le mercredi, de dix-huit à dix-neuf heures, en ce qui concerne les affaires intéressant le Person-

nel ; le jeudi, de dix-huit à dix-neuf heures, en ce qui concerne les affaires intéressant les Services Publics ;

Cordonnier, le lundi, de quinze à seize heures ;

Rousseau, le mercredi, de dix à onze heures ;

Hermez, le samedi, de quinze à seize heures.

Article 2. — Notre arrêté du 19 Mai 1935 est abrogé.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Mai 1936.

Le Député-Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Inauguration du Monument du Maréchal Foch. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu le programme des cérémonies qui se dérouleront, dimanche 24 Mai 1936, à l'occasion de l'inauguration du Monument au Maréchal Foch ;

Arrêtons :

Article 1. — Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits, dimanche 24 Mai 1936 :

1° en vue de la formation du Cortège, à partir de dix heures, sur la partie constituant la chaussée des voies ci-après : rues de Tournai, du Molinel, de Paris ; boulevard Papin ; avenue Charles-Saint-Venant ;

2° à partir de dix heures trente et un quart d'heure avant le passage du Cortège, sur la partie constituant la chaussée des voies ci-après : place de la Gare ; rues Faidherbe, des Manne-

liers ; Grand'Place ; rue Nationale ; place de Strasbourg : rue de l'Orphéon ; boulevard de la Liberté ; rue de Bourgogne ; quai du Wault ; squares Dutilleul et Jussieu.

Article 2. — Ces interdictions cesseront un quart d'heure après le passage du Cortège.

Article 3. — Pendant le rassemblement et le défilé du Cortège, il est absolument interdit d'établir sur la chaussée et les trottoirs toute installation pouvant gêner la libre circulation des véhicules et des piétons.

Article 4. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 23 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Grande Kermesse de 1936.

Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le programme des fêtes de la Grande Kermesse des 30, 31 Mai, 1er Juin 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits, le samedi 30 Mai 1936 :

1° de treize heures trente à quatorze heures trente, boulevard de la Liberté — fraction comprise entre la rue Nationale et la place de la République — pendant la formation du Cortège des enfants des écoles primaires ;

2° à partir de quatorze heures quinze et un quart d'heure avant le passage dudit cortège sur la partie constituant la

chaussée des voies ci-après : rue Nationale ; Grand'Place ; rues des Manneliers, de Paris, du Molinel, des Augustins, Saint-Sauveur, Frédéric Mottez ; boulevards Louis XIV, Louis XIV prolongé ; ces dispositions cesseront d'être en vigueur un quart d'heure après le passage du Cortège ;

3° de vingt à vingt et une heures trente, Grand' Place, pendant la durée du Concert d'Art que donnera la Musique Municipale.

Article 2. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes, autres véhicules et installations de toute nature, seront interdits, le dimanche 31 Mai 1936 :

1° de quinze à dix-huit heures sur la chaussée centrale du boulevard des Ecoles, pendant l'arrivée de la course cycliste Lille-Bruxelles et retour ;

2° de quatorze à quinze heures rue Saint-André, pendant la formation du Cortège des Sociétés de Gymnastique ;

3° à partir de quatorze heures quarante-cinq et un quart d'heure avant le passage dudit cortège, sur la partie constituant la chaussée de voies ci-après : rue de la Collégiale ; place du Concert ; rue de la Monnaie ; places Louise de Bettignies, du Lion d'Or ; rues des Chats Bossus, Grande Chaussée ; place du Théâtre ; rue de la Bourse ; Grand'Place ; rues des Manneliers, Faidherbe ; place de la Gare ; rues de Tournai, du Molinel, de Paris ; place Simon Vollant ; boulevards Papin, Louis XIV, Louis XIV prolongé ; ces dispositions cesseront d'être en vigueur un quart d'heure après le passage du cortège ;

4° place de la République, de dix-neuf heures à la fin du Feu d'Artifice qui y sera tiré.

Durant le tir, les fenêtres et les regards des toitures des habitations environnantes devront être fermés, les terrasses des cafés supprimées, les garde-soleil relevés.

Article 3. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes, autres véhicules et installations de toute nature, seront interdits, le lundi 1er Juin 1936 :

1° de treize heures trente à quinze heures, place de la Nouvelle Aventure ; rues Jules Guesde et des Postes — fraction

comprise entre la rue Jules Guesde et la place Barthélémy Dorez — pendant la formation du Cortège de Sociétés et Groupes costumés organisé à l'occasion du Carnaval d'Eté ;

2° à partir de quatorze heures quinze et un quart d'heure avant le passage dudit cortège, sur la partie constituant la chaussée des rues et places ci-après : rues Colbert, Nationale ; Grand'Place ; rues des Manneliers, de Paris, du Molinel ; places Richebé, de la République ; rues d'Inkermann, Solférino, des Postes ; place des Quatre Chemins ; rue de la Justice ; boulevard Victor Hugo ; rues de Wazemmes, d'Arras, Courmont, Bossuet, Fénelon, Philippe de Comines, de Douai. Dislocation : angles des boulevards des Ecoles, Victor Hugo et des rues d'Arras, Barthélémy Delespaul, de Cambrai, Solférino. Ces dispositions cesseront d'être en vigueur un quart d'heure après le passage du Cortège ;

3° de vingt et une à vingt-trois heures trente, Grand'Place, pendant la durée du Bal.

Article 4. — Ces interdictions seront également observées partout où la circulation des véhicules pourrait être une cause de gêne, troubles ou dangers au cours des festivités.

Article 5. — Sur le parcours des cortèges, pendant leur passage, les terrasses, plantes, installations quelconques, sur la voie publique seront enlevées, les paravents repliés de façon à ne pas gêner la circulation. Les tentes et garde-soleil seront relevés. Les pots de fleurs et autres installations des fenêtres devront être solidement assujettis de façon à éviter des accidents.

Le jet de confetti, serpentins et autres objets est formellement interdit.

Article 6. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Tour de France Cycliste.

Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu l'itinéraire des première et deuxième étapes du Tour de France Cycliste 1936 ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures d'ordre nécessaires afin d'éviter les accidents ;

Arrêtons :

Article 1. — L'itinéraire qu'emprunteront les coureurs du Tour de France Cycliste, mardi sept Juillet, dans la traversée de notre territoire, sera le suivant :

Rue du Faubourg de Béthune ; place des Chasseurs de Driant ; rue Beethoven ; place Antoine Tacq ; rue d'Isly ; place Cormontaigne ; boulevard Bigo-Danel ; place de Tourcoing ; rue Nationale ; Grand'Place ; rue des Manneliers ; place du Théâtre ; boulevard Carnot.

Article 2. — Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit, mardi sept Juillet, de seize à dix-huit heures, dans les voies ci-après :

Rue Nationale : côtés numéros impairs ; rue des Manneliers : côté numéros pairs ; place du Théâtre : devant le Grand Théâtre ; boulevard Carnot : côté numéros pairs.

Pendant la durée de cette interdiction, la station de taximètres longeant le Grand Théâtre sera complètement dégagée ; les voitures iront stationner rue des Bons Enfants.

Le garage public d'automobiles de la Grand'Place sera supprimé de seize à dix-neuf heures.

Article 3. — Mercredi huit Juillet, les coureurs se rassembleront boulevard Louis XIV — angle rue Frédéric Mottez — vers onze heures trente. Ils seront conduits, en peloton, vers douze heures, par l'itinéraire ci-après, à la barrière de Ronchin.

point de départ de la deuxième étape : boulevard Louis XIV, des Ecoles ; rues de Douai, Armand Carrel, du Faubourg de Douai.

Article 4. — Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit, mercredi huit Juillet, boulevard Louis XIV — côté numéros impairs — à partir d'onze heures jusqu'après le départ des coureurs pour la deuxième étape du Tour.

Article 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Braderie du Quartier de Fives. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de la foule qu'attire la fête de la Braderie du quartier de Fives ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, automobiles, tramways, bicyclettes et autres véhicules seront interdits le Lundi 1er Juin 1936 de huit heures à midi, dans les rues de Lannoy, Pierre Legrand, du Long Pot et adjacentes à l'occasion de la fête de la Braderie du quartier de Fives.

Article 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Elections cantonales.

Affichage. Emplacements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 92 et 94 ;

Vu la loi du 2 Avril 1932 ;

Arrêtons :

Article 1. — Un emplacement spécial égal pour chaque candidat à l'élection au Conseil d'Arrondissement dans le canton de Lille-Nord, sera réservé aux lieux ci-dessous désignés pour l'apposition des affiches électorales :

18me Bureau : Conservatoire, place du Concert 2 ;

19me Bureau A : Ecole Lamartine, avenue du Peuple Belge 15 ;

19me Bureau B : Ecole Jenner, rue Alphonse Colas.

Article 2. — L'affichage électoral est également autorisé aux emplacements suivants :

Dépotoir, rue du Béguinage ;

Halles aux Sucres, sur rue de la Halle ;

Avenue du Peuple Belge, entre le n° 21 et le Pont-Neuf ;

Ecole Auguste Comte, rue de Thionville.

Article 3. — Tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de ces emplacements ou sur les emplacements réservés aux autres candidats.

Article 4. — Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 22 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenue de l'Hippodrome.

Autorisation de circulation. Léon Fossiez

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée par M. Léon Fossiez, marchand de charbons, demeurant à Lambersart, rue Flament Reboux, par laquelle il sollicite l'autorisation d'emprunter avec sa voiture l'avenue de l'Hippodrome partie comprise entre le Pont de l'Hippodrome et l'avenue Auguste Pouillet ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêts Municipaux, M. Léon Fossiez marchand de charbons, demeurant à Lambersart, rue Flament Reboux, est autorisé à emprunter avec sa voiture l'avenue de l'Hippodrome, partie comprise entre le Pont de l'Hippodrome et l'avenue Auguste Pouillet, pour effectuer des livraisons chez ses clients toute la semaine.

Article 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que jusqu'au 31 Décembre 1936 pour les livraisons sus-indiquées.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. Léon Fossiez, pétitionnaire, et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Mai 1936.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué,
A. ROUSSEAU.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenues de l'Hippodrome, Pasteur, du Colysée. Autorisation de circulation. Etablissements Dhainaut

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée le 28 Avril 1936 par laquelle les Etablissements Dhainaut, Société Anonyme, demeurant 57 et 59 bis rue Nationale à Lille, sollicitent la libre circulation de leur camionnette N° 3072 M. B. 9 montée sur pneumatiques dans l'avenue de l'Hippodrome, l'avenue Pasteur, l'avenue du Colysée pour effectuer leurs livraisons ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêts Municipaux, les Etablissements Dhainaut, Société Anonyme, demeurant à Lille, 57 et 59 bis rue Nationale, sont autorisés à emprunter l'avenue de l'Hippodrome, l'avenue Pasteur et l'avenue du Colysée, avec leur camionnette N° 3072 M. B. 9, poids utile 1.500 kgs, montée sur pneumatiques, pour desservir leurs clients domiciliés dans ces avenues.

Article 2. — A toute réquisition du service intéressé les pétitionnaires devront justifier leur passage dans lesdites avenues par la présentation d'un bulletin de livraison.

Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, ne sera valable que jusqu'au 31 Décembre 1936 et est exclusivement réservée aux transports spécifiés à l'article 1.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge des Etablissements Dhainaut et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à leurs frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Mai 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenues de l'Hippodrome, Pasteur, Auguste Pouillet, du Colysée, de Soubise ; rue du Bois. Autorisation de circulation. Grande Brasserie

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée le 9 Mai 1936, par laquelle M. l'Administrateur-Délégué de la Grande Brasserie sollicite l'autorisation d'emprunter avec ses voitures hippomobiles les avenues macadamisées ci-après mentionnées, pour effectuer des livraisons chez ses clients : avenues de l'Hippodrome, Pasteur, Auguste Pouillet, du Colysée, de Soubise et rue du Bois ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des arrêtés Municipaux, M. l'Administrateur Délégué de la Grande Brasserie, demeurant à Lille 112-114 boulevard Montebello, est autorisé à emprunter avec ses voitures hippomobiles les avenues de l'Hippodrome, Pasteur, Auguste Pouillet, du Colysée, de Soubise — entre le Pont de Canteleu et l'avenue de l'Hippodrome — et la rue du Bois, pour effectuer des livraisons chez ses clients domiciliés dans ces avenues.

Article 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que jusqu'au 31 Décembre 1936 pour les livraisons sus-indiquées.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. l'Administrateur Délégué de la Grande Brasserie et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Mai 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint Délégué,

A. ROUSSEAU.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenue des Marronniers. Autorisation de circulation. Delemailly frères

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la lettre, en date du 24 Avril 1936, par laquelle MM. Delemailly frères, entrepreneurs de travaux de bâtiment, demeurant 78 rue du Faubourg de Roubaix à Lille, demandent l'autorisation d'emprunter l'avenue des Marronniers pour le transport des matériaux destinés aux travaux à effectuer au Grand Stand de Tir à l'Esplanade pour le compte de la Chefferie du Génie ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, MM. Delemailly frères, demeurant 78 rue du Faubourg de Roubaix à Lille, sont autorisés à emprunter, avec

leur camion monté sur pneumatiques l'avenue des Marronniers, entre le Pont du Petit Paradis et le Grand Stand de Tir de l'Esplanade pour le transport des matériaux destinés aux travaux à exécuter au Grand Stand de Tir pour le compte de la Chefferie du Génie.

Article 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, ne sera valable que jusqu'à la fin de ces travaux et est exclusivement réservée aux transports spécifiés à l'article 1.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge des pétitionnaires et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à leurs frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 2 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue d'Anvers

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de construction de l'égout rue d'Anvers ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation des véhicules sera interdite à

partir de ce jour et pendant la durée des travaux rue d'Anvers, entre les rues de Flandre et Léon Gambetta.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 15 Mai 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue du Magasin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de construction de l'égout de la rue du Magasin ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 28 Mai 1936 et pendant la durée des travaux : rue du Magasin, entre la rue Royale et la façade de l'Eplanade.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Mai 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue Lequeux

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu le rapport par lequel M. l'Ingénieur du Service Vicinal fait connaître que les travaux à exécuter pour le relevé à bout et l'élargissement de la chaussée pavée de la rue Lequeux — V.O. 14 — seront prochainement entrepris ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution de ces travaux et prévenir les accidents ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — La circulation sera interrompue du 11 au 30 Mai1936 sur la rue Lequeux dans la partie comprise entre la rue des Bois Blancs et l'ancienne porte de Canteleu, territoire de la commune de Lille, pour l'exécution des travaux sus-mentionnés.

Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par l'avenue de Dunkerque et la porte de Dunkerque.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en chef du Service Vicinal est chargé du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Mai 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU

VOIRIE. — Interruption de circulation.

Rue de la Paix d'Utrecht

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux, notamment l'article 97 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — La circulation de tous les véhicules, rue de la

Paix d'Utrecht, est interdite à partir du 11 Mai 1936 et pendant l'exécution des travaux de pavage dans cette rue.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Mai 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue Victor Renard

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de construction de l'égout rue Victor Renard ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation des véhicules sera interdite à partir de ce jour et pendant la durée des travaux rue Victor Renard, entre les rues Berthelot et Garibaldi.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 15 Mai 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts. Comité de Patronage et de Surveillance des Elèves et Anciens Elèves. Secrétaire Général. Robert Mallet-Stevens

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté du 13 Juin 1932 fixant la composition du Comité de Patronage et de Surveillance des Elèves et Anciens Elèves de l'Ecole des Beaux-Arts de notre Ville en résidence ou de passage à Paris ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 30 Mars 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Robert Mallet-Stévens, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de notre Ville, membre du Comité de Patronage et de Surveillance des Elèves et Anciens Elèves de cet établissement en résidence ou de passage à Paris, est chargé des fonctions de Secrétaire Général du dit Comité, en remplacement de M. Emile Gavelle, Directeur honoraire.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville 15 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

COURS MUNICIPAUX. — Arboriculture fruitière. Professeur. Mornay

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Mornay, chef de culture, professeur du cours municipal d'arboriculture fruitière professé, au Jardin d'Arboriculture, du mois de Janvier au mois de Mai inclus, recevra, en cette dernière qualité, une rétribution annuelle, non soumise à retenue, de 500 francs.

ARTICLE 2. — Cette indemnité lui sera mandatée à la fin des cours.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 20 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Fourneaux Economiques. Distribution des rations

MOIS DE MAI 1936

DÉSIGNATION DES CUISINES	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES
Bouvines	1.355	1.451	1.478
Lottin	567	705	807
Baignerie	946	1.239	1.154
Fombelle	667	877	805
Manuel	504	722	677
Fénelon	631	763	763
	4.670	5.757	5.684

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de Chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de Chômage : 1° du Syndicat Textile ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux publics ;

Arrêtons :

Article 1. — Un mandat de paiement de Fr. 958,65 sera délivré au nom de M. Verheeke, trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile, pour le mois d'Avril 1936.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 581 journées à 5 fr. l'une : 2.905 francs.

Article 2. — M. le Receveur Municipal et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 12 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FINANCES. — Recettes. Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi. Virement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 Juin 1929 relative aux dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les dépenses de remploi d'indemnités de dommages de guerre doivent être directement supportées par

les Services budgétaires de la Ville, après prélèvement au profit de ces Services des sommes correspondantes encaissées au compte hors-budget ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — La recette suivante effectuée au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à remploi » sera transportée aux services budgétaires de l'exercice 1936, article 52 des recettes supplémentaires « Dommages de guerre — Eglise Saint-Maurice — Restauration — Admission en recette ».

Recette du 14 mai 1936 :

Certificat de créance n° 1.747.908 série I.R.

Eglise Saint-Maurice — Monument historique — acompte : 49.880 francs.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 15 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FINANCES. — Recettes. Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi. Virement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 Juin 1929 relative aux dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur Municipal, parmi les services hors-budget, constituent des rembour-

sements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville de Lille ;

Arrêtons :

Article 1. — Les recettes suivantes effectuées au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à remploi » seront transportées aux Services budgétaires de l'exercice 1936 — article 28, Extra des Recettes extraordinaires.

Recette du 20 *Mai* 1936

Titres amortissables en 10 ans N° 2.017.041.

Semestrialité au 15 Mai 1936 et N° 2.017.039.

Semestrialité au 18 Mai 1936 ..... 122.011,15

Article 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 30 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville des viandes

SEMAINE DU 25 AVRIL AU 1er MAI 1936

Abattoirs

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,75 ; Vache : 7,75 ; Taureau : 6,00, 5,00 ; Veau : 12,50, 10,75 ; Agneau de lait : 13,75 ; Mouton du pays : 12,25 ; Mouton africain : 9,25 ; Porc : 8,25, 5,75.

Halles et Marchés

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,00, 5,50, 3,75 ; Bœuf, cour extrême : 8,50 ; Vache : 8,00, 5,50, 3,75 ; Taureau : 6,00, 5,00, 3,50 ; Veau : 10,75, 7,50, 3,75 ; Mouton : 13,00, 9,00, 6,00 ; Porc : 7,75, 5,75, 3,75.

SEMAINE DU 2 AU 8 MAI 1936

Bœuf, 1re qual. : 7,75 ; (Cours extrêmes, 6,50, 8,75) ; Vache, 1re qual. : 7,75 ; Taureau, 1re qual. : 6,00 ; 2e qual. : 5,00 ; Veau, 1re qual. : 12,25 ; 2e qual. : 10,75; Agneau de lait, 1re qual. : 13,75; Mouton du pays, 1re qual. : 12,25 ; Mouton africain, 1re qual. : 9,25 ; Porc, 1re qual. : 8,50 ; 2e qual. : 5,75. (Prix au kilog, octroi compris).

Halles et Marchés

Bœuf, 1re qual. : 8,25 ; 2e qual. : 5,50 ; 3e qual. : 3,75 ; Bœuf cours extrême : 8,75 ; Vache, 1re qual. : 8,25 ; 2e qual. : 5,50 ; 3e qual. : 3,75 ; Taureau, 1re qual. : 6,00 ; 2e qual. : 5,00 ; 3e qual.: 3,50 ; Veau, 1re qual. : 10,75 ; 2e qual.: 7,50 ; 3e qual.: 3,75 ; Mouton, 1re qual. : 13,00 ; 2e qual. : 9,00 ; 3e qual.: 6,00 ; Porc, 1re qual.: 8,50 ; 2e qual.: 5,75 ; 3e qual.: 3,75.

SEMAINE DU 8 AU 15 MAI 1936

Abattoirs

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,75 ; Vache : 7,75 ; Taureau : 6,00, 5,00 ; Veau : 12,25, 10,75 ; Agneau de lait : 13,25 ; Mouton du pays : 12,25 ; Mouton africain : 9,25 ; Porc : 8,50, 7,00.

Halles et Marchés

Bœuf : 8,00, 5,50, 3,75 ; Vache : 8,00, 5,50, 3,50 ; Taureau : 6,00, 5,00, 3,50 ; Veau : 11,00, 7,50, 3,75 ; Mouton : 12,50, 9,00, 6,00 ; Porc : 9,00, 5,75, 3,75.

SEMAINE DU 16 AU 22 MAI 1936

Halles et Marchés

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,25, 5,75, 3,75 ; cours extrême, 8,75 ; Vache : 8,25, 5,75, 3,75, 3,75 ; Taureau : 6,00, 5,00, 3,75 ; Veau : 11,50, 7,75, 3,75 ; Mouton : 11,50, 8,00, 6,00 ; Porc : 9,00, 5,75, 3,75.

Abattoirs

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,85 ; Cours extrême : 6,25, 8,75 ; Vache : 7,85 ; Taureau : 6,15, 5,25 ; Veau : 12,50, 10,75 ; Agneau de lait : 13,25 ; Mouton du pays : 12,25 ; Mouton africain : 9,25 ; Porc : 8,85, 6,65.

SEMAINE DU 23 AU 29 MAI 1936

Abattoirs

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,25 (cours extrêmes : 6,75, 9,25) ; Vache : 8,25 ; Taureau : 6,25, 5,50 ; Veau : 12,50, 10,75 ; Mouton du Pays : 13,25 ; Mouton africain : 9,25 ; Porc : 9,00 6,65.

Halles et Marchés

Bœuf : 8,00, 5,75, 3,75 ; Vache : 8,00, 5,75, 3,75 ; Taureau : 6,50, 5,00, 3,50 ; Veau : 11,00, 8,00 ; Mouton : 12,25, 8,00, 6,00 ; Porc : 9,00, 5,75, 3,75 ; Bœuf, cours extrême : 8,75).

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Statistique du prix des denrées

SEMAINE DU 25 AVRIL AU 1er MAI 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	3.70	2.30	1.75	8.00	5.50	3.75	Roosbeef	22.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Cite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure..	6.00	5.00	3.00
Veau...	4.50	3.75	1.80	10.75	7.50	3.75	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton	6.25	4.10	2.75	13.00	9.60	6.00	Gigot et filet	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc...	6.15	4.60	2.80	7.75	5.75	3.75	Jambon frais et filet	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	7.00 à 8.00			10.00 à 11.00				12.00 à 14.00		
Poulets	13.00 à 14.00			15.00 à 18.00				17.00 à 20.00		
Lapins.	7.50 à 8.00			10.50 à 11.00				12.50 à 14.00		

Bœuf cours extrême..... fr. 8.50

SEMAINE DU 2 AU 8 MAI 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	3.80	2.30	1.75	8.50	5.50	3.75	Roosbeef	22 00	20.00	16.00
							Entre-côte.....	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Cite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6.00	5 00	3.00
Veau...	4.50	3.75	1.80	10.75	7.50	3.75	Rouelle.....	21.00	18 00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12 00	10.00
Mouton	6.25	4.10	2.75	13.00	9.00	6.00	Gigot et filet	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc...	6.50	4.60	2.80	8.50	5.75	3.75	Jambon frais et filet....	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	7.00 à 8.00			10.00 à 11.00				12.00 à 14.00		
Poulets	13.00 à 14.00			15.00 à 18.00				17.00 à 20.00		
Lapins.	7.50 à 8.00			10.50 à 11.00				12.50 à 14.00		

SEMAINE DU 9 AU 15 MAI 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1er	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	3.80	2.30	1.75	8.00	5.50	3.75	Roosbeef	22.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15 00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6.00	5.00	3.00
Veau...	4.50	3.75	1.80	11.00	7·50	3.75	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton	6.15	4.10	2.75	12.50	9.00	6.00	Gigot et filet....	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc...	6.50	4.50	2.80	9.00	5.75	3.75	Jambon frais et filet....	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13 00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	7.00 à 8.00			10.00 à 11.00				12.00 à 14.00		
Poulets	13.00 à 14.00			15.00 à 18.00				17.00 à 20.00		
Lapins.	7.50 à 8.00			10.50 à 11.00				12.50 à 14.00		

Bœuf : Cours Extrême 8.50

SEMAINE DU 16 AU 22 MAI 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1er	2e	3e
Bœuf..	3.80	2.35	1.75	8.25	5.75	3.75	Roosbeef.....	22.00	20.00	16 00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6.00	5.00	3.00
Veau...	4.50	3.75	1.80	11.50	8.00	3 75	Rouelle.....	21.00	18.00	16.00
							Côte..... ...	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14 00	12.00	10.00
Mouton	6.10	4.10	2.75	11.50	8.00	6.00	Gigot et filet....	20.00	18 00	16 00
							Côtelettes	20.00	18.00	16 00
							Ragoût.....	10.00	9 00	5.00
Porc...	6.50	4.50	2.80	9.00	5.75	3.75	Jambon frais et filet....	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13 00	9 00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	7.00 à 8.00			10.00 à 11.00				12.00 à 14.00		
Poulets	13.00 à 14.00			15.00 à 18.00				16.00 à 18.00		
Lapins.	7.50 à 8.00			10.50 à 11.00				12.50 à 14.00		

Bœuf : Cours extrême 8.75

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

SEMAINE DU 23 AU 29 MAI 1936

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf...	3.80	2.35	1.75	8.00	5.75	3.75	Roosbeef	22.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15 00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	14.00	9 00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6 00	5.00	3.00
Veau ...	4.25	3.75	1 80	10.00	8.00	3.75	Rouelle	21.00	18.00	16 00
							Côte.	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.	14.00	12.00	10.00
Mouton	6.30	4.00	2.75	12 25	8.00	6 00	Gigot et filet	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20 00	18.00	16 00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc . .	6.50	4.50	2.80	9.00	5.75	3.75	Jambon frais et filet ...	16.00	14 00	10.00
							Côtelettes.....	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules .	7.00 à 8.00			10.00 à 11.00				12.00 à 14.00		
Poulets.	13.00 à 14.00			15.00 à 18.00				17.00 à 20.00		
Lapins	7.50 à 8.00			10 50 à 11.00				12.50 à 14 00		

SEMAINE DU 25 AVRIL AU 1er MAI 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.00 à 4.00	2.00 à 8.00
Rougets.....	0.75 à 3 00	1.50 à 6.00
Merlans.....	1.50 à 3.00	3.00 à 6.00
Maquereaux...	1.00 à 2.50	2 00 à 5.00
Chiens de mer.....		
Cabillauds.....		
Merluches	1.25 à 4.00	2.50 à 8.00
Plouses		
Anguilles.....	3.50 à 4.50	7.00 à 9.00
Limandes.....		
Harengs		
Soles.....		
Plies.....	1.00 à 3.00	2.00 à 6.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 9 AU 15 MAI 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	2.00 à 3.00	4.00 à 6.00
Rougets	1.00 à 2.50	2.00 à 5.00
Merlans	1.00 à 2.75	2.00 à 5.50
Maqueraux	2.00 à 2.75	4.00 à 5.50
Chiens de mer		
Cabillauds	2.00 à 3.00	4.00 à 6.00
Merluchos	1.00 à 2.50	2.00 à 5.00
Plouses		
Anguilles	3.50 à 4.50	7.00 à 9.00
Limandes		
Harengs		
Soles	11.00 à 12.00	22.00 à 24.00
Plies	1.00 à 4.00	2.00 à 8.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 16 AU 22 MAI 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies		
Rougets		
Merlans	1.00 à 3.00	2.00 à 6.00
Maquereaux		
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches	2.00 à 4.00	4.00 à 8.00
Plouses		
Anguilles	3.00 à 10.00	6.00 à 20.00
Limandes		
Harengs		
Soles		
Plies	1.00 à 4.00	2.00 à 8.00
Dorades		
Congres		

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 2 Mai 1936

POISSON VENDU AU MINCK

Anguilles	3,50 à 4,50 le kilo
Raies	1,00 à 4,00 le kilo
Maquereaux	1,00 à 2,50 le kilo
Plies	1,00 à 3,00 le kilo
Merlans	1,50 à 3,00 le kilo
Rougets	0,75 à 3,00 le kilo
Merluches	1,25 à 4,00 le kilo

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 9 Mai 1936

POISSON VENDU AU MINCK

Raies	1,00 à 3,00
Maquereaux	0,75 à 2,25
Plies	2,00 à 4,00
Merlans	0,50 à 2,50
Rougets	1,00 à 3,00
Merluches	0,50 à 3,00

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 16 Mai 1936

POISSON VENDU AU MINCK

Soles	11,00 à 12,00 le kilo
Anguilles	3,50 à 4,50 le kilo
Raies	2,00 à 3,00 le kilo
Maquereaux	2,00 à 2,75 le kilo
Plies	1,00 à 4,00 le kilo
Merlans	1,00 à 2,75 le kilo
Rougets	1,00 à 2,50 le kilo
Cabillauds	2,00 à 3,00 le kilo
Merluches	1,00 à 2,50 le kilo

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 23 Mai 1936

POISSON VENDU AU MINCK

Anguilles	3 à 10 fr.
Plies	1 à 4 fr.
Merlans	1 à 3 fr.
Merluches	2 à 4 fr.

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 30 Mai 1936

POISSON VENDU AU MINCK

Soles	12,50 à 16,50 le kilo
Anguilles	4,50 à 10,00 le kilo
Plies	2,50 à 5,00 le kilo
Merlans	1,25 à 4,00 le kilo
Rougets	2,00 à 3,00 le kilo
Cabillauds	3,00 à 4,50 le kilo
Merluches	1,00 à 3,00 le kilo

DISTRIBUTION D'EAU. — Poste d'Emmerin et de Wattignies. Energie électrique. Fixation du prix

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu le traité d'abonnement du 20 Janvier 1930, approuvé par M. le Préfet du Nord, le 31 Janvier 1930, pour la fourniture de l'énergie électrique aux postes d'Emmerin et de Wattignies ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 Mai 1935 approuvée par M. le Préfet du Nord le 10 Mai 1935 ;

Vu la circulaire ministérielle du 27 Avril 1936 fixant la valeur de l'index électrique haute tension à 148+35 pour le 4e trimestre 1935 ;

Arrêtons :

Article 1. — Le prix de l'énergie électrique fournie aux postes d'Emmerin et de Wattignies pendant le 4e trimestre 1935 est fixé à :

Puissance souscrite en K.V.A.	Prime fixe par K.V.A.	Prix proportionnel par K.W.H.	
		de 6 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.	de 12 heures à 13 h. 30 et de 18 h. à 6 h.
au-dessus de 500 K.V.A.	112 fr.	0 fr. 312	0 fr. 218

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Mai 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

P. DEHOVE.

HYGIÈNE. — Statistique Sanitaire du mois de Mai 1936

Population : 201.568 habitants

I. — Renseignements démographiques

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune placés *dans* la commune
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		placés *hors* de la commune	placés *dans* la commune	
134	16	287	43	330	17	2	19	292	»	3	»

II. — Répartition des décès par cause et par age (mort-nés non comptés)

(Ce tableau doit comprendre *tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune*)

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS de 1 AN	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)	»	»	»	»	»	»
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	2	»	»	»	2
6	Scarlatine	1	»	»	»	»	1
7	Coqueluche	2	1	»	»	»	3
8	Diphtérie et Croup	»	2	»	»	»	2
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Entérite cholériforme	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	4	21	11	4	40
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	»	1	»	»	»	1
15	Autres Tuberculoses	»	»	»	»	1	1
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	1	9	14	24
17	Méningite simple	4	»	2	1	»	7
18	Hémorragie et Ramollissement du cerveau	3	»	1	4	25	33
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	»	»	1	7	27	35
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	»	»	»	»	1	1
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	»	»	1	1
22	Pneumonie	»	1	»	»	»	1
23	Autres Affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	2	4	3	11	18	38
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	3	1	»	4
25	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de deux ans)	5	»	»	»	»	5
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	1	»	1
27	Hernie, Obstruction intestinale	»	»	»	»	1	1
28	Cirrhose du foie	»	»	»	2	2	4
29	Néphrite aiguë ou chronique	»	»	»	1	12	13
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	1	1
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres Accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	8	»	»	»	»	8
34	Sénilité	»	»	»	»	11	11
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	1	1	3	5
36	Suicide	»	»	»	3	1	4
37	Autres Maladies	4	2	1	9	16	32
38	Maladie inconnue ou mal définie	1	»	5	4	3	13
	Totaux	30	17	39	65	141	292

ECLAIRAGE. — Energie électrique. Fixation du prix

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la concession de distribution d'énergie électrique avec la Compagnie Continentale du Gaz — Réseau Electrique de la Région Lilloise — du 24 Juin 1925 approuvée par décret ministériel le 17 Février 1926 ;

Vu l'avenant à la Concession susvisée du 14 Février 1933, approuvé par décret ministériel le 13 Mars 1934 ;

Vu le décret du 13 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 15 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 27 Avril 1936 fixant pour le 4e trimestre 1935 à 148 la valeur de l'index électrique haute tension ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le prix maxima de l'énergie électrique fournie en haute tension est fixé comme suit à partir du premier Octobre 1935 :

a) *pour les particuliers :*

PUISSANCE EN K.V.A.	PRIME FIXE PAR K.V.A.	PRIX PROPORTIONNEL PAR K.V.A.		
		BASE	MAJORATION	TOTAL
jusqu'à 10 inclus.	220 fr.	0.36	+ 0.149	0.509
de 11 à 25	200 fr.	0.335	+ 0.149	0.484
26 à 50	188 fr.	0.31	+ 0.149	0.459
51 à 100	176 fr.	0.30	+ 0.149	0.449
101 à 200	165 fr.	0.285	+ 0.149	0.434
201 à 500	153 fr.	0.26	+ 0.149	0.409
au-dessus de 500..	140 fr.	0.24	+ 0.149	0.389

b) *pour les fournitures en haute tension à la Ville de Lille sur son territoire :*

Puissance en K.V.A.	Prime fixe par K.V.A.	Prix proportionnel par K.V.A.		
		Base	Majoration	Total
jusqu'à 10 inclus.	176 fr.	0.288	+ 0.120	0.408
de 11 à 25	160 fr.	0.268	+ 0.120	0.388
26 à 50	150,40	0.248	+ 0.120	0.368
51 à 100	140,80	0.240	+ 0.120	0.360
101 à 200	132,00	0.228	+ 0.120	0.348
201 à 500	122,40	0.208	+ 0.120	0.328
au-dessus de 500..	112,00	0.192	+ 0.120	0.312

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Mai 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

P. DEHOVE.

ECLAIRAGE. — Energie électrique. Fixation du prix

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la concession de distribution d'énergie électrique avec la Compagnie Continentale du Gaz — Réseau Electrique de la Région Lilloise — du 24 Juin 1925, approuvée par décret le 17 Février 1926 ;

Vu l'avenant à la concession susvisée du 14 Février 1933, approuvé par décret le 13 Mars 1934 ;

Vu le décret du 13 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 15 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 27 Avril 1936, fixant à 282 la valeur de l'index électrique basse tension ;

Arrêtons :

Article 1. — Les prix maxima de l'énergie électrique fournie en basse tension sont fixés comme suit à partir des consommations résultant des relevés des compteurs de Mai 1936 :

1° Pour les particuliers :

a) éclairage, le K.W.H. : 1 fr. 45 ;

b) force motrice :

Puissance souscrite	Pour une utilisation annuelle	
	inférieure a 1.200 heures	supérieure a 1.200 heures
jusque 5 kilowatts	1.00	0.90
plus de 5 kilowatts	0.94	0.85

Les prix ci-dessus sont susceptibles de la réduction prescrite par le décret du 16 Juillet 1935.

2° Pour les services publics de l'Etat et du Département.

a) éclairage, le K.W.H. : 1 fr. 254 ;

b) force motrice :

Puissance souscrite	Pour une utilisation annuelle	
	inférieure a 1.200 heures	supérieure a 1.200 heures
jusque 5 kilowatts	0.87	0.79
plus de 5 kilowatts	0.822	0.75

3° Pour les Bâtiments Communaux :

a) éclairage, le K.W.H. : 1 fr. 163 ;

b) force motrice :

Puissance souscrite	Pour une utilisation annuelle	
	inférieure a 1.200 heures	supérieure a 1.200 heures
jusque 5 kilowatts	0.803	0.723
plus de 5 kilowatts	0.755	0.683

4° Pour l'éclairage des voies publiques :

a) de l'allumage à 24 heures, le K.W.H. : 0.945 ;

b) de 24 heures à l'extinction, le K.W.H. : 0.520.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Mai 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

P. DEHOVE.

SERVICES MUNICIPAUX. — Licenciement d'un vieux serviteur. Oscar Butin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision en date du 17 Juillet 1930 prise par l'Administration Municipale, en accord avec l'Organisation Municipale, relative au licenciement des vieux serviteurs ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Oscar Butin, ouvrier jardinier, né le 29 Juin 1871, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1er Juillet 1936.

Article 2. — M. Butin bénéficiera des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930 et recevra une allocation annuelle et renouvelable fixée à 100 francs par année de service, sans que le montant de cette allocation puisse dépasser 3.000 francs.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 22 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 1re Direction. Promotion.

Carette

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

Arrêtons :

Article 1. — M. Carette, commis de première classe affecté au Cimetière de l'Est, est nommé commis principal, de quatrième classe, au traitement annuel de 13.000 francs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Mai 1936.

Hôtel de Ville le 9 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2me Direction. Emploi de fontainier. Concours. Programme

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Arrêtons :

Article 1. — Un concours pour l'emploi de fontainier aura lieu à l'Hôtel de Ville le dimanche 28 Juin 1936.

Article 2. — Les épreuves du concours comprendront :

Epreuves écrites

(degré enseignement primaire)

	Coefficient
a) Dictée	1
b) Problèmes d'arthmétique	2
c) Etablissement de l'attachement d'un travail de fontainerie	2
Epreuves orales	
a) Explications sur la façon d'exécuter une installation intérieure, un branchement particulier et divers travaux ressortissant de l'entretien des canalisations et de leurs accessoires	3
Epreuves pratiques	
a) Travail d'une pièce de plomberie	6
b) Travail sur canalisation en fonte	6

Les épreuves seront cotées de 1 à 20. Pour être déclarés admissibles, les candidats devront avoir obtenu un minimum de 240 points, toute note égale à zéro étant d'autre part éliminatoire.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 2 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2e Direction. Titularisation.

Gilbert Cavrot

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Gilbert Cavrot, chef de culture stagiaire, est titularisé dans son emploi à compter du 1er Mai 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 15 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 3e Direction. Mutation.

Georges Lanckman

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

Arrêtons :

Article 1. — M. Georges Lanckman, commis affecté à la Bibliothèque Municipale, est muté, sur sa demande, au 1er Bureau de la 3e Direction, en remplacement de M. Duvinage, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 22 Mai 1936.

Hôtel de Ville le 25 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4e Direction. Titularisation.

Jean Henocq

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

Arrêtons :

Article 1. — M. Jean Henocq, concierge stagiaire à l'Ecole

Pratique Valentine Labbé est titularisé dans son emploi à compter du 16 Avril 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 23 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police en tenue. Inspecteur sous-chef. Tableau d'avancement pour 1936

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission Consultative du Tableau d'Avancement en date du 2 Avril 1936 pour l'accession au grade d'inspecteur sous-chef des gardiens de la paix ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accession au grade d'inspecteur sous-chef des gardiens de la paix :

M. Thuillier, brigadier-chef,

M. Lengrand, brigadier-chef.

Article 2. — Le présent tableau d'avancement est valable jusqu'au 31 Décembre 1936.

Article 3. — Les agents qui encourraient, dans le temps de validité du tableau de classement, des punitions, rappels à l'or-

dre ou qui commettraient des fautes inscrites à leur dossier, pourront être déclassés, voire radiés, après avis de la Commission Consultative du tableau d'avancement.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 22 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nominations.

Brienne et Boursin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel de l'Octroi ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 12 Janvier 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés, à compter du 1er Mai 1936, préposés d'octroi stagiaires, au traitement annuel de 9,000 francs :

M. Paul Brienne, né à Lille le 9 Mars 1909, y domicilié 49, rue d'Oran ;

M. Pierre Boursin, né à Lille le 30 Juin 1913, y domicilié 85, rue de Canteleu.

Article 2. — MM. Brienne et Boursin sont autorisés à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux à compter du 1er Mai 1936 ; toutefois, leur titulari-

sation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage de six mois et dans les conditions prévues au Statut du Personnel de l'Octroi.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. Congé avec solde. Désiré Masse

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 13 Août 1935 ;

Vu notre arrêté en date du 19 Novembre 1935 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Est prorogé, pour une durée de six mois à compter du 14 Mai 1936, le congé, avec solde, accordé au sapeur-pompier Désiré Masse.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. Statut du Personnel de la Propreté Publique. Allocation familiale

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 13 Mars 1933 instituant le Statut du Personnel de la Propreté Publique, et fixant, en son article XVIII, le taux des allocations familiales allouées aux agents de ce service ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 25 Mai 1936 portant relèvement du taux des allocations susvisées ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le paragraphe premier de l'article XVIII de notre arrêté du 13 Mars 1933 ci-dessus mentionné est modifié comme suit :

L'agent marié ou veuf ayant des enfants de moins de 13 ans non salariés, reçoit, à la fin de chaque mois, une indemnité pour charges de famille, fixée ainsi qu'il suit :

45 francs pour le premier enfant,

60 francs pour le deuxième enfant,

90 francs pour le troisième enfant,

130 francs pour le quatrième enfant et chacun des suivants.

Le reste sans changement.

Article 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1er Mai 1936.

Hôtel de Ville le 28 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Autorisations de versement par divers

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu notre arrêté en date du 22 Avril 1936 portant nominations diverses dans le service de la Police en tenue ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Les gardiens de la paix stagiaires Ildephonse Bouva, Raymond Masure et Florent Herlem sont autorisés à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des services municipaux à compter du 1er Mai 1936.

ARTICLE 2. — Le gardien de la paix stagiaire Maurice Costa est pareillement autorisé à effectuer, à compter du 1er Mai 1936, des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse.

ARTICLE 3. — La titularisation des gardiens de la paix susvisés n'interviendra toutefois qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois, et ce, dans les conditions prévues au statut du Personnel de la Police.

Hôtel de Ville le 5 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Majoration de pension. Léon Bunnens

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 Juin 1930 allouant aux Retraités des Services Municipaux, titulaires de pensions d'ancienneté, une majoration de leur pension en considération du nombre des enfants élevés par eux jusque l'âge de 16 ans et sur les bases suivantes :

10 % de la pension pour les trois premiers enfants élevés jusque l'âge de 16 ans ;

5 % de la pension ajoutés à cette première majoration pour chaque enfant au-delà du 3e ;

Aux veuves desdits retraités, 50 % du montant des majorations telles qu'elles sont ci-dessus indiquées ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Une majoration de pension de 725,52 sera servie à M. Léon Bunnens, à compter du 10 mars 1936.

NOMS	MONTANT DE LA PENSION	TAUX DE LA MAJORATION	MONTANT DE LA MAJORATION	POINT DE DÉPART DE LA MAJORATION
N° 919 : Léon Bunnens.	7.255,28	3 enfants 10 %	725,52	10-3-1936

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Mai 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

Pages

Conseil Municipal :

Commissions diverses. — Chauffeurs de taxis. Commission de discipline. Modification 386

Commission d'examen des candidats. Modification 387

Subvention. — Caisse de chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 449

Administration Municipale :

Code des Arrêtés Municipaux. — Alimentation. Abattoirs. Horaire. Articles 824 et 825 388-390

Halles Centrales. Visite des viandes foraines. Horaire. Article 1001 388-390

Marchés couverts. Vente au détail. Périodes et horaires 391

Fêtes et Cérémonies :

Réception officielle de M. le Ministre de l'Intérieur. — Mesures d'ordre 392

Grande Kermesse 1936. — Programme 393

Fêtes Communales de 1936. — Programme officiel 416

Mesures d'ordre 422

Tour de France cycliste 1936. — Mesures d'ordre 424

Musique Municipale. — Chef. Charles Portebois 426

Traitement. Charles Portebois 426

Fêtes du Secteur Saint-Sauveur - Saint-Maurice - Saint-Etienne. — Mesures d'ordre 422

Bâtiments Communaux :

Vidange des fosses d'aisances. — Mise en demeure. Marc Cantraine 427

Promenades et Jardins :

Autorisations de circulation. — Avenue du Colysée. Paul Verlyck 428

Avenues du Colysée et Watteau. Aciéries de Longwy 430

Avenues de l'Hippodrome et Pasteur. Brasserie Coopérative de Mons-en-Barœul 431

Avenues macadamisées. Messageries Routières 432

Voirie :

Interruptions de circulation. — Rue de la Boëtie 433

Rue des Trois Mollettes 434

Emprise. — Canalisation aérienne. Rues de Fontenoy et de Trévise. Autorisation. Wallaert Frères 434

Aqueducs. — Branchement particulier. Rue des Pénitentes 2. Réparation. Mise en demeure. Fiévet 437

Œuvres diverses :

Primes Municipales et Fondation Boucher de Perthes. — Attribution des primes pour 1936 438

Paiement des Primes. Comptable spécial. Lerouge .. 447

Fonds Municipal de Chômage. — Régisseur. Paul Govart 447-448

Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 449

Préventorium de Wormhoudt. — Personnel temporaire. Médecin. Pierre Ryckewaert 450

Infirmière. Solange Dussot 451

Directrice. Jeanne Gautier 452

Monitrice de gymnastique. Micheline Van Boven 452

Surveillantes 453

Cuisinière. Romanie Demarez 454

Femmes de service. Cuisine 455

Dortoirs 457

Finances :

Recettes. — Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi. Virement 458

Régisseur. Ecole de natation, rue d'Armentières. Achille Saucet 464

Dépenses. — Régisseurs. Fonds Municipal de chomâge. Paul Govart 447-448

Primes Municipales et Fondation Boucher de Perthes. Lerouge 447

Alimentation :

Abattoirs. — Heures d'ouverture 388-390

Abattoirs, Halles et Marchés. Prix de vente en cheville des viandes 459

Statistique du prix des denrées 460

Halles Centrales. — Visite des viandes foraines. Horaire 388-390

Marchés couverts. — Vente au détail. Périodes et horaires 391

Distribution d'eau :

Bains. — Ecole de natation, rue d'Armentières. Perception par tickets. Régisseur. Achille Saucet 464

Personnel. Nominations à titre temporaire 465-466

Hygiène :

Statistique sanitaire du mois de Juin 1936 463

Police :

Voie publique. — Divagation des chiens. Interdiction .. 469

Chauffeurs de taxis. Commission de discipline. Modification 386

Commission d'examen. Modification 387

Stationnement. Retrait d'autorisation. Albert Lemaire 470

Pierre Lemaire 470

Services Municipaux :

Agents du cadre secondaire. — Statut. Allocations familiales 472

Congé annuel 473

Pavage et démantèlement. Statut 474

Personnel auxiliaire permanent. — Indemnités familiales 474-475

Secrétariat Général :

Nominations :

Decottignies Maurice 476

Larmignat Henri 476

Deuxième Direction :

Service des Eaux. — Concours pour l'emploi de fontainier. Jury. Nomination 477

Quatrième Direction :

Création d'emploi de manutentionnaire à la Bibliothèque Municipale 478

Nomination :

Murray Gaston 478

Police :

Nomination. — Promotions :

Drumont Louis 479

Mullier Henri 480

Richter Henri 480

Thuilliez Albert 480

Personnel ouvrier :

Propreté Publique. — Statut. Modification. Congé annuel 481 (2)

Caisse des Retraites :

Admission à la retraite. — Mesnard 482

CONSEIL MUNICIPAL. — Commission de discipline des chauffeurs de taxis. Modification

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu notre arrêté N° 55 en date du 29 Mai 1935 désignant les membres de la Commission de Discipline des chauffeurs de taxis de la Ville de Lille ;

Vu la lettre du 2 Mai 1936 par laquelle le Secrétaire Général du Syndicat Confédéré des Chauffeurs et Cochers de Place Réunis : *a*) signale que Huyghe Henri, délégué chauffeur, est démissionnaire ; *b*) demande qu'il soit remplacé par Fernand Ducastelle, demeurant à Lille, 70 rue de Lannoy ; *c*) prie de régulariser la situation de Jules Delefosse, représentant l'organisation sus-visée depuis la fusion des deux C.G.T. ; *d*) demande le rétablissement du membre suppléant ;

Arrêtons :

Article 1. — Notre arrêté N° 55 en date du 29 Mai 1935 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Sont nommés, sous notre présidence et par délégation, sous la présidence de M. l'adjoint Dehove, membres de la Commission de Discipline des Chauffeurs de taxis de la Ville de Lille :

MM. Bour, Conseiller municipal.
Delefosse Jules, délégué chauffeur.
Ducastelle Fernand, délégué chauffeur.
Philippo Henri, délégué chauffeur.
le Chef de la Deuxième Direction ou son délégué.
le Commissaire Central de Police ou son représentant.

Est nommé membre suppléant : Théry Léon.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CONSEIL MUNICIPAL. — Commission d'examen des candidats chauffeurs de taxis. Modification

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu notre arrêté n° 54 en date du 29 Mai 1935, désignant les membres de la Commission d'examen des chauffeurs de taxis ;

Vu la lettre en date du 2 Mai 1936 par laquelle le Secrétaire Général du Syndicat Confédéré des Chauffeurs et Cochers de Place Réunis : *a*) signale que Eugène Gromilliers n'est plus syndiqué et, dans ces conditions ne peut plus représenter les organisations syndicales ; *b*) demande de vouloir bien remplacer ce membre par Jules Delefosse, demeurant à Lille, 16 place Rihour ;

Arrêtons :

Article 1. — Notre arrêté N° 54 en date du 29 Mai 1935 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'adjoint Dehove, membres de la Commission d'examen des candidats chauffeurs de taxis de la Ville de Lille :

MM. Bour, conseiller municipal.

le Docteur Dupret, médecin de l'Orientation Professionnelle.

Delefosse Jules, délégué chauffeur.

Philippo Henri, délégué chauffeur.

le Chef de la Deuxième Direction ou son délégué.

le Commissaire Central de Police ou son délégué.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Code des Arrêtés Municipaux. Abattoirs : Horaire. Articles 824 et 825. Halles Centrales : visite des viandes foraines. Horaire. Article 1001

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la loi du 23 Avril 1919 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — A partir de la publication du présent arrêté, les articles 824, 825 et 1001 du Code des Arrêtés Municipaux, sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

Article 824. — L'Abattoir est ouvert chaque jour, savoir : en janvier, février, mars, octobre, novembre, décembre, de sept à douze heures et de quatorze à dix-sept heures ;

en avril, mai, juin, juillet, août, septembre, de six à douze heures et de quatorze à dix-sept heures.

Tout travail d'abatage ou de vente est interdite : *a*) le samedi à partir de midi ; *b*) le dimanche.

Les jours fériés, l'abattoir sera ouvert de six à neuf heures.

Un coup de cloche annonce, chaque jour, une demi-heure auparavant, la fin du travail.

En dehors des heures fixées ci-dessus toutes les portes seront fermées et, sauf autorisation spéciale, toute personne trouvée dans l'établissement sera l'objet d'une contravention.

Seuls, les animaux dits d'accident pourront être abattus dans un échaudoir particulier réservé au service sanitaire en dehors des heures d'ouverture, après autorisation du directeur.

Article 825. — En outre des samedis après-midi et des dimanches, l'établissement ferme, les jours fériés, à neuf heures.

Sont compris comme jours fériés : jour de l'An, mardi-gras,

lundi de Pâques, lundi de Pentecôte, Ascension, Fête Nationale, Assomption, Toussaint, Noël, lundi de la Fête Communale, lundi de la Braderie, Anniversaire de l'Armistice.

Article 1001. — La visite des viandes foraines aura lieu aux Halles Centrales aux heures fixées ci-dessous : janvier, février, mars, octobre, novembre, décembre, de sept à douze heures et de quatorze à dix-sept heures.

Avril, mai, juin, juillet, août, septembre, de six à douze heures et de quatorze à dix-sept heures.

Pendant les mois de janvier, février, mars, octobre, novembre, décembre, le déchargement et la visite sanitaire des viandes foraines commenceront exceptionnellement le lundi et le jeudi de chaque semaine, à six heures, et se termineront à seize heures, avec interruption de douze à quatorze heures.

Pendant les fortes chaleurs, c'est-à-dire pendant les mois de mai, juin, juillet et août, le déchargement et la visite sanitaire des viandes foraines commenceront exceptionnellement le vendredi de chaque semaine à cinq heures et se termineront à seize heures avec interruption de douze à quatorze heures.

La vente de ces viandes ne sera autorisée qu'à partir de sept heures.

Le marché aux viandes foraines des Halles Centrales n'a lieu ni le samedi après-midi ni le dimanche.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Code des Arrêtés Municipaux. Abattoirs : horaire. Articles 824 et 825. Halles Centrales : visite des viandes foraines. Horaire. Article 1001

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la loi du 23 Avril 1919 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale ;

Arrêtons :

Article 1. — A partir de la publication du présent arrêté, les articles 824, 825 et 1001 du Code des Arrêtés Municipaux, sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

Article 824. — L'Abattoir est ouvert chaque jour, savoir :

le lundi et le mardi, de 7 à 11 heures et de 14 à 16 heures ;

le mercredi et le jeudi, de 6 à 12 heures et de 14 à 17 heures ;

le vendredi, de 7 à 12 heures et de 14 à 16 heures ;

le samedi, de 7 à 12 heures.

Tout travail d'abatage ou de vente est interdit : *a*) le samedi à partir de midi ; *b*) le dimanche.

Les jours fériés, l'abattoir sera ouvert de six à neuf heures.

Un coup de cloche annonce, chaque jour, une demi-heure auparavant, la fin du travail.

En dehors des heures fixées ci-dessus, toutes les portes seront fermées et, sauf autorisation spéciale, toute personne trouvée dans l'établissement sera l'objet d'une contravention.

Seuls, les animaux dits d'accident pourront être abattus dans un échaudoir particulier réservé au service sanitaire en dehors des heures d'ouverture, après autorisation du directeur.

Article 825. — En outre des samedis après-midi et des dimanches, l'établissement ferme, les jours fériés, à neuf heures.

Sont compris comme jours fériés : jour de l'An, mardi-gras, lundi de Pâques, lundi de Pentecôte, Ascension, Fête Nationale, Assomption, Toussaint, Noël, lundi de la Fête Communale, lundi de la Braderie, Anniversaire de l'Armistice.

Article 1001. — Le déchargement et la visite sanitaire des viandes foraines auront lieu aux Halles Centrales aux heures fixées ci-dessous :

le lundi et le mardi, de 7 à 11 heures et de 14 à 16 heures ;

le mercredi et le jeudi, de 6 à 12 heures et de 14 à 17 heures ;

le vendredi, de 7 à 12 heures et de 14 à 16 heures ;

le samedi, de 7 à 12 heures.

Le marché aux viandes foraines des Halles Centrales n'a lieu ni le samedi après-midi ni le dimanche.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Code des Arrêtés Municipaux. Alimentation. Marchés couverts. Vente au détail. Périodes et horaires

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la décision de l'Administration Municipale du 25 Mai 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — A partir de la publication du présent arrêté l'article 910 du Code des Arrêtés Municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 910. — La vente au détail dans les marchés couverts aura lieu pendant les mois de Novembre, Décembre, Janvier, Février, de 8 à 17 heures ;

Mars, Avril, Septembre, Octobre, de 7 à 18 heures ;

Mai, Juin, Juillet, Août, de 6 à 18 heures.

L'ouverture des grilles des marchés aura lieu une demi-heure avant le début de la vente au détail et la fermeture une demi-heure après la cessation de la vente. Sous aucun prétexte les locataires d'étaux ne pourront pénétrer avant l'ouverture des dites grilles ni demeurer dans les marchés après l'heure fixée pour la fermeture.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Réception officielle de M. le Ministre de l'Intérieur. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le programme des cérémonies organisées à l'occasion de la Réception Officielle de M. le Ministre de l'Intérieur, le 14 Juin 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits, le dimanche 14 Juin 1936 :

1° A partir de quinze heures quarante-cinq, place de la Gare et rue Faidherbe, pendant la formation du Cortège Officiel ;

2° A partir de seize heures trente et un quart d'heure avant le passage dudit Cortège sur la partie constituant la chaussée des rues de Paris et des Sahuteaux ; ces dispositions cesseront d'être en vigueur un quart d'heure après le passage du Cortège.

Article 2. — Ces interdictions seront également observées partout où la circulation des véhicules pourrait être une cause de gêne, troubles ou dangers au cours des cérémonies.

Article 3. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Juin 1936.

Le Premier Adjoint au Maire de Lille,

G. WILLEMS.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Grande Kermesse 1936.

Programme

Fêtes de la Grande Kermesse organisées par le Conseil Municipal les 30, 31 Mai, 1er Juin 1936.

Fêtes de la Jeunesse, 30-31 Mai.

Carnaval d'Eté, 1er Juin.

COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES

Président d'Honneur : M. Roger Salengro, Maire de Lille, Conseiller Général, Député du Nord.

Président : M. Richard Coolen, Adjoint aux Cérémonies et Fêtes Publiques.

Secrétaire : M. Maurice Ryckebusch, Chef du Service des Fêtes.

Membres de la Commission :

MM. Devernay, Dompsin, Hermez, Ragheboom, Adjoints au Maire ;

Bour, Corbu, Dhoossche, Farvacques, Janssens, Martin, Noterman, Peeters, Vandenberghe, Conseillers Municipaux ;

Ernest Braine, Receveur Buraliste ;

Fernand Broux, Employé ;

Eugène Bulens, Représentant ;

Marcel Carpentier, Président du Comité des Fêtes de Saint-Sauveur, Saint-Maurice, Saint-Etienne ;

Albert Chevalier, Imprimeur ;

Jean Cibié, Président du Comité des Fêtes de Wazemmes, Esquermes, Vauban ;

Raoul Clément, Commerçant ;

Alphonse Colas, Publiciste ;

Edouard Degryse, Secrétaire administratif du Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille » ;

François Delemer, Architecte ;

Louis Delepoulle, Entrepreneur de Peinture ;

Henri Demanne, Entrepreneur de Peinture ;

Félicien Drumez, Coiffeur ;

Paul Dubrulle, Président de l'Union Sportive de Fives ;

Louis Duguiot, Secrétaire Général du Comité du Commerce et des Fêtes de Fives ;

Pierre Dupuis, Expert-Comptable ;

Louis Eycken, Président du Comité des Fêtes du Vieux-Lille ;

Gustave François, Vice-Président du Caveau Lillois ;

Paul Gibon, Président de l'Union Chorale Mixte des P.T.T. ;

Georges Housieaux, Administrateur de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais ;

Auguste Labbe, Chansonnier ;

Léopold Leroy, Commerçant ;

Henri Lobert, Directeur du Service de la Voirie ;

Jean-Baptiste Masson, Commerçant ;

René Reubrez, Publiciste ;

Louis Roggeman, Commerçant ;

Paul Ronse, Commerçant ;

Eugène Soudoyez, Secrétaire du Vieux-Comité des Fêtes de Fives-Saint-Maurice ;

Georges Van den Heede, Président du Comité du Commerce et des Fêtes de Saint-Maurice ;

Georges Vyt, Président du Cercle Sportif des Défenseurs de Lille ;

Fêtes de la Jeunesse

COMITÉ D'HONNEUR

Président : M. Roger Salengro, Maire de Lille, Conseiller Général, Député du Nord.

Vice-Présidents : M. Richard Coolen, Adjoint au Maire, Délégué aux Cérémonies et Fêtes Publiques ; M. Albert Chatelet, Recteur de l'Académie de Lille ; M. André Favières, Adjoint au Maire, Délégué à l'Education Physique et aux Sports ; M. André Dantzer, Inspecteur d'Académie ; M. le Docteur Debeyre, Directeur de l'Institut d'Education Physique de l'Université de Lille.

COMITÉ D'ORGANISATION

Président : M. Maurice Planque, Secrétaire Général de la Mairie, Président de la Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique.

Vice-Présidents : M. Théophile Caron, Inspecteur Primaire ;

M. Gustave Théry, Président du Comité du Nord de la F.F.F.G.E.P. ; M. Edmond Thieffry, Président de l'Union des Sociétés de Gymnastique de l'Arrondissement de Lille.

Secrétaires : M. Maurice Ryckebusch, Chef du Service des Fêtes ; M. Raymond Lallau, Secrétaire-Trésorier de la Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique.

Directeur des Concours : M. Jean Vandenhende, Directeur des Services de l'Education Physique de la Ville de Lille.

FÊTES DE LA JEUNESSE

Samedi 30 Mai :

Fête Scolaire

A quatorze heures : boulevard de la Liberté, entre la rue Nationale et la place de la République : Rassemblement des enfants des Ecoles Primaires.

A quatorze heures trente : Départ. Itinéraire : rue Nationale ; Grand'Place ; rues des Manneliers, de Paris, du Molinel, des Augustins, Saint-Sauveur, Frédéric-Mottez ; boulevards Louis XIV, Louis XIV prolongé.

Ordre du Cortège

Première Colonne. — Chef : M. Deconninck

1. — Musique Municipale, Lille.
2. — Clique de la Fédération des Associations des Anciens et Anciennes Elèves des Ecoles Publiques, Roubaix.
3. — Ecole de filles Pasteur.
4. — Ecole de garçons Rollin.
5. — Ecole de garçons de Jussieu.

Deuxième Colonne. — Chef : M. Coulon

6. — Clique Municipale Scolaire, Hellemmes.
7. — Ecole de filles Edgar Quinet.
8. — Ecole de filles Racine.

9. — Ecole de filles George Sand.
10. — Ecole de garçons Montesquieu.
11. — Ecole de garçons Dupleix.
12. — Ecole de garçons Cabanis.

Troisième Colonne. — Chef : M. D'Hérain

13. — Fanfare l'Avenir, Lille.
14. — Ecole de filles Paulin Parent.
15. — Ecole de filles Descartes.
16. — Ecole de filles Madame Rolland.
17. — Ecole de filles Jules Ferry.
18. — Ecole de garçons Michelet.
19. — Ecole de garçons Alfred de Musset.
20. — Ecole de garçons Lavoisier.

Quatrième Colonne. — Chef : M. Du Bois

21. — Clique de l'Amicale Laïque du Bourg et du Canon d'Or, Lambersart.
22. — Ecole de filles Desbordes-Valmore.
23. — Ecole de filles Madame de Staël.
24. — Ecole de garçons Carnot.
25. — Ecole de garçons Condorcet.
26. — Ecole de garçons Lydéric.

Cinquième Colonne. — Chef : M. Desquiens

27. — Fanfare l'Union, Lille.
28. — Ecole de filles Madame Récamier.
29. — Ecole de filles Colbert.
30. — Ecole de filles Boufflers.
31. — Ecole de filles Maintenon.
32. — Ecole de garçons Diderot.
33. — Ecole de garçons Monge.
34. — Ecole de garçons Vauban.

Sixième Colonne. — Chef : M. Pollet

35. — Clique Scolaire, Tourcoing.
36. — Ecole de filles Pascal.
37. — Ecole de filles Lamartine.
38. — Ecole de filles Jeanne Maillotte.
39. — Ecole de garçons Léon Trulin.
40. — Ecole de garçons Littré.
41. — Ecole de garçons Fombelle.

Septième Colonne. — Chef : M. Deleplace

42. — Fanfare Le Club Amical de Wazemmes, Lille.
43. — Ecole de filles Boucher de Perthes.
44. — Ecole de filles Renan.
45. — Ecole de garçons Turgot.

Huitième Colonne. — Chef : Mlle Courageux

46. — Clique Scolaire, Lomme.
47. — Ecole de filles Madame Campan.
48. — Ecole de filles Jules Verne.
49. — Ecole de filles Marcel Sembat.
50. — Ecole de garçons Lakanal.
51. — Ecole de garçons Paul Bert.
52. — Ecole de garçons Anatole France.

Neuvième Colonne. — Chef : M. Vancraenenbroecke

53. — Fanfare des Bois-Blancs, Lille.
54. — Ecole de filles Albert Samain.
55. — Ecole de filles Sophie Germain.
56. — Ecole de filles Montaigne.
57. — Ecole de garçons Berthelot.
58. — Ecole de garçons Ampère.
59. — Ecole de garçons Arago.

Dixième Colonne. — Chef : M. Evrard

60. — Clique Municipale Scolaire, Lille.

61. — Ecole de filles Jacquard.

62. — Ecole de filles Viala.

63. — Ecole de garçons Victor Duruy.

64. — Ecole de garçons Arago.

65. — Ecole de garçons Voltaire.

66. — Ecole de garçons Buffon.

A quinze heures trente, au Stade de la Foire Commerciale : Productions Gymniques par les enfants des Ecoles primaires et les sections féminine et masculine de la société municipale de gymnastique et d'éducation physique.

1. — Jeux. Leçons d'Education Physique et productions diverses par les Ecoles de filles et de garçons.

2. — Ensembles généraux par les enfants des Ecoles de filles et de garçons avec accompagnement de musique.

3. — Exercices d'ensemble par les scolaires de la Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique avec accompagnement de musique.

4. — Exercices aux barres parallèles simultané par huit, par les jeunes filles de la Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique.

5. — Exercices aux barres parallèles, simultané par six, par les Pupilles de la Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique.

6. — Exercices d'ensemble imposés à la Fête Fédérale d'Evian-les-Bains par les jeunes filles de la Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique.

Grand Palais de la Foire Commerciale : Distribution du Goûter.

A partir de dix-neuf heures trente, bureau des Amis de Lille, Gare de Lille : Contrôle des Sociétés carnavalesques pour les primes de séjour.

A vingt heures, grand'place : Audition Artistique par la Musique Municipale (1834-1936), 100 exécutants.

Président d'Honneur : M. Roger Salengro.

Vice-Président d'Honneur : M. Maurice Planque.

Président actif : M. Richard Coolen.

Sous-Directeur : M. Charles Portebois.

Programme : 1. Le nouveau Légionnaire, allegro de concert (Laigre). — 2. Lugdunum, ouverture (Allier). — 3. Hamlet, fantaisie (Ambroise Thomas). — 4. Les Saltimbanques, ouverture (Louis Ganne). — 5. L'Africaine, fantaisie (Meyerbeer). — 6. Les Amourettes, grande valse (Gung'l). — 7. La Traviata, fantaisie (Verdi). — 8. La Mort du Cid, grande Marche (Janin-Jaubert).

A vingt et une heures, place du Beffroi : Grande Fête de Nuit, Ballets, Poses Plastiques, avec le concours de la Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique, Lille ; Les Sportives, Lille ; Les Mineurs Gymnastes, Thiers ; La Jeunesse du Blanc-Seau, Tourcoing ; L'Espérance, Wasquehal.

Programme

1. — Ballet des Pierrots : l'Espérance, Wasquehal.
2. — Ballet des Cerceaux : les Mineurs Gymnastes, Thiers.
3. — Ballet : les Sportives, Lille.
4. — Poses plastiques : la Jeunesse du Blanc-Seau, Tourcoing.
5. — Poupées et Arlequins : Société Municipale, Lille.
6. — Les Roses du Midi : Société Municipale, Lille.
7. — Pierrots et Pierrettes : Société Municipale, Lille.
8. — Ballet des Saisons : Société Municipale, Lille.
9. — Les fleurs qui poussent : Société Municipale, Lille.
10. — Sur un marché persan : Société Municipale, Lille.

Illumination du Beffroi et du Grand Théâtre.

Kermesse flamande, rue Pierre Legrand et place du Prieuré.

Dimanche 31 Mai : *Fête de Gymnastique*

sous les auspices du Comité du Nord de la Fédération Féminine Française de Gymnastique et d'Education Physique et de l'Union des Sociétés de Gymnastique de l'Arrondissement de Lille.

De sept heures trente à midi, au Stade de la Foire Commerciale :

Eliminatoires de la Coupe Nationale d'Education Physique. — Concours individuels. — Jeunes filles et fillettes. — Concours en sections et individuels. — Pupilles.

A sept heures trente : appel et rassemblement des Jurés.

A huit heures : présentation des Sociétés passant les premières.

De onze heures à midi : angle des rues de Flandre et du Marché : contrôle des Sociétés Carnavalesques pour les primes de séjour.

Epreuve Cycliste

« Cinquième Lille-Bruxelles et Retour »

organisée par la Ville de Lille, avec le concours du Cercle Sportif des Défenseurs de Lille et du Journal « Les Sports » de Bruxelles.

De neuf à dix heures, Ecole Jean Macé, boulevard des Ecoles : Remise des dossards.

A dix heures quinze, chaussée centrale du boulevard des Ecoles : Appel des coureurs.

A dix heures trente : Départ en cortège sous la conduite de la Fanfare Cycliste de Tourcoing.

Itinéraire : boulevard Louis XIV ; avenues Eugène Varlin, Julien Destrée ; rues Pierre Legrand, Sadi Carnot.

A onze heures, barrière du Chemin de fer à Hellemmes : départ réel.

Itinéraire : Hellemmes, Ascq, Anstaing, Chéreng, Baisieux, Hertain, Tournai, Leuze, Ath, Enghien, Hal, Bruxelles, Anderlecht, chaussée de Ninove, Caeste, Enghien, puis retour par la même route. — Contrôle fixe, signature obligatoire et ravitaillement, Café des Arcades, 419, chaussée de Ninove.

Arrivée vers seize heures : chaussée centrale, boulevard des Ecoles.

De quinze heures à seize heures trente, boulevard des Ecoles : Concert par la Fanfare Cycliste de Tourcoing. Capitaine de route : M. Henri Hus.

Programme : 1. Souvenir de Balens (Chaillot). — 2. Brave cœur (Champel). — 3. La Pédale Ixelloise (Philos). — 4. L'Enghiennoise (Mahanden). — 5. Gamin de Paris (Rubien).

A quatorze heures trente, rue Saint-André : Rassemblement des Sociétés de Gymnastique.

A quinze heures : Départ.

Itinéraire : rue de la Collégiale ; place du Concert ; rue de la Monnaie ; place Louise de Bettignies, du Lion d'Or ; rues des Chats Bossus, de la Grande Chaussée ; place du Théâtre ; rue de la Bourse ; Grand'Place ; rues des Manneliers, Faidherbe ; place de la Gare ; rues de Tournai, du Molinel, de Paris ; place Simon-Vollant ; boulevards Papin, Louis XIV, Louis XIV prolongé.

Ordre du Cortège

Sections Fillettes

1. — Armentières : Clique Scolaire.

2. — Saint-Saulve : L'Alerte.

3. — Valenciennes : L'Ouvrière Valenciennoise.

4. — Roubaix : Clique de la Fédération des Associations des Anciens et Anciennes Elèves des Ecoles Publiques.

5. — Thiers : Les Mineurs Gymnastes.

6. — Lille : Les Sportives.

7. — Amiens : L'Etoile.

8. — Lambersat : Clique de l'Amicale Laïque du Bourg et du Canon d'Or.

Sections Pupilles

9. — Coudekerque-Branche : Association Sportive des Coopérateurs des Flandres.
10. — Lille : La Lilloise.
11. — Wasquehal : L'Espérance.
12. — Denain : La Jeunesse Denaisienne.
13. — Roubaix : L'Ancienne.
14. — Hem : Clique Scolaire.
15. — Croix : La Patriote.
16. — Saint-Waast-la-Haut : Les Mineurs.
17. — Dunkerque : La Dunkerquoise.
18. — Erquinghem-Lys : Clique Scolaire.
19. — Tourcoing : La Jeunesse du Blanc-Seau.
20. — Roubaix : La Roubaisienne.
21. — Flers-Breucq : Clique Scolaire.
22. — Lys : L'Avant-Garde.
23. — Wattrelos : La Gauloise.
24. — Comines : L'Avenir.
25. — Lille : L'Avenir du Sud-Revanche.
26. — Wattrelos : La Patriote.
27. — Tourcoing : Harmonie et Fifres de la Fédération des Amicales d'Anciens Elèves des Ecoles Publiques.
28. — Saint-Etienne-du-Rouvray : L'Avenir.
29. — Valenciennes : L'Ouvrière Valenciennoise.
30. — Thiers : Les Mineurs Gymnastes.
31. — Loos : La Jeunesse Loossoise.
32. — Caudry : L'Active.
33. — Hellemmes : Clique Municipale Scolaire.
34. — Lomme : La Jeunesse du Marais.

35. — Thumeries : L'Avant-Garde.

36. — Marcq-en-Barœul : La Renaissance.

37. — La Madeleine : L'Amicale Victor Hugo-Kléber.

38. — Lomme : Clique Scolaire.

39. — Lille : Section Féminine de la Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique.

40. — Lille : Clique Municipale Scolaire.

41. — Lille : Section Masculine de la Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique.

A seize heures, stade de la Foire Commerciale :
Grande Fête de Gymnastique.

1. — Mouvements spéciaux par l'Alerte de Saint-Saulve.

2. — Production par l'Ouvrière de Valenciennes.

3. — Exercices avec bâtons par les Mineurs Gymnastes de Thiers.

4. — Leçon d'Education Physique par l'Etoile d'Amiens.

5. — Pyramides à mains libres par La Lilloise.

6. — Pyramides par l'Espérance de Wasquehal.

7. — Ensembles sans engins par l'Ancienne de Roubaix.

8. — Ensembles sans engins par la Patriote de Croix.

9. — Pyramides par les Mineurs de Saint-Waast-la-Haut.

10. — Pyramides par la Dunkerquoise.

11. — Leçon d'Education Physique par la Jeunesse du Blanc-Seau de Tourcoing.

12. — Leçon d'Education Physique par La Roubaisienne.

13. — Série d'Education Physique par l'Avant-Garde de Lys-lez-Lannoy.

14. — Pyramides par la Gauloise de Wattrelos.

15. — Pyramides sans engins par l'Etoile de Comines.

16. — Série avec bâtons par la Patriote de Wattrelos.

17. — Pyramides par l'Avenir de Saint-Etienne-du-Rouvray.

18. — Mouvements spéciaux par les Mineurs Gymnastes de Thiers.

19. — Pyramides par la Jeunesse Loossoise.

20. — Pyramides par l'Active de Caudry.

21. — Leçon d'Education Physique par l'Avant-Garde de Thumeries.

22. — Exercices avec cercles par la Renaissance de Marcq-en-Barœul.

23. — Simultané aux barres parallèles par les Pupilles de la Municipale de Lille.

24. — Simultané aux barres parallèles par les Jeunes Filles de la Municipale de Lille.

25. — Exercices d'ensemble imposés à la Fête Fédérale d'Evian par les Jeunes Filles :

de l'Alerte de Saint-Saulve,

de l'Ouvrière de Valenciennes,

des Mineurs Gymnastes de Thiers,

des Sportives de Lille,

de l'Etoile d'Amiens,

de la Municipale de Lille,

avec accompagnement de musique.

26. — Ensembles généraux par les Pupilles des Sociétés participantes, avec accompagnement de musique.

Défilé final.

DÉFILÉ SUR LE TERRAIN

Ensembles Généraux

Les Sociétés sont tenues de participer avec leur effectif maximum au Cortège-Défilé. Elles se rassembleront, par rangs de 4 en 6 colonnes pour le défilé sur le terrain et les ensembles généraux dans l'ordre ci-dessous :

1. — SECTIONS FEMININES

Première Colonne. — Chef : M. Deconninck.

La Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique, Lille.

L'Alerte, Saint-Saulve.

L'Ouvrière, Valenciennes.

Deuxième Colonne. — Chef : M. D'hérain.

La Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique, Lille.

Les Mineurs Gymnastes, Thiers.

Les Sportives, Lille.

L'Etoile, Amiens.

2. — SECTIONS MASCULINES

Première Colonne. — Chef : M. Deconninck.

La Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique, Lille.

Association Sportive des Coopérateurs des Flandres, Coudekerque-Branche.

La Lilloise, Lille.

L'Espérance, Wasquehal.

La Jeunesse Denaisienne, Denain.

L'Ancienne, Roubaix.

Deuxième Colonne. — Chef : M. D'Hérain.

La Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique de Lille.

La Patriote, Croix.

Les Mineurs, Saint-Waast-la-Haut.

La Dunkerquoise, Dunkerque.

Troisième Colonne. — Chef : M. Du Bois.

La Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique, Lille.

La Jeunesse du Blanc-Seau, Tourcoing.

La Roubaisienne, Roubaix.

Quatrième Colonne. — Chef : M. Deleplace.

La Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique, Lille.

L'Avant-Garde, Lys.

La Gauloise, Wattrelos.

L'Avenir, Comines.

L'Avenir du Sud-Revanche, Lille.

La Patriote, Wattrelos.

Cinquième Colonne. — Chef : M. Pollet.

La Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique, Lille.

L'Avenir, Saint-Etienne-du-Rouvray.

L'Ouvrière Valenciennoise, Valenciennes.

Les Mineurs Gymnastes, Thiers.

La Jeunesse Loossoise, Loos.

L'Active, Caudry.

Sixième Colonne. — Chef : M. Vancraenenbroecke.

La Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique, Lille.

La Jeunesse du Marais, Lomme.

L'Avant-Garde, Thumeries.

La Renaissance, Marcq-en-Barœul.

L'Amicale Victor-Hugo-Kléber, La Madeleine.

Défilé sur le terrain.

Défilé sur le terrain, les 6 groupes conduits par leurs chefs feront le tour du praticable et entreront ensuite aux vestiaires. En passant devant la tribune officielle, le moniteur commandera tête à droite. Sitôt passé la tribune, il commandera tête droite.

Rassemblement des ensembles.

Les colonnes se formeront au quartier des gymnastes : par 4 — dans l'ordre du cortège.

Les colonnes seront mises en marche et dirigées par leur chef de groupe.

Prise des distances.

Au commandement « sur la droite vers la gauche, dans chaque groupe prenez vos intervalles, Marche », les gymnastes de droite marcheront en se maintenant sur les lignes pendant que les autres élèveront progressivement les bras — pour prendre, vers la gauche, leurs distances en s'alignant.

Le terrain sera marqué.

Les drapeaux sur un rang se porteront en ligne, à 2 mètres en avant de la première ligne d'exécutants.

Exécution des préliminaires.

Au commandement de « garde à vous » les gymnastes rectifieront la position avant chaque exercice. Il y a douze temps pour rien.

Ploiement.

Au commandement de « sur le rang de gauche dans chaque colonne, serrez vos intervalles », le mouvement contraire à la prise des distances s'exécutera. Au commandement de « demi-tour » les gymnastes feront face en arrière. Les drapeaux iront se placer en avant de la première colonne au fond du terrain, par 5, prêts à défiler devant les tribunes. Le 1er groupe exécutera un changement de direction, derrière les drapeaux, les autres groupes suivront.

Salut.

En passant devant la tribune, les gymnastes tourneront la tête à droite.

A seize heures, angle des rues Enrico Ferri et Tournai : Fête Aérostatique.

A dix-huit heures, Concerts :

Square Lardemer, par la Clique de l'Amicale Laïque du Bourg et du Canon d'Or de Lambersart — 85 exécutants.

Programme :

1. Les Alpilles, défilé (Reybert). — 2. Bourg et Canon d'Or, marche des fifres de l'Amicale (Schaller). — 3. Louis XIV, grand défilé, clairons, trompettes, fifres (Millot). — 4. Rondeau de Louis XI, par une sélection de fifres (Petit). — 5. La Fauvette, polka pour trompettes (Forter). — 6. Arcadia, fantaisie pour trompettes (Gadenne). — 7. Marche du 151e, défilé (Lotterie).

Place Arago, par la Clique Scolaire d'Armentières — 100 exécutants.

Programme :

1. L'Alerte (Dupuis). — 2. Fifrelo (July). — 3. Pas redoublé (Dupuis). — 4. Défilé-Marche (Dupuis). — 5. Le P'tit Quinquin (Mastio).

De vingt à vingt et une heures, place aux Bleuets :

Contrôle des Sociétés Carnavalesques pour les primes de séjour.

A vingt-deux heures quinze, place de la République :

Grand Feu d'Artifice.

Illumination du Beffroi et du Grand Théâtre.

Kermesse flamande rue Pierre Legrand et place du Prieuré.

Lundi 1er Juin

Braderie annuelle du quartier de Fives : rues de Lannoy, du Long Pot et Pierre Legrand.

A dix heures, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville :

Lecture du palmarès et distribution des prix des Concours de Gymnastique.

A onze heures, place de l'Arsenal : Concert par la Fanfare de Trompes de Chasse d'Armentières — 45 exécutants.

Programme :

1. Moulin de la Vierge, fantaisie (Sombrun). — 2. Fête au

Village (Cantin). — 3. Les Echos de Chamborg, fantaisie (Gourdin). — 4. Bergers et Bergerettes, fantaisie (Gourdin). — 5. Coquelicot (Sombrun). — 6. Fête au Château (Cantin).

FÊTES FRANCO-BELGES

Grand Concours-Cortège de Sociétés et Groupes costumés.

Quatre-vingt-dix mille francs de prix et primes.

A quatorze heures, place de la Nouvelle Aventure et rue Jules Guesde :

Rassemblement des Sociétés et Groupes pour la formation du Cortège.

A quatorze heures trente, départ.

Itinéraire : rues Colbert, Nationale ; Grand'Place ; rues des Manneliers, de Paris, du Molinel ; places Richebé, de la République ; rues Inkermann, Solférino, des Postes ; place des Quatre Chemins ; rue de la Justice ; boulevard Victor Hugo ; rues de Wazemmes, d'Arras, Courmont, Bossuet, Fénelon, Philippe de Comines, de Douai. Dislocation : angles des boulevards des Ecoles, Victor Hugo et des rues d'Arras, Barthélémy Delespaul, de Cambrai, Solférino.

Ordre du Cortège des Sociétés et Groupes costumés :

Piquet de gendarmes à cheval.

1. — Verviers — Cercle Royal : Les Jeunes Tambours et Clairons : Hussards de la Garde.
2. — Londerzeel — Fanfare Royale L'Union.
3. — Lille — La Famille Bébé.
4. — Amiens — Société l'Etoile : Pierrots et Pierrettes.
5. — Gand — De Volendammers : Les Habitants de Volendam en Fête.
6. — Loth-lez-Bruxelles — Karnaval-Club : Les Astronomes.
7. — Loth-lez-Bruxelles : Karnaval-Club : Groupe musical.
8. — Malines — Société Carnavalesque Onder Ons.
9. — Vilvorde — Société musicale Les Palliéters : Paysans Flamands.

10. — Lille — Char : Honneur et Patrie.

11. — Escautpont — Les Joyeux Trompettes d'Escautpont.

12. — Hellemmes — Groupe de Marins : En Bordée.

13. — Gand — Les Musiciens des Rues Gantoises.

14. — Gendbrugge — Paysans et Paysannes de Grendbrugge.

15. — Lens — Symphonie Accordéoniste Ouvrière Lensoise : Mineurs.

16. — Charleroi — Tribu des Peaux-Rouges.

17. — Beuvry — Société Carnavalesque: Les Intimes de Beuvry.

18. — Vilvorde — La Famille Ambulante : Un Mariage Original.

19. — Leers — Clique Scolaire : Les Volontaires.

20. — Tourcoing — Groupe Philanthropique Les Amis de la rue de la Latte : Char : La Cour de Perse au XVIe siècle.

21. — Maing — Société de Trompettes L'Avant Garde.

22. — Bruxelles — Les Amis du Valet de Pique.

23. — Nœux-les-Mines — Société La Renaissance : Les Ecossais.

24. — Liége — Les Bergers d'Outre-Meuse.

25. — Lokeren — De Vroolijke Vlinders — Danseurs et Danseuses Russes.

26. — Verviers — Société Musicale : Les Joyeux Verviétois.

27. — Termonde — Vrienden Van Ziet Van Oudenburg : Paysans Tchécoslovaques.

28. — Liége — Les Joyeux des Vennes : Groupe France-Belgique, Géants Liégeois.

29. — Maing — Société de Tambours et Clairons La Vaillante.

30. — Mons-en-Barœul — Char : Gai Printemps.

31. — Verviers — Royale Fanfare Les Eclaireurs Franchimontois : Tziganes.

32. — Ostende — Société Helpt mee't, zal wel gaan : Belgique-Congo.

33. — Jette Saint-Pierre : Société Royale Union des Fanfares: Paysans Brabançons.

34. — Jette Saint-Pierre — Société Royale Union des Fanfares : Groupe Musical.

35. — Gand — Société De Liefdadige Vrienden.

36. — Bruxelles — Les Vrais Gais Philanthropes : Méphistos Britanniques.

37. — Quévy-le-Petit — Mexicains et Mexicaines.

38. — Saint-Gilles-lez-Termonde — Société Moedig En Vrij : Les Joyeux Matelots.

39. — Malines — De Lustige Burgers : Dompteurs et Dompteuses.

40. — Lille — Les Sans Cœur : Char : La Mascotte.

41. — Lens — Société Musicale La Fanfare Perdue.

42. — Lokeren — Société Carnavalesque Le Plaisant Coin : Groupe d'Apaches.

43. — Gendbrugge — De Menschlievende Clowns : Groupe de Clowns.

44. — Gendbrugge — De Liefdadige Volksvrienden : Gentlemen de 1830.

45. — Souvret — Société de Gilles Les Infatigables.

46. — Louvain — Les Amis des Tuberculeux : Les Chanteurs de Variétés.

47. — La Louvière — Pierrots et Pierrettes Rinlis de Longtain.

48. — Lille — Société Les Enfants de Lydéric : Légionnaires Romains.

49. — Lille — Société Les Enfants de Lydéric : Char : Apothéose de César.

50. — Dison — Société de Tambours et Clairons L'Alliance Disonaise : Garde Princière.

51. — Boesinghe — Société Carnavalesque Les Bons Amis: Les Cinq Couleurs.

52. — Iseghem — Société Musicale De Zanzibars : Gais Paysans.

53. — Mons — Les Gais Doudous : Pierrots blancs et rouges.

54. — Ypres — Société Carnavalesque Les Ecossais d'Ypres.

55. — Escaudain — Chorale Polonaise La Harpe : Noce Silésienne.

56. — Eudeghien — Les Troubadours.

57. — Fresnes-sur-Escaut — Fanfare des Joyeux Cow Boys.

58. — Fâches-Thumesnil — Mickeys-Club : Char : Palais des Sports.

59. — Dison — Société de Tambours et Clairons Le Réveil Disonnais : Garde Impériale Française.

60. — Gendbrugge — Association Philanthropique Les Vrais Augustes.

61. — La Louvière — Les Joyeux Moufflus : Pierrots et Pierrettes.

62. — Bruges — Société Musicale Les Joyeux Zigomars.

63. — Lessines — Moderns-Attractions : Girls et Acrobates.

64. — Halluin — Groupe Les Espagnols.

65. — Fâches-Thumesnil — Les Supporters D.C.D. : Une rue à Pékin.

66. — Fâches-Thumesnil — Les Amis de la Brasserie ; Char : Le Rêve d'un Ouvrier.

67. — Armentières — Fanfare de Trompes de Chasse.

68. — Liége — Société Royale Historique Les R'Jettons des Combattants de 1830 : Les Volontaires de 1830.

69 — Bruges — De Lustige Saint-Anna Vierders : Paysans Hollandais.

70. — Halluin — Bohémiens et Gitanes modernes.

71. — Calais — Fanfare des Trompettes.

72. — Termonde — Mickey-Moese : Groupe de Mickeys avec Géants.

73. — Lille — Les Sans-Souci : Les Chansons de Desrousseaux.

74. — Lille — Les Sans-Souci ; Char : A la Gloire de Victor Hugo.

75. — Bruxelles — Congrès-Attractions : Paysans et Paysannes de 1830.

76. — Lomme — La Bohême : Bohémiens, Bohémiennes.

77. — Poperinghe — Groupe Philanthropique Poperinghe-Vooruit : Les Comètes.

78. — Ypres — Les Gais Lurons : Les Hussards Modernes.

79. — Halluin — Les Amis Réunis : Andalous et Andalouses.

80. — Saint-Quentin — Fanfare des Grenadiers.

81. — Saint-Quentin — La Commune Libre du Faubourg Saint-Jean : Costumes 1830.

82. — Calais — Les Dix de Cœur ; Char de la Dentelle.

83. — Montigny-en-Gohelle — Rigolos Gilles Danseurs.

84. — Appels-lez-Termonde — Les Boer Jef ; Géant Jef avec sa suite.

85. — Liége — Harmonie Les Deux Sœurs.

86. — Liége — Groupe Carnavalesque Les Grosses Têtes de Liége.

87. — Anvers — Société Onze Meisjes ; La Joyeuse Entrée de Charles V.

88. — Jemmappes — Les Copains Gilles.

89. — Lille — Union des Commerçants de la rue des Postes : Groupe de Jardiniers.

90. — Lille — Union des Commerçants de la rue des Postes : Char : La Reine du Printemps.

91. —Lille — Géant Gambrinus.

Service médical — Ambulance.

A dix-neuf heures, Jardin Vauban : Audition artistique par la Musique Municipale — 1834-1936 - 100 exécutants.

Président d'Honneur : M. Roger Salengro.

Vice-Président d'Honneur : M. Maurice Planque.

Président Actif : M. Richard Coolen.

Sous-Directeur : M. Charles Portebois.

Programme :

1. Marche du Tannhauser (Wagner). — 2. Cavalleria Rusticana, fantaisie (Mascagni). — 3. Fête militaire, mazurka pour cornet (Petit). — 4. Werther, fantaisie (Massenet). — 5. Le Trouvère, fantaisie (Verdi). — 6. Danses hongroises, n°s 5 et 6 (Brahms). — 7. Symphonie inachevée (Schubert). — 8. Guillaume Tell, ouverture (Rossini).

De vingt et une à vingt-trois heures trente :

Bals à grand orchestre : grand'Place, place Verte, place de Tourcoing, place Edith Cawell, place Louise de Bettignies.

Illumination du Beffroi et du Grand Théâtre.

Kermesse flamande: rue Pierre Legrand et place du Prieuré.

MARDI 2 JUIN

A onze heures, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville : Tirage au sort des primes en présence des Membres de l'Administration Municipale, de la Commission Municipale des Fêtes et des Délégués des Sociétés.

L'Adjoint au Maire,

Délégué aux Cérémonies
et Fêtes Publiques,

Richard COOLEN.

Le Maire de Lille,

Conseiller Général

Député du Nord,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Fêtes Communales de 1936.

Programme officiel

DIMANCHE 21 JUIN

A neuf heures, au Grand Théâtre : Vingt-huitième Congrès de la Fédération des Sociétés du Nord et du Pas-de-Calais.

A neuf heures trente, boulevard des Ecoles : Revue par le Conseil Municipal des Sociétés de Jeux Populaires.

Rassemblement des Sociétés : neuf heures précises : allée centrale.

Défilé

Les sociétés et compagnies d'archers, d'arbalétriers, de joueurs de boules, de dés, de beigneau, etc.., venues pour la Fête, devront être rendues, à neuf heures précises, boulevard des Ecoles. Des médailles de bonne tenue et d'éloignement leur seront décernées.

Après la Revue, à 9 h. 30, le cortège : 1° se mettra en marche par le boulevard Papin, la place Simon Vollant, les rues de Paris, des Manneliers ; la Grand'Place ; la rue Nationale ; 2° se disloquera à hauteur des rues de Pas et Jean Roisin.

Les sociétés et compagnies devront être accompagnées, chacune, d'un ou de plusieurs tambours avec drapeau.

Aussitôt après le Défilé, les Sociétés, sous la conduite des commissaires délégués par l'Administration Municipale, se rendront aux points qui leur seront indiqués où les concours commenceront immédiatement.

Toute société : 1° qui ne sera pas présente à la Revue à l'heure indiquée ci-dessus ; 2° qui ne participera pas au Cortège, perdra ses droits aux médailles de bonne tenue et d'éloignement. Un pointage sera fait par les commissaires délégués de la Ville pour s'assurer de la présence réelle des sociétés, rue Nationale.

Toute société ou tout membre d'une société qui causera du désordre à n'importe quel moment de la Fête : 1° sera disqualifié ; 2° perdra ses droits à participer aux divers concours ou même à la remise des prix portés au programme.

Primes offertes par la Municipalité aux Sociétés de Jeux qui auront participé à la Revue et au Défilé

Toutes les Sociétés de jeux ayant participé à la Revue, boulevard des Ecoles, et au Défilé, suivant l'itinéraire ci-dessus indiqué, pourront prendre part au tirage des primes ci-après :

Quatorze primes de cinquante francs chacune à la condition :

1° d'avoir un effectif supérieur à trente personnes, chaque effectif étant contrôlé : a) pendant la Revue ; b) au départ ; c) à la dislocation du Cortège, angle des rues de Pas, Jean Roisin, Nationale par les commissaires délégués de la Ville ;

2° de se faire accompagner d'un ou de plusieurs tambours avec drapeau ;

Six primes de soixante francs chacune destinées aux musiciens qui précèderont les sociétés de jeux, l'effectif des musiciens étant supérieur à cinq.

Un contrôle sera effectué par les commissaires de la Ville : a) à la Revue ; b) au défilé ; c) au point de dislocation du cortège.

Le tirage au sort des primes aura lieu, à l'Hôtel de Ville, Salle d'Honneur, le Mardi 22 juin, à seize heures en présence de M. l'Adjoint délégué aux Fêtes et des délégués des sociétés.

Il sera public.

A dix heures quinze, 69, rue Gustave Delory : Réception de la Municipalité par le Comité des Fêtes du secteur Saint-Sauveur-Saint-Maurice-Saint-Etienne.

A onze heures quarante cinq, place du Théâtre : Rassemblement du Cortège en vue de la Réception à l'Hôtel de Ville du Comité de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais et des membres du vingt-huitième Congrès.

A douze heures, départ.

Itinéraire : rues de Paris, des Sahuteaux.

A douze heures vingt, Grand Hall de l'Hôtel de Ville: Réception officielle et remise du Fanion Fédéral à la Chorale Municipale par la Ville de Malo-les-Bains.

A quatorze heures : Jeux populaires.

Jeux de Bouchon : quai du Wault, rue d'Iéna, rue Armand Carrel, place Catinat, avenue de Dunkerque, face à la cité Dejaghère, place des Girondins, angle du boulevard de Strasbourg et de la rue Albert Samain, angle des rues Charles Manse et Désaugiers.

Prix offerts à chacun de ces jeux :

1er prix, 100 fr. ; 2e, 70 fr. ; 3e, 40 fr. ; 4e, 20 fr. ; 5e, 10 fr. ; 6e, 10 fr. ; 7e, 10 fr. ; 8e, 10 fr.

Avenue du Peuple Belge, jeux divers, offerts aux Vieillards de l'Hospice Général, Hommes et Femmes.

Prix de la Ville : 1.000 francs.

Tir à l'arc au Bersault : A Saint-Martin, rue d'Esquermes : à Sainte-Anne, rue Léon Gambetta.

Prix offerts à chacun de ces jeux :

1er prix, 135 fr. ; 2e, 110 fr. ; 3e, 85 fr. ; 4e, 30 fr. ; 5e, 30 fr.

Jeu de Dés : place Déliot — 375 francs de prix offerts par la Ville.

Tir horizontal au fusil — Arbalète, au cadran ordinaire : place Philippe de Girard.

Prix offerts par la Ville :

1er prix, 90 fr. ; 2e, 65 fr. ; 3e, 45 fr. ; Prix de mouches, 25 fr. ; 4e, 30 fr. ; 5e, 20 fr. ; 6e 20 fr. ; Prix de bas nombre, 15 fr.

Jeu de Beigneaux : rue d'Arcole, rue Paul Lafargue, boulevard Montebello.

Prix offerts par la Ville :

1er prix, 90 fr. ; 2e, 75 fr. ; 3e, 55 fr. ; 4e, 45 fr. ; 5e, 35 fr. ; 6e, 30 fr. ; 7e, 20 fr. ; 8e, 10 fr.

Les rebats du dimanche et du lundi auront lieu place d'Arcole.

Tir à l'arc à la perche, au siège de la Société « Saint-Pierre de Moulins-Lille », rue du Faubourg de Douai.

Prix offerts par la Ville.

Concours international de billard anglais à Fives et à Wazemmes.

Concours de poste aérienne, organisés par la Société La Concorde, le Groupement Colombophile du Sud, le Siège Colombophile Ouvrier, la Société Le Rapide et l'Union Amicale des Sociétés Colombophiles de Fives et de Saint-Maurice.

Prix d'Honneur offerts par la Ville.

Boulevard des Ecoles : Jeu de Pelote-Balle, Grand Prix de Lille, entre Manage et Sous-le-Bois.

Jeu de Balle au gant : deuxième catégorie, entre Orchies et Lille.

Jeux de Boule, boulevard Victor Hugo, rue Vantroyen.

Prix offerts à chacun de ces jeux :

1er prix, 115 fr. ; 2e, 85 fr. ; 3e, 55 fr. ; 4e, 25 fr. ; 5e, 20 fr.

Jeu de Boule ferrée, boulevard des Ecoles.

Prix offerts par la Ville :

Concours de pointage : 1er prix, 45 fr. ; 2e, 30 fr. ; 3e, 20 fr. ; 4e, 15 fr. ; 5e, 15 fr. ; 6e, 15 fr. ; 7e, 10 fr. ; 8e, 10 fr. ; 9e, 10 fr. ; 10e, 10 fr.

Concours de tir : 1er prix, 35 fr. ; 2e, 20 fr. ; 3e, 15 fr. ;

Concours de pêche au Grand Carré, organisé par le Syndicat des Pêcheurs à la ligne du Nord.

Prix offerts par la Ville.

A quinze heures, quai de l'Ouest, Joute sur l'eau, par la Société Les Marins du Sud.

Prix offerts par la Ville :

1er prix, Médaille d'argent, 80 fr. ; 2e, 55 fr. ; 3e, 45 fr. ; 4e, 30 fr. ; 5e, 20 fr. ; 6e, 20 fr.

Ecole de Natation, rue d'Armentières : Championnats régionaux de Natation par le Cercle Ouvrier Sportif Les Nageurs Lillois avec le concours des clubs de Boulogne-Billancourt, Lens, Roubaix, Saint-Amand.

Grandes Fêtes et Réjouissances Populaires organisées par le Comité des Fêtes du Secteur Saint-Sauveur-Saint-Maurice-Saint-Etienne sous les auspices de la Municipalité.

Grand Festival Fédéral de Musique.

A quinze heures trente, rues de Tournai, Enrico Ferri, Gustave Delory, des Augustins : Rassemblement des Sociétés participantes.

A quinze heures trente : départ.

Itinéraires :

Premier tronçon : rue de Tournai ; place de la Gare ; rue Faidherbe ; place du Théâtre ; rue de Paris ; place Simon Vollant ; rue de Rocroi ; square du Réduit ; rue Saint-Sauveur.

Deuxième tronçon : rue de Tournai ; place de la Gare ; rue Faidherbe ; place du Théâtre ; rues de Paris, du Molinel ; place de Béthune ; rues de Béthune, de la Vieille Comédie ; place de Rihour ; rues Neuve, du Sec Arembault.

A dix-sept heures : Auditions musicales dans les divers points du quartier.

A vingt deux heures trente, place Simon Vollant : Grand Feu d'Artifice.

Illumination du Beffroi et du Grand Théâtre.

A Minuit : Ouverture de la Braderie Flamande du Secteur Saint-Sauveur-Saint-Maurice-Saint-Etienne.

LUNDI 22 JUIN

A huit heures, Stand du Champ de Mars : Tir à la Cible par le Bataillon des Sapeurs-Pompiers, secteur Saint-Sauveur-Saint-Maurice-Saint-Etienne.

Continuation de la Braderie Flamande.

A neuf heures : Jeux de bouchon, angle des rues d'Arras et Baggio, angle des rues Gosselin et de Lannoy, rue du Bois Saint-Sauveur, place Barthélémy Dorez.

Prix offerts à chacun de ces jeux :

1er prix, 80 fr. ; 2e, 50 fr. ; 3e, 25 fr. ; 4e, 15 fr. ; 5e, 10 fr.

A dix heures, Grand Hall de l'Hôtel de Ville : Réception en l'honneur des vieillards hospitalisés.

Noce d'or des époux Dujardin-Kerckhove, Kerckhove-Biébaut, Van Brussel-De Blaere, Wandels-De Roost.

A quatorze heures : Bascules hydrauliques, rue Anatole de la Forge, rue Sainte-Catherine, rue du Croquet.

Prix offerts par la Ville :

1er prix, médaille d'argent, 70 fr. ; 2e, 50 fr. ; 3e, 45 fr. ; 4e, 35 fr. ; 5e, 25 fr.

A quinze heures, quai de la Haute Deûle : Joute sur l'eau, par la Société « Les Jouteurs Lillois ».

Prix offerts par la Ville :

1er prix, médaille d'argent, 80 fr. ; 2e, 55 fr. ; 3e, 45 fr. ; 4e, 30 fr. ; 5e, 20 fr. ; 6e, 20 fr.

Façade de l'Esplanade : Démonstration par la Cynophilie Ouvrière.

Boulevard des Ecoles : Jeu de Pelote-Balle, Grand Prix de Lille, Division d'Excellence entre Rebaix et Feluy.

A quinze heures, Hôtel de Ville : Tirage et paiement des Primes du Festival de Musique.

De quatorze à dix-neuf heures : Manifestations Sportives, organisées par le Comité des Fêtes du Secteur Saint-Sauveur-Saint-Maurice-Saint-Etienne :

Course de Garçons de Café — Course Cycliste — Epreuve de Marche — Match de Basket-Ball — Fête Aérostatique.

A dix-huit heures, kiosque de l'Esplanade : Concert par la Fanfare « Les Amis Réunis de Wazemmes ».

Distribution générale des prix aux Sociétés ayant participé aux Jeux Populaires.

Les Sociétés seront appelées dans l'ordre suivant :

1. Arc au berceau ; 2. Fusil-Arbalète ; 3. Jeu de Beigneau : 4. Jeu de Boule ; 5. Jeu de boule ferrée ; 6. Jeu de bouchon ; 7. Joute sur l'eau ; 8. Bascule hydraulique.

A vingt heures, Grand'Place : Audition Artistique par la Grande Fanfare de Fives et la Chorale Municipale.

Dispositions Générales

Toutes les sociétés qui désirent concourir aux Jeux de la Ville doivent adresser au Service des Fêtes à la Mairie, pour le vendredi 19 juin, deux listes indiquant lisiblement le titre de la Société, son lieu de réunion, le nombre de membres qui doivent concourir ainsi que le nom de chacun d'eux.

Pour avoir droit au prix d'éloignement, les sociétés devront justifier de leur domicile par un certificat du Maire de leur commune.

Le samedi 20 juin, à quinze heures, en l'Hôtel de Ville, il sera procédé à un tirage au sort pour déterminer l'ordre dans lequel les sociétés inscrites pour les différents jeux seront admises à concourir.

Toutefois, le tirage au sort pour déterminer l'emplacement pour les sociétés de Jeux de bouchon se fera, le soir, à vingt heures.

La Ville se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre ou l'importance des prix selon le nombre plus ou moins grand de sociétés.

L'Adjoint au Maire,
Délégué aux Cérémonies,
et Fêtes Publiques,
Richard COOLEN.

Le Député-Maire de Lille,
Ministre de l'Intérieur,
Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Fête Communale 1936 et Fêtes du Secteur Saint-Sauveur, Saint-Maurice, Saint-Etienne.

Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu le programme : *a*) des Fêtes Communales ; *b*) des Fêtes du Secteur Saint-Sauveur-Saint-Maurice-Saint-Etienne, les 21 et 22 Juin 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits :

1° Dimanche 21 Juin 1936 :

a) à neuf heures, chaussée centrale du boulevard des Ecoles, pendant le rassemblement et la revue des Sociétés de Jeux Populaires ;

b) à neuf heures quinze et un quart d'heure avant le passage dudit cortège, sur la partie constituant la chaussée des voies ci-après : boulevard Papin ; place Simon Vollant ; rues de Paris, des Manneliers ; Grand'Place ; rue Nationale et, pour assurer les dégagements, rues de Pas, Jean Roisin ;

c) à quatorze heures trente, rues de Tournai, Enrico Ferri, Gustave Delory, des Augustins, pendant le rassemblement des sociétés musicales participant au Festival Fédéral de Musique ;

d) à quinze heures et un quart d'heure avant le passage dudit cortège, sur la partie constituant la chaussée des voies ci-après : place de la Gare ; rue Faidherbe ; place du Théâtre ; rue de Paris ; place Simon Vollant ; rue de Rocroi ; square du Réduit ; rues Saint-Sauveur, du Molinel ; place de Béthune ; rues de Béthune, de la Vieille Comédie ; place de Rihour ; rues Neuve, du Sec Arembault ;

e) place Simon Vollant, de vingt-deux heures à la fin du Feu d'Artifice qui y sera tiré..

Durant le tir, les fenêtres et les regards des toitures des habitations environnantes devront être fermés, les terrasses des cafés supprimées, les garde-soleil relevés, les installations de toute nature en vue de la braderie du lendemain ne pourront être commencées qu'à l'issue du tir.

2° Lundi 22 Juin 1936 :

a) de huit à treize heures, pendant la Braderie du Secteur Saint-Sauveur-Saint-Maurice-Saint-Etienne: places de Béthune, de la Gare ; parvis Saint-Maurice ; rues de Béthune, Faidherbe, Gustave Delory, du Molinel, Neuve, de Paris, des Ponts de Comines, du Priez, Saint-Sauveur, du Sec Arembault, de Tournai ;

b) de dix-sept à dix-huit heures trente, rue Gustave Delory, fraction comprise entre la rue Enrico Ferri et l'avenue Charles Saint-Venant, en vue de l'arrivée d'une course cycliste ;

c) de dix-neuf à vingt heures quinze, rue Saint-Sauveur, fraction comprise entre les rues des Etaques et des Robleds, durant le match de basket-ball qui y sera organisé ;

d) de vingt à vingt-deux heures, Grand'Place, pendant la durée du Concert d'Art que donneront la Grande Fanfare de Fives et la Chorale Municipale.

Article 2. — Ces interdictions seront également observées partout où la circulation des véhicules pourrait être une cause de gêne, troubles ou dangers, au cours des festivités.

Article 3. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Tour de France Cycliste 1936.

Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le changement de l'itinéraire d'arrivée de la première étape du Tour de France Cycliste 1936 ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures d'ordre nécessaires afin d'éviter les accidents ;

Arrêtons :

Article 1. — L'itinéraire qu'emprunteront les coureurs du Tour de France Cycliste, mardi sept Juillet, dans la traversée de notre territoire, sera le suivant :

Rues du Faubourg d'Arras, d'Artois ; parvis Saint Michel ; place Philippe Lebon ; rue Nicolas Leblanc ; place de la République — chaussée latérale côté Palais des Beaux-Arts — ; boulevard de la Liberté ; rue Nationale ; Grand'Place ; rue des Manneliers ; place du Théâtre ; boulevard Carnot.

Article 2. — Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit mardi sept Juillet, de quinze heures trente à dix-sept heures trente, dans les voies ci-après :

Rue d'Artois : côté numéros impairs ; parvis Saint Michel : côté numéros impairs ; rue Nicolas Leblanc : côté numéros impairs ; place de la République : chaussée latérale côté Palais des Beaux-Arts ; boulevard de la Liberté : côté numéros impairs, de la place de la République à la rue Nationale ; rue Nationale : côté numéros impairs, du boulevard de la Liberté à la Grand-Place ; rue des Manneliers : côtés numéros pairs ; place du Théâtre : devant le Grand Théâtre ; boulevard Carnot : côté numéros pairs.

Pendant la durée de cette interdiction, la station de taximètres longeant le Grand Théâtre sera complètement dégagée ; les voitures iront stationner rue des Bons Enfants.

Le garage public d'automobiles de la Grand'Place sera supprimé de quinze heures trente à dix-huit heures trente.

Article 3. — Mercredi huit Juillet, les coureurs se rassembleront boulevard Louis XIV — angle rue Frédéric Mottez — vers dix heures trente. Ils seront conduits, en peloton, vers dix heures quarante-cinq, par l'itinéraire ci-après, à la barrière de Ronchin, point de départ de la deuxième étape : boulevards Louis XIV, des Ecoles ; rues de Douai, Armand Carrel, du Faubourg de Douai.

Article 4. — Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit, mercredi huit Juillet, boulevard Louis XIV, côté numéros impairs, à partir de neuf heures trente, jusqu'après le départ des coureurs pour la deuxième étape du Tour.

Notre arrêté, n° 1479 du dix-huit mai, est abrogé.

Article 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Musique Municipale. Chef. Charles Portebois

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Règlement de la Musique Municipale ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 25 Mai 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Charles Portebois, chargé depuis le départ de M. Laigre de la direction de la Musique Municipale est nommé chef de la dite Musique.

ARTICLE 2. — M. Portebois recevra un traitement annuel de 8.400 francs soumis à retenue au profit de la Caisse des Retraites.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Octobre 1934.

Hôtel de Ville le 15 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Musique Municipale. Traitement. Charles Portebois

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 15 Juin 1936 nommant M. Portebois, directeur de la Musique Municipale ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le traitement de M. Portebois, directeur de la

Musique Municipale, est fixé à 9.300 fr. par an à compter du 1er Octobre 1934.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 23 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Vidange des fosses d'aisances. Mise en demeure. Marc Cantraine

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la loi du 15 Février 1902 sur la protection de la Santé Publique ;

Vu le rapport du Directeur du Bureau d'Hygiène signalant que depuis le 17 Juin 1936, M. Marc Cantraine, entrepreneur de vidanges, ne remplit plus les obligations du marché de gré à gré qu'il a passé, le 20 Janvier 1936, avec la Ville de Lille, et par lequel il s'engage à effectuer pendant l'année 1936 la vidange des fosses d'aisances des bâtiments communaux et des autres immeubles appartenant à la Ville ;

Considérant que des débordements de matières fécales se sont produits dans plusieurs établissements communaux, notamment à la Crèche Municipale de la place Déliot, et que la situation ainsi créée compromet gravement la santé et l'hygiène publiques ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Marc Cantraine est mis en demeure d'avoir à opérer la vidange des fosses d'aisances des bâtiments communaux, dans les vingt-quatre heures qui suivront les injonctions qui lui seront notifiées par les soins de M. le Commissaire Central de Police.

Article 2. — L'amende de vingt francs par jour de retard prévue par les clauses du marché de gré à gré du 20 Janvier 1936 pour chaque fosse non vidangée dans le délai de vingt-quatre heures sera immédiatement appliquée à M. Cantraine et mise en recouvrement sans autre avis chaque fois qu'une vidange régulièrement demandée n'aura pas été effectuée en temps voulu.

En dehors de l'application de cette pénalité, le Bureau d'Hygine fera procéder, chaque fois qu'il le jugera utile et aux frais, risques et périls de M. Cantraine, à la vidange des fosses d'aisances des bâtiments communaux et immeubles appartenant à la Ville, dont le débordement serait de nature à compromettre la santé publique.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Directeur du Bureau d'Hygiène et M. le Commissaire Central sont, chacun pour ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui entre immédiatement en vigueur.

Hôtel de Ville le 29 Juin 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

D. CORDONNIER.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenue du Colysée.

Autorisation de circulation. Paul Verlyck

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée par M. Paul Verlyck, demeurant 110 rue de Marquette à La Madeleine, en vue d'obtenir l'autorisation d'emprunter avec une voiture hippomobile suspendue, l'avenue du Colysée, pour desservir la clientèle domiciliée en cette avenue ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des

Arrêtés Municipaux, M. Paul Verlyck, demeurant 110 rue de Marquette à La Madeleine, est autorisé à emprunter, avec une voiture hippomobile suspendue, l'avenue du Colysée en vue de desservir la clientèle domiciliée en cette avenue.

Article 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que jusqu'au 31 Décembre 1936 pour les livraisons sus-indiquées.

Le pétitionnaire sera tenu de justifier sa présence dans l'avenue du Colysée, par la présentation au Service du Contrôle d'un bordereau de livraison.

L'autorisation pourra être suspendue ou révoquée à tout moment, sans indemnité, dans l'intérêt de la conservation de la voie empruntée et de la liberté de la circulation.

Aucun recours contre l'Administration Municipale ne pourra être exercé en raison des accidents ou avaries qui pourraient être causés au pétitionnaire ou à des tiers par suite du mauvais état de l'avenue ou de ses dépendances.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. Paul Verlyck et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 12 Juin 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint Délégué,

A. ROUSSEAU.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenues du Colysée et Watteau. Autorisation de circulation. Aciéries de Longwy

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée le 5 Juin 1936, par laquelle la Société des Aciéries de Longwy sollicite la libre circulation de ses véhicules montés sur pneumatiques dans les avenues macadamisées du Colysée et Watteau pour effectuer des livraisons ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, la Société des Aciéries de Longwy, demeurant rue Hégel à Lomme-lez-Lille, est autorisée à emprunter l'avenue du Colysée et l'avenue Watteau avec des véhicules montés sur pneumatiques pour desservir sa clientèle.

Article 2. — A toute réquisition du service intéressé, la société pétitionnaire devra justifier son passage dans lesdites avenues par la présentation d'un bulletin de livraison.

Cette autorisation délivrée à titre tout à fait exceptionnel ne sera valable que jusqu'au 31 Décembre 1936 et sera exclusivement réservée aux transports spécifiés à l'article 1.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de la Société des Aciéries de Longwy et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée à ses frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Juin 1936.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué,
A. ROUSSEAU.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenues de l'Hippodrome et Pasteur. Autorisation de circulation. Brasserie coopérative de Mons-en-Barœul

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée le 12 Mai 1936, par laquelle M. l'Administrateur-Délégué de la Brasserie Coopérative de Mons-en-Barœul sollicite l'autorisation d'emprunter avec ses voitures montées sur pneumatiques les avenues macadamisées ci-après mentionnées, pour effectuer des livraisons chez ses clients: avenues de l'Hippodrome et Pasteur ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. l'Administrateur Délégué de la Brasserie Coopérative de Mons-en-Barœul, demeurant à Mons-en-Barœul, rue Daubresse-Mauviez, est autorisé à emprunter avec ses voitures montées sur pneumatiques l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue Pasteur pour effectuer des livraisons chez ses clients domiciliés dans ces avenues.

Article 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que jusqu'au 31 Décembre 1936 pour les livraisons sus-indiquées.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. l'Administrateur délégué de la Brasserie Coopérative de Mons-en-Barœul et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le

Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 5 Juin 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenues macadamisées. Autorisation de circulation. Messageries Routières

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée par les Messageries Routières, demeurant 44 rue Jeanne d'Arc à Lille, en vue d'obtenir l'autorisation d'emprunter avec leur voiture montée sur pneus, les avenues macadamisées pour desservir les clients domiciliés en ces avenues ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, les Messageries Routières, demeurant 44 rue Jeanne d'Arc à Lille, sont autorisées à emprunter avec leur voiture Citroën montée sur pneumatiques, immatriculée sous le n° 9855 M B 8, poids à vide 1200 kgs, charge 1200 kgs, les avenues macadamisées dans le but de desservir leurs clients domiciliés dans ces avenues.

Article 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que jusqu'au 31 Décembre 1936 pour les livraisons sus-indiquées.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge des Messageries Routières et

la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à leurs frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 5 Juin 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue de la Boëtie

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux, notamment l'article 97 ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation et le stationnement de tous les véhicules, rue de la Boëtie, entre les rues Képler et Rabelais, sont interdits à partir du 23 Juin 1936 et pendant l'exécution des travaux de pavage dans cette rue.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Juin 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue des Trois Mollettes

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures en vue de faciliter les travaux de pose de canalisations d'eau rue des Trois Mollettes ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — La circulation des véhicules sera interdite pendant la durée des travaux rue des Trois Mollettes entre la rue Doudin et la rue des Vieux Murs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 30 Juin 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Emprise. Canalisation aérienne. Rues de Fontenoy et de Trévise. Autorisation. Wallaert Frères

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 sur l'organisation Municipale ;

Vu la loi du 15 Juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique ;

Vu le décret du 17 Octobre 1907 sur l'organisation du contrôle des distributions d'énergie électrique et sur les redevances prévues pour l'occupation du domaine public ;

Vu le décret du 3 Avril 1908, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 Juin 1906 ;

Vu l'arrêté du Ministre des Travaux Publics du 30 Avril 1927 déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 Janvier 1910 ;

Vu la demande du 20 Mai 1936 présentée par MM. Wallaert Frères, 75 rue de Fontenoy, Lille, à l'effet d'être autorisés à établir une canalisation électrique destinée à l'alimentation d'un magasin situé rue de Trévise ;

Vu la lettre de la Compagnie Continentale du Gaz du 22 Mai 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — MM. Wallaert Frères sont autorisés à titre provisoire à établir, dans la commune de Lille, une canalisation aérienne d'énergie électrique à basse tension pour tous usages, destinée à l'alimentation, à partir de la sous-station de l'usine de la rue de Fontenoy, d'un magasin situé rue de Trévise et ce dans les termes de l'article 5 de la loi du 15 Juin 1906 et aux risques et périls du permissionnaire et à procéder aux travaux nécessités par l'entretien de cette canalisation à charge par eux de se conformer aux conditions de la présente permission, aux règlements de voirie et aux règlements ou arrêtés édictés en exécution de la loi du 15 Juin 1906, notamment au décret relatif au paiement des frais de contrôle et des redevances pour occupation du domaine public communal.

Article 2. — Il est expressément interdit de céder à des tiers à titre gratuit ou onéreux, la moindre partie de l'énergie sauf convention contraire, et de faire usage autre que celui qui est autorisé par l'article premier.

Article 3. — Chaque fois que l'exécution des travaux prévus à l'article 55 du décret du 3 Avril 1908 entraînera la modification ou le déplacement de la ligne qui fait l'objet du présent arrêté, le permissionnaire sera tenu de la modifier ou de la déplacer à ses frais à la première réquisition de l'Administration et conformément aux indications de l'Ingénieur en Chef du contrôle des distributions d'énergie électrique.

Article 4. — Toute extension ou modification de la ligne ou de son branchement devra faire l'objet d'une autorisation nouvelle.

La ligne faisant l'objet de la présente demande ne pourra être mise en service qu'après que M. l'Ingénieur en Chef du Contrôle des distributions d'énergie électrique aura délivré l'autorisation de circulation de courant.

Article 5. — L'énergie sera distribuée sous forme de courant triphasé B. T. 4 fils 120/208 volts.

Le permissionnaire devra prévenir huit jours à l'avance le Service des Travaux Municipaux et les propriétaires des immeubles en bordure de la canalisation de son intention de commencer les travaux. Ceux-ci devront être conduits de façon à n'interrompre l'accès des maisons que le moins de temps possible.

Le permissionnaire sera responsable des dégâts qui seraient commis aux canalisations de toutes sortes existantes à l'endroit des travaux et causés par l'exécution des travaux faisant l'objet de la présente permission.

Article 6. — Les redevances dues par le permissionnaire pour l'occupation du domaine public communal sont fixées par le décret du 1er Septembre 1928.

Le taux de la redevance est révisable dans les conditions prévues audit décret.

Article 7. — La présente autorisation est accordée à titre précaire ; elle est révocable à la première réquisition de l'Administration dans les conditions prévues par l'article 12 du décret du 3 Avril 1908.

Elle sera considérée comme périmée s'il n'en a pas été fait usage dans le délai d'un an à dater de la délivrance.

Article 8. — En cas de révocation de l'autorisation ou en cas de cessation de l'occupation du domaine public, le permissionnaire sera tenu d'enlever à ses frais et sans indemnité la canalisation faisant l'objet du présent arrêté.

Article 9. — Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés, le permissionnaire sera responsable vis-à-vis des tiers des accidents qui résulteraient de la présence de ses conducteurs électriques.

Article 10. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1° à M. l'Ingénieur en Chef du Service du Contrôle des distributions d'énergie électrique à Lille ;

2° à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux ;

3° à M. le Directeur des Services Financiers, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution, ainsi qu'au permissionnaire qui devra au préalable avoir accepté sans réserves les clauses et conditions de la présente autorisation.

Hôtel de Ville le 25 Juin 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Aqueduc. Branchement particulier.

Rue des Pénitentes, N° 2. Réparation. Mise en demeure. Fiévet

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant que M. Fiévet, demeurant à Lille, 137 boulevard de la Liberté, ne s'est pas encore conformé aux avis qui lui ont été adressés l'invitant à faire réparer le branchement particulier à l'aqueduc de l'immeuble sis rue des Pénitentes, N° 2 ;

Arrêtons :

Article 1. — Il est enjoint à M. Fiévet, 137 boulevard de la Liberté, d'avoir à faire réparer le branchement particulier à l'aqueduc de son immeuble sis à Lille, rue des Pénitentes, N° 2.

Article 2. — M. Fiévet devra faire exécuter dans un délai de 10 jours à compter du jour de la notification du présent arrêté les travaux repris au précédent article.

Article 3. — Conformément aux prescriptions de la loi du 13 Brumaire an VII, M. Fiévet devra déposer au Bureau des Pétitions une demande régulière sur timbre à 4 francs, en y joignant 4 francs pour le timbre de l'arrêté à intervenir et avertir le Service des Travaux Municipaux 48 heures avant tout commencement d'exécution.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juin 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

ŒUVRES DIVERSES. — Primes Municipales et Fondation Boucher de Perthes. Attribution des primes pour 1936

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu le legs fait à la Ville par M. Boucher de Perthes, accepté par le Conseil Municipal le 23 Juillet 1874 et approuvé par décret du 23 Juillet 1876 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 Octobre 1891 qui donne au Maire seul le droit d'attribuer les primes de la dite Fondation ;

Vu les articles 134 et 135 du Budget des dépenses pour 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — Les primes de la Fondation Boucher de Perthes et celles ajoutées par le Conseil Municipal sont attribuées comme suit :

FONDATION BOUCHER DE PERTHES

Concours pour 1936

Première prime : 120 francs : Mlle Augustine Gressier, âgée de 39 ans, ouvrière à la filature Le Blan, soigne d'une manière attentive sa mère âgée de 78 ans et une jeune fille abandonnée de ses parents qu'elle recueillit à l'âge de 7 mois.

Deuxième prime : 120 francs : Mlle Blanche Dericque, âgée de 22 ans, casquetière, se consacre entièrement à sa mère malade et à sa grand-mère âgée de 75 ans.

Troisième prime : 120 francs : Mlle Marie Sénéchal, âgée de 30 ans, corsetière, très dévouée à sa famille, soigne avec empressement son père âgé de 80 ans et sa mère âgée de 71 ans.

Quatrième prime : 100 francs : Mlle Raymonde Beck, âgée de 34 ans, se consacre entièrement à sa mère impotente âgée de 64 ans.

Cinquième prime : 90 francs : Mlle Madeleine Laurent, âgée de 30 ans, ouvrière de filature, entoure sa mère malade des soins les plus attentifs.

PRIMES MUNICIPALES

150 francs

Mme Magras, née Emilienne Galland.

125 francs

Mmes Roucher née Fernande Sens ; Dorchies née Fernande Wargnien ; Meurillon née Robertine Lepoutre.

100 francs

Mmes Brunet née Marthe Morant ; Bruyneel née Raymonde Rocault ; Decomble née Catherine Willay ; Delfosse née Germaine Désir ; Delporte née Hélène Cocheteux ; Demolie née Simonne Verro ; Devriese née Fernande Bouquet ; Dutilleul née Léonie Girault ; Legros née Raymonde Humez ; Rogie née Louise Van Overtveldt ; Saunier née Antonia Mortel ; Suroy née Raymonde Grulois ; Tiétard née Gabrielle Gaudfrin ; Wallard née Marie Van Puyenlersch ; Willocq née Madeleine Dorchies.

75 francs

Mmes Baes née Yvonne Lefebvre ; Bartier née Rosine Richard ; Berckmans née Julie Dekoninck ; Bouali née Emérance Nypels ; Calloir née Lucienne Desrumaux ; Cardock née Marthe Bouchart ; Clarisse née Yvonne Vandekerckove ; Clauwaert née Marie Munier ; Cornil née Angèle Lequin ; Defaux née Berthe Concim ; Depestel née Angelina Joachim ; Devos née Cécile Lorenzer ; Dewasch née Louise Lavoisier ; Dujardin née Jeanne Nivesse ; Elnecque née Marie Quignon ; Legru née Julienne Doutrelen ; Liebart née Lucienne Lepape ; Mas née Marie Grimonprez ; Moncheaux née Germaine Leclercq ; Monsorez née Raymonde Muys ; Morizts née Suzanne Lefèvre ; Pamart née Jeanne Vaubegin ; Plus née Marcelle Crombet ; Rasseneur née Emilienne Bailleul ; Renaut née Alfréda Freymont ; Senet née Yvonne Lemesre ; Tyffers née Hortense Mullier ; Vandekerckove née Raymonde Verfaillie ; Vansteenkiste née Mathilde Lameire ; Wallyn née Célestine Vandoysen ; Wiart née Marthe Van de Woorde ; Zickenhenier née Adolphine Dubois.

50 francs

Mmes Baele née Jeanne Hamille ; Béghin née Adeline Drouet ; Blondiau née Berthe Wyles ; Bonet née Marie-Louise Poudy ; Bruysseckaert née Marguerite Lecointre ; Caboche née Eugénie Spiessens ; Carette née Marthe Delmotte ; Carne née Marcelle Lemaire ; Caron née Stéphanie Vaubant ; De Bruyne née Lucienne Langenis ; De Bruyne née Suzanne Desquiens ; Deffrasnes née Lucienne Breen ; Delahaye née Georgette Lambourg ; Delahaye née Julie Wandels ; Delfosse née Philomène Lefebvre ; Delfosse née Claire Tavernier ; Delval née Aline Broutin ; De Maen née Marguerite Renard ; Demanne née Lucienne Crétal ; Demulder née Alphonsine Dumergnil ; Denis née Elise Ledez ; Dervaux née Julienne Debruysère ; Derwel née Isabelle De Vocht ; Descamps née Alice Moncheaux ; Dhulst née Andréa Meuries ; Dorchies née Jenny Despoix ; Dubois née Julia Ducatel ; Dujardin Madeleine ; Dudermel née Pierrette Martinage ; Dujardin née Marie Legris ; Dumey née Marie Vanthouroud ; Flips née Clémence Lequesne ; Florin née Jeanne Edmée ; Fobert née Augusta Dekeyser ; Fourmaux née Valentine Despretz ; Froissart née Suzanne Moncheaux ; Gallet née Yvonne Courcelles ; Gellynck née Thérèse Lefebvre ; Gilquin née Marie-Louise Bandevoorde ; Gobert née Rosalie Maurice ; Grodzki née Octavie Bozzo ; Ha-

zet née Georgette Douillère ; Henocq née Elisa Delamaide ; Hermant Rosa ; Hoest née Julie De Vogelaere ; Hoster née Gabrielle Blanquart ; Laloy née Marie Augez ; Lanoy née Elisa Pouillez ; Lecocq née Marie Sausot ; Leemaus née Alice Laby ; Lefebvre née Marie-Thérèse Charpentier ; Leroux née Simone Mansuet ; Liénard Marie ; Lievens née Joséphine De Pauw ; Linktevoet née Laure Dernoncourt ; Lotten née Henriette Poquet ; Meerschant née Marie Mary ; Meunier née Marie Beaurain ; Minet née Yvonne Huys ; Moons née Lucienne Van Laeck ; Pasbecq Augustine ; Perreux née Marie Doyen ; Pruvost Marie-Louise ; Ridez née Marie Bultiau ; Robillart née Louise Deplancke ; Saint Hubert née Marie-Louise Gryson ; Sampson née Anna Caby ; Soubricas née Yvonne Savarin ; Titren née Malvina Dubois ; Vandekerckove née Raymonde Denis ; Vandurme née Lœtitia Dupont ; Vankelsbeulque née Joséphine Tournant ; Vercampt née Marguerite Loudan ; Vermeullen née Françoise Vandevyvère ; Wahstrom née Philomène Delbar.

40 francs

Andries née Antoinette Lauré ; Bacquet née Sidoine Taminianne ; Beauvois née Georgette Libbrecht ; Bekaert née Jeanne Breton ; Bérard née Julienne Duvillier ; Berghe née Fernande Morelle ; Bert née Madeleine Saintot ; Billouet née Marie-Louise Mathurin ; Bisserie née Julienne Jouret ; Bogaert née Jeanne Hellot ; Boonaert née Germaine Bral ; Boone née Albertine Sieuw ; Botteldorn née Elise Pruvost ; Bouaziz née Fernande Depriester ; Boulanghien née Marie-Louise Helmer ; Bourriez née Argentine Marcq ; Boutez née Augusta Doucy ; Bretin née Rachel Delodder ; Brice née Marie Veys ; Bruyenne née Agnès Galleyn ; Buchard née Clémence Delbassée ; Caspers née Marie Stervart ; Castil née Georgette Lehoreau ; Cayzeele née Suzanne Depoorter ; Chevalier née Céline Garnier ; Chevance Joséphine ; Chevance née Louise Waroquier ; Cousin née Clémentine Hofman ; Coutel née Christine Vanhaecke ; Cudis née Madeleine Berteaux ; David née Jeanne Caulier ; De Bleeckere née Jeanne Marietta ; De Bosschere née Raymonde Desprez ; Debruyker née Augustine Galet ; Debuisson Armande ; Degeyter née Fernande Plouvier ; Delattre née Zulma Saint Hubert ; Delay née Rose Picavet ; Delettre née Pauline Boucher ; Delhalle née Jeanne Mordacq ; Deligne née Ida Godtschalk ; Delmeulle née Angèle Carlier ; Debroeux née Jeanne Gatelet ; Delvoye née Eugénie Demey ; Demullier née

Marguerite Detaud ; Denis née Raymonde Doutrelant ; Desmarescaux née Madeleine Berthe ; Desmet née Jeanne Milliot ; De Smet née Yvonne Honoré ; Desprez née Pharaïlde Klinkemaillie ; Desprez née Emilienne De Laere ; Detez de la Drève née Julienne Delacenserie ; Devaux née Fernande Renault ; Devendeville née Marie Duburcq ; Devinck née Eugénie Vanbersluys ; Dheedene née Simone Vieille ; Douchet née Emilienne Le Boulanger ; Druelle née Marie Lecellier ; Dubois née Marcelle Delanone ; Dubois née Marguerite Leignel ; Duquenne née Marguerite Hasselweiler ; Duthoit née Mathilde Parent ; Dutriez née Mathilde Polet ; Fasquel née Berthe Hérelle ; Fatou née Marie Nougaillard ; Fortry née Hélène Cool ; Freville née Germaine Descendres ; Fromentin née Georgette Lisson ; George Marguerite ; Gère née Armande Denninck ; Goltrant née Jeanne Coustenoble ; Goossens née Georgette Watremez ; Gosset née Charlotte Prévost ; Gouteau née Louise Maireaux ; Gras née Blanche Bazelis ; Hauspie née Mathilde Claris ; Hel née Alphonsine Marvilde ; Hendryckx née Lucienne Marescaux ; Hennion née Mathilde Degrendelle ; Herbaut née Marie Dhilly ; Hillion née Céline Stein ; Honoré née Jeannette Baleuw ; Jodin née Claire Koner ; Kestelyn née Elvire Parmentier ; Lahousse née Louise Steelandt ; Lambert née Léontine Hoornaert ; Laridan née Hortense Fruitiez ; Leclercq née Raymonde Durot ; Ledoux née Anna Thurotte ; Ledru née Augèle Audon ; Lefebvre née Yvonne Coudert ; Lefebvre née Julienne Henninot ; Lemaire née Julie Deroubaix ; Lemay née Clémence Delforge ; Lenfant née Germaine Goblas ; Lenglet née Angèle Lesage ; Lepez née Léopoldine Demeyer ; Lepez née Madeleine Gouman ; Lezenne née Léonie Montaigne ; Lobry née Yvonne Lévêque ; Louque née Carmen Empis ; Maléon née Hélène Confrère ; Marchand née Clotilde Ghys ; Marcout Blanche ; Marcy née Clémence Gobeaux ; Martin née Pauline Erpels ; Menez née Hélène Blaëre ; Merlin née Berthe De Ryck ; Meunier née Camillia Procureur ; Milleville née Hélène Wasteels ; Mollet née Marie Letombe ; Moncheaux née Alida Demanne ; Monseur née Jeanne Boterdael ; Montagne née Marie Vandevoorde ; Muselet née Marie Borteele ; Noffe née Germaine Defretin ; Noterman née Elise Dejonghe ; Nyffels née Simone Schuttecatte ; Olivier née Albertine Liévain ; Pamart née Rachel Lammens ; Parrez née Raymonde Rogier ; Pattiniez née Maria Petyt ; Peuvion née Adrienne Wattreliez ; Picavet née Marie Favereaux ; Poillon née Emérence Steppe ; Poire née Simonne Camerlynck ; Prêtre née Blanche Vandermersch ; Re-

nault née Madeleine Maton ; Repillez née JoséphineT'hooft ; Roos née Malvina Wante ; Rosar née Madeleine Chastin ; Rosseeuw née Léontine Ernoux ; Sadoine née Louise Verchelle ; Saget née Jeanne Calvat ; Sanders née Léa Delsalle ; Sandras née Germaine Liévin ; Santerre Blandine ; Sebisch née Fernande Denis ; Serra née Marie Verbist ; Sinsoulieu née Zulma Reynaert ; Slosse née Denise Pottier ; Smittarello née Maria Klein ; Thomas née Germaine Donze; Trèves née Mélanie Loys; Trouillet née Marcelle Bèze ; Trouve née Gabrielle Vanpeine ; Tumelaire née Raymonde Sauvage ; Vandekerckove née Berthe Vandevelde ; Vanden Dooren née Madeleine Duthoit ; Vandevraye née Eugénie Hujeux ; Vanhoorebeke née Angèle Fremaux ; Van Overmeire née Julienne Couttenier ; Vasseur née Albertine Decarnin ; Veirman née Régina Kierle ; Vennin née Blanche Béhague ; Verbeke née Léonie Talon ; Vermersch née Joséphine Mire ; Vermeulen née Aloysia Bénard ; Verpoort née Berthe Lagache ; Verreydt née Jeanne Decreus ; Walbecq née Anna Gress ; Wallemme née Marguerite Delmette ; Waterloos née Fernande Legrain ; Weugue née Olga Dumoulin.

30 francs

Mmes Allard née Charlotte Lamperier ; Anselin née Raymonde Vanbredam ; Antrope née Marie Nis ; Auvray née Julienne Squimbre ; Baele née Victorine Vanhoutteghem ; Balcaen née Raymonde Paridaens ; Barre née Louise Josse ; Bastien née Marie-Louise Mansuet ; Baussart née Blanche Deremetz ; Beatse née Rachel Villain ; Beaurain née Victorine Devos ; Becquort née Octavie Vanham ; Aline Berghin ; Berthe née Marie-Louise Driesens ; Bertin née Raymonde Guilluy ; Bienaimé née Augustine Bonhomme ; Bis née Alicia Duthoit ; Blanquart née Marcelle Menet ; Blickx née Octavie Leclercq ; Blondel née Emilienne Lepez ; Boel née Irma Haezebrouck ; Bonamis née Marthe Badée ; Bonnel née Germaine Vandewaele ; Boone née Charlotte Pérot ; Bouche née Valentine Boone ; Bouillet née Raymonde Stricanne ; Boulainghier née Suzanne Ronce ; Boulanger née Henriette Davril ; Boullet née Jeanne Fichelle ; Boutmy née Madeleine Leleu ; Brabant née Rachel Cronie ; Breich née Juliette Cousin ; Brun née Marthe Riffat ; Brunin née Marie Roelen ; Bugène née Emilienne Debruyne ; But née Ernestine Dengremont ; Cafmeyer née Jeanne Vandenberghe ; Callebout née Eugénie Demol ; Cailliez née Yvonne Gossens ; Caliez née Emilienne Pecqueur ; Cal-

lant née Lucienne Beaury ; Cambier née Jeanne Dezodt ; Carlier née Anna Tabot ; Carlier née Julia Obin ; Carlier née Louise Vermis ; Caron née Espérance Stricanne ; Carré née Augusta Dumoulin ; Castelin née Marthe Bar ; Caura née Marguerite Daninck ; Charles née Marie Verbeke ; Chatelain née Jeanne Wavrant ; Chaudou née Olga Lemaire ; Clément née Adeline Broutin ; Col née Albertine Dewanter ; Colin née Elise Deschoemacker ; Collin née Lucie Olivier ; Yvonne Conynck ; Cornet née Elise Mahieu ; Coryn née Maria Huart ; Courmont née Bertha Van Herreweghe ; Courmont née Marie Léger ; Couve née Yvonne Seys ; Croizet née Virginie Bauduin ; Dablemont née Rachel Pilate ; Dael née Raymonde Dubois ; Damide née Eugénie Cuvelier ; Marguerite Darragus ; Dauchy née Paule Périn ; Debonnet née Albertine Stock ; De Bosschère née Hélène Collie ; Debrycke née Pauline De Graeve ; Debuyser née Louise Marque ; De Craene née Madeleine Haustrate ; De Croock née Virginie Vandercruysen ; Degerny née Isabelle Bens ; De Geyter née Mathilde Milisse ; Dehaes née Jeanne Verlinden ; Delattre née Rosa Fourdraine ; Delcroix née Angèle Thieffry ; Deldorte née Sophie Mangez ; Delecroix Flore ; Delerue née Adrienne Soufflet ; Deleu née Maria Lippens ; Delhay née Clotilde Cadart ; Deligne née Joséphine Charles ; Delignie née Raymonde Leplat ; Delille née Geneviève Lainé ; De Man née Clairette Cluytens ; Demayer née Adèle Herman ; Demessine née Marguerite Levêque ; De Meulemeester née Yvonne Lemaire ; Demeurisse née Louise Vandevelde ; De Meyer née Zélia Coquidé ; Denis née Anne Waels ; Dernoncourt née Marie Tacquet ; Derwy née Céleste Huleux ; Derycke née Emilienne Vandenbroucke ; Descamps née Raymonde Crépin ; Descamps née Julienne Billeau ; Deslauguez née Carmen Bertelet ; Desmet née Armandine Vander Camp ; Desmon née Madeleine Sommier ; Desprez née Gabrielle Planquart ; Desreumaux née Suzanne Buysschaert ; Deville née Louise Loeillette ; Deuriendt née Hélène Verschaeve ; De Wachter née Marie-Louise Ergo ; Dewilde née Cécile Meerschant ; Deyredk née Alice Breton ; Dhorne née Pauline Vanpaemel ; Dierckx née Léontine Letors ; Droulez née Juliette Boudroit ; Drumez née Simone Casier ; Dubois née Lucienne Leroux ; Ducatillon née Hélène Mairesse ; Dufour née Lucie Muylle ; Duhamelle née Madeleine De Taeye ; Dumont née Victorine Péron ; Dumoulin née Emilienne Hugueux ; Dupré née Marie Olivier ; Dussaussois née Julienne Cousin ; Duterque née Marguerite Tagheboom ; Duthilleul née Sylvia Hendrick ; Du-

thoit née Fernande De Taye ; Dutilleux née Germaine Desprez ; Engels née Madeleine Saint Hubert ; Etchepare née Gabrielle Leleu ; Evrard née Rose Binos ; Facompré Martiale ; Faucomprez née Jeanne Faussart ; Fauconnier née Germaine Duchamps ; Fobert née Marie Brosse ; Frémery née Marie Danesse ; Frezin née Alice Devolder ; Geutot née Alphonsine Rohain ; Gotrand née Paule Nisolle ; Goutagny née Jeanne Cousin ; Goval née Carmen Saint Venant ; Graymeyer née Marguerite Crépieux ; Gravelin née Florence Morin ; Gress née Marie Haroy ; Gyde née Clarisse Cléton ; Harle née Pauline Depessenier ; Haustraete née Berthe Géré ; Haverlandt née Clémence Tyollyn ; Hédin née Laure Baillet ; Herremy née Lucie Cérède ; Hers née Zénaïde Gaillet ; Clémence Hoest ; Hoste née Suzanne Dayère ; Houzé née Louise Libessart ; Hovart née Suzanne Le Morvan ; Imbrasse née Isabelle Verleke ; Joly née Léone Duthoit ; Kint née Marie Merlin ; Kopec née Sophie Lecoustre ; Laloux née Eugénie Haidon ; Laloyer née Adèle Suvé ; Lambert née Raymonde Bougie ; Lameire née Germaine Descamps ; Langner née Irma Demory ; Lanoy née Marie Delaby ; Lanvin née Marguerite Lefrançois ; Leclercq née Marguerite Fol ; Lecocq née Lucienne Dutriez ; Lecocq née Marthe Looten ; Ledoux née Louise Rousseau ; Ledoux née Marie-Louise Ducanchez ; Lefebvre née Angèle Lemesse ; Lefebvre née Alphonsine Métro ; Lefever née Hélène Menager ; Lefevere née Angèle Missenne ; Lefèvre née Clémence Pradier ; Legrain née Juliette Grière ; Lemaire née Blanche Hageman ; Lemesre née Clémence Foucaut ; Lemoine née Marie De Witte ; Lemoine née Georgette Fourrier ; Leplat née Adrienne Vrancq ; Leroy née Lucienne Labyt ; Leroy né Jeanne Machtelinck ; Létienne Yolande ; Lévêque née Clémence Wiart ; Liénard née Claire Maquigny ; Lievequin née Victoria Répillez ; Looten née Julia Ergo ; Lourdel née Simone Van Labèke ; Maertelaere née Madeleine Lafé ; Maes née Zélia Fruchart ; Magnier née Prudence Devos ; Mansuet née Emilienne Dargon ; Marchand née Rosa Leblois ; Marescaux née Julienne Fobert ; Marissal née Marie Van Vlander ; Morlard née Augusta Decroix ; Marlier née Maria Decottignies ; Martinet née Marguerite Derieppe ; Martinot née Yvonne Rogez ; Masse née Marie Gabert ; Mazingue née Maria Marlier ; Melisse née Marthe Blondel ; Miclotte née Marie Baekelant ; Missy née Simone Naets ; Mollet née Alphonsine Verdy ; Montois née Marie Miellet ; Mortier née Armandine Schott ; Mullier née Marie-Jeanne Bruyenne ; Nelen née Germaine Raynaert ; Neuville

née Marcelle Vandenoestine ; Neyts née Anna Allemand; Noord née Marie Bouteman ; Notterman née Germaine Fruytier ; Nutten née Madeleine Delaey ; Obled née Wilhemine De Rapper ; Olive née Argentine Goin ; Olivier née Madeleine Guibert ; Ombrouck née Jeanne Darras ; Paris Suzanne ; Parmentier née Eugénie Leverd ; Passant née Marie Lorthiois ; Peltier née Euphrasie Vanham ; Perot née Marie Worm ; Platel née Agnès Collet ; Pollet née Suzanne Dejonghe ; Poulet née Berthe Legrand ; Pousse née Marie Bourdon ; Prins née Simone Haerinck ; Quekelberghe née Marie Vandewalle ; Rasselet née Fernande Domise ; Rasseneur née Angèle Truyen ; Rasson née Renée Daubigny ; Raymond née Jeanne Blanquart ; Richard née Louise Joly ; Richard née Julia Desmet ; Roels née Flore Lalau ; Rohaut née Denise Hautput ; Romby née Louise Ramette ; Rondeaux née Marie-Louise Thellier ; Roulot née Virginie Van Geetruy ; Sanctorum née Georgette Mansuet ; Schoendorff née Adolphe Decoen ; Segon née Agnès Chieux ; Servaten Elodie ; Smague née Marie Thuiller ; Soufflet née Virginie Candelez ; Soumillon née Mathilde Devos ; Squimbre née Marie Sergeant ; Taillez née Marthe Parel ; Thieffry née Emilienne Bastard ; Thobel née Juliette Mercier ; Thurotte née Sophie Vandevelde ; Tilleul née Mathilde De Smet ; Tintiller née Augustine Verzele ; Treels Clara ; Trouwaert née Henriette Dunas ; Truyen née Florence Buysse ; Truyen née Marie Browaeys ; Tytgat née Elisabeth Boterdael ; Tytgat née Lucienne Joos ; Vanbecelaere née Joséphine Penninger ; Vanbeselaere née Alice Amerlinck ; Van Colbert née Elise Jacques ; Van Daele née Marie Meschart ; Vandamme née Elisabeth Frankelemon ; Vandeputte née Maria Chantry ; Vandermesse née Madeleine Bavye ; Vandevelde née Jeanne Sonneville; Vangrimberghe née Zoé Etienne ; Vanhèke née Frédérica Verniest; Van Hulle née Jeanne Deyredk ; Van Lancker née Jeanne Sénécaux ; Velghe née Angèle Lucas ; Verbaux née Marguerite Gaudfrin ; Verbeke née Georgette Maurice ; Verburght née Albertine Dernis ; Verdière née Henriette Hottiez ; Verfaillie née Marie Pamart ; Verleyen née Louise Leroy ; Verrept née Marie De Sloover ; Vincent née Berthe Tillie ; Vincke née Germaine Deloffre ; Vlaeminck Marie ; Waresquelle née Jeanne Romey ; Wavrant née Louise Croigny.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Primes Municipales et Fondation Boucher de Perthes. Paiement des Primes. Comptable spécial. Lerouge

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 53 ;

Vu l'instruction générale des Finances du 20 Juin 1889, article 993 ;

Vu le Budget de 1936 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Lerouge, Chef de Bureau, Cinquième Direction, Troisième Bureau, est nommé, sous la surveillance de M. le Receveur Municipal, comptable spécial chargé du paiement des Primes Municipales et de la Fondation Boucher de Perthes.

Il lui sera alloué, à cet effet, une somme de vingt sept mille cinq cent cinquante francs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Fonds Municipal de Chômage. Régisseur. Paul Govart

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 26 Décembre 1935, instituant le

Statut du Personnel du cadre secondaire affecté au Service Municipal de Chômage ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Paul Govart, employé au Service Municipal de Chômage, est nommé régisseur, en remplacement de M. Philippe.

Article 2. — Conformément à l'article 7 de notre arrêté susvisé, M. Govart recevra à la fin de chaque mois, en sus de son salaire, une indemnité calculée à raison de cinq francs par jour de service accompli pendant le mois considéré.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 8 Juin 1936.

Hôtel de Ville le 9 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Fonds Municipal de Chômage.

Régisseur des dépenses. Paul Govart

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 9 Juin nommant M. Paul Govart régisseur de dépenses au Service Municipal du Chômage ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Paul Govart, désigné pour remplir les fonctions de régisseur de dépenses chargé d'effectuer le paie-

ment des secours de chômage, est placé sous la direction et la surveillance de M. le Receveur Municipal.

Article 2. — Il est consenti à M. Govart une avance égale au montant des sommes dont il aura la charge d'effectuer le paiement.

Article 3. — Ce régisseur devra justifier chaque semaine de l'emploi des fonds qui lui auront été confiés :

1° par la production des bons individuels des chômeurs, datés et frappés du cachet « payé » ;

2° par le reversement intégral des sommes non employées, le régisseur étant responsable des erreurs de caisse.

Il tiendra un livre de caisse sur lequel il fera figurer par ordre chronologique, sans ratures ni interlignes :

— en recettes, les avances qui lui sont consenties,

— en dépenses, le montant des paiements effectués.

Ce livre, ainsi que les justifications de dépenses et le numéraire en caisse, devront être présentés à M. le Receveur Municipal à toute réquisition.

Article 4. — Le régisseur est assujetti à la réalisation d'un cautionnement de 10.000 francs qui pourra être garanti par l'Association française du cautionnement mutuel.

Article 5. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 15 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de Chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvé par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de Chômage : 1° du Syndicat Textile ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Un mandat de paiement de Frs 933,90 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile pour le mois de Mai 1936.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 566 journées à 5 francs l'une = 2.830 francs.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt.

Médecin. Pierre Ryckewaert

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés en date des 1er Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 fixant les cadres du personnel temporaire du Préventorium de Wormhoudt ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. le Docteur Pierre Ryckewaert, domicilié à Wormhoudt, est nommé médecin du Préventorium de Wormhoudt, dans les conditions fixées par nos arrêtés sus-visés pen-

dant la durée de la Colonie Scolaire du 2 Juin au 30 Septembre 1936.

Article 2. — M. le Docteur Ryckewaert recevra une indemnité mensuelle de 600 francs.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Infirmière. Solange Dussot

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés en date des 1er Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Mlle Solange Dussot, née le 5 Mai 1905 à Marcq-en-Barœul, domiciliée à Lille, 15 bis rue du Metz, est nommée infirmière du Preventorium de Wormhoudt, pendant la durée de la Colonie Scolaire du 2 Juin au 3 Septembre 1936.

Article 2. — Mlle Dussot recevra une indemnité mensuelle de 600 francs qui sera, le cas échéant, soumise à retenue au profit des Assurances Sociales.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt.
Directrice. Jeanne Gautier

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Mlle Jeanne Gautier, née à Lille le 24 Août 1900, directrice de l'Ecole Communale de filles de Wormhoudt, est nommée directrice du Preventorium de Wormhoudt pour la période de la Colonie Scolaire du 2 Juin au 30 septembre 1936.

Article 2. — Mlle Gautier recevra : 1° une indemnité mensuelle de 850 francs ; 2° une indemnité supplémentaire de 2.032 francs du 2 Juin au 31 Juillet 1936.

Ces indemnités ne seront pas soumises à la retenue au profit des Assurances Sociales.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt.
Monitrice de Gymnastique. Micheline Van Boven

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés en date des 1er Juillet 1932 et 28 Janvier

1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Mlle Micheline Van Boven, née le 12 Octobre 1916 à Paris (18me), domiciliée à Lille, 71 boulevard Montebello, est nommée monitrice de gymnastique au Preventorium de Wormhoudt pendant la durée de la Colonie Scolaire du 2 Juin au 30 Septembre 1936.

Article 2. — Mlle Van Boven recevra une indemnité mensuelle de 350 francs qui sera, le cas échéant, soumise à retenue au profit des Assurances Sociales.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt.

Personnel temporaire. Surveillantes

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommées surveillantes au Preventorium de Wormhoudt, pour la période du 2 Juin au 31 Juillet 1936 :

Mme Veuve Bauduin, née Blanche Lodigeois, le 11 Août 1875 à Lille, y domiciliée rue Gustave Delory 168 ;

Mlle Marthe Crul, née le 10 Mars 1921 à Camphin-en-Pévèle, domiciliée à Lille, rue des Postes 243 ;

Mlle Juliette Darchez, née le 13 Mars 1915 à Pont-à-Marcq, y domiciliée, rue Nationale 96 ;

Mlle Anne-Marie Dode, née le 13 Octobre 1920 à Lille, y domiciliée, rue Ropra 3 ;

Mme Veuve Féra, née Paulette Legrand, le 22 Octobre 1905 à Le Quesnoy, domiciliée à Lille, rue Frédéric Mottez 3 ;

Mlle Andrée Fleurquin, née le 24 Janvier 1903 à Lille, y domiciliée, rue Sainte-Catherine 28 ;

Mlle Camille Godin, née le 7 Avril 1914 à Gommegnies, domiciliée à Valenciennes, 8 rue Henri Durre ;

Mlle Marguerite Kerzalé, née le 24 Février 1913 à Mecquignies, domiciliée à Villereau par Le Quesnoy ;

Mlle Marie-Louise Locquet, née le 22 Novembre 1913 à Déchy, y domiciliée, rue Waldeck Rousseau 47 ;

Mlle Nelly Paris, née le 6 Mai 1920 à Hellemmes, domiciliée à Marcq-en-Barœul, rue Gambetta 46.

Article 2. — Le personnel sus-visé recevra une indemnité de 350 francs qui sera, le cas échéant, soumise à la retenue au profit des Assurances Sociales.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 23 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt.

Personnel temporaire. Cuisinière. Romanie Demarez

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés en date des 1er Juillet 1932 et 28 Janvier 1933

organisant les cadres du personnel temporaire du Préventorium de Wormhoudt ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Mme Romanie Demarez, née le 19 Janvier 1885, à Lille, y domiciliée 93 rue de Flandre, est nommée cuisinière au Préventorium de Wormhoudt, pendant la durée de la colonie scolaire du 2 Juin au 30 Septembre 1936.

Article 2. — Mme Demarez recevra un salaire mensuel de 500 francs qui sera soumis à la retenue au profit des Assurances Sociales.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt.

Personnel temporaire. Femmes de service. Cuisine

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés en date des 1er Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommées femmes de service affectées à la cuisine du Préventorium de Wormhoudt, pendant la durée de

la Colonie Scolaire du 2 Juin au 30 Septembre 1936, dans les conditions fixées par nos arrêtés sus-visés :

Mme Veuve Braem, née Henriette Weppe, le 7 Juin 1887, à Lille, y domiciliée, rue d'Iéna, 22.

Mme Veuve Cammaert, née Félicie Lefevere, le 25 Septembre 1878 à Lille, y domiciliée, rue des Postes 235.

Mme Veuve Copin, née Georgette Défontaine, le 30 Mai 1878 à Guise, domiciliée à Lille, rue Saint-Etienne 2 bis.

Mme De Leus, née Jeanne Debeire, le 22 Décembre 1895 à Saint-Pol-sur-Mer, domiciliée à Lille, rue Jules Guesde 79.

Mme Angèle De Meulemeester, née le 24 Février 1902 à Lille, y domiciliée, rue Kant 31.

Mme Veuve Museux, née Angèle Mahieux, le 11 Novembre 1880 à Godewaersvelde (Nord), domiciliée à Lille, rue Colbert 122.

Mlle Sylvie Vandenbrouck, née le 10 Avril 1877 à Lille, y domiciliée, rue Duguesclin, cité Millerot 36.

Mme Veuve Van Labbèke, née Angèle Albert le 18 Août 1881 à Lille, y domiciliée rue Balzac 77, cour Saint-Victor 6.

Article 2. — Le personnel sus-visé recevra un salaire mensuel de 400 francs qui sera, le cas échéant, soumis à la retenue au profit des Assurances Sociales.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt.

Personnel temporaire. Femmes de service. Dortoirs

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés en date des 1er Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommées femmes de service affectées aux dortoirs du Preventorium de Wormhoudt, pendant la durée de la Colonie Scolaire du 2 Juin au 30 Septembre 1936, dans les conditions fixées par nos arrêtés sus-visés :

Mme Bonnier, née Adolphine Porreaux, le 16 août 1888 à Dunkerque, domiciliée à Lille, rue Jules Guesde 103.

Mme Veuve Caby, née Rachelle David, le 5 Mars 1889 à Lille, y domiciliée rue Jean-Jacques Rousseau 27.

Mme Veuve Catieau, née Léonie Bauduin, le 4 Septembre 1878 à Lille, y domiciliée, rue de Madagascar 40.

Mme Veuve Coliche, née Victoria Demessine, le 23 Septembre 1876 à Lille, y domiciliée rue Meurein, impasse Convain 5.

Mme Veuve Daelman, née Marie Frayon, le 7 Février 1888 à Saint-Quentin, domiciliée à Lille, rue de Russie 80.

Mme Veuve De Greef, née Florentine Hennart, le 1er Décembre 1876 à Lille, y domiciliée rue de la Tranquillité 17 bis.

Mme Veuve Dumont, née Rachel Boré, le 23 Août 1887 à Lille, y domiciliée rue Sainte-Catherine 53.

Mme Veuve Maurer, née Maria Hellin, le 8 Mai 1880 à Lille, y domiciliée rue de l'Alma 11.

Mme Veuve Wambre, née Marie Feutrie, le 10 Juillet 1885 à Houplines, domiciliée à Lille, rue de Rivoli 12.

Article 2. — Le personnel sus-visé recevra un salaire mensuel de 300 francs qui sera, le cas échéant, soumis à la retenue au profit des Assurances Sociales.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FINANCES. — Recettes. Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi. Virement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 Juin 1929, relative aux dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur Municipal, parmi les services hors-budget, constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville de Lille ;

Arrêtons :

Article 1. — La recette suivante effectuée au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à remploi » sera transportée aux Services budgétaires de l'exercice 1936 — article 28 des Recettes extraordinaires.

Recette du 16 Juin 1936

Titre amortissable en 10 ans N° 2.017.04X. Semestrialité au 16 Juin 1936 : 200.570,05.

Article 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville des viandes

SEMAINE DU 30 MAI AU 5 JUIN 1936

Abattoirs

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,25 ; Vache : 8,25 ; Taureau : 6,25, 5,50 ; Veau : 12,25, 10,25 ; Mouton du Pays : 13,25 ; Mouton africain : 9,25 ; Porc : 9,00, 6,40.

Halles et Marchés

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,75, 5,50, 3,75 ; Vache : 7,75, 5,50, 3,75 ; Taureau : 6,25, 5,00, 3,50 ; Veau : 10,50, 8,00, 3,75 ; Mouton : 12,25, 8,00, 6,00 ; Porc : 8,75, 5,75, 3,75.

SEMAINE DU 6 AU 12 JUIN 1936

Abattoirs

1re, 2me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,25 ; Bœuf cours extrêmes : 6,75-9,75 ; Génisse : 8,25 ; Taureau : 6,50, 5,65 ; Veau : 11,75, 10,50 ; Mouton du pays : 13,25 ; Mouton africain : 9,75 ; Porc : 9,25, 7,25.

Halles et Marchés

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,75, 5,50, 3,75 ; Bœuf cours extrême : 8,25 ; Génisse : 7,75, 5,50, 3,75 ; Taureau : 6,25, 5,00, 3,50 ; Veau : 10,25, 7,50, 3,75 ; Mouton : 12,25, 8,00, 6,00 ; Porc : 8,75, 5,75, 3,75.

SEMAINE DU 13 AU 19 JUIN 1936

ABATTOIRS

1re, 2me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,35 ; Vache : 8,35 ; Taureau : 7,00, 5,75 ; Veau : 12,00, 10,75 ; Mouton du pays : 13,25 ; Mouton africain : 9,25 ; Porc : 9,25, 7,25 ; Bœuf cours extrême : 7,00-9,35.

HALLES ET MARCHÉS

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,75, 5,50, 3,75 ; Vache : 7,75, 5,50, 3,75 ; Taureau : 6,50, 5,00, 3,50 ; Veau : 10,00, 7,50, 3,75 ; Mouton : 12,00, 8,00, 6,00 ; Porc : 9,25, 5,75, 3,75 ; Bœuf cours extrême : 8,25.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Statistique du prix des denrées

SEMAINE DU 30 MAI AU 5 JUIN 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf...	3.60	2.35	1.75	7.75	5.50	3.75	Roosbeef.....	22.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15.00	12 00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	14.00	9 00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6.00	5.00	3.00
Veau ...	4.25	3.75	1.80	10.50	8.00	3.75	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte.....	0.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10 00
Mouton.	6.00	4.10	2.75	12.25	8.00	6.00	Gigot et filet	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20 00	18.00	16 00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc ...	6.50	4.50	2.80	8.75	5.75	3.75	Jambon frais et filet....	16 00	14.00	10.00
							Côtelettes.....	15.00	13 00	9 00
							Poitrine	13.00	10 00	6.00
Poules..	7.00 à 8.00			10.00 à 11.00				12 00 à 14.00		
Poulets.	13.00 à 14.00			15.00 à 18.00				17.00 à 20.00		
Lapins..	7.50 à 8.00			10.50 à 11.00				12 50 à 14.00		

Bœuf cours extrême.... 8.25

SEMAINE DU 13 AU 19 JUIN 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur pied 1re	Sur pied 2e	Sur pied 3e	Abattus 1re	Abattus 2e	Abattus 3e	Cours à la consommation	Au kilog. 1re	Au kilog. 2e	Au kilog. 3e
Bœuf ...	3.60	2.35	1.75	7.75	5.50	3.75	Roosheef.....	22.00	20 00	16 00
							Entre-côt	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu Gite à la noix	4.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu Croisure...	6.00	5.00	3 00
Veau ...	4.25	3.75	1.80	10.00	7.50	3.75	Rouelle.....	21.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10 00
Mouton .	6.00	4.00	2.75	12.00	8.00	6.00	Gigot et filet	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20 00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc ...	6.60	4.50	2.80	9.25	5.75	3.75	Jambon frais et filet	16 00	14 00	10.00
							Côtelettes.....	15.00	13 00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules..	7.00 à 8.00			10.00 à 11.00				12.00 à 14.00		
Poulets .	13.00 à 14.00			15.00 à 18.00				17.00 à 20.00		
Lapins..	7.50 à 8.00			10.50 à 11.00				12 50 à 14.00		

Bœuf cours extrême.... 8.25

SEMAINE DU 20 AU 26 JUIN 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur pied 1re	Sur pied 2e	Sur pied 3e	Abattus 1re	Abattus 2e	Abattus 3e	Cours à la consommation	Au kilog. 1re	Au kilog. 2e	Au kilog. 3e
Bœuf...	3.60	2.35	1.75	7.75	5.50	3.75	Roosbeef.....	28.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu Gite à la noix	14 00	9.00	7.00
							Pot-au-feu Croisure...	6 00	5.00	3 00
Veau ..	4.25	3.75	1.80	10.00	7.50	3.75	Rouelle.....	21.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton .	5.50	4.00	2.75	11.50	8.00	6.00	Gigot et filet	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc ...	6.40	4.50	2.80	9.00	5.75	3.75	Jambon frais et filet	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes.....	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6 00
Poules..	7.00 à 8.00			10.00 à 11.00				12.00 à 14.00		
Poulets .	13.00 à 14.00			15.00 à 18.00				17.00 à 20.00		
Lapins..	7.50 à 8.00			10.50 à 11.00				12.50 à 14.00		

Bœuf cours extrême.... 8.25

SEMAINE DU 30 MAI AU 5 JUIN 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	3 00 à 4.00	6 00 à 8.00
Rougets	1 50 à 3.50	3.00 à 7.00
Merlans	0.75 à 3.50	1.50 à 7.00
Maquereaux	2.00 à 4.50	4.00 à 9.00
Chiens de mer		
Cabillauds	4.00 à 4 50	8 00 é 9.00
Merluches	2.00 à 3 00	4.00 à 6.00
Plouses		
Anguilles		
Limandes	2.00 à 4.00	4.00 à 8.00
Harengs		
Soles		
Plies	2.00 à 4.50	4.00 à 9.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 13 AU 19 JUIN 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	0.50 à 1.50	1.00 à 3 00
Rougets	1.25 à 2.50	2.50 à 5.00
Merlans	1.75 à 3.25	3.50 à 6 50
Maquereaux		
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches	0 50 à 2.00	1.00 à 4.00
Plouses		
Anguilles	4.00 à 4.25	8 00 à 8.50
Limandes		
Harengs		
Soles		
Plies	2.00 à 2 50	4.00 à 5.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 20 AU 26 JUIN 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies		
Rougets		
Merlans	1.50 à 2.00	3.00 à 4.00
Maquereaux	1.00 à 2.50	2.00 à 5.00
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches		
Plouses		
Anguilles		
Limandes		
Harengs		
Soles	10.00 à 11.00	20.00 à 22.00
Plies	1.25 à 3.00	2.50 à 6.00
Dorades		
Congres		

HALLES CENTRALES

Poisson vendu au Minck

Raies	3,00 à 4,00 le kg.
Maquereaux	2,00 à 4,50 le kg.
Plies	2,00 à 4,50 le kg.
Merlans	0,75 à 3,50 le kg.
Limandes	2,00 à 4,00 le kg.
Rougets	1,50 à 3,50 le kg.
Cabillauds	4,00 à 4,50 le kg.
Merluches	2,00 à 3,00 le kg.

DISTRIBUTION D'EAU. — Bains. Ecole de natation rue d'Armentières. Perception par tickets

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 94 ;

Vu l'arrêté du 15 Février 1899 approuvé par M. le Préfet le 31 Mars suivant, concernant la perception par tickets ;

Vu la délibération du 22 Mai 1920 approuvée par M. le Préfet le 29 du même mois, fixant les tarifs des perceptions à faire à l'Ecole de Natation ;

Considérant que ces perceptions doivent être faites sur place par un régisseur spécial ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Achille Saucet est nommé, à titre temporaire, régisseur comptable de l'Ecole de Natation de la rue d'Armentières, à compter du 20 Juin 1936 et chargé, à ce titre, de faire la perception par tickets, pour le compte et sous la surveillance de M. le Receveur Municipal, des sommes dues à la Ville.

Article 2. — M. Saucet versera tous les cinq jours, et plus souvent si c'est nécessaire, le montant de ses perceptions à la Recette Municipale. Il présentera, à chaque versement, les tickets restant en sa possession.

Article 3. — Les titres de recettes seront établis dans la forme réglementaire.

Article 4. — Le régisseur est dispensé de fournir un cautionnement.

Article 5. — M. Saucet recevra une indemnité hebdomadaire de 192 francs — cent quatre vingt douze francs.

Article 6. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

DISTRIBUTION D'EAU. — Bains. Ecole de natation, rue d'Armentières. Nominations à titre temporaire

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés, à titre temporaire, à l'Ecole de Natation de la rue d'Armentières et de la rue de Toul :

1° à compter du 18 Juin 1936 :

a) M. Jules Vandenberghe, surveillant général ;

b) MM. Marcel Vandestienne, maître de nage ;
Francis Dubois, d°
Roger Vasseur, d°
Alphonse Platel, d°
Ernest Pie, d°
Albert Santré, d°

c) Mme Corbu, lingère ;

2° à compter du 20 Juin 1936 :

a) MM. Romain Métro, contrôleur surveillant,
Achille Uytterhaeghen, d°
Lucien Lagache, d°

b) MM. Paul Dehainault, cabinier,
Eugène Neuwson, d°

c) Mme Leclercq, laveuse.

Article 2. — Par semaine, le surveillant général recevra une indemnité de 204 francs,

les maîtres-nageurs et les contrôleurs-surveillants, 168 frs,

les cabiniers, la lingère et la laveuse, 144 francs.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

DISTRIBUTION D'EAU. — Bains. Ecole de natation, rue d'Armentières. Nominations à titre temporaire

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Arrêtons :

Article 1. — Notre arrêté en date du 19 Juin 1936 est rapporté et remplacé par les dispositions suivantes :

Sont nommés, à titre temporaire, à l'Ecole de Natation de la rue d'Armentières et de la rue de Toul :

1° à compter du 18 Juin 1936 :

a) M. Jules Vandenberghe, surveillant général ;

b) MM. Marcel Vandestienne, maître de nage,
Francis Dubois, d°
Roger Vasseur, d°
Alphonse Platel, d°
Ernest Pie, d°
Albert Santré, d°

c) Mme Corbu, lingère ;

2° à compter du 20 Juin 1936 :

a) MM. Romain Métro, contrôleur surveillant,
Achille Uytterhaeghen, d°
Lucien Lagache, d°

b) MM. Paul Dehainault, cabinier,
Lucien Baelen, d°

c) Mme Leclercq, laveuse.

Article 2. — Par semaine, le surveillant général recevra une indemnité de 204 francs,

les maîtres-nageurs, les contrôleurs-surveillants et les cabiniers, 168 francs ; la lingère et la laveuse, 144 francs.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

HYGIÈNE. — Statistique sanitaire du mois de Juin 1936

I. — Renseignements démographiques

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune placés *dans* la commune
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		PLACÉS *hors* de la commune	PLACÉS *dans* la commune	
91	14	313	39	352	10	2	12	257	4	8	2

II. — Répartition des décès par cause et par age (mort-nés non comptés)

(Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune)

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS de 1 AN	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)	»	»	»	»	»	»
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	1	»	»	»	1
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	3	1	»	»	»	4
8	Diphtérie et Croup	»	»	»	»	»	»
9	Grippe	»	»	»	»	1	1
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Entérite cholériforme	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	2	11	8	1	22
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	»	3	»	»	»	3
15	Autres Tuberculoses	»	»	»	»	»	»
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	2	11	19	32
17	Meningite simple	1	»	»	»	1	2
18	Hémorragie et Ramollissement du cerveau	»	»	»	3	15	18
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	»	»	1	7	15	23
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	1	»	»	»	1	2
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	»	»	»	»
22	Pneumonie	»	»	»	»	»	»
23	Autres Affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	6	2	1	4	12	25
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	»	1	»	1
25	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de deux ans)	4	»	»	»	»	4
26	Appendicite et Typhlite	»	1	»	»	»	1
27	Hernie, Obstruction intestinale	»	»	1	2	5	8
28	Cirrhose du foie	»	»	1	1	»	2
29	Néphrite aiguë ou chronique	»	»	1	2	7	10
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes genitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres Accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	6	»	»	»	»	6
34	Sénilité	»	»	»	»	11	11
35	Morts violentes (suicide excepté)	1	1	1	1	»	4
36	Suicide	»	»	»	5	1	6
37	Autres Maladies	2	4	8	20	22	56
38	Maladie inconnue ou mal définie	»	»	4	6	5	15
	Totaux	24	15	31	71	116	257

POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Divagation des chiens. Interdiction

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la loi du 21 Juin 1898 sur le Code rural et le décret du 6 Octobre 1904 portant règlement d'Administration publique pour l'exécution de ladite loi ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 Avril 1903, interdisant la divagation des chiens dans toute l'étendue du département du Nord ;

Vu l'article 80 du Code des Arrêtés Municipaux relatifs au tarif de la Fourrière ;

Considérant qu'il a été signalé qu'un chien suspect de rage a circulé sur le territoire de notre Commune ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Tous les chiens circulant sur la voie publique devront être muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 2. — Pendant ce délai, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire hors de leur résidence, si ce n'est pour les abattre. Dans ce cas, ils seront tenus d'en faire la déclaration à la Mairie.

ARTICLE 3. — Les prescriptions du présent arrêté ne sont pas applicables aux chiens de berger et de bouvier, qui sont admis à circuler librement, mais uniquement pour l'usage auquel ils sont employés.

ARTICLE 4. — Seront immédiatement abattus, les chiens et chats mordus ou roulés par un animal enragé ou ayant été en contact avec lui. Lorsque des chiens ou des chats auront mordu des personnes et qu'il y aura lieu de craindre l'existence de la rage, ils seront si l'on peut s'en saisir sans les abattre, placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire sanitaire requis par le Maire ou désigné par le propriétaiére ou conduits à la fourrière municipale et placés pendant tout le temps re-

connu nécessaire, mais en tout cas, pendant cinq jours, au moins, sous la surveillance du vétérinaire-inspecteur qui, suivant le diagnostic qu'il portera, en demandera l'abatage ou signera leur exeat.

Article 5. — Les chiens errants et tous ceux qui seront trouvés sur la voie publique ou dans les champs non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître, seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de 48 heures s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire est inconnu. Les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître qui seront trouvés sur la voie publique ou dans les champs seront également conduits à la fourrière et abattus seulement après un délai de huit jours francs.

Article 6. — Lorsque les chiens conduits en fourrière pourront être remis à leur propriétaire, ces derniers seront tenus d'acquitter les frais de conduite, de nourriture et de garde, d'après le tarif fixé par nous, sans préjudice du procès-verbal de contravention qui sera dressé à leur charge.

Article 7. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et déférés aux tribunaux compétents.

Article 8. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Commissaire Central de Police et M. le Directeur de l'Abattoir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 30 Juin 1936.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué,
D. CORDONNIER.

POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Chauffeurs de taxis. Retrait d'autorisations de stationnement. Albert et Pierre Lemaire

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux notamment les articles 170 et 183 ;

Considérant que les autorisations de stationnement sur le

territoire de Lille avec un taxi de louage sont intransmissibles à des tiers ;

Et que lorsqu'un véhicule est retiré de la circulation par suite de départ, vente, décès du titulaire, retrait d'autorisation ou pour toute autre cause, la plaque de contrôle devra être remise à la Recette Municipale et qu'il sera fait remboursement de la somme versée en dépôt, après retenue s'il y a lieu de la valeur de la plaque qui serait détériorée ;

Considérant que les chauffeurs de taxis Albert Lemaire et Pierre Lemaire ne possèdent plus de véhicule et travaillent pour le compte d'un tiers ;

Arrêtons :

Article 1. — Les autorisations de stationnement sur le territoire de Lille avec un taxi de louage accordées à Albert Lemaire demeurant à Lille 24, rue Boucher de Perthes, et Pierre Lemaire, demeurant à Lille, rue de Canteleu, impasse Saint Joseph, cité Menu, 1, sont retirées.

Article 2. — Conformément aux prescriptions de l'article 183 du Code des Arrêtés Municipaux, MM. Albert Lemaire d'une part et Pierre Lemaire d'autre part, devront, dans les 48 heures qui suivront la notification du présent arrêté, remettre à M. le Receveur Municipal les plaques de contrôle qui leur ont été attribuées soit la plaque n° 164 pour Albert Lemaire et celle n° 14 pour Pierre Lemaire.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Receveur Municipal et M. le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Juin 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

P. DEHOVE.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Statut. Allocations familiales

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 99 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre instituant le Statut des agents du cadre secondaire des Services Municipaux ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 12 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont complétées comme suit :

. . . . . .

CHAPITRE IV

Rémunération

ARTICLE 4. — La rémunération des auxiliaires permanents comprend :

. . . . . .

c) des allocations familiales dont les conditions de taux et d'attribution sont fixées par notre arrêté du 26 Septembre 1930 modifiés par nos arrêtés des 26 Mars 1934, 20 Juillet 1935 et 13 Juin 1936.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 15 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Statut. Congé annuel

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935 instituant le Statut des agents du cadre secondaire des Services Municipaux ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 12 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont modifiées comme suit :

. . . . . .

CHAPITRE VI

Congé annuel

ARTICLE 6. — Après un an de présence ininterrompue dans les services municipaux, les agents ont droit à un congé annuel payé de quinze jours comprenant au moins douze jours ouvrables.

Ce congé est accordé suivant un tableau de roulement établi, au début de chaque année, par le directeur ou l'agent titulaire responsable du service.

Les agents ne comptant pas un an de présence au moment de l'établissement du tableau annuel de roulement, seront inscrits, en cours d'année, de manière à bénéficier de leur congé dès l'accomplissement du temps minimum de service.

Le reste sans changement.

. . . . . .

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1er Janvier 1936.

Hôtel de Ville le 13 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Pavage et démantèlement. Statut

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935 instituant le Statut des agents du cadre secondaire des Services Municipaux, modifié par notre arrêté en date du 12 Juin 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 12 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont applicables, à dater du 1er Juillet 1936, aux agents auxiliaires affectés au Service du Pavage et du Démantèlement.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel auxiliaire permanent. Indemnités familiales

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 26 Septembre 1930 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 12 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — A compter du 1er Juillet 1936, les indemnités

familiales allouées, en application de notre arrêté susvisé, aux Agents auxiliaires des Services Municipaux donnant tout leur temps à l'Administration Municipale sont fixées comme suit :

45 fr. par mois pour le premier enfant à charge,

60 fr. par mois pour le deuxième enfant à charge,

90 fr. par mois pour le troisième enfant à charge,

130 fr. par mois pour le quatrième enfant à charge et pour chacun des suivants.

Article 2. — Les modalités d'application fixées par nos arrêtés antérieurs ne sont pas modifiées.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel auxiliaire permanent. Indemnités familiales

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 26 Septembre 1930 modifié par notre arrêté du 13 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé du 13 Juin modifiant le taux des allocations familiales allouées aux agents auxiliaires des Services Municipaux donnant tout leur temps à l'Administration Municipale, prendront effet à compter du 1er Mai 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général.
Nomination Maurice Decottignies

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 26 Décembre 1935 instituant le Statut du Personnel du Cadre Secondaire affecté au Service Municipal de Chômage ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Maurice Decottignies, né le 7 Juillet 1906, est nommé employé du service ordinaire affecté au Service Municipal de Chômage.

ARTICLE 2. — Conformément à l'article 6 de notre arrêté susvisé, le salaire mensuel alloué à M Decottignies, pendant sa période de stage, est fixé à 775 francs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 8 juin 1936.

Hôtel de Ville le 9 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général
Nomination. Henri Larmignat

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 26 Décembre 1935 instituant le Statut du Personnel du Cadre Secondaire affecté au Service Municipal de Chômage ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Henri Larmignat, né le 30 Décembre 1908,

est nommé rédacteur stagiaire au Service Municipal de Chômage.

Article 2. — Conformément à l'article 6 de notre arrêté susvisé, le salaire mensuel alloué à M. Larmignat est fixé à 900 fr. pendant sa période de stage.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 8 juin 1936.

Hôtel de Ville le 9 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2e Direction. Service des Eaux. Concours pour l'emploi de fontainier. Jury. Nomination

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés, sous la présidence de M. l'adjoint Dehove, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui aura lieu le 28 Juin 1936 pour l'emploi de fontainier :

MM. Planque, secrétaire général de la Mairie,

Cochez, chef de la 2e Direction,

Courthéoux, ingénieur du Service des Eaux,

Tirant, chef mécanicien, et Deletour, contrôleur des droits de voirie, délégués de l'Organisation Syndicale.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4e Direction. Création d'emploi de manutentionnaire à la Bibliothèque Municipale

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Considérant qu'il importe de mettre à la disposition du Service de la Bibliothèque Municipale un agent qui sera plus spécialement chargé de la manutention des ouvrages, de leur classement, de leur distribution et tous travaux accessoires ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Est créé un emploi de manutentionnaire à la Bibliothèque Municipale.

ARTICLE 2. — Le titulaire de l'emploi sera assimilé aux ouvriers manœuvres dont la situation est réglementée par nos arrêtés en date du 5 Février et 29 Avril 1932.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Juin 1936.

Hôtel de Ville le 11 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4e Direction. Nomination. Gaston Murray

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour créant l'emploi de manutentionnaire au service de la Bibliothèque Municipale ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Gaston Murray, né à Lille le 22 Novembre

1909, est nommé, à compter du 1er Juin 1936, manutentionnaire à la Bibliothèque Municipale.

Article 2. — M. Murray bénéficiera des dispositions de nos arrêtés en date des 5 Février et 29 Avril 1932 et recevra un salaire journalier de 32 fr. 95 payable semaine bonne.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Nomination.

Louis Drumont

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police, article 103 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

Arrêtons :

Article 1. — M. Louis Drumont, né le 23 Septembre 1907 à Sequedin (Nord), est nommé gardien de la paix stagiaire, au traitement annuel de 9.000 fr., en remplacement de M. Richter, nommé brigadier.

Article 2. — M. Drumont est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux. Toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois, et dans les conditions prévues par le Statut du Personnel de la Police.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 1er Juillet 1936.

Hôtel de Ville le 9 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le tableau d'avancement du Personnel de la Police en tenue ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés, à partir du 1er Juillet 1936 :

1° *Inspecteur sous-chef des gardiens de la paix,* au traitement annuel de 15.000 fr., M. Albert Thuilliez, brigadier-chef, en remplacement de M. Lemoine, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

2° *Brigadier-Chef,* au traitement annuel de 14.000 francs, M. Henri Mullier, brigadier, en remplacement de M. Thuilliez, promu inspecteur sous-chef ;

3° *Brigadier,* au traitement annuel de 13.000 fr., M. Henri Richter, gardien de la paix, en remplacement de M. Mullier, promu brigadier-chef.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier.
Propreté Publique. Statut. Modification. Congé annuel

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 13 Mars 1933 instituant le Statut du Personnel de la Propreté Publique ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 25 Mai 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le paragraphe 1er de l'article VII de notre arrêté susvisé est modifié comme suit :

« Après un an de présence dans le Service, l'agent affecté au Service de la Propreté Publique aura droit à un congé annuel payé de 12 jours ouvrables consécutifs ».

Le reste sans changement.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Janvier 1936.

Hôtel de Ville le 3 Juin 1936.
Le Maire de Lille,
Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier.
Propreté Publique. Statut. Modification. Congé annuel

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 13 Mars 1933 instituant le Statut du Personnel de la Propreté Publique, modifié par notre arrêté en date du 3 Juin 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 12 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le paragraphe premier de l'article VII de notre arrêté susvisé est à nouveau modifié comme suit :

« ...Après un an de présence dans le Service, l'agent affecté au service de la Propreté Publique aura droit à un congé annuel payé de quinze jours comprenant au moins douze jours ouvrables ».

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Janvier 1936.

Hôtel de Ville le 13 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Admission à la retraite. Mesnard

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut de la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux ;

Considérant que M. Mesnard, surveillant à l'Ecole des Beaux--Arts, remplit les conditions prévues par le statut pour faire valoir ses droits à la retraite ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Mesnard, surveillant à l'Ecole des Beaux-Arts, né à Ravenel (Oise), le 9 Mars 1872, tributaire de la Caisse

des Retraites des Services Municipaux depuis le 1er Septembre 1905, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er août 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Juin 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

Pages

Conseil Municipal :

Subvention. — Caisse de Chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 536

Fêtes et Cérémonies :

Pavoisements et décorations des Edifices publics. — Marché. Veuve E. Vicart 499

Fête Nationale 14 Juillet 1936. — Mesures d'ordre 509

Grande Kermesse 1936. — Feu d'artifice. Marché. Mayet-Tissot 499

Foire d'Août-Septembre. — Année 1936. Mesures d'ordre 509

Course cycliste « Championnat du Nord de Fond ». — Mesures d'ordre 510

Epreuve nautique « Traversée de Lille à la nage ». — Mesures d'ordre 511

Fête aérostatique. — Mesures d'ordre 511

Musique Municipale. — Chef. Ferdinand Capelle 512

Sergent. Dannequin 513

Police Administrative :

Liquidation de marchandises. — Autorisation. Léon Lachter 514

Bâtiments Communaux :

Entretien. Rideaux, stores, etc. Entretien et réparation. Marché. Veuve E. Vicart 499
Fourniture de tables sur tréteaux. — Marchés. Dumont. 500
Sadoine 500
L. Wiart et Cie 500
Théâtre Sébastopol. — Chaudière. Marché. Paul Loquet. 501
Ecole des Beaux-Arts. — Chaudière. Marché. Etablissements Dumoutier et Cie 501
Lycée Fénelon. — Réfection des installations électriques. Adjudication-concours. Dehertogh 502
Manège civil. — Abandon de droits d'occupation. Daniel Gautier 502

Voies Ferrées. — Tramways :

Voies Ferrées. — Compagnie du Chemin de fer du Nord. Passerelle pour piétons aux abords du pont de Fives. Convention 503-514
Tramways. — Exploitation. Convention avec la Compagnie des Tramways électriques de Lille et sa banlieue. Avenant 502-513
Compagnie des Tramways de Lille. Tarif. Fixation.. 520

Promenades et Jardins :

Autorisations de circulation. — Chemin bas du Bois. Mme Ricard-Deladerière 521
Avenue de l'Hippodrome. Henri Vasseur 522

Voirie :

Interruptions de circulation. — Rue du Magasin 524

Boulevard de la Moselle 524
Rue des Stations 525
Quartiers. — Lotissements de terrain. Rue Beaucourt Decourchelles. Ouverture d'enquête 526
Avenue de Bretagne 527
Rue Hegel 527
Rue de Kant 527
Rue de Lannoy. Ouverture d'enquête 528
Rue Roland. Ouverture d'enquête 526
Pavage. — Fourniture de ciment. Marché. Société Nouvelle des Briqueteries du Nord 503
Fourniture de pavés. Marché. L. et J. Nory Frères.. 503
Fourniture de porphyre. Marché. François Bernard 504
Repavage de tranchées sur la voie publique. Prix du mètre carré 529
Carrières de Maupertus, Grand Castel et Fermanville. Voie ferrée. Démontage. Marché. Etablissements Christiani et Nielsen 504

Enseignement des Beaux-Arts :

Ecole des Beaux-Arts. — Surveillant. Nomination. Louis Nef 530
Conservatoire. — Jury de concours pour 1935-1936. Vacations 531
Cours de basson. Professeur intérimaire. Paul Laigre 533

Enseignement Technique :

Ecoles pratiques de Commerce et d'Industrie. — Ecole Baggio. Cantine. Fourniture de denrées. Marchés 504

Ecole Valentine Labbé. Fourniture de mobilier. Marché. Houssen 505

Lehouck et Cie 505

L. Wiart et Cie 506

Cantine. Fourniture de denrées. Marchés 506

Enseignement Primaire :

Assistance Médicale Scolaire. — Echelle de traitements des Assistantes .....

Nouveaux traitements des Assistantes .....

Ecoles primaires supérieures. — Secrétaire. Lejeune 534

Œuvres diverses :

Hébergement des indigents de passage. — Convention. Rohart 506-534

Caisse de Chômage. — Subvention. Chambre syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 536

Preventorium de Wormhoudt. — Fourniture de denrées. Marchés 507

Personnel temporaire. Femmes de service. Dortoir. Desrumaux (Mlle) 537

Tibermont (Mme) 538

Alimentation :

Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes 539

Statistique du prix des denrées 542

Distribution d'Eau :

Fourniture de désincrustant. — Marché. Société Casimir Bez et ses fils 507

Fourniture d'un tour. — Marché. Tampleu Frères 507
Usines d'Emmerin et de Wattignies. — Energie électrique. Fixation du prix 548

Hygiène :

Statistique sanitaire du mois de Juillet 1936 549

Eclairage :

Candélabres électriques. — Marché. Etablissements A. Durenne 508
Réfracteurs. — Marché. Société « Holophane » 508
Energie électrique. — Fixation du prix 550-551

Police :

Hébergement des indigents de passage. — Convention. Rohart 506-534
Garde particulier des propriétés de M. Arthur Nivoix. — Nomination. Augustin Bataille 553
Voie Publique. — Chauffeurs de taxis. Retraits d'autorisation de stationnement. Marcel Catiau.. 554
Achille Chartres 554

Services Municipaux :

Secrétariat Général :

Nomination. — Promotions :

Bilhaut (Mme) 556
Delgery Gabriel 556
Gilbert Alexis 556
Legros 556
Ryckebusch Maurice 556

Sena Victor 556
Thuytschaever Henry 560

Première Direction :

Promotions :

Agache 556
Delcroix (Mlle) 556
Mestdagh (Mme) 556
Peru Etienne 556
Pottier (Mlle) 556

Deuxième Direction :

Promotions :

Azelart 556
Bar 556
Bataille André 556
Brunet 556
Casquin 556
Chambon (Mme) 556
Chaval 556
Chaval René 556
Delannoy André 556
Delaunoy Noël 556
Delefosse 559
De Thandt 556
Dubreucq 556
Houvenaghel 556
Lefief 559
Lemay G. 556
Levrague 556
Marchand Maurice 556

Pat 556
Pelletier 556
Picard 556
Puchaux 556
Querey (Mme) 556
Ruyschaert 556
Spire Olivier 556
Tirant 556
Vanhove 556
Vermesse 556
Wilson 556
Indemnité. — Mme Ruhant-Lebrun 560

Troisième Direction (et Recette Municipale) :

Promotions :

Courtecuisse 556
Delettrez 556
Denneulin (Mlle) 559
Lankman 556
Lefebvre 556
Lucidarme Jean 559
Mercier (Mme) 559
Paquier 556
Sambourg (Mlle) 556
Sautai (Mme) 556
Vandenberghe (Mme) 556
Wiel 559

Quatrième Direction :

Promotions :

Bassecourt 556
Berbeyer (Mme) 556
Bosier 559
Choteau 559
Cocheteux 556
Duhamel 556
Keerle 556
Lahaye 556
Meschart 556
Ronse (Mme) 556
Verhaeghe 556
Indemnités. — Debruyne 562
Quintin 562
Congé sans solde. — Mme Favières 561

Cinquième Direction :

Promotions :

Bart Jean 556
Blas 556
Clabaux (Mme) 556
Clément 556
Cnudde 556
Copyllie 556
Delcueillerie 556
Delerue Pierre 556
Devulder (Mme) 559

Durut Léon 556
Godart René 556
Mahieu 559
Saint-Venant 559
Terlynck (Mme) 556
Halles et Marchés. — Directeur. Gaston Courtecuisse .. 562

Police :

Titularisations. — Promotions :

Abraham Gaston 563
Allard Florimond 563
Aupert Pierre 565-567
Basquin Pierre 563
Bernard Edmond 563
Birembaut André 565-567
Bléhaut Zéphir 563
Bourdon Georges 563
Cadour Francis 563
Cauderlier Léon 563
Chancioux Eugène 563
Chancioux Vincent 563
Coudoux Louis 563
Debaecker Georges 563
Dehay Emile 563
Déja Auguste 563
Delion Marcel 563
Denne Eugène 563
Derechain Gustave 563
Dufour Marcel 563

Durot André 563
Edmond Marcel 563
Faucompré Stéphane 565
Fiévet Albert 563
Fiévet Noël 566
Foulon Charles 563
Ghoris Paul 563
Gomez Jules 563
Gothière Roger 565-567
Gruwez Jean 565-567
Hocquet Léon 563
Honnart Charles 563
Hutin Lucien 563
Huysentruyt Henri 563
Lacherez François 563
Lasselin Charlemagne 563
Laurent Emile 563
Leclercq Paul 563
Lecocq Eugène 563
Ledez Henri 563
Legrand Emile 565-567
Lenglart Maurice 565-567
Lesage François 563
Lucas Henri 563
Menet Paul 563
Meuret Augustin 563
Moreau Gustave 565-567
Nolf Emile 563
Noulette Fernand 563

Olivier Marcel 565-567
Parsy Irénée 563
Pécou Léon 565-567
Planque Adolphe 563
Pottier Jules 563
Renard François 563
Rigaut René 563
Rigaux Dyani 563
Serrues Jean-Baptiste 563
Serrure Fernand 563
Soriaux Robert 563
Vandevyver Léonard 563
Vico Augustin 563
Wargnies Joseph 563
Wauquier Jules 563
Congé avec solde. — Héron Gaston 568

Octroi :

Promotion :

Lamare (Mlle) 569

Sapeurs-Pompiers :

Promotions :

Chiroutre 570
Faucompré 570
Hennebelle 570
Hohl 570
Medigue 570

Personnel Ouvrier :

Promotions :

Beernaert 556
Chrétien Henri 556
Deconynck 556
Decottignies 556
Dernoncourt 556
Dudermel Ferdinand 556
Dupret 559
Fatras 556
Félix André 556
Havet Arthur 556
Lakière Alphonse 556
Lecomte 556
Marchand Jean-Baptiste 556
Montegnies Maurice 571
Noez Louis 556
Pierre Charles 556
Scrève Louis 556
Vandenbroeck 556
Van Noten Henri 556

Agents du Cadre secondaire :

Echelle de traitements 571
Nouveaux traitements 573
Agents mineurs. — Echelle de traitements 574
Nouveaux traitements 575
Femmes de service. — Echelle de traitements 576
Nouveaux traitements 578

Manœuvres et assimilés. — Echelle de traitements 579
Nouveaux traitements 581
Entretien des Jardins. — Nouveaux traitements 583
Pavage et Entretien. — Echelle de traitements 584
Nouveaux traitements 585
Propreté Publique et Transports Municipaux. — Echelle de traitements 587
Nouveaux traitements 588
Service du Démantèlement. — Echelle de traitements .. 591
Nouveaux traitements 592
Assistance Médicale Scolaire. — Echelle de traitements des Assistantes 595
Nouveaux traitements des Assistantes 596
Caisse des Ecoles. — Echelle de traitements 597
Nouveaux traitements 598
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. — Echelle de traitements 601
Nouveaux traitements 602
Service Municipal du Chômage. — Modification de l'article 9 du Statut 604
Echelle de traitements 605
Nouveaux traitements 607-608
Crèches Municipales et Jardins d'enfants. — Echelle de traitements 609
Nouveaux traitements 611
Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins ». — Nouveaux traitements 612
Bains. — Echelle de traitements 613
Nouveaux traitements 614

Caisse des Retraites :

Compléments de pension :

Brakelmeain Joseph (Veuve) 615
Delannoy Jules (Veuve) 615
Delécluse Urbain (Veuve) 615
Lemoine Gustave (Veuve) 615
Lepers Jules (Veuve) 615
Mazy Arsène (Veuve) 615
Mestdagh Joseph (Veuve) 615
Peltier Gaston (Veuve) 615
Ruckebusch Jules (Veuve) 615

Majorations de pension :

Delporte Théodore (Veuve) 616
Mazy Arsène (Veuve) 616
Mestdagh Joseph (Veuve) 616
Moutier Marcel (Veuve) 616

Allocations de 5 % sur pension et majoration pour charges de famille :

Brakelmeain Joseph (Veuve) 617
Delannoy Jules (Veuve) 617
Delécluse Urbain (Veuve) 617
Lemoine Gustave (Veuve) 617
Lepers Jules (Veuve) 617
Mazy Arsène (Veuve) 617
Mesdagh Joseph (Veuve) 617
Ruckebusch Jules (Veuve) 617

Versement rétroactif. — Portebois Charles 618

Adjudications. — Marchés :

Services Municipaux. — Fourniture de pièces détachées pour bicyclettes. Marché. J. Lindeker 508

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Pavoisements et décorations des Edifices publics. Marché. Veuve E. Vicart

DU 27 JUILLET 1936

Soumission pour pavoisements et décorations des Edifices publics pour fêtes et cérémonies publiques, au profit de Mme Veuve E. Vicart, 141 rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 84.000 francs.

Enregistré le 6 Août 1936, n° 260.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Grande Kermesse 1936. Feu d'artifice. Marché. Mayet-Tissot

DU 18 JUILLET 1936

Soumission pour l'exécution d'un feu d'artifice à l'occasion de la Grande Kermesse 1936, au profit de M. Mayet-Tissot, 27 rue de Solférino à Compiègne, moyennant la somme de 13.500 francs.

Enregistré le 29 Juillet 1936, n° 155.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Entretien. Rideaux, stores, etc. Entretien et Réparation. Marché. Veuve E. Vicart

DU 9 JUILLET 1936

Soumission pour entretien, réparation des rideaux, stores, tapis, etc. des Bâtiments Communaux, au profit de Mme Veuve E. Vicart, 141 rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 65.000 francs.

Enregistré le 23 Juillet 1936, n° 112.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Fourniture de tables sur tréteaux. Marché. Dumont

DU 29 JUILLET 1936

Soumission pour fourniture de tables sur tréteaux au Service des Travaux Municipaux, au profit de M. Dumont, 88 rue Jordaens à Lille, moyennant la somme de 9.240 francs.

Enregistré le 6 Août 1936, n° 257.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Fourniture de tables sur tréteaux. Marché. Sadoine

DU 29 JUILLET 1936

Soumission pour fourniture de tables sur tréteaux au Service des Travaux Municipaux, au profit de M. Sadoine, 229 rue Pierre Legrand à Lille, moyennant la somme de 9.380 francs.

Enregistré le 6 Août 1936, n° 259.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Fourniture de tables sur tréteaux. Marché. L. Wiart et Cie

DU 29 JUILLET 1936

Soumission pour fourniture de tables sur tréteaux au Service des Travaux Municipaux, au profit de MM. L. Wiart et Cie, 143 rue Pierre Legrand à Lille, moyennant la somme de 9.380 francs.

Enregistré le 6 Août 1936, n° 258.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Théâtre Sébastopol.

Chaudière. Marché. Paul Loquet

DU 15 JUILLET 1936

Soumission pour remplacement d'une chaudière au Théâtre Sébastopol, au profit de M. Paul Loquet, 1 bis rue Colson à Lille, moyennant la somme de 15.400 francs.

Enregistré le 24 Juillet 1936, n° 121.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Théâtre Sébastopol.

Chaudière. Marché. Paul Loquet

DU 17 JUILLET 1936

Soumission pour remplacement d'une chaudière au Théâtre Sébastopol, au profit de M. Paul Loquet, 1 bis rue Colson à Lille, moyennant la somme de 14.300 francs.

Enregistré le 24 Juillet 1936, n° 120.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecole des Beaux-Arts.

Chaudière. Marché. Etablissements Dumoutier et Cie

DU 15 JUILLET 1936

Soumission pour remplacement d'une chaudière à l'Ecole des Beaux-Arts, au profit des Etablissements Dumoutier et Cie, 21 rue Roland à Lille, moyennant la somme de 14.800 francs.

Enregistré le 25 Juillet 1936, n° 127.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Lycée Fénelon. Réfection des installations électriques. Adjudication-concours. Dehertogh

DES 22 MAI ET 9 JUILLET 1936

Adjudication-concours des travaux de réfection des installations électriques du Lycée Fénelon, au profit de M. Dehertogh, 35 rue de la Clef à Lille, moyennant la somme de 33.365 fr. 35.

Enregistré le 13 Août 1936, n° 372.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Manège civil. Abandon de droits d'occupation. Daniel Gautier

DES 2 MARS, 4 ET 10 JUILLET 1936

Engagement par lequel M. Daniel Gautier abandonne ses droits d'occupation sur l'immeuble sis Façade de l'Esplanade n° 86, connu sous le nom de « manège civil » moyennant paiement par la Ville, d'une indemnité de 50.000 francs.

Enregistré le 28 Juillet 1936, n° 142.

TRAMWAYS. — Exploitation. Convention avec la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et sa Banlieue. Avenant

DES 10 JUIN ET 21 JUILLET 1936

Avenant à la convention passée entre la Ville de Lille et la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue le 20 Août 1926, autorisant la révision de l'index tramways et la modification des tarifs en fonction de cette révision à compter du 1er Juillet 1936 ; avenant conclu pour une durée d'un an.

Enregistré le 4 Août 1936, folio 21, case 223.

VOIES FERRÉES. — Compagnie du Chemin de Fer du Nord.

Passerelle pour piétons aux abords du Pont de Fives.

Convention

DES 23 JUIN ET 23 JUILLET 1936

Convention entre la Compagnie du Chemin de Fer du Nord et la Ville, relativement à l'autorisation d'établir une passerelle pour piétons, de 1 m. 75 de largeur utile, à la traversée de la ligne de Paris à la frontière de Belgique par Lille (kilomètres 250/100) aux abords du pont de Fives.

Enregistré le 4 Août 1936, folio 21, case 222.

VOIRIE. — Pavage. Fourniture de ciment. Marché.

Société Nouvelle des Briqueteries du Nord

DU 20 JUILLET 1936

Soumission pour fourniture de ciment au Service du Pavage au profit de la Société Nouvelle des Briqueteries du Nord, 110 boulevard de la Liberté à Lille, moyennant la somme de 40.600 francs.

Enregistré le 29 Juillet 1936, n° 156.

VOIRIE. — Pavage. Fourniture de pavés. Marché.

L. et J. Nory Frères

DU 22 JUILLET 1936

Soumission pour fourniture de pavés 16/16 au Service du Pavage au profit de MM. L. et J. Nory Frères, 50 rue Nicolas Leblanc à Lille, moyennant la somme de 16.000 francs.

Enregistré le 30 Juillet 1936, n° 169.

VOIRIE. — Pavage. Fourniture de porphyre. Marché. François Bernard

DU 27 JUILLET 1936

Soumission pour fourniture de porphyre au Service du Pavage au profit de M. François Bernard, 55 rue Jeanne d'Arc, à Lille, moyennant la somme de 8.500 francs.

Enregistré le 12 Août 1936, n° 346.

VOIRIE. — Pavage. Carrières de Maupertus, Grand Castel et Fermanville. Voie ferrée. Démontage. Marché. Etablissements Christiani et Nielsen

DU 25 JUILLET 1936

Soumission pour démontage d'une voie ferrée à Cherbourg, au profit des Etablissements Christiani et Nielsen, 184 boulevard Saint-Germain à Paris, moyennant la somme de 9.552 francs 14.

Enregistré le 4 Août 1936, n° 224.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Baggio. Cantine. Fourniture de denrées. Marchés

DU 18 JUILLET 1936

Soumission pour fourniture de denrées à la cantine Baggio au profit de :

1° *Viande.* — M. André Pille, 2 rue du Pôle Nord à Lille, moyennant la somme de 12.000 francs.

Enregistré le 30 Juillet 1936, n° 171.

2° *Pain.* — La Société « Les Coopérateurs », 147 rue d'Arras à Lille, moyennant la somme de 7.000 francs.

Enregistré le 30 Juillet 1936, n° 170.

3° *Bière.* — La Coopérative « L'Avenir », 16 rue d'Agueseau à Lille, moyennant la somme de 8.500 francs.

Enregistré le 30 Juillet 1936, n° 172.

4° *Epiceries.* — M. H. Gautier, 29, rue Jeanne d'Arc à Lille, moyennant la somme de 7.000 francs.

Enregistré le 30 Juillet 1936, n° 174.

5° *Pommes de terre et légumes frais.* — M. Emile Petyt, 91 rue Manuel à Lille, moyennant la somme de 6.000 francs.

Enregistré le 30 Juillet 1936, n° 173.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Valentine Labbé.

Fourniture de mobilier. Marché. Houssen

DU 18 JUILLET 1936

Soumission pour fourniture de mobilier scolaire à l'Ecole Valentine Labbé au profit de M. Houssen, 82 rue Saint-André, à Lille, moyennant la somme de 6.110 francs.

Enregistré le 29 Juillet 1936, n° 151.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Valentine Labbé.

Fourniture de mobilier. Marché. Lehouck et Cie

DU 18 JUILLET 1936

Soumission pour fourniture de mobilier scolaire à l'Ecole Valentine Labbé, au profit de la Société Lehouck et Cie, 6 bis rue Sadi-Carnot à Hellemmes, moyennant la somme de 22.200 francs.

Enregistré le 29 Juillet 1936, n° 153.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Valentine Labbé. Fourniture de mobilier. Marché. L. Wiart et Cie

DU 18 JUILLET 1936

Soumission pour fourniture de mobilier scolaire à l'Ecole Valentine Labbé au profit de la Société L. Wiart et Cie, 143 rue Pierre Legrand, à Lille, moyennant la somme de 29.407 fr. 40.

Enregistré le 29 Juillet 1936, n° 152.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Valentine Labbé. Cantine. Fourniture de denrées. Marchés

DU 18 JUILLET 1936

Soumission pour fournitures de denrées à la Cantine Valentine Labbé, au profit de :

1° *Viande.* — M. André Pille, 2 rue du Pôle Nord à Lille, moyennant la somme de 8.000 francs.

Enregistré le 29 Juillet 1936, n° 149.

2° *Légumes frais et secs.* — M. Emile Petyt, 91 rue Manuel à Lille, moyennant la somme de 6.000 francs.

Enregistré le 29 Juillet 1936, n° 150.

ŒUVRES DIVERSES. — Hébergement des indigents de passage. Convention. Rohart

DES 1er ET 22 JUILLET 1936

Convention passée entre la Ville et M. Rohart, aubergiste, 45 rue Gustave Delory, à Lille, en vue de l'hébergement des indigents de passage pendant la période du 1er Mai 1936 au 30 Avril 1937, moyennant une redevance de 27.300 francs.

Enregistré le 29 Juillet 1936, n° 145.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Fourniture de denrées. Marchés

DU 18 JUILLET 1936

Soumission pour fourniture de denrées au Preventorium de Wormhoudt au profit de :

1° *Viande.* — Les Etablissements Vanhoucke, Grand'Place à Wormhoudt, moyennant la somme de 40.000 francs.

Enregistré le 30 Juillet 1936, n° 146.

2° *Pain.* — M. André Patou, rue d'Herzeele à Wormhoudt, moyennant la somme de 20.000 francs.

Enregistré le 30 Juillet 1936, n° 147.

3° *Bière.* — La Coopérative « L'Avenir », 16 rue d'Agueseau à Lille, moyennant la somme de 15.000 francs.

Enregistré le 30 Juillet 1936, n° 148.

DISTRIBUTION D'EAU. — Fourniture de désincrustant. Marché. Société Casimir Bez et ses Fils

DU 27 JUILLET 1936

Soumission pour fourniture de désincrustant au Service des Eaux au profit de la Société Casimir Bez et ses Fils, 19 avenue Parmentier à Paris, moyennant la somme de 36.000 francs.

Enregistré le 12 Août 1936, n° 348.

DISTRIBUTION D'EAU. — Fourniture d'un tour. Marché. Tampleu Frères

DU 22 JUILLET 1936

Soumission pour fourniture d'un tour au Service des Eaux, au profit de MM. Tampleu Frères, 13 rue d'Arras à Lille, moyennant la somme de 20.000 francs.

Enregistré le 3 Août 1936, n° 216.

ECLAIRAGE. — Candélabres électriques. Marché. Etablissements A. Durenne

DU 18 JUILLET 1936

Soumission pour fourniture de candélabres électriques au Service de l'Eclairage, au profit des Etablissements A. Durenne, 26 rue du Faubourg Poissonnière à Paris, moyennant la somme de 17.240 francs.

Enregistré le 30 Juillet 1936, n° 168.

ECLAIRAGE. — Réfracteurs. Marché. Société « Holophane »

DU 18 JUILLET 1936

Soumission pour fourniture de réfracteurs au Service de l'Eclairage, au profit de la Société « Holophane », 156 boulevard Haussmann à Paris, moyennant la somme de 43.000 francs.

Enregistré le 29 Juillet 1936, n° 154.

SERVICES MUNICIPAUX. — Fourniture de pièces détachées pour bicyclettes. Marché. J. Lindecker

DU 23 JUILLET 1936

Soumission pour fourniture de pièces détachées pour les bicyclettes des Services Municipaux, au profit de M. Lindecker, 65 rue des Arts à Lille, moyennant la somme de 10.000 francs.

Enregistré le 3 Août 1936, n° 215.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Fête Nationale 14 Juillet 1936. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le programme de la Fête Nationale 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits le mardi 14 Juillet 1936, à partir de huit heures trente, Façade de l'Esplanade, rues Léonard Danel, Négrier, d'Anjou, de Jemmapes, Princesse, du Magasin, pendant la Revue et le Défilé des Troupes de la Garnison, qui aura lieu Façade de l'Esplanade.

Article 2. — Ces dispositions cesseront d'être en vigueur un quart d'heure après la fin de la cérémonie.

Article 3. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Foire d'Août-Septembre. Année 1936. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation des chevaux, voitures, automobiles, bicyclettes et autres véhicules, est interdite à partir du 24 Août 1936 et pendant toute la durée de la Foire-Attractions :

1° Avenue Cuvier et allée des Marronniers ;

2° Façade de l'Esplanade, allée des Cavaliers, entre les ponts de la Barre et du Ramponneau.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Course cycliste « Championnat du Nord de Fond ». Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures d'ordre nécessaires afin d'éviter les accidents à l'occasion de l'arrivée de la course cycliste « Championnat du Nord de fond » organisée le 19 Juillet 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits sur la chaussée centrale du boulevard des Ecoles, le dimanche 19 Juillet 1936, de dix-sept heures trente à dix-neuf heures.

Article 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Epreuve nautique dite « Traversée de Lille à la nage ». Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande du journal « L'Echo du Nord » en date du 15 Juillet 1936 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — L'Epreuve Nautique dite « Traversée de Lille à la Nage » organisée par le journal « L'Echo du Nord » est fixée au Dimanche 25 Août 1936 de quatorze à dix-huit heures.

ARTICLE 2. — Les services de Police chargés des mesures d'ordre pendant la durée de cette épreuve devront, notamment, en dehors des précautions d'usage en semblables circonstances, interdire tout stationnement du public sur les ponts du Bois de la Deûle, de l'Hippodrome et de Canteleu.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Fête Aérostatique. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le programme de la Fête du Cinquantenaire de la fondation de l'Emulation Aérostatique du Nord, le 5 Juillet 1936 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits, avenue Cuvier et allée

des Marronniers, le dimanche 5 Juillet 1936, de midi trente à dix-neuf heures, pendant les opérations de gonflement des ballons et la durée de la Fête Aérostatique qui se déroulera sur le Champ de Mars.

Article 2. — Durant cette Fête, les voitures automobiles et autres devront aller stationner aux garages publics situés Façade de l'Esplanade et boulevard Vauban.

Article 3. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Musique Municipale. Chef. Ferdinand Capelle

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement de la Musique Municipale ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 25 Mai 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Ferdinand Capelle, professeur de clarinette et de saxophone au Conservatoire, directeur de la Chorale Municipale, est nommé chef de la Musique Municipale, en remplacement de M. Portebois, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — M. Ferdinand Capelle recevra une indemnité annuelle de 9.300 francs soumise à retenue au profit de la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à partir du premier Août 1936.

Hôtel de Ville le 31 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Musique Municipale. Sergent Dannequin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement de la Musique Municipale ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie

Arrêtons :

Article 1. — M. Dannequin, secrétaire de la Commission des Fêtes de la Musique Municipale, est nommé sergent de la dite Musique.

Article 2. — Il est bien entendu que M. Dannequin ne pourra, en aucun cas, se prévaloir de son grade pour solliciter une rétribution, quelle qu'elle soit.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises. Autorisation. Léon Lachter

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 Décembre 1906 ;

Vu la demande formée par M. Léon Lachter, « Aux Vêtements de France », 222 rue Léon Gambetta, à Lille, inscrit au Registre du Commerce de Lille sous le numéro 49.854 ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Léon Lachter, « Aux Vêtements de France », 222 rue Léon Gambetta, à Lille, est autorisé à procéder à la liquidation des marchandises figurant à l'inventaire joint à sa demande, en observant les prescriptions de la loi du 30 Décembre 1906.

Article 2. — Un délai, qui prendra fin le quinze Octobre mil neuf cent trente-six, lui est accordé à cet effet.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 20 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIES FERRÉES. — Compagnie du Chemin de Fer du Nord. Passerelle pour piétons aux abords du pont de Fives. Convention

L'an mil neuf cent trente six, le vingt trois Juin,

Devant Nous, Auguste Ragheboom, Adjoint au Maire de la Ville de Lille,

A comparu :

Monsieur Arbelet, Chef du Service du Domaine de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, Société Anonyme dont le siège est à Paris, rue de Dunkerque, n° 18.

Agissant au nom de la dite Compagnie en vertu des pouvoirs spéciaux qui lui ont été donnés à cet effet.

Et il a été dit et fait ce qui suit :

La Compagnie du Chemin de Fer du Nord accorde, en ce qui la concerne, à partir du premier Décembre mil neuf cent trente cinq pour la durée de sa propre concession qui doit expirer en mil neuf cent cinquante, avec faculté respective pour les parties de faire cesser l'effet des présentes à toute époque sur simple préavis de deux mois.

A la Ville de Lille, ce qui est accepté par Nous, Adjoint au Maire.

L'autorisation à titre de tolérance d'établir une passerelle pour piétons de un mètre soixante quinze centimètres de largeur utile à la traversée de la ligne de Paris à la Frontière de Belgique par Lille (kilomètre 250/100) aux abords du Pont de Fives.

Cette autorisation est consentie aux charges et conditions suivantes que la Ville de Lille, ainsi que Nous, Adjoint au Maire l'y obligeons, sera tenue d'exécuter indépendamment et en sus des prescriptions de la décision de Monsieur le Ministre des Travaux Publics en date du sept septembre mil neuf cent trente cinq.

1° De se conformer aux lois et règlements sur la police des chemins de fer et aux instructions de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord.

2° D'entretenir constamment en bon état la passerelle à ses frais, risques et périls, en se conformant aux indications de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, de se prêter notamment aux visites périodiques auxquelles cet ouvrage sera soumis comme les autres ouvrages du chemin de fer.

3° De rembourser à la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, les dépenses qu'elle aura engagées du fait de cette passerelle. Ces dépenses seront calculées aux prix portés dans la comptabilité de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, c'est-à-dire sans perte, ni bénéfice, et les frais généraux donneront lieu à un remboursement calculé au taux défini par la Décision Ministérielle du 21 Mars 1931, relative aux travaux exécutés par les Réseaux pour le compte de l'Etat.

La Ville de Lille remboursera, également, la taxe sur le chiffre d'affaires.

4° De conserver à sa charge les risques de dégradations de toute nature que la passerelle courra par suite du passage des trains sur le chemin de fer ou pour toute autre cause ; de ne pouvoir, de ce chef, réclamer contre la Compagnie du Chemin de Fer du Nord aucune espèce d'indemnité, quand bien même des dégradations qui seraient ainsi survenues, résulterait une interruption plus ou moins longue dans l'usage de la passerelle.

5° De demeurer responsable envers la Compagnie du Chemin de Fer du Nord des accidents dont seraient victimes, soit les agents de ladite Compagnie, soit les voyageurs, comme aussi des dégâts ou dommages quelconques qui seraient causés directement ou indirectement aux ouvrages, aux installations et au matériel roulant du chemin de fer, soit du fait de l'existence de cette passerelle, soit par suite de rupture ou pour toute autre cause, de faire son affaire personnelle de ces accidents et de leurs suites et de rembourser à la Compagnie du Chemin de Fer du Nord le coût en principal et accessoires des réparations.

6° De demeurer directement responsable des accidents résultant du fait de l'existence ou de l'usage de la passerelle et qui arriveraient à ses représentants, employés, ouvriers ou à toute autre personne, soit en service normal, soit au cours des travaux de réparation ou d'entretien de la passerelle, pour autant que la victime de l'accident puisse rechercher une responsabilité autre que la sienne ; de garantir la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, au besoin comme assureur de ladite Compagnie, contre toutes les réclamations qui seraient élevées contre cette dernière en raison de ces accidents et de leurs suites, et dont la Ville de Lille fera son affaire personnelle.

7° Dans le cas où les besoins ou l'intérêt du service du chemin de fer viendraient à exiger la modification ou le déplacement de la passerelle, ce dont la Compagnie du Nord sera seule juge, d'effectuer à ses propres frais et suivant les indications de cette Compagnie tous les travaux nécessaires, sans qu'il en résulte aucun obstacle au Service du Chemin de fer et sans pouvoir exiger aucune espèce d'indemnité.

En particulier, la Ville de Lille devra relever à ses frais le tablier métallique de la passerelle, au cas où la hauteur libre sous poutre au-dessus des rails des voies de la Compagnie du

Nord descendrait au-dessous de quatre mètres quatre vingts centimètres, par suite de relèvements de ces voies nécessités par des affaissements.

8° De ne pouvoir, de condition expresse, céder son droit aux présentes, ni autrement en disposer sans le consentement exprès et par écrit de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord.

9° De payer les frais de timbre et d'enregistrement des présentes.

10° De supprimer la passerelle et remettre les lieux dans leur état primitif, à ses frais et sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, pour la date à laquelle le présent traité prendra fin.

Cette autorisation ne donnera lieu au paiement d'aucune redevance.

Pour la perception des droits d'enregistrement seulement, les parties évaluent à vingt cinq francs par année la valeur locative de l'autorisation faisant l'objet des présentes.

Et après lecture, Monsieur Arbelet a signé avec Nous, adjoint au Maire.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

RAGHEBOOM.

ARBELET.

Vu et approuvé.

Lille le 23 Juillet 1936.

Pour le Préfet,

Le Conseiller de Préfecture délégué :

(signé) Illisible.

Nous, Maire de la Ville de Lille, certifions que la présente convention a été ratifiée par le Conseil Municipal dans sa séance du 30 Juin.

L'enregistrement est requis pour quinze ans.

Hôtel de Ville, le 1er Août 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

RAGHEBOOM.

TRAMWAYS. — Exploitation

AVENANT A LA CONVENTION DU 20 AOUT 1926

Entre les soussignés :

M. Roger Salengro, Député Maire de la Ville de Lille, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Juin 1936,

Et M. Jean Maurice Bouteau, Administrateur délégué de la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue, agissant au nom et pour le compte de cette Compagnie en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du 12 Juin 1936,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er. — En vue de tenir compte des modifications profondes de la situation économique actuelle, la valeur de l'index tramways qui figure à l'article 3 de l'avenant du 13 Avril 1935 à la Convention du 20 Août 1926, sera fixé provisoirement à 702.

La formule par laquelle est calculé l'index tramways sera révisée lorsqu'on connaîtra la valeur des index électriques pour le 3me trimestre 1936, de manière que, pour une même valeur du prix du charbon, on retrouve 702.

Article 2. — Les tarifs qui résulteront de la formule d'index tramways ainsi modifiée seront mis en application le 1er Juillet 1936.

Article 3. — Toutes les dispositions de la convention du 20 Août 1926 et des avenants des 5 Septembre 1931 et 13 Avril 1935, non contraires aux dispositions ci-dessus, restent maintenues.

Article 4. — Le présent avenant, pris en vertu des clauses du 4me alinéa de l'article 3 du décret-loi du 23 Octobre 1935, aura une durée d'une année. Il pourra être renouvelé à son expiration pour une nouvelle période d'un an et transformé en avenant définitif dans les conditions stipulées à l'article 3 du décret réglementaire du 22 Avril 1936.

Article 5. — Les frais de timbre et d'enregistrement seront supportés par la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa Banlieue.

Fait double à Lille le 30 Juin 1936.

Pour la Ville de Lille,

Le Maire,

Roger SALENGRO.

Pour la Compagnie
des Tramways Electriques de Lille
et de sa Banlieue,
L'Administrateur délégué,
BOUTEAU.

Vu et approuvé.
Lille le 1er Juillet 1936.
Pour le Préfet du Nord.
Le Secrétaire Général délégué,
(signé) Illisible.

Reçu à la Mairie de Lille
le 21 Juillet 1936.
Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué,
(signé) A. RAGHEBOOM, adj.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 4 Août 1936, folio 21, case 223. Reçu vingt deux francs cinquante centimes. Signé: Illisible.

TRAMWAYS. — Cie des Tramways de Lille. Tarif. Fixation

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la convention du 20 Août 1926 fixant les conditions d'exploitation du réseau de la Cie des Tramways de Lille, notamment l'article 41 ;

Vu l'avenant du 5 Septembre 1931 à ladite convention, notamment l'article 3 ;

Vu l'avenant du 13 Avril 1935 à ladite convention, notamment l'article 3 ;

Vu l'avenant provisoire du 30 Juin 1936, notamment l'article 1 ;

Arrêtons :

Article 1. — Les tarifs des tramways sont fixés comme suit à partir du 1er Juillet 1936 :

	1 section	2 sections	3 sections	4 sections	5 sections	6 sections
1re classe	0,80	1,25	1,80	2,10	2,55	3,00
2me classe	0,60	0,90	1,30	1,65	2,05	2,45

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 1er Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

PROMENADES ET JARDINS. — Chemin Bas du Bois.

Autorisation de circulation. Mme Ricard-Deladerière

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée par Mme Ricard-Deladerière, demeurant à Lille, 61 rue Jacquemars-Giélée, par laquelle elle sollicite l'autorisation de combler le fossé longeant le Chemin Bas du Bois et situé entre la Ferme du Bois et la Buvette du Grand Carré ;

Considérant que pour effectuer ce travail les véhicules devront emprunter le Chemin Bas du Bois ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, Mme Ricard-Deladerière, demeurant à Lille, 61 rue Jacquemars Giélée, est autorisée à emprunter, avec des voitures automobiles montées sur pneus ou des véhicules hippomobiles le Chemin Bas du Bois — partie comprise entre le Chemin du Bois (Chin V. O. N° 6) et la Buvette du Grand Carré.

Article 2. — Cette autorisation délivrée à titre tout à fait exceptionnel n'est valable que pour le transport de terre ou de vieux matériaux nécessaires au comblement du fossé longeant le Chemin sus-visé.

A cet effet la pétitionnaire devra au préalable se munir de toutes les autorisations nécessaires auprès de la Commune de Lambersart, de la Chefferie du Génie et, le cas échéant, de M. le Président du Syndicat de Dessèchement des Marais de la Deûle.

Article 3. — L'autorisation pourra être suspendue ou révoquée à tout moment, sans indemnité, dans l'intérêt de la conservation de la voie empruntée et de la liberté de la circulation.

Aucun recours contre l'Administration Municipale ne pourra être exercé en raison des accidents ou avaries qui pourraient

être causés au pétitionnaire ou à des tiers par suite du mauvais état de l'avenue ou de ses dépendances.

Article 4. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de Mme Ricard et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 2 Juillet 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenue de l'Hippodrome. Autorisation de circulation. Henri Vasseur

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée par M. Henri Vasseur, demeurant 38 rue Henri Regnault à Lille, en vue d'obtenir l'autorisation de circuler avenue de l'Hippodrome avec un camion automobile monté sur pneumatiques immatriculé sous le n° 1200 MD pour effectuer la remise en état des tranchées ouvertes par la Compagnie Continentale du Gaz dans cette avenue ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, M. Henri Vasseur, demeurant 38 rue Henri Regnault à Lille, est autorisé à emprunter l'avenue de l'Hippo-

drome avec son camion immatriculé sous le n° 1200 MD pour approvisionner en matériaux les chantiers nécessités par la remise en état des tranchées ouvertes par la Compagnie Continentale du Gaz dans cette avenue.

Article 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, n'est valable que jusqu'au 31 Décembre 1936 pour les livraisons sus-indiquées.

Le pétitionnaire sera tenu de justifier sa présence dans l'avenue de l'Hippodrome, par la présentation au service du Contrôle d'un bordereau de livraison.

L'autorisation pourra être suspendue ou révoquée à tout moment, sans indemnité, dans l'intérêt de la conservation de la voie empruntée et de la liberté de la circulation.

Aucun recours contre l'Administration Municipale ne pourra être exercé en raison des accidents ou avaries qui pourraient être causés au pétitionnaire ou à des tiers par suite du mauvais état de l'avenue ou de ses dépendances.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. Henri Vasseur, et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 2 Juillet 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue du Magasin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de construction de l'égout de la rue du Magasin ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 10 Juillet 1936 et pendant la durée des travaux : rue du Magasin dans la partie comprise entre les rues Royale et Saint-André.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Juillet 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Boulevard de la Moselle

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de construction de l'égout du boulevard de la Moselle ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 10 Juillet 1936 et pendant la durée des travaux, boule-

vard de la Moselle entre la place Antoine Tacq et la rue de La Bassée.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Juillet 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue des Stations

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux, notamment l'article 97 ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation et le stationnement de tous les véhicules, rue des Stations, entre les rues d'Antin et Henri Loyer, sont interdits à partir du 27 Juillet 1936 et pendant l'exécution des travaux de pavage dans cette rue.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 22 Juillet 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Quartiers. Lotissement de terrain. Angle des rues Roland et Beaucourt-Decourchelles. Ouverture d'enquete

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 30 Juin 1936 par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par M. Lemaire, demeurant 17 rue Roland à Lille, tendant à obtenir l'autorisation de lotir un terrain situé à l'angle des rues Roland et Beaucourt-Decourchelles ;

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

Arrêtons :

Article 1. — Une enquête sera ouverte dans la Ville sur le projet ci-dessus mentionné.

Article 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours du 13 au 20 Juillet 1936 inclus de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

Article 3. — M. Deboissy, ancien percepteur, est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 21 Juillet 1936, aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

Article 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

Article 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville le 9 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Quartiers. Lotissement de terrain. Avenue de Bretagne ; rue de Kant, rue Hégel

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 30 Juin 1936 par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par la Société Le Blan et Compagnie, tendant à obtenir l'autorisation de lotir deux terrains situés l'un front à l'avenue de Bretagne et à la rue Kant, l'autre front à la rue Hégel ;

Vu le plan des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

Arrêtons :

Article 1. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

Article 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours du 13 au 20 Juillet 1936 inclus de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

Article 3. — M. Leleu, Receveur Honoraire des Hospices, est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 21 Juillet 1936, aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

Article 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le Commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

Article 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à M. le commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville le 9 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Quartiers. Lotissement de terrain. Rue de Lannoy. Ouverture d'enquête

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 30 Juin 1936 par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par MM. De Bruyn Fils, 22 rue de l'Espérance à Lille, tendant à obtenir l'autorisation de lotir un terrain de 623 mètres carrés situé en bordure de la rue de Lannoy ;

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

Arrêtons :

Article 1. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

Article 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours du 15 au 22 Juillet 1936 inclus de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

Article 3. — M. Andioen, secrétaire de l'Université, est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 23 Juillet 1936, aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

Article 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

Article 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville le 9 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Pavage. Repavage des tranchées sur la voie publique. Prix du mètre carré

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 1936, ap-

prouvée par M. le Préfet le 1er Juillet 1936, relative au « Repavage par la Ville des tranchées en chaussées » ;

Vu les cahiers des charges des concessions ;

Arrêtons :

Article 1. — Le paragraphe *g* de l'article 278 du Code des Arrêtés Municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 278 (*g*). — La remise en état des chaussées pavées « sera faite et entretenue par le service du pavage de la Ville, « moyennant le remboursement à la Ville de Lille d'une indem- « nité, une fois payée, de vingt cinq francs (25 frs) le mètre « carré réfectionné. La surface réfectionnée comprend la lar- « geur de la tranchée, augmentée de celle qui a été ébranlée « par l'exécution des travaux, soit un pavé au moins de cha- « que côté de la fouille. — Délibération du Conseil Municipal « du 28 Mai 1936 approuvée par M. le Préfet du Nord le 1er Juil- « let 1936 ».

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Directeur des Travaux Municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts. Surveillant. Nomination. Louis Nef

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Louis Nef, chauffeur à l'Ecole des Beaux-Arts, est nommé surveillant au dit établissement, en remplace-

ment de M. Mesnard, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — A titre exceptionnel, M. Nef continuera à bénéficier du traitement qui lui était accordé en qualité de chauffeur.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 1er Septembre 1936.

Hôtel de Ville le 25 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire.

Jurys de concours pour 1935-1936. Vacations

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la convention du 6 Février 1885 concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Paris ;

Vu l'article 11 du règlement de la dite Ecole ;

Vu notre arrêté du 5 Novembre 1935 portant nomination des membres des jurys de concours pour l'année scolaire 1935-1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Les membres des jurys de concours ci-après désignés — jurés étrangers à la Ville de Lille — recevront des indemnités de déplacement calculées compte tenu du nombre de vacations que comporte leur mission.

Article 2. — Ces indemnités seront calculées de la manière suivante :

MM.	Becker, 76 rue de l'Abbé Groult, Paris, deux vacations	200 fr.
	Bousquet, directeur du Conservatoire de Roubaix, une vacation	100 »
	Gallois, directeur du Conservatoire de Douai, deux vacations	200 »
	De Taeyé, Directeur du Conservatoire de Mons, deux vacations	200 »
	Lamy, directeur du Conservatoire de Valenciennes, deux vacations	200 »
	Hugot, 14 rue Henri Corne, Douai, une vacation	50 »
	Niverd, directeur du Conservatoire de Tourcoing, une vacation	100 »
	Courcelle, professeur à l'Ecole de Musique d'Armentières, une vacation	50 »
	Dumoulin, 3 rue Saint-Louis, Fort-Marly (S.-et-O.), deux vacations	200 »
	Carpentier, 10 rue des Fabricants, Roubaix, une vacation	50 »
	Rousse, directeur de la Musique Municipale, Grand'Place, Le Quesnoy, une vacation	50 »
	Defer, directeur de l'Ecole de Musique, Armentières, une vacation	50 »
	Leclercq, professeur au Conservatoire de Musique, Roubaix, une vacation	50 »
Mme	Lapie, professeur au Conservatoire de Musique, Douai, une vacation	50 »

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire.

Cours de basson. Professeur intérimaire. Paul Laigre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu l'article 6 de la convention du 6 Février 1885 concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Paris ;

Vu l'article 5 du règlement de la dite Ecole ;

Considérant que M. Plessier, professeur de basson au Conservatoire, s'étant trouvé, par suite d'accident, dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, M. Paul Laigre, demeurant 105 rue Nationale à Wattignies, a été chargé d'assurer l'intérim de ce cours ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 25 Mai 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Une indemnité mensuelle de 202 fr. 50, calculée sur la base de 810 frs l'heure-année et de trois heures de cours par semaine, sera allouée à M. Paul Laigre, pour les mois de Mai, Juin et Juillet 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecoles primaires supérieures. Secrétaire. Lejeune

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935, instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel de M. Lejeune, secrétaire affecté aux écoles primaires supérieures, est fixé à 800 frs avec effet du 16 juin 1936.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 31 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Hébergement des indigents de passage. Convention Rohart

Entre les soussignés :

M. Charles Saint-Venant, adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette ville ;

agissant au nom de la ville de Lille en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 30 Juin mil neuf cent trente six qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord, d'une part,

Et M. Georges Rohart, cabaretier-logeur, demeurant à Lille, rue Gustave-Delory, 45, d'autre part.

Il a été fait la convention suivante :

M. Rohart met à la disposition de la Ville, pour les réfugiés ou personnes sans abri :

1° pour la période d'été, du premier Mai au trente et un Octobre mil neuf cent trente six, soit cent quatre vingt quatre jours, dix lits et dix repas par jour.

2° pour la période d'hiver, du premier Novembre mil neuf cent trente six au trente Avril mil neuf cent trente sept, soit cent quatre vingt et un jours, vingt lits et vingt repas par jour.

Chaque réfugié aura droit à deux repas composés : le soir d'une soupe, d'un plat de légumes, de pain et de bière, et le matin, de pain et de café.

La Ville paiera à M. Rohart une redevance journalière de cinq francs par indigent, soit la somme de cinquante francs par jour, pendant la période d'été et cent francs par jour pendant la période d'hiver, soit annuellement, la somme de vingt sept mille trois cents francs (27.300).

En cas de baisse sensible dans le prix des denrées, la Ville se réserve le droit de procéder à la révision du montant de la redevance à l'expiration du sixième mois du marché.

Il est bien entendu que les réfugiés seront traités avec toute la condescendance due à des malheureux, que la nourriture sera saine et que les locaux seront tenus en parfait état de propreté.

Il est convenu que Monsieur Rohart devra se conformer aux prescriptions relatives à la salubrité des logements loués en garni, fixées par le Code des Arrêtés Municipaux, articles 449, 755 et 757.

Il sera tenu de disposer à côté de chaque lit un crachoir contenant un liquide antiseptique. Tout particulièrement, il devra informer le Bureau d'Hygiène en cas de maladies qui viendraient à se produire dans son établissement. Si le ou la malade n'a pas de médecin attitré, la Ville requerra un médecin qui ira constater la nature de la maladie.

M. Rohart sera tenu de déférer aux injonctions qui lui seront adressées à la suite de cette visite notamment en ce qui con-

cerne l'isolement des malades, la désinfection des linges, des vêtements et des locaux.

M. Rohart ne recevra les réfugiés ou personnes sans abri que sur le vu d'un certificat d'hébergement signé soit par M. le Maire de Lille, ou ses adjoints, soit par M. le Commissaire Central ou MM. les Commissaires de police de la Ville de Lille. Il s'oblige à établir, chaque jour, un état des personnes logées et nourries et d'envoyer à M. le Maire de Lille tous les quinze jours, un duplicata de ces états.

Il est, en outre, entendu que le dortoir de 28 m3 situé dans le bâtiment du fond de la cour ne devra comprendre que deux lits.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par M. Rohart qui s'y oblige.

Dont acte,

Fait et signé en double à Lille, le 14 Juillet 1936.

Ch. SAINT-VENANT. A. ROHART.

Vu et approuvé.

Lille, le 22 Juillet 1936.

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général Délégué,

Illisible.

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de Chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 %

la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de chômage : 1° du Syndicat Textile ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics ;

Arrêtons :

Article 1. — Un mandat de paiement de Frs 1.110,45 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile pour le mois de Juin 1936.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 673 journées à 5 frs l'une = 3.365 francs.

Article 2. — M. le Receveur Municipal et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Femme de service. Dortoir. Mlle Germaine Desrumaux

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés en date des 1er Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

Vu notre arrêté du 16 Juin 1936, nommant les femmes de service affectées aux dortoirs du Preventorium de Wormhoudt;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Mlle Germaine Desrumaux, née à Lambersart le 27 Mai 1908, domiciliée à Lille, rue Gantois 34, est nommée,

dans les conditions fixées par nos arrêtés sus-visés, femme de service au dortoir du Preventorium de Wormhoudt, pendant la période du 1er Juillet au 30 Septembre 1936, en remplacement de Mme Vve Dumont, démissionnaire.

Article 2. — Mlle Desrumaux recevra un salaire mensuel de 300 francs qui sera, le cas échéant, soumis à la retenue au profit des Assurances Sociales.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 20 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt.

Femme de service. Dortoir. Mme Tibermont

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés, en date des 1er Juillet 1932 et 28 Janvier 1933, organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

Vu notre arrêté du 16 Juin 1936, nommant les femmes de service affectées aux dortoirs du Preventorium de Wormhoudt ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Mme Tibermont, née Léonie Demarquet à Morlancourt le 27 Octobre 1903, domiciliée à Lille, rue de Canteleu, Impasse St Joseph N° 14, est nommée, dans les conditions fixées par nos arrêtés sus-visés, femme de service au dortoir du Pre-

ventorium de Wormhoudt, pendant la période du 1er Juillet au 30 Septembre 1936, en remplacement de Mme Vve Wambre, démissionnaire.

Article 2. — Mme Tibermont recevra un salaire mensuel de 300 francs qui sera, le cas échéant, soumis à la retenue au profit des Assurances Sociales.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 20 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville des viandes

SEMAINE DU 27 JUIN AU 3 JUILLET 1936

Abattoirs

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,25 ; Vache : 8,25 ; Taureau : 6,65 ; Veau : 11,75, 10,25 ; Agneau de lait : 13,25 ; Mouton du pays : 12,25 ; Mouton africain : 9,25 ; Porc : 9,25, 7,25.

Halles et Marchés

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,75, 5,50, 3,75 ; Vache : 7,75, 5,50, 3,75 ; Taureau : 6,50, 5,00, 3,50 ; Veau : 10,00, 7,50, 3,75 ; Mouton : 11,50, 8,00, 6,00 ; Porc : 9,00, 5,75, 3,75.

SEMAINE DU 4 AU 10 JUILLET 1936

Abattoirs

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 1re qual. : 8,25 (cours extrêmes : 7 fr.-9 fr.) ; Vache : 1re qual. : 8,25 ; 2me qual. : 6,35 ; Taureau : 1re qual. : 6,65 ; 2me qual. : 5,75 ; Veau : 1re qual. : 11,75 ; 2me qual. : 10,25 ; 3me qual. : 8,25 ; Agneau de lait : 1re qual. : 13,25 ; Mouton du pays : 1re qual. : 12,25 ; Mouton africain : 1re qual. : 9,25 ; Porc : 1re qual. : 9,25 ; 2me qual. : 7,25.

Halles et Marchés

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,75, 5,50, 3,75 ; Vache : 7,75, 5,50, 3,75 ; Taureau : 6,50, 5,00, 3,50 ; Veau : 10,00, 7,50, 3,75 ; Mouton : 12,25, 8,00, 6,00 ; Porc : 9,00, 5,75, 3,75.

SEMAINE DU 11 AU 17 JUILLET 1936

Halles et Marchés

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,00, 5,50, 3,75 ; Vache : 8,00, 5,50, 3,75 ; Taureau : 6,75, 5,00, 3,50 ; Veau : 10,00, 7,50, 3,75 ; Mouton : 12,25, 8,00, 6,00 ; Porc : 8,75, 5,75, 3,75.

Abattoirs

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,25 ; Vache : 8,25, 6,35 ; Taureau : 6,65, 5,75 ; Veau: 11,75, 10,25, 8,25 ; Agneau de lait : 13,25 ; Mouton du pays : 12,25 ; Mouton africain : 9,25 ; Porc : 9,25, 7,25.

SEMAINE DU 18 AU 24 JUILLET 1936

Halles et Marchés

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,25, 5,75, 3,75 ; cours extrême : 9 fr. ; Vache : 8,25, 5,75, 3,75 ; Taureau : 7,00, 5,25, 3,50 ; Veau : 10,00, 7,50, 3,75 ; Mouton : 12,25, 8,00, 6,00 ; Porc : 8,75, 5,75, 3,75.

Abattoirs

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,15 ; Bœuf cours extrêmes : 6,75-9 frs ; Vache : 8,15, 6,25 ; Taureau : 7,00, 6,25 ; Veau : 11,50, 10,00, 8,25 ; Agneau de lait : 13,25 ; Mouton du pays : 12,25 ; Mouton africain : 10 frs ; Porc : 9,50.

SEMAINE DU 25 AU 31 JUILLET 1936

Abattoirs

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,15 (bœuf cours extrêmes : 6,75-9,00) ; Vache : 8,15, 6,25 ; Taureau : 7,00, 5,75 ; Veau : 11,50, 10,00 ; Mouton du pays : 12,75 ; Mouton africain : 10,25 ; Porc : 10,00.

Halles et Marchés

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,50, 5,75, 3,75 (cours extrême : 9,50) ; Vache : 8,50, 5,75, 3,75 ; Taureau : 7,00, 5,25, 3,50 ; Veau : 10,25, 7,50, 5,75 ; Mouton : 12,25, 8,00, 6,00 ; Porc : 9,25, 5,75, 3,75.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Statistique du prix des denrées

SEMAINE DU 27 JUIN AU 3 JUILLET 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	3.60	2.35	1.75	7.75	5.50	3.75	Roosbeef	22.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu (Gite à la noix)	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu (Croisure)	6.00	5.00	3.00
Veau...	4.25	3.75	1.80	10.00	7.50	3.75	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton	5.50	4.00	2.75	11.50	8.00	6.00	Gigot et filet	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc...	6.40	4.50	2.80	9.00	5.75	3.75	Jambon frais et filet	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	6.50 à 7.50			9.50 à 10.50				11.00 à 13.00		
Poulets	12.00 à 13.00			14.00 à 17.00				16.00 à 19.00		
Lapins.	7.00 à 7.50			9.50 à 10.50				11.50 à 13.00		

Bœuf cours extrême..... fr. 8.25

SEMAINE DU 4 AU 10 JUILLET 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	3.60	2.35	1.75	7.75	5.50	3.75	Roosbeef	22 00	20.00	16.00
							Entre-côte.....	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu (Gite à la noix)	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu (Croisure)	6.00	5.00	3.00
Veau...	4.25	3.75	1.80	10.00	7.50	3.75	Rouelle...	21.00	18.00	16.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12 00	10.00
Mouton	5.60	4.00	2.75	12.25	8.00	6.00	Gigot et filet	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc...	6.40	4.50	2.80	9.00	5.75	3.75	Jambon frais et filet....	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	6.50 à 7.50			9.50 à 10.50				11.00 à 13.00		
Poulets	12.00 à 13.00			14.00 à 17.00				16.00 à 19.00		
Lapins.	7.00 à 7.50			9.50 à 10.50				11.50 à 13.00		

SEMAINE DU 11 AU 17 JUILLET 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1er	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	3.60	2.35	1.75	8.00	5.50	3.75	Roosbeef	22.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6.00	5.00	3.00
Veau...	4.25	3.75	1.80	10.00	7·50	3.75	Rouelle	21.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton	5.60	4.00	2.75	12.25	8.00	6.00	Gigot et filet....	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc...	6.40	4.50	2.80	9.00	5.75	3.75	Jambon frais et filet....	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	6.50 à 7.50			9.50 à 10.50				11.00 à 13.00		
Poulets	12.00 à 13.00			14.00 à 17.00				16.00 à 19.00		
Lapins.	7.00 à 7.50			9.50 à 10.50				11.50 à 13.00		

Bœuf : Cours Extrême 8.50

SEMAINE DU 18 AU 24 JUILLET 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1er	2	3e
Bœuf..	4.00	2.50	1.75	8.25	5.75	3.75	Roosbeef.....	22.00	20.00	16 00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	6.00	5.00	3.00
Veau...	4.25	3.75	1.80	10.00	7.50	3.75	Rouelle.....	21.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton	5.60	4.00	2.75	12.25	8.00	6.00	Gigot et filet....	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes	20.00	18.00	16.00
							Ragoût.....	10.00	9.00	5.00
Porc...	6.40	4.50	2.80	9.00	5.75	3.75	Jambon frais et filet	16.00	14.00	10.00
							Côtelettes	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules.	6.50 à 7.50			9.50 à 10.50				11.00 à 13.00		
Poulets	12.00 à 13.00			14.00 à 17.00				16.00 à 19.00		
Lapins.	7.00 à 7.50			9.50 à 10.50				11.50 à 13.00		

Bœuf : Cours extrême 9.00

SEMAINE DU 25 AU 31 JUILLET 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf...	1.25	2.50	1.75	8 50	5.75	3.75	Roosbeef	23.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15 00	12.00
							Pot-au-feu / Gite à la noix	14.00	9 00	7.00
							Pot-au-feu \ Croisure ..	6 00	5.00	3.00
Veau ...	4.50	3.75	1 80	10.25	7.50	3.75	Rouelle	22.00	18.00	16.00
							Côte.	20.00	17.00	14.00
							Blanquette. ...	14.00	12 00	10.00
Mouton	5.60	4.00	2.75	12 25	8.00	6 00	Gigot et filet ...	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20.00	18.00	16 00
							Ragoût	10.00	9.00	5 00
Porc . .	6.50	4.50	2.80	9.25	5.75	3.75	Jambon frais et filet ...	17.00	14 00	10.00
							Côtelettes.....	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules .	6.50 à 7.50			9.50 à 10.50				11.00 à 14.00		
Poulets.	12.00 à 13.00			14.00 à 17.00				16.00 à 19.00		
Lapins	7.00 à 7.50			9.50 à 10.50				11.50 à 13.00		

Bœuf : Cours extrême 9.50

SEMAINE DU 27 JUIN AU 3 JUILLET 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	4.00 à 4.50	8.00 à 9.00
Rougets.....		
Merlans.....	1.25 à 3.00	2.50 à 6.00
Maquereaux...		
Chiens de mer.....		
Cabillauds.....		
Merluches	4.00 à 5.00	8.00 à 10.00
Plouses		
Anguilles.....		
Limandes.....		
Harengs		
Soles...		
Plies.....	3.00 à 5.50	6.00 à 11.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 4 AU 10 JUILLET 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies		
Rougets		
Merlans	2.00 à 3.00	4.00 à 6.00
Maqueraux	2.00 à 4.50	4.00 à 9.00
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches		
Plouses		
Anguilles	10 00 à 11.00	20.00 à 22.00
Limandes	2.50 à 3.00	5.00 à 6.00
Harengs		
Soles	11 00 à 12.00	22.00 à 24.00
Plies	3.00 à 4.00	6.00 à 8.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 11 AU 17 JUILLET 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	2.00 à 3.50	4.00 à 7.00
Rougets		
Merlans	1 50 à 3.00	3.50 à 6.00
Maquereaux	2.00 à 4.00	4.00 à 8.00
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches	2.00 à 3.50	4.00 à 7.00
Plouses		
Anguilles	9.00 à 10.00	18.00 à 22.00
Limandes		
Harengs		
Soles	10.00 à 11 00	20.00 à 22.00
Plies	4.00 à 4.50	7.00 à 9.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 25 AU 31 JUILLET 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	3.50 à 4.50	6.00 à 7.00
Rougets		
Merlans	2.00 à 3.00	4.00 à 6.00
Maquereaux	2.25 à 3.50	4.00 à 8.00
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches	2.50 à 4.00	5.00 à 8.00
Plouses		
Anguilles		
Limandes		
Harengs		
Soles	13.00 à 14.00	18.00 à 22.00
Plies		
Dorades		
Congres		

Halles Centrales

Cours moyen des ventes en gros à la date du 4 Juillet 1936

Poisson vendu au Minck

Raies	4,00 à 4,50 le kg
Plies	3,00 à 5,50 »
Merlans	1,25 à 3,00 »
Merluches	4,00 à 5,00 »

Halles Centrales

Cours moyen des ventes en gros à la date du 11 Juillet 1936

Poisson vendu au Minck

Soles	11,00 à 12,00 le kg
Anguilles	10,00 à 11,00 »
Maquereaux	2,00 à 4,50 »
Plies	3,00 à 4,00 »
Merlans	2,00 à 3,00 »
Limandes	2,50 à 3,00 »

Halles Centrales

Cours moyen des ventes en gros à la date du 17 Juillet 1936

Poisson vendu au Minck

Soles	10,00 à 11,00	le kg
Anguilles	9,00 à 10,00	»
Raies	2,00 à 3,50	»
Maquereaux	2,00 à 4,00	»
Plies	4,00 à 4,50	»
Merlans	1,50 à 3,00	»
Merluches	2,00 à 3,50	»

Poisson vendu au Minck

Cours moyen des ventes en gros à la date du 28 Juillet 1936

Halles Centrales

Anguilles	7,00 à 10,00	le kg
Raies	4,00 à 4,50	»
Maquereaux	2,00 à 4,00	»
Plies	2,00 à 4,00	»
Merlans	1,50 à 3,00	»
Limandes	2,00 à 3,00	»
Merluches	2,50 à 4,50	»

DISTRIBUTION D'EAU. — Usines d'Emmerin et de Wattignies. Energie électrique. Fixation du prix

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu le traité d'abonnement du 20 Janvier 1930, approuvé par M. le Préfet du Nord, le 31 Janvier 1930, pour la fourniture de l'énergie électrique aux postes d'Emmerin et de Wattignies ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 Mai 1935, approuvée par M. le Préfet du Nord le 10 Mai 1935 ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 Juin 1936 fixant la valeur de l'index électrique haute tension à 147 + 35 pour le premier trimestre 1936 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le prix de l'énergie électrique fournie aux postes d'Emmerin et de Wattignies pendant le premier trimestre 1936 est fixé à :

PUISSANCE SOUSCRITE EN K.V.A.	PRIME FIXE PAR K.V.A.	PRIX PROPORTIONNEL PAR K.W.H.	
		de 6 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.	de 12 heures à 13 h. 30 et de 18 h. à 6 h.
au-dessus de 500 K.V.A.	112 fr.	0 f. 310	0 f. 217

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chergé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Juillet 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

P. DEHOVE.

HYGIÈNE. — Statistique Sanitaire du mois de Juillet 1936

I. — Renseignements démographiques

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune placés *dans* la commune
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		PLACÉS *hors* de la commune	PLACÉS *dans* la commune	
131	17	319	36	355	11	3	14	249	3	»	1

II. — Répartition des décès par cause et par age (mort-nés non comptés)

(Ce tableau doit comprendre *tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune*)

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS de 1 AN	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)	»	»	1	1	1	3
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	1	»	»	»	1
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	»	»	»	»	»	»
8	Diphtérie et Croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Entérite cholériforme	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	1	»	1
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	1	9	8	»	18
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	»	3	1	»	1	5
15	Autres Tuberculoses	»	»	2	»	»	2
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	1	»	11	12	24
17	Méningite simple	1	1	3	»	»	5
18	Hémorragie et Ramollissement du cerveau	1	»	»	4	12	17
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	1	»	1	6	26	34
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	»	1	»	»	1	2
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	»	»	3	3
22	Pneumonie	»	»	»	4	1	5
23	Autres Affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	4	1	»	3	14	22
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	»	1	»	1
25	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de deux ans)	6	»	»	»	»	6
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	1	»	1
27	Hernie, Obstruction intestinale	»	1	»	»	1	2
28	Cirrhose du foie	»	»	1	3	5	9
29	Néphrite aiguë ou chronique	»	»	»	1	7	8
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	1	»	»	1
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres Accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	4	»	»	»	»	4
34	Sénilité	»	»	»	»	12	12
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	1	1	2	1	5
36	Suicide	»	»	»	1	»	1
37	Autres Maladies	4	5	3	13	21	46
38	Maladie inconnue ou mal définie	»	1	2	7	»	10
	Totaux	21	18	25	67	118	249

ECLAIRAGE. — Energie électrique. Fixation du prix

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la concession de distribution d'énergie électrique avec la Compagnie Continentale du Gaz (Réseau Electrique de la Région Lilloise) du 24 Juin 1925 approuvée par décret ministériel le 17 Février 1926 ;

Vu l'avenant à la Concession susvisée du 14 Février 1933, approuvé par décret ministériel le 13 Mars 1934 ;

Vu le décret du 13 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 15 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 Juin 1936 fixant pour le premier trimestre 1936 à 147 la valeur de l'index électrique haute tension ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le prix maxima de l'énergie électrique fournie en haute tension est fixé comme suit à partir du premier Janvier 1936 :

a) *pour les particuliers :*

PUISSANCE EN K.V.A.	PRIME FIXE PAR K.V.A.	PRIX PROPORTIONNEL PAR K.V.A.		
		BASE	MAJORATION	TOTAL
jusqu'à 10 inclus.	220 fr.	0.36	+ 0.147	0.507
de 11 à 25	200 fr.	0.335	+ 0.147	0.482
26 à 50	188 fr.	0.31	+ 0.147	0.457
51 à 100	176 fr.	0.30	+ 0.147	0.447
101 à 200	165 fr.	0.285	+ 0.147	0.432
201 à 500	153 fr.	0.26	+ 0.147	0.407
au-dessus de 500..	140 fr.	0.24	+ 0.147	0.387

b) *pour les fournitures en haute tension à la Ville de Lille sur son territoire :*

Puissance en K.V.A.	Prime fixe par K.V.A.	Prix proportionnel par K.V.A.		
		Base	Majoration	Total
jusqu'à 10 inclus.	176 fr.	0.288	+ 0.118	0.406
de 11 à 25	160 fr.	0.268	+ 0.118	0.386
26 à 50	150,40	0.248	+ 0.118	0.366
51 à 100	140,80	0.240	+ 0.118	0.358
101 à 200	132,00	0.228	+ 0.118	0.346
201 à 500	122,40	0.208	+ 0.118	0.326
au-dessus de 500..	112,00	0.192	+ 0.118	0.310

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Juillet 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

P. DEHOVE.

ECLAIRAGE. — Energie électrique. Fixation du prix

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la concession de distribution d'énergie électrique avec la Compagnie Continentale du Gaz — Réseau Electrique de la Région Lilloise — du 24 Juin 1925, approuvée par décret le 17 Février 1926 ;

Vu l'avenant à la concession susvisée du 14 Février 1933 approuvé par décret le 13 Mars 1934 ;

Vu le décret du 13 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 15 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 Juin 1936 fixant à 281 la valeur de l'index électrique basse tension ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Les prix maxima de l'énergie électrique fournie en basse tension sont fixés comme suit à partir des consommations résultant des relevés des compteurs de Juillet 1936 :

1° *Pour les particuliers.*

a) éclairage, le K.W.H. : 1 fr. 45.

b) force motrice :

PUISSANCE SOUSCRITE	POUR UNE UTILISATION ANNUELLE	
	INFÉRIEURE A 1.200 HEURES	SUPÉRIEURE A 1.200 HEURES
jusque 5 kilowatts	1.00	0.90
plus de 5 kilowatts	0.94	0.85

Les prix ci-dessus sont susceptibles de la réduction prescrite par le décret du 16 *Juillet* 1935.

2° *Pour les services publics de l'Etat et du Département.*

a) éclairage, le K.W.H. : 1 fr. 252.

b) force motrice :

PUISSANCE SOUSCRITE	POUR UNE UTILISATION ANNUELLE	
	INFÉRIEURE A 1.200 HEURES	SUPÉRIEURE A 1.200 HEURES
jusque 5 kilowatts	0.868	0.788
plus de 5 kilowatts	0,820	0.748

3° *Pour les Bâtiments Communaux.*

a) éclairage, le K.W.H. : 1 fr. 162.

b) force motrice :

Puissance souscrite	Pour une utilisation annuelle	
	inférieure a 1.200 heures	supérieure a 1.200 heures
jusque 5 kilowatts	0.802	0.722
plus de 5 kilowatts	07.54	0.682

4° *Pour l'éclairage des voies publiques.*

a) de l'allumage à 24 heures, le K.W.H. : 0 fr. 944.

b) de 24 heures à l'extinction, le K.W.H. : 0 fr. 519.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Juillet 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

P. DEHOVE.

POLICE. — Garde particulier des propriétés de M. Arthur Nivoix. Nomination. Augustin Bataille

Le Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la demande par laquelle M. Nivoix Arthur, demeurant à Hellemmes, 189 rue Sadi Carnot, présente le sieur Bataille Augustin, âgé de 55 ans, domicilié à Lezennes, 8 rue Chanzy, comme garde particulier de ses propriétés et des terres où il a le droit de chasse sises sur le territoire des communes de Lille, Lezennes, Ronchin, Lesquin, Ascq, Annappes, Fretin, Sainghin, Hellemmes, Louvil, Cysoing, Templeuve, Houplines et Frelinghien ;

Ladite demande enregistrée à Lille le 4 Juin 1936, F° 100, N° 2914 au droit fixe de 22 frs 50 pour décimes ;

Vu l'acte de naissance du sieur Bataille Augustin et le certificat délivré par M. le Maire de la commune de Lezennes à la date du 13 Mai 1936, constatant que le dénommé est de bonne vie et mœurs ;

Vu l'extrait de son casier judiciaire ;

Vu l'article 40 de la loi du 3 brumaire, an IV ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1. — Le sieur Bataille Augustin est agréé en qualité de garde particulier des propriétés de M. Nivoix Arthur qui sont désignées ci-dessus.

ARTICLE 2. — Avant d'entrer en fonctions, le sieur Bataille Augustin sera tenu de prêter le serment prescrit par la loi.

ARTICLE 3. — Le présent arrêté sera remis au titulaire pour lui tenir lieu de commission.

Fait à Lille, le 18 Juillet 1936.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général délégué,

P. E. GRIMAUD.

POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Chauffeurs de taxis. Retrait d'autorisations de stationnement. Marcel Catiau et Achille Chartres

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux, notamment les articles 170 et 183 ;

Considérant que les autorisations de stationner sur le territoire de Lille avec un taxi de louage sont intransmissibles à des tiers ;

Et que lorsqu'un véhicule est retiré de la circulation par suite de départ, vente, décès du titulaire, retrait d'autorisation ou pour toute autre cause, la plaque de contrôle devra être remise à la Recette Municipale et qu'il sera fait remboursement de la somme versée en dépôt, après retenue s'il y a lieu de la valeur de la plaque qui serait détériorée ;

Considérant que les chauffeurs de taxis Marcel Catiau et Achille Chartres ne possèdent plus de véhicule et travaillent pour le compte d'un tiers ;

Arrêtons :

Article 1. — Les autorisations de stationnement sur le territoire de Lille avec un taxi de louage accordées à M. Marcel Catiau, demeurant à Lille, rue de Madagascar 2, cour Deschamps, et à M. Achille Chartres, demeurant à Lille, 22 rue Kant, sont retirées.

Article 2. — Conformément aux prescriptions de l'article 183 du Code des Arrêtés Municipaux, MM. Marcel Catiau d'une part et Achille Chartres d'autre part, devront dans les 48 heures qui suivront la notification du présent arrêté, remettre à M. le Receveur Municipal les plaques de contrôle qui leur ont été attribuées soit la plaque n° 180 pour Marcel Catiau et celle n° 121 pour Achille Chartres.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Receveur Municipal et M. le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 7 Juillet 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

P. DEHOVE.

SERVICES MUNICIPAUX. — Tous services et directions.

Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu le décret-loi du 25 Juin 1936 consécutif à la loi du 20 Juin 1936 portant abrogation du décret antérieur augmentant les délais d'avancement ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Municipal est fixé comme suit :

NOM	EMPLOI ET SERVICE	CLASSE	TRAITEMENT	ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE
MM. Péru	Commis, 1re Direction	2me	11.000	1er Août 1935
Lakière	Mécanicien, 2me Direction	2me	12.000	1er Août 1935
Noez	Paveur, 2me Direction	3me	11.000	1er Août 1935
Mme Mestdagh	Dame employée, 1re Direct.	2me	11.000	1er Sept. 1935
MM. Paquier	Commis, 3me Direction	2me	11.000	1er Sept. 1935
Clément	Maître de nage, 5me Direct.	3me	10.200	1er Sept. 1935
Ruyschaert	Chauffeur mécanicien, 2me Direction	2me	12.000	16 Sept. 1935
Vandenbroeck	Manœuvre, Abattoirs	1re	9.900	1er Sept. 1935
Brunet	Surveillant, 2me Direction	3me	13.000	1er Octobre 1935
Delaunoy	Dessinateur, 2me Direction	3me	16.500	16 Octobre 1935
Mme Chambon	Dame employée, 2me Direct.	2me	11.000	1er Octobre 1935
MM. Sena	Commis principal, Secrétariat Général	2me	15.000	1er Octobre 1935
Duhamel	Concierge, 4me Direction	3me	10.200	1er Octobre 1935
	avantages en nature		2.040	d°
Verhaeghe	Concierge, 4me Direction	5me	9.400	1er Octobre 1935
	avantages en nature		1.880	d°
Durut	Désinfecteur, 5me Direction	4me	10.000	1er Octobre 1935
Agache	Surveillant, cimetière	3me	9.600	1er Novembre 1935
Chaval	Electricien, 2me Direction	2me	13.000	1er Novembre 1935
Pelletier	Fontainier, 2me Direction	3me	12.000	1er Novembre 1935
Wilson	Ouvrier gazier, 2me Direct.	4me	10.000	1er Novembre 1935
Scrève	Ouvrier jardinier, 2me Dir.	1re	13.000	16 Novembre 1935
Cocheteux	Concierge, 4me Direction	2me	10.700	1er Novembre 1935
	avantages en nature		2.140	1er Novembre 1935
Mme Berbeyer	Surveillante lycée	4me	13.000	1er Novembre 1935
	avantages en nature		3.400	1er Novembre 1935

NOM	EMPLOI ET SERVICE	CLASSE	TRAITEMENT	ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE
MM. Ronse	Concierge, 4me Direction ..	1re	9.900	1er Novembre 1935
	avantages en nature		1.980	1er Novembre 1939
Meschart	Manœuvre, Caisse des Ecoles	2me	9.600	1er Novembre 1935
Delerue	Commis, 5me Direction	2me	11.000	16 Novembre 1935
Copyllie	Manœuvre, Abattoirs ...	1re	9.900	1er Novembre 1935
Tirant	Chef mécanicien, 2me Dir.	1re	20.000	16 Décembre 1935
	avantages en nature		4.000	d°
Lahaye	Concierge, 5me Direction ..	4me	9.800	1er Décembre 1935
	avantages en nature		1.960	
Courtecuisse ..	Collecteur principal, Recette Municipale	3me	14.000	1er Janvier 1936
Mme Sautai	Dame employée principale, Recette Municipale	1re	16.000	1er Janvier 1936
MM. Delettrez	Commis, Recette Municipale	3me	10.000	d°
Picard	Surveillant général des Promenades et Jardins.	3me	23.500	1er Janvier 1936
	avantages en nature		4.700	
Levrague	Dessinateur	3me	16.500	1er Janvier 1936
Delannoy	Dessinateur	3me	16.500	d°
Bataille	Dessinateur	4me	15.000	d°
Vanhove	Dessinateur	4me	15.000	d°
Mme Clabaux	Dame employée principale	2me	15.000	d°
MM. Houvenaghel ..	Contrôleur des eaux	4me	10.000	d°
Beernaert	Ouvrier fossoyeur	4me	10.000	d°
Dernoncourt ...	Ouvrier fossoyeur	4me	10.000	d°
Chaval René ..	Electricien	3me	11.000	d°
Decottignies ...	Ouvrier jardinier	4me	10.000	d°
Fatras	Ouvrier jardinier	4me	10.000	d°
Delgery	Commis Secrétariat Général	3me	10.000	1er Février 1936
Gilbert	Commis Secrétariat Général	3me	10.000	d°
Mme Bilbaut	Dame employée Secrétariat Général	3me	10.000	d°
MM. Godart	Commis, 5me Direction	3me	10.000	d°
Legros	Commis, Service du Chômage	3me	10.000	d°
Mme Querey	Dame employée, 2me Direct.	2me	11.000	d°
Mlle Pottier	Dame employée, 1re Direct.	3me	10.000	d°
Mme Vandenberghe .	Dame employée, 3me Direct.	3me	10.000	d°
MM. Spire	Commis, 2me Direction	3me	10.000	16 Février 1936
Vermesse	Fontainier	3me	12.000	d°
Azelart	Fontainier	3me	12.000	1er Février 1936
Keerle	Maître ouvrier, Ecole Franklin	2me	14.500	d°
Bart	Commis, 5me Direction	2me	11.000	16 Mars 1936
Chrétien	Paveur, 2me Direction	3me	11.000	1er Mars 1936
Dudermel	Paveur, 2me Direction	3me	11.000	d°
Ryckebusch ...	Commis principal chargé de la direction du Service des Fêtes	3me	14.000	1er Avril 1936
Mlle Delcroix	Dame employée, 1re Direct.	3me	10.000	1er Avril 1936
MM. Puchaux	Electricien, 2me Direction..	1re	14.000	d°
Lemay	Téléphoniste, 2me Direction	2me	10.700	d°
Marchand	Chauffeur, 2me Direction ..	2me	12.000	16 Avril 1936

NOM	EMPLOI ET SERVICE	CLASSE	TRAITEMENT	ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE
Félix	Paveur, 2me Direction	2me	9.600	16 Avril 1936
Havet	Paveur, 2me Direction	3me	11.000	1er Avril 1936
Lefebvre	Commis, 3me Direction	2me	11.000	1er Mai 1936
Mlle Sambourg	Dame employée, Recette Municipale	3me	10.000	1er Mai 1936
MM. Dubreucq	Chef électricien	2me	18.000	1er Mai 1936
Bassecourt	Gardien entretien, Musée des Beaux-Arts	2me	10.700	1er Mai 1937
Pat	Contrôleur des Eaux	3me	12.000	16 Mai 1936
Delcueillerie	Maître de nage	3me	10.200	1er Mai 1932
Cnudde	Baigneur	1re	9.900	1er Mai 1936
Mme Terlynck	Baigneuse	1re	9.900	1er Mai 1936
MM. Casquin	Chauffeur, 2me Direction	2me	12.000	16 Mai 1936
Marchand	Aide paveur, 2me Direction	1re	9.900	16 Mai 1936
Van Noten	Menuisier 2me Direction	3me	11.000	16 Mai 1936
Pierre Charles	Jardinier, 2me Direction	1re	15.000	1er Mai 1936
Blas	Vérificateur chef, Abattoirs		15.000	1er Juin 1936
	avantages en nature	2me	3.000	dº
De Thandt	Surveillant travaux	4me	12.000	1er Juin 1936
Lanckman	Commis, 3me Direction	2me	11.000	1er Juin 1936
Bar	Electricien	4me	10.000	1er Juin 1936
Deconynck	Manœuvre, Abattoirs	2me	9.600	1er Juin 1936
Lecomte	Aide paveur	1re	9.900	1er Juin 1936

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 20 Juin 1936.

Hôtel de Ville le 8 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Tous services et directions.
Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Municipal est fixé comme suit, pour le mois de Juillet 1936 :

NOM	GRADE	TRAITEMENT	CLASSE	ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE
	2me Direction			
MM. Delefosse	Conducteur travaux	20.000	1re	1er Juillet 1936
Lefief	Surveillant	16.000	1re	d°
	3me Direction			
M. Lucidarme	Commis principal	15.000	2me	d°
Mme Mercier	Dame employée principale	13.000	4me	d°
Mlle Denneulin ...	d°	15.000	2me	d°
M. Wiel	Peseur	10.200	3me	d°
	4me Direction			
MM. Bosier	Gardien musée	10.200	3me	d°
Choteau	Concierge	11.200	1re	d°
	avantages en nature	2.240		
	5me Direction			
M. Mahieu	Commis principal	15.000	2me	d°
Mme Devulder	Dame-employée	11.000	2me	16 Juillet 1936
M. Saint-Venant ..	Vérificateur	11.000	4me	1er Juillet 1936
	avantages en nature	2.200		
	Ouvriers qualifiés			
M. Dupret	Jardinier	10.000	4me	1er Juillet 1936

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général.

Nomination. Henri Thuytschaever

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel du Cadre Secondaire affecté au Service Municipal de Chômage, articles 6 et 8 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Henri Thuytschaever, employé, est nommé employé principal stagiaire affecté au Service Municipal de Chômage, bureau de la rue Colbert.

Article 2. — Le salaire de M. Thuytschaever est maintenu à 900 francs par mois pendant la durée de son stage.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Juillet 1936.

Hôtel de Ville le 15 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2e Direction. Indemnité.

Mme Ruhaut-Lebrun

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935, instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — L'indemnité accordée à Mme Ruhant-Lebrun, gardienne des Chèvres du Jardin Vauban, est fixée à 625 francs par mois, avec effet du 16 Juin 1936.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 31 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4e Direction. Congé sans solde. Mme Favières

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu la demande formulée par Mme Favières, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Municipale ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Un congé sans solde est accordé, du 27 Juillet au 26 Août inclus, à Mme Favières, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Municipale.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4e Direction. Indemnité. Debruyne et Quintin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — L'indemnité mensuelle accordée aux surveillants ci-après désignés, affectés au Musée d'Histoire Naturelle, est fixée comme suit avec effet du 16 Juin 1936 :

MM.	Debruyne	420 francs
	Quintin	470 francs

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 31 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 5e Direction. Halles et Marchés. Directeur. Gaston Courtecuisse

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 23 Juin, ratifiant l'avis émis par la Commission Consultative du Tableau d'Avancement à l'emploi de Directeur du Service des Halles et Marchés ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Gaston Courtecuisse, collecteur principal des droits de place, est nommé directeur des Halles et Marchés, en remplacement de M. Devigne, décédé.

Article 2. — M. Courtecuisse est versé dans la 4me classe de son emploi, au traitement annuel de 14.000 francs, le point de départ de l'ancienneté dans la classe étant fixé au 1er Janvier 1936.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 1er Août 1936.

Hôtel de Ville le 10 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le décret du 25 Juin 1936 abrogeant le décret-loi du 16 Juillet 1935, augmentant les délais d'avancement ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel de la Police est fixé comme suit, avec effet du 20 Juin 1936 :

NOMS ET PRÉNOMS	GRADES OU EMPLOIS	CLASSE	TRAITEMENT	POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE
Lucas Henri	Photographe mensurateur	2me	16.000	1er Août 1935
Lesage François	Inspecteur de la Sûreté	2me	13.000	id.
Fiévet Albert	id.	3me	12.000	id.
Derechain Gustave ..	Gardien de la Paix	2me	12.000	id.
Parsy Irénée	id.	2me	12.000	id.
Hutin Lucien	id.	2me	12.000	id.
Deja Auguste	id.	2me	12.000	id.
Delion Marcel	Secrétaire de Police	5me	12.000	16 Sept. 1935
Ledez Henri	Gardien de la Paix	2me	12.000	1er Sept. 1935
Cauderlier Léon	id.	2me	12.000	id.
Gomez Jules	id.	2me	12.000	id.
Foulon Charles	id.	3me	11.000	id.
Allard Florimond ..	id.	3me	11.000	id.
Pottier Jules	Gardien de la Paix stag.	4me	10.000	id.

NOMS ET PRÉNOMS	GRADES OU EMPLOIS	CLASSE	TRAITEMENT	POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE
Cadour Francis	Secrétaire de Police	3me	14.000	16 Octobre 1935
Hocquet Léon	Inspecteur de la Sûreté	1re	14.000	15 Sept. 1935
Wargnies Joseph....	Gardien de la Paix	2me	12.000	1er Octobre 1935
Honnart Charles	Inspecteur de la Sûreté	2me	13.000	15 Novembre 1935
Ghoris Paul	Sténo-dactylo	6me	11.000	1er Novembre 1935
Blehaut Zéphir	Gardien de la Paix	2me	12.000	1er Novembre 1935
Abraham Gaston ..	Secrétaire de Police	2me	15.000	15 Décembre 1935
Nolf Emile	Gardien de la Paix	2me	12.000	1er Décembre 1935
Serrues Jean-B.	id.	2me	12.000	1er Janvier 1936
Renard François	id.	2me	12.000	1er Janvier 1936
Dufour Marcel	id.	2me	12.000	1er Janvier 1936
Leclercq Paul	Secrétaire de Police	4me	13.000	16 Février 1936
Meuret Augustin ...	Inspecteur de la Sûreté	2me	13.000	1er Février 1936
Lasselin Charlemag.	Gardien de la Paix	2me	12.000	1er Mars 1936
Dehay Emile	Inspecteur de la Sûreté	2me	13.000	1er Avril 1936
Laurent Emile	id.	2me	13.000	1er Avril 1936
Lecocq Eugène	id.	2me	13.000	1er Avril 1936
Chancioux Eugène ..	Secrétaire de Police	2me	15.000	1er Mai 1936
Chancioux Vincent..	id.	2me	15.000	1er Mai 1936
Coudoux Louis	id.	2me	15.000	id.
Vandevyver Léonard	Gardien de la Paix	3me	11.000	id.
Bourdon Georges ..	id.	3me	11.000	id.
Debaecker Georges..	id.	3me	11.000	id.
Huysentruyt Henri..	id.	3me	11.000	id.
Rigaut René	id.	3me	11.000	id.
Wauquier Jules	id.	3me	11.000	id.
Basquin Pierre	id.	3me	11.000	id.
Planque Adolphe ...	id.	3me	11.000	id.
Serrure Fernand ..	id.	3me	11.000	id.
Vico Augustin	id.	3me	11.000	id.
Beernart Edmond ..	Gardien de la Paix	3me	11.000	1er Mai 1936
Rigaux Dyani	id.	3me	11.000	id.
Lacherez François ..	id.	3me	11.000	id.
Noulette Fernand ..	id.	3me	11.000	id.
Denne Eugène	Secrétaire de Police	3me	14.000	1er Juin 1936
Menet Paul	id.	3me	14.000	15 Juin 1936
Durot André	Gardien de la Paix	2me	12.000	1er Juin 1936
Edmond Marcel	id.	2me	12.000	id.
Soriaux Robert	id.	2me	12.000	id.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel de la Police est fixé comme suit pour le mois de Juillet 1936 :

NOM	GRADE OU EMPLOI	CLASSE	TRAITEMENT	ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE
Faucompré Stéphane	Gardien de la Paix	3me	11.000	1er Juillet 1936
Legrand Emile	Gardien de la Paix stagiaire	4me	10.000	1er Juillet 1936
Moreau Gustave	d°	4me	10.000	1er Juillet 1936
Pécou Léon	d°	4me	10.000	1er Juillet 1936
Birembaut André ..	d°	4me	10.000	1er Juillet 1936
Gothière Roger	d°	4me	10.000	1er Juillet 1936
Aupert Pierre	d°	4me	10.000	1er Juillet 1936
Olivier Marcel	d°	4me	10.000	1er Juillet 1936
Lenglart Maurice ..	d°	4me	10.000	1er Juillet 1936
Gruwez Jean	d°	4me	10.000	1er Juillet 1936

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotion.

Noël Fiévet

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le procès-verbal de la Commission du Tableau d'Avancement en date du 27 Janvier 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Noël Fiévet, gardien de la paix, est nommé brigadier, au traitement annuel de 13.000 francs, en remplacement de M. Deprez, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à partir du 1er Août 1936.

Hôtel de Ville le 25 Juillet 1936

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Titularisations

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Les gardiens de la paix ci-après désignés sont titularisés dans leur emploi à compter du 1er Juillet 1936 :

MM. Pierre Aupert.

André Birembaut.

Roger Gothière.

Jean Gruwez.

Emile Legrand.

Maurice Lenglart.

Gustave Moreau.

Marcel Olivier.

Léon Pécou.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Congé avec solde. Gaston Héron

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 13 Août 1935 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Un congé de six mois, avec solde, est accordé à M. Gaston Héron, inspecteur de sûreté.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 25 Juillet 1936.

Hôtel de Ville le 15 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Congé avec solde. Heron

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu notre arrêté en date du 15 Juillet 1936, accordant un congé de six mois, avec solde, à l'inspecteur de sûreté Heron ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé prennent effet à compter du 10 Juillet 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 23 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Promotion.

Mlle Madeleine Lamare

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Mlle Madeleine Lamare, dame-employée principale, affectée au service de l'Octroi, est promue à la 3me classe de son emploi, au traitement annuel de 14.000 francs, à compter du 1er Juillet 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

Vu le décret-loi du 25 Juin 1936 portant abrogation du décret du 15 Juillet 1935 augmentant les délais d'avancement de classe ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel du Corps des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit, avec effet du 20 Juin 1936 :

NOM	GRADE	CLASSE	TRAITEMENT	AVANTAGES EN NATURE	ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE
MM. Hennebelle	Caporal	1re	13.000	2.600	1er Oct. 1935
Hohl	Sapeur	3me	11.000	2.200	16 Oct. 1935
Faucompré	Caporal	2me	12.000	2.400	1er Nov. 1935
Chiroutre	Sapeur	3me	11.000	2.200	16 Mars 1936
Medigue	d°	2me	12.000	2.400	16 Avril 1936

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chergé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. Promotion.

Maurice Montegnies

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu le décret-loi du 25 Juin 1936 consécutif à la loi du 20 Juin 1936 portant abrogation du décret antérieur augmentant les délais d'avancement ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Maurice Montegnies, ouvrier mécanicien affecté aux Abattoirs, est promu à la 3me classe de son emploi, au traitement annuel de 11.000 francs, à compter du 20 Juin 1936, le point de départ de l'ancienneté dans la classe étant fixé au 1er Avril 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire.

Echelle de traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935 instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire des agents du cadre secondaire, ci-après désignés, est fixé comme suit avec effet du 16 Juin 1936 :

Divers

	PAR MOIS
Chauffeur affecté au Secrétariat Général	1.040 fr.
Chauffeur affecté au Service du Chauffage et des Installations Mécaniques	1.040 fr.
Traducteur Service de la Police Municipale	775 frs
Veilleurs de nuit Etablissements Communaux	905 fr.
après deux ans de présence	925 fr.

ARTICLE 2. — Le salaire mensuel défini à l'article précédent sera réduit de 1/30 par journée d'interruption, pendant toute la durée des absences, dimanches et fêtes compris, exception faite de celles résultant de l'application du congé annuel prévu à l'article 6 du Statut du personnel du cadre secondaire, modifié par notre arrêté du 13 Juin 1936.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire.

Nouveaux traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, fixant le salaire des divers agents du cadre secondaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

NOMS	EMPLOI	DATE D'ENTRÉE AU SERVICE	SALAIRE
	Secrétariat Général		
MM. Deroo	Chauffeur	1er Avril 1933	1.040 frs
Mensiez	Veilleur de nuit	1er Juillet 1933	925 frs
	2me Direction		
Holvoet	Chauffeur	16 Septembre 1929	1.040 frs
	4me Direction		
Derache	Veilleur de nuit Palais des Beaux-Arts	1er Octobre 1932	925 frs
Vandenplas	d°	1er Janvier 1931	925 frs
Vonck	d°	1er Décembre 1934	905 frs
Harinck	d°	1er Décembre 1935	905 frs
	Police Municipale		
Van Compernolle..	Traducteur	21 Septembre 1916	775 frs

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Agents mineurs. Echelle de traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935, instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel des agents mineurs du cadre secondaire, ci-après désignés, est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

	AGE D'ADMISSION	SALAIRE
Coursiers	13 ans	250,00
Aides Electriciens	14 ans	395,00
Aides Jardiniers	15 ans	450,00
Aides paveurs	16 ans	505,00
Employés, etc.	17 ans	560,00
	18 ans	615,00
	19 ans	675,00
	20 ans	730,00
	20 ans et demi	785,00
	21 ans	815,00

ARTICLE 2. — Le salaire mensuel défini à l'article précédent sera réduit de 1/30 par journée d'interruption, ou de 1/240 par heure ou fraction d'heure d'interruption, pendant toute la durée des absences, dimanches et fêtes compris, exception faite de celles résultant de l'application du congé annuel prévu à l'article 6 du statut du personnel du cadre secondaire, modifié par notre arrêté du 13 Juin 1936.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Agents mineurs. Nouveaux traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, fixant le salaire des agents du cadre secondaire, embauchés avant leur majorité ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

NOMS	EMPLOI	DATE DE NAISSANCE	SALAIRE
	Secrétariat Général		
	Service du Courrier		
MM. Glaesterman	Coursier	2 Avril 1915	815,00
Durut	id.	30 Juin 1915	815,00
Vandenbossche	id.	12 Octobre 1915	785,00
Bonamis	id.	28 Octobre 1918	560,00
Térin	id.	13 Janvier 1920	505,00
	2me Direction		
Farvacques	Aide électricien	17 Avril 1915	815,00
Vagner	id.	30 Août 1919	505,00
Honoré	Aide jardinier	14 Janvier 1915	815,00
Olivier	id.	5 Octobre 1920	450,00
Duvivier	id.	6 Janvier 1922	395,00
Petit	id.	15 Mars 1916	730,00
Sottiaux	id.	15 Août 1912	615,00 et 675,00 à partir du 15 Août 1936
	3me Direction		
Dumont	Coursier	22 Juin 1915	785,00 815,00 à partir du 22 Juin
	Recette Municipale		
Coursier	Coursier	9 Septembre 1917	615,00
	5me Direction		
Dernoncourt	Employé	10 Janvier 1915	815,00
	Service Municipal de Chômage		
Cézard	Coursier	29 Juin 1919	505,00 560,00 à partir du 29 Juin 1936

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Femmes de service. Echelle de traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935, instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire des agents du cadre secondaire, ci-après désignés, est fixé comme suit avec effet du 16 Juin 1936 :

Femmes de Service donnant tout leur temps à l'Administration

Hôtel de Ville,
Balayeuses des Jardins,
Théâtres Municipaux, etc...

Par mois	590 francs
Après deux ans de présence	600 francs

Femmes de Service ne donnant pas tout leur temps à l'Administration :

Bibliothèque Municipale, Commissariat Central de Police, Conservatoire de Musique, Annexe de l'Ecole Baggio, Octroi, etc..,	2 fr. 90 de l'heure 3 francs après deux ans de présence

Article 2. — Le salaire mensuel défini à l'article précédent sera réduit de 1/30 par journée d'interruption, ou de 1/240 par heure ou fraction d'heure d'interruption, pendant toute la durée des absences, dimanches et fêtes compris, exception faite de celles résultant de l'application du congé annuel prévu à l'article 6 du Statut du personnel du cadre secondaire, modifié par notre arrêté du 13 Juin 1936.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 30 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Femmes de service. Nouveaux traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, fixant le salaire des agents du cadre secondaire, affectés au service d'entretien de l'Hôtel de Ville ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

NOMS	DATE D'ENTRÉE AU SERVICE	SALAIRE
MM^mes		
Cambrousse née Emma Bassement	1er Mars 1929	600
Priem née Bauche Raymonde	26 Décembre 1933	600
Joncquère née Clocz Juliette	1er Janvier 1919	600
Campion née Cochez Angèle	1er Mars 1929	600
Guerout née Darras Albertine	23 Juin 1930	600
Leniart née Delerue Emilie	1er Mars 1929	600
Descamps née Demeulemeester Rachel	1er Mars 1929	600
Deslover Célina	18 Mars 1929	600
Maliar née Douay Sylvie	1er Mars 1929	600
Maille née Dubeyne Angèle	2 Mai 1933	600
Dumont Marie	1er Septembre 1922	600
Sauvé née Fauchille Aimée	20 Mai 1927	600
Vandenbulcke née Alice Legrand	1er Décembre 1933	600
Carpentier née Peeters Flore	25 Mars 1935	590
Leschevin née Fournier Alphonsine	1er Mars 1929	600
Delamagentière née Célina Fruchart	1er Mars 1929	600
Julienne Gabriels	1er Mars 1929	600
Laffez née Legru Elvire	1er Mars 1929	600
Breyne née Hélène Prévost	1er Janvier 1921	600
Gabrielle Ravez	1er Septembre 1919	600
Roye née Camille Tissiez	24 Mars 1930	600
Lancel née Marthe Turby	1er Mars 1929	600
Zulma Vasseur	1er Mars 1929	600
Cogez née Georgette Lembron	22 Août 1935	590
Vandenbulcke née Marie Mouy	20 Juillet 1936	590
Dernoncourt née Jeanne Leplat	19 Mars 1936	590
Snoeckx née Maria Leroy	20 Juillet 1936	590

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 30 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Manœuvres et assimilés. Echelle de traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 29 Avril 1932 fixant le salaire des manœuvres et assimilés embauchés à partir du 1er Janvier 1932 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935 instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale, en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire des agents du cadre secondaire ci-après désignés est fixé à 895 francs par mois, avec effet du 15 Juin 1936 :

Manœuvres et assimilés embauchés depuis le 1er Janvier 1932 :

Aides-électriciens.

Aides-peseurs.

Aides-paveurs.

Aides-jardiniers.

Baigneurs et Baigneuses.

Cabiniers et Buandiers.

Chauffeurs.

Horloger remonteur.

Ouvrier d'entretien des Bâtiments Communaux.

Ouvriers d'entretien des Cimetières.

Ouvriers de section.

Garçons de Laboratoire.

Magasiniers.

Manutentionnaires.

Pontiers.

Article 2. — Le salaire mensuel défini à l'article précédent sera réduit de 1/30 par journée d'interruption, pendant toute la durée des absences, dimanches et fêtes compris, exception faite de celles résultant de l'application du congé annuel prévu à l'article 6 du Statut du personnel du cadre secondaire, modifié par notre arrêté du 13 Juin 1936.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Manœuvres et assimilés. Nouveaux traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, fixant le salaire des agents du cadre secondaire, catégorie des manœuvres et assimilés ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

NOMS	EMPLOI	DATE D'ENTRÉE AU SERVICE	SALAIRE
	1re Direction		
MM. De Roef	Manœuvre Cimetière du Sud	1er Avril 1935	895 frs
Baron	Manœuvre Cimetière de l'Est	7 Janvier 1935	895 frs
Degrave	d°	1er Janvier 1935	895 frs
Haidon	d°	d°	895 frs
Robache	d°	7 Novembre 1933	895 frs
Turotte	d°	1er Janvier 1935	895 frs
Van de Put	d°	d°	895 frs
Museux	Manutentionnaire Etat-Civil	15 Octobre 1931	895 frs
	2me Direction		
Boyé	Ouvrier de section	18 Juin 1934	895 frs
Caillaux	d°	5 Décembre 1934	895 frs
Payen	d°	1er Novembre 1934	895 frs
Trédez	d°	5 Décembre 1934	895 frs
Verburght	d°	20 Octobre 1932	895 frs
	4me Direction		
Murray	Manutentionnaire Bibliothèque Municipale	1er Juin 1936	895 frs
Laviéville	Manœuvre Ecole Baggio	1er Octobre 1935	895 frs
Delecluse	Manœuvre Ecole de Plein Air	16 Août 1932	895 frs
	5me Direction		
Vasseur	Buandier	1er Novembre 1934	895 frs
Claes	Aide-peseur	16 Octobre 1935	895 frs
Vancovemberghe .	Garçon de laboratoire	1er Octobre 1934	895 frs
Bolle	Manœuvre Abattoirs	18 Avril 1932	895 frs
Therby	d°	12 Avril 1932	895 frs
Durand	d°	1er Avril 1934	895 frs
Weymels	d°	1er Janvier 1935	895 frs
	Police		
Gauthier	Manœuvre	21 Mai 1931	895 frs

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire.

Entretien des Jardins. Nouveaux traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, fixant le salaire des agents du cadre secondaire, affectés à l'entretien des Jardins ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

NOMS	EMPLOI	DATE D'ENTRÉE AU SERVICE	SALAIRE
		2me Direction	
		Service des Jardins	
Mmes Cécile Dujardin..	Balayeuse	1er Mai 1928	600 frs
Louise Louchet ..	d°	2 Octobre 1933	600 frs
Marie Prévost ..	d°	6 Mai 1929	600 frs
Louise Dumont ..	d°	7 Août 1934	590 frs payable moitié sur le crédit de la Bibliothèque, moitié sur le crédit des Jardins. 600 frs à partir du 16 Août 1936.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 30 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Pavage et Entretien. Echelle de traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935, instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel des agents du cadre secondaire, ci-après désignés, affectés au Service du Pavage, de l'Entretien des trottoirs et des égouts, est fixé comme suit avec effet du 16 Juin 1936 :

I. — *Voirie ancienne*

Aides-paveurs	895 frs
Terrassiers	950 frs
Terrassiers, après deux ans de service	970 frs
Veilleurs de nuit	945 frs
Veilleurs de nuit, après deux ans de service	965 frs

II. — *Voirie nouvelle et Entretien des trottoirs*

Surveillant	1.240 frs
Surveillant, après deux ans de service	1.265 frs
Paveurs	1.110 frs
Paveurs, après deux ans de service	1.130 frs
Aides-paveurs	850 frs
Aides-paveurs, après deux ans de service	870 frs

III. — *Entretien des égouts*

Maçon	1.000 frs
Maçon, après deux ans de service	1.020 frs
Terrassier	895 frs

Article 2. — Le salaire mensuel défini à l'article précédent sera réduit de 1/30 par journée d'interruption, ou de 1/240 par heure ou fraction d'heure d'interruption, pendant toute la durée des absences, dimanches et fêtes compris, exception faite de celles résultant de l'application du congé annuel prévu à l'article 6 du statut du personnel du cadre secondaire, modifié par notre arrêté du 13 Juin 1936.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Pavage et entretien. Nouveaux traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, fixant le salaire des agents du cadre secondaire, affectés au Service du Pavage, de l'Entretien des trottoirs et des égouts ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

NOMS	EMPLOI	DATE D'ENTRÉE AU SERVICE	SALAIRE
	2me Direction		
Delestrez Louis	Aide-paveur	25 Septembre 1930	895 frs
Despierre Augustin	d°	17 Mars 1932	895 frs
Lecomte Georges	d°	1er Octobre 1934	895 frs
Mullier Jean	d°	22 Septembre 1930	895 frs
Bataille Eugène	Terrassier	12 Avril 1923	970 frs
Becque Albert	d°	16 Juillet 1924	970 frs
Buytaert Edouard	d°	15 Octobre 1924	970 frs
Cambré Kléber	d°	1er Février 1928	895 frs
Choquet César	d°	8 Mars 1924	970 frs
Danna Victor	d°	17 Mars 1924	970 frs
Janssens Ferdinand	d°	5 Juillet 1922	970 frs
Maes Gustave	d°	23 Mars 1925	970 frs
Romond Georges	Veilleur de nuit	15 Octobre 1924	965 frs
Didelot Victor	Surveillant	8 Janvier 1932	1.265 frs
Barrez Paul	Paveur	2 Août 1932	1.130 frs
Brasdefer Léon	d°	8 Août 1932	1.130 frs
Buriez Léon	d°	2 Août 1932	1.130 frs
Caby Liébert	d°	4 Août 1932	1.130 frs
Calleuwaert Maurice	d°	2 Août 1932	1.130 frs
Cousin Jules	d°	2 Août 1932	1.130 frs
Delerue Louis	d°	2 Août 1932	1.130 frs
Delval Fernand	d°	2 Août 1932	1.130 frs
Denneulin Georges	d°	20 Mars 1933	1.130 frs
Denneulin Gustave	d°	2 Août 1932	1.130 frs
Denneulin Julien	d°	2 Août 1932	1.130 frs
Deroubaix Gustave	d°	2 Août 1932	1.130 frs
Dufour Charles	d°	4 Août 1932	1.130 frs
Ere Louis	d°	2 Août 1932	1.130 frs
Lepez Florentin	d°	2 Août 1932	1.130 frs
Marga Camille	d°	2 Août 1932	1.130 frs
Navet Henri	d°	2 Août 1932	1.130 frs
Pennequin Gaston	d°	8 Août 1932	1.130 frs
Vaillant Louis, père	d°	2 Août 1932	1.130 frs
Vaillant Louis, fils	d°	20 Mars 1933	1.130 frs
Willems Georges	d°	8 Août 1932	1.130 frs
Buriez Gustave	Aide-paveur	2 Août 1932	870 frs
Detourmignies Xavier	d°	20 Mars 1933	870 frs
Ducoin Alfred	d°	2 Août 1932	870 frs
Guégain Kléber	d°	2 Août 1932	870 frs
Hochart Augustin	d°	2 Août 1932	870 frs
Hanscotte Gaston	d°	2 Août 1932	870 frs
Nollet Auguste	d°	20 Mars 1933	870 frs
Tavernier Florimond	d°	2 Août 1932	870 frs
Van Laecke Pierre	d°	2 Août 1932	870 frs
Laheyne Omer	Veilleur de nuit	28 Juin 1934	965 frs
Lejeune Arthur	Maçon	10 Août 1931	1.020 frs
Delacroix Henri	Manœuvre	21 Mai 1927	895 frs

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Propreté Publique et Transports Municipaux. Echelle de traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 13 Mars 1933, instituant le Statut des agents affectés au Service de la Propreté Publique et des Transports Municipaux ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel brut des agents ci-après désignés, affectés au Service de la Propreté Publique et des Transports Municipaux, est fixé comme suit avec effet du 16 Juin 1936 :

Forgeron	1.150 frs
Chauffeurs	1.150 frs
Brossier	1.110 frs
Pointeau	1.070 frs
Surveillant	1.050 frs
Charretier	1.010 frs
Charron	1.005 frs
Brigadier	1.000 frs
Bourrelier	990 frs
Palefrenier	955 frs
Releveur	910 frs
Cantonnier	900 frs

ARTICLE 2. — Le salaire mensuel défini à l'article précédent sera réduit de 1/30 par journée d'interruption, ou de 1/240 par heure ou fraction d'heure d'interruption, pendant toute la durée des absences, dimanches et fêtes compris, exception faite de celles résultant de l'application du congé annuel prévu à l'article 6 du Statut du personnel du cadre secondaire, modifié par notre arrêté du 13 Juin 1936.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Propreté Publique et Transports Municipaux. Nouveaux traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour fixant le salaire des agents affectés au Service de la Propreté Publique et des Transports Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire mensuel brut des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

NOMS	EMPLOI	DATE D'ENTRÉE AU SERVICE	SALAIRE
François Monnart	Forgeron	3 Mars 1924	1.150 fr.
Fernand Sthoer	Chauffeur d'auto	4 Septembre 1928	1.150 fr.
Julien Herman	id.	30 Mars 1931	1.150 fr.
Gustave Carlier	id.	20 Novembre 1931	1.150 fr.
Hilonius Vandamme ..	Brossier	1er Août 1920	1.110 fr.
Hector Leclerc	Pointeau	14 Juin 1932	1.070 fr.
Rémy Gousseau	Surveillant	1er Octobre 1921	1.050 fr.
Paul Devienne	id.	7 Juin 1929	1.050 fr.
Auguste Rohart	id.	30 Septembre 1929	1.050 fr.
Léon Thélier	id.	27 Avril 1931	1.050 fr.
Paul Wartel	Charretier	21 Septembre 1921	1.010 fr.
Nicolas Cabaret	id.	10 Octobre 1922	1.010 fr.
Louis Roosemont	id.	31 Octobre 1922	1.010 fr.
Louis Leman	id.	6 Août 1923	1.010 fr.
Camille Castelain	id.	15 Décembre 1922	1.010 fr.
Louis Castelain	id.	19 Août 1923	1.010 fr.
Jules Rosselle	id.	3 Mars 1924	1.010 fr.
Edouard Leroi	id.	26 Avril 1924	1.010 fr.
Adolphe Goossens	id.	12 Juillet 1924	1.010 fr.
Pierre Liétaert	id.	9 Octobre 1924	1.010 fr.
Marcel Heusdens	id.	2 Mars 1925	1.010 fr.
Jules Wandels	id.	9 Décembre 1925	1.010 fr.
Alfred Lourme	id.	2 Novembre 1927	1.010 fr.
Henri Vangheluwe	id.	30 Novembre 1927	1.010 fr.
Alfred Cremmery	id.	26 Décembre 1927	1.010 fr.

NOMS	EMPLOI	DATE D'ENTRÉE AU SERVICE	SALAIRE
Marcel Liétaert	Charretier	7 Mai 1928	1.010 fr.
François Bos	id.	4 Décembre 1928	1.010 fr.
Eugène Cabaret	id.	14 Février 1929	1.010 fr.
Alfred Cabaret	id.	26 Septembre 1929	1.010 fr.
Henri Vancauteren	id.	6 Novembre 1929	1.010 fr.
Louis Bentein	id.	28 Avril 1930	1.010 fr.
François Vandezompel.	id.	22 Avril 1930	1.010 fr.
Emile Saint-Léger	id.	9 Janvier 1931	1.010 fr.
Gustave Castelain	id.	16 Avril 1931	1.010 fr.
Maurice Clerbout	id.	18 Mai 1931	1.010 fr.
Georges Leplant	Charron	26 Août 1927	1.005 fr.
Arthur Vanopbrocke ...	id.	31 Juillet 1929	1.005 fr.
Auguste Anselyn	Brigadier	31 Août 1925	1.000 fr.
Victor Vanderhaeghen..	id.	13 Août 1928	1.000 fr.
Adolphe Pollet	id.	22 Septembre 1930	1.000 fr.
Pierre Haelters	id.	7 Février 1930	1.000 fr.
Raymond Versvich	Bourrelier	4 Janvier 1932	990 fr.
Jacques Roelen	Palefrenier	5 Mars 1924	955 fr.
Auguste Nollet	id.	18 Mars 1925	955 fr.
Paul Leperck	id.	6 Octobre 1930	955 fr.
André Ducornait	Releveur	5 Mai 1924	910 fr.
Louis Isbled	id.	2 Février 1928	910 fr.
Joseph Cleyman	id.	9 Octobre 1929	910 fr.
Alfred Chevalier	id.	4 Avril 1929	910 fr.
Gustave Ducouvent	id.	7 Décembre 1929	910 fr.
Léon Cnudde	id.	29 Septembre 1930	910 fr.
Edouard Nirel	Cantonnier	1er Août 1920	900 fr.
Arthur Vanlieffringe ..	id.	3 Juillet 1923	900 fr.
Robert Wulfranck	id.	31 Juillet 1924	900 fr.
Emile Druelle	id.	14 Décembre 1924	900 fr.
Lucien Meurice	id.	25 Mai 1925	900 fr.
Gaston Cuvelier	id.	14 Septembre 1925	900 fr.
Henri Tripon	id.	15 Décembre 1925	900 fr.
Pierre Craeye	id.	11 Mars 1926	900 fr.
Théodore Vandevyvère.	id.	6 Août 1926	900 fr.
Louis Defive	id.	11 Août 1926	900 fr.
Martial Villette	id.	4 Janvier 1928	900 fr.
Léon Deneulin	id.	12 Novembre 1928	900 fr.
Léon Dingreville	id.	28 Février 1928	900 fr.
Henri Carton	id.	7 Novembre 1928	900 fr.
Arthur Malfait	id.	16 Février 1929	900 fr.
Emile Sory	id.	20 Août 1929	900 fr.
Charles Sonneville	id.	28 Octobre 1929	900 fr.
Gabriel Ronval	id.	14 Février 1930	900 fr.
Alexandre Cosson	id.	23 Février 1930	900 fr.
Jean Pennink	id.	24 Mai 1929	900 fr.
Maurice Heurdens	id.	31 Mai 1929	900 fr.
Victor Hochemberg	id.	12 Juin 1929	900 fr.
Henri Choquel	id.	4 Septembre 1929	900 fr.
Henri Bahier	id.	6 Février 1929	900 fr.
Arthur Fremaux	id.	7 Mars 1930	900 fr.
Florimond Vienne	id.	7 Avril 1930	900 fr.
Emile Cappelle	id.	6 Mai 1930	900 fr.
Charles Vanboxom	id.	20 Juin 1930	900 fr.
Marcel Dutranoy	id.	26 Août 1930	900 fr.
Octave Devogelaere	id.	9 Septembre 1930	900 fr.
Louis Brunix	id.	6 Octobre 1930	900 fr.

NOMS	EMPLOI	DATE D'ENTRÉE AU SERVICE	SALAIRE
Fernand Burie	Cantonnier	25 Novembre 1930	900 fr.
Charles Houzé	id.	17 Décembre 1930	900 fr.
Emile Courtin	id.	28 Janvier 1931	900 fr.
Oscar Tjoen	id.	3 Février 1931	900 fr.
Léopold Leclercq	id.	9 Février 1931	900 fr.
Marceau Duprez	id.	3 Mars 1931	900 fr.
Elysé Judas	id.	4 Mars 1931	900 fr.
André Belloguet	id.	13 Mars 1931	900 fr.
Louis Guilbert	id.	6 Mai 1931	900 fr.
Laurent Denu	id.	1er Juillet 1931	900 fr.
Gustave Ducanchez	id.	6 Juillet 1931	900 fr.
Georges Debled	id.	19 Octobre 1931	900 fr.
Félicien Barbe	id.	22 Mars 1932	900 fr.
Henri Guyot	id.	14 Mars 1932	900 fr.
Paul Plaquet	id.	15 Mars 1932	900 fr.
Saïd Adouane	id.	25 Avril 1932	900 fr.
Gustave Tranché	id.	24 Mai 1932	900 fr.
Henri Van Meerhaeghe	id.	14 Juin 1932	900 fr.
Jean Mussche	id.	24 Août 1932	900 fr.
Emile Despicht	id.	28 Janvier 1933	900 fr.
Gaston Goossens	id.	30 Janvier 1933	900 fr.
Léon Cornil	id.	13 Février 1933	900 fr.
Léon Somers	id.	15 Février 1933	900 fr.
Clément Cornille	id.	20 Février 1933	900 fr.
Edouard Vandommèle	id.	7 Août 1933	900 fr.
Louis Declercq	id.	22 Août 1933	900 fr.
Jules Marescaux	id.	22 Août 1933	900 fr.
Georges Simoens	id.	22 Août 1933	900 fr.
Clément Hoornaert	id.	16 Octobre 1933	900 fr.
Henri Hostens	id.	16 Octobre 1933	900 fr.
Gustave Nugues	id.	16 Octobre 1933	900 fr.
Henri Delecroix	id.	23 Octobre 1933	900 fr.
Henri Dillies	id.	8 Décembre 1933	900 fr.
Seibel Coolens	id.	9 Janvier 1934	900 fr.
Marcel Dennau	id.	11 Janvier 1934	900 fr.
Arsène Bauvens	id.	12 Janvier 1934	900 fr.
Edmond Deslover	id.	2 Février 1934	900 fr.
Henri François	id.	19 Mars 1934	900 fr.
Armand Gallet	id.	22 Juin 1934	900 fr.
Alfred wacquez	id.	16 Juillet 1934	900 fr.
Marcel Maurer	id.	18 Juillet 1934	900 fr.
Robert Leclercq	id.	31 Juillet 1934	900 fr.
André Villette	id.	31 Juillet 1934	900 fr.
Henri Maes	id.	31 Juillet 1934	900 fr.
Cyrille Van Labèke	id.	31 Juillet 1934	900 fr.
Camille Mautens	id.	24 Août 1934	900 fr.
Maurice Foucher	id.	2 Novembre 1934	900 fr.
Henri Ghékière	id.	2 Janvier 1935	900 fr.
Kléber Dupaquet	id.	21 Octobre 1935	900 fr.
Désiré Desieter	id.	4 Novembre 1935	900 fr.
René Lallemant	id.	18 Novembre 1935	900 fr.
André Gilmont	id.	9 Avril 1936	900 fr.
Fernand Phellion	id.	23 Mai 1936	900 fr.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Service du Démantèlement. Echelle de traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935, instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel brut des agents du cadre secondaire, ci-après désignés, affectés au Service du Démantèlement, est fixé comme suit avec effet du 16 Juin 1936 :

I. — *Ancienne Equipe*

Surveillant	1.265 fr.
Chef d'équipe	1.130 fr.
Terrassiers	1.020 fr.
Terrassiers mineurs	945 fr.

II. — *Nouvelle équipe*

Terrassiers	890 fr.
après deux ans de présence	910 frs
Terrassiers chargés de l'entretien des décharges	950 fr.
après deux ans de présence	970 fr.
Veilleurs de nuit	945 fr.
après deux ans de présence	965 fr.

Article 2. — Le salaire mensuel défini à l'article précédent sera réduit de 1/30 par journée d'interruption, ou de 1/240 par heure ou fraction d'heure d'interruption, pendant toute la durée des absences, dimanches et fêtes compris, exception faite de celles résultant de l'application du congé annuel prévu à l'article 6 du Statut du personnel du cadre secondaire, modifié par notre arrêté du 13 Juin 1936.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire.

Service du Démantèlement. Nouveaux traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, fixant le salaire des agents du cadre secondaire, affectés au Service du Démantèlement ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés est fixé comme suit avec effet du 16 Juin 1936 :

NOMS	EMPLOI	DATE D'ENTRÉE AU SERVICE	SALAIRE
	2me Direction		
	Service du Démantèlement		
Edmond Gaillard	Surveillant	4 Mai 1929	1.265 fr.
Florimond Hugot	d°	11 Janvier 1932	»
Marcel Neuville	d°	28 Janvier 1927	»
Raymond Gielen	Chef d'équipe	4 Mars 1927	1.130 fr.
Maurice Linot	d°	30 Octobre 1928	»
Gustave Lippens	d°	3 Mars 1932	»
Arthur Mazingue	d°	25 Septembre 1930	»
Hippolyte Pérykel	d°	14 Janvier 1932	»
Ludovic Robidet	d°	10 Mars 1932	»
Léopold Talman	d°	14 Avril 1927	»
Jules Droulez	Terrassier-décharge	1920	970 fr.
Gustave Demullet	Veilleur de nuit	8 Juillet 1927	965 fr.
Victor Asselin	Terrassier	4 Juillet 1931	1.020 fr.
Louis Bourseaux	d°	20 Juillet 1927	»
Julien Cnudde	d°	25 Novembre 1927	»
Charles Debuck	d°	28 Février 1928	1.020 fr.
Désiré Debut	d°	5 Octobre 1931	»
Deckmydt Joseph	d°	20 Octobre 1928	»
Cyrille Delanghe	d°	26 Juin 1929	»
Jérôme Deswarte	d°	6 Août 1928	»
Léon Detournignies	d°	16 Juillet 1927	»
Emile Dujardin	d°	30 Juin 1928	»
Augustin Duval	d°	28 Décembre 1928	»
Alfred Gékière	d°	15 Mai 1930	»
Jean Lafosse	d°	22 Septembre 1931	»
Maurice Longat	d°	9 Juillet 1931	»
Léon Talman	d°	5 Octobre 1931	»
Cyrille Treels	d°	17 Février 1927	»
Alfred Verdier	d°	4 Juin 1928	»
François Walleyn	d°	28 Août 1928	»
Maurice Bailly	Mineur	3 Juin 1932	945 fr.
Abel Béasse	d°	28 Décembre 1931	»
Victor Deceulener	d°	1er Mars 1932	»
Emile Deflesschower	d°	28 Décembre 1931	»
Victor Desmet	d°	2 Janvier 1932	»
Louis Duquesne	d°	5 Janvier 1932	»
Charles Janssens	d°	16 Janvier 1932	»
Henri Leclercq	d°	24 Décembre 1931	»
Jean Mathieu	d°	11 Janvier 1932	»
Hermant Péthillon	d°	28 Décembre 1931	»
Arthur Petit	d°	21 Décembre 1931	»
Jean Romby	d°	3 Mars 1932	»
Joseph Rosiers	d°	12 Avril 1932	»
Hilaire Sobry	d°	24 Décembre 1931	»
Auguste Vandenberghe	d°	7 Avril 1932	»
Louis Van Weymers	d°	10 Mars 1932	»
Georges Anckiere	Terrassier	1er Mars 1932	910 fr.
Alfred Beausir	d°	4 Août 1931	»
André Bécu	d°	5 Janvier 1932	»
Alexandre Béghin	d°	1er Mars 1932	»
Fernand Berzin	d°	28 Décembre 1931	»
Louis Calonne	d°	28 Décembre 1931	»
Paul Calonne	d°	1er Mars 1932	»
René Cardon	d°	14 Avril 1932	»

NOMS	EMPLOI	DATE D'ENTRÉE AU SERVICE	SALAIRE
Louis Carpentier	Terrassier	24 Décembre 1931	910 fr.
Louis Casène	d°	5 Janvier 1932	»
Robert Catteau	d°	3 Mars 1932	»
Prosper Cauwelier	d°	11 Janvier 1932	»
Henri Clavier	d°	28 Décembre 1931	»
Jules Debacker	d°	3 Mars 1932	»
Joseph Debock	d°	1er Mars 1932	»
Charles Decleck	d°	3 Juin 1932	»
Gustave Decuyper	d°	21 Décembre 1931	»
Augustin Dejonghe	d°	21 Juin 1932	»
Lucien Delerue	d°	3 Juin 1932	»
Paul Delobel	d°	28 Décembre 1931	»
Charles Deprez	d°	11 Janvier 1932	»
Franç. Deschamphelaere	d°	3 Mars 1932	»
Jules Desmet	d°	29 Mars 1932	»
Désiré Destabel	d°	7 Avril 1932	»
Gabriel Devinck	d°	2 Janvier 1932	»
César Dorchies	d°	16 Janvier 1932	»
Paul Faucomprez	d°	16 Janvier 1932	»
Victor Favier	d°	5 Janvier 1932	»
Léon François	d°	10 Mars 1932	»
Maurice Feys	d°	14 Avril 1932	»
Louis Georges	d°	10 Mars 1932	»
Maurice Gobeyn	d°	3 Juin 1932	»
Charles Govaerts	d°	16 Janvier 1932	»
Paul Hérin	d°	11 Janvier 1932	»
Henri Herreman	d°	3 Juin 1932	»
Charles Housaer	d°	29 Mars 1932	»
Camille Hubert	d°	11 Janvier 1932	»
Charles Jacobs	d°	3 Juin 1932	»
Auguste Jaubert	d°	7 Avril 1932	»
André Lafosse	d°	7 Avril 1932	»
Kléber Lantoine	d°	24 Décembre 1931	»
Georges Laurent	d°	12 Avril 1932	»
Eugène Legru	d°	3 Juin 1932	»
Maurice Leignel	d°	24 Décembre 1931	»
Henri Lemoine	d°	24 Décembre 1931	»
Auguste Leprêtre	d°	16 Janvier 1932	»
François Letitre	d°	2 Janvier 1932	»
Théodore L'Hote	d°	2 Janvier 1932	»
Edouard Maerten	d°	24 Décembre 1931	»
Etienne Mallet	d°	11 Janvier 1932	»
Pierre Maquet	d°	11 Janvier 1932	»
Maurice Menu	d°	24 Mars 1932	»
Achille Moreau	d°	11 Janvier 1932	»
Marcel Mortelette	d°	2 Janvier 1932	»
Alexandre Moulron	d°	1er Mars 1932	»
Maurice Musmaque	d°	2 Janvier 1932	»
Camille Muylaert	d°	24 Décembre 1931	»
Eugène Neslany	d°	3 Mars 1932	»
Eugène Odent	d°	24 Mars 1932	»
Albert Peignat	d°	28 Décembre 1931	»
Arthur Pelsener	d°	14 Janvier 1932	»
Emile Pénicot	d°	3 Mars 1932	»
Georges Prévost	d°	5 Janvier 1932	»
Jules Salomé	d°	16 Janvier 1932	»
Léon Santens	d°	3 Mars 1932	»

NOMS	EMPLOI	DATE D'ENTRÉE AU SERVICE	SALAIRE
Adolphe Ségard	Terrassier	21 Juin 1932	910 fr.
Kléber Thirmon	d°	26 Décembre 1931	»
Raymond Trèves	d°	3 Mars 1932	»
Marceau Tytgat	d°	7 Avril 1932	»
Louis Vangeuchten	d°	2 Janvier 1932	»
Pierre Van Weydeveldt	d°	21 Décembre 1931	»
Liévin Verheylesonne ..	d°	6 Décembre 1935	»
Arsène Vynck	d°	3 Mars 1932	»
Paul Wattrelos	d°	21 Juin 1933	»
Alexis Dupont	d°	14 Janvier 1932	»
Pierre Rogé	d°	11 Janvier 1932	»

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Assistance Médicale Scolaire. Echelle de traitements des Assistantes

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 25 Septembre 1935, instituant le Statut des Assistantes Médicales Scolaires ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935, instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel des agents du cadre secon-

daire ci-après désignés, affectées au service de l'Assistance Médicale Scolaire, est fixé comme suit avec effet du 16 Juin 1936 :

Assistantes Médicales diplômées	885 fr.
Assistantes Médicales non diplômées ..	780 fr.
avec majoration mensuelle de 26 fr. 25 par période de deux années de service avec maximum de	885 fr.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Assistance Médicale Scolaire. Nouveaux traitements des Assistantes

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, fixant le salaire des agents du cadre secondaire, affectés au service de l'Assistance Médicale Scolaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

NOMS	EMPLOI	DATE D'ENTRÉE AU SERVICE	SALAIRE	MAJORATION	TOTAL
5me Direction					
Mlles Wahanin	assistante médicale diplômée	16 janvier 1930	885		885
Pieters	d°	1er mars 1935	d°		885
Lenancker	d°	1er nov. 1935	d°		885
Mmes Veuve Béghin	assistante non diplômée	2 février 1923	780	105	885
Veuve De Bruyne	d°	1er mars 1926	d°	d°	885
Veuve Fissore	d°	1er février 1924	d°	d°	885
Hennebert	d°	1er octobre 1925	d°	d°	885
Lesne	d°	1er février 1923	d°	d°	885
Veuve Marie	d°	d°	d°	d°	885
Rosar	d°	d°	d°	d°	885
Waterlot	d°	1er février 1924	d°	d°	885

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire.

Caisse des Ecoles. Echelle de traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935, instutant le statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel des agents du cadre secon-

daire, ci-après désignés, affectés à la Caisse des Ecoles, est fixé comme suit avec effet du 16 Juin 1936 :

Convoyeur	935 frs
Magasinier manœuvre	895 frs
Surveillant terrain de jeux	790 frs
Concierge terrain de l'Arbrisseau	425 frs
Cuisinières	420 frs
Aides-cuisinières	385 frs
Surveillantes de cantines	100 frs

Article 2. — Le salaire mensuel défini à l'article précédent sera réduit de 1/30 par journée d'interruption, pendant toute la durée des absences, dimanches et fêtes compris, exception faite de celles résultant de l'application du congé annuel prévu à l'article 6 du statut du personnel du cadre secondaire, modifié par notre arrêté du 13 Juin 1936.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 30 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire.

Caisse des Ecoles. Nouveaux traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, fixant le salaire des agents du cadre secondaire, affectés à la Caisse des Ecoles ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

Noms	Emploi	Date d'entrée au service	Salaire
	4e Direction *Caisse des Ecoles*		
MM. :			
Georges Roussel	convoyeur	1er Janvier 1936	935 frs
Gaston Berth	magasinier manœuvre	1er Août 1929	895 frs
Arthur Lallau	surveillant terrain de jeux	1er Août 1934	790 frs
Eugène Vandionant	d°	1er Août 1934	790 frs
Mmes :			
Dompsin, femme Elsermans	concierge terrain Arbrisseau	1er Novembre 1934	425 frs
Bauche femme Dinant	cuisinière	1er Juin 1927	420 frs
Martha Berthe	d°	1er Octobre 1929	»
Deblondé Veuve Martinache	d°	16 Octobre 1934	»
Adèle Deneubourg	d°	16 Décembre 1920	»
Fin femme Leroy	d°	1er Octobre 1928	»
Marie Herremans	d°	1er Décembre 1930	»
Keignaert femme Dilly	d°	1er Février 1931	»
Lecocq Veuve Destur	d°	1er Février 1920	»
Toussaint Veuve Descamps	d°	1er Octobre 1924	»
Van Praet Veuve Forestier	d°	1er Juin 1900	»
Vanschoorisse Veuve Laporte	d°	16 Décembre 1932	»
Demacker femme Lagache	d°	1er Juillet 1936	»
Allard Veuve Dechepy	d°	1er Décembre 1931	»
Flament femme Marquillies	d°	1er Novembre 1928	»
Josien Veuve Rohaut	d°	1er Novembre 1920	»
Porquet Veuve Darras	d°	1er Février 1927	»
Vallet femme Druelle	d°	1er Octobre 1923	»
Marceline Bauche	aide-cuisinière	1er Octobre 1928	385 frs
Bonnet Veuve Vandenberghe	d°	16 Octobre 1934	»
Brice femme Saint Venant	d°	1er Décembre 1930	»
Buyens femme Ver Eecke	d°	16 Novembre 1932	»
Calin femme Despierre	d°	16 Juillet 1933	»
Carlier femme Pontois	d°	1er Octobre 1923	»
Dedos Veuve Dervaux	d°	1er Novembre 1933	»
Dehaes Veuve Ver Eecken	d°	16 Octobre 1930	»
Delansorne femme Quéhen	d°	1er Août 1933	»
Delonnet Germaine	d°	1er Octobre 1925	»
Dilly femme Decottignies	d°	1er Avril 1935	»
Doutrelong Veuve Vannonderbecke	d°	16 Octobre 1934	»
Dutelle femme Fournier	d°	1er Novembre 1926	»
Duyts Chaever Veuve Bocquet	d°	1er Mars 1934	»
Fiévet Veuve Martinache	d°	1er Janvier 1932	»
Furne Veuve Hespel	d°	1er Octobre 1919	»
Gellynck femme Leplus	d°	1er Janvier 1931	»
Goossens femme Lepot	d°	1er Octobre 1935	»
Goudin femme Goudin	d°	1er Octobre 1919	»
Raymonde Grimonprez	d°	16 Décembre 1935	»
Léonie Heyndrickx	d°	1er Mai 1935	»
Isbled Veuve Duponchelle	d°	1er Mai 1935	»
Lambre Veuve Caude	d°	16 Décembre 1923	»
Leniaert fme Vandenbroecke	d°	1er Octobre 1926	»

NOMS	EMPLOI	AU SERVICE DATE D'ENTRÉE	SALAIRE
Lenoir d'Espinasse femme Leroy	aide-cuisinière	1er Octobre 1930	385 frs
Lenoir d'Espinasse femme Devernay	d°	1er Octobre 1924	»
Loerendopt femme Ruelens	d°	1er Novembre 1929	»
Jeanne Menez	d°	16 Mai 1935	»
Jeanne Millot	d°	16 Juillet 1935	»
Mortelette femme Jayet	d°	1er Juillet 1935	»
Moulron Veuve Philippo	d°	16 Novembre 1933	»
Léonie Ottelard	d°	1er Mars 1933	»
Padovani Veuve Dubrulle	d°	1er Décembre 1931	»
Rigaut femme Smit	d°	1er Février 1933	»
Sinnesal Veuve Vancraenenbroeck	d°	1er Mars 1934	»
Germaine Syoen	d°	16 Avril 1933	»
Trouwaert Veuve Vincke	d°	16 Juillet 1931	»
Vahe Veuve Chartrer	d°	1er Octobre 1932	»
Vanackère Veuve Tersin	d°	16 Janvier 1930	»
Van Praet femme Montay	d°	1er Octobre 1930	»
Vincent Veuve Waytens	d°	1er Février 1929	»
Louise Pottier	d°	1er Février 1935	»
Gauthier femme Boone	d°	16 Février 1935	»
Boucher Veuve Delaune	d°	1er Décembre 1935	»
Pelissier femme Cauderlier	d°	16 Janvier 1936	»
Carez femme Vanderkelen	d°	1er Juin 1936	»
Merlin femme Leterme	d°	1er Juillet 1936	»
Metro Veuve Tiebois	d°	1er Juillet 1936	»
Boistel femme Hurtrez	d°	1er Décembre 1902	»
Héléna Defretin	d°	1er Février 1920	»
Delezenne femme Vigouroux	d°	1er Mars 1933	»
Joveniaux Veuve Corsin	d°	16 Octobre 1930	»
Liette Veuve Usal	d°	1er Novembre 1919	»
Stéphanie Rolland	d°	1er Décembre 1910	»
Angèle Verdon	d°	1er Juin 1911	»
Aline Hurtrez	d°	1er Juillet 1936	»
Poppe femme Vancauwenberghe	d°	1er Avril 1933	»
Lefebvre femme Deledicque	d°	1er Janvier 1935	»
François femme Boulanger	d°	1er Juillet 1936	»
Leignel Veuve Resmont	d°	16 Novembre 1919	»
Legrand Veuve Dufresnoy	d°	1er Juin 1920	»
Massez femme Neels	d°	1er Juillet 1936	»
Lesne Veuve Husson	d°	1er Juillet 1936	

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 30 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire.

Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe. Echelle de traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935, instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire des agents du cadre secondaire, ci-après désignés, affectés à l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe, est fixé comme suit avec effet du 16 Juin 1936 :

Infirmière, par mois 1.040 frs, nourrie ;

Cuisinières : 655 frs, nourrie ; après 2 ans de présence : 670 frs.

Aides-cuisinières : 590 frs, nourrie.

Lingère, après 2 ans de présence : 600 frs non nourrie.

Convoyeuses : 325 frs pour 4 heures de service journalier. Non nourries.

Cuisinière intérimaire: par journée de travail: 26 fr, nourrie.

Aides-cuisinières intérimaires: par journée de travail : 23 fr. nourries.

Convoyeuses intérimaires : par heure de travail : 3 fr. 15 non nourries,

Article 2. — Le salaire mensuel défini à l'article précédent sera réduit de 1/30 par journée d'interruption, ou de 1/240 par heure ou fraction d'heure d'interruption, pendant toute la durée des absences dimanches et fêtes compris, exception faite de celles résultant de l'application du congé annuel prévu à l'article 6 du Statut du personnel du cadre secondaire, modifié par notre arrêté du 13 Juin 1936.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 30 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire.

Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe. Nouveaux traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour fixant le salaire des agents du cadre secondaire, affectés à l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

Noms	Emploi	Date d'entrée au service municipal		Salaire mensuel
		4me Direction, Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe		
Mmes :				
Leclerc-Clémense Vandeportaele	Infirmière	1er Janv. 1926	Insp. médicale Fives Ecole de plein air	1.040 fr.
Clément-Philomène Gollet-Muret	Cuisinière	1er Mars 1921	Cantines r. de Bailleul Cantines Fg Béthune Ecole de plein air	670 fr.
Dubois-Henriette Bauwens	Aide-cuisinière	1er Janv. 1933	Ecole de plein air	600 fr.
Legrux-Fernande Richarme	d°	1er Juin 1924	Cantines Vantroyen Ecole de plein air	600 fr.
Bassé-Mathilde Wauters	d°	1er Mars 1930	Cantines Buffon Ecole de plein air	600 fr.
Buyens Elise, femme Pope, divorcée	d°	1er Janv. 1932	Ecole de plein air	600 fr.
Derome Suzanne Dumont	d°	1er Juin 1936	Ecole de plein air	590 fr.
Brunel-Belgamine Martin	Lingère	1er Nov. 1907	Cuisine rue Fénelon Cuisine rue Manuel Cantines Turgot Cantines Vignette Ecole de plein air	600 fr.
Smalbeen-Zélie Pollaert	Convoyeuse	1er Oct. 1906	Cantines, r. de Bailleul Ecole de plein air	325 fr.
Petit-Pauline France ..	d°	1er Déc. 1929	Cantines r. de Bailleul Ecole de plein air	325 fr.
Jeanne Carlier	d°	1er Juin 1931	Cantines Lakanal Ecole de plein air	325 fr.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 30 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Service Municipal de Chômage. Modification de l'article 9 du Statut

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 26 Décembre 1935 portant création du Statut du personnel secondaire affecté au Service Municipal de Chômage ;

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte pour déterminer la situation du personnel en fonctions au 1er Décembre 1935, des avantages qui lui étaient acquis lors de la mise en vigueur de notre arrêté précité ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le paragraphe 4 de l'article 9 de notre arrêté susvisé est complété comme suit :

« ...Toutefois les agents en fonctions au 1er Décembre 1935 bénéficieront à titre personnel pour la régularisation de leur situation au point de vue du salaire, des conditions fixées par la note de service du Secrétaire Général en date du 21 Novembre 1934 pour autant que ces dernières dispositions seront plus avantageuses que celles prévues au présent article ».

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 7 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire.

Service Municipal de Chômage. Echelle de traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935, instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Vu notre arrêté du 26 Décembre 1935, instituant le Statut du personnel du cadre secondaire affecté au Service Municipal de Chômage ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel des agents du cadre secondaire, ci-après désignés, affectés au Service Municipal de Chômage est fixé comme suit avec effet du 16 Juin 1936 :

I. — AGENTS CHARGÉS D'UN EMPLOI PRINCIPAL

Rédacteur ou agent ayant en charge le fonctionnement d'un bureau ou d'une section

a) période de stage	950 frs
à partir de l'admission.	
b) définitive	975 frs
c) après un an de service, non compris le stage	1.000 frs
d) après trois ans de service	1.025 frs
e) après cinq ans de service	1.080 frs
f) après huit ans de service	1,105 frs

Article 2. — Est maintenue à 5 francs par jour l'indemnité allouée aux agents chargés d'effectuer le paiement des secours aux chômeurs.

II. — Agents du service ordinaire

a) période de stage	815 frs
b) à partir de l'admission définitive	870 frs
c) après un an de service, stage non compris	895 frs
d) après trois ans de service	920 frs
e) après cinq ans de service	945 frs
f) après huit ans de service	975 frs

III. — Personnel de surveillance et d'entretien

Concierge : 450 francs

Femmes de service : 73 fr. 75 à l'admission et 75 frs après deux ans de présence, pour une heure de service par jour.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire.

Service Municipal de Chômage. Nouveaux traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 26 Décembre 1935 modifié par arrêté de ce jour, portant création du Statut du personnel secondaire affecté au Service Municipal de Chômage ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés, affectés au Service Municipal de Chômage est fixé comme suit :

NOMS	EMPLIOI	SALAIRE	EFFET DU :
MM. Jean Laurent	Employé	900 fr.	16 Janvier 1936
Emile Demarchelier	d°	900 fr.	16 Janvier 1936
Robert Cooren	d°	900 fr.	16 Janvier 1936
René Edme	d°	900 fr.	16 Mars 1936
Maurice David	d°	900 fr.	1er Mai 1936
Ernest Lelong	d°	825 fr.	1er Mai 1936
Mlle Charlotte Boulet	d°	775 fr.	16 Juin 1936

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 7 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire.

Service Municipal de Chômage. Nouveaux traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, fixant le salaire des agents du cadre secondaire, affectés au Service Municipal de Chômage ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

Noms	Emploi	Date d'entrée au service	Salaire
	Bureau Central		
MM. Laurent André	Employé principal	13 Octobre 1933	1.080.00
Larmignat Henri	Rédacteur	8 Juin 1936	950.00
Cooren Robert	Employé	15 Janvier 1935	945.00
David Maurice	d°	3 Mai 1935	945.00
Decottignies Maurice	d°	8 Juin 1936	815.00
Boulet Charlotte	Dactylographe	1er Décembre 1933	815.00
Brunehant Julie	d°	20 Février 1934	945.00
Calixte Denise	d°	1er Avril 1933	945.00
Jasinski Renée	d°	31 Décembre 1932	945.00
Lambert Germaine	Employée	1er Avril 1933	945.00
	Bureau A		
Verschueren Paul	Employé principal	1er Avril 1933	1.080.00
Demarchelier Emile	Employé	16 Janvier 1935	945.00
Descamps Jules	d°	31 Décembre 1932	945.00
Desmadryls Constant	d°	Février 1933	945.00
Edmé René	d°	9 Octobre 1933	945.00
Hébant Ernest	d°	31 Décembre 1932	945.00
Laurent Jean	d°	14 Janvier 1935	945.00
Olivier Jean	d°	11 Janvier 1933	945.00
Poquet Gaston	d°	7 Décembre 1933	945.00
Vanlaton Madeleine	d°	4 Décembre 1933	945.00
	Bureau B		
MM. Thuytschaever Henri	Employé principal	31 Décembre 1932	950.00
Beirnaert Lucien	Employé	31 Décembre 1932	945.00
Derache Octave	d°	31 Décembre 1932	945.00
Friscourt François	d°	31 Décembre 1932	945.00
Boudenot Ida	d°	15 Mai 1933	945,00

NOMS	EMPLOI	DATE D'ENTRÉE AU SERVICE	SALAIRE
	Bureau C		
MM. Gisselaire Fernand	Employé principal	29 Octobre 1934	1.080.00
Brasseur Jules	Employé	13 Février 1933	945.00
Dervaux Louis	d°	31 Décembre 1932	945.00
Quin Lucien	d°	1er Décembre 1934	945.00
Lorfanfant Georgette ..	d°	31 Décembre 1932	945.00
Soetaert Madeleine	d°	31 Décembre 1932	945.00
	Bureau D		
MM. Delhi Léon	Employé principal	31 Décembre 1932	1.080.00
Leclercq Jean	Employé	7 Décembre 1933	945.00
Lelong Ernest	d°	29 Novembre 1933	870.00
	Régisseurs		
MM. Basselaert Léon	Employé	29 Décembre 1933	945.00
Decottignies Julien	d°	4 Janvier 1933	945.00
Dutbillœul Raymond ..	d°	4 Janvier 1933	945.00
Govart Paul	d°	1er Avril 1933	945.00
	Personnel de surveillance et d'entretien		450.00 pour une heure de service par jour
Mmes Descamps Madeleine ...	Concierge	1er Avril 1933	75.00
Beirnaert Joséphine ...	Femme de ménage	15 Mai 1933	
Vandame Elise	d°	31 Décembre 1932	

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Crèches Municipales et Jardins d'enfants. Echelle de traitement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935 instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire des agents du cadre secondaire ci-après désignés, affectés aux Œuvres Municipales de l'Enfance — Crèches et Jardins d'Enfants — est fixé comme suit avec effet du 16 Juin 1936 :

Infirmière-chef diplômée, par mois : 1.040 frs, logée, chauffée, éclairée.

Infirmière et Surveillante Infirmière, par mois : 940 frs.

Gardienne, par mois : 625 frs.

Femmes de services, par mois : 590 frs ;

après 2 ans de présence : 600 frs.

Lingère, par mois : 73 frs, pour une heure de service par jour ;

après 2 ans de présence : 75 frs pour une heure de service par jour.

Article 2. — Le salaire mensuel défini à l'article précédent sera réduit de 1/30 par journée d'interruption, pendant toute la durée des absences, dimanches et fêtes compris, exception faite de celles résultant de l'application du congé annuel prévu à l'article 6 du statut du personnel du cadre secondaire, modifié par notre arrêté du 13 Juin 1936.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Crèches Municipales. Nouveaux traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, fixant le salaire des agents du cadre secondaire, affectés aux Œuvres Sociales de l'Enfance ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

NOMS	EMPLOI	DATE D'ENTRÉE AU SERVICE	SALAIRE
	5e DIRECTION		
	Crèches Municipales		
Mmes Desmoutiez	Infirmière-Chef diplômée	10 Juin 1931	1.040 frs
Louis	d°	20 Février 1933	1.040 frs
Mlle Guibert	Infirmière	10 Juin 1931	940 frs
Mmes Bigotte	Gardienne	Avril 1923	625 frs
Théron	d°	16 Juin 1931	625 frs
Soyez	d°	10 Juin 1931	625 frs
Mlle Rochart	d°	21 Décembre 1931	625 frs
Mmes Bourbotte	d°	15 Novembre 1932	625 frs
Delcourt	d°	15 Juillet 1931	625 frs
Foucher	d°	8 Août 1931	625 frs
Rochart	d°	Novembre 1929	625 frs
Fiévet	d°	7 Novembre 1932	625 frs
Blondel		1er Juillet 1933	625 frs
De Becker		11 Février 1935	625 frs
Branswyck	Gardienne intérimaire	26 Septembre 1934	590 frs
Lemahieu	d°	1er Octobre 1935	590 frs
Cottignies	Femme de ménage	10 Juin 1931	600 frs
Blondé	Blanchisseuse	7 Août 1931	600 frs
Polfliet	d°	23 Septembre 1931	600 frs
Courmont	d°	13 Septembre 1933	600 frs
Lenglain	Repasseuse	13 Novembre 1931	600 frs
Cailliau	Femme de service	1er Septembre 1931	600 frs
Verdebout	d°	1er Octobre 1934	590 frs
Cnudde	d°	15 Juillet 1931	600 frs
Mlle Carlier	d°	13 Novembre 1931	600 frs
Mme Keigniaert	Lingère	17 Mars 1936	367,50 (à raison 5 h. p. jour)

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins ». Nouveaux traitements

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté du 28 Juillet, fixant le salaire des agents du cadre secondaire, affectés aux Œuvres Socialés de l'Enfance ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

NOMS	EMPLOI	DATE D'ENTRÉE AU SERVICE	SALAIRE
	Jardin d'Enfants « Les P'tits Quinquins »		
Mme Thoores	Surveillante infirmière	1er Juillet 1931	940 frs
Mme Danel	Gardienne	14 Novembre 1931	625 frs
Mme Delire	Femme de service	23 Avril 1935	590 frs

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 31 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire

Bains. Echelle de traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935, instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire des agents du cadre secondaire, ci-après désignés, affectés aux établissements de bains, est fixé comme suit avec effet du 16 Juin 1936 :

Baigneuse, Etablissement de Bains, rue des Sarrazins, par mois : 480 frs pour 33 heures 1/2 de service par semaine.

Baigneuse, Etablissement de Bains du boulevard de la Liberté, par mois : 730 frs pour 48 heures de service par semaine.

Baigneurs et baigneuses intérimaires : par heure : 2 fr. 90.

Article 2. — Le salaire mensuel défini à l'article précédent sera réduit de 1/30 par journée d'interruption, ou de 1/240 par heure ou fraction d'heure d'interruption, pendant toute la durée des absences, dimanches et fêtes compris, exception faite de celles résultant de l'application du congé annuel prévu à l'article 6 du Statut du personnel du cadre secondaire, modifié par notre arrêté du 13 Juin 1936.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire.

Bains. Nouveaux traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, fixant le salaire des agents du cadre secondaire, affectés aux établissements de bains municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

NOMS	EMPLOI	DATE D'ENTRÉE AU SERVICE	SALAIRE
	5e DIRECTION		
Mmes Renaut	Baigneuse	15 Janvier 1925	480 frs
Beaurain	d°	1er Décembre 1933	730 frs

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Complément de pension à divers

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 Juillet 1928 décidant la péréquation des pensions servies aux retraités des Services Municipaux et l'attribution des majorations en résultant à raison de 70 % à dater du 1er Janvier 1928 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Mai 1929, approuvée par M. le Préfet du Nord le 27 du même mois, portant à 100 % le pourcentage desdites majorations, à compter du 1er Août 1929 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Les compléments de pensions ci-après seront servis aux Veuves d'agents retraités des Services Municipaux, reprises au tableau ci-dessous, à compter de la date de jouissance de leur pension.

Séance du Conseil Municipal du 30 *Juin* 1936

N° DES PENSIONS	NOMS	PENSION TOTALE RÉSULTANT DE LA PÉRÉQUATION	PENSION SERVIE SUR LES FONDS DE LA CAISSE DES RETRAITES	COMPLÉMENT DE LA PENSION	JOUISSANCE DE LA PENSION
1037	Vve Gustave Lemoine ..	3.055,92	2.394,92	661,00	7 Janvier 1936
1038	Vve Joseph Mestdagh ..	3.250,00	1.987,50	1.262,50	3 Février 1936
1046	Vve Jules Lopers	3.405,76	1.674,96	1.730,80	7 Mars 1936
1047	Vve Jules Ruckebusch ..	3.939,24	2.103,28	1.835,96	13 Mars 1936
1050	Vve Gaston Peltier	3.706,66	3.406,66	300,00	27 Mars 1936
1051	Vve Urbain Delécluse ..	3.250,00	1.450,00	1.800,00	1er Avril 1936
1052	Vve Arsène Mazy	3.185,44	1.583,48	1.601,96	3 Avril 1936
1056	Vve Joseph Brakelmeain	2.868,76	2.361,84	506,92	14 Mai 1936
1058	Vve Jules Delannoy	3.338,36	1.666,00	1.672,36	19 Mai 1936

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Majorations de pensions à divers

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 Juin 1930 allouant aux Retraités des Services Municipaux, titulaires de pensions d'ancienneté, une majoration de leur pension en considération du nombre des enfants élevés par eux jusque l'âge de 16 ans et sur les bases suivantes :

10 % de la pension pour les trois premiers enfants élevés jusque l'âge de 16 ans ;

5 % de la pension ajoutés à cette première majoration pour chaque enfant au delà du 3e ;

Aux veuves desdits retraités, 50 % du montant des majorations telles qu'elles sont ci-dessus indiquées ;

Arrêtons :

Article 1. — Il est alloué aux veuves d'agents retraités reprises ci-après une majoration de leur pension s'élevant :

N° des pensions		Montant de la pension	Taux de la majoration	Montant de la majoration	Point de départ de la majoration
1038	Vve Joseph Mesdagh ..	3.250,00	4 enfants 15 %	487,50	3 Février 1936
1039	Vve Marcel Moutier	3.088,87	4 enfants 15 %	463,32	9 Février 1936
1052	Vve Arsène Mazy	3.185,44	3 enfants 10 %	318,56	3 Avril 1936
1054	Vve Théodore Delporte..	3.080,00	3 enfants 10 %	308,00	26 Février 1936

Article 2. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Allocation de 5 % sur pension et majoration pour charges de famille à divers

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Décembre 1931 décidant d'accorder, à compter du 1er Juillet 1930, une allocation de 5 % calculée sur les pensions et majorations pour charges de famille servies aux retraités des Services Municipaux, âgés de plus de 65 ans, titulaires d'une pension d'ancienneté dans la liquidation de laquelle il n'a pas été fait état des services postérieurs au 31 Décembre 1929 et, par conséquent, des nouveaux traitements en vigueur à dater du 1er Janvier 1930 ;

Vu la lettre de M. le Préfet du Nord, en date du 17 Mars 1934, faisant connaître que M. le Ministre de l'Intérieur autorise le paiement de ladite allocation à la condition que les avantages accordés aux retraités des Services Municipaux n'excèdent pas ceux qui ont été offerts aux anciens fonctionnaires de l'Etat ;

Arrêtons :

Article 1. — Les veuves d'agents retraités des Services Municipaux désignées ci-après bénéficieront d'une allocation de 5 % calculée sur le montant de leur pension et de leur majoration pour charges de famille, aux dates ci-dessous indiquées.

N° des pensions	Noms et Prénoms	Total annuel des : pension principale complément de pension et majoration pour charges de famille	Allocation annuelle de 5 %	Observations
1037	Vve Gustave Lemoine ..	3.055, 92	152,80	Jouiss. du 7 Janvier 1936
1038	Vve Joseph Mestdagh ..	3.737,50	186,88	» 18 Novembre 1936
1046	Vve Jules Lepers	3.405,76	170,28	» 7 Mars 1936
1047	Vve Jules Ruckebusch ..	3.939,24	196,96	» 13 Mars 1936
1051	Vve Urbain Delécluse ..	3.250,00	162,50	» 1er Avril 1936
1052	Vve Arsène Mazy	3.504,00	175,20	» 3 Avril 1936
1056	Vve Joseph Brakelmeain	2.868,76	143,44	» 14 Mai 1936
1058	Vve Jules Delannoy	3.338,38	166,92	» 19 Mai 1936

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Versement rétroactif. Charles Portebois

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Charles Portebois, directeur de la Musique Municipale est autorisé à effectuer, au profit de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, le versement rétroactif de la retenue de 5 % pour la période du 16 Décembre 1911 au 31 Décembre 1923, soit 12 ans et 15 jours.

Ce versement portera sur un traitement annuel de 1.500 frs suivant décompte ci-après :

Pour 12 ans :	$\frac{1.500 \times 5 \times 12}{100} =$	900,00
Pour 15 jours :	$\frac{1.500 \times 5 \times 15}{100 \times 360} =$	3,15
		903,15

Le paiement de la somme de 903 frs 15 devra être effectué en un seul versement.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Juillet 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

Pages

Conseil Municipal :

Subvention. — Caisse de Chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 650

Secours. — Grévistes de l'agglomération lilloise. Fourniture de denrées. Marché. Vandervliet Frères 627

Baux :

Location temporaire. — Terrain. Quai Géry Legrand. Olympique Lillois 627

Fêtes et Cérémonies :

Rassemblement Syndical. — Cortège. Mesures d'ordre .. 633

Braderie annuelle 1936. — Mesures d'ordre 634

Fête Fédérale du Sport Ouvrier. — Mesures d'ordre 634

4me Tour du Nord Cycliste. — Mesures d'ordre 635

Bâtiments communaux :

Groupe scolaire du Faubourg des Postes. — Installation d'une cuisine au gaz. Marché. Compagnie Continentale du Gaz 627

Menuiseries spéciales. Adjudication-concours. Deloose et Cie 628

Parquets sans joints, granito. Adjudication-concours. Bertrand Zanussi 628

Plomberie, eau et gaz, etc. Adjudication-concours. Behin et Hug 628

Ecole maternelle Jean Aicard. — Installation d'une clôture en béton armé. Marché. Hayem 629

Installations sanitaires. Adjudication-concours. Gaston Carpentier 629

Institut Denis Diderot. — Fosses septiques. Adjudication-concours. Raymond Thomas 629

Installations sanitaires. Adjudication-concours. Etablissements Delannoy et Dewailly 630

Peinture. Adjudication. Albert Delava 630

Voies ferrées :

Egout sous les voies ferrées de Lille à Béthune. — Convention entre la Ville et la Compagnie du Chemin de Fer du Nord 630-636

Promenades. — Jardins. — Squares :

Square de Jussieu. — Reconstruction du trottoir. Société de Pavage et des Asphaltes de Paris 631

Voirie :

Interruptions de circulation :

Doudin (rue) 640

Lorraine (boulevard de) 641

Magasin (rue du) 642

Stations (rue des) 643

Trois Mollettes (rue des) 640

Quartiers. — Lotissements de terrains :

Henri Lestienne (rue) 644

Marengo (rue de) 645

Parmentier (rue) 646

Ponts. — Réfection du Pont Supérieur du Mont de Terre. Réduction de vitesse des véhicules 647

Propreté Publique. — Fourniture de chariots-poubelles. Marché Moutiez et Cie 631

Archives. — Bibliothèques :

Bibliothèques de Prêt. — Fourniture d'ouvrages. Marché Société Séquana 631

Enseignement des Beaux-Arts :

Ecole des Beaux-Arts. — Cours de modelage. Traitement. Claude Descarpentrie 648
Ecole Régionale d'Architecture. — Cessation de fonctions. Mesnard 649

Enseignement Technique :

Ecole Baggio. — Fourniture de matériel. Marché Ateliers Guillemin-Sergot-Pégard 632
Ecole Valentine Labbé. — Articles de mercerie. Marché Société Bokanowski et Cie 632

Enseignement Primaire :

Ecoles maternelles. — Fourniture de jouets. Marché Jean Lenfant 632
Ecoles primaires supérieures. — Secrétaire. Charlotte Boulet 649

Œuvres diverses :

Caisse de Chômage. — Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 650
Preventorium de Wormhoudt. — Echelle de traitement 698
Nouveaux traitements 699
Personnel temporaire. Femmes de service. Dortoirs. Mme Huysmans-Noullez 651
Veuve Mutin-Martigny 652
Surveillantes. Nominations 653

Finances :

Recettes. — Collecteur des droits de place. Cautionnement. Gaston Bosier 654

Alimentation :

Abattoirs, Halles et Marchés. — Statistique du prix des denrées 656
Prix de vente en cheville des viandes 661
Abattoirs. — Location de locaux 662

Distribution d'eau :

Alimentation en eau potable. — Mise en demeure. Rue Jacquemars Giélée 49. Victor Dubois 665

Usines d'Emmerin et de Wattignies. — Energie électrique. Fixation du prix 667

Bains Municipaux. — Nouveau tarif 668

Ecole de natation rues d'Armentières et de Toul. Nomination à titre temporaire. Arthur Dufresnes 670

Hygiène :

Statistique sanitaire du mois d'Août 1936 671

Eclairage :

Energie électrique. — Fixation du prix 672-674

Police :

Lieux ouverts au public. — Cinéma, 24 rue des Augustins. Autorisation Delbeke 675

Services Municipaux :

Emploi de contrôleur des droits de voirie. Programme de concours 676

Licenciement des vieux serviteurs. Brunel (Mme) 678

Secrétariat Général :

Mutation :

Lejeune Maurice 679

Première Direction :

Promotions :

Desmarets 680

Meurillon (Mlle) 680

Deuxième Direction :

Promotions :

Pat. Abrogation 681

Tricoteux 680

Recette Municipale :

Nomination :

Bosier Gaston 681

Quatrième Direction :

Nomination. — Promotions :

Bouillard 682

Decoene André 683

Deswarte 682

Facon 684

Plessier 682

Portebois 684

Tant 680

Indemnités :

Deplanque 685

Soualle 685

Police :

Titularisation. — Promotions :

Basse François 686

Brienne Henri 686

Charlet Jules 686

Delemarle Charles 687

Durot Jean 686

Pomme Henri 686

Toussaert Henri 686

Varlet Georges 686

Octroi :

Tableau d'avancement. — Receveur et commis comptable 688

Commis-comptable. — Nomination. Delemarle Paul 688

Receveur. — Nomination. Crespel Robert 689

Agents du cadre secondaire :

Paiement des salaires au mois 690

Femmes de service. — Nouveau traitement. Vandenbulcke-Mouy (Mme) 691

Propreté Publique et Transports Municipaux. — Echelle de traitements 692

Nouveau mode de rémunération 693

Ecole pratique de garçons. — Echelle de traitements 694

Nouveaux traitements 695

Ecole pratique de jeunes filles. — Echelle de traitements 696

Nouveaux traitements 696

Assistance médicale scolaire. — Nouveau traitement. Pigeyre (Mme) 697

Preventorium de Wormhoudt. — Echelle de traitements.. 698

Nouveaux traitements 699

CONSEIL MUNICIPAL. — **Grévistes de l'agglomération lilloise. Fourniture de denrées. Marché. Vandervliet Frères**

DU 7 AOUT 1936

Soumission pour fourniture de denrées aux grévistes de l'agglomération lilloise au profit de MM. Vandervliet Frères, 51, rue de Puébla à Lille, moyennant la somme de 90.000 francs.

Enregistré le 12 Août 1936, n° 347.

BAUX. — **Location temporaire. Terrain quai Géry Legrand. Olympique Lillois**

DES 14 DÉCEMBRE 1935, ET 25 AOUT 1936

Bail au profit de l'Olympique Lillois, dont le siège social est à Lille, 13, rue Faidherbe, pour une durée de 10 ans, à compter du 1er Décembre 1935, moyennant une redevance annuelle d'un franc, d'un terrain de 1.162 m2, situé à Lille, quai Géry Legrand, cadastré sous le n° 14 partie de la section F.

Enregistré le 5 Septembre 1936, n° 577.

BATIMENTS COMMUNAUX. — **Groupe scolaire du Faubourg des Postes. Installation d'une cuisine au gaz. Marché. Compagnie Continentale du Gaz**

DU 24 AOUT 1936

Soumission pour installation d'une cuisine au gaz au Groupe Scolaire du Faubourg des Postes, au profit de la Compagnie Continentale du Gaz 65, rue d'Anjou à Paris, moyennant la somme de 32.995 francs.

Enregistré le 9 Septembre 1936, n° 619.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Groupe scolaire du Faubourg des Postes. Menuiseries spéciales. Adjudication-concours. Deloose et Cie

DES 12 JUIN ET 14 AOUT 1936

Adjudication-concours des travaux de construction du Groupe Scolaire du Faubourg des Postes — menuiseries spéciales — au profit de MM. Deloose et Cie, 90, rue du Chevalier Français à Lille, moyennant la somme de 71.658 francs 50.

Enregistré le 28 Septembre 1936, n° 795.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Groupe scolaire du Faubourg des Postes. Parquets sans joints, granito. Adjudication-concours. Bertrand Zanussi

DES 26 MAI ET 14 AOUT 1936

Adjudication-concours des travaux de construction du Groupe Scolaire du Faubourg des Postes — parquets sans joints — 2e lot — granito — au profit de M. Bertrand Zanussi, 39, avenue de Bretagne à Lille, moyennant la somme de 22.120 francs 70.

Enregistré le 18 Septembre 1936, n° 718.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Groupe scolaire du Faubourg des Postes. Plomberie, eau et gaz, etc. Adjudication-concours. Béhin et Hug

DES 26 MAI ET 14 AOUT 1936

Adjudication-concours des travaux de construction du Groupe Scolaire du Faubourg des Postes — 9e lot — plomberie, eau et gaz, etc.., — au profit de MM. Béhin et Hug, 36, rue de Jemmapes à Lille, moyennant la somme de 105.029 francs 28.

Enregistré le 26 Septembre 1936, n° 789.

BATIMENTS COMMUNAUX.—Ecole Maternelle Jean Aicard.

Installation d'une clôture en béton armé. Marché. Hayem

DU 24 AOUT 1936

Soumission pour l'installation d'une clôture en béton armé à l'Ecole Maternelle Jean Aicard, au profit de M. Hayem, 66, rue de Sainte Hélène à Saint-André-lez-Lille, moyennant la somme de 10.000 francs.

Enregistré le 3 Septembre 1936, n° 558.

BATIMENTS COMMUNAUX.—Ecole Maternelle Jean Aicard.

Installations sanitaires. Adjudication-concours.

Gaston Carpentier

DES 26 JUIN ET 14 AOUT 1936

Adjudication-concours des travaux de construction de l'Ecole Maternelle Jean Aicard — IIe lot — installations sanitaires — au profit de M. Gaston Carpentier, 13, rue de Dunkerque à Armentières, moyennant la somme de 32.387 francs 15.

Enregistré le 22 Septembre 1936, n° 744.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Institut Denis Diderot.

Fosses septiques. Adjudication-concours. Raymond Thomas

DES 28 AVRIL ET 14 AOUT 1936

Adjudication-concours des travaux de construction de l'Institut Denis Diderot — 2e lot — fosses septiques — au profit de M. Raymond Thomas, 8, rue Gustave Delory à Lille, moyennant la somme de 43.151 francs 50.

Enregistré le 24 Septembre 1936, n° 775.

BATIMENTS COMMUNAUX. — **Institut Denis Diderot.**

Installations sanitaires. Adjudication-concours.

Etablissements Delannoy et Dewailly

DES 17 JUILLET ET 14 AOUT 1936

Adjudication-concours des travaux de construction de l'Institut Denis Diderot — 7e lot — installations sanitaires — au profit des Etablissements Delannoy et Dewailly, 78, rue Sadi Carnot à Armentières, moyennant la somme de 553.215 francs.

Enregistré le 22 Septembre 1936, n° 742.

BATIMENTS COMMUNAUX. — **Institut Denis Diderot.**

Peinture. Adjudication. Albert Delava

DU 11 AOUT 1936

Adjudication des travaux de construction de l'Institut Denis Diderot — 11e lot — peinture — au profit de M. Albert Delava, 12, rue A. Vanderhaghen à Haubourdin, moyennant la somme de 323.189 francs 38.

Enregistré le 19 Septembre 1936, n° 733.

VOIES FERRÉES. — **Egout sous les voies ferrées de Lille à Béthune. Convention entre la Ville et la Compagnie du Chemin de fer du Nord**

DES 20 JANVIER, 24 JUIN et 10 AOUT 1936

Convention aux termes de laquelle la Compagnie du Chemin de Fer du Nord accorde à la Ville l'autorisation de construire un égout sous les voies ferrées de Lille à Béthune au P.N. 7, kilomètres 6/979, contre remboursement d'une somme de

3.990 francs 03, pour travaux de consolidation des voies effectués par ladite Compagnie et paiement d'une redevance annuelle de 40 francs.

Enregistré le 22 août 1936, n° 469.

PROMENADES, JARDINS, SQUARES. — Square de Jussieu. Reconstruction du trottoir. Société de Pavage et des Asphaltes de Paris

DU 17 AOUT 1936

Soumission pour reconstruction du trottoir du Square de Jussieu au profit de la Société de Pavage et des Asphaltes de Paris, 64, rue Abélard à Lille, moyennant la somme de 15.000 fr.

Enregistré le 20 Août 1936, n° 431.

VOIRIE. — Propreté Publique. Fourniture de chariots-poubelles. Marché. Moutiez et Cie

DU 31 AOUT 1936

Soumission pour fourniture de chariots-poubelles au Service de la Propreté Publique, au profit de MM. Moutiez et Cie, quai de Marseille à Roubaix, moyennant la somme de 78.900 fr.

Enregistré le 10 Septembre 1936, n° 626.

BIBLIOTHÈQUE DE PRÊT. — Fourniture d'ouvrages. Marché. Société Séquana

DU 31 AOUT 1936

Soumission pour fourniture d'ouvrages aux Bibliothèques de Prêt, au profit de la Société Séquana, 33, rue de Naples à Paris (VIIIe), moyennant la somme de 12.000 francs.

Enregistré le 5 Septembre 1936, n° 578.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Baggio.

Fourniture de matériel. Marché. Ateliers Guillemin-Sergot-Pégard

DU 31 AOUT 1936

Soumission pour fourniture de matériel à l'Ecole Baggio, au profit des Ateliers Guillemin-Sergot-Pégard à Albert (Somme), moyennant la somme de 33.000 francs.

Enregistré le 9 Septembre 1936, n° 620.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Valentine Labbé.

Articles de mercerie. Marché. Société Bokanowski et Cie

DU 24 AOUT 1936

Soumission pour fourniture d'articles de mercerie à l'Ecole Valentine Labbé, au profit de la Société Bokanowski et Cie, 38, rue Grande Chaussée à Lille, moyennant la somme de 8.000 fr.

Enregistré le 12 Septembre 1936, n° 654.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecoles Maternelles.

Fourniture de jouets. Marché. Jean Lenfant

DU 5 AOUT 1936

Soumission pour fourniture de jouets aux Ecoles Maternelles au profit de M. Jean Lenfant, 22, rue Neuve à Lille, moyennant la somme de 19.000 francs.

Enregistré le 20 Août 1936, n° 430.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Rassemblement Syndical.

Cortège. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu l'itinéraire du cortège du Rassemblement Syndical du 23 Août 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits dimanche 23 Août, à partir de treize heures trente : boulevard des Ecoles ; rue Solférino — partie comprise entre le boulevard des Ecoles et la rue Léon Gambetta ; place de la République, côté Préfecture ; boulevard de la Liberté, fraction comprise entre la place de la République et la rue Nationale ; rue Nationale, du boulevard de la Liberté à la Grand'Place ; Grand'Place, côté sens unique ; rues des Manneliers, de Paris ; de la place du Théâtre à la rue Gustave Delory ; dans le prolongement de la rue Gustave Delory conduisant à la Foire Commerciale.

Article 2. — Sur le parcours du cortège, pendant son passage, les terrasses, plantes, installations quelconques sur la voie publique, seront enlevées, les paravents seront repliés de façon à ne pas gêner la circulation. Les tentes et garde-soleil seront relevés ; les pots de fleurs et autres installations des fenêtres devront être solidement assujettis de manière à éviter les accidents.

Article 3. — Les dispositions ci-dessus cesseront d'être en vigueur un quart d'heure après le passage du cortège.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 21 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — **Braderie annuelle 1936.**

Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de la foule qu'attire la fête populaire de la Braderie ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sont interdits le Lundi 7 Septembre 1936 jusqu'à treize heures dans les rues de Paris, des Manneliers, Faidherbe, des Chats Bossus, la place du Théâtre, la Grand'Place, la rue Nationale — fraction comprise entre la Grand'Place et le boulevard de la Liberté, la rue du Molinel — entre la rue de Paris et la rue de Tournai.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 31 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — **Fête Fédérale du Sport Ouvrier.**

Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu le programme de la Première Fête Fédérale du Sport Ouvrier, les 14, 15, 16 et 17 Août 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits :

1° le samedi 15 Août 1936, dès quatorze heures et jusque la fin de l'arrivée de la course cycliste Paris-Lille, chaussée centrale du boulevard des Ecoles ;

2° le dimanche 16 Août 1936, a) de quatorze à quinze heures trente, chaussée centrale du boulevard des Ecoles, pendant la formation du cortège des Sociétés de Gymnastique ; b) à partir de quatorze heures quarante cinq et un quart d'heure avant le passage dudit Cortège sur la partie constituant la chaussée des voies ci-après : boulevard de la Liberté ; rue Nationale ; Grand'-Place ; rues des Manneliers, de Paris ; place Simon Vollant ; boulevards Papin, Louis XIV.

Ces dispositions cesseront d'être en vigueur un quart d'heure après le passage du Cortège.

Article 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 14 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — **Quatrième Tour du Nord cycliste. Mesures d'ordre**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu l'itinéraire du Quatrième Tour du Nord Cycliste :

Arrêtons :

Article 1. — La circulation et le stationnement des chevaux et des véhicules de toute nature seront interdits sur la chaussée

centrale du boulevard des Ecoles 1° Samedi 8 Août 1936, de seize heures trente à dix-huit heures, afin de permettre le fonctionnement du contrôle de ravitaillement de la première étape ; 2° lundi 10 Août 1936, de dix-sept heures trente à dix-neuf heures trente, afin de faciliter l'arrivée des concurrents de la troisième étape du quatrième Tour du Nord.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIES FERRÉES. — Egout sous les voies ferrées de Lille à Béthune. Convention entre la Ville et la Compagnie du Chemin de fer du Nord

L'an mil neuf cent trente six,

Le vingt Janvier,

Devant nous Auguste Ragheboom, adjoint au Maire de la Ville de Lille. Agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille.

A comparu :

M. Arbelet, Chef du Service du Domaine de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, Société Anonyme, dont le siège est à Paris, rue de Dunkerque, n° 18 ;

Agissant au nom de ladite Compagnie, en vertu des pouvoirs spéciaux qui lui ont été donnés à cet effet.

Et il a été dit et fait ce qui suit :

La Compagnie du Chemin de fer du Nord accorde en ce qui la concerne, à partir du premier Août mil neuf cent trente qua

tre pour la durée de sa propre concession qui doit expirer en mil neuf cent cinquante, sauf la réserve ci-après stipulée.

A la Ville de Lille ce qui est accepté par Nous, Adjoint au Maire.

L'autorisation de construire un égout qui traversera les voies de la ligne de Lille à Béthune, au P.N. n° 7 kilomètre 6/979 sur le territoire de la Commune de Lille.

Cette autorisation est consentie aux charges et conditions suivantes, que la Ville de Lille, ainsi que Nous, Adjoint au Maire l'y obligeons sera tenue d'exécuter indépendamment et en sus des prescriptions des autorisations administratives nécessaires.

1° De ne pouvoir gêner le service du chemin de fer et de se conformer rigoureusement aux lois et règlements sur la police des chemins de fer, ainsi qu'aux instructions des Agents de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, faute de quoi ceux-ci pourront prendre à ses frais toutes les mesures que nécessiterait la sécurité des trains ou du Personnel.

2° D'exécuter à ses frais, risques et périls, sous la surveillance et suivant les indications des Agents de la Compagnie du Nord, les travaux d'établissement, d'entretien et de réparation de l'égout dans les conditions ci-après :

a) L'égout à construire sera du type ovoïde de soixante dix centimètres sur un mètre cinq centimètres de section en béton de ciment de très bonne qualité, les parois et le radier auront deux cents millimètres minimum d'épaisseur ;

b) à la traversée des voies, les travaux seront exécutés à ciel ouvert. Le boisage de la fouille sera exécuté sous la direction et la surveillancee des Agents de la Compagnie. Le projet de détail de l'ouvrage y compris le projet d'étaiement et de blindage sera soumis avant tout commencement d'exécution, à l'approbation de la Compagnie du Nord ; il indiquera les formes et dimensions des diverses parties de l'ouvrage, la composition des bétons ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour l'exécution.

c) à la traversée des emprises du chemin de fer, l'égout ne devra comporter aucun regard de communication à l'air libre.

3° Après approbation par la Compagnie du Nord du projet de détails de l'égout et du programme d'exécution à la traversée

du chemin de fer, de prévenir au moins un mois à l'avance de son intention d'entreprendre les travaux d'installation de l'égout Monsieur le Chef de District d'Haubourdin, pour lui permettre de prendre toutes dispositions nécessaires pour les travaux de consolidation des voies et de faire assurer en temps utile la surveillance du chantier et de ne pouvoir, dans la suite, ouvrir aucune tranchée ou faire quelque opération que ce soit pour entretien ou réparation de l'égout dans l'enceinte du chemin de fer sans l'autorisation préalable de la Compagnie du Nord.

4° De rembourser à la Compagnie du Nord, à présentation des factures et avec une majoration de 20.5391 pour cent pour frais généraux (dont le taux variable chaque année, est déterminé d'accord avec l'Administration Supérieure) et de deux pour cent de taxe sur le chiffre d'affaires.

a) le coût des travaux, tels que ceux de soutènement et consolidation des voies ou autres qu'elle jugerait utile à la sécurité du chemin de fer, de faire exécuter par ses propres services aux lieu et place de la Ville de Lille pour l'installation ou la réparation de son égout.

b) les dépenses qui seront occasionnées tant par la surveillance des travaux que la Ville de Lille pourra être autorisée à faire exécuter à son égout dans l'enceinte de la voie ferrée que pour la surveillance spéciale que la Compagnie du Chemin de fer du Nord pourrait juger utile de faire exercer dans l'intérêt de la sécurité de l'exploitation du chemin de fer.

5° De conserver à sa charge les risques de dégradations de toute nature que l'égout courra par suite du passage des trains sur le chemin de fer ou pour toute autre cause, de ne pouvoir de ce chef, réclamer contre la Compagnie du Nord, aucune espèce d'indemnité, quand bien même des dégradations qui seraient ainsi survenues résulterait une interruption plus ou moins longue dans le fonctionnement de l'égout.

6° D'assumer la responsabilité directe des accidents qui arriveraient à ses représentants, employés et ouvriers ou à tout autre, au cours des travaux d'installation, réparations ou entretien de l'égout, pour autant que la victime de l'accident puisse rechercher une responsabilité autre que la sienne, de garantir la Compagnie du Chemin de fer du Nord, au besoin comme assureur de ladite Compagnie, contre toutes les réclamations

qui seraient élevées contre cette dernière, en raison de ces accidents et de leurs suites et dont la ville de Lille fera son affaire personnelle.

7° De demeurer de même responsable envers la Compagnie du Nord des dégâts ou dommages quelconques qui seraient causés dans les emprises du chemin de fer, par suite de rupture de l'égout fuite ou pour toute autre cause, de rembourser à la Compagnie du Nord le coût en principal et accessoires des réparations.

8° De ne pouvoir, de condition expresse, céder son droit aux présentes ni autrement en disposer.

9° Nonobstant la durée ci-dessus fixée, la Compagnie du Chemin de fer du Nord se réserve, comme l'Administration Supérieure, la faculté d'obliger la Ville de Lille à déplacer ou à modifier l'égout dans sa partie située dans les emprises du chemin de fer, comme aussi de faire cesser l'effet des présentes à quelque époque que ce soit, sans avoir à payer aucune espèce d'indemnité si les besoins ou l'intérêt du service du chemin de fer viennent à l'exiger, ce dont ladite Compagnie demeurera seule juge.

Il lui suffira de prévenir la Ville de Lille par simple lettre, trois mois à l'avance.

De son côté, cette dernière aura le droit de supprimer l'égout à toute époque et de résilier ainsi les présentes en prévenant la Compagnie du Chemin de fer du Nord deux mois à l'avance.

Les frais de déplacement, modification ou suppression de l'égout seront, en tous cas, à la charge de la Ville de Lille, en ce compris le coût en principal et accessoires, des travaux et réinstallations que la Compagnie du Nord jugerait alors utile à la sécurité du chemin de fer de faire exécuter par ses propres services aux lieu et place de la Ville de Lille.

En outre la Ville de Lille versera à la Compagnie du Chemin de fer du Nord pour compenser les sujétions résultant de l'installation de l'égout, une indemnité annuelle de Quarante francs révisable tous les trois ans au gré de ladite Compagnie et qui sera payable d'avance à la Gare de Lille, le premier août

de chaque année, sur quittances dressées par le Service du Domaine.

Et après lecture, M. Arbelet, a signé avec Nous, Adjoint au Maire.

ARBELET.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué,
RAGHEBOOM.

Vu et approuvé :
Lille le 24 Juin 1936.
Pour le Préfet :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
ILLISIBLE.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rues des Trois Mollettes et Doudin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures en vue de faciliter les travaux de pose de canalisation d'eau rue des Trois Mollettes ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation des véhicules sera interdite pendant la durée des travaux rue des Trois Mollettes entre la rue des Vieux Murs et la rue d'Angleterre, rue Doudin entre la rue Jean Jacques Rousseau et la rue des Trois Mollettes.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Août 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Boulevard de Lorraine

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande de la Maison Carette-Duburcq qui doit effectuer pour le compte de la Société des Docks et Magasins Généraux, le raccordement de la voie ferrée de la nouvelle gare Vauban aux Magasins Généraux ;

Considérant qu'il nous appartient de prendre les mesures utiles pour assurer la sécurité de la circulation ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation de tous les véhicules est interdite du 2 au 5 Septembre 1936 inclus boulevard de Lorraine, partie comprise entre la rue Feutry et la rue Colbert, pour permettre l'exécution des travaux de raccordement de la voie ferrée reliant la nouvelle gare Vauban aux Magasins Généraux.

Pendant la durée de cette interdiction, les véhicules emprunteront les rues Feutry, de la Marmora et Colbert.

Article 2. — Les barricadages et l'éclairage seront assurés par les soins et aux frais exclusifs de la Maison Carette-Du-

burcq, la Société des Docks et Magasins Généraux restant civilement responsable de tous les accidents qui pourraient survenir.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 31 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue du Magasin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la lettre en date du 10 Août par laquelle M. le Chef du Génie à Lille signale que le Grand Magasin aux Vivres situé rue du Magasin, angle de la rue Royale, menace ruine, qu'il est de toute nécessité de faire des reprises en sous-œuvre et que, pour éviter l'ébranlement du sol, il y a lieu d'interrompre la circulation des véhicules rue du Magasin, partie comprise entre la rue Royale et la rue Sainte-Marie ;

Considérant qu'il nous appartient de prendre les mesures utiles pour assurer la liberté et la sécurité de la circulation ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation de tous les véhicules est interdite rue du Magasin, partie comprise entre la rue Royale et la rue Sainte-Marie, pendant l'exécution des travaux de reprises en sous-œuvre du Grand Magasin aux Vivres.

Pendant cette interdiction, les véhicules emprunteront les rues Benvignat et Sainte Marie.

Article 2. — Les barricadages et l'éclairage seront assurés par les soins et aux frais exclusif de l'Administration du Génie.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue des Stations

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux, notamment l'article 97 ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation et le stationnement de tous les véhicules, rue des Stations, entre la rue Henri Loyer et le boulevard Montebello sont interdits à partir du 31 Août 1936 et pendant l'exécution des travaux de pavage dans cette rue.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Août 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué :

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Quartiers. Lotissement de terrain.
Rue Henri Lestienne

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibértaion en date du 30 Juin 1936 par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis défavorable à la demande présentée par M. Vilain, demeurant à Wambrechies, tendant à obtenir l'autorisation de lotir un terrain situé rue Henri Lestienne, d'une superficie de 357 m2 environ, et cadastré sous partie du n° 2958 de la section C ;

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

Arrêtons :

Article 1. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

Article 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours du 22 au 29 Août 1936 inclus de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

Article 3. — M. Deboissy, ancien Percepteur, est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 31 Août 1936 aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

Article 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera

appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville le 14 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Quartiers. Lotissement de terrain. Rue de Marengo

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 7 Août 1936 par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par Mmes Franquet et Van Doornick, demeurant rue de Marengo 7, tendant à obtenir l'autorisation de lotir un terrain situé rue de Marengo, d'une contenance de 425 m2 environ, cadastré sous partie du n° 477 de la Section D ;

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours du 22 au 29 Août 1936 inclus, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

Article 3. — M. Deboissy, ancien Percepteur, est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 31 Août 1936, aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

Article 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

Article 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville le 14 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Quartiers. Lotissement de terrain. Rue Parmentier

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 30 Juin 1936 par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par M. Mallet-Tiers, demeurant à Lille 76, rue du Long-Pot, tendant à obtenir l'autorisation de lotir un terrain situé rue Parmentier, d'une superficie de 385 m2 environ, repris au cadastre sous partie des N°s 3783, 3785 et 3786 de la section B ;

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

Arrêtons :

Article 1. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

Article 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours du 22 au 29 Août 1936 inclus, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

Article 3. — M. Deboissy, ancien Percepteur, est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 31 Août 1936, aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

Article 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

Article 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville le 14 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Ponts. Réfection du Pont Supérieur du Mont de Terre. Réduction de vitesse des véhicules.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la lettre de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord du 6 Août 1936 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il importe de prendre des mesures de sécurité publique préalablement à la réfection du pont supérieur du Mont de Terre ;

Arrêtons :

Article 1. — Pendant la période préliminaire à la réfection du Pont Supérieur du Mont de Terre — période commençant

dès maintenant — la vitesse maxima de tous véhicules, sur cet ouvrage, sera réduite à 10 km. à l'heure.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 31 Août 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

P. DEHOVE.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole des Beaux-Arts. Cours de modelage. Traitement. Claude Descarpentrie

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le traitement annuel de M. Claude Descarpentrie, professeur de modelage à l'Ecole des Beaux-Arts, est porté à 5.625 francs pour 6 heures de cours par semaine, le point de départ de l'ancienneté dans la classe étant fixé au 1er Octobre 1935.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 20 Juin 1936.

Hôtel de Ville le 21 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole Régionale d'Architecture. Cessation de fonctions. Mesnard

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté du 18 Juin 1936 autorisant M. Mesnard, surveillant à l'Ecole des Beaux-Arts, à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er Août 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Mesnard, surveillant à l'Ecole des Beaux-Arts, admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er Août 1936, cessera pareillement ses fonctions à l'Ecole Régionale d'Architecture à la date précitée.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 1er Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecoles primaires supérieures. Secrétaire. Charlotte Boulet

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935, instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Mlle Charlotte Boulet, dame employée affectée au Service Municipal de Chômage, est nommée secrétaire des écoles primaires supérieures, à partir du 16 Septembre 1936.

Article 2. — Mlle Boulet recevra un salaire mensuel de 800 francs.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 21 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses Syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de Chômage : 1° du Syndicat Textile ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics ;

Arrêtons :

Article 1. — Un mandat de paiement de Fr. : 1.222,65 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile pour le mois de Juillet 1936.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 741 journées à 5 fr. l'une : 3.705 francs.

Article 2. — M. le Receveur Municipal et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt.

Personnel temporaire. Dortoirs. Femme de service

Mme Huysmans-Noullez

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés en date des 1er Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

Vu notre arrêté du 16 Juin 1936 nommant les femmes de service affectées aux dortoirs du Preventorium de Wormhoudt pendant la durée de la Colonie Scolaire ;

Vu notre arrêté du 20 Juillet 1936, nommant Mlle Germaine Desrumaux dans le service précité du 1er Juillet au 30 Septembre 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Mme Huysmans, née Olga Noullez le 3 Novembre 1907 à Lille, y domiciliée rue de Canteleu, cour Godart 1, est nommée, dans les conditions fixées par nos arrêtés sus-visés, femme de service aux dortoirs du Preventorium de Wormhoudt, du 1er Août au 30 Septembre 1936, en remplacement de Mlle Germaine Desrumaux, démissionnaire.

ARTICLE 2. — Mme Huysmans recevra un salaire mensuel de 300 francs qui sera, le cas échéant, soumis à retenue au profit des Assurances Sociales.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt.

Personnel temporaire. Dortoirs. Femme de service

Veuve Mutin-Martigny

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés en date des 1er Juillet 1932 et 28 Janvier 1935 organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

Vu notre arrêté en date du 16 Juin 1936 nommant les femmes de service affectées aux dortoirs du Preventorium de Wormhoudt du 2 Juin au 30 Septembre 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Mme Veuve Mutin, née Augustine Martigny, le 23 Juillet 1890 à Paris, domiciliée à Lille rue de l'Alma, 17, est affectée aux dortoirs du Preventorium de Wormhoudt, du 1er Août au 30 Septembre 1936, dans les conditions fixées par nos arrêtés sus-visés, en remplacement de Mme Veuve De Greef, née Florentine Hennart, démissionnaire.

ARTICLE 2. — Mme Veuve Mutin recevra un salaire mensuel de 300 francs qui sera, le cas échéant, soumis à la retenue au profit des Assurances Sociales.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Personnel temporaire. Surveillantes. Nominations

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommées surveillantes au Preventorium de Wormhoudt, pour la période du 1er au 31 Août 1936 :

Mlle Marthe Crul, née le 10 Mars 1921 à Camphin-en-Pévèle, domiciliée à Lille, rue des Postes 243 ;

Mlle Juliette Darchez, née le 13 Mars 1915 à Pont à Marcq, y domiciliée rue Nationale, 96 ;

Mme Veuve Fera, née Paulette Legrand, le 22 Octobre 1905 à Le Quesnoy, domiciliée à Lille rue Frédéric Mottez, 3 ;

Mlle Andrée Fleuquin, née le 24 Janvier 1903 à Lille, y domiciliée rue Sainte Catherine, 25 ;

Mme Hautefeuille, née Nelly Darras, le 22 Mars 1912 au Pré Saint Gervais, domiciliée à Ronchin, avenue Jean Jaurès, 89 ;

Mme Veuve Le Berre, née Virginie Lambert, le 10 Mars 1899, à Bruges, domiciliée à Lille, rue des Postes, 39 ;

Mlle Marguerite Lucidarme, née le 3 Janvier 1918 à Thumesnil, y domiciliée rue Ferrer, 91 ;

Mlle Marie-Thérèse Manier, née le 30 Août 1913 à Esquelbecq, domiciliée à Wormhoudt ;

Mlle Nelly Paris, née le 6 Mai 1920 à Hellemmes, domiciliée à Marcq-en-Barœul, rue Gambetta, 46 ;

Mme Jeanne Wollaert, née le 26 Février 1918 à Lille, y domiciliée rue Philippe de Comines, 23.

Article 2. — Le personnel sus-visé recevra une indemnité mensuelle de 350 francs qui sera, le cas échéant, soumise à la retenue au profit des Assurances Sociales.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FINANCES. — Recettes. Collecteur des droits de place.

Cautionnement. Gaston Bosier

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu notre arrêté en date du 6 Août 1936 nommant M. Gaston Bosier, collecteur des droits de place à partir du 16 Août 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Gaston Bosier, collecteur des droits de place, est assujetti au versement d'un cautionnement de 10.000 francs qu'il est autorisé à réaliser en numéraire, en valeurs du Trésor, en obligations des départements, des villes, du Crédit Foncier de France, du Crédit National, des Compagnies de chemin de fer ayant la garantie de l'Etat, ainsi qu'en toute autre valeur acceptée en garantie d'avances par la Banque de France.

La valeur des titres reçus en cautionnement sera évaluée au cours moyen officiel pratiqué à la Bourse de Paris, au moment de la constitution du cautionnement, sans toutefois dépasser le pair.

Article 2. — Le cautionnement de M. Gaston Bosier peut également être constitué au moyen de la garantie fournie par l'Association Française du Cautionnement Mutuel.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Statistique du prix des denrées

SEMAINE DU 1er AU 7 AOUT 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur pied 1re	Sur pied 2e	Sur pied 3e	Abattus 1re	Abattus 2e	Abattus 3e	Cours à la consommation	Au kilog. 1re	Au kilog. 2e	Au kilog. 3e
Bœuf...	4.25	2.50	1.75	8.50	5.75	3.75	Roosbeef.....	23.00	20 00	16.00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu Gite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu Croisure...	6.00	5.00	3.00
Veau ...	4.50	3.75	1.80	10.25	7.50	3.75	Rouelle.....	22.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10 00
Mouton.	5.60	4.00	2.75	12.25	8.00	6.00	Gigot et filet	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc ...	6.60	4.50	2.80	9.75	5.75	3.75	Jambon frais et filet	17.00	14.00	10.00
							Côtelettes.....	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6.00
Poules..	6.50 à 7.50			9.50 à 10.50				11.00 à 13.00		
Poulets.	10.00 à 12.50			13.00 à 15.00				15.00 à 18.00		
Lapins..	7.00 à 7.50			9.50 à 10.50				11.50 à 13.00		

Bœuf cours extrême.... 9.50

SEMAINE DU 8 AU 14 AOUT 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur pied 1re	Sur pied 2e	Sur pied 3e	Abattus 1re	Abattus 2e	Abattus 3e	Cours à la consommation	Au kilog. 1re	Au kilog. 2e	Au kilog. 3e
Bœuf...	4.25	2.50	1.75	8.50	5.75	3.75	Roosbeef.....	23.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu Gite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu Croisure...	6 00	5.00	3.00
Veau ..	4.50	3.75	1.80	10.25	7.50	3.75	Rouelle.....	22.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton.	5.40	4.00	2.75	12.25	8.00	6.00	Gigot et filet	20.00	18.00	16.00
							Côtelettes.....	20.00	18.00	16.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc ...	6.60	4.50	2.80	9.75	5.75	3.75	Jambon frais et filet	17.00	14.00	10.00
							Côtelettes.....	15.00	13.00	9.00
							Poitrine	13.00	10.00	6·00
Poules..	6.50 à 7.50			9.50 à 10.50				11.00 à 13.00		
Poulets.	10.00 à 13.00			13.00 à 15.00				15.00 à 18.00		
Lapins..	6.50 à 7.50			9.50 à 10.50				11.00 à 13.00		

Bœuf cours extrême.... 9.50

SEMAINE DU 15 AU 21 AOUT 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf...	4.25	2.50	1.75	8.50	5.75	3.75	Roosbeef.....	23.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu Gite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu Croisure...	6.00	5.00	3.00
Veau ...	4.50	3.75	1.80	10.50	7.50	3.75	Rouelle.....	22.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton.	5.40	4.00	2.75	12.25	8.00	6.00	Gigot et filet	22.00	20.00	16.00
							Côtelettes.....	22 00	18.00	14.00
							Ragoût.....	10.00	9.00	5.00
Porc ...	7.00	5.00	2.80	10.25	6.75	3.75	Jambon frais et filet....	18.00	15.00	10.00
							Côtelettes.....	16.00	14 00	9 00
							Poitrine	14.00	10.00	6.00
Poules..	6.50 à 7.50			9.50 à 10.50				11.00 à 13.00		
Poulets.	10.00 à 13.00			13.00 à 15.00				15.00 à 17.00		
Lapins..	6.50 à 7.50			9.50 à 10.50				11.00 à 13.00		

Bœuf cours extrême. .. 9.50

Mouton hollandais, cours extrême 14.50

SEMAINE DU 22 AU 28 AOUT 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf...	4.25	2.50	1.75	8.50	5.75	3.75	Roosbeef	23.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15 00	12.00
							Pot-au-feu Gite à la noix	14.00	9 00	7.00
							Pot-au-feu Croisure...	6 00	5.00	3.00
Veau ..	4.50	3.75	1 80	10.50	7.50	3.75	Rouelle.....	22.00	18.00	16 00
							Côte.	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton	5.40	4.00	2.75	12 25	8.00	6 00	Gigot et filet	22.00	20.00	16.00
							Côtelettes.....	22 00	18.00	14 00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc . .	7.00	5.00	2.80	10.25	6.75	3.75	Jambon frais et filet ...	18.00	15.00	10.00
							Côtelettes.....	16.00	14.00	9.00
							Poitrine	14.00	10.00	6.00
Poules .	6.50 à 7.50			9.50 à 10.50				11.00 à 13.00		
Poulets.	10.00 à 13.00			13.00 à 15.00				15.00 à 17.00		
Lapins	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				10.00 à 12 00		

Bœuf : Cours extrême 9.50

Mouton hollandais, cours extrême : 14.50

SEMAINE DU 1er AU 7 AOUT 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies		
Rougets		
Merlans	2.00 à 5.00	4.00 à 10 00
Maquereaux	2.00 à 3.50	4.00 à 7.00
Chiens de mer		
Cabillauds	4.00 à 4.50	8.00 à 9.00
Merluches		
Plouses		
Anguilles		
Limandes		
Harengs		
Soles	12.00 à 16.00	24.00 à 30.00
Plies	2.50 à 3.50	5.00 à 7.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 8 AU 14 AOUT 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	2.00 à 3.00	4.00 à 6.00
Rougets		
Merlans	0.50 à 2.50	1.00 à 5.00
Maquereaux	0.50 à 2.50	1.00 à 5.00
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches	2.50 à 3.00	5.00 à 6.00
Plouses		
Anguilles	4.00 à 10.00	8 00 à 20.00
Limandes		
Harengs	0.35 à 0 40	0.50 à 0.75
Soles	8.00 à 10.00	16.00 à 20.00
Plies	1.50 à 3.50	3.00 à 7.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 15 AU 21 AOUT 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.50 à 3.00	3.00 à 6 00
Rougets	2.50 à 2.75	5.00 à 5.50
Merlans	1.00 à 3.00	2.00 à 6.00
Maquereaux	1.00 à 3.00	2.00 à 6.00
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches		
Plouses		
Anguilles	2.50 à 4.00	5.00 à 8.00
Limandes		
Harengs	0.30 à 0.40	0.50 à 0.60
Soles	13.00 à 14.00	26.00 à 28.00
Plies	3.00 à 4.50	6.00 à 9.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 22 AU 28 AOUT 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.50 à 2.50	3.00 à 5.00
Rougets		
Merlans	1 00 à 2.50	2.00 à 5.00
Maquereaux	1.50 à 2 00	3.00 à 4.00
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches	2.50 à 3.50	5.00 à 7.00
Plouses		
Anguilles	4.00 à 9.50	8.00 à 19.00
Limandes		
Harengs	0.15 à 0.25	0.25 à 0.50
Soles	8.00 à 9 00	16.00 à 18.00
Plies	2.00 à 3.00	4 00 à 6.00
Dorades		
Congres		

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 1er Août 1936

Poisson vendu au minck

Soles	13,00	à 14,00	le kilo
Raies	3,50	à 4,50	le kilo
Maquereaux	2,25	à 3,50	le kilo
Merlans	2,00	à 3,00	le kilo
Merluches	2,50	à 4,00	le kilo

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 14 Août 1936

Poisson vendu au minck

Harengs frais	0,35	à 0,40	pièce
Soles	8,00	à 10,00	le kilo
Anguilles	4,00	à 10,00	le kilo
Raies	2,00	à 3,00	le kilo
Maquereaux	0,50	à 2,50	le kilo
Plies	1,50	à 3,50	le kilo
Merlans	0,50	à 2,50	le kilo
Merluches	2,50	à 3,00	le kilo

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 22 Août 1936

Poisson vendu au minck

Soles	13,00	à 14,00	le kilo
Raies	1,50	à 3,00	le kilo
Rougets	2,50	à 2,75	le kilo
Merlans	1,00	à 3,00	le kilo
Plies	3,00	à 4,50	le kilo
Anguilles	2,50	à 3,00	le kilo
Maquereaux	1,00	à 3,00	le kilo
Harengs	0,30	à 0,40	pièce

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 29 Août 1936

POISSON VENDU AU MINCK

Soles	8,00	à 9,00	le kilo
Raies	1,50	à 2,50	le kilo
Merlans	1,00	à 2,50	le kilo
Merluches	2,50	à 3,50	le kilo
Plies	2,00	à 3,00	le kilo
Anguilles	4,00	à 9,50	le kilo
Maquereaux	1,50	à 2,00	le kilo
Harengs	0,15	à 0,25	pièce

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville des viandes

SEMAINE DU 1er AU 7 AOUT 1936

ABATTOIRS

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,40, Cours extrêmes : 6,75-9,50 ; Vache : 8,40, 6,50 : Taureau : 7,00, 5,75 ; Veau : 11,50, 10,00 ; Mouton du pays : 13,25 ; Mouton africain : 10,25 ; Porc : 10,00.

HALLES ET MARCHÉS

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,50,, 5,75, 3,75 ; Vache : 8,50, 5,75, 3,75 ; Taureau : 7,00, 5,25, 3,50 ; Veau : 10,25, 7,50, 3,75 ; Mouton : 12,25, 8,00, 6,00 ; Porc : 9,75 5,75 3,75,

SEMAINE DU 15 AU 21 AOUT 1936

Halles et Marchés

1re, 2e, 3e qualités, au kilog.

Bœuf : 8,50, 5,75, 3,75 ; Vache : 8,50, 5,75, 3,75 ; Taureau : 7,00, 5,25, 3,50 ; Veau : 10,50, 7,50, 3,75 ; Mouton : 12,25, 8,00 6,00 ; Mouton hollandais : 1re qual. : 14,50 ; Porc : 10,25, 6,75, 3,75.

Bœuf, Cours extrême : 9,50.

Abattoirs

Bœuf, 1re qual. : 8,50 ; Vache, 1re qual. : 8,50 ; 2e qual. : 6,50 ; Taureau, 1re qual. : 7,25 ; 2e qual. : 6,35 ; Veau, 1re qual. : 11,75 ; 2e qual. : 10,00 ; Mouton du pays, 1re qual. : 13,50 ; Mouton africain, 1re qual. : 10,75 ; Porc, 1re qual. : 10,25.

Bœuf, Cours extrêmes : 7,00 à 9,50.

ALIMENTATION. — Abattoirs. Location de locaux

DU 12 AOUT 1936

Location au profit de M. Maurice Boulet, tripier, avenue Sainte Cécile 194 à Lambersart, de la grande triperie n° 1, dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives à compter du 1er Février 1936, moyennant un loyer annuel de 3.000 francs.

Enregistré le 13 Août 1936, n° 386.

Location au profit de M. Charles Théry, chevilleur, demeurant à Lille, 39, rue du Metz, de la case n° 1 du frigorifique, située aux Abattoirs de Lille, pour la période du 15 Mai au 15 Octobre 1936, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 13 Août 1936, n° 385.

Location au profit de : 1°) M. Prosper Pottiée, chevilleur, demeurant 1, rue du Béguinage à Lille ; 2°) M. Albert Pauwels, chevilleur, demeurant à Marcq-en-Barœul, boulevard Clemenceau, de la case n° 2 du frigorifique, située aux Abattoirs de Lille, pour la période du 15 Mai au 15 Octobre 1936, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 13 Août 1936, n° 385.

Location au profit de : 1°) M. Marcel Haage, chevilleur, demeurant 29, rue Desmazières à La Madeleine ; 2°) M. Roger Casier, chevilleur, demeurant rue de Messines 31 bis, à Saint-André, de la case n° 3 du frigorifique, située aux Abattoirs de Lille, pour la période du 15 Mai au 15 Octobre 1936, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 13 Août 1936, n° 385.

Location au profit de M. Jules Groulez, chevilleur, demeurant à Lille, 17, rue Saint-Sébastien de la demi-case n° 4 du frigorifique, située aux Abattoirs de Lille, pour la période du 15 Mai au 15 Octobre 1936, moyennant une redevance forfaitaire de 1.000 francs.

Enregistré le 13 Août 1936, n° 385.

Location au profit de M. Louis Pottiée, chevilleur, demeurant à Lille, 38, rue Princesse, de la case n° 5 du frigorifique, située aux Abattoirs de Lille pour la période du 15 Mai au 15 Octobre 1936, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 13 Août 1936, n° 385.

Location au profit de : 1°) M. Gustave Hubert, chevilleur, demeurant avenue Becquart, 33 à Lambersart ; 2°) M. Eugène Coustenoble, chevilleur, demeurant chemin latéral 1 à Saint-André, de la case n° 6 du frigorifique, située aux Abattoirs de Lille, pour la période du 15 Mai au 15 Octobre 1936, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 13 Août 1936, n° 385.

Location au profit de M. Géry Desrumaux, chevilleur, demeurant rue de Lille 70, à Saint-André, de la demi-case n° 7

du frigorifique, située aux Abattoirs de Lille, pour la période du 15 Mai au 15 Octobre 1936, moyennant une redevance forfaitaire de 1.000 francs.

Enregistré le 13 Août 1936, n° 385.

Location au profit de : 1°) M. Georges Demessine, chevilleur, demeurant rue du Metz n° 5 à Lille ; 2°) M. Léon Catteau, chevilleur, demeurant rue de la Gare n° 5, à La Madeleine, de la case n° 8 du frigorifique, située aux Abattoirs de Lille, pour la période du 15 Mai au 15 Octobre 1936, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 13 Août 1936, n° 385.

Location au profit de : 1°) M. Marcel Druez, chevilleur, rue de Messines, 86 à Saint-André ; 2°) M. Albert Prin, chevilleur, avenue Le Nôtre 19 bis à Lambersart, de la case n° 9 du frigorifique, située aux Abattoirs de Lille, pour la période du 15 Mai au 15 Octobre 1936, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 13 Août 1936, n° 385.

Location au profit de : 1°) M. Jean Delourme, chevilleur, demeurant à Lille 58, rue Princesse ; 2°) M. Julien Bernaert, chevilleur, demeurant à Lille, rue Princesse n° 44, de la case n° 10 du frigorifique, située aux Abattoirs de Lille pour la période du 15 Mai au 15 Octobre 1936, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 13 Août 1936, n° 385.

Location au profit de : 1°) M. Paul Prévot, chevilleur, demeurant 17, rue Voltaire à Mons-en-Barœul ; 2°) M. Maurice Bécue, chevilleur, demeurant à Saint-André, 7, rue Lavoisier, de la case n° 11 du frigorifique, située aux Abattoirs de Lille, pour la période du 15 Mai au 15 Octobre 1936, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 13 Août 1936, n° 385.

Location au profit de : 1°) M. Jules Delemer, chevilleur, place Alexandre Dumas n° 28 à Lille ; 2°) M. Georges Duplouy, chevilleur, rue Godefroy 83, à La Madeleine, de la case n° 12

du frigorifique, située aux Abattoirs de Lille, pour la période du 15 Mai au 15 Octobre 1936, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 13 Août 1936, n° 385.

Location au profit de : 1°) M. Gaston Spelto, chevilleur, demeurant à Lille, rue Princesse, 15 ; 2°) M. Jules Cousin, demeurant à Lille, rue Princesse 63, de la case n° 13 du frigorifique, située aux Abattoirs de Lille, pour la période du 15 Mai au 15 Octobre 1936, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 13 Août 1936, n° 385.

Location au profit de : 1°) M. Félicien Bruneau, chevilleur, demeurant 13, rue Gay-Lussac à La Madeleine ; 2°) M. Elie Sénamé, chevilleur, demeurant à Lambersart, avenue Becquart 18, de la case n° 14 du frigorifique, située aux Abattoirs de Lille, pour la période du 15 Mai au 15 Octobre 1936, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 13 Août 1936, n° 385.

Location au profit de : 1°) M. Jean-Baptiste Delescluse, chevilleur, demeurant à Lille, rue Saint-Sébastien, 44 ; 2°) M. Paul Cuiengnet, chevilleur, demeurant à Lille, rue Armand Carrel, de la case n° 15 du frigorifique, située aux Abattoirs de Lille, pour la période du 15 Mai au 15 Octobre 1936, moyennant une redevance forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 13 Août 1936, n° 385.

DISTRIBUTION D'EAU. — Alimentation en eau potable. Mise en demeure. Rue Jacquemars Giélée 49. Victor Dubois

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'article 3 de la loi du 15 Février 1902 sur la Protection de la Santé Publique ;

Considérant que l'immeuble situé 49, rue Jacquemars Giélée n'est plus alimenté en eau potable ;

Considérant que, de ce fait, les occupants de cet immeuble n'ont plus à leur disposition l'eau nécessaire à leur alimentation, à leur propreté personnelle, au nettoyage de leurs logements, et que cet état de choses est dangereux pour l'hygiène et la santé publiques ;

Attendu que l'article 20 du Règlement sanitaire prescrit que, dans les agglomérations pourvues d'une distribution publique d'eau potable, toute habitation devra y être reliée par un branchement spécial suivi d'une canalisation qui mette cette eau à la portée de tous les habitants de l'immeuble à toute heure du jour et de nuit ;

Arrêtons :

Article 1. — Il est enjoint à M. Dubois Victor, domicilié 28, Square de Clignancourt à Paris (XIIIe) propriétaire de l'immeuble sis à Lille, 49, rue Jacquemars Giélée, d'avoir à rétablir, dans un délai de trois jours à compter de la notification du présent arrêté, l'alimentation de cet immeuble en eau potable.

Article 2. — Faute par M. Dubois Victor d'exécuter ce travail dans le délai fixé, l'alimentation en eau sera rétablie d'office, à ses frais, risques et périls.

Article 3. — M. le Directeur du Bureau d'Hygiène et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 14 Août 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué :

A. ROUSSEAU.

DISTRIBUTION D'EAU. — Usines d'Emmerin et de Wattignies. Energie électrique. Fixation du prix

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu le traité d'abonnement du 20 Janvier 1930, approuvé par M. le Préfet du Nord le 31 Janvier 1930, pour la fourniture de l'énergie électrique aux postes d'Emmerin et de Wattignies ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 Mai 1935, approuvée par M. le Préfet du Nord le 10 Mai 1935 ;

Vu la circulaire ministérielle du 21 Juillet 1936 fixant la valeur de l'index électrique haute tension à 147+35 pour le 2e trimestre 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — Le prix de l'énergie électrique fournie aux postes d'Emmerin et de Wattignies pendant le 2e trimestre 1936, est fixé à :

Puissance souscrite en K.V.A.	Prime fixe par K.V.A.	Prix proportionnel par K.W.H.	
		de 6 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.	de 12 heures à 13 h. 30 et de 18 h. à 6 h.
au-dessus de 500 K.V.A.	112 fr.	0 f. 310	0 f. 217

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 12 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

DISTRIBUTION D'EAU. — Bains municipaux. Nouveau tarif

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 95 ;

Vu l'article 558 du Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Juin 1936, approuvée par M. le Préfet du Nord le 9 Juillet 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — L'article 558 du Code des Arrêtés Municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« *Article* 558. — Les tarifs appliqués dans les établissements municipaux de bains sont ainsi fixés :

Tarif normal

Bain douche	1 fr. »
Bain baignoire	1 fr. 50
Bain piscine	2 fr. 25
Bain sulfureux	2 fr. 75

Le tarif pour la location d'une deuxième serviette à délivrer aux clients qui en feraient la demande est fixé à 0 fr. 35.

Cette deuxième serviette sera remise contre ticket. Une marque faite sur le ticket d'entrée avertira l'employé préposé au contrôle que le client est en possession de deux serviettes.

Abonnements

Bain douche	0 fr. 75
Bain baignoire	1 fr. 25

La carte d'abonnement sera de dix tickets.

Tarif réduit applicable aux chômeurs

Bain douche ..... 0 fr. 50

Bain baignoire ..... 0 fr. 75

Le bénéfice de ce tarif est limité aux chômeurs complets titulaires de la carte de chômage et inscrits dans les seuls dispensaires du Bureau Municipal de Chômage de Lille.

L'application du tarif réduit se fera aux conditions suivantes :

1° un bon donnant droit à un bain douche ou à une baignoire à demi tarif sera remis, une fois par mois, par les dispensaires du Bureau Municipal de Chômage, aux chômeurs qui en feront la demande ;

2° la remise de ce bon, la présentation de la carte de chômage et le paiement à la caisse du demi-tarif afférent à chaque catégorie de bains seront indispensables pour obtenir la délivrance du bain ;

3° les bains à demi-tarif ne pourront être délivrés qu'avant dix sept heures et à l'exclusion des journées du vendredi et du samedi et de la matinée du dimanche ;

4° les bénéficiaires du demi-tarif seront tenus d'apporter leur serviette.

Article 2. — M. le Secrétaire Général, M. le Directeur du Bureau d'Hygiène et M. le Chef du Service Municipal du Chômage, sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

DISTRIBUTION D'EAU. — Bains. Ecole de natation rues d'Armentières et de Toul. Nomination à titre temporaire. Arthur Dufresnes

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Arthur Dufresnes est nommé à titre temporaire, contrôleur surveillant, à l'Ecole de Natation de la rue d'Armentières et de la rue de Toul, à compter du 11 Août 1936.

Article 2. — Par semaine M. Arthur Dufresnes recevra une indemnité de 168 francs.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 21 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

HYGIÈNE. — Statistique sanitaire du mois d'Août 1936

I. — Renseignements démographiques

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune placés *dans* la commune
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		PLACÉS *hors* de la commune	PLACÉS *dans* la commune	
145	9	308	37	345	13	2	15	237	1	9	1

II. — Répartition des décès par cause et par age (mort-nés non comptés)

(Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune)

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS de 1 AN	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)	»	»	»	»	»	»
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	1	1	»	»	»	2
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	»	1	»	»	»	1
8	Diphtérie et Croup	»	»	»	»	»	»
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Entérite cholériforme	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	7	6	3	16
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	»	3	»	»	»	3
15	Autres Tuberculoses	»	»	»	»	»	»
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	1	11	26	38
17	Meningite simple	1	2	1	»	»	4
18	Hémorragie et Ramollissement du cerveau	»	»	»	3	19	22
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	»	»	»	5	21	26
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	1	»	»	»	1	2
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	»	»	»	»
22	Pneumonie	»	»	»	»	»	»
23	Autres Affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	2	1	3	6	3	15
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	»	»	»	»
25	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de deux ans)	7	»	»	»	»	7
26	Appendicite et Typhlite	»	»	1	»	»	1
27	Hernie, Obstruction intestinale	»	»	»	»	2	2
28	Cirrhose du foie	»	»	1	5	2	8
29	Néphrite aiguë ou chronique	»	»	2	2	4	8
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	1	»	»	1
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres Accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	3	1	»	»	»	4
34	Sénilité	»	»	»	»	9	9
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	1	1	4	1	7
36	Suicide	»	»	2	1	3	6
37	Autres Maladies	3	3	6	13	17	42
38	Maladie inconnue ou mal définie	1	»	2	6	4	13
	TOTAUX	19	13	28	62	115	237

ECLAIRAGE. — Energie électrique. Fixation du prix

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la concession de distribution d'énergie électrique avec la Compagnie Continentale du Gaz — Réseau Electrique de la Région Lilloise — du 24 Juin 1925, approuvée par décret le 17 Février 1926 ;

Vu l'avenant à la concession susvisée du 14 Février 1933, approuvé par décret le 13 Mars 1934 ;

Vu le décret du 13 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 15 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 21 Juillet 1936 fixant à 282 la valeur de l'index électrique basse tension ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Les prix maxima de l'énergie électrique fournie en basse tension sont fixés comme suit à partir des consommations résultant des relevés des compteurs d'Août 1936 :

1° *Pour les particuliers :*

a) éclairage, le K.W.H. : 1 fr. 45.

b) force motrice.

PUISSANCE SOUSCRITE	POUR UNE UTILISATION ANNUELLE	
	INFÉRIEURE A 1.200 HEURES	SUPÉRIEURE A 1.200 HEURES
jusque 5 kilowatts	1.00	0.90
plus de 5 kilowatts	0.94	0,85

Les prix ci-dessus sont susceptibles de la réduction prescrite par le décret du 16 *Juillet* 1935.

2° *Pour les services publics de l'Etat et du Département :*

a) éclairage : le K.W.H. : 1 fr. 254.

b) force motrice.

Puissance souscrite	Pour une utilisation annuelle	
	inférieure a 1.200 heures	supérieure a 1.200 heures
jusque 5 kilowatts	0.87	0.79
plus de 5 kilowatts	0.822	0.75

3° *Pour les Bâtiments Communaux :*

a) éclairage, le K.WH. : 1 fr. 163.

b) force motrice.

Puissance souscrite	Pour une utilisation annuelle	
	inférieure a 1.200 heures	supérieure a 1.200 heures
jusque 5 kilowatts	0.803	0.723
plus de 5 kilowatts	0.755	0.683

4° *Pour l'éclairage des voies publiques :*

a) de l'allumage à 24 heures, le K.W.H. : 0,945 ;

b) de 24 heures à l'extinction, le K.W.H. : 0.520.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Août 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué :

P. DEHOVE.

ECLAIRAGE. — Energie électrique. Fixation du prix

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la concession de distribution d'énergie électrique avec la Compagnie Continentale du Gaz — Réseau Electrique de la Région Lilloise — du 24 Juin 1925 approuvée par décret ministériel le 17 Février 1926 ;

Vu l'Avenant à la Concession susvisée du 14 Février 1933, approuvé par décret ministériel le 13 Mars 1934 ;

Vu le décret du 13 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 15 Septembre 1934 ;

Vu la circulaire ministérielle du 21 Juillet 1936 fixant, pour le 2e trimestre 1936, à 147 la valeur de l'index électrique haute tension ;

Arrêtons :

Article 1. — Le prix maxima de l'énergie électrique fournie en haute tension est fixé comme suit à partir du premier Avril 1936 :

a) *Pour les particuliers :*

Puissance en K.V.A.	Prime fixe par K.V.A.	Prix proportionnel par K.V.A.		
		Base	Majoration	Total
jusqu'à 10 inclus.	220 fr.	0.36	+ 0.147	0.507
de 11 à 25	200 fr.	0.335	+ 0.147	0.482
26 à 50	188 fr.	0.31	+ 0.147	0.457
51 à 100	176 fr.	0.30	+ 0.147	0.447
101 à 200	165 fr.	0.285	+ 0.147	0.432
201 à 500	153 fr.	0.26	+ 0.147	0.407
au-dessus de 500..	140 fr.	0.24	+ 0.147	0.387

b) *Pour les fournitures en haute tension à la Ville de Lille sur son territoire :*

Puissance en K.V.A.	Prime fixe par K.V.A.	Prix proportionnel par K.V.A.		
		Base	Majoration	Total
jusqu'à 10 inclus.	176 fr.	0.288	+ 0.118	0.406
de 11 à 25	160 fr.	0.268	+ 0.118	0.386
26 à 50	150,40	0.248	+ 0.118	0.366
51 à 100	140,80	0.240	+ 0.118	0.358
101 à 200	132,00	0.228	+ 0.118	0.346
201 à 500	122,40	0.208	+ 0.118	0.326
au-dessus de 500..	112,00	0.192	+ 0.118	0.310

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Août 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué :

P. DEHOVE.

POLICE. — Lieux ouverts au public. Cinéma. 34, rue des Augustins. Autorisation Delbeke

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 562 à 566 ;

Vu l'avis de la Commission de Sécurité en date du 8 Août 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Delbeke, demeurant 2, place Louise de Bettignies à Lille, est autorisé à ouvrir une salle de Cinéma, 24, rue des Augustins à Lille, conformément aux plans déposés et comportant 220 places au maximum.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Août 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué :

L. DOMPSIN.

SERVICES MUNICIPAUX. — Emploi de contrôleur des droits de voirie. Programme de concours

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Un concours pour l'emploi de contrôleur des droits de voirie aura lieu à l'Hôtel de Ville le dimanche 4 Octobre 1936.

Article 2. — Les épreuves du concours, réservé au personnel titulaire en fonctions, comprendront :

1re Partie. — Epreuves écrites

Première Journée

Matin		Coefficients
1° *Principes de la langue française :*		
Rédaction d'un rapport sur une question de service :		
Rédaction	3	
Orthographe	3	
Ecriture	2	8

2° *Arithmétique :*

Numération décimale : addition, soustraction, multiplication, division de nombres entiers et décimaux. Preuve de ces opérations. Problèmes (force du Brevet Elémentaire) 3

3° *Géométrie :*

Eléments — Longueurs — Surfaces — Volumes 3

2e Partie. — Epreuves pratiques

Après-Midi

1° *Métré :*

Etablissement d'un métré de façade, maçonnerie, menuiserie, zingage, enduits, peinture 3

2° *Relevé* dans une rue de la Ville, de tous les travaux en cours d'exécution et donnant lieu à l'application de taxes de voirie. Calcul de ces taxes 3

3e Partie. — Epreuves orales

Deuxième Journée

Interrogations sur les matières des épreuves écrites	4	
Interrogations sur le règlement de voirie : articles 97 à 134 — 142 — 166 à 200 — 206 à 218 — 220 à 283 du Code des Arrêtés Municipaux et en particulier, articles 102, 131, 240, 246, 260 et 264 dudit Code	6	10
TOTAL		30

Notation et Classement

Il est attribué, pour chaque épreuve, une note exprimée par des chiffres variant de 0 à 20. Chacune des notes est multipliée par le coefficient représentant la valeur relative de la partie du programme à laquelle elle se rapporte. La somme des produits donne le total des points obtenus.

Aucun candidat ne pourra être déclaré admissible au grade de Contrôleur des droits de voirie, s'il n'a obtenu au moins les 2/3 du maximum des points pour l'ensemble des épreuves.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 21 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Licenciement de vieux serviteurs. Mme Brunel

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du personnel du cadre secondaire des Services Municipaux, article 16 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Mme Brunel, lingère affectée à l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, née le 7 Octobre 1871, entrée le 1er Novembre 1906, cessera de faire partie des cadres du personnel secondaire à partir du 1er Novembre 1936.

Article 2. — Conformément aux dispositions de l'article 7 du Statut susvisé, Mme Brunel recevra une indemnité de départ correspondant à trente jours de salaire.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général. Mutation.

Maurice Lejeune

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935, instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin et 15 Juin 1936 ;

Vu notre arrêté du 26 Décembre 1935, modifié par arrêté du 29 Juillet 1936, instituant le Statut du Personnel du cadre secondaire affecté au Service Municipal de Chômage ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Maurice Lejeune, secrétaire des écoles primaires supérieures, est nommé, à partir du 16 Septembre 1936, agent du service ordinaire du Chômage.

Article 2. — M. Lejeune recevra un salaire mensuel de 895 francs.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 21 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — **Tous services et directions.**

Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Municipal est fixé comme suit, pour le mois d'Août 1936:

NOMS	EMPLOI	CLASSE	TRAITEMENT	ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE
		1re *Direction*		
Mlle Meurillon	dame employée	2me	11.000	1er Août 1936
M. Desmarets	commis	3me	10.000	1er Août 1936
		2e *Direction*		
M. Tricoteux	commis	2me	11.000	16 Août 1936
		4e *Direction*		
M. Tant	secrétaire Conservatoire	4me	13.000	16 Août 1936

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2e Direction. Promotion. Pat. Abrogation

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu notre arrêté en date du 8 Juillet 1935 établissant le tableau d'avancement de classe du Personnel Municipal ;

Considérant que c'est par erreur que M. Pat, contrôleur du service des Eaux, a été inscrit au tableau d'avancement ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont abrogées en ce qui concerne M. Pat, contrôleur au service des Eaux.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Recette Municipale. Nomination. Gaston Bosier

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu les 5 et 29 Septembre 1934 pour l'emploi de commis aux écritures ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Gaston Bosier, né à Lille, le 18 Mars 1912,

préposé d'octroi, est nommé collecteur des droits de place, en remplacement de M. Courtecuisse, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — M. Bosier est versé dans la 3e classe de son emploi, au traitement annuel de 10.000 francs à compter du 1er Juillet 1936.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 16 Août 1936.

Hôtel de Ville le 6 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4e Direction. Promotions.

Plessier, Deswarte, Bouillard

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le décret-loi du 25 Juin 1936 consécutif à la loi du 20 Juin 1936 portant abrogation du décret antérieur augmentant les délais d'avancement.

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Les traitements des professeurs du Conservatoire ci-après désignés sont fixés comme suit, avec effet du 20 Juin 1936 :

Noms	Nombre d'heures de cours	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
MM. Plessier	3 heures	6me	2.730	1er Décembre 1935
Deswarte ...	6 heures	3me	6.360	1er Février 1936
Bouillard ...	7 heures	3me	7.420	1er Février 1936

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 1er Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4e Direction. Nomination.

André Decoene

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. André Decoene, né à Lille le 6 Juin 1910, est nommé, à partir du 1er Septembre 1936, concierge-chauffeur à l'Ecole des Beaux-Arts.

Article 2. — M. Decoene est versé dans la 4e classe de son emploi, au traitement annuel de 9.000 francs.

Article 3. — M. Decoene est autorisé à effectuer, à partir du 1er Septembre 1936, des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux, tant sur son traitement que sur les avantages en nature dont il bénéficie, ces derniers étant évalués à 1.800 francs ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois, et dans les conditions prévues par le Statut des Fonctionnaires Municipaux.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4e Direction. Promotion. Facon

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 16 Février 1927 assimilant, au point de vue traitement, les contremaîtres non nationalisés des écoles pratiques d'industrie à leurs collègues nationalisés ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Facon, contremaître à l'Ecole Pratique de garçons, est promu à la 4e classe de son emploi, au traitement annuel de 19.400 francs, à compter du 20 Juin 1936, le point de départ de l'ancienneté dans la classe étant fixé au 1er Janvier 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 1er Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4e Direction. Promotion.

Portebois

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le décret-loi du 25 Juin 1936 consécutif à la loi du 20 Juin 1936 portant abrogation du décret antérieur augmentant les délais d'avancement ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le traitement de M. Portebois, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, est porté à 14.375 fr. par an à compter

du 20 Juin 1936, le point de départ de l'ancienneté dans la classe étant fixé au 16 Novembre 1935.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 1er Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4e Direction. Indemnité Deplanque et Soualle

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — L'indemnité mensuelle accordée à MM. Deplanque et Soualle, surveillants affectés au Musée d'Histoire Naturelle, est fixée à 420 francs avec effet du 16 Juin 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 21 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotion. François Basse et titularisation Georges Varlet

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. François Basse, gardien de la paix de 3e classe, est nommé à la 2e classe de son emploi, au traitement annuel de 12.000 francs, à partir du 1er Août 1936.

Article 2. — M. Georges Varlet, gardien de la paix stagiaire, est titularisé et versé dans la 4e classe de son emploi, au traitement annuel de 10.000 francs, à partir du 1er Août 1936.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 1er Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le tableau d'avancement du Personnel de la Police est fixé comme suit, pour le mois de Septembre 1936 :

Noms	Grade	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
MM. Henri Toussaert ..	chef de bureau	2me	22.500	1er Septembre 1936.
Jean Durot	secrétaire	2me	15.000	d°
Henri Brienne	gardien de la paix	3me	11.000	d°
Jules Charlet	d°	3me	11.000	d°
Henri Pomme	d°	3me	11.000	d°

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 21 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotion.

Charles Delemarle

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Charles Delemarle, inspecteur de Sûreté est promu à la 2e classe de son emploi, au traitement annuel de 13.000 francs, à partir du 1er Août 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 1er Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Tableau d'avancement. Receveur et commis-comptable

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel de l'Octroi, article 6 ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission du tableau d'avancement en date du 22 Juillet 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Sont inscrits au tableau d'avancement du personnel de l'Octroi :

1° *pour le grade de receveur :* M. Robert Crespel, préposé ;

2° *pour le grade de commis-comptable :* M. Delemarle, receveur.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 5 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Commis-comptable. Nomination Paul Delemarle

Nous, Préfet du Département du Nord,

Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'état des propositions faites par M. le Maire de la Ville de Lille pour la nomination d'un Commis-Comptable à l'Octroi de cette Commune ;

Vu le règlement dudit Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes en date du 25 Août 1936 ;

Vu les lois des 28 Avril 1816 et 6 Décembre 1897 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Delemarle Paul, Receveur d'Octroi est nommé Commis-Comptable à l'Octroi de Lille, en remplacement de M. Ochin, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. le Maire de la Ville de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une expédition sera adressée à M. le Directeur des Contributions Indirectes du Département.

Lille le 31 Août 1936.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général, Chef de Cabinet :

ILLISIBLE.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Receveur. Nomination. Robert Crespel

Nous, Préfet du Département du Nord,
Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'état des propositions faites par M. le Maire de la Ville de Lille pour la nomination d'un Receveur à l'Octroi de cette Commune ;

Vu le règlement dudit Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes en date du 25 Août 1936 ;

Vu les lois des 28 Avril 1816 et 6 Décembre 1897 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Crespel Robert est nommé Receveur d'Octroi à Lille, en remplacement de M. Delemarle, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — Le cautionnement de M. Crespel en sa qualité de Receveur, sera fixé par M. le Directeur des Contributions Indirectes conformément à l'article 159 de la loi du 28 Avril 1816, modifié par la loi du 6 Décembre 1897. Le Receveur devra justifier du versement de ce cautionnement au Trésor avant son entrée en fonctions.

Article 3. — M. le Maire de la Ville de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une expédition sera adressée à M. le Directeur des Contributions Indirectes du Département.

Lille le 31 Août 1936.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général délégué :

P.E. GRIMAUD.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Paiement des salaires au mois

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés antérieurs fixant, à partir du 16 Juin 1936, le salaire mensuel des Agents du cadre secondaire ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 décidant que l'application du mode de paiement au mois prendra effet à compter du 1er Août 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — Afin de permettre au personnel du cadre secondaire, dont le salaire était réglé antérieurement chaque quinzaine, de s'adapter à la nouvelle mesure, des facilités lui seront accordées pendant une période transitoire de deux mois,

Article 2. — A cet effet, le salaire des mois d'Août et Septembre 1936 sera réglé en deux paiements égaux de 15/30 chacun ; le premier paiement comprendra la période du 1er au 15 de chaque mois, le second, la période suivante du mois.

A partir du 1er Octobre 1936, le salaire sera payé à la fin de chaque mois.

Article 3. — M. le Secrétaire Général et M. le Receveur Municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Femme de service. Nouveau traitement. Mme Vandenbulcke-Mouy

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté du 30 Juillet fixant le salaire des agents du cadre secondaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 20 Juillet 1936 :

Nom	Emploi	Date d'entrée au service	Salaire
Mme Vandenbulcke, née Mouy	femme de service	20 Juillet 1936.	590 frs

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Propreté Publique et Transports Municipaux. Echelle de traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Vu notre arrêté en date du 29 Juillet 1936, fixant le salaire mensuel des agents affectés au service de la Propreté Publique et des Transports Municipaux, modifié par notre arrêté du 24 Août 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire journalier brut des agents affectés au service de la Propreté Publique et des Transports Municipaux, est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

Forgeron	44,15
Chauffeur	44,15
Brossier	42,55
Pointeau	40,95
Surveillant	40,35
Charretier	38,75
Charron	38,55
Brigadier	38,35
Bourrelier	37,95
Palefrenier	36,60
Releveur	34,85
Cantonnier	34,50

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Propreté Publique et Transports Municipaux. Nouveau mode de rémunération

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés en date du 29 Juillet fixant le salaire des agents affectés au service de la Propreté Publique et des Transports Municipaux ;

Vu la demande formulée par l'Organisation Syndicale du Personnel de la Propreté Publique et des Transports Municipaux ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 8 Août 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont abrogées les dispositions de nos arrêtés du 29 Juillet susvisés, visant le nouveau mode de rémunération du personnel affecté au service de la Propreté Publique et des Transports Municipaux.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire.

Ecole pratique de garçons. Echelle de traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1934, instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936,13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire des Agents du cadre secondaire, ci-après désignés, affectés à l'Ecole pratique de Garçons, est fixé comme suit avec effet du 16 Juin 1936 :

Secrétaire, par mois : 800 francs.

Femmes de service, par jour : 22 francs.

Cuisinière, par jour : 19 fr. 25.

Aide-cuisinière, par jour : 17 fr. 50.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 1er Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire.

Ecole pratique de garçons. Nouveaux traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour fixant le salaire des agents du cadre secondaire, affectés aux écoles pratiques ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

NOMS	EMPLOI	DATE D'ENTRÉE AU SERVICE	SALAIRE
		4e *Direction*	
		Ecole Pratique de Garçons	
Mme Daussy	secrétaire	7 Mars 1928	Par mois : 800 francs
Mlle Blondel	d°	15 Juillet 1932	Par mois : 800 francs
Mmes Mahé	femme de service	4 Mars 1932	Par jour : 22 francs
Saingier	cuisinière	2 Février 1933	d° 19 frs 25
Robert	aide de cuisine	20 Mars 1933	d° 17 frs 50
Waytens	d°	20 Mars 1933	d° 17 frs 50
Fremy	d°	25 Mai	d° 17 frs 50
Jacquemin	d°	5 Février 1934	d° 17 frs 50

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 1er Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Ecole pratique de jeunes filles. Echelle de traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935, instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire des agents du cadre secondaire, ci-après désignés, affectés à l'Ecole Pratique de Jeunes Filles, est fixé comme suit avec effet du 16 Juin 1936 :

Secrétaires, par mois : 800 francs.

Cuisinière, par mois : 415 francs.

Femmes de service, par jour : 22 francs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 1er Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Ecole pratique de jeunes filles. Nouveaux traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour, fixant le salaire des agents du cadre secondaire, affectés à l'Ecole Pratique de Jeunes Filles ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

Noms	Emploi	Date d'entrée au service	Salaire
	4e Direction		
	Ecole Pratique de Jeunes Filles		
Mme Carpentier	secrétaire	1er Octobre 1930	800 francs par mois
Mlle Dony	cuisinière	1er Octobre 1921	415 francs par mois
Mlle Steclebout	femme de service	1er Octobre 1921	22 francs par jour
Mme Vve Godyns	d°	1er Mai 1926	22 francs par jour
Mme Pluquet	d°	1er Octobre 1933	22 francs par jour
Mlle Gruson	d°	1er Janvier 1936	22 francs par jour

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 1er Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Assistance médicale scolaire. Nouveau traitement. Mme Pigeyre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté du 29 Juillet fixant le salaire des agents du cadre secondaire affectés au service de l'Assistance Médicale Scolaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire mensuel de Mme Pigeyre, assistante médicale diplômée, est fixé à 885 francs à compter du 16 Juin 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Preventorium de Wormhoudt. Echelle de traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté du 8 Juin 1932 fixant les cadres du personnel ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935 instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire mensuel des agents du cadre secondaire, ci-après désignés, affectés au Preventorium de Wormhoudt, est fixé comme suit avec effet du 16 Juin 1936 :

Chef de culture : 1.040 fr., plus le logement, le chauffage et l'éclairage.

Aide au Chef de culture : 315 francs.

Jardinier : 610 fr. ; après 2 ans de présence : 625 francs.

Journalier : 590 fr. ; après 2 ans de présence : 600 francs.

Concierge : 115 fr., logée, chauffée, éclairée.

Article 2. — Le salaire mensuel défini à l'article précédent sera réduit de 1/30 par journée d'interruption, ou de 1/240 par heure ou fraction d'heure d'interruption, pendant toute la durée

des absences, dimanches et fêtes compris, exception faite de celles résultant de l'application du congé annuel prévu à l'article 6 du statut du personnel du cadre secondaire, modifié par notre arrêté du 13 Juin 1936.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Agents du cadre secondaire. Preventorium de Wormhoudt. Nouveaux traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté de ce jour fixant le salaire des agents du cadre secondaire, affectés au Preventorium de Wormhoudt ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

Noms	Emploi	Date d'entrée au service	Salaire
	Preventorium de Wormhoudt		
M. Albert Ammeux ..	Chef de culture	1er Avril 1932	1.040 frs
Mme Yvonne Ammeux..	aide au chef de culture	d°	315 frs
M. Emile Brisbaert ..	journalier	d°	600 frs
Mme Vve Schapman	concierge	d°	115 frs
MM. Michel Kerckhove.	journalier	1er Avril 1936	600 frs
Omer Vanyper	d°	d°	600 frs
Alfred Demey	d°	saisonnier entré le 20-4-1936	590 frs

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Août 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

Pages

Conseil Municipal :

Subvention. — Caisse de Chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 723

Administration Municipale :

Code des Arrêtés Municipaux. — Hygiène. Vidanges. Article 510. Modifications 735

Baux :

Prise en bail. — Terrain militaire. Esplanade de la Citadelle. Foire d'Août-Septembre 1936 707

Fêtes et Cérémonies :

Camps de vacances. — Fête de clôture. Mesures d'ordre. 710

Foire d'Août-Septembre 1936. Esplanade de la Citadelle. Prise en bail 707

Illuminations électriques. Marché. Etablissements Vasseur 707

Police administrative :

Liquidation de marchandises. — Autorisation. Louis Revel 711

Organisation du travail. — Etablissements de produits pharmaceutiques. Repos hebdomadaire.... 711

Administrations diverses :

Guerre. — Terrains provenant de l'enceinte déclassée de la Place de Lille 707

Bâtiments Communaux :

Hôtel de Ville. — Service des Finances. Fourniture de mobilier. Marché Lehouck et Cie 708

Palais Rameau. — Remise en état des orgues. Marché J. Boone 708

Ecole maternelle Jean Aicard. — Travaux d'asphaltage. Marché. Société de Pavage et des Asphaltes de Paris 708

Voirie :

Quartiers. — Lotissement de terrains. Iéna (rue d') 713

Postes (rue des) 713

Quatre Chemins (place des) 713

Aqueduc. — Réparation de branchement 104 rue Malsence. Mise en demeure. Fockenier 714

Bibliothèques :

Bibliothèque de prêt. — Secteur d'Esquermes. Fonctionnement. Nomination. Eugène Girardot 715

Théâtres Municipaux :

Saison 1936-1937. — Direction. Convention Frady .. 709-716

Enseignement des Beaux-Arts :

Conservatoire. — Fourniture de pianos. Marché. Charles Gras 709

Enseignement Primaire :

Enseignement de la musique et du chant. Professeurs .. 718

Ecole payante. — Ecole Rollin. Régisseur. Elie Wallard. 729

Cours de dessin. Professeur. Elie Wallard 719

Œuvres diverses :

Fonds Municipal de Chômage. — Règlement. Modification. 720

Article 6. Modification 721

Fixation des taux d'allocation 722

Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 723

Preventorium de Wormhoudt. — Personnel temporaire. Femmes de service. Gratifications 724

Monitrice de Gymnastique. Micheline Van Boven. Gratification 726

Surveillantes. Nominations 726

Finances :

Recettes. — Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi. Virement 728

Régisseur. Ecole Rollin. Elie Wallard 729

Alimentation :

Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes 729

Statistique du prix des denrées 731

Hygiène :

Vidange des fosses d'aisances. — Article 510 du Code des Arrêtés Municipaux. Modifications ... 735

Statistique sanitaire du mois de septembre 1936 737

Police :

Voie publique. Colportage de journaux, etc. Lieux et heures d'interdiction 738

Sapeurs-Pompiers :

Fourniture de tuyaux d'incendie. — Marché Vanrullen frères 709

Services Municipaux :

Licenciement de vieux serviteurs 739

Secrétariat Général :

Nomination :

Thuytschaever Henri 740

Deuxième Direction :

Emploi de contrôleur des droits de voirie. — Jury de concours 740

Promotion. — Titularisations :

Aurel Raymond 741

Duriez Georges 742

Lemoine Marcel 743

Réprimande. — Duflot Léon 743

Troisième Direction (et Recette Municipale) :

Promotions :

Jardez 744

Lallement Maurice 742

Quatrième Direction :

Promotions :

Barbot Lucien 742

Colein Charles 742

Peeters André 742

Cinquième Direction :

Promotion :

Piette Georges 742

Police :

Promotions :

Delamaide Marcel 745

Delvallée Zéphir 745

Plateau Armand 745

Conseil de discipline. — Comparution Rigaut René 746

Congé avec solde. — Delamaide Marcel 747

Congé sans solde. — Delvallée Jules 747

Démission. — Briois Hector 748

Octroi :

Nominations :

Claes Edmond 749

Cocheteux Alexandre 750

Courmont Antoine 749

Ledoux Richard 751

Wartel René 751

Agents du cadre secondaire :

Agent mineur. Salaire. Coursier 752

Aide-jardinier. — Salaire. Petit Charles 753

Chômage. — Salaires. Decottignies 754

Larmignat 754

Propreté Publique et Transports Municipaux. — Echelle de traitement 754

Nouveaux traitements 756

Caisse des Retraites :

Admission à la retraite. — Lepoutre Alfred 760

Gratifications. — Indemnités. — Secours :

Licenciement de vieux serviteurs :

Choain 739

Delestrez 739

Loosvelt 739

Rassel 739

BAUX. — Prise en bail. Terrain militaire, Esplanade de la Citadelle. Foire d'Août-Septembre 1936

DES 14 AOUT ET 25 SEPTEMBRE 1936

Procès-verbal de concession de jouissance précaire et révocable avec redevance et fixation de durée en faveur de la Ville pour la Foire-Attraction de 1936, concession de 3 ha. 12 a. 50 ca., dépendant de l'Esplanade à raison de 0,32 le mètre carré pour la période du 15 Août au 30 Septembre 1936.

Enregistré le 1er Octobre 1936, n° 813.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Foire d'Août-Septembre. Illuminations électriques. Marché. Etablissements Vasseur

DU 11 SEPTEMBRE 1936

Soumission pour illuminations électriques du Champ de Foire d'Août-Septembre, au profit des Etablissements Vasseur, 20 rue de Courtrai à Lille, moyennant la somme de 23.000 francs.

Enregistré le 19 Septembre 1936, n° 732.

ADMINISTRATIONS DIVERSES. — Guerre. Terrains provenant de l'enceinte déclassée de la Place de Lille

DES 31 AOUT ET 21 SEPTEMBRE 1936

Procès-verbal de remise définitive de terrains provenant de l'enceinte déclassée de la Place de Lille, compris entre le canal de la Moyenne Deûle et la Basse-Deûle, la route Nationale n° 17 et la Gare des Voyageurs et le Fort Sainte Agnès.

Enregistré le 22 Septembre 1936, folio 67, case 766.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Hôtel de Ville.
Service des Finances. Fourniture de mobilier. Marché.
Lehouck et Cie

DU 4 SEPTEMBRE 1936

Soumission pour fourniture de mobilier au Service des Finances, au profit de la Société Lehouck et Cie, 6 bis rue Sadi Carnot à Hellemmes, moyennant la somme de 29.125 francs.

Enregistré le 19 Septembre 1936, n° 731.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Palais Rameau.
Remise en état des orgues. Marché. J. Boone

DU 3 SEPTEMBRE 1936

Soumission pour remise en état des orgues du Palais Rameau, au profit de M. J. Boone, 93 rue Pierre Legrand, à Lille, moyennant la somme de 10.000 francs.

Enregistré le 22 Septembre 1936, n° 743.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecole maternelle Jean Aicard.
Travaux d'asphaltage. Marché. Société de Pavage
et des Asphaltes de Paris

DU 2 SEPTEMBRE 1936

Soumission pour travaux d'asphaltage à l'Ecole maternelle Jean Aicard, au profit de la Société de Pavage et des Asphaltes de Paris, 64 rue Abélard à Lille, moyennant la somme de 29.000 francs.

Enregistré le 16 Septembre 1936, n° 705.

THEATRES MUNICIPAUX. — Saison 1936-1937. Direction. Convention Frady

DES 31 JUILLET ET 1er SEPTEMBRE 1936

Convention par laquelle la Ville accorde à M. Fiard, dit Frady, demeurant à Lille, rue du Molinel 133, la direction des Théâtres Municipaux pendant la saison 1936-1937 et ce à compter du 1er Octobre 1936, moyennant une indemnité annuelle de 60.000 francs et participation pour moitié dans les bénéfices réalisés, bénéfices évalués à 1.000 francs.

Enregistré le 16 Septembre 1936, n° 704.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Fourniture de pianos. Marché. Charles Gras

DU 2 SEPTEMBRE 1936

Soumission pour fourniture de pianos au Conservatoire de Musique, au profit de M. Charles Gras, 36 rue Faidherbe à Lille, moyennant la somme de 14.715 francs.

Enregistré le 12 Septembre 1936, n° 653.

SAPEURS-POMPIERS. — Fourniture de tuyaux d'incendie. Marché. Vanrullen Frères

DU 2 SEPTEMBRE 1936

Soumission pour fourniture de tuyaux d'incendie au Bataillon des Sapeurs-Pompiers au profit de MM. Vanrullen Frères, Manufacturiers à Wervicq, moyennant la somme de 17.100 frs.

Enregistré le 15 Septembre 1936, n° 683.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Camps de vacances.

Fête de clôture. Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le programme de la Fête de Clôture des Camps de Vacances ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation et le stationnement des chevaux et des véhicules de toute nature seront interdits, samedi 12 Septembre :

1° Grand'Place, à partir de quatorze heures quinze et pendant toute la durée de la revue des enfants des Camps de Vacances ;

2° Rue Nationale ; boulevard de la Liberté, partie comprise entre la rue Nationale et la rue de Valmy ; place de la République ; pendant le défilé qui suivra la cérémonie indiquée ci-avant ;

3° Rues Gauthier de Châtillon, de Valmy — partie comprise entre le boulevard de la Liberté et la rue Gauthier de Châtillon — à partir de seize heures quinze et pendant la durée de la collation qui sera servie aux enfants des Camps de Vacances dans le square des Beaux-Arts et rue de Valmy.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises. Autorisation. Louis Revel

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 Décembre 1906 ;

Vu la demande formée par M. Louis Revel, articles de voyage, maroquinerie, 157 rue du Molinel à Lille, inscrit au Registre du Commerce de Lille sous le n° 43.057 ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Louis Revel, articles de voyage, maroquinerie, 157 rue du Molinel à Lille, est autorisé à procéder à la liquidation des marchandises figurant à l'inventaire joint à sa demande, en observant les prescriptions de la loi du 30 Décembre 1906.

Article 2. — Un délai. qui prendra fin le premier Octobre mil neuf cent trente-six, lui est accordé à cet effet.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 11 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Organisation du travail. Etablissements de produits pharmaceutiques. Repos hebdomadaire

Le Préfet du Département du Nord, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'article 43 *a* du Livre II du Chapitre IV du Code du Travail ;

Vu la circulaire de M. le Ministre du Travail en date du 5 Février 1924 ;

Vu l'accord intervenu le 5 Août 1936 entre les représentants du Syndicat des Pharmaciens du Nord de la France et les Syndicats des Préparateurs en Pharmacie du Nord (C.G.T. et C.F.T.C.) ;

Vu le rapport de M. l'Inspecteur Divisionnaire du Travail en date du 25 Août 1936 ;

Arrête :

Article 1. — Tous les Etablissements et parties d'Etablissements où s'exerce la profession de pharmacien, vendant, distribuant ou répartissant à titre onéreux ou gratuit des médicaments, seront fermés au public le dimanche pendant toute l'année, dans toute l'étendue du Département du Nord.

Article 2. — Pendant la durée de cette fermeture un service de garde devra être assuré par roulement dans toutes les localités possédant plus de deux pharmacies, et un tableau sera apposé à la devanture des officines indiquant les noms et adresses des pharmaciens chargés du service d'urgence.

Dans les localités où ne résident qu'un et deux pharmaciens ces derniers auront la latitude d'organiser, d'accord avec le Syndicat Régional des Pharmaciens du Nord, un service de garde avec les pharmaciens des localités les plus rapprochées, et dans le cas d'impossibilité ou à défaut d'entente assureront ou feront assurer le service d'urgence à des heures déterminées par eux.

Article 3. — Les présentes dispositions auront effet à partir du 1er Octobre 1936.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Préfecture, MM. les Sous-Préfets du Département, MM. les Maires des Communes du Département du Nord, MM. les Inspecteurs Départementaux du Travail, MM. les Officiers de Police Judiciaire, sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera, à la diligence de MM. les Maires, publié et affiché dans toutes les Communes du Département, aux endroits désignés à cet effet. Cette formalité sera constatée par des procès-verbaux qui me seront immédiatement transmis.

Lille le 28 Septembre 1936.

Fernand CARLES.

VOIRIE. — Quartiers. Lotissement de terrain. Place des Quatre Chemins, rues des Postes et d'Iéna

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération en date du 7 Août 1936 par laquelle le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par la Société A. R. L. Catel-Béghin et Fockedey, 2 rue d'Iéna, tendant à obtenir l'autorisation de lotir un terrain d'une contenance de 93 ares 30 ca., situé en bordure de la place des Quatre Chemins, de la rue des Postes et de la rue d'Iéna ;

Vu les plans des lieux ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Travaux Municipaux ;

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène ;

Vu le dossier ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 20 Août 1825 ;

Arrêtons :

Article 1. — Une enquête sera ouverte dans la Ville de Lille sur le projet ci-dessus mentionné.

Article 2. — Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie de Lille, Bureau du Contentieux, pendant huit jours du 1er au 8 Octobre 1936 inclus de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

Article 3. — M. Leleu, Receveur honoraire des Hospices, est nommé commissaire-enquêteur et recevra en cette qualité à la Mairie, le 9 Octobre 1936 aux heures sus-indiquées, les déclarations des habitants sur le projet. Le procès-verbal d'enquête sera ouvert et clos le même jour.

Article 4. — S'il a été présenté des réclamations pendant l'enquête ou si le Commissaire-enquêteur n'a pas conclu à l'approbation pure et simple du projet, le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis motivé sur les résultats de l'enquête.

Article 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Commissaire-enquêteur.

Hôtel de Ville le 26 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Aqueduc. Réparation de branchement. 104 rue Malsence. Mise en demeure. Fockenier

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant que M. Fockenier, 187 rue de Lannoy à Lille, ne s'est pas encore conformé aux avis qui lui ont été adressés l'invitant à faire réparer le branchement particulier à l'aqueduc de son immeuble sis rue Malsence n° 104, à Lille ;

Arrêtons :

Article 1. — Il est enjoint, à M. Fockenier, 187 rue de Lannoy à Lille, d'avoir à faire réparer le branchement particulier à l'aqueduc de son immeuble sis rue Malsence n° 104.

Article 2. — M. Fockenier devra faire exécuter dans un délai de 10 jours à compter du jour de la notification du présent arrêté les travaux repris au précédent article.

Article 3. — Conformément aux prescriptions de la loi du 13 Brumaire an VII, M. Fockenier devra déposer au Bureau des Pétitions une demande régulière sur timbre à 4 francs en y joignant 4 francs pour le timbre de l'arrêté à intervenir et avertir le service des Travaux Municipaux 48 heures avant tout commencement d'exécution.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 12 Septembre 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

BIBLIOTHÈQUES. — Bibliothèque de prêt. Secteur d'Esquermes. Fonctionnement. Nomination. Eugène Girardot

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 28 Octobre 1925, portant réorganisation des bibliothèques de prêt ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Eugène Girardot, nommé Directeur de l'Ecole Littré, place de l'Arbonnoise, à la date du 1er Octobre 1936 sera chargé, à partir de cette même date, du fonctionnement de la bibliothèque de prêt du Secteur d'Esquermes, en remplacement de M. Wallard, appelé à un autre poste.

Article 2. — M. Girardot recevra une indemnité annuelle de deux mille quatre cents francs, non soumise à retenue, payable mensuellement.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

THEATRES MUNICIPAUX. — Saison 1936-1937. Direction. Convention Frady

---

THEATRES MUNICIPAUX

Saison 1936-1937

CONVENTION

Entre les soussignés :

M. Auguste Ragheboom, Adjoint au Maire de Lille, y demeurant ;

Agissant au nom de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du trente Juin mil neuf cent trente-six, qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part.

Et M. Pierre Fiard, dit Frady, Directeur des Théâtres Municipaux, demeurant à Lille, rue du Molinel 133,

d'autre part.

Il a été préalablement à la convention qui fait l'objet des présentes exposé ce qui suit :

Exposé

Par arrêté en date du 13 Décembre 1933, un concours sur titres a été ouvert en vue de pourvoir au poste de directeur des Théâtres Municipaux pendant les saisons 1934-1935 et 1935-1936.

Par délibération du 4 Août 1934, le Conseil Municipal a fixé son choix sur M. Pierre Fiard, dit Frady, avec qui une convention est intervenue le 24 Août 1934 et a été enregistrée le 13 Octobre suivant n° 1179 aux droits de 1.815 francs.

Le Conseil Municipal ayant décidé de renouveler pour un an le contrat susvisé, il est passé la convention suivante :

Convention

M. Ragheboom, ès-qualité, accorde par ces présentes à M.

Fiard qui accepte la direction des Théâtres Municipaux pendant la saison 1936-1937 et ce, à compter du premier Octobre mil neuf cent trente-six.

M. Fiard s'engage pendant toute la durée de son contrat :

a) à exécuter fidèlement et sous le contrôle du Conseil d'Administration des Théâtres, les clauses et conditions insérées au cahier des charges approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du vingt quatre Février mil neuf cent vingt huit ;

b) à se conformer, en outre, aux instructions spéciales qu'en accord avec le Conseil d'Administration des Théâtres l'Administration Municipale jugerait utile de lui signifier avant ou au cours de la saison.

M. Fiard s'oblige à se tenir à la disposition de l'Administration Municipale pendant toute l'année.

Indemnité

Contrairement aux stipulations de l'article 49 du cahier des charges approuvé par le Conseil Municipal le 24 Février 1928, M. Fiard recevra une indemnité annuelle de soixante mille francs.

Cette indemnité sera payable par douzième à l'expiration de chaque mois pour le premier douzième lui être réglé le trente un Octobre mil neuf cent trente-six.

Cautionnement

Conformément à l'article 61 du cahier des charges de l'exploitation, M. Fiard sera, en garantie de l'exécution des obligations résultant du présent contrat, tenu de déposer, aussitôt l'approbation par l'autorité supérieure, un cautionnement de dix mille francs à la Trésorerie Générale.

Frais

M. Fiard supportera les frais de timbre et d'enregistrement qui résulteront des présentes.

Pour la perception des droits d'enregistrement la moitié des bénéfices revenant à M. Fiard est évaluée à la somme de mille francs.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le trente et un Juillet mil neuf cent trente six.

FIARD dit FRADY.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. RAGHEBOOM.

Vu et approuvé.

Lille, le 1er Septembre 1936.

Pour le Préfet,

Le Conseiller de Préfecture délégué,

Illisible.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Enseignement de la musique et du chant. Professeurs

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Juillet 1934 ;

Vu notre arrêté en date du 10 Octobre 1934, instituant des cours de musique et de chant dans les écoles publiques de notre Ville ;

Vu notre arrêté du 10 Octobre 1934 chargeant M. Plessier de cet enseignement ;

Vu notre arrêté en date du 29 Janvier 1936 modifiant le nombre d'heures de cours de M. Plessier ;

Vu notre arrêté en date du 28 Avril 1936 nommant M. Charlier chargé de cours, en remplacement de M. Plessier, malade ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Plessier reprendra son service le 1er Octobre 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole Rollin. Cours de dessin. Professeur. Elie Wallard

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. l'Inspecteur primaire ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Elie Wallard, nommé Directeur de l'Ecole Rollin, rue du Marché, sera chargé, à partir du 1er Octobre 1936, du cours de dessin de cette école, en remplacement de M. Waxin, admis à la retraite.

Article 2. — M. Wallard recevra une indemnité annuelle de douze cents francs, non soumise à retenue.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 23 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Fonds Municipal de Chômage.

Règlement. Modification

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le décret du 31 Juillet 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — Le règlement du Fonds municipal de Chômage est complété par le règlement de détail suivant :

Article 1. — Le présent règlement a pour objet de déterminer, en application du décret du 31 Juillet 1936, les conditions dans lèsquelles le fonds de chômage de Lille versera des allocations pour les personnes de moins de 16 ans admises dans une colonie de vacances.

Article 2. — Pendant la période comprise entre le 25 Juillet 1936 inclus et le 30 Septembre 1936 inclus et seulement pendant la durée du séjour effectif de chaque enfant, dans une colonie de vacances, jusqu'à concurrence d'un maximum de cinquante jours, l'allocation de 3 fr. 50 par jour prévue par l'article 6 § 1 du règlement du Fonds de Chômage de Lille approuvé par le Ministre du Travail, pour les enfants de moins de 16 ans à la charge du chef de ménage secouru par le fonds de chômage, sera remplacée, en ce qui concerne ceux de ces enfants admis dans une colonie de vacances par une allocation de 5 francs par jour qui sera versée directement à la commune ou à l'organisme prenant en charge les enfants en colonie.

Article 3. — Pendant la période indiquée à l'article 2 du présent règlement, le total des allocations versées aux chômeurs et des allocations versées pour les enfants en colonie de vacances, ne pourra dépasser les maxima prévus à l'article 6 § 2 du règlement du Fonds de Chômage de Lille majorés de 1 fr. 50 pour chaque enfant en colonie de vacances.

Article 4. — Les allocations versées conformément au présent règlement seront portées sur les états transmis au Ministère du Travail, en application de l'article 14 du Décret du 28

Décembre 1926, modifié, en vue de l'attribution de la subvention de l'Etat.

Il sera annexé à ces documents un état indiquant le nombre des enfants qui ont été envoyés dans ces colonies de vacances.

Article 5. — Le présent règlement, ainsi que toute modification ultérieure, seront soumis à l'approbation de Monsieur le Ministre du Travail.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 22 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Fonds Municipal de Chômage. Règlement. Modification de l'article 6

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 92 ;

Vu le décret du 10 Septembre 1936, article 1 ;

Arrêtons :

Article 1. — Les trois derniers paragraphes de l'article 6 du Règlement du Fonds Municipal de Chômage sont modifiés comme suit, avec effet à compter du 31 Août :

« Le total des secours alloués à un même ménage ne peut excéder 20 fr. 50 par jour.

« Le total prévu par le paragraphe précédent pourra être porté à 23 fr. par jour, si le ménage comprend trois enfants au-dessous de 16 ans à la charge du chômeur ; à 26 fr. s'il en comprend quatre ; à 29 fr. s'il en comprend cinq ou plus.

« En aucun cas, ce total ne peut excéder la moitié du salaire augmentée du montant des allocations familiales aux taux en usage dans la profession et la région ».

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Fonds Municipal de Chômage.

Fixation des taux d'allocation

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 92 ;

Vu le décret du 26 Août 1936, article 1 ;

Arrêtons :

Article 1. — A partir du 31 Août 1936, les taux des allocations et des majorations versées aux chômeurs sont portés :

de 7 fr. à 8 fr. par jour pour le chômeur chef de ménage ;

de 4 fr. à 4 fr. 50 par jour pour le conjoint, chômeur ou non travailleur, pour chacune des personnes de plus de seize ans, en chômage, vivant dans le ménage de leur père, mère, tuteur, grand'père, grand'mère, oncle, tante, ainsi que pour l'ascendant ne travaillant pas et à la charge du chef de ménage ;

de 3 fr. 50 à 4 fr. par jour pour chacune des personnes de moins de seize ans à la charge de celui-ci, ne travaillant pas ou gagnant moins de 4 fr. par jour.

Le total des secours alloués à un même ménage ne peut excéder 19 fr. par jour.

Le total prévu par le paragraphe précédent pourra être porté à 20 fr. si le ménage comprend trois enfants au-dessous de seize ans à la charge du chômeur ;

à 23 fr. s'il en comprend quatre ;

à 26 fr. s'il en comprend cinq ou plus.

En aucun cas, ce total ne pourra excéder la moitié du salaire augmentée des allocations familiales en usage dans la profession et la région.

Article 2. — L'allocation de chômage jointe aux autres ressources de toute nature du chômeur et des autres membres de ce ménage, ne pourra dépasser des maxima qui seront fixés dans un barème annexé au règlement établi en fonction de l'ensemble des charges du ménage.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 5 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Fonds Municipal de Chômage Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de Chô-

mâge : 1° du Syndicat Textile ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux publics ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Un mandat de paiement de Frs : 1.628,55 sera délivré au nom de M. VERHEEKE, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile, pour le mois d'Août 1936.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 987 journées à 5 francs l'une = 4.935 francs.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 14 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Femmes de service. Gratifications

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés en date des 1er Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Préventorium de Wormhoudt ;

Vu nos arrêtés des 16 Juin, 20 Juillet et 13 Août 1936, nommant les femmes de service affectées à la cuisine et aux dortoirs du Preventorium de Wormhoudt ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le personnel ayant assuré le service à la Colonie Scolaire de Wormhoudt, en 1936, recevra les gratifications ci-après :

Cuisine

1° Mme Romanie Demarez, cuisinière-chef	150 fr.
2° Mme De Leus, née Jeanne Debeire, première aide de cuisine	100 »
3° Mme Vve Braem, née Henriette Weppe, aide de cuisine	50 »
4° Mme Vve Cammaert, née Félicie Lefevère, aide de cuisine	50 »
5° Mme Vve Copin, née Georgette Défontaine, aide de cuisine	50 »
6° Mme Angèle Demeulemeester, aide de cuisine ..	50 »
7° Mme Vve Museux, née Angèle Mahieux, aide de cuisine	50 »
8° Mlle Sylvie Vandenbrouck, aide de cuisine	50 »
9° Mme Vve Van Labbèke, née Angèle Albert, aide de cuisine	50 »

Dortoirs

1° Mme Bonnier, née Adolphine Porreaux	50 »
2° Mme Vve Caby, née Rachelle David	50 »
3° Mme Vve Catieau, née Léonie Bauduin	50 »
4° Mme Vve Coliche, née Victoria Demessine	50 »
5° Mme Vve Daelman, née Marie Frayon	50 »
6° Mme Vve Maurer, née Maria Hellin	50 »
7° Mme Tibermont, née Léonie Démarquet	50 »
8° Mme Huysmans, née Olga Noullez	25 »
9° Mme Vve Mutin, née Augustine Martigny	25 »

Ces gratifications leur seront payées avec le salaire du mois de Septembre mais ne seront pas soumises à retenues au profit des Assurances Sociales.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 14 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Monitrice de Gymnastique. Micheline Van Boven. Gratification

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés en date des 1er Juillet 1932 et 28 Janvier 1933 organisant les cadres du personnel temporaire du Preventorium de Wormhoudt ;

Vu notre arrêté du 9 Juin 1936 nommant Mlle Micheline Van Boven, monitrice de gymnastique au Preventorium de Wormhoudt, pendant la durée de la Colonie Scolaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Une gratification de 100 Frs est allouée à Mlle Micheline Van Boven en raison de l'activité qu'elle a apportée dans l'exercice de ses fonctions.

Article 2. — Cette gratification sera payable en même temps que l'indemnité mensuelle de Septembre, mais ne sera pas soumise à retenue au profit des Assurances Sociales.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 21 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Preventorium de Wormhoudt. Surveillantes. Nominations

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommées surveillantes au Preventorium de Wormhoudt, pour la période du 1er au 30 Septembre 1936 :

Mlle Marthe Crul, née le 10 Mars 1921 à Camphin-en-Pévèle, domiciliée à Lille, rue des Postes 243 ;

Mlle Simonne Dailloux, née le 17 Mars 1917 à Bruxelles, domiciliée à Lille, rue du Buisson 80 ;

Mme Veuve Féra, née Paulette Legrand, le 22 Octobre 1905 à Le Quesnoy, domiciliée à Lille, rue Frédéric-Mottez, 3 ;

Mlle Andrée Fleurquin, née le 24 Janvier 1903 à Lille, y domiciliée rue Sainte-Catherine 25 ;

Mme Veuve Le Berre, née Virginie Lambert, le 10 Mars 1899, à Bruges, domiciliée à Lille, rue des Postes 39 ;

Mlle Marguerite Lucidarme, née le 3 Janvier 1918 à Thumesnil, y domiciliée rue Ferrer 91 ;

Mlle Marie-Thérèse Manier, née le 30 Août 1913 à Esquelbecq, domiciliée à Wormhoudt ;

Mlle Nelly Paris, née le 6 Mai 1920 à Hellemmes, domiciliée à Marcq-en-Barœul, rue Gambetta 46 ;

Mlle Josette Sauvage, née le 13 Novembre 1919 à Marquise, domiciliée à Lille, rue du Plat 1 ;

Mlle Jeanne Wollaert, née le 26 Février 1918 à Lille, y domiciliée rue Philippe de Comines 23.

Article 2. — Le personnel sus-visé recevra une indemnité mensuelle de 350 francs qui sera, le cas échéant, soumise à la retenue au profit des assurances sociales.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 5 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FINANCES. — Recettes. Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi. Virement

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 Juin 1929 relative aux dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les dépenses de remploi d'indemnités de dommages de guerre doivent être directement supportées par les services budgétaires de la Ville, après prélèvement au profit de ces services des sommes correspondantes encaissées au compte hors-budget ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — La recette suivante, effectuée au compte « *Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à remploi* » sera transportée aux services budgétaires de l'exercice 1936 article 53 des recettes supplémentaires — Dommages de guerre — Eglise Saint-Maurice — Restauration — admission en recette.

RECETTE du 5 Septembre 1936

Certificat de créance N° 1.747.908 - Série I. R.

Eglise Saint-Maurice. Monument historique, acompte : 16.770 francs.

ARTICLE 2. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille le 8 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FINANCES. — Recettes. Régisseur Ecole Rollin. Elie Wallard

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 153 ;

Vu l'instruction générale des finances du 20 Juin 1859, articles 923 et 993 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 Novembre 1919 approuvée le 8 Décembre suivant par M. le Préfet du Nord ;

Vu notre arrêté en date du 16 Décembre 1919 instituant des régisseurs de recettes pour la perception des rétributions scolaires dues par les parents des élèves fréquentant les écoles payantes ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Elie Wallard, nommé Directeur de l'école Rollin, rue du Marché, à la date du 1er Octobre 1936, sera chargé à partir de cette même date, de la perception des rétributions scolaires dues par les parents des élèves fréquentant la dite école, en remplacement de M. Waxin, admis à la retraite.

Article 2. — Toutes les dispositions de notre arrêté du 16 Décembre 1919 restent applicables.

Article 3. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville des viandes

SEMAINE DU 29 AOUT AU 4 SEPTEMBRE 1936

Abattoirs

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,50 ; Vache : 8,50, 6,50 ; Taureau : 7,35, 6,50 ; Veau :

12,25, 10,25 ; Mouton du pays : 13,50 ; Mouton africain : 10,50 ; Porc : 10,50 ; Bœuf cours extrêmes : 7,25 - 9,65.

Halles et Marchés

Bœuf : 8,50, 5,75, 3,75 ; Vache : 8,50, 5,75, 3,75 ; Taureau : 7,00, 5,25 3,50 ; Veau : 10,25, 7,50, 3,75 ; Mouton : 12,25, 8,00, 6,00 ; Porc : 10,25, 6,75, 3,75 ; Bœuf cours extrême : 9 fr. 50.

SEMAINE DU 5 AU 11 SEPTEMBRE 1936

Abattoirs

1re, 2me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,40 ; Vache : 8,40 ; Taureau : 7,25, 6,50 ; Veau : 11,75, 10,00 ; Mouton du pays : 13,75, 10,25 ; Mouton africain : 10,25 ; Porc : 10,15. — Bœuf cours extrêmes : 7,75, 9,75.

Halles et Marchés

1re, 2me, 3me qualités (octroi compris), au kilog :

Bœuf : 8,25, 5,75, 3,75 ; Vache : 8,25, 5,75, 3,75 ; Taureau : 6,75, 5,25, 3,50 ; Veau : 11,00, 7,50, 3,75 ; Mouton : 12,50, 8,00, 6,00 ; Mouton hollandais : 13,50 ; Porc : 9,50, 6,75, 3,75. Bœuf cours extrême : 9,50.

SEMAINE DU 19 AU 25 SEPTEMBRE 1936

Abattoirs

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,25 ; Vache : 8,25, 6,50 ; Taureau : 7,25, 6,25 ; Veau: 11,50, 10,25 ; Mouton du pays : 13,75 ; Mouton africain : 10,75; Porc : 10,00.

Halles et Marchés

Bœuf : 8,25, 5,75, 3,75 ; Vache : 8,25, 5,75, 3,75 ; Taureau : 6,50, 5,25, 3,50 ; Veau : 10,75, 7,50, 3,75 ; Mouton : 13,00, 8,00, 6,00 ; Porc : 9,00, 6,75, 3,75.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Statistique du prix des denrées

SEMAINE DU 29 AOUT AU 4 SEPTEMBRE 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf ...	4.25	2.50	1.75	8.50	5.75	3.75	Roosbeef.....	23.00	20 00	16.00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	14.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure ...	6.00	5.00	3.00
Veau ...	4.50	3.75	1.80	10.50	7.50	3.75	Rouelle.....	22.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10 00
Mouton .	5.40	4.00	2.75	12.25	8.00	6.00	Gigot et filet	22.00	20.00	16.00
							Côtelettes.....	22.00	18.00	14.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc ...	7.00	5.00	2.80	10.25	6.75	3.75	Jambon frais et filet	18 00	15.00	10.00
							Côtelettes.....	16.00	14.00	9.00
							Poitrine	14.00	10.00	6.00
Poules..	6.50 à 7.50			9.50 à 10.50				11.00 à 13.00		
Poulets .	10.00 à 13.00			13.00 à 15.00				15.00 à 17.00		
Lapins..	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		

Bœuf cours extrême.... 9.50

Mouton hollandais, cours extrême 14.50

SEMAINE DU 5 AU 11 SEPTEMBRE 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf ...	4.25	2.50	1.75	8.25	5.75	3.75	Roosbeef.....	23.00	20.00	16.00
							Entre-côte	17.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	14 00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure ...	6 00	5.00	3.00
Veau ...	4.50	3.75	1.80	11.00	7.50	3.75	Rouelle.....	22.00	18.00	16.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton .	5.40	4.00	2.75	12.50	8.00	6.00	Gigot et filet	22.00	20.00	16.00
							Côtelettes.....	22.00	18.00	14.00
							Ragoût	10.00	9.00	5.00
Porc ...	6.50	5.00	2.75	9.50	6.75	3.75	Jambon frais et filet	18.00	15.00	10.00
							Côtelettes.....	16.00	14.00	9.00
							Poitrine	14.00	10.00	6·00
Poules..	6.00 à 7.50			9.50 à 10.50				11.00 à 13.00		
Poulets .	10.00 à 13.00			13.00 à 15.00				15.00 à 17.00		
Lapins..	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		

SEMAINE DU 12 AU 18 SEPTEMBRE 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf...	4.20	2.50	1.75	8.25	5.75	3.75	Roosbeef.....	23.00	20.00	16.00
							Entre-côte	20.00	15.00	12 00
							Pot-au-feu Gite à la noix	13.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu Croisure...	10.00	5.00	3.00
Veau ...	4.50	3.75	1.80	10.75	7.50	3.75	Rouelle.....	20.00	17.00	14.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10 00
Mouton.	5.50	4.00	2.75	13.00	8.00	6.00	Gigot et filet	22.00	20.00	16.00
							Côtelettes.....	22 00	18.00	14 00
							Ragoût.....	10.00	8.00	5.00
Porc ...	6.75	4.50	2.80	9.25	6.75	3.75	Jambon frais et filet....	18.00	15.00	10.00
							Côtelettes.....	16.00	13 00	8 00
							Poitrine	14.00	10 00	6.00
Poules..	6.00 à 7.50			9.50 à 10.50				11.00 à 13.00		
Poulets.	10.00 à 13.00			13.00 à 15.00				15.00 à 17.00		
Lapins..	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 13.00		

Bœuf cours extrême. .. 9.50

Mouton hollandais, cours extrême 14.00

SEMAINE DU 29 AOUT AU 4 SEPTEMBRE 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies		
Rougets.....		
Merlans.....	1.00 à 3.25	2.00 à 6.50
Maqueraux	1.50 à 3.25	3.00 à 6.50
Chiens de mer.....		
Cabillauds		
Merluches	2.00 à 4.00	4.00 à 8.00
Plouses.....		
Anguilles	4.00 à 4.50	8.00 à 9.00
Limandes		
Harengs	0 15 à 0.25	0.30 à 0.60
Soles	11.50 à 12.50	23.00 à 25.00
Plies		
Dorades.....		
Congres		

SEMAINE DU 5 AU 11 SEPTEMBRE 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	2.50 *à* 4.50	5.00 *à* 9.00
Rougets		
Merlans	1.50 *à* 2.50	3 00 *à* 5.00
Maquereaux	2.00 *à* 4.00	4.00 *à* 8.00
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches		
Plouses		
Anguilles	5.00 *à* 10.00	10.00 *à* 20.00
Limandes	2.00 *à* 2.50	4.00 *à* 5.00
Harengs	0.20 *à* 0.30	0.40 *à* 0.60
Soles		
Plies	3.50 *à* 4.00	7.00 *à* 8.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 12 AU 18 SEPTEMBRE 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	2,25 à 5.00	4.50 à 10.00
Rougets		
Merlans	2 00 à 4.00	4.00 à 8.00
Maquereaux	2 50 à 5.50	5.00 à 11.00
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches		
Plouses		
Anguilles	4.50 à 5.00	9.00 à 10.00
Limandes		
Harengs	0.10 à 0 35	0.25 à 0.75
Soles	13.00 à 14 00	20.00 à 28.00
Plies	2.50 à 3.50	5.00 à 7.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 19 AU 25 SEPTEMBRE 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.50 à 4.00	3.00 à 8.00
Rougets	2.50 à 3.25	5.00 à 6.50
Merlans	0.25 à 3.00	0.50 à 6.00
Maquereaux	2.50 à 3.00	5.00 à 6.00
Chiens de mer		
Cabillauds	5.00 à 5.50	10 00 à 11.00
Merluches	2.50 à 4.50	5.00 à 9.00
Plouses		
Anguilles	4.00 à 4.50	8.00 à 9.00
Limandes		
Harengs	0.10 à 0.35	0.25 à 0.75
Soles	11.50 à 13.00	23.00 à 26.00
Plies	2.50 à 3.00	5.00 à 6.00
Dorades		
Congres	5 50 à 6.00	11.00 à 12.00

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 12 Septembre 1936

Poisson vendu au Minck

Raies	2,50 à 4,50	le kilog
Merlans	1,50 à 2,50	»
Limandes	2,00 à 2,50	»
Plies	3,50 à 4,00	»
Anguilles	5,00 à 10,00	»
Maquereaux	2,00 à 4,00	»
Harengs	0,20 à 0,30	pièce

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 19 Septembre

Poisson vendu au Minck

Soles	13,00 à 14,00	le kilog
Raies	3,00 à 5,00	»
Merlans	2,00 à 4,00	»
Plies	2,50 à 3,50	»
Maquereaux	2,50 à 5,50	»
Harengs	0,15 à 0,35	pièce

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 26 Septembre

POISSON VENDU AU MINCK

Soles	11,50	à	13,00	le kilog
Raies	1,50	à	4,00	»
Rougets	2,50	à	3,25	»
Merlans	0,25	à	3,00	»
Cabillaud	5,00	à	5,50	»
Merluches	2,50	à	4,50	»
Plies	2,50	à	3,00	»
Anguilles	4,00	à	4,50	»
Maquereaux	2,50	à	3,00	»
Congres	5,50	à	6,00	»
Harengs	0,10	à	0,35	pièce

HYGIÈNE. — Vidange des fosses d'aisances. Article 510 du Code des Arrêtés Municipaux. Modifications

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu la loi du 15 Février 1902 sur la protection de la santé publique ;

Vu l'article 510 du Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu le rapport du Directeur du Bureau d'Hygiène ;

Considérant que dans l'intérêt de la salubrité publique il importe : *a*) d'empêcher le dégagement de gaz nocifs et malodorants dans l'atmosphère ; *b*) d'assurer une évacuation plus rapide hors de la Ville du matériel d'extraction et de transport des entreprises de vidange de fosses d'aisances ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — L'article 510 du Code des Arrêtés Municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Chaque entrepreneur doit demander au Maire l'autorisation d'exercer son industrie et justifier qu'il possède les appareils et ustensiles nécessaires pour opérer la vidange d'une manière prompte et inodore, l'opération se faisant mécaniquement et sans contact direct des matières avec l'air ambiant.

Pour rendre le plus possible la vidange inodore, les gaz aspirés par la pompe à vide devront être brûlés.

Tout le matériel employé pour la vidange devra être à traction automobile à partir du 16 Novembre 1936.

Toutes les nouvelles autorisations données aux patrons vidangeurs qui en feront la demande après cette date, seront subordonnées à la possession d'un matériel motorisé suffisamment important, de deux tonnes de cinq mètres cubes au minimum et aux conditions de la réglementation fixée par le Code des Arrêtés Municipaux.

Les voitures employées pour le transport des matières devront porter le nom de l'entreprise et un numéro d'ordre bien apparent ; elles seront tenues proprement et désinfectées si l'Administration l'exige. Tout le materiel utilisé sera constamment entretenu en bon état.

Le service municipal a droit de surveillance constante dans les locaux de chaque entreprise. En plus de cette surveillance constante, quatre fois par an, aux époques fixées par l'Administration, un délégué du Maire visitera le matériel de l'entreprise. Ce délégué ordonnera, s'il y a lieu, les réparations nécessaires et pourra, en cas de besoin, prononcer la mise au rebut des objets qui ne répondraient pas aux besoins du service.

Toutes les fois qu'il sera constaté par un procès-verbal des préposés à la surveillance des vidanges, qu'un véhicule ou un appareil ne peut remplir convenablement les conditions du service, il devra être réparé ou remplacé et il sera interdit à l'entrepreneur de s'en servir.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Directeur du Bureau d'Hygiène et M. le Commissaire Central de Police, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 23 Septembre 1936.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué,
D. CORDONNIER.

HYGIÈNE. — Statistique sanitaire du mois de Septembre 1936

I. — Renseignements démographiques

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune placés *dans* la commune
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		PLACÉS *hors* de la commune	PLACÉS *dans* la commune	
139	19	265	24	289	12	2	14	225	3	5	1

II. — Répartition des décès par cause et par age (mort-nés non comptés)

(Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune)

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS de 1 AN	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)	»	»	»	»	»	»
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	»	»	»	»	»
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	1	»	»	»	»	1
8	Diphtérie et Croup	»	1	1	»	»	2
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Entérite cholériforme	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	11	11	2	24
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	»	3	»	»	»	3
15	Autres Tuberculoses	»	»	1	»	1	2
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	»	8	17	25
17	Meningite simple	3	1	»	»	»	4
18	Hémorragie et Ramollissement du cerveau	»	»	»	5	19	24
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	»	»	3	6	27	36
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	»	»	»	»	»	»
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	»	»	2	2
22	Pneumonie	»	»	1	»	1	2
23	Autres Affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	3	»	»	4	8	15
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	»	2	1	3
25	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de deux ans)	3	»	»	»	»	3
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	1	»	1
27	Hernie, Obstruction intestinale	»	»	»	»	2	2
28	Cirrhose du foie	»	»	»	1	1	2
29	Néphrite aiguë ou chronique	»	»	2	4	4	10
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres Accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	3	»	»	»	»	3
34	Sénilité	»	»	»	»	9	9
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	»	2	3	5
36	Suicide	»	»	2	»	2	4
37	Autres Maladies	2	1	5	11	12	31
38	Maladie inconnue ou mal définie	1	»	»	7	4	12
	TOTAUX	16	6	26	62	115	225

POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Colportage de journaux, etc. Lieux et heures d'interdiction

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'article 97 de la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu nos arrêtés des 31 Mai 1934, 2 Mars 1935 et 21 Février 1936 ;

Considérant que l'expérience prouve qu'il importe dans l'intérêt de l'ordre public, d'étendre l'interdiction édictée par les susdits arrêtés concernant le colportage habituel ou occasionnel de journaux, brochures, imprimés et écrits ;

Arrêtons :

Notre arrêté du 21 Février 1936 est ainsi modifié :

Article 1. — Le colportage habituel ou occasionnel de journaux, brochures, imprimés et écrits est interdit :

1° *les dimanches et jours fériés, de dix à treize heures ;*

2° *en semaine, de dix sept à vingt et une heures :*

a) place de la Gare ; *b*) rue Faidherbe ; *c*) place du Théâtre ; *d*) parvis Saint-Maurice ; *e*) rue de Paris, partie comprise entre la rue du Molinel et la place du Théâtre ; *f*) Grand'Place ; *g*) rue du Sec-Arembault ; *h*) rue Neuve ; *i*) rue de Béthune ; *j*) rue Nationale, depuis la Grand'Place jusqu'à la rue de l'Hôpital Militaire ; *k*) dans une zone de cinquante mètres autour des lieux sus-désignés.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 23 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

Vu pour exécution d'urgence.

Lille le 24 Septembre 1936.

Le Préfet du Nord,

signé : Fernand CARLES.

SERVICES MUNICIPAUX. — Licenciement de vieux serviteurs

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision, en date du 17 Juillet 1930, prise par l'Administration Municipale, en accord avec l'Organisation Syndicale, relative au licenciement des vieux serviteurs ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Les fonctionnaires ci-après désignés, âgés de 65 ans, cesseront de faire partie des cadres du personnel municipal à partir du 1er Janvier 1937 :

MM. Choain, concierge.

Loosvelt, contrôleur des eaux.

Rassel, fossoyeur.

Delestrez, aide-paveur.

ARTICLE 2. — Les fonctionnaires susvisés bénéficieront des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930 et recevront une allocation annuelle et renouvelable fixée à 100 francs par année de service, sans que le montant de cette allocation puisse dépasser 3.000 francs.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 23 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général.

Nomination. Henri Thuytschaever

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté du 15 Juillet 1936 nommant M. Henri Thuytschaever employé principal au Service Municipal de Chômage à partir du 1er Juillet 1936 ;

Considérant que M. Thuytschaever a pris possession de sa nouvelle affectation à la date du 18 Mai 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le point de départ de notre arrêté susvisé est fixé au 18 Mai 1936.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2e Direction. Emploi de contrôleur des droits de voirie. Jury de concours

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Sont nommés, sous la présidence de M. l'ad-

joint Dehove, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours pour l'emploi de contrôleur des droits de voirie :

MM. Rousseau, adjoint au maire,
Planque, secrétaire général de la mairie,
Cochez, chef de la 2me Direction,
Aurel, ingénieur, chef du service,
Senaffe, commis calqueur, et Loez, contrôleur des droits de voirie, délégués par l'organisation syndicale.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2e Direction. Titularisation.

Raymond Aurel

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Raymond Aurel, ingénieur stagiaire affecté au service des Travaux Municipaux, est titularisé dans son emploi.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 9 Septembre 1936.

Hôtel de Ville le 3 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Toutes Directions. Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Municipal est fixé comme suit, pour le mois de Septembre 1936 :

NOMS	EMPLOI	CLASSE	TRAITEMENT	ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	AVANTAGES EN NATURE
		2me Direction			
MM. Georges Duriez ..	chef de bureau	2me	22.500	1er Septembre 1936	
		3me Direction			
Maurice Lallement	commis principal	4me	13.000	1er Septembre 1936	
		4me Direction			
Lucien Barbot	commis	2me	11.000	1er Septembre 1936	
André Peeters	concierge	4me	9.800	16 Septembre 1936	1.960
Charles Colein ..	chauffeur	2me	12.000	16 Septembre 1936	
		5me Direction			
Georges Piette ..	commis	2me	11.000	1er Septembre 1936	

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 14 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2e Direction. Titularisation.

Marcel Lemoine

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

Arrêtons :

Article 1. — M. Marcel Lemoine, ingénieur stagiaire affecté au Service des Travaux Municipaux, est titularisé dans son emploi.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Septembre 1936.

Hôtel de Ville le 3 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2e Direction. Réprimande.

Léon Duflot

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux, article 17 ;

Vu le rapport de M. le Commissaire Central de Police en date du 29 Juillet, visant l'attitude de M. Léon Duflot, inspecteur voyer affecté au Service des Travaux Municipaux ;

Vu les explications écrites fournies par l'agent intéressé, à la date du 13 Août ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Une réprimande est infligée à titre de dernier avertissement, à M. Léon Duflot, inspecteur voyer affecté au Service des Travaux Municipaux.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Recette Municipale. Promotion. Jardez

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu notre arrêté du 25 Mars 1935 nommant M. Jardez collecteur-chef des droits de place à compter du 1er Avril 1935 ;

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte, pour déterminer la situation de M. Jardez, des avantages dont il aurait bénéficié s'il était resté collecteur ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Jardez, chef-collecteur des droits de place est nommé, à compter du 1er Juillet 1936, à la troisième classe de son emploi, au traitement annuel de 16.000 francs, le point de départ de l'ancienneté dans la classe étant fixé au 1er Juillet 1935.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le tableau d'avancement du Personnel de la Police est fixé comme suit, pour le mois d'Octobre 1936 :

Noms	Emploi	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
MM. Armand Plateau..	gardien de la paix	3me	11.000	1er Septembre 1936
Zéphir Delvallée..	secrétaire	2me	15.000	1er Octobre 1936
Marcel Delamaide.	secrétaire	4me	13.000	1er Octobre 1936

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 21 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Conseil de discipline. Comparution. René Rigaut

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le rapport de M. le Commissaire Central de Police en date des 10 Juillet et 28 Août 1936 ;

Vu la loi du 12 Mars 1930 et le décret du 23 Juillet 1930 relatifs au fonctionnement des Conseils de Discipline ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le gardien de la paix René Rigaut est déféré devant le Conseil de Discipline appelé à siéger conformément aux dispositions prévues par l'article 6 du décret du 23 Juillet 1930.

ARTICLE 2. — Un délai de dix jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé au gardien de la paix René Rigaut pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier, déposé au Secrétariat Général de la Mairie, de présenter par écrit ses moyens de défense ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 23 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Congé avec solde.

Marcel Delamaide

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu nos arrêtés en date des 17 Décembre 1935 et 29 Février 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Est renouvelé pour une durée de six mois à partir du 16 Septembre 1936, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Marcel Delamaide, secrétaire de police.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 14 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Congé sans solde.

Jules Delvallée

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu la lettre en date du 31 Août par laquelle M. Jules Delvallée, gardien de la paix, sollicite un congé sans solde pour raison de santé ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Un congé d'un an, sans solde, est accordé au gardien de la paix Jules Delvallée.

Article 2. — M. Delvallée ne pourra réintégrer son emploi qu'autant qu'une vacance sera disponible dans les cadres du personnel.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 27 Septembre 1936.

Hôtel de Ville le 21 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Démission.

Hector Briois

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu la lettre en date du 31 Août 1936 par laquelle M. Hector Briois, inspecteur au service de la Police, donne sa démission ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — La démission de M. Hector Briois, inspecteur au service de la Sûreté, est acceptée.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 1er Septembre 1936.

Hôtel de Ville le 3 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nominations.

Edmond Claes et Antoine Courmont

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel de l'Octroi ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 12 Janvier 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés à compter du 1er Septembre 1936, préposés d'octroi stagiaires, au traitement annuel de 9.000 frs :

M. Edmond Claes, né à Lille le 1er Octobre 1910, y domicilié 43 boulevard Victor Hugo ;

M. Antoine Courmont, né à Annœullin le 5 Mars 1898, domicilié rue Auguste Parsy à Annœullin.

Article 2. — M. Claes est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux, à compter du 1er Septembre 1936 ; M. Courmont est autorisé à compter de cette même date, à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse.

Toutefois la titularisation de M. Claes n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage de six mois et dans les conditions prévues au statut du Personnel de l'Octroi ; celle de M. Courmont, candidat mutilé, à l'expiration d'un stage d'un an.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 14 Septembre 1938.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination.

Alexandre Cocheteux

Le Préfet du Nord, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 18 Août 1936 en vue de nomination dans le personnel de l'Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille en date du 10 Septembre 1936 ;

Arrête :

Article 1. — M. Cocheteux Alexandre est nommé Préposé de l'Octroi de Lille en remplacement de M. Dupont, admis à la retraite.

Article 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille.

Lille le 18 Septembre 1936.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général, Chef de Cabinet,

signé : André DUBOIS.

Pour copie conforme.

Le Chef de Division Délégué,

signé : Illisible.

Pour copie conforme.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. RAGHEBOOM.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination.

Richard Ledoux

Le Préfet du Nord, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 18 Août 1936, en vue de nomination dans le personnel de l'Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille en date du 10 Septembre 1936 ;

Arrête :

Article 1. — M. Ledoux Richard est nommé Préposé de l'Octroi de Lille en remplacement de M. Stubbe, admis à la retraite.

Article 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille.

Lille, le 18 Septembre 1936.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général, Chef de Cabinet,

André DUBOIS.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination.

René Wartel

Le Préfet du Nord, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 18 Août 1936 en vue de nomination dans le personnel de l'Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille en date du 10 Septembre 1936 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1. — M. Wartel René est nommé Préposé de l'Octroi de Lille en remplacement de M. Mormentyn, admis à la retraite.

ARTICLE 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille.

Lille, le 18 Septembre 1936.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général, Chef de Cabinet,

André DUBOIS.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Agent mineur. Salaire. Coursier

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 28 Juillet fixant le salaire mensuel des agents mineurs du cadre secondaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel de M. Coursier, affecté à la Recette Municipale, est porté à 675 francs à compter du 16 Septembre 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire.

Aide-jardinier. Salaire. Charles Petit

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 29 Juillet 1936, fixant le salaire mensuel des agents mineurs du cadre secondaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire de M. Charles Petit, aide-jardinier, est fixé à 785 francs par mois à compter du 15 Septembre 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 14 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Chômage. Salaires. Larmignat et Decottignies

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 26 Décembre 1935, modifié par notre arrêté du 29 Juillet 1936, instituant le Statut du personnel du cadre secondaire affecté au Service Municipal de Chômage ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire mensuel des agents ci-après désignés est fixé comme suit, avec effet du 16 Septembre 1936 :

MM. Larmignat, rédacteur	975 Frs
Decottignies, employé	870 Frs

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 23 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Propreté Publique et Transports Municipaux. Echelle de traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 29 Août fixant le salaire des agents affectés au Service de la Propreté Publique et des Transports Municipaux ;

Vu la sentence arbitrale rendue par M. le Préfet du Nord en date du 11 Septembre 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Les salaires bruts des agents affectés au Service de la Propreté Publique et des Transports Municipaux sont fixés comme suit, avec effet du 1er Août 1936 :

I. - Manœuvres							
a) cantonniers releveurs	Salaire annuel correspondant à un salaire journalier de :	5 ans 11 000 35,14	5 ans 11.300 36,10	5 ans 11 600 37,06	12.000 38,33		
b) palefreniers	Salaire annuel correspondant à un salaire journalier de :	5 ans 11.500 36,74	5 ans 11.800 37,69	5 ans 12.100 38,65	12.500 39,93		
II - Ouvriers qualifiés							
a) chauffeurs	Salaire annuel correspondant à un salaire journalier de :	3 ans 12.000 38,33	3 ans 12.500 39,93	3 ans 13.000 41,53	3 ans 13.500 43,13	3 ans 14.000 44,72	3 ans 14.500 46,32
b) charretiers, charrons, brossiers, bourreliers	Salaire annuel correspondant à un salaire journalier de :	5 ans 11.500 36,74	5 ans 12.000 38,33	5 ans 12.500 39,93	5 ans 13 000 41,53		
III - Maîtres							
a) chef atelier, mécanicien, forgeron	Salaire annuel correspondant à uu salaire journalier de :	3 ans 12.500 39,93	3 ans 13 000 41,53	3 ans 13.500 43,13	3 ans 14.000 44.72	3 ans 14.500 46,32	15 000 47,92
b) surveillants pointeau	Salaire annuel correspondant à un salaire journalier de :	3 ans 12.500 39,93	3 ans 13.000 41,53	3 ans 13.500 43,13	3 ans 14.000 44,72	14.500 46,32	15.000 47 ,92
c) brigadiers	Salaire annuel correspondant à un salaire journalier de :	3 ans 12.000 38,33	3 ans 12.500 39,93	3 ans 13.000 41,53	3 ans 13.500 43,13	14.000 44,72	14.500 46 ,32

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 23 Septembre 1936 .

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Propreté Publique et Transports Municipaux. Nouveaux traitements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel de la Propreté Publique et des Transports Municipaux ;

Vu notre arrêté de ce jour fixant les salaires alloués au Personnel de la Propreté Publique et des Transports Municipaux, à compter du 1er Août 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire journalier brut des agents ci-après désignés, affectés au service de la Propreté Publique et des Transports Municipaux, est fixé comme suit, avec effet du 1er Août 1936 :

Noms	Emploi	Date d'entrée au service	Salaire journ. corr. a sal. an. de :	Salaire nouveau annuel	Ancienneté dans l'échelon
François Monnart	Forgeron	3 Mars 1924	46,32	14.500	1er Mars 1936
Fernand Sthoor	chauff. auto	4 Sept. 1928	44,72	14.000	1er Août 1936
Julien Herman	d°	30 Mars 1931	44,72	14.000	1er Août 1936
Gustave Carlier	d°	22 Mars 1932	44,72	14.000	1er Août 1936
Hilonius Vandamme ..	Brossier	1er Août 1920	42,55	13.320	Situation personnelle maintenue à titre exceptionnel.
Hector Leclerc	Pointeau	14 Juin 1932	41,53	13.000	16 Juin 1935
Rémy Gousseau	Surveillant	1er Octob. 1921	46,32	14.500	1er Oct. 1933
Paul Devienne	d°	7 Juin 1929	43,13	13.500	1er Juin 1935
Auguste Rohart	d°	30 Sept. 1929	43,13	13.500	1er Oct. 1935
Léon Thélier	d°	27 Avril 1931	41,53	13.000	1er Mai 1934
Paul Wartel	charretier	21 Sept. 1921	39,93	12.500	1er Oct. 1931
Nicolas Cabaret	d°	12 Oct. 1922	39,93	12.500	16 Oct. 1932
Louis Roosemont	d°	31 Déc. 1922	39,93	12.500	1er Nov. 1932
Louis Lemang	d°	6 Août 1923	39,93	12.500	1er Août 1933
Camille Castelain	d°	15 Déc. 1922	39,93	12.500	16 Déc. 1932
Louis Castelain	d°	20 Août 1923	39,93	12.500	16 Août 1933
Jules Rosselle	d°	3 Mars 1924	39,93	12.500	1er Mars 1934
Edouard Leroi	d°	26 Avril 1924	39,93	12.500	1er Mai 1934
Adolphe Goossens	d°	12 Juillet 1924	39,93	12.500	16 Juillet 1934
Pierre Liétaert	d°	9 Oct. 1924	39,93	12.500	16 Oct. 1934
Marcel Housdens	d°	2 Mars 1925	39,93	12.500	1er Mars 1935
Jules Wandels	d°	9 Déc. 1925	39,93	12.500	16 Déc. 1935
Alfred Lourme	d°	2 Nov. 1927	39,93	12.500	1er Août 1936
Henri Vangheluwe	d°	30 Nov. 1927	39,93	12.500	1er Août 1936
Alfred Cremmery	d°	26 Déc. 1927	39,93	12.500	1er Août 1936
Marcel Liétaert	d°	7 Mai 1928	39,93	12.500	1er Août 1936
François Bos	d°	4 Déc. 1928	39,93	12.500	1er Août 1936
Eugène Cabaret	d°	14 Févr. 1929	39,93	12.500	1er Août 1936
Alfred Cabaret	d°	26 Sept. 1929	39,93	12.500	1er Août 1936
Henri Vancauteren	d°	6 Nov. 1929	39,93	12.500	1er Août 1936
Louis Beintein	d°	28 Avril 1930	39,93	12.500	1er Août 1936
François Vandezompel.	d°	22 Avril 1930	39,93	12.500	1er Août 1936
Emile Saint Léger	d°	9 Janvier 1931	39,93	12.500	1er Août 1936
Gustave Castelain	d°	16 Avril 1931	39,93	12.500	1er Août 1936
Maurice Clerbout	d°	18 Mai 1931	39,93	12.500	1er Août 1936
Georges Leplant	charron	26 Août 1927	39,93	12.500	1er Août 1936
Arthur Vanopbrocke ..	d°	31 Juill. 1929	39,93	12.500	1er Août 1936
Auguste Anselyn	brigadier	31 Août 1925	43,13	13.500	1er Sept. 1934
Victor Vanderhaeghen..	d°	13 Août 1928	41,53	13.000	16 Août 1934
Adolphe Pollet	d°	22 Sept. 1930	41,53	13.000	16 Sept. 1936
Pierre Haelters	d°	7 Février 1930	41,53	13.000	En vertu de la décision de l'Ad. Mle. du 16 Avril 1935 M. Haelters sera nommé au 4me échelon de son emploi le 16 Décembre 1940.
Raymond Versvich	bourrelier	4 Janvier 1932	38,33	12.000	1er Août 1936
Jacques Roelen	palefrenier	5 Mars 1924	38,65	12.100	1er Mars 1935
Auguste Nollet	d°	18 Mars 1925	38,65	12.100	16 Mars 1935
Paul Leperck	d°	6 Oct. 1930	37,69	11.800	1er Oct. 1935
André Ducornait	releveur	5 Mai 1924	37,06	11.600	1er Mai 1934
Louis Isbled	d°	2 Février 1928	36,10	11.300	1er Févr. 1933

Noms	Emploi	Date d'entrée au service	Salaire journ. corr. a sal. an. de :	Salaire nouveau annuel	Ancienneté dans l'échelon
Joseph Cleyman	releveur	9 Oct. 1929	36,10	11.300	16 Oct. 1934
Alfred Chevalier	d°	4 Avril 1929	36,10	11.300	1er Avril 1934
Gustave Ducouvent	d°	7 Déc. 1929.	36,10	11.300	1er Déc. 1934
Léon Cnudde	d°	29 Sept. 1930	36,10	11.300	1er Oct. 1935
Edouard Nirel	cantonnier	1er Août 1920	38,33	12.000	1er Août 1935
Arthur Vanlieffringue	d°	3 Juillet 1923	37,06	11.600	1er Juill. 1933
Robert Wulfranck	d°	31 Juillet 1924	37,06	11.600	1er Août 1934
Emile Druelle	d°	15. Déc. 1924	37,06	11.600	16 Déc. 1934
Lucien Meurice	d°	25 Mai 1925	37,06	11.600	1er Juin 1935
Gaston Cuvelier	d°	15 Déc. 1925	37,06	11.600	16 Déc. 1935
Henri Tripon	d°	15 Déc. 1925	37,06	11.600	16 Déc. 1935
Pierre Craeye	d°	11 Mars 1926	37,06	11.600	16 Mars 1936
Théodore Vandevyvère	d°	6 Août 1926	37,06	11.600	1er Août 1936
Louis Defive	d°	11 Août 1926	37,06	11.600	16 Août 1936
Martial Villette	d°	4 Janvier 1928	36,10	11.300	1er Janv. 1933
Léon Deneulin	d°	12 Nov. 1928	36,10	11.300	16 Nov. 1933
Léon Dingreville	d°	28 Fév. 1928	36,10	11.300	1er Mars 1933
Henri Carton	d°	7 Nov. 1928	36,10	11.300	1er Nov. 1933
Arthur Malfait	d°	16 Février 1929	36,10	11.300	16 Févr. 1934
Emile Sory	d°	20 Août 1929	36,10	11.300	16 Août 1934
Charles Sonneville	d°	28 Oct. 1929	36,10	11.300	1er Nov. 1934
Gabriel Ronval	d°	14 Février 1930	36,10	11.300	16 Févr. 1935
Alexandre Cosson	d°	24 Février 1930	36,10	11.300	1er Mars 1935
Jean Penninck	d°	24 Mai 1929	36,10	11.300	1er Juin 1934
Maurice Heusdens	d°	31 Mai 1929	36,10	11.300	1er Juin 1934
Victor Hochemberg	d°	12 Juin 1929	36,10	11.300	16 Juin 1934
Henri Choquel	d°	25 Sept. 1929	36,10	11.300	1er Oct. 1934
Henri Bahier	d°	6 Fév. 1929	36,10	11.300	1er Fév. 1934
Arthur Fremaux	d°	7 Mars 1930	36,10	11.300	1er Mars 1935
Florimond Vienne	d°	7 Avril 1930	36,10	11.300	1er Avril 1935
Emile Cappelle	d°	6 Mai 1930	36,10	11.300	1er Mai 1935
Charles Vanboxom	d°	20 Juin 1930	36,10	11.300	16 Juin 1935
Marcel Dutranoy	d°	26 Août 1930	36,10	11.300	16 Août 1935
Octave Devogelaere	d°	9 Sept. 1930	36,10	11.300	1er Sept. 1935
Louis Brunix	d°	6 Oct. 1930	36,10	11.300	1er Oct. 1935
Fernand Burie	d°	25 Nov. 1930	36,10	11.300	16 Nov. 1935
Charles Houzé	d°	17 Déc. 1930	36,10	11.300	16 Déc. 1935
Emile Courtin	d°	28 Janvier 1931	36,10	11.300	1er Fév. 1936
Oscar Tjoen	d°	3 Février 1931	36,10	11.300	1er Fév. 1936.
Léopold Leclercq	d°	9 Février 1931	36,10	11.300	1er Fév. 1936
Marceau Duprez	d°	3 Mars 1931	36,10	11.300	1er Mars 1936
Elysé Judas	d°	4 Mars 1931	36,10	11.300	1er Mars 1936
André Belloguet	d°	13 Mars 1931	36,10	11.300	16 Mars 1936
Louis Guilbert	d°	6 Mai 1931	36,10	11.300	1er Mai 1936
Laurent Denu	d°	1er Juillet 1931	36,10	11.300	1er Juill. 1936
Gustave Ducanchez	d°	6 Juillet 1931	36,10	11.300	1er Juill. 1936
Georges Debled	d°	19 Oct. 1931	35,14	11.000	16 Oct. 1931
Félicien Barbe	d°	22 Mars 1932	35,14	11.000	16 Mars 1932
Henri Guyot	d°	14 Mars 1932	35,14	11.000	16 Mars 1932
Paul Plaquet	d°	15 Mars 1932	35,14	11.000	16 Mars 1932
Saïd Adouane	d°	25 Avril 1932	35,14	11.000	16 Avril 1932
Gustave Tranché	d°	24 Mai 1932	35,14	11.000	16 Mai 1932
Henri Van Meerhaeghe	d°	14 Juin 1932	35,14	11.000	16 Juin 1932
Jean Mussche	d°	24 Août 1932	35,14	11.000	16 Août 1932
Emile Despicht	d°	27 Janvier 1933	35,14	11.000	1er Fév. 1933
Gaston Goossens	d°	30 Janvier 1933	35,14	11.000	1er Fév. 1933
Léon Cornil	d°	13 Février 1933	35,14	11.000	16 Fév. 1933
Léon Somers	d°	15 Février 1933	35,14	11.000	16 Fév. 1933

Noms	Emploi	Date d'entrée au service	Salaire journ. corr. a sal. an. de :	Salaire nouveau annuel	Ancienneté dans l'échelon
Léon Cornille	cantonnier	0 Février 1933	35,14	11.000	16 Fév. 1933
Edouard Vandommèle..	d°	7 Août 1933	35,14	11.000	16 Août 1933
Lucien Declercq	d°	22 Août 1933	35,14	11.000	1er Sept. 1933
Jules Marescaux	d°	22 Août 1933	35,14	11.000	1er Sept. 1933
Georges Simoens	d°	22 Août 1933	35,14	11.000	1er Sept. 1933
Clément Hoornaert	d°	16 Oct. 1933	35,14	11.000	16 Oct. 1933
Henri Hostens	d°	16 Oct. 1933	35,14	11.000	16 Oct. 1933
Gustave Nugues	d°	16 Oct. 1933	35,14	11.000	16 Oct. 1933
Henri Delecroix	d°	23 Oct. 1933	35,14	11.000	1er Nov. 1933
Henri Dillies	d°	8 Déc. 1933	35,14	11.000	16 Déc. 1933
Seibel Coolens	d°	9 Janvier 1934	35,14	11.000	16 Janv. 1934
Marcel Dennau	d°	11 Janvier 1934	35,14	11.000	16 Janv. 1934
Arsène Bauvens	d°	12 Janvier 1934	35,14	11.000	16 Janv. 1934
Edmond Deslover	d°	2 Février 1934	35,14	11.000	1er Fév. 1934
Henri François	d°	19 Mars 1934	35,14	11.000	1er Avril 1934
Armand Gallet	d°	22 Juin 1934	35,14	11.000	1er Juill. 1934
Alfred Wacquez	d°	16 Juillet 1934	35,14	11.000	16 Juill. 1934
Marcel Maurer	d°	18 Juillet 1934	35,14	11.000	1er Août 1934
Robert Leclercq	d°	31 Juillet 1934	35,14	11.000	1er Août 1934
André Villette	d°	31 Juillet 1934	35,14	11.000	1er Août 1934
Henri Maes	d°	31 Juillet 1934	35,14	11.000	1er Août 1934
Cyrille Van Labèke	d°	31 Juillet 1934	35,14	11.000	1er Août 1934
Camille Maertens	d°	24 Août 1934	35,14	11.000	1er Sept. 1934
Maurice Foucher	d°	2 Nov. 1934	35,14	11.000	1er Nov. 1934
Henri Ghékière	d°	2 Janvier 1935	35,14	11.000	1er Janv. 1935
Kléber Dupaquet	d°	21 Oct. 1935	35,14	11.000	1er Nov. 1935
Désiré Desieter	d°	4 Nov. 1935	35,14	11.000	16 Nov. 1935
René Lallemant	d°	18 Nov. 1935	35,14	11.000	1er Déc. 1935
André Gilmont	d°	9 Avril 1936	35,14	11.000	16 Avril 1936
Fernand Phellion	d°	23 Mai 1936	35,14	11.000	1er Juin 1936

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 23 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Admission à la retraite.

Alfred Lepoutre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut de la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux, article 3 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Alfred Lepoutre, métreur-vérificateur chargé du service de la Comptabilité, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er Novembre 1936.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Septembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

Pages

Conseil Municipal :

Subvention. — Caisse de Chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 790

Administration Municipale :

Code des Arrêtés Municipaux. — Article 278, paragraphe g. Modification 770

Police de la voie publique. Sens unique. Article 65. Modification 771

Stationnement. Article 57. Modification 771

Police Administrative :

Liquidation de marchandises. — Mme E. Hirsch 777

Bâtiments Communaux :

Palais des Beaux-Arts. — Fourniture de vitrines. Marché J. Guilbert 767

Groupe scolaire du Faubourg des Postes. — Adjudication. 767

Ecole maternelle Jean Aicard. — Mobilier. Marchés 767

Immeubles :

Evictions de locataires. — Paris (rue de) 273. Convention Nauche-Dexet 768

Robleds (rue des) 5. Convention Alphonse Cambier .. 768

Promenades et Jardins :

Autorisations de circulation.

Hippodrome (avenue de l'). Brasserie Masse-Meurisse. 777

Pasteur (avenue). Brasserie Masse-Meurisse 777

Voirie :

Interruption de circulation. — Lorraine (boulevard de) .. 779

Pavage. — Repavage des tranchées sur la voie publique. Prix du mètre carré 770

Propreté Publique. — Halles et Marchés. Nettoiement des terre-pleins 800

Bibliothèques :

Bibliothèque de prêt. — Secteur Esquermes-Vauban. Régisseur Eugène Girardot 780

Enseignement des Beaux-Arts :

Conservatoire. — Professeurs. Traitement. Mme Cornil .. 781

Mme Herson 781

Indemnité pour services extraordinaires. Gaujac 782

Enseignement Technique :

Ecole Baggio. — Ouvrier-instructeur. Nomination. René Dusautier 783

Enseignement Primaire :

Enseignement de la musique et du chant. — Professeur. André Charlier 784

Ecoles primaires supérieures. — Inspecteurs. Indemnité. Caron 785

Chlique 786

Cours Municipaux :

Cours Municipaux Professionnels Préparatoires. — Professeurs :

Devaux Roger 786

Stévens 786

Vuylsteker Lazare 786

Wiart Marcel 787

Cours Municipaux Professionnels. — Filature. Professeur. Despriet Séraphin 788

Œuvres diverses :

Fourneaux Economiques. — Fourniture de denrées. Adjudication en 4 lots 769

Legs Violette. — Attribution de la prime en 1936. Versement des revenus à la Société des Sciences de Lille 789

Fonds Municipal de Chômage. — Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 790

Crèche de Fives. — Infirmière-chef. Indemnité. Mme Desmoutiez 791

Finances :

Recettes. — Régisseur. Bibliothèque de prêt. Secteur Esquermes-Vauban. Eugène Girardot 780

Alimentation :

Prisée de la Saint-Rémy. Prix moyen de l'hectolitre de blé 792

Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes 793

Statistique du prix des denrées 795

Halles et Marchés. — Nettoiement des terre-pleins 800

Abattoirs. — Location d'un grenier à fourrages 769

Hygiène :

Statistique sanitaire du mois d'Octobre 1936 801

Eclairage :

Candélabres et consoles murales. — Adjudication-concours. Société A. Durenne et du Val d'Osne 770

Gaz. — Prix maxima du mètre cube 802

Police :

Lieux ouverts au public. — Salles de danse. Autorisations provisoires. Chaude Rivière (rue de la) 20. Impasse Sainte-Agnès. Raymond Vercamer. 803

Faubourg de Douai (rue du) 184. Robert Villette 804

Voie Publique. — Divagation des chiens. Interdiction .. 805

Circulation. Sens unique. Modification 771

Stationnement. Modification 771

Sapeurs-Pompiers :

Service de sécurité de la Foire d'Août-Septembre. — Indemnité 807

Services Municipaux :

Complément d'ajustement non soumis à retenue 807

Secrétariat Général :

Promotions :

Dailly 812

David (Mme) 812

Première Direction :

Nomination :

Granger Marcel 813

Deuxième Direction :

Nomination. — Mutation :

Sergeant Léon 814

Verlyck Henri 814

Troisième Direction :

Promotion :

Gochon 812

Quatrième Direction :

Nomination. — Promotions :

Dusautier René 783

Henocq 812

Locheron 812

Lys 812

Indemnité pour services extraordinaires. — Gaujac 782

Cinquième Direction :

Promotions :

Cuvillon 812

Dumoulin (Mme) 812

Richard 812

Police :

Promotion. — Plateau Armand. (Annulation) 815
Blâme. — Abraham Jules 816
Congé avec solde. — Pattin Henri 817

Sapeurs-Pompiers :

Promotion :

Tacquet Paul 817

Personnel ouvrier :

Mutations :

De Roef Henri 818
Turotte Achille 819
Congé avec solde. — Alexandre Maurice 820

Agents du Cadre secondaire :

Statut 821
Agent mineur. — Salaire. Vandenbosche Alfred 821
Manutentionnaire. — Nomination. Rossé Paul 822
Aide-jardinier. — Salaire. Olivier 823
Caisse des Ecoles. — Concierge de la Colonie Henri Ghesquière. Salaire 823
Cimetière de l'Est. — Manœuvre. Nomination. Delonnette Louis 824
Cimetière du Sud. — Manœuvre. Nomination. Ghys Eugène 825
Propreté Publique et Transports Municipaux. — Salaires journaliers :

Debled Georges 826
Gousseau Rémy 826
Wartel Paul 826

Travaux Municipaux. — Surveillant auxiliaire. Démission. Albert Ludovic 827

Caisse des Retraites :

Admission à la retraite. — Clabaux (Mme) 827

BATIMENTS COMMUNAUX. — Palais des Beaux-Arts. Fourniture de vitrines. Marché J. Guilbert

DU 23 OCTOBRE 1936

Soumission pour fourniture de vitrines au Palais des Beaux-Arts, au profit de M. J. Guilbert, 4, rue Armand Carrel à Lille, moyennant la somme de 28.335 francs.

Enregistré le 5 Novembre 1936, n° 59.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Groupe scolaire du Faubourg des Postes. Adjudication

DU 27 OCTOBRE 1936

Adjudication des travaux de serrurerie du Groupe Scolaire du Faubourg des Postes, au profit de :

1. — *Partie A.* — M. Albert Cotte, 149, rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 22.924 francs.

2. — *Partie B.* — Les Fils de Rémy Tellier, 23, rue Charles Quint à Lille, moyennant la somme de 22.425 francs.

3. — *Partie C.* — Les Fils de Rémy Tellier, 23, rue Charles Quint, à Lille, moyennant la somme de 13.400 francs.

Enregistré le 17 Novembre 1936, n° 194.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Ecole maternelle Jean Aicard. Mobilier. Marchés

DU 5 OCTOBRE 1936

Soumission pour fourniture de mobilier à l'Ecole Maternelle Jean Aicard, au profit de :

1. — Société Léo Wiart et Compagnie, 143, rue Pierre Legrand, à Lille, moyennant la somme de 40.416 francs 25.

Enregistré le 14 Octobre 1936, n° 956.

2. — M. Houssen, 82, rue Saint-André, à Lille, moyennant la somme de 16.650 francs.

Enregistré le 14 Octobre 1936, n° 957.

3. — M. Paul Scouvemont, 9, rue de Boulogne, à Lille, moyennant la somme de 8.120 francs.

Enregistré le 14 Octobre 1936, n° 958.

4. — M. Gaston Thurin, Directeur de la Société Fichet, 22, rue Esquermoise à Lille, moyennant la somme de 8.164 francs.

Enregistré le 14 Octobre 1936, n° 959.

IMMEUBLES. — Eviction de locataire, rue de Paris 273.
Convention Nauche-Dexet

DES 3 AOUT ET 19 OCTOBRE 1936

Convention par laquelle M. et Mme Nauche-Dexet se sont engagés à rendre libre d'occupation, pour le 30 Septembre 1936, le rez-de-chaussée, l'entresol, le 1er étage et le bâtiment du fond d'un immeuble sis à Lille rue de Paris 273, locaux dans lesquels ils exercent un commerce de ganterie, moyennant une indemnité de 25.000 francs, éviction poursuivie en vue de la réalisation des nouveaux alignements du quartier Saint-Sauveur, homologués par arrêté préfectoral du 24 Octobre 1933.

Enregistré le 27 Octobre 1936, folio 97, case 1074.

IMMEUBLES. — Eviction de locataire, rue des Robleds 5
Convention Alphonse Cambier

DES 30 JUILLET ET 19 OCTOBRE 1936

Convention par laquelle M. Alphonse Cambier s'est engagé à rendre libre d'occupation, pour le 31 Décembre 1936, une maison sise à Lille, rue des Robleds 5, dans laquelle il exerce un

commerce de débit de boissons et de chambres garnies, moyennant une indemnité de 22.000 francs, éviction poursuivie en vue de la réalisation des nouveaux alignements du quartier Saint-Sauveur homologués par arrêté préfectoral du 24 Octobre 1933.

Enregistré le 27 Octobre 1936, folio 97, case 1073.

ŒUVRES DIVERSES. — Fourneaux Economiques. Fourniture de denrées. Adjudication en quatre lots

DU 17 OCTOBRE 1936

Adjudication en quatre lots pour la fourniture de denrées aux Fourneaux Economiques au profit de :

1er lot. — *Viande.* — M. Charles Théry, 39, rue du Metz à Lille, moyennant la somme de 108.500 francs.

2e lot. — *Haricots, Pois cassés.* — MM. Vandervliet frères, 51, rue de Puébla à Lille, moyennant la somme de 19.720 francs.

3e lot. — *Pommes de terre.* — M. Debuisser, 13, rue Massillon à Lille, moyennant la somme de 26.775 francs.

4e lot. — *Légumes.* — M. Léon De Rycke, 5, rue Catel Béghin à Lille, moyennant la somme de 5.578 francs.

Enregistré le 13 Novembre 1936, n° 139.

ALIMENTATION. — Abattoirs. Location d'un grenier à fourrages

DU 2 OCTOBRE 1936

Location au profit de M. Roger Casier, chevilleur, demeurant à Saint-André 31 bis, rue de Messines, du petit grenier à fourrages n° 34 dépendant des Abattoirs de Lille, pour trois années entières et consécutives à compter du 1er Juillet 1936, moyennant un loyer annuel de 81 fr. 90.

Enregistré le 2 Octobre 1936, n° 820.

ECLAIRAGE. — Candélabres et consoles murales. Adjudication-concours. Société A. Durenne et du Val d'Osne

DES 18 SEPTEMBRE ET 7 OCTOBRE 1936

Adjudication-concours de la fourniture de candélabres et consoles murales au Service de l'Eclairage Public, au profit de la Société A. Durenne et du Val d'Osne, 26, rue du Faubourg Poissonnière à Paris, moyennant la somme de 239.252 francs.

Enregistré le 5 Novembre 1936, n° 60.

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Code des Arrêtés Municipaux. Article 278 paragraphe g. Modification

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 1936, approuvée par M. le Préfet le 1er Juillet 1936, relative au « Repavage par la Ville des tranchées en chaussées ».

Vu notre arrêté n° 1785 en date du 18 Juillet 1936 ;

Vu les cahiers des charges des concessions ;

Arrêtons :

Article 1. — Le paragraphe g de l'article 278 du Code des Arrêtés Municipaux est abrogé et remplacé à partir du 1er Août par les dispositions suivantes :

« Article 278 (g). — La remise en état des chaussées pavées sera faite et entretenue par le service du pavage de la Ville, moyennant le remboursement à la Ville de Lille d'une indemnité, une fois payée, de vingt-cinq francs (25 fr.) le mètre carré

réfectionné. La surface réfectionnée comprend la largeur de la tranchée, augmentée de celle qui a été ébranlée par l'exécution des travaux, soit un pavé au moins de chaque côté de la fouille. Délibération du Conseil municipal du 28 Mai 1936 approuvée par M. le Préfet du Nord le 1er Juillet 1936 ».

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Directeur des Travaux Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Code des Arrêtés Municipaux. Police de la voie publique. Articles 57 et 65. Modifications

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux notamment les articles 57 et 65 ;

Considérant qu'il importe de coordonner, de compléter et de modifier les dispositions réglementaires antérieures pour les mettre en harmonie avec les nécessités pratiques de l'époque actuelle ;

Arrêtons :

Article 1. — L'article 57 du Code des Arrêtés Municipaux, modifié par l'arrêté n° 4271 du 3 Décembre 1931, et l'article 65, modifié par l'arrêté n° 660 du 25 Novembre 1935, sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

Article 57. — Le stationnement des véhicules est autorisé dans les garages publics repris ci-dessous :

1° Place Rihour

2° Grand'Place

3° Place du Théâtre

4° Place de la Gare

Ces emplacements sont limités par des plots en bronze à tête carrée.

5° Squares Jussieu et Dutilleul ;

6° Rue des Arts, près du Lycée.

Le stationnement des véhicules est interdit dans les rues et places reprises ci-dessous :

1° Grand'Place a) entre la rue Nationale et la place Rihour ; b) entre la rue Neuve et la rue des Manneliers ; c) entre la rue de la Bourse et la rue Esquermoise.

2° Rue de la Bourse ;

3° Place du Théâtre (côté Nouvelle Bourse) ;

4° Rue des Sept Agaches ;

5° Rue des Manneliers ;

6° Rue Nationale, entre la Grand'Place et le boulevard de la Liberté ;

7° Rue du Palais Rihour et Place Rihour ;

8° Rue Neuve ;

9° Rue de Béthune ;

10° Rue de Paris (entre la Place du Théâtre et la rue du Molinel) ;

11° Rue de la Clef ;

12° Place Louise de Bettignies, devant les immeubles portant les n°s 1 à 9 inclus ;

13° Place du Lion d'Or (côté impair) et devant les immeubles portant les n°s 2 à 6 inclus ;

14° Place des Patiniers ;

15° Rue des Chats Bossus ;

16° Rue Grande Chaussée ;

17° Place du Lion d'Or ;

18° Rue de la Monnaie ;

19° Rue Esquermoise ;

20° Rue de Pas ;

21° Rue des Bouchers sauf entre les n°s 25 à 35 inclus et 20 à 34 bis inclus, où l'arrêt est également interdit ;

22° Rue Léon Gambetta, de la rue de l'Amidonnerie à la rue Alphonse Mercier ;

23° Rue d'Amiens ;

24° Place de la Gare, côté numéros impairs, partie comprise entre la rue du Priez et la rue des Buisses.

En outre, tout arrêt est interdit :

a) de 11 h. 30 à 12 h. 30 et de 17 à 19 heures dans les voies suivantes :

Grand'Place (côté Grand'Garde) ;

Rue de la Bourse (côté des N°s impairs) ;

Place du Théâtre (côté de la Nouvelle Bourse) ;

Rue des Manneliers (côté des N°s pairs).

b) de 10 h. 30 à 14 h. 30 et de 18 h. 30 à 20 h. 30 :

Rue du Faubourg d'Arras sitôt la barrière côté droit en se dirigeant vers Seclin.

D'autre part, jour et nuit, tout arrêt est interdit :

a) Rue d'Amiens (côté numéros pairs) ;

b) Rue de la Bourse (côté numéros pairs) ;

c) Boulevard Carnot (côté du Bureau de Poste de la Bourse) sur une longueur de 10 m. à compter de l'angle de la place du Théâtre ;

d) Rue Royale partie comprise entre les nos 1 à 17 inclus.

Enfin, tout arrêt est interdit à partir de 15 heures :

Rue Esquermoise partie comprise entre les nos 9 à 27 inclus.

Article 65 :

A. — Le sens unique de circulation des véhicules est établi de huit à vingt heures :

Rue de la Vignette dans le sens rue de Paris vers la place Jacquart.

B. — Le sens unique de circulation des véhicules est établi de jour et de nuit :

1° Rue Royale, partie comprise entre la Terrasse Sainte-Catherine et la rue Esquermoise ; de la Terrasse Sainte-Catherine vers la rue Esquermoise ;

2° Rue Esquermoise de la rue Royale vers la Grand'Place ;

3° Rue de l'Hôpital Militaire, partie comprise entre la place de Béthune et la rue Jean sans Peur, de la place de Béthune vers la rue Jean sans Peur ;

4° Rue de Pas, de la rue Nationale vers la rue de la Chambre des Comptes ;

5° Rue Jean Roisin, de la rue Nationale vers la place du Palais Rihour ;

6° Square Jussieu et square Dutilleul :

a) de la rue Nationale vers le quai du Wault, côté des numéros pairs ; b) du quai du Wault vers la rue Nationale, côté des numéros impairs ;

7° Rue au Péterinck, de la rue de la Monnaie vers la place aux Oignons ;

8° Rue des Chats Bossus et rue de la Grande Chaussée, de la place des Patiniers vers la place du Théâtre ;

9° Rue de la Clef et place des Patiniers, du boulevard Carnot vers la place du Lion d'Or ;

10° Rue Neuve, de la Grand'Place vers la rue de Béthune ;

11° Rue Saint-Nicolas, de la rue de Paris vers la rue Neuve ;

12° Rue de Béthune, de la rue de la Vieille Comédie vers la place de Béthune ;

13° Rue Lepelletier, de la place du Théâtre vers la rue Basse ;

14° Rue des Débris Saint Etienne, de la Grand'Place vers la rue du Curé Saint Etienne ;

15° Place du Théâtre, côté Théâtre et Nouvelle Bourse, de la rue Faidherbe vers la rue de la Bourse ;

16° Grand'Place, de la rue Nationale vers la rue Esquermoise, en faisant le tour de la Place et en laissant les terre-pleins constamment sur la gauche ;

17° Rue du Bois Saint-Sauveur, de la place Gentil Muiron vers la rue de Paris ;

18° Rue de la Bourse, de la place du Théâtre vers la Grand'-Place ;

19° Rue Saint Etienne :

a) partie comprise entre la rue de Pas et la rue Esquermoise, de la rue de Pas vers la rue Esquermoise ;

b) partie comprise entre la rue de Pas et la rue de l'Hôpital Militaire, de la rue de Pas vers la rue de l'Hôpital Militaire ;

2° Passage Fontaine del Saulx, de la rue Nationale vers la rue Fontaine del Saulx ;

21° Rue des Arts, entre la rue Léon Trulin et le boulevard Carnot, de la rue Léon Trulin vers le boulevard Carnot ;

22° Rue Léon Trulin entre la rue des Bons Enfants et la rue des Arts, de la rue des Bons Enfants vers la rue des Arts ;

23° Rue de la Halloterie, de la rue de la Baignerie vers la rue de la Barre ;

24° Rue des Trois Couronnes, de la rue de la Bourse vers la rue des Sept Agaches ;

25° Rue Alexandre Leleux — partie comprise entre la rue Léon Gambetta et la rue Jean sans Peur — de la rue Léon Gambetta vers la rue Jean sans Peur ;

26 Rue de Flandre, de la rue Henri Kolb vers la rue du Marché ;

27° Rue Manuel, de la rue du Marché vers la rue Henri Kolb ;

28° Parvis Saint-Maurice :

a) côté numéros pairs de la rue de Paris vers la rue du Priez ;

b) côté numéros impairs de la rue du Priez vers la rue de Paris ;

29° Avenue Charles Saint Venant, de la rue de Tournai vers la rue Gustave Delory sauf sur la chaussée latérale côté numéros impairs (entre les numéros 1 à 31) où la circulation se fera vers la rue de Tournai ;

30° Rue de la Monnaie, de la place Louise de Bettignies vers la place du Concert ;

31° Rue des Bouchers, de la place de l'Arsenal vers la rue de la Barre ;

32° Rue Alphonse Colas, de la place du Concert vers l'avenue du Peuple Belge ;

33° Rue du Pont Neuf — partie comprise entre l'avenue du Peuple Belge côté numéros pairs et la rue des Archives — de l'avenue du Peuple Belge à la rue des Archives ;

34° Place Richebé :

a) côté numéros pairs de la rue Gombert vers le boulevard de la Liberté et jusqu'à celui-ci ;

b) côté numéros impairs du boulevard de la Liberté vers et jusqu'à la rue Jeanne Maillotte.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 22 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises.

Mme E. Hirsch

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 Décembre 1906 ;

Vu la demande formée par Mme E. Hirsch, marchande de bijouterie, 1, rue de la Bourse à Lille, inscrite au Registre de Commerce de Lille, sous le n° 929 ;

Arrêtons :

Article 1. — Mme E. Hirsch, marchande de bijouterie, 1, rue de la Bourse à Lille, est autorisée à procéder à la liquidation des marchandises figurant à l'inventaire joint à sa demande, en observant les prescriptions de la loi du 30 Décembre 1906.

Article 2. — Un délai, qui prendra fin le vingt Décembre mil neuf cent trente-six, lui est accordé à cet effet.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 21 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

PROMENADES ET JARDINS. — Autorisation de circulation. Avenues de l'Hippodrome et Pasteur. Brasserie Masse-Meurisse

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la demande présentée le 20 Octobre 1936, par laquelle la Brasserie Masse-Meurisse dont le siège est à Lille, 114, rue de la Barre, sollicite l'autorisation d'emprunter, avec des voi-

tures automobiles montées sur pneus ou des véhicules hippomobiles, l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue Pasteur afin d'effectuer des livraisons ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, la Brasserie Masse-Meurisse, dont le siège est à Lille, 114, rue de la Barre, est autorisée à emprunter l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue Pasteur pour effectuer des livraisons à ses clients domiciliés dans lesdites avenues.

Article 2. — A toute réquisition du service intéressé la Société pétitionnaire devra justifier son passage dans lesdites avenues par la présentation d'un bulletin de livraison.

Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, ne sera valable que jusqu'au 31 Décembre 1936 et sera exclusivement réservée aux transports spécifiés à l'article 1.

Article 3. — L'autorisation pourra être suspendue ou révoquée à tout moment, sans indemnité, dans l'intérêt de la conservation de la voie empruntée et de la liberté de la circulation.

Aucun recours contre l'Administration Municipale ne pourra être exercé en raison des accidents ou avaries qui pourraient être causés au pétitionnaire ou à des tiers par suite du mauvais état des avenues ou de leurs dépendances.

Article 4. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de la Brasserie Masse-Meurisse, et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 27 Octobre 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAUX.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Boulevard de Lorraine

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la lettre en date du 12 Octobre 1936, par laquelle M. Rousseaux, Ingénieur des Ponts et Chaussées — Service des Voies Navigables du Nord et du Pas-de-Calais — signale que l'exécution du remblai des rampes d'accès côté Lille, du pont de l'avenue de Dunkerque et celles des chaussées pavées de la R.N. 42, du boulevard de Lorraine et du prolongement de la rue Colbert vont nécessiter l'interruption de la circulation sur le susdit boulevard ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation des chevaux, voitures de toutes espèces, bicyclettes, etc.., est interdite dans le boulevard de Lorraine, partie comprise entre la rue Colbert et l'avenue de Dunkerque, à compter du 1er Novembre et pendant le temps nécessaire à l'exécution des travaux sus-visés.

Article 2. — Pendant cette période, la circulation sera déviée par les rues Feutry et de la Marmora ou par les rues Delphin Petit et Charles de Muyssaert.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BIBLIOTHEQUES. — Bibliothèque de prêt. Secteur Esquermes-Vauban. Régisseur. Eugène Girardot

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 88 et 155 ;

Vu l'instruction générale des finances du 20 Juin 1859, articles 923 et 993 ;

Vu l'arrêté du 15 Février 1899, approuvé par M. le Préfet du Nord, le 31 mars suivant, concernant la perception des produits communaux par tickets ;

Vu la délibération du 21 Octobre 1925, approuvée par M. le Préfet le 29 Octobre 1925, par laquelle le Conseil Municipal a décidé que le prêt des livres dans les bibliothèques de prêt donnerait lieu à la perception, au profit de la Ville, par an et par lecteur, d'une rétribution de cinq francs pour le prêt de deux volumes, au maximum par semaine ;

Vu notre arrêté chargeant M. Girardot, Directeur de l'Ecole Littré, du fonctionnement, à compter du 1er Octobre 1936, de la bibliothèque de prêt du secteur Esquermes-Vauban, en remplacement de M. Wallard, appelé à un autre poste ;

Considérant que, lorsque les nécessités du service l'exigent, il peut être adjoint au Receveur Municipal des Régisseurs de recettes, agissant sous la Direction et la surveillance de ce chef de service, pour le recouvrement, en régie, de certaines taxes ou de certains produits ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Eugène Girardot, Directeur de l'école Littré, est nommé régisseur de recettes, chargé de percevoir, pour le compte et sous la surveillance de M. le Receveur Municipal, la redevance annuelle de cinq francs fixée par la délibération du Conseil Municipal du 21 Octobre 1925.

Article 2. — M. Girardot délivrera, en échange de la somme

de cinq francs qui lui sera versée au profit de la Ville, une carte de lecteur prise en charge par la Recette Municipale.

Article 3. — M. Girardot versera au Collecteur-Chef (Bureau annexe de la Recette Municipale) le montant de ses perceptions le quinze et le dernier jour du mois. Le versement aura lieu la veille si le quinze ou le dernier jour du mois tombe un dimanche ou un jour de fête.

Article 4. — Chaque versement devra être accompagné d'un bordereau détaillé et certifié. Les cartes en la possession de M. Girardot seront représentées à chaque versement.

Article 5. — Les titres de recettes seront établis tous les mois dans la forme réglementaire et parviendront à la Recette Municipale par la voie de la Trésorerie Générale.

Article 6. — En raison du peu d'importance des opérations résultant de la présente charge, M. Girardot est dispensé de fournir un cautionnement.

Article 7. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Professeurs. Traitement. Mmes Cornil et Herson

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté du 10 Juillet 1934 portant relèvement des traitements accordés aux professeurs du Conservatoire National de Musique ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le traitement de Mme Cornil, professeur de solfège, est porté à 5.760 francs par an pour 6 heures de cours par semaine, 5e classe de l'échelle.

Article 2. — Le traitement de Mme Herson, professeur de la classe supérieure de piano, est porté à 5.160 francs pour 6 heures de cours par semaine, 7e classe de l'échelle.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Octobre 1936.

Hôtel de Ville le 16 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire.

Indemnité pour services extraordinaires. Gaujac

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Considérant que M. Gaujac, Directeur du Conservatoire de Musique, a effectué au cours de l'année 1936 des services extraordinaires dont il est équitable de lui tenir compte ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Une indemnité de 1.485 francs est allouée à M. Gaujac, Directeur du Conservatoire de Musique, pour services extraordinaires effectués pendant l'année 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Baggio. Ouvrier-instructeur. Nomination. René Dusautier

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le décret ministériel du 29 Septembre 1931 modifié par le décret du 26 Août 1932 ;

Vu les lettres de M. le Ministre de l'Education Nationale (Direction Générale de l'Enseignement Technique) des 2 Juillet et 4 Septembre 1936 ;

Vu le procès-verbal des opérations du concours ouvert le 25 Septembre 1936 pour le recrutement d'un ouvrier-instructeur d'outillage et machines-outils ;

Vu la lettre de M. le Ministre de l'Education Nationale (Direction Générale de l'Enseignement Technique) en date du 15 Octobre 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. René Dusautier, né à Armentières le 25 Mai 1910, domicilié à Armentières, 121 rue Massenet, est nommé, à compter du 1er Novembre 1936, ouvrier-instructeur d'outillage et machines-outils à l'Ecole Baggio.

Article 2. — La nomination de M. Dusautier ne deviendra définitive qu'après production d'un certificat d'un médecin assermenté attestant qu'il n'est atteint d'aucune affection contagieuse, ou infirmité lui interdisant les fonctions d'enseignement.

Article 3. — M. Dusautier sera rétribué suivant le taux fixé par la décision ministérielle du 4 Septembre 1936, soit 48 francs par jour ouvrable, payable moitié par l'Etat, moitié par la Ville.

Article 4. — La part des émoluments à la charge de la Ville sera mandatée mensuellement, ainsi que procèdera l'Etat pour la part lui incombant.

Article 5. — En ce qui concerne les versements à effectuer au titre des Assurances Sociales, le salaire de M. Dusautier étant payé à frais communs, il y aura lieu de les imputer, par moitié, sur la fraction des émoluments qui incombe à chacune des deux parties intéressées.

Article 6. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Enseignement de la musique et du chant. Professeur. André Charlier

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 10 Juillet 1934 ;

Vu notre arrêté en date du 10 Octobre 1934 instituant des cours de musique et de chant dans les écoles publiques de notre Ville ;

Vu la lettre de démission de M. Bouillard ;

En accord avec M. l'Inspecteur d'Académie ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. André Charlier, membre du Jury du Conservatoire, est chargé, à compter du 1er Octobre 1936, et jusqu'à nouvel ordre, de cet enseignement, en remplacement de M. Bouillard, démissionnaire.

Article 2. — M. Charlier recevra, pour 7 classes de 3/4 d'heure par semaine, une indemnité annuelle de 4.016 francs 25, non soumise à retenue, payable les 31 Décembre, 31 mars et 31 Juillet.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecoles primaires supérieures. Inspecteur. Caron. Indemnité

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision du Conseil d'Administration en date du 4 Mars 1930 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Une indemnité annuelle de cinq cents francs, non soumise à retenue, payable trimestriellement, sera servie, à compter du 1er Octobre 1936, à M. Caron, nommé Inspecteur des Ecoles primaires supérieures de notre Ville, en remplacement de M. Laforest.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecoles primaires élémentaires. Inspecteur. Chlique. Indemnité

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Arrêtons :

Article 1. — Une indemnité annuelle de quinze cents francs, non soumise à retenue, payable trimestriellement, sera servie, à compter du 1er Octobre 1936, à M. Chlique, nommé Inspecteur d'écoles primaires élémentaires de notre Ville, en remplacement de M. Caron.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

COURS MUNICIPAUX. — Cours Municipaux Professionnels Préparatoires. Professeurs

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 29 Décembre 1931 ;

Vu les arrêtés municipaux nos 4503 et 4504 du 8 Février 1932 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 8 Juin 1936 portant création, à titre d'essai, pour un an, d'un

cours municipal professionnel préparatoire au Faubourg d'Arras ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés, à compter du 1er Octobre 1936, professeurs des cours municipaux professionnels préparatoires au Centre du Faubourg d'Arras nouvellement créé :

MM. Lazare Vuylsteker, directeur d'école,

Roger Devaux, instituteur,

Stévens, architecte.

Article 2. — Le service de ces professeurs est fixé comme suit :

M. Vuylsteker, 2 heures d'enseignement par semaine, au taux de 765 francs l'heure-année ;

M. Devaux, 2 heures d'enseignement par semaine, au taux de 765 francs l'heure-année ;

M. Stévens, 1 heure 1/2 d'enseignement par semaine, au taux de 1.090 francs l'heure-année.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

COURS MUNICIPAUX. — Cours Municipaux Professionnels Préparatoires. Professeur. Marcel Wiart

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 29 Décembre 1931 ;

Vu les arrêtés municipaux n°s 4503 et 4504 du 8 Février 1932;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Alexandre Poulain, instituteur à l'Ecole Turgot, est nommé, à compter du 1er Octobre 1936, professeur des cours municipaux professionnels préparatoires, en remplacement de M. Marcel Wiart, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — Son service comportera un enseignement de deux heures par semaine rétribuées au taux de 765 francs l'heure-année.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

COURS MUNICIPAUX. — Cours Municipaux Professionnels. Filature. Professeur. Séraphin Despriet

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 29 Décembre 1931 ;

Vu les arrêtés municipaux n°s 4503 et 4504 du 8 Février 1932:

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Séraphin Despriet, contremaître à l'Institut Industriel du Nord, est chargé, à compter du 15 Octobre

1936, du cours pratique de filature aux Cours Municipaux Professionnels, en remplacement de M. Saingier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — Son service comportera un enseignement de 2 heures par semaine, au taux de 487 francs l'heure-année.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Legs Violette. Attribution de la prime en 1936. Versement des revenus à la Société des Sciences de Lille

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 94 ;

Vu le testament de M. Henri Violette léguant à la Ville de Lille cinq actions de la Compagnie Immobilière pour le revenu en être attribué, chaque année, par les soins de la Société des Sciences, au locataire d'une maison de la dite Compagnie désigné par le Conseil d'Administration de celle-ci comme étant le plus méritant ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 Décembre 1880 acceptant cette libéralité ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 Juillet 1931 constatant que la Compagnie Immobilière de Lille est dissoute depuis le 31 Décembre 1917 et décidant l'admission en recette du montant des cinq actions susvisées ;

Considérant qu'il importe pour la Société des Sciences de distribuer ce prix en vue d'exécuter le testament de M. Violette;

Arrêtons :

Article 1. — Les revenus provenant des cinq actions de la Compagnie Immobilière léguées à la Ville par M. Violette, actuellement transformés en rentes sur l'Etat 3 % pendant l'année 1936, seront immédiatement versés à la Société des Sciences de Lille, pour être attribués selon la volonté du testateur.

Article 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 12 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Fonds Municipal de Chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de Chômage : 1° du Syndicat Textile ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux publics ;

Arrêtons :

Article 1. — Un mandat de paiement de Frs : 537,90 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile, pour le mois de Septembre 1936.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 326 journées à 5 francs l'une = 1.630 francs.

Article 2. — M. le Receveur Municipal et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 22 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Crèche de Fives. Infirmière-chef. Indemnité. Mme Desmoutiez

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 24 Juin 1933 allouant à Mme Desmoutiez, infirmière-chef de la Crèche de Fives, une indemnité de logement compensatrice égale au cinquième de son traitement fixe ;

Vu notre arrêté du 29 Juillet 1936 relevant les salaires alloués au personnel des Crèches Municipales ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — L'indemnité compensatrice de logement accordée à Mme Desmoutiez, infirmière-chef de la Crèche de Fives, est portée à 2.496 francs par an à compter du 16 Juin 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ALIMENTATION. — Prisée de la Saint-Remy. Prix moyen de l'hectolitre de blé

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Considérant qu'il est d'usage, chaque année, pour le règlement des fermages en nature, d'établir une prisée d'après les cours des grains déterminés par les mercuriales des trois marchés les plus voisins du 1er Octobre, jour de la Saint Rémy ;

Considérant que, pour la période comprise entre le 1er Septembre 1936 et le 31 Juillet 1937, le prix du blé a été fixé par l'Office National Interprofessionnel du blé, institué par la loi du 15 Août 1936 ;

Considérant enfin qu'il y a lieu de déterminer pour l'année 1936, le prix légal du blé en vigueur aux dates des trois mercredis les plus voisins du jour de la Saint Rémy ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le prix légal du blé s'établit comme suit :

	23 SEPTEMBRE 1936	30 SEPTEMBRE 1936	7 OCTORE 1936	PRIX MOYEN
Blé 1re qualité. Poids moyen à l'hectolitre : 76 kgs 500.				
Le quintal	144,00	144,00	145,00	144,33
L'hectolitre	110,16	110,16	110,92	110,41

ARTICLE 2. — Pour le paiement des fermages, il y aura lieu de défalquer, le cas échéant, le montant de la taxe à la production prévue à l'article 25 de la loi du 15 Août 1936.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville des viandes

SEMAINE DU 26 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 1936

ABATTOIRS

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,25 ; Bœuf : cours extrême : 7,25, 9,25 ; Vache : 8,25, 6,50 ; Taureau : 7,50, 6,75 ; Veau : 11,50, 9,25 ; Brebis : 10,25 ; Mouton du Pays : 13,75 ; Mouton africain : 11,25 ; Porc : 9,75.

HALLES ET MARCHÉS

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8.00, 5,75, 3,75 ; Vache : 8,00, 5,75, 3,75 ; Taureau : 6,50, 5,25, 3,50 ; Veau : 10,75 7.50. 3,75 ; Mouton : 13,00, 8,00, 6,00 ; Mouton hollandais : 14,00 ; Porc : 9,00, 6,75, 3,75 ; Bœuf cours extrême : 9,50.

SEMAINE DU 3 AU 9 OCTOBRE 1936

HALLES ET MARCHÉS

ABATTOIRS

Bœuf : 8,25 ; Vache : 8,25. 6,50 ; Taureau : 7,50, 6,75 ; Veau : 11,75 ; Brebis : 10,25 ; Mouton du pays : 14,00 ; Mouton africain : 11,25 ; Porc : 10,00.

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,00, 5,75, 3,75 ; Vache : 8,00, 5,75, 3,75 ; Taureau : 6,50, 5,25, 3,50 ; Veau : 10,75, 7,50, 3,75 ; Mouton : 13,25, 8,00, 6,00 ; Mouton hollandais : 14,00 ; Porc : 9,50, 6,75, 3,75.

SEMAINE DU 10 AU 16 OCTOBRE 1936

ABATTOIRS

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,25 ; cours extrêmes : 7,25, 9,25 ; Vache : 8,25, 6,50 ; Taureau : 7,25, 6,50 ; Veau : 11,75, 9,25 ; Brebis : 9,25 ; Mouton du pays : 13,25 ; Mouton africain : 11,25 ; Porc : 10,25.

Halles et Marchés

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,50, 5,25, 3,75 ; cours extrême : 8,75 ; Vache : 7,50, 5,25, 3,75 ; Taureau : 6,25, 5,00, 3,50 ; Veau : 9,75, 7,00, 3,75 ; Mouton : 11,00, 7,00, 6,00 ; Mouton hollandais : 13,50 ; Porc : 9,75, 7,00, 4,00.

SEMAINE DU 17 AU 23 OCTOBRE 1936

Abattoirs

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,00 ; cours extrêmes : 7,25, 9,00 ; Vache : 8,25 6,25 ; Taureau : 7,25, 6,50 ; Veau : 11,75, 9,25 ; Mouton du Pays : 13,25 ; Brebis : 10,25 ; Porc : 10,25.

Halles et Marchés

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7,50, 5,25, 3,75 ; cours extrêmes : 8,50 ; Vache : 7,50, 5,25, 3,75 ; Taureau : 7,00, 5,00, 3,50 ; Veau : 10,00, 7,00, 3,75 ; Mouton : 11,00, 7,00, 6,00 ; Mouton hollandais : 14,00 ; Porc : 10,00, 7,00, 4,00.

SEMAINE DU 24 AU 30 OCTOBRE 1936

Abattoirs

1re, 2e, 3e qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,25 ; Vache : 8,25, 6,25 ; Taureau : 7,00, 6,25 ; Veau: 12,00, 10,25 ; Mouton du pays : 13,25 ; Brebis : 10,25 ; Porc : 10,00.

Halles et Marchés

Bœuf : 7,75, 5,25, 3,75 ; Vache : 7,75, 5,25, 3,75 ; Taureau : 7,00, 5,00, 3,50 ; Veau : 10,50, 7,00, 3,75 ; Mouton : 12,00, 7,00, 6,00 ; Porc : 9,75, 7,00, 4,00.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Statistique du prix des denrées

SEMAINE DU 26 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	4.10	2.50	1.75	8.00	5.75	3.75	Roosbeef	23.00	20.00	16.00
							Entre-côte	20.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu Cite à la noix	13.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu Croisnre...	10.00	5.00	3.00
Veau...	4.50	3.75	1.80	10.75	7.50	3.75	Rouelle	20.00	17.00	14.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton	5.50	4.00	2.75	13.00	8.00	6.00	Gigot et filet	22.00	20.00	16.00
							Côtelettes.....	22.00	18.00	14.00
							Ragoût	10.00	8.00	5.00
Porc...	6.65	4.50	2.80	9.00	6.75	3.75	Jambon frais et filet	18.00	15.00	10.00
							Côtelettes	16.00	13.00	8.00
							Poitrine	14.00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 12.00		
Poulets	9.00 à 12.00			13.00 à 14.00				15.00 à 16.00		
Lapins.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 12.00		

Bœuf cours extrême..... fr. 9.50
Mouton hollandais, cours extrême : 14.00

SEMAINE DU 3 AU 9 OCTOBRE 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	4.10	2.50	1.75	8.00	5.75	3.75	Roosbeef	23 00	20.00	16.00
							Entre-côte.....	20.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu Cite à la noix	13.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu Croisure...	10.00	5 00	3.00
Veau...	4.50	3.75	1.80	10.75	7.50	3.75	Rouelle	20.00	17.00	14.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12 00	10.00
Mouton	5.50	4.00	2.75	13.25	8.00	6.00	Gigot et filet	22.00	20.00	16.00
							Côtelettes	22.00	18.00	14.00
							Ragoût	10.00	8.00	5.00
Porc...	6.65	4.50	2.80	9.50	6.75	3.75	Jambon frais et filet....	18.00	15.00	10.00
							Côtelettes	16.00	13.00	8.00
							Poitrine	14.00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 12.00		
Poulets	9.00 à 12.00			13.00 à 14.00				15.00 à 16.00		
Lapins.	6.00 à 7.00			9.00 à 10.00				11.00 à 12.00		

Bœuf : Cours extrême 9.25

SEMAINE DU 10 AU 16 OCTOBRE 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1er	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	4.00	2.25	1.75	7.50	5.25	3.75	Roosbeef	23.00	20.00	16.00
							Entre-côte	20.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	13.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	10.00	5.00	3.00
Veau...	4.25	3.50	1.80	9.75	7.00	3.75	Rouelle	20.00	17.00	14.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton	5.25	3.75	2.75	11.00	7.00	6.00	Gigot et filet....	22.00	20.00	16.00
							Côtelettes.....	22.00	18.00	14.00
							Ragoût	10.00	8.00	5.00
Porc...	6.80	4.65	3.00	9.75	7.00	4.00	Jambon frais et filet....	18.00	15 00	10.00
							Côtelettes	16.00	13.00	8.00
							Poitrine	14.00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.50 à 10.50				11.50 à 12.50		
Poulets	9.00 à 12.00			13.00 à 14.00				15.00 à 16.00		
Lapins.	6.00 à 7.00			10.00 à 10.50				12.00 à 12.50		

Bœuf : Cours Extrême 8.75

Mouton hollandais, cours extrême 13.50

SEMAINE DU 17 AU 23 OCTOBRE 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1er	2	3e
Bœuf..	4.00	2.25	1.75	7.50	5.25	3.75	Roosbeef.....	23.00	20.00	16 00
							Entre-côte	20.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	13.00	9.00	7 00
							Pot-au-feu { Croisure...	10.00	5.00	3.00
Veau...	4.30	3.50	1.80	10.00	7.00	3 75	Rouelle.....	20.00	17.00	14.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton	5.25	3.75	2.75	11.00	7.00	6.00	Gigot et filet....	22.00	20.00	16.00
							Côtelettes	22.00	18.00	14.00
							Ragoût.....	10.00	8.00	5.00
Porc...	6.85	4.65	3.00	10.00	7.00	4.00	Jambon frais et filet....	18.00	15.00	10.00
							Côtelettes	16.00	13.00	8.00
							Poitrine	14.00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.50 à 10.50				11.50 à 12.50		
Poulets	9.00 à 12.00			13.00 à 14.00				15.00 à 16.00		
Lapins.	6.00 à 7.00			10.00 à 10.50				12.00 à 12.50		

Bœuf : Cours extrême 8.50

Mouton hollandais, cours extrême 14.00

SEMAINE DU 24 AU 30 OCTOBRE 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf...	4.10	2.25	1.75	7.75	5.25	3.75	Roosbeef	23.00	20.00	16.00
							Entre-côte	20.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	13.00	9 00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure . . .	10 00	5.00	3.00
Veau . .	4.35	3.50	1 80	10.50	7.00	3.75	Rouelle	20.00	17.00	14.00
							Côte.	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton	5.35	3.75	2.75	12 0	7.00	6.00	Gigot et filet	22.00	20.00	16.00
							Côtelettes	22.00	18.00	14 00
							Ragoût	10.00	8.00	5 00
Porc . .	6.80	4.65	3.00	9.75	7.00	4 00	Jambon frais et filet . . .	18.00	15.00	10.00
							Côtelettes	16.00	13.00	8.00
							Poitrine	14.00	10.00	6.00
Poules .	6.00 à 7.00			9.50 à 10.50				11.50 à 12.50		
Poulets.	9.00 à 12.00			13.00 à 14.00				15.00 à 16.00		
Lapins .	6.00 à 7.00			10 00 à 10.50				12.00 à 12 50		

Bœuf, cours extrême 8.50

Mouton hollandais, cours extrême 14.00

SEMAINE DU 26 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	2.00 *à* 4.00	4.00 *à* 6.50
Rougets	3.00 *à* 5.00	5.00 *à* 7.00
Merlans.	0.50 *à* 5.50	2.00 *à* 9.00
Maquereaux	3.00 *à* 6 50	5.00 *à* 10.00
Chiens de mer.		
Cabillauds.	6.00 *à* 8.00	10.00 à 14.00
Merluches	1.50 *à* 6.00	3.00 *à* 10.00
Plouses		
Anguilles	4.00 *à* 10.00	7.00 *à* 15.00
Limandes.	5.00 *à* 6.50	8.00 *à* 10.00
Harengs	0.20 *à* 0.55	0.30 *à* 0.75
Soles		
Plies.	4.50 *à* 6.00	7.00 *à* 12 00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 3 AU 9 OCTOBRE 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies		
Rougets		
Merlans	3.50 à 5.00	5.00 à 9.00
Maquereaux	2.00 à 3.50	4.00 à 6.50
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches		
Plouses		
Anguilles		
Limandes		
Harengs	0.40 à 0.55	0.50 á 0.70
Soles	12.00 à 15.00	20.00 á 25.00
Plies		
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 10 AU 16 OCTOBRE 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	2.00 *à* 3.50	5.00 *à* 7.00
Rougets	1.50 *à* 3.00	3.50 *à* 6.00
Merlans		
Maquereaux	1.00 *à* 3.00	3.00 *à* 6.00
Chiens de mer		
Cabillauds	0.50 *à* 2.50	3.00 *à* 6.00
Merluches	0.50 *à* 3.00	3.00 *à* 6.00
Plouses		
Anguilles	4.50 *à* 5.50	8.00 *à* 15.00
Limandes	1.50 *à* 3.00	4.00 *à* 7.00
Harengs	0 30 *à* 0.55	0.45 *à* 0.70
Soles	10.00 *à* 12.00	18.00 *à* 22.00
Plies	2.00 *à* 5.00	5.00 *à* 9.00
Dorades		
Congres	1.00 *à* 3.00	3.00 *à* 5.00

SEMAINE DU 17 AU 23 OCTOBRE 1935

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	8.00 à 4.50	4.00 à 9.00
Rougets	3 00 à 5 50	6.00 à 11.00
Merlans	3 00 à 5.50	6.00 à 11.00
Maquereaux	1.50 à 5 50	3.00 à 11.00
Chiens de mer		
Cabillauds	4.00 à 5 00	8.00 à 10.00
Merluches	2.50 à 5.50	5.00 à 11.00
Plouses		
Anguilles	4.50 à 12.00	9.00 à 20.00
Limandes		
Harengs	0.50 à 0.65	0.60 à 0.80
Soles		
Plies		
Dorades		
Congres		

Poissons

Cours moyen des ventes en gros à la date du 3 Octobre 1936

Poisson vendu au minck

Raies	2,00	à 4,00	le kilo
Rougets	3,00	à 5,00	le kilo
Merlans	2,00	à 5,50	le kilo
Cabillauds	6,00	à 8,00	le kilo
Merluches	1,50	à 6,00	le kilo
Limandes	5,00	à 6,50	le kilo
Anguilles	5,50	à 10,00	le kilo
Maquereaux	3,50	à 6,50	le kilo
Harengs	0,25	à 0,55	la pièce

ALIMENTATION. — Halles et Marchés. Nettoiement des terre-pleins

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 21 Juin 1898, article 20 ;

Vu la loi du 15 Février 1902 sur la protection de la santé publique, article premier ;

Considérant que l'accumulation des détritus organiques jetés sur les terre-pleins des marchés constitue un danger menaçant la santé publique ;

Considérant qu'en raison de la défaillance du service chargé du nettoiement des terre-pleins des marchés après le départ des marchands, des contaminations peuvent se produire du fait que les détritus jetés pêle-mêle avec des papiers forment des foyers de fermentation et de putréfaction ;

Attendu que par suite de cette situation exceptionnelle les denrées nouvelles apportées sur les terre-pleins des marchés ou aux abords de ceux-ci peuvent recevoir les microbes de la putréfaction et déterminer chez les personnes qui consomment les dites denrées des accidents d'intoxication alimentaire ;

Arrêtons :

Article 1. — Jusqu'à nouvel ordre les marchands occupant une place dans les marchés couverts ou sur les marchés de plein air auront à procéder, avant leur départ, au balayage de leurs emplacements et des allées adjacentes qui se trouvent en avant de ceux-ci. Ils devront enlever toutes les ordures ainsi recueillies et les évacuer par leurs propres moyens, soit en dehors du territoire de la Ville de Lille, soit, à défaut, sur les décharges publiques situées dans les fossés des fortifications à la porte de Roubaix, ou au lieu dit la Solitude, chemin du Bazinghien.

Article 2. — MM. le Secrétaire Général de la Mairie, le Directeur du Bureau d'Hygiène, le Directeur des Halles et Marchés, le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Octobre 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué :

D. CORDONNIER.

HYGIÈNE. — Statistique sanitaire du mois d'Octobre 1936

I. — Renseignements démographiques

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune placés *dans* la commune
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		PLACÉS *hors* de la commune	PLACÉS *dans* la commune	
111	37	276	36	312	9	1	10	282	4	14	1

II. — Répartition des décès par cause et par age (mort-nés non comptés)

(Ce tableau doit comprendre *tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune*)

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS de 1 AN	De 1 a 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)	»	»	»	»	»	»
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	»	»	»	»	»
6	Scarlatine	»	1	»	»	»	1
7	Coqueluche	»	1	»	»	»	1
8	Diphtérie et Croup	»	2	»	»	»	2
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Entérite cholériforme	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	1	»	»	1
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	2	12	5	3	22
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	»	1	»	»	1	2
15	Autres Tuberculoses	»	»	»	»	1	1
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	3	13	20	36
17	Méningite simple	3	»	»	»	»	3
18	Hémorragie et Ramollissement du cerveau	»	»	»	4	18	22
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	»	»	2	4	39	45
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	»	»	»	»	1	1
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	»	1	1	2
22	Pneumonie	1	»	»	»	2	3
23	Autres Affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	1	1	1	7	16	26
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	1	1	1	3
25	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de deux ans)	5	»	»	»	»	5
26	Appendicite et Typhlite	»	1	»	»	»	1
27	Hernie, Obstruction intestinale	»	»	»	»	1	1
28	Cirrhose du foie	»	»	»	4	3	7
29	Néphrite aiguë ou chronique	»	»	1	2	9	12
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres Accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	»	»	»	»	»	»
34	Sénilité	»	»	»	»	14	14
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	1	1	2	2	6
36	Suicide	»	»	1	1	1	3
37	Autres Maladies	2	4	10	9	19	44
38	Maladie inconnue ou mal définie	»	»	3	8	7	18
	TOTAUX	12	14	36	61	159	282

ECLAIRAGE. — Gaz. Prix maxima du mètre cube

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 94 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 Juillet 1932 ;

Vu la Concession de distribution du gaz en date du 9 Juillet 1932, approuvée par arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 29 Octobre 1932, notamment les articles 12, 22 et 26 pour la détermination du prix du mètre cube de gaz, l'article 17 pour le taux de location des compteurs ;

Vu l'article premier du décret-loi du 16 Juillet 1935 relatif aux distributeurs du gaz ;

Vu notre arrêté n° 947 en date du 12 mars 1936 fixant les conditions d'utilisation du prélèvement pour la période comprise entre le *premier Octobre 1935 et le 30 Septembre 1936 ;*

Prenant pour base, du 1er Décembre 1935 au 31 Mai 1936 :

a) le cours moyen de la tonne de charbon T.V. 20/25 gras de 95 francs ;

b) le salaire horaire moyen des agents titulaires occupés à l'exploitation de la concession soit : 4 fr. 63.

Arrêtons :

Article 1. — Les prix maxima du mètre cube de gaz sont fixés comme suit :

	3e trimestre 1936	4e trimestre 1936
Particuliers	0.65	0.66
Bâtiments communaux ou assimilés	0.52	0.53
Voie publique	0.32	0.33

Ces différents prix sont susceptibles des réductions prévues aux articles 13 et 22 du traité de concession.

Article 2. — Le prix mensuel de location des compteurs à gaz pour le deuxième semestre 1936 sera de :

2 fr. 30 pour le calibre de 5 becs ;

3 fr. 00 pour le calibre de 10 becs ;

4 fr. 75 pour le calibre de 20 becs ;

5 fr. 10 pour le calibre de 30 becs.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Octobre 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué :

P. DEHOVE.

POLICE DES LIEUX OUVERTS AU PUBLIC. — Salle de danse, rue de la Chaude Rivière, 20 impasse Sainte Agnès. Autorisation provisoire. Raymond Vercamer

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Raymond Vercamer, cafetier, rue de la Chaude Rivière, impasse Sainte-Agnès 20, est autorisé, à titre provisoire, à faire danser dans son établissement.

Article 2. — L'autorisation est accordée pour une durée de trois mois. Elle sera, le cas échéant, révocable au cours de ce délai.

Article 3. — Les portes d'accès du débit à l'extérieur devront s'ouvrir vers l'extérieur.

Article 4. — La salle sera pourvue de deux extincteurs à mousse de 6 litres fixés sur mur à proximité de la main.

Article 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE DES LIEUX OUVERTS AU PUBLIC. — Salle de danse, rue du Faubourg de Douai 184. Autorisation provisoire. Robert Villette

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Robert Villette, cafetier, 184, rue du Faubourg de Douai à Lille, est autorisé à titre provisoire, à exploiter une salle de danse aménagée dans la cour couverte de son établissement.

Article 2. — L'autorisation est accordée pour une durée de trois mois. Elle sera révocable, le cas échéant, au cours de ce délai.

Article 3. — Les portes de sortie de la salle et sur rue devront s'ouvrir vers la rue, elles ne devront jamais être verrouillées pendant les séances de danse.

Article 4. — La salle de danse sera garnie de deux extincteurs à mousse fixés sur murs à portée de la main.

Article 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Divagation des chiens. Interdiction

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la loi du 21 Juin 1898 sur le Code rural et le décret du 6 Octobre 1904 portant règlement d'Administration publique pour l'exécution de ladite loi ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 Avril 1903, interdisant la divagation des chiens dans toute l'étendue du département du Nord ;

Vu l'article 80 du Code des Arrêtés Municipaux relatifs au tarif de la Fourrière ;

Considérant qu'il a été signalé qu'un chien suspect de rage a circulé sur le territoire de notre Commune ;

Arrêtons :

Article 1. — Tous les chiens circulant sur la voie publique devront être muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de la publication du présent arrêté.

Article 2. — Pendant ce délai, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire hors de leur résidence, si ce n'est pour les abattre. Dans ce cas, ils seront tenus d'en faire la déclaration à la Mairie.

Article 3. — Les prescriptions du présent arrêté ne sont pas applicables aux chiens de berger et de bouvier, qui sont admis à circuler librement, mais uniquement pour l'usage auquel ils sont employés.

Article 4. — Seront immédiatement abattus, les chiens et chats mordus ou roulés par un animal enragé ou ayant été en contact avec lui. Lorsque des chiens ou des chats auront mordu des personnes et qu'il y aura lieu de craindre l'existence de la rage, ils seront, si l'on peut s'en saisir sans les abattre, placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire sanitaire requis par le Maire ou désigné par le propriétaire ou conduits à la fourrière municipale et placés pendant tout le temps reconnu nécessaire, mais en tout cas, pendant cinq jours, au moins, sous la surveillance du vétérinaire-inspecteur qui, suivant le diagnostic qu'il portera, en demandera l'abatage ou signera leur exeat.

Article 5. — Les chiens errants et tous ceux qui seront trouvés sur la voie publique ou dans les champs non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître, seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de 48 heures s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire est inconnu. Les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître qui seront trouvés sur la voie publique ou dans les champs seront également conduits à la fourrière et abattus seulement après un délai de huit jours francs.

Article 6. — Lorsque les chiens conduits en fourrière pourront être remis à leur propriétaire, ces derniers seront tenus d'acquitter les frais de conduite, de nourriture et de garde, d'après le tarif fixé par nous, sans préjudice du procès-verbal de contravention qui sera dressé à leur charge.

Article 7. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et déférés aux tribunaux compétents.

Article 8. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Commissaire Central de Police et M. le Directeur de l'Abattoir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Vlle le 22 Octobre 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

D. CORDONNIER.

SAPEURS-POMPIERS. — Service de sécurité de la Foire d'Août-Septembre. Indemnité

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 5 Octobre 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — L'indemnité allouée aux sapeurs-pompiers volontaires chargés du service de sécurité de la Grande Foire annuelle de Lille est portée à 40 francs par jour à compter du 29 Août 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Complément d'ajustement non soumis à retenue

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 21 Septembre 1936 et 5 Octobre 1936 ;

Considérant que la méthode de rémunération appliquée de-

puis 1920 par l'Administration Municipale à son personnel a eu pour effet de maintenir depuis l'époque précitée, dans une situation relativement défavorisée par rapport au débutant, tous les agents municipaux ;

Considérant que le moment est venu de corriger cette situation et de rendre, à chaque agent de l'Administration, la rémunération correspondant à la position hiérarchique qu'il occupe et à la valeur administrative qui le caractérise ;

Considérant enfin que la promotion générale des salaires réalisés par les accords Matignon et par le jeu des conventions collectives appelle dans le même temps un rajustement de la rémunération du débutant ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le complément annuel d'ajustement non soumis à retenue, uniformément arrêté pour toutes les catégories de fonctionnaires à 2.900 francs, est fixé ainsi qu'il suit :

Catégories Supérieures	6e cl.	5e cl	4e cl.	3e cl.	2e cl.	1e cl.
Employés						
Secrétaire Général						15.000
Secrétaire Général adjoint			7.400	8 200	9.000	9.800
Chef de la 5e Direction						
Directeurs 1re catégorie						
Chefs de Direction						
Ingénieur Service des Eaux						
Directeur de la Propreté Publique						
Conservateur Général des Musées			6.600	7.300	8.000	8 700
Directeur du Conservatoire						
Directeur Ecole des Beaux-Arts						
Directeur du Laboratoire						
Vétérinaire Directeur de l'Abattoir						
Directeurs 2e catégorie						
Chef du Service d'entretien des Bâtiments communaux						
Métreur-vérificateur, chef du service de la vérification des travaux						
Directeur des Jardins			5.900	6.500	7.100	7.700
Fondé de pouvoirs à la Recette Municipale						
Directeur de l'Education Physique						
Econome régisseur						
Première Catégorie						
Chefs de bureau						
Inspecteurs du service des travaux						
Sous-Bibliothécaire			5.300	5.800	6.300	6 800
Surveillant Général des Promenades et Jardins						

	8e cl.	7e cl.	6e cl.	5e cl.	4e cl.	3e cl.	2e cl.	1re cl.
Deuxième Catégorie								
Conducteurs de travaux								
Métreurs								
Dessinateurs								
Chef électricien								
Inspecteur d'hygiène								
Conservateur Musée d'Histoire naturelle				4.500	4.800	5.100	5.400	5 800
Chef mécanicien Service des Eaux								
Chimistes								
Chef de Poste Station de Désinfection								
Troisième Catégorie A								
Chef collecteur								
Directeur des Cimetières			4.300	4.500	4.700	5.000	5.200	5.400
Troisième Catégorie B								
Directeur des Halles et Marchés								
Directeur des Entrepôts					4.600	4.800	5.000	5.200
Chef mécanicien Emmerin								
Troisième Catégorie C								
Sous-chefs de bureau								5.400
Cinquième Catégorie								
Commis principaux								
Dames employées principales								
Chef fontainier								
Commis-calqueur principal								
Collecteur principal								
Préparations Musée Histoire naturelle					4.400	4.600	4.800	5.000
Commis enquêteur principal								
Directeur de salle								
Vérificateur chef des Abattoirs								
Régisseur Etablissement de Bains du boulevard de la Liberté								
Sixième Catégorie								
Contrôleurs Droits de Voirie								
Surveillants de travaux								
Chef de culture			3.800	4.000	4.200	4.400	4.700	5.000
Chef d'équipe Palais des Beaux-Arts								
Maîtres Ouvriers de l'Ecole Franklin								
Septième Catégorie								
Agent spécial du Lycée Fénelon								
Surveillante générale du Lycée Fénelon								
Secrétaire Conservatoire	3.600	3 800	4.000	4.200	4.400	4.600	4.800	5.000
Surveillant Général Ecole des Beaux-Arts.								
Secrétaire Palais des Beaux-Arts								
Huitième Catégorie A								
Vérificateurs sanitaires (non bénéficiaires d'avantages en nature)		3.600	3.800	4.000	4.200	4.400	4.600	4.800
Huitième Catégorie B								
Huissier du Maire								
Préparateurs								
Vérificateurs sanitaires			3.600	3.800	4.000	4.200	4.400	4.600
Peseur-Chef								
Fontainiers de travaux et d'entretien								
Régisseurs de bains								

	8e cl	7e cl.	6e cl.	5e cl.	4e cl	3e cl.	2e cl.	1e cl.
Neuvième Catégorie								
Fontainiers d'exploitation								
Contrôleur des Eaux								
Magasinier Bureau des Ecoles				3.600	3.800	4.000	4.200	4.400
Dixième Catégorie								
Commis								
Commis calqueurs								
Commis enquêteurs								
Collecteurs des droits de place					3 600	3.800	4.000	4.200
Dames employées								
Caissière des Etablissements de bains								
Garçon de salle aide-préparateur								
Onzième Catégorie								
Garçons de bureau								
Concierges								
Téléphonistes								
Surveillants de voirie								
Gardien d'entretien du Palais des Beaux-Arts								
Professeurs d'Education Physique			3.600	3.680	3 760	3.840	3.940	4.040
Peseurs								
Surveillant Ecole des Beaux-Arts								
Maître nageur cabinier								
Douzième Catégorie								
Surveillants de cimetières					3.600	3.720	3.840	3.960
Treizième Catégorie								
Concierge du Conservatoire								
Concierge des Théâtres					3.600	3.660	3.720	3.780
Concierge Ecole des Beaux-Arts								
II. Ouvriers								
Ouvriers qualifiés								
Chauffeurs mécaniciens								
Electriciens								
Menuisier								
Horloger réparateur								
Paveurs				3.600	3.800	4.000	4.200	4.400
Bûcherons								
Fossoyeurs								
Jardiniers								
Ouvriers manœuvres								
Aides électriciens								
Pontiers								
Horloger remonteur								
Aides paveurs								
Cabiniers et buandiers								
Baigneurs et baigneuses					3 600	3.660	3.720	3.780
Chauffeurs								
Magasinier des entrepôts								

	8e cl.	7e cl.	6e cl.	5e cl.	4e cl.	3e cl.	2e cl.	1re cl.
III. Octroi								
Directeur					6.600	7.300	8.000	8 700
Contrôleurs et Receveur central					5.300	5.800	6.300	6.800
Chef de brigade et commis comptable					4.600	4.800	5 000	5.200
Sous-Chefs de brigade receveurs, vérificateurs des entrepôts					4.400	4.600	4.800	5.000
Vérificateurs, Garde magasin comptable au Minck					4.000	4.200	4.400	4.600
Préposé spécial à supprimer par extinction							4.400	4.600
Préposé				3 600	3.800	4.000	4.200	4.400
IV. Sapeurs-Pompiers								
Commandant					6.600	7.300	8.000	8.700
Capitaine					5.900	6.500	7.100	7.700
Lieutenant					5 300	5 800	6.300	6.800
Sous-Lieutenant								5.200
Adjudants						4.600	4.800	5.000
Sergents-Majors								4.600
Sergents						4 200	4.400	4.600
Caporaux						4 000	4.200	4.400
Sapeurs				3.600	3.800	4 000	4.200	4.400
V. Police								
Chefs de bureau					5.300	5.800	6.300	6.800
Secrétaires			4.000	4.200	4 400	4.600	4.800	5.000
Sténo-Dactylographe	3.600	3.800	4.000	4.200	4 400	4.600	4.800	5.000
Police en tenue								
Inspecteur principal								5.200
Inspecteurs-chefs								5.000
Inspecteurs sous-chefs								4.800
Brigadiers chefs								4.600
Brigadiers								4.400
Gardiens de la paix				3.600	3 800	4.000	4.200	4.400
Police de sûreté								
Inspecteur principal								5.400
Inspecteurs-chefs								5.200
Inspecteurs-sous-chefs								5.000
Brigadiers chefs								4.800
Photographe mensurateur					4.600	4.800	5 000	5.200
Inspecteurs de sûreté			3.600	3.800	4.000	4 200	4.400	4.600

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Octobre 1936.

Hôtel de Ville le 7 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Tous services et directions.

Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel Municipal est fixé comme suit, pour le mois d'Octobre 1936 :

NOMS	EMPLOI	CLASSE	TRAITEMENT	ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	AVANTAGES EN NATURE
		Secrétariat Général			
Mme David	dame employée principale	2me	15.000	1er Octobre 1936	
M. Dailly	commis	2me	11.000	16 Octobre 1936	
		3e *Direction*			
M. Gochon	commis principal	2me	15.000	1er Octobre 1936	
		4e *Direction*			
M. Lys	gardien musée	2me	10.700	16 Octobre 1936	
M. Locheron ...	gardien musée	2me	10.700	16 Octobre 1936	
M. Hénocq	concierge	5me	9.400	16 Octobre 1936	1.880 fr.
		5e *Direction*			
Mme Dumoulin ...	dame employée principale	2me	15.000	1er Octobre 1936	
M. Cuvillon	commis	5me	10.000	16 Octobre 1936	
M. Richard	chef-peseur	3me	12.000	16 Octobre 1936	

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 1e Direction. Nomination.

Marcel Granger

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 5 Août 1934 pour l'emploi de commis aux écritures ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Marcel Granger, né le 2 Août 1913 à Regniowez (Ardennes) est nommé, à partir du 1er Novembre 1936, commis aux écritures stagiaires, de 4e classe, au traitement annuel de 9.000 francs.

M. Granger est affecté au 1er bureau de la 1re Direction, en remplacement de M. Sergeant, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — M. Granger est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à partir du 1er Novembre 1936 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois et dans les conditions fixées par le Statut du Personnel Municipal.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2e Direction. Mutation.

Léon Sergeant

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 4 Octobre 1936 pour l'emploi de contrôleur des droits de voirie ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Léon Sergeant, commis de 1re classe, est nommé contrôleur des droits de voirie, en remplacement de M. Parsy, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — M. Sergeant est versé dans la 4e classe de son emploi, au traitement annuel de 12.000 francs, le point de départ de l'ancienneté dans la classe étant fixé au 16 Janvier 1934.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 1er Novembre 1936.

Hôtel de Ville le 29 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2e Direction. Nomination.

Henri Verlyck

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu le procès-verbal du concours qui a eu lieu le 28 Juin 1936 pour l'emploi de fontainier ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Henri Verlyck, né à Lille le 27 Janvier 1906, est nommé fontainier d'exploitation stagiaire, de 5e classe, au traitement annuel de 9.000 francs.

Article 2. — M. Henri Verlyck effectuera des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux ; pour les avantages en nature dont il bénéficiera, il effectuera pareillement des versements à ladite Caisse sur la base de 1.800 francs par an. Toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois, et dans les conditions fixées par le Statut des Fonctionnaires Municipaux.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Octobre 1936.

Hôtel de Ville le 5 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotion.

Armand Plateau. Annulation

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu notre arrêté du 21 Septembre 1936 portant promotions dans le service de la police en tenue ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont annulées en ce qui concerne le gardien de la paix Armand Plateau.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Blâme.

Jules Abraham

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le rapport en date du 28 Août 1936 par lequel M. le Commissaire Central de Police fait connaître que le gardien de la paix Jules Abraham a abandonné son service le 15 Août pour aller consommer dans un café ;

Vu les explications écrites de l'intéressé ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Un blâme, avec inscription à son dossier, est infligé au gardien de la paix Jules Abraham.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 5 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Congé avec solde.
Henri Pattin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 13 Août 1935 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de six mois à partir du 21 Octobre 1936, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Henri Pattin, inspecteur-sous-chef des gardiens de la paix.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. Promotion.
Paul Tacquet

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Paul Tacquet, caporal au Bataillon des

Sapeurs-Pompiers, est promu à la 1re classe de son emploi, au traitement annuel de 13.000 francs, à compter du 1er Octobre 1936.

Article 2. — Pour les avantages en nature dont il bénéficie, M. Tacquet effectuera des versements à la Caisse des Retraites sur la base de 2.600 francs par an à compter du 1er Octobre 1936.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 13 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. Mutation.

Henri De Roef

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu les Statuts du Personnel Ouvrier et de la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Henri De Roef, ouvrier manœuvre au Cimetière du Sud, est nommé, à partir du 1er Novembre 1936, fossoyeur stagiaire, de 5e classe, au traitement annuel de 9.000 frs, en remplacement de M. Blondeau, décédé.

Article 2. — M. De Roef est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à partir du 1er Novembre ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois, et dans

les conditions prévues par le Statut du personnel ouvrier ; il cessera obligatoirement le service dès qu'il atteindra sa soixantième année.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. Mutation.

Achille Turotte

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu les Statuts du Personnel Ouvrier et de la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Achille Turotte, ouvrier manœuvre au Cimetière de l'Est, est nommé, à partir du 1er Novembre 1936, fossoyeur stagiaire, de 5e classe, au traitement annuel de 9.000 francs, en remplacement de M. Leclercq, décédé.

Article 2. — M. Turotte est autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse à partir du 1er Novembre ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois, et dans les conditions prévues par le Statut du personnel ouvrier ; il cessera obligatoirement le service dès qu'il atteindra sa soixantième année.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel ouvrier. Congé avec solde. Maurice Alexandre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 13 Août 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

Arrêtons :

Article 1. — Un congé de six mois, avec solde, est accordé à M. Alexandre Maurice, ouvrier bûcheron.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 9 septembre 1936.

Hôtel de Ville le 26 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Statut

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935 fixant le Statut du personnel du cadre secondaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — L'article 4 paragraphe 4 de notre arrêté susvisé est modifié comme suit :

.....

Le salaire s'entend des sommes brutes allouées annuellement au titre du paragraphe a) ci-dessus, à l'exclusion de toute autre indemnité ou avantage accessoire.

Le reste sans changement.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 31 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Agent mineur. Salaire. Alfred Vandenbosche

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 29 Juillet 1936 fixant les salaires alloués aux agents mineurs du cadre secondaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire de M. Alfred Vandenbosche, coursier affecté à la 5e Direction, est porté à 815 francs par mois à compter du 16 Octobre 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire.

Manutentionnaire. Nomination. Paul Rossé

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel du cadre secondaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Paul Rossé, né à Marcq-en-Barœul le 25 Février 1914, est nommé manutentionnaire au Secrétariat Général, service des Archives.

Article 2. — M. Rossé recevra un salaire mensuel de 895 frs et sera assujetti aux Assurances Sociales.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 5 Octobre 1936.

Hôtel de Ville le 7 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire.

Aide-jardinier. Salaire. Olivier

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 29 Juillet 1936 fixant le salaire mensuel des agents mineurs du cadre secondaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire de M. Henri Olivier, aide-jardinier, est fixé à 505 francs par mois à compter du 16 Octobre 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 5 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Caisse des Ecoles. Concierge de la Colonie Henri Ghesquière. Salaire

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 29 Avril 1936 fixant le salaire des manœuvres et assimilés embauchés à partir du 1er Janvier 1932 ;

Vu notre arrêté en date du 20 Décembre 1935 instituant le Statut des agents du cadre secondaire, modifié par nos arrêtés des 12 Juin 1936, 13 Juin 1936 et 15 Juin 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 16 et 23 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire de l'agent du cadre secondaire ci-après désigné, affecté à la Caisse des Ecoles, est fixé comme suit, avec effet du 16 Juin 1936 :

Concierge, colonie Henri Ghesquière de Marquette, 430 frs.

Article 2. — Le salaire mensuel défini à l'article précédent sera réduit de 1/30 par journée d'interruption, pendant toute la durée des absences, dimanches et fêtes compris, exception faite de celles résultant de l'application du congé annuel prévu à l'article 6 du Statut du personnel du cadre secondaire, modifié par notre arrêté du 13 Juin 1936.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 15 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Cimetière de l'Est. Manœuvre. Nomination. Louis Delonnette

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du personnel du cadre secondaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Louis Delonnette, né à Lille le 3 Décembre 1907, est nommé manœuvre au Cimetière de l'Est, en remplacement de M. Turotte, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — M. Delonnette recevra un salaire mensuel de 895 francs et sera assujetti aux Assurances Sociles.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 1er Novembre 1936.

Hôtel de Ville le 29 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Cimetière du Sud. Manœuvre. Nomination. Eugène Ghys

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel du Cadre Secondaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Eugène Ghys, né à Lille le 26 Mai 1905, est nommé ouvrier manœuvre au Cimetière du Sud, en remplacement de M. De Roef, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — M. Ghys recevra un salaire mensuel de 895 frs et sera assujetti à la loi sur les Assurances Sociales.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 1er Novembre 1936.

Hôtel de Ville le 22 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Propreté Publique et Transports Municipaux. Salaires journaliers

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel de la Propreté Publique et des Transports Municipaux ;

Vu notre arrêté du 23 Septembre 1936 fixant les salaires alloués au personnel de la Propreté Publique et des Transports Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire journalier brut des agents ci-après désignés, affectés au service de la Propreté Publique et des Transports Municipaux, est fixé comme suit :

NOMS	EMPLOI	SALAIRE JOURNALIER	CORRESPONDANT A SALAIRE ANNUEL DE :	ANCIENNETÉ DANS L'ÉCHELON
MM. Rémy Gousseau ..	surveillant	47,92	15.000	1er Octobre 1936
Paul Wartel	charretier	41,53	13.000	1er Octobre 1936
Georges Debled....	cantonnier	36,10	11.300	16 Octobre 1936

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 5 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Travaux Municipaux. Surveillant auxiliaire. Démission. Ludovic Albert

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel du cadre secondaire ;

Vu la lettre en date du 27 Octobre par laquelle le surveillant de travaux auxiliaire Ludovic Albert donne sa démission ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Est accepté, à compter du 27 Octobre, la démission de M. Ludovic Albert, Surveillant auxiliaire au Service des Travaux Municipaux.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 30 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

CAISSE DES RETRAITES. — Admission à la retraite. Mme Clabaux

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux, article 28 ;

Vu le Statut de la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux, article 6 ;

Considérant qu'il résulte, tant des renseignements recueillis que de l'attitude et de la correspondance échangée avec Mme Clabaux, dame-employée affectée à la 5e Direction, que cette employée, absente de son service depuis le 1er Février 1936, présente à nouveau des troubles d'excitation nerveuse avec délire de la persécution, qui la mettent dans l'impossibilité d'assurer convenablement ses fonctions ;

Considérant que Mme Clabaux n'a pas cru devoir donner suite à la lettre par laquelle nous l'invitions, à la date du 29 Août, à nous faire tenir un certificat délivré par le médecin de l'Administration, certificat qui aurait constaté, le cas échéant, son aptitude à reprendre son service ;

Considérant par ailleurs que Mme Clabaux s'est refusée à fournir les certificats médicaux réglementaires devant servir à la constitution de son dossier de pension de retraite pour invalidité ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Mme Clabaux, dame employée principale, affectée au 3e bureau de la 5e Direction, est mise d'office à la retraite pour raison de santé.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Octobre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

Pages

Conseil Municipal :

Subvention. — Caisse de Chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement 862

Administration Municipale :

Code des Arrêtés Municipaux. — Abattoirs. Heures d'ouverture. Article 824 838

Halles Centrales. Déchargement et visite des viandes foraines. Horaire. Article 1001 838

Police des lieux ouverts au public. Article 749. Modification 840

Fêtes et Cérémonies :

Funérailles de M. Roger Salengro, Maire. — Colportage et vente d'insignes, de cartes postales, de photographies. Interdiction 841

Mesures d'ordre 842

XVIIIme Anniversaire de l'Armistice. — Mesures d'ordre 843

Police Administrative :

Loteries. — Fractions de billets de Loterie Nationale. Autorisation préfectorale 844

Organisation du travail. — Jours de fête locale. Désignation pour 1936 845

Election municipale partielle. — Affichage. Emplacements réservés 846

Convocation des électeurs 849

Administrations diverses :

Guerre. — Etudes d'organisation de la frontière. Entrée dans les propriétés privées. Autorisation préfectorale 850

Bâtiments Communaux :

Groupe scolaire du Faubourg des Postes. — Parquets sans joints. 1er lot. Adjudication-concours. Société « Euboolith » 836

Bains-douches de Moulins-Lille. — 7me lot. Etanchéité des terrasses. Adjudication-concours. Alfred Evin 836

8me lot. Revêtement et cloisons. Adjudication-concours. Société « Le Graiblanc » 836

Caserne de Sapeurs-Pompiers, rue de Bouvines. — 8me lot. Menuiseries métalliques. Adjudication-concours. Société Anonyme Menuiserie Métallique Moderne 837

9me lot. Couverture, toitures, terrasses. Adjudication-concours. Edouard Beaudeux 837

Voirie :

Interruptions de circulation :

Caumartin (rue)..... 851

Saint-Nicolas (rue) 852

Egouts. — Construction d'égouts en vue de desservir le Groupe scolaire du Faubourg des Postes. Adjudication. Etablissements A. Carette-Duburcq fils 837

Conduite à l'égout des eaux pluviales et ménagères.

Mises en demeure :

Faubourg de Douai 184 (rue du). Dusart 853

Faubourg de Douai 212 (rue du). Orrel 854

Faubourg de Douai 214 (rue du). Ferlin 855

Faubourg de Douai 216 (rue du). Vandamme 857

Aqueduc. — Réparation de branchement. Mise en demeure. 24 rue Guillaume Werniers. Charles Laisné 858

Voie Publique. — Halles et Marchés. Nettoiement des terre-pleins 859

Théâtres Municipaux :

Saison 1936-1937. — Service Médical. Nomination de médecins 860

Enseignement Technique :

Office Municipal d'Orientation Professionnelle. — Commission. Nomination 861

Cours Municipaux :

Langues étrangères. — Anglais. Professeur Louis Tillier 861

Œuvres diverses :

Caisse de Chômage. — Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement 862

Crèche de Fives. Gardiennes. Titularisations :

Branswynck (Veuve) 863

Lemayeux (Veuve) 863

Finances :

Recettes. — Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi. Virement 864

Alimentation :

Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes 865

Statistique du prix des denrées 867

Halles Centrales. — Déchargement et visite des viandes foraines. Horaire 838

Halles et Marchés. — Nettoiement des terre-pleins 859

Abattoirs. — Heures d'ouverture 838

Distribution d'Eau :

Usine élévatoire d'Emmerin. — Fourniture de charbon. Adjudication. Association Charbonnière de Lille-Roubaix-Tourcoing 838

Ecole de natation, rue d'Armentières. — Personnel. Indemnités 871

Hygiène :

Statistique sanitaire du mois de Novembre 1936 872

Police :

Lieux ouverts au public. — Cabarets, bars, dancings, etc. Règlementation des emplois de femmes .. 840

Salle de danse, 21 bis rue des Robleds. Autorisation provisoire. Victor Dumoutier 873

Mœurs. — Maison de tolérance. Autorisation d'exploitation, 8 rue de l'A.B.C. Mme Choukroun-Dupuich 874

Voie Publique. — Divagation des chiens. Interdiction .. 875

Affichage et colportage du Journal « Gringoire ». Interdiction temporaire 876

Services Municipaux :

Première Direction :

Promotion :

Richoux Roger 877

Deuxième Direction :

Emploi de paveurs. — Concours. Jury 879

Programme 880

Promotions :

Demenge 877

Martin 877

Parsy 877

Cessation de fonctions. — Verfaillié 881

Quatrième Direction :

Musées d'Histoire Naturelle et de Géologie. — Personnel de surveillance. Retenue trimestrielle pour uniforme 882

Promotions :

Dherain 877

Uytrelst 877

Police :

Nomination. — Promotions :

Doise Alexandre 883

Hourriez Gaston 883

Lasselin Charlemagne 883

Conseil de discipline. — Comparution. Rohart Eloi 884

Blâme. Louchart 885

Réintégration de classe. Renaud Désiré 886

Octroi :

Nominations :

Bacquart Jules 887

Descamps Jean 887

Sapeurs-Pompiers :

Congé avec solde. — Masse Désiré 888

Personnel ouvrier :

Promotions :

Agache 877

Choquel 877

Déja 877

Devrieze 877

Hoogstoel 877

Lhoir 877

Trouswaert 877

Cadre secondaire :

Indemnités familiales 889

Agent mineur. — Salaire. Bonamis Jean 890

Aide-électricien. — Farvacques Albert 890

Chômage. — Salaire. Thuytschaever Henri 891

Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. — Aide-cuisinière. Salaire. Mme Masquelin-Bossuyt 892

Femme de service intérimaire. Mme Derome-Dumont 892

Propreté Publique et Transports Municipaux. — Statut 893

Caisse des Retraites :

Admission à la retraite. — Docteur Ducamp 894

BATIMENTS COMMUNAUX. — Groupe Scolaire du Faubourg des Postes. Parquets sans joints. 1e lot. Adjudication-concours. Société « Euboolith »

DU 27 NOVEMBRE 1936

Adjudication-concours des travaux de construction du Groupe Scolaire du Faubourg des Postes - parquets sans joints - 1er lot - parquet aggloméré au ciment magnésien — au profit de la Société « Euboolith », 79, rue des Morillons, à Paris, moyennant la somme de 56.745 francs 60.

Enregistré le 23 Décembre 1936. n° 546.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Bains-douches de Moulins-Lille. 7e lot : étanchéité des terrasses. Adjudication-concours. Alfred Evin

DES 11 SEPTEMBRE ET 13 NOVEMBRE 1936

Adjudication-concours des travaux de construction d'un Etablissement de Bains-Douches à Moulins-Lille - 7me lot - étanchéité des terrasses — au profit de M. Alfred Evin, route Nationale à Wattignies, moyennant la somme de 49.000 francs.

Enregistré le 23 Décembre 1936, n° 545.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Bains-douches de Moulins-Lille. 8e lot : revêtement et cloisons. Adjudication-concours. Société « Le Graiblanc »

DES 11 SEPTEMBRE ET 13 NOVEMBRE 1936

Adjudication-concours des travaux de construction d'un Etablissement de Bains-Douches à Moulins-Lille - 8me lot - Revêtement et cloisons au profit de la Société « Le Graiblanc », 19, rue Froment à Paris, moyennant la somme de 377.000 francs.

Enregistré le 20 Janvier 1937, n° 853.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Caserne de Sapeurs-Pompiers, rue de Bouvines. 8e lot : menuiseries métalliques. Adjudication-concours. Société Anonyme « Menuiserie Métallique Moderne »

DES 11 SEPTEMBRE ET 13 NOVEMBRE 1936

Adjudication-concours des travaux de construction d'une Caserne de Sapeurs-Pompiers, rue de Bouvines - 8me lot - menuiseries métalliques - au profit de la Société Anonyme Menuiserie Métallique Moderne, 54, avenue Georges Clémenceau à Reims, moyennant la somme de 226.200 francs.

Enregistré le 23 décembre 1936, n° 544.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Caserne de Sapeurs-Pompiers, rue de Bouvines. 9e lot : couverture, toiture, terrasses. Adjudication-concours Edouard Beaudeux

DES 11 SEPTEMBRE ET 13 NOVEMBRE 1936

Adjudication-concours des travaux de construction d'une Caserne de Sapeurs-Pompiers, rue de Bouvines - 9me lot - couverture, toiture, terrasses - au profit de M. Edouard Beaudeux, 4, rue de Dunkerque à Armentières, moyennant la somme de 38.552 francs 50.

Enregistré le 21 décembre 1936, n° 511.

VOIRIE. — Egouts. Construction d'égouts en vue de desservir le Groupe Scolaire du Faubourg des Postes. Adjudication. Etablissements A. Carette-Duburcq fils

DU 18 NOVEMBRE 1936

Adjudication pour la construction d'égouts en vue de desservir le Groupe Scolaire du Faubourg des Postes au profit des Etablissements A. Carette-Duburcq Fils, 43, rue du Luxembourg à Roubaix, moyennant la somme de 58.399 francs 05.

Enregistré le 4 décembre 1936, n° 289.

DISTRIBUTION D'EAU. — Usine élévatoire d'Emmerin. Fourniture de charbon. Adjudication. Association Charbonnière de Lille-Roubaix-Tourcoing

DU 18 NOVEMBRE 1936

Adjudication de la fourniture de charbon à l'Usine Elévatoire d'Emmerin au profit de l'Association Charbonnière de Lille-Roubaix-Tourcoing, 91, rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 207.500 francs.

Enregistré le 10 décembre 1936, n° 380.

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Code des Arrêtés Municipaux. Abattoirs. Heures d'ouverture. Article 824. Halles Centrales. Déchargement et visite des viandes foraines. Horaire. Article 1001

Nous, Gaston Willems, premier adjoint faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 23 avril 1919 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale ;

Arrêtons :

Article 1. — A partir de la publication du présent arrêté, les articles 824 et 1001 du Code des Arrêtés Municipaux sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

Article 824. — L'Abattoir est ouvert chaque jour, savoir :

En janvier, février, mars, avril, novembre et décembre : le lundi et le mardi, de 7 à 12 heures et de 14 à 16 heures ; le mer-

credi et le jeudi, de 7 à 12 heures et de 14 à 17 heures ; le vendredi, de 7 à 12 heures et de 14 à 16 heures ; le samedi, de 7 à 12 heures.

En Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre et Octobre : le lundi et le mardi, de 7 à 11 heures et de 14 à 16 heures ; le mercredi et le jeudi, de 6 à 12 heures et de 14 à 17 heures ; le vendredi, de 7 à 12 heures et de 14 à 16 heures ; le samedi, de 7 à 12 heures.

Tout travail d'abatage ou de vente est interdit : a) le samedi à partir de midi ; b) le dimanche.

Les jours fériés, l'Abattoir sera ouvert de six à neuf heures.

Un coup de cloche annonce, chaque jour, une demi-heure auparavant, la fin du travail.

En dehors des heures fixées ci-dessus toutes les portes seront fermées et, sauf autorisation spéciale, toute personne trouvée dans l'établissement sera l'objet d'une contravention.

Seuls les animaux dits d'accident pourront être abattus dans un échaudoir particulier réservé au service sanitaire en dehors des heures d'ouverture, après autorisation du directeur.

Article 1001. — Le déchargement et la visite sanitaire des viandes foraines auront lieu aux Halles Centrales aux heures fixées ci-dessous :

En janvier, février, mars, avril, novembre et décembre, le lundi et le mardi de 7 à 12 heures et de 14 à 16 heures ; le mercredi et le jeudi de 7 à 12 heures et de 14 à 17 heures ; le vendredi de 7 à 12 heures et de 14 à 16 heures ; le samedi de 7 à 12 heures.

En mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, le lundi et le mardi de 7 à 11 heures et de 14 à 16 heures, le mercredi et le jeudi de 6 à 12 heures et de 14 à 17 heures, le vendredi de 7 à 12 heures et de 14 à 16 heures, le samedi, de 7 à 12 heures.

Le marché aux viandes foraines des Halles Centrales n'a lieu ni le samedi après midi ni le dimanche.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 novembre 1936.

Le premier Adjoint faisant fonctions de Maire :

G. WILLEMS.

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Code des Arrêtés Municipaux. Police des lieux ouverts au public. Article 749. Modification

---

Nous, Gaston Willems, Premier Adjoint faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu l'article 749 du Code des Arrêtés Municipaux sur la police des débits de boissons ;

Vu les propositions de M. le Commissaire Central de Police ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 26 octobre 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — A partir de la publication du présent arrêté, à titre d'essai, pour la durée d'une année, l'article 749 du Code des Arrêtés Municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 749. — Il est expressément interdit aux tenanciers de cabarets, bars, dancings et autres débitants de boissons à consommer sur place, d'employer au service de la clientèle des filles ou femmes non munies d'un certificat de bonnes vie et mœurs.

Ce certificat délivré par l'autorité administrative devra être renouvelé tous les trois mois.

Le nombre de filles ou femmes sera strictement limité aux besoins de l'établissement et il est interdit à ces filles ou femmes de s'asseoir à côté des clients et de consommer avec eux.

Les chefs d'établissements ci-dessus mentionnés devront faire au Commissariat de Police de la Sûreté, au plus tard dans les 24 heures, la déclaration écrite d'embauchage de toute fille ou femme engagée pour servir les clients ; à cette déclaration sera joint le certificat de bonnes vie et mœurs mentionné au paragraphe 2 du présent article. Les filles ou femmes qui ne

pourront produire le certificat de bonnes vie et mœurs seront aussitôt inscrites au Service du Contrôle de la prostitution et soumises aux visites sanitaires.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 novembre 1936.

Le premier Adjoint faisant fonctions de Maire :

G. WILLEMS.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Funérailles de M. Roger Salengro, Maire. Colportage et vente d'insignes, de cartes portales, de photographies. Interdiction

Nous, Gaston Willems, premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé.

Vu l'article 97 de la loi du 5 avril 1884 ;

Vu les dispositions arrêtées par l'Administration Municipale en vue de la cérémonie des funérailles de M. Roger Salengro, Maire de Lille, Conseiller Général, Député du Nord, Ministre de l'Intérieur ;

Arrêtons :

Article 1. — Le colportage, la vente d'insignes, de cartes postales, de photographies, sont formellement interdits sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public, samedi vingt-et-un et dimanche vingt-deux novembre.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 novembre 1936.

Le premier Adjoint faisant fonctions de Maire :

G. WILLEMS.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Funérailles de M. Roger Salengro, Maire. Mesures d'ordre

---

Nous, Gaston Willems, premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer un service d'ordre pour la cérémonie officielle des funérailles de M. Roger Salengro, député-maire, Ministre de l'Intérieur ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits, le dimanche 22 novembre 1936, à partir de douze heures :

1° sur les voies ci-après constituant l'itinéraire du cortège funèbre ; rue des Sahuteaux, de Paris, Faidherbe, des Ponts de Comines, de Roubaix, du Faubourg de Roubaix, du Ballon ;

2° pour permettre la formation dudit cortège, sa mise en marche et sa dislocation : squares du Réduit, Ruault ; rues Molière, de Rocroi ; Boulevards des Ecoles, Louis XIV, Papin.

ARTICLE 2. — Les terrasses et installations de toute nature, pouvant nuire à la circulation, seront interdites sur les trottoirs et les chaussées. Seront également interdits aux fenêtres les dépôts d'objets qui, par leur chute, pourraient causer des accidents.

ARTICLE 3. — Ces dispositions cesseront d'être en vigueur une demi-heure après le passage du Cortège.

ARTICLE 4. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 novembre 1936.

Le premier Adjoint faisant fonctions de Maire :

G. WILLEMS.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — XVIIIe Anniversaire de l'Armistice. Mesures d'ordre

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le programme des cérémonies prévues à l'occasion du Dix-Huitième Anniversaire de l'Armistice ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits mercredi 11 novembre 1936 :

1° à partir de huit heures, place Rihour ; rues Jean Roisin, du Palais Rihour, de la Vieille Comédie ; square Morisson pendant la Cérémonie qui se déroulera devant le Monument aux Morts ;

2° à partir de huit heures trente, Grand'Place — côté des grands cafés —, rue Nationale, fraction comprise entre le boulevard de la Liberté et la Grand'Place, en vue du Défilé des Troupes de la Garnison. Ces dispositions cesseront d'être en vigueur un quart d'heure après le passage du Cortège.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 Novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Loteries. Fractions de billets de Loterie Nationale. Autorisation préfectorale

---

Le Préfet du Nord,

à Messieurs les Sous-Préfets,

à Messieurs les Maires,

à Messieurs les Commissaires Centraux et Municipaux de Police.

M. le Ministre de l'Intérieur a été saisi d'une proposition tendant à autoriser les exploitants de loteries foraines à offrir au public, à titre de lots, des représentations de fractions de billets de la Loterie Nationale.

Les instructions en vigueur (circulaires du 1er juin 1923, du 16 octobre 1923 et du 18 juillet 1935) ont fixé à 1 franc la valeur maxima des mises dans les loteries foraines et à 20 francs celle des lots, ceux-ci devant être constitués par des objets mobiliers de fabrication française.

M. le Ministre a été saisi d'une demande tendant à obtenir l'autorisation de placer, par le moyen des loteries foraines, des représentations de fractions de billets de Loterie Nationale.

Après entente avec M. le Ministre de la Justice et M. le Ministre des Finances, M. le Ministre de l'Intérieur ne s'oppose pas à ce que, par dérogation aux instructions en vigueur, cette demande soit accueillie sous les conditions suivantes :

1° L'autorisation n'est valable que pour les représentations de fractions de billets de la Loterie Nationale à l'exclusion de celles de toute autre loterie ;

2° L'autorisation est limitée au placement des bons de représentations. l'émission ne pouvant être faite que par des personnes domiciliées ou des sociétés établies, ayant régulièrement souscrit la déclaration prévue par le décret-loi du 30 octobre 1935 et en ayant obtenu récépissé ; les loteurs forains qui placeront des bons de représentations devront donc justifier en toutes occasions par la présentation d'une pièce authentique que

l'émetteur a souscrit cette déclaration et les bons de représentations devront indiquer le lieu où les lots gagnants peuvent être retirés ;

3° L'autorisation est limitée aux loteurs qui remplissent les conditions prévues par la loi du 16 juillet 1912, et qui, par conséquent, sont porteurs du récépissé de déclaration de marchand ambulant ou du carnet d'identité de forain.

Il vous appartiendra, chacun en ce qui vous concerne, de vérifier très exactement si ces conditions sont remplies.

Lille, le 16 novembre 1936.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général Délégué,

CAZAGNE.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Organisation du Travail.

Jours de fête locale. Désignation pour 1936

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi municipale du 5 avril 1884, article 94 ;

Vu la loi du 18 décembre 1934 modifiant l'article 44 du Livre II du Code du Travail relatif à la suppression du repos hebdomadaire certains dimanches dans les établissements de commerce de détail ;

Vu la Circulaire de M. le Ministre du Travail en date du 29 mars 1935 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 16 novembre 1936.

Arrêtons :

Article 1. — Sont déclarés « jours de fête locale » pendant l'année 1936 les dimanches désignés ci-après :

22 novembre, dimanche précédant la Sainte-Catherine ;

20 décembre, dimanche précédant la Noël.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'application du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 novembre 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. RAGHEBOOM.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Election municipale partielle. Affichage. Emplacements réservés

Nous, Gaston Willems, premier adjoint, faisant fonctions de Maire de la Ville de Lille, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 92 et 94 ;

Vu la loi du 2 avril 1932 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 1936 ;

Article 1. — Un emplacement spécial égal pour chaque liste de candidats à l'élection municipale partielle du 13 décembre 1936, sera réservé, aux lieux ci-dessous désignés, pour l'apposition des affiches électorales.

Numéros des bureaux	Composition	Lieu de réunion des Electeurs
1er Bureau	Canton Centre	Bureau de Bienfaisance, rue des Fossés.
2me Bureau	»	Ecole Jussieu, square Dutilleul 4.
3me Bureau A	»	Ecole Lavoisier, rue des Stations 72.
3me Bureau B	»	Ecole Gounod, rue des Stations 70.
4me Bureau A	»	Ecole Rollin, rue du Marché 58.
4me Bureau B	»	Ecole Pape Carpentier, rue du Marché 46 b.
5me Bureau A	Canton Sud-Ouest	Ecole Vauban, place Catinat.
5me Bureau B	»	Ecole Alfred de Musset, rue Guillaume Tell.
5me Bureau C	»	Ecole Jean-Jaurès, rue Guillaume-Tell.
6me Bureau A	»	Ecole Ampère, rue Jules Guesde 73.
6me Bureau B	»	Ecole Boucher de Perthes, rue Paul Lafargue 91 ter.
6me Bureau C	»	Ecole Renan, rue du Faubourg des Postes 78 ter.
7me Bureau A	»	Ecole Littré, place de l'Arbonnoise 12.
7me Bureau B	»	Ecole Mme de Stael, rue Fulton 23.
8me Bureau A	Canton Sud	Ecole Arago, boulevard Victor Hugo 122.
8me Bureau B	»	Ecole Victor Hugo, boulevard Victor Hugo 135.
8me Bureau C	»	Ecole Turgot, rue du Général de Wett.
8me Bureau D	»	Ecole Jacquard, rue de Wazemmes.
9me Bureau A	»	Ecole Victor Duruy, rue Victor Duruy.
9me Bureau B	»	Crèche Municipale, place Déliot.
9me Bureau C	»	Ecole Philippe de Comines, r. Philippe de Comines.
9me Bureau D	»	Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras.
10me Bureau A	»	Ecole Pasteur, rue Solférino 246.
10me Bureau B	»	Ecole Mozart, parvis Saint Michel 1.
11me Bureau	Canton Sud-Est	Ecole Carnot, rue Molière.
12me Bureau	»	Palais de la Bourse, salle du Conseil des Prud'hommes.
13me Bureau A	Canton Est	Ecole Paul Bert, rue du Long Pot 55.
13me Bureau B	»	Ecole Lakanal, rue du Long Pot 209.
13me Bureau C	»	Ecole Broca, rue Broca.
13me Bureau D	»	Ecole Antoine Brasseur, rue Porret 1.
14me Bureau A	»	Ecole Récamier, rue Frédéric Mottez 4.
14me Bureau B	»	Ecole Ruault, rue Frédéric Mottez 2.
15me Bureau A	Canton Nord-Est	Ecole Dupleix, rue Dupleix 26.
15me Bureau B	»	Ecole Anatole France, rue Alphonse Leroy.
15me Bureau C	»	Cantine scolaire, rue Vantroyen 18.
16me Bureau	»	Hôtel des Canonniers, rue des Canonniers.
17me Bureau A	»	Ecole Montesquieu, rue de Bouvines 71.
17me Bureau B	»	Ecole Louis Blanc, rue Guillaume Werniers 91.
17me Bureau C	»	Ecole Berthelot, rue Bohin.
18me Bureau	Canton Nord	Salle du Conservatoire, place du Concert 2.
19me Bureau A	»	Ecole Lamartine, avenue du Peuple Belge 15.
19me Bureau B	»	Ecole Jenner, rue Alphonse Colas 1.
20me Bureau	Canton Ouest	Ecole Colbert, rue Léonard Danel 58.
21me Bureau	»	Ecole Jean Jacques Rousseau, rue Princesse 101.

Article 2. — L'affichage électoral est également autorisé aux emplacements suivants :

Ancien Gymnase, place Philippe de Girard.

Ecole de Natation, mur sur rue de la Digue.

Ancien Hôtel de Ville, Service des Finances.

Ecole Chateaubriand, rue du Port.

Marché de la Nouvelle Aventure, côté droit, en façade sur rue Léon-Gambetta.

Ecoles Faubourg de Béthune.

Palissade, angle des rues Guillaume Tell et Van Ost.

Ecole Voltaire, rue de Colmar.

Ecole Jean Macé, rue Gosselet.

Cantines scolaires, rue Fénelon.

Ecole Baggio, rue Corneille.

Ecole Camille Desmoulins, boulevard Victor-Hugo.

Ecole Jules-Ferry, rue du Grand Balcon.

Institut Roux, boulevard Louis XIV.

Ecole Georges Sand, rue Malsence, 24.

Musée Commercial, rue du Lombard.

Clôture de la Cantine Scolaire, rue Pierre-Legrand, 265.

Ecole Boufflers, rue de Tournai.

Ancien Commissariat, rue Bernos.

Ecole Bara, rue Cabanis, 37.

Dépotoir, rue du Béguinage.

Halle aux Sucres, sur rue de la Halle.

Avenue du Peuple Belge entre le n° 21 et le Pont-Neuf.

Ecole Auguste-Comte rue de Thionville.

Article 3. — Tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de ces emplacements ou sur les emplacements réservés aux autres candidats.

Article 4. — Les infractions au présent arrêté seront constatés et poursuivis conformément aux lois.

Article 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 novembre 1936.

Le premier Adjoint faisant fonctions de Maire :

G. WILLEMS.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Election municipale partielle.

Convocation des électeurs

Le Préfet du Nord,

Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'article 79, paragraphe 3 de la Loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la loi du 29 juillet 1913, modifiée par la loi du 31 mars 1914 ;

Vu la loi du 8 juillet 1925, relative à la distribution des bulletins de vote et circulaires électorales ;

Vu la loi du 20 mars 1914, relative à l'affichage électoral ;

Vu l'Arrêté préfectoral réglementaire en date du 15 avril 1935, convoquant les électeurs de toutes les Communes du Département au dimanche 5 mai 1935, à l'effet de procéder au renouvellement intégral des Conseils Municipaux ;

Considérant qu'à la suite du décès de M. Salengro, Maire de la Ville de Lille, il y a lieu de procéder aux élections nécessaires pour compléter le Conseil Municipal ;

que le décès précédemment survenu de M. Louis Brodel, avait déjà créé une vacance au sein du Conseil Municipal de Lille ;

Arrête :

Article 1. — Les électeurs de la Ville de Lille sont convoqués le dimanche 13 Décembre 1936, à l'effet d'élire deux Conseillers Municipaux.

L'élection aura lieu d'après la liste électorale arrêtée au 31 mars 1936.

Un tableau contenant les modifications à apporter à ladite liste, en exécution de l'article 6 du Décret réglementaire du 2 février 1932 sera publié 5 jours avant l'élection.

Article 2. — Le scrutin sera ouvert à la Mairie de Lille, de 8 heures à 18 heures.

En cas de ballotage, les électeurs sont convoqués aux mêmes heures le dimanche 20 décembre 1936.

Le vote aura lieu sous enveloppes et au moyen d'isoloirs.

Article 3. — Les autres dispositions de l'arrêté susvisé du 15 avril 1935, sont applicables à l'élection dont il s'agit.

Article 4. — Monsieur le premier Adjoint de Lille, faisant fonctions de Maire, est chargé d'assurer l'exécution du présent Arrêté.

Lille, le 25 novembre 1936.

F. CARLES.

ADMINISTRATIONS DIVERSES. — Guerre. Etudes d'organisation de la frontière. Entrée dans les propriétés privées Autorisation préfectorale

Nous, Préfet du Département du Nord,

Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'article 55 de la loi du 19 mars 1928 déclarant d'utilité publique et d'urgence les travaux d'Organisation de la frontière ;

Vu la lettre en date du 17 novembre 1936, du Lieutenant-Colonel, Directeur des Travaux de Fortification de la 1re Région, à l'effet d'obtenir l'autorisation pour son personnel de pénétrer dans les propriétés pour y exécuter les opérations nécessaires aux études ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 ;

Considérant que le libre accès de toutes les propriétés des arrondissements :

— de Dunkerque, de Lille, de Douai et de Valenciennes, situées au Nord de la voie ferrée La Bassée - Seclin - Orchies - Saint-Amand - Valenciennes, et de l'Escaut, Canal de Mons ;

— d'Avesnes, situées à l'est de la voie ferrée Maubeuge - Solre-le-Château - Trélon - Fourmies - Anor d'une part, et d'autre part au Sud de la Route Liessies - Eppe - Sauvage,

est nécessaire pour exécuter les opérations demandées par l'étude des projets ;

Arrêtons :

Article 1. — Le Service du Génie est autorisé à pénétrer dans les propriétés des arrondissements :

de Dunkerque, de Lille, de Douai et de Valenciennes, situées au Nord de la voie ferrée La Bassée, Seclin, Orchies, Saint-Amand, Valenciennes et de l'Escaut, Canal de Mons ;

d'Avesnes situées à l'Est de la voie ferrée Maubeuge, Solre-le-Château, Trélon, Fourmies, Anor d'une part, et d'autre part au sud de la Route Liessies, Eppe-Sauvage,
pour y exécuter les opérations nécessaires à l'étude des projets.

Article 2. — Tous les repères implantés par ce Service (piquets carrés à tête peinte en rouge) devront être respectés.

Article 3. — Les dégâts commis par la création de laies dans les plantations, ouvertures dans les haies, seront réglés conformément aux prescriptions de la loi du 29 décembre 1892.

Article 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1° à M. le Lieutenant-Colonel, Directeur des Travaux de Fortification de la 1re Région ;

2° à MM. les Maires des Communes intéressées, chargés d'en assurer les notifications aux propriétaires intéressés ou à leurs représentants.

Fait et arrêté à Lille, le 20 novembre 1936.

Le Préfet du Nord,

CARLES.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue Caumartin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux, notamment l'article 97 ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation et le stationnement de tous les

véhicules, rue Caumartin, entre les rues Brûle-Maison et Barthélémy-Delespaul sont interdits à partir du 19 novembre 1936 et pendant l'exécution des travaux de pavage dans cette rue.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 novembre 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue Saint-Nicolas

Nous, Premier Adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu l'arrêté N° 58.598 en date du 9 novembre 1936 autorisant Madame Veuve Jonville à supprimer les caves menaçant ruines situées sous la chaussée de la rue Saint-Nicolas et attenantes à l'immeuble lui appartenant portant le N° 38 de la rue de Paris ;

Vu l'arrêté N° 58.759 en date du 9 novembre 1936 autorisant la Société « L'Echo du Nord » à supprimer les caves situées sous les chaussées des place et rue Saint-Nicolas ;

Considérant que pour effectuer ces travaux il sera nécessaire de démonter une grande partie de la chaussée de la rue Saint-Nicolas pour permettre de foncer les voûtes de caves et remblayer celles-ci ;

Considérant qu'il est dès lors nécessaire d'interdire toute circulation.

Article 1. — La circulation de tous véhicules, chevaux, voitures, bicyclettes, etc... sera interdite dans la rue Saint-Nicolas pendant le temps nécessaire :

a) au remblaiement des caves situées sous chaussées et faisant partie des immeubles appartenant à Madame Veuve Jonville d'une part, et à la Société « L'Echo du Nord », d'autre part ;

b) au repavage de la chaussée.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 novembre 1936.

Pour le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Egouts. Conduite à l'égout des eaux pluviales et ménagères. Rue du Faubourg de Douai 184. Mise en demeure. Dusart

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant que M. Dusart demeurant à Reims, 40, rue de Courtrai, ne s'est pas encore conformé aux avis qui lui ont été adressés, l'invitant à conduire à l'égout nouveau de la rue du Faubourg de Douai, les eaux pluviales et ménagères de son immeuble sis à Lille, 184, rue du Faubourg de Douai, au moyen d'un branchement de 0 m. 25 de diamètre intérieur au minimum :

Arrêtons :

Article 1. — Il est enjoint à M. Dusart demeurant à Reims, 40, rue de Courtrai, d'avoir à construire le branchement destiné à conduire, dans l'égout communal de la rue du Fau-

bourg de Douai les eaux pluviales et ménagères de l'immeuble riverain situé rue du Faubourg de Douai, 184.

Le propriétaire devra exécuter les travaux d'installation du branchement sans délai, et supprimer les gargouilles sur trottoirs, sous peine d'y être contraint par toutes les voies que de droit.

Article 2. — Le propriétaire désigné ci-dessus devra se conformer aux prescriptions de la loi du 13 Brumaire, an VII, à celles contenues dans le Code des Arrêtés Municipaux, notamment aux articles 271 à 279 ainsi qu'à celles qui seront insérées dans l'arrêté d'autorisation de travaux à intervenir à la suite du dépôt de la demande réglementaire.

Article 3. — M. l'Ingénieur des T.P.E., Directeur des travaux municipaux et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 novembre 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Egouts. Conduite à l'égout des eaux pluviales et ménagères. Rue du Faubourg de Douai, 212. Mise en demeure. Orrel.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant que M. Orrel, demeurant à Lille, 212, rue du Faubourg de Douai, ne s'est pas encore conformé aux avis qui lui ont été adressés, l'invitant à conduire à l'égout nouveau de la rue du Faubourg de Douai les eaux pluviales et ménagères de

son immeuble sis à Lille, 212, rue du Faubourg de Douai, au moyen d'un branchement de 0 m. 25 de diamètre intérieur au minimum ;

Arrêtons :

Article 1. — Il est enjoint à M. Orrel, demeurant à Lille, 212, rue du Faubourg de Douai, d'avoir à construire le branchement destiné à conduire, dans l'égout communal de la rue du Faubourg de Douai les eaux pluviales et ménagères de l'immeuble riverain situé à Lille, 212, rue du Faubourg de Douai.

Le propriétaire devra exécuter les travaux d'installation du branchement sans délai, et supprimer les gargouilles sur trottoirs, sous peine d'y être contraint par toutes les voies que de droit.

Article 2. — Le propriétaire désigné ci-dessus devra se conformer aux prescriptions de la loi du 13 brumaire, an VII, à celles contenues dans le Code des Arrêtés Municipaux, notamment aux articles 271 à 279 ainsi qu'à celles qui seront insérées dans l'arrêté d'autorisation de travaux à intervenir à la suite du dépôt de la demande réglementaire.

Article 3. — M. l'Ingénieur des T.P.E., Directeur des travaux municipaux et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 novembre 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Egouts. Conduite à l'égout des eaux pluviales et ménagères. Rue du Faubourg de Douai, 214. Mise en demeure. Ferlin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant que M. Ferlin demeurant à Lille, 214, rue du Faubourg de Douai ne s'est pas encore conformé aux avis qui

lui ont été adressés, l'invitant à conduire à l'égout nouveau de la rue du Faubourg de Douai les eaux pluviales et ménagères de son immeuble sis à Lille, 214, rue du Faubourg de Douai, au moyen d'un branchement de 0 m. 25 de diamètre intérieur au minimum ;

Arrêtons :

Article 1. — Il est enjoint à M. Ferlin, demeurant à Lille, 214, rue du Faubourg de Douai, d'avoir à construire le branchement destiné à conduire dans l'égout communal de la rue du Faubourg de Douai les eaux pluviales et ménagères de l'immeuble riverain situé rue du Faubourg de Douai, 214.

Le propriétaire devra exécuter les travaux d'installation du branchement sans délai, et supprimer les gargouilles sur trottoirs, sous peine d'y être contraint par toutes les voies que de droit.

Article 2. — Le propriétaire désigné ci-dessus devra se conformer aux prescriptions de la loi du 13 brumaire, an VII, à celles contenues dans le Code des Arrêtés Municipaux, notamment aux articles 271 à 279 ainsi qu'à celles qui seront insérées dans l'arrêté d'autorisation de travaux à intervenir à la suite du dépôt de la demande réglementaire.

Article 3. — M. l'Ingénieur des T.E.P., Directeur des travaux municipaux et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 novembre 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Egouts. Conduite à l'égout des eaux pluviales et ménagères. Rue du Faubourg de Douai, 216. Mise en demeure. Vandamme.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant que M. Vandamme, demeurant à Lille, 27, rue Gounod, ne s'est pas encore conformé aux avis qui lui ont été adressés, l'invitant à conduire à l'égout nouveau de la rue du Faubourg de Douai, les eaux pluviales et ménagères de son immeuble, sis à Lille. 216, rue du Faubourg de Douai, au moyen d'un branchement de 0 m. 25 de diamètre intérieur au minimum ;

Arrêtons :

Article 1. — Il est enjoint à M. Vandamme, demeurant à Lille, 27, rue Gounod, d'avoir à construire le branchement destiné à conduire, dans l'égout communal de la rue du Faubourg de Douai, les eaux pluviales et ménagères de l'immeuble riverain situé rue du Faubourg de Douai, 216.

Le propriétaire devra exécuter les travaux d'installation du branchement sans délai, et supprimer les gargouilles sur trottoirs, sous peine d'y être contraint par toutes les voies que de droit.

Article 2. — Le propriétaire désigné ci-dessus devra se conformer aux prescriptions de la loi du 13 brumaire, an VII, à celles contenues dans le Code des Arrêtés Municipaux, notamment aux articles 271 à 279 ainsi qu'à celles qui seront insérées dans l'arrêté d'autorisation de travaux à intervenir à la suite du dépôt de la demande réglementaire.

Article 3. — M. l'Ingénieur des T.P.E., Directeur des travaux municipaux et M. le Commissaire Central de Police sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 novembre 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Aqueduc. Réparation de branchement. Rue Guillaume Werniers, 24,. Mise en demeure. Charles Laisné.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant que M. Charles Laisné, 18-20, rue Guillaume-Werniers, à Lille, ne s'est pas encore conformé aux avis qui lui ont été adressés l'invitant à faire réparer le branchement particulier à l'aqueduc de l'immeuble sis rue Guillaume Werniers, n° 24 ;

Arrêtons :

Article 1. — Il est enjoint à M. Charles Laisné, demeurant à Lille, 18-20, rue Guillaume-Werniers, d'avoir à faire réparer le branchement particulier à l'aqueduc de son immeuble sis rue Guillaume-Werniers, n° 24.

Article 2. — M. Charles Laisné devra faire exécuter dans un délai de 10 jours à compter du jour de la notification du présent arrêté les travaux repris au précédent article.

Article 3. — Conformément aux prescriptions de la loi du 13 Brumaire, an VII, M. Charles Laisné devra déposer au Bureau des Pétitions une demande régulière sur timbre à 4 francs, en y joignant 4 francs pour le timbre de l'arrêté à intervenir et avertir le service des Travaux Municipaux 48 heures avant tout commencement d'exécution.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

VOIRIE. — Propreté Publique. Halles et Marchés

Nettoiement des terre-pleins

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi municipale du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique, article 1er ;

Vu notre arrêté du 15 octobre 1936 imposant aux marchands occupant une place sur les marchés couverts et de plein air de nettoyer, avant leur départ, les emplacements qu'ils occupent ;

Considérant que les services de nettoiement de la voie publique et des marchés seront de nouveau normalement assurés à compter du 12 novembre 1936 par le personnel municipal ;

Arrêtons :

Article 1. — L'effet de notre arrêté du 13 octobre 1936 prescrivant aux marchands occupant une place dans les marchés couverts ou sur les marchés de plein air de nettoyer les emplacements qu'ils occupent et d'évacuer par leurs propres moyens les ordures ainsi recueilies, est suspendu.

Article 2. — MM. le Secrétaire Général de la Mairie, le Directeur du Bureau d'Hygiène, le Directeur des Halles et Marchés et le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

THEATRES MUNICIPAUX. — Saison 1936-1937.

Service Médical. — Nomination de médecins

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le cahier des charges de l'exploitation des Théâtres Municipaux en son article 23 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Sont nommés médecins des Théâtres Municipaux pour la saison 1936-1937 :

MM. les docteur Dupret, Fichelle, Mangeot, Tison, Christiaens, Crépin, Robert Cordonnier, Israël.

ARTICLE 2. — Les médecins des Théâtres Municipaux ci-dessus désignés seront tenus de participer au service de garde des dimanches et jours fériés.

ARTICLE 3. — M. le Docteur Fichelle représentera ses confrères auprès de l'Administration Municipale et de la Direction des Théâtres.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Office Municipal d'Orientation Professionnelle. Commission. Nominations

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'arrêté municipal N° 45 du 29 mai 1935 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés membres de la Commission de Surveillance de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle :

MM. Caron, Inspecteur d'académie adjoint, en remplacement de M. Laforest, décédé ;

Chlique, Inspecteur primaire, en remplacement de M. Caron, nommé Inspecteur d'académie adjoint.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

COURS MUNICIPAUX. — Langues étrangères Anglais. Professeur Louis Tillier

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 22 janvier 1927 et 29 décembre 1931 ;

Vu notre arrêté en date du 31 décembre 1931, fixant les indemnités allouées aux professeurs des cours municipaux de langues étrangères ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 26 octobre 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Louis Tillier, professeur au Lycée Faidherbe, sera chargé, à partir du 15 novembre 1936, du cours municipal d'anglais, classe préparatoire et élémentaire, en remplacement de M. Carême, décédé.

Article 2. — M. Tillier recevra, pour 4 heures de cours par semaine, une indemnité annuelle, non soumise à retenue, de six mille neuf cent quarante-huit francs.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de Chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 mars suivant, fixant à 33 % la participation de la ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de Chômage : 1° du Syndicat Textile ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux publics ;

Arrêtons :

Article 1. — Un mandat de paiement de Frs : 592,35 sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre

Syndicale de l'Industrie Textile de Lille, pour le mois d'octobre 1936,

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 359 journées à 5 francs l'une = 1.795 francs.

Article 2. — M. le Receveur Municipal et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

ŒUVRES DIVERSES. — Crêche de Fives. Gardiennes. Titularisations. Mmes Veuve Branswynck et Veuve Lemayeux

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel du Cadre Secondaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Mesdames Veuve Branswynck, née Laurette Julienne, à Hellemmes, le 14 octobre 1904, et Veuve Lemayeux, née Albertine Masquelier, à Lille, le 13 mai 1896, gardiennes stagiaires à la Crèche de Fives, sont titularisées dans leur emploi à compter du 1er novembre 1936.

Article 2. — Mesdames Branswynck et Lemayeux recevront un salaire mensuel de 625 francs. Elles subiront sur ce salaire une retenue trimestrielle de 50 francs pour les effets de service qui leur seront fournis par la Ville.

Elles bénéficieront en outre des avantages prévus par le Statut du personnel du cadre secondaire (congés et allocations familiales).

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

FINANCES. — Recettes. Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi. Virement

Nous, Premier Adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité publique en date du 24 juin 1929, relative aux dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaïsance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur municipal, parmi les services hors-budget, constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville de Lille ;

Arrêtons :

Article 1. — Les recettes suivantes effectuées au C/ « *Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à remploi* » seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1936, article 28 des Recettes Extraordinaires :

RECETTE DU 17 NOVEMBRE 1936

Titre amortissable en 10 ans N° 2.017.039.

Semestrialisé au 15 novembre 1936 65.124,25.

RECETTE DU 19 NOVEMBRE 1936

Titre amortissable en 10 ans N° 2.017.040.

Semestrialisé au 18 novembre 1936 60.495,23.

Article 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 novembre 1936.

Le premier Adjoint faisant fonctions de Maire :

G. WILLEMS.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville des viandes

SEMAINE DU 31 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE

Abattoirs

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8.15 ; Vache : 8.35, 6.25 ; Taureau : 7.15, 6.25 ; Veau : 12.25, 10.75, 8.25 ; Mouton : 13.25, 10.25 ; Porc : 10.00, 8.50.

Halles et Marchés

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7.75, 5.25, 3.75 ; Vache : 7.75, 5.25, 3.75 ; Taureau : 7.00, 5.00, 3.50 ; Veau : 11.00, 7.00, 3.75 ; Mouton : 12.00, 7.00, 6.00 ; Porc : 9.50, 7.00, 4.00.

SEMAINE DU 7 AU 13 NOVEMBRE 1936

Abattoirs

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8.00 ; Vache : 8.25, 6.00 ; Taureau : 7.00, 6.25 ; Veau : 11.50, 10.50, 8.00 ; Mouton du pays : 13.00, 11.00 ; Brebis : 10.00 ; Porc : 9.50.

Bœuf cours extrêmes : 7.25, 9.00.

Halles et Marchés

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 7.75, 5.25, 3.75 ; Vache : 7.75, 5.25, 3.75 ; Taureau : 6.50, 5.00, 3.50 ; Veau : 10.25, 7.00, 3.75 ; Mouton : 11.50, 7.00, 6.00 ; Porc : 9.25, 7.00, 4.00.

SEMAINE DU 21 AU 27 NOVEMBRE 1936

Abattoirs

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8.15 ; Vache : 8.25, 6.25 ; Taureau : 7.25, 6.50 ; Veau : 11.75, 10.50 ; Mouton : 12.75 ; Brebis : 9.25, 6.75 ; Porc : 9.75 ; Truie : 6.75.

Halles et Marchés

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8.00, 5.25. 3.75 ; Vache : 8.00, 5.25, 3.75 ; Taureau : 6.50, 5.00, 3.50 ; Veau : 10.25, 7.00, 3.75 ; Mouton : 11.50, 7.00, 6.00 ; Mouton hollandais : 13.00 ; Porc : 9.25, 7.00, 4.00.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Statistique du prix des denrées

SEMAINE DU 31 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf ...	4.10	2.25	1.75	7.75	5.25	3.75	Roosbeef.....	23.00	12.00	16.00
							Entre-côte	20.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	13.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure ...	10.00	5.00	3.00
Veau ...	4.35	3.50	1.80	11.00	7.00	3.75	Rouelle.....	20.00	17.00	14.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10 00
Mouton .	5.35	3.75	2.75	12.00	7.00	6.00	Gigot et filet	22.00	20.00	16.00
							Côtelettes.....	22.00	18.00	14.00
							Ragoût	10 00	8.00	5.00
Porc ...	6.80	4.65	3.00	9.50	7.00	4.00	Jambon frais et filet	18 00	15 00	10.00
							Côtelettes.....	16.00	13.00	8.00
							Poitrine	11.00	10.00	6.00
Poules..	6.00 à 7.00			9.50 à 10.50				11.50 à 13.50		
Poulets .	9.00 à 12.00			13.00 à 14.00				15.00 à 16.00		
Lapins..	6.00 à 7.00			10.00 à 10.50				12 00 à 12.50		

Bœuf cours extrême.... 8.50

SEMAINE DU 7 AU 13 NOVEMBRE 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf...	4.10	2.25	1.75	7.75	5.25	3.75	Roosbeef.....	23.00	20.00	16.00
							Entre-côte	20.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	13.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	10 00	5.00	3.00
Veau ..	4.25	3.50	1.80	10.25	7.00	3.75	Rouelle.....	20.00	17.00	14.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton .	5.20	3.75	2.75	10.50	7.00	6.00	Gigot et filet	22.00	20.00	16.00
							Côtelettes.....	22.00	18.00	14.00
							Ragoût	10.00	8.00	5.00
Porc ...	6.75	4.25	3.00	9.25	7.00	4.00	Jambon frais et filet	18.00	15.00	10.00
							Côtelettes.....	16.00	13.00	8.00
							Poitrine	14.00	10.00	6·00
Poules..	6.00 à 7.00			9.50 à 10.50				11.50 à 12.50		
Poulets .	9.00 à 12.00			13.00 à 14.00				15.00 à 16.00		
Lapins..	6.00 à 7.00			10.00 à 10.50				12.00 à 12.50		

Bœuf cours extrême 8.50

SEMAINE DU 14 AU 20 NOVEMBRE 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf...	4.10	2.25	1.75	7.75	5.25	3.75	Roosbeef.....	23.00	20.00	16.00
							Entre-côte	20.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu Gite à la noix	13.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu Croisure...	10.00	5.00	3.00
Veau ...	4.25	3.50	1.80	10.25	7.00	3.75	Rouelle.....	20.00	17.00	14.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10 00
Mouton.	5.20	3.75	2.75	10.50	7.00	6.00	Gigot et filet	22.00	20.00	16.00
							Côtelettes.....	22 00	18.00	14.00
							Ragoût	10.00	8.00	5.00
Porc ...	6.75	4.25	3.00	9.25	7.00	4.00	Jambon frais et filet....	18.00	15.00	10.00
							Côtelettes.....	16.00	13.00	8 00
							Poitrine	14.00	10 00	6.00
Poules..	6.00 à 7.00			9.50 à 10.50				11.50 à 12.50		
Poulets.	9.00 à 12.00			13.00 à 14.00				15.60 à 16.00		
Lapins..	6.00 à 7.00			10.00 à 10.50				12 00 à 12.50		

Bœuf cours extrême. .. 8.50

SEMAINE DU 21 AU 27 NOVEMBRE 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf...	4.20	2.25	1.75	8.00	5.25	3.75	Roosbeef	23.00	20.00	16.00
							Entre-côte	20.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu Gite à la noix	13.00	9 00	7.00
							Pot-au-feu Croisure...	10 00	5.00	3.00
Veau ...	4.35	3.50	1.80	10.50	7.00	3.75	Rouelle	20.00	17.00	14.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton	5.40	3.75	2.75	11 50	7.00	6.00	Gigot et filet	22.00	20.00	16.00
							Côtelettes.....	22.00	18.00	14 00
							Ragoût	10.00	8.00	5 00
Porc . .	6.75	4.25	3.00	9.25	7.00	4.00	Jambon frais et filet ...	18.00	15 00	10.00
							Côtelettes.....	16.00	13.00	8.00
							Poitrine	14.00	10.00	6.00
Poules .	6.00 à 7.00			9.50 à 10.50				11.50 à 12.50		
Poulets.	9.00 à 12.00			13.00 à 14.00				15.00 à 16.00		
Lapins .	6.00 à 7.00			10.00 à 10.50				12.00 à 12.50		

SEMAINE DU 31 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.00 à 4.00	3.00 à 7.00
Rougets	1.50 à 4.00	3.50 à 6.50
Merlans	0 50 à 4.00	1.50 à 6.50
Maquereaux	2.00 à 5.00	4.50 à 7.50
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches	1.50 à 4.00	4.00 à 7.00
Plouses		
Anguilles	5.00 á 7.00	9.00 à 13.00
Limandes		
Harengs	0.10 à 0.30	0.20 à 0.40
Soles		
Plies	1.00 à 2.50	3.00 à 5.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 7 AU 13 NOVEMBBRE 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	2.00 *à* 4.00	4.00 *à* 8.00
Rougets	2.00 *à* 4.50	4.00 *à* 9.00
Merlans	2.00 *à* 3.50	4.00 *à* 7.00
Maquereaux	2.50 *à* 3.50	5.00 *à* 7.00
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches	3.00 *à* 3.50	6 00 *à* 7.00
Plouses		
Anguilles	4.00 *à* 12.00	8.00 *à* 20.00
Limandes	2.00 *à* 3.00	4.00 *à* 6.00
Harengs	0.20 *à* 0.35	0.40 *à* 0.60
Soles		
Plies	2.50 *à* 4.00	5.00 *à* 8 00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 14 AU 20 NOVEMBRE 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.50 à 3.50	3.00 à 7.00
Rougets	1.50 à 3.50	3.00 à 7.00
Merlans		
Maquereaux	2.50 à 3.50	5.00 à 7.00
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches	4.00 à 5.50	8.00 à 11.00
Plouses		
Anguilles	4.00 à 10.00	8.00 à 15.00
Limandes		
Harengs	0.10 à 0.30	0.25 à 0.50
Soles		
Plies	1.50 à 3.50	3.00 à 7.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 21 AU 27 NOVEMBRE 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.50 à 3.50	3.00 à 7.00
Rougets	1.00 à 4.00	2.00 à 8.00
Merlans	1.00 à 4.00	2.00 à 8.00
Maquereaux	2.50 à 4.00	5.00 à 8.00
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches	4.00 à 6.00	8.00 à 12.00
Plouses		
Anguilles	2.50 à 8.00	5.00 à 16.00
Limandes		
Harengs	0.10 à 0.30	0.25 à 0.50
Soles		
Plies	1.50 à 5.00	3.00 à 10.00
Dorades		
Congres		

Poisson vendu au Minck

Raies : 2.00 à 3.50 le kilo ; Rougets : 1.50 à 3.00 le kilo ; Merluches : 4.00 à 5.00 le kilo ; Plies : 1.50 à 2.00 le kilo ; Maquereaux : 3.00 à 3.50 le kilo ; Harengs : 0.10 à 0.25 la pièce.

DISTRIBUTION D'EAU. — Ecole de natation, rue d'Armentières. Personnel. Indemnités

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 19 septembre 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

Arrêtons :

Article 1. — Notre arrêté en date du 19 juin 1936 est modifié comme suit :

Personnel de l'Ecole de Natation rue d'Armentières

Par semaine, le surveillant général recevra une indemnité de 213 francs.

Le régisseur : 200 francs.

Les maîtres-nageurs et contrôleurs-surveillants : 175 francs.

Les cabiniers, la lingère et la laveuse : 150 francs.

Article 2. — Cette mesure prendra effet à compter du jour du fonctionnement de l'Ecole de Natation.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

HYGIÈNE. — Statistique Sanitaire du mois de Novembre 1936

I. — Renseignements démographiques

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune placés *dans* la commune
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		PLACÉS *hors* de la commune	PLACÉS *dans* la commune	
91	10	277	41	318	10	2	12	249	3	9	1

II. — Répartition des décès par cause et par age (mort-nés non comptés)

(Ce tableau doit comprendre tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune)

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS de 1 AN	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 0 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)	»	»	1	»	»	1
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	1	»	»	»	1
6	Scarlatine	»	1	»	»	»	1
7	Coqueluche	1	1	»	»	»	2
8	Diphtérie et Croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Entérite cholériforme	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	1	1
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire	1	1	12	8	2	24
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	»	3	»	»	»	3
15	Autres Tuberculoses	»	1	»	»	»	1
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	1	1	15	10	27
17	Meningite simple	1	»	»	»	»	1
18	Hémorragie et Ramollissement du cerveau	»	»	»	8	17	25
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	»	»	1	7	24	32
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	1	»	»	»	»	1
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	2	»	»	2
22	Pneumonie	»	»	1	1	4	6
23	Autres Affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	»	1	»	3	7	11
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	»	1	1	2
25	Diarrhée et Entérite (Au-dessous de deux ans)	4	»	»	»	»	4
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	»
27	Hernie, Obstruction intestinale	»	»	»	1	4	5
28	Cirrhose du foie	»	»	»	»	»	»
29	Néphrite atguë ou chronique	1	»	1	3	6	11
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres Accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	2	»	»	»	»	2
34	Sénilité	»	»	»	»	11	11
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	1	»	2	3
36	Suicide	»	»	1	3	1	5
37	Autres Maladies	3	6	7	15	17	48
38	Maladie inconnue ou mal définie	»	»	6	9	3	18
	TOTAUX	14	17	34	74	110	249

POLICE DES LIEUX OUVERTS AU PUBLIC. — Salle de danse. 21 bis, rue des Robleds. Autorisation provisoire Victor Dumoutier

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Victor Raymond Dumoutier, cafetier, rue des Robleds 21 bis, est autorisé, à titre provisoire, à faire danser dans son établissement.

Article 2. — L'autorisation est accordée pour une durée de trois mois. Elle sera, le cas échéant, révocable au cours de ce délai.

Article 3. — Le tenancier sera tenu pendant la période d'essai d'avoir un service spécial de police dont la dépense sera pris en charge par lui.

Article 4. — Les portes s'ouvrant vers les sorties de la salle ne seront pas verrouillées pendant les séances de danse.

Article 5. — La salle de danse sera pourvue d'un extincteur à mousse de 6 litres fixé sur mur à proximité de la main.

Article 6. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE DES MŒURS. — Maison de tolérance. Autorisation d'exploitation, 8, rue de l'A. B. C. Mme Choukroun-Dupuich

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux, articles 524 à 557 ;

Vu la demande formée le 16 Septembre 1936 par Mme Laure Léa Dupuich épouse Choukroun, demeurant 8 rue de l'A.B.C. à Lille, tendant à obtenir l'autorisation d'exploiter la maison de tolérance sise rue de l'A.B.C. n° 8 ;

Vu le rapport de M. le Commissaire Central de Police ;

Arrêtons :

Article 1. — L'autorisation d'exploiter une maison de tolérance. située rue de l'A.B.C. n° 8, est accordée à Mme Laure Léa Dupuich épouse Choukroun, née à Amiens — Somme — le 12 Octobre 1900, demeurant à Lille, rue de l'A.B.C. n° 8.

Article 2. — Mme Choukroun-Dupuich devra gérer, elle-même, l'établissement faisant l'objet de la présente autorisation. Elle paiera les frais de traitement, à l'Hôpital, de ses pensionnaires. Elle sera tenue de verser, au préalable, et en numéraire, à la Caisse des Dépôts et Consignations à titre de caution de ces frais de traitement, une somme de 3.600 francs — trois mille six cent francs — sans néanmoins que cette caution, qui lui sera restituée à la cessation de son exploitation, puisse empêcher les paiements auxquels, à ce titre, elle sera soumise.

Article 3. — Mme Choukroun-Dupuich se conformera strictement aux règlements concernant la tenue et l'exploitation des maisons de tolérance et, particulièrement, aux dispositions des articles 524 à 557 du Code des Arrêtés Municipaux.

Article 4. — La présente autorisation, toujours révocable, le sera notamment dans les cas d'inobservation des prescriptions des articles 2 et 3 ci-avant.

Article 5. — Le présent arrêté prendra effet du quinze Novembre mil neuf cent trente-six. Il sera notifié, administrativement, à Mme Choukroun-Dupuich qui prendra, par écrit, l'engagement de s'y conformer sans réserves.

Article 6. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Divagation des chiens. Interdiction

Nous, Premier Adjoint faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la loi du 21 Juin 1898 et le décret du 6 Octobre 1904 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la dite loi ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 Avril 1903 interdisant la divagation des chiens dans toute l'étendue du département du Nord ;

Vu notre arrêté en date du 22 Octobre 1936 prescrivant en son article 1er que tous les chiens circulant sur la voie publique seront muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de la publication dudit arrêté ;

Considérant qu'un chien soupçonné de rage a de nouveau été signalé le 15 Novembre 1936 sur le territoire de la Ville de Lille et que par suite des dispositions doivent être prises pour réglementer pendant une nouvelle durée de deux mois au moins, les

conditions dans lesquelles les chiens pourront être autorisés à circuler dans notre Ville ;

Arrêtons :

Article 1. — Notre arrêté du 22 Octobre 1936 réglementant les conditions dans lesquelles les chiens peuvent être autorisés à circuler dans la Ville est prorogé jusqu'au 15 Janvier 1937.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Commissaire Central de Police et M. le Directeur de l'Abattoir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 23 Novembre 1936.

Pour le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire :

L'Adjoint délégué,

D. CORDONNIER.

POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Affichage et colportage du Journal « Gringoire ». Interdiction temporaire

Nous, Gaston Willems, premier adjoint faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu l'article 97 de la loi du 5 Avril 1884 ;

Considérant l'émotion violente causée dans la classe ouvrière lilloise unanime par la disparition dramatique de M. Roger Salengro, Maire de Lille, Conseiller général, Député du Nord, Ministre de l'Intérieur ;

Considérant que les raisons déterminantes de cette disparition sont nettement définies dans l'expression dernière de la pensée du disparu ;

Considérant que ces raisons sont de nature à susciter des gestes de violence ou des voies de fait dommageables aux personnes et aux biens ;

Considérant que selon les informations recueillies à bonne source, des mesures violentes de représailles contre le journal « Gringoire », que l'opinion publique considère comme étant l'organisateur de la campagne de calomnie entreprise et poursuivie contre M. Roger Salengro, sont à la veille de se manifester ;

Considérant l'appel au calme lancé par le Président du Conseil dans sa déclaration du 18 Novembre, affiché sur tous les murs de la Ville ;

Considérant qu'il est nécessaire, dans l'intérêt de la paix publique, d'ouvrir un délai d'apaisement aux passions surexcitées ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — A partir de ce jour, sont et demeureront interdits pendant un délai de trois mois. l'affichage, le colportage, la distribution, la mise en vente et la vente sur la voie publique et dans tous les lieux librement accessibles au public du journal « Gringoire ».

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 20 Novembre 1936.

Le premier Adjoint faisant fonctions de Maire :

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — Tous services et directions. Promotions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le tableau d'avancement du personnel municipal est fixé comme suit, pour le mois de Novembre 1936 :

Nom	Emploi	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
		1re Direction		
MM. Richoux	Commis	2me	11.000	1er Novembre 1936
		2me Direction		
Demenge	Conducteur trav.	2me	18.000	d°
Martin	Commis	2me	11.000	16 Novembre 1936
Parsy	Surveilant trav.	2me	14.500	1er Novembre 1936
		4me Direction		
Dherain	Professeur gymnastique	1re	11.200	d°
Uytrelst	Maître-ouvrier	1re	16.000	d°
		Ouvriers		
Devrieze	Ajusteur mécanic.	3me	11.000	
Agache	d°	3me	11.000	d°
Trouswaert	d°	3me	11.000	d°
Déja	Chauffeur mécan.	3me	11.000	d°
Hoogstoel	d°	3me	11.000	d°
Choquel	d°	3me	11.000	d°
Lhoir	Aide-paveur	1re	9.900	16 Novembre 1936

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 12 Novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Emploi de paveurs.

Concours. Jury

Nous, Gaston Willems, Premier Adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel Ouvrier ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés, sous la présidence de M. Dehove, adjoint délégué au Personnel, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui aura lieu le mercredi 2 Décembre 1936 pour l'emploi d'ouvrier paveur :

MM. Rousseau, adjoint au maire,

Planque, secrétaire général de la Mairie,

Cochez, chef de la 2me Direction,

Lefebvre, inspecteur au service du Pavage,

Lucien Caby et Elisée Deroubaix, ouvriers paveurs, délégués par l'Organisation Syndicale.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Novembre 1936.

Le premier Adjoint faisant fonctions de Maire :

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — Emploi de paveurs. Concours. Programme

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel Ouvrier ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 21 Septembre 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Un concours pour le recrutement de deux ouvriers paveurs aura lieu le mercredi 2 Décembre 1936. Ce concours est uniquement réservé aux aides-paveurs des équipes de la « voirie ancienne » présentement en fonctions.

ARTICLE 2. — Pour être admis à concourir, les candidats devront être âgés de 30 ans au plus au 15 Novembre ; cette limite maximum pourra être reportée à 40 ans, à condition que les intéressés soient au service de la Ville depuis au moins l'âge de 35 ans. Les candidats admis après 30 ans seront affiliés à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse et cesseront obligatoirement leurs fonctions à 60 ans.

Les agents déclarés admissibles seront tenus — s'ils ne font pas déjà partie du cadre titulaire — à subir à leurs frais, avant leur nomination, un examen radiographique.

ARTICLE 3. — Les épreuves du concours consisteront en travaux de pavage que les candidats devront exécuter seuls. Ces travaux pourront durer une journée au maximum.

Pour le classement des candidats, le jury tiendra compte de la quantité du travail fourni ainsi que de la qualité et du fini du travail.

Il sera attribué aux candidats une note allant de zéro à 20 pour la qualité et le fini du travail exécuté. En ce qui concerne

la quantité de travail fourni, une majoration de zéro à 10 points sera accordée aux candidats qui auront obtenu au moins la note 12 à l'épreuve ci-avant.

Pour être déclaré admissible au grade de paveur, les concurrents devront avoir obtenu au moins 20 points pour l'ensemble des épreuves.

Les travaux dont l'exécution pourra être demandée aux candidats seront tous ceux exécutés habituellement par les ouvriers paveurs de la Ville, sur les chaussées et les trottoirs y compris la pose des bordures.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Novembre 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué,

A. RAGHEBOOM.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2me Direction. Cessation de fonctions. Verfaillié

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu nos arrêtés en date des 1er Février 1935 et 27 Janvier 1936 accordant à M. Verfaillié, surveillant au service des Travaux Municipaux, un congé sans solde expirant le 15 Août 1936 ;

Considérant que M. Verfaillié n'a pas manifesté l'intention de reprendre son service à l'expiration du congé qui lui a été accordé ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Verfaillie, surveillant au service des Travaux Municipaux, est rayé des cadres du Personnel avec effet du 15 Août 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 2 Novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4me Direction. Musées d'Histoire et de Géologie. Personnel de Surveillance. Retenue trimestrielle pour uniforme

Nous. Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le montant de la retenue trimestrielle effectuée sur les salaires du personnel de surveillance des Musées d'Histoire Naturelle et de Géologie, soumis obligatoirement au port de l'uniforme, est ramené à 35 francs par trimestre, étant entendu que les intéressés continueront à bénéficier d'un costume tous les trois ans.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Octobre 1936.

Hôtel de Ville le 14 Novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Promotions.

Gaston Hourriez et Alexandre Doise

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le tableau d'avancement de classe du Personnel de Police en tenue pour l'année 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Gaston Hourriez, brigadier de police, est nommé brigadier-chef, au traitement annuel de 14.000 francs, en remplacement de M. Bonnet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. Alexandre Doise, gardien de la paix, est nommé brigadier de police, au traitement annuel de 13.000 frs, en remplacement de M. Hourriez, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Novembre 1936.

Hôtel de Ville le 5 Novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police de Sûreté. Nomination.

Charlemagne Lasselin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le procès-verbal dressé le 8 Janvier 1936 par la commis-

sion consultative chargée d'établir le tableau d'accession au service de la Sûreté ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Charlemagne Lasselin, gardien de la paix de 2me classe, est nommé inspecteur stagiaire au service de la Sûreté, en remplacement de M. Devriese, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er Novembre 1936.

Hôtel de Ville le 5 Novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Conseil de discipline. Comparution Eloi Rohart

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu le rapport de M. le Commissaire Central de Police en date du 8 Octobre 1936 ;

Vu la loi du 12 Mars 1930 et le décret du 23 Juillet 1930 relatifs au fonctionnement des Conseils de Discipline ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le gardien de la paix Eloi Rohart est déféré devant le Conseil de Discipline appelé à siéger conformément

aux dispositions prévues par l'article 6 du décret du 23 Juillet 1930.

Article 2. — Un délai de 10 jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé au gardien de la paix Eloi Rohart pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier, déposé au Secrétariat Général de la Mairie, de présenter par écrit ses moyens de défense ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 12 Novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Blâme. Louchart

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police, article 11 ;

Vu le rapport de M. le Commissaire Central de Police en date du 30 Octobre établi à la suite de la plainte déposée contre le gardien de la paix Louchart par M. André Pouffary, 26 rue Gantois, à Lille ;

Vu les explications fournies par le gardien de la paix Louchart ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Un blâme, avec inscription à son dossier, est infligé au gardien de la paix Louchart.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 6 Novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Conseil de discipline.

Réintégration de classe. Désiré Renaud

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Vu notre arrêté du 27 Avril 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

Arrêtons :

Article 1. — M. Désiré Renaud, gardien de la paix, est réintégré à la 2me classe de son emploi, au traitement annuel de 12.000 francs, à partir du 1er Novembre 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 14 Novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination.

Jules Bacquart

Le Préfet du Nord,
Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 23 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille, en date du 25 Septembre 1936 en vue de nomination dans le personnel de l'Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille, en date du 22 Octobre 1936 ;

Arrête :

Article 1. — M. Bacquart Jules est nommé Préposé de l'Octroi de Lille, en remplacement de M. Duriez, admis à la retraite.

Article 2. — M. le Maire de la Ville de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille.

Lille, le 18 Novembre 1936.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général, Chef de Cabinet,

GAZAGNE.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination.

Jean Descamps

Le Préfet du Nord,
Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 25 Septembre 1936 en vue de nomination dans le personnel de l'Octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille en date du 22 Octobre 1936 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1. — M. Descamps Jean est nommé Préposé de l'Octroi de Lille en remplacement de M. Dhorne, admis à la retraite.

ARTICLE 2. — M. le Maire de la Ville de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille.

Lille, le 13 Novembre 1936.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général, Chef de Cabinet,

DUBOIS.

SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. Congé avec solde. Désiré Masse

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 13 Août 1935 ;

Vu nos arrêtés en date des 19 Novembre 1935 et 19 Mai 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Est prorogé, pour une durée de six mois à compter du 14 Novembre 1936, le congé avec solde, accordé au sapeur-pompier Désiré Masse.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel auxiliaire.

Indemnités familiales

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 26 Septembre 1930 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 12 Juin 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

Arrêtons :

Article 1. — Les indemnités familiales allouées, en application de notre arrêté susvisé, aux agents auxiliaires des Services Municipaux donnant tout leur temps à l'Administration Municipale sont fixées comme suit :

55 frs par mois pour le premier enfant à charge,

80 frs par mois pour le deuxième enfant à charge,

165 frs par mois pour le troisième enfant à charge,

205 frs par mois pour le quatrième enfant à charge et pour chacun des suivants.

Article 2. — Les modalités d'application fixées par nos arrêtés antérieurs ne sont pas modifiées.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1er Novembre 1936.

Hôtel de Ville le 17 Novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Agent mineur. Salaire Jean Bonamis

Nous, Premier Adjoint faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 29 Juillet 1936, fixant le salaire des agents mineurs du cadre secondaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire du coursier Jean Bonamis est porté à 615 francs par mois à compter du 1er Novembre 1936.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Novembre 1936.

Le premier Adjoint faisant fonctions de Maire :

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Aide-électricien. Albert Farvacques

Nous. Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel du Cadre Secondaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Albert Farvacques, né le 17 Avril 1915 à Lille, est nommé aide-électricien.

Article 2. — M. Farvacques recevra un salaire mensuel de 895 francs et sera assujetti à la loi sur les Assurances Sociales.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 3 Novembre 1936.

Hôtel de Ville le 12 Novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Chômage. Salaire. Henri Thuytschaever

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel du Cadre Secondaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire mensuel de M. Henri Thuytschaever, employé principal affecté au Service Municipal de Chômage, est porté à 975 francs par mois à compter du 16 Août 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 7 Novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. Aide-cuisinière. Salaire. Mme Masquelin-Bossuyt

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 30 Juillet 1936, fixant le salaire des agents du cadre secondaire, affectés à l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le salaire de Mme Masquelin, née Bossuyt, aide-cuisinière, est fixé à 600 francs par mois à compter du 1er Octobre 1936.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. Femme de service intérimaire. Mme Derome-Dumont

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 30 Juillet 1936 fixant le salaire des agents du cadre secondaire affectés à l'école de plein air Désiré Verhaeghe ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie :

Arrêtons :

Article 1. — Mme Derome née Suzanne Dumont, femme de service intérimaire à l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, est nommée lingère, au salaire mensuel de 590 francs, à compter du 1er Novembre 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Propreté Publique et Transports Municipaux. Statut

Nous, Gaston Willems, Premier Adjoint faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 13 Mars 1933, instituant le Statut du Personnel de la Propreté Publique et des Transports Municipaux ;

Vu la sentence arbitrale du Préfet du Nord en date du 11 Septembre 1936 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date des 5 Octobre 1936 et 16 Novembre 1936 visant : 1° l'application de cette sentence ; 2° l'unification des dispositions régissant les diverses catégories du personnel municipal auxiliaire occupé à des fonctions permanentes ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Est abrogé notre arrêté du 13 Mars 1933 portant création du Statut du Personnel de la Propreté Publique et des Transports Municipaux.

Article 2. — Sous réserve des mesures corrélatives au mode de rémunération particulier à ce service, les agents de la Propreté Publique dont l'assimilation au personnel municipal titulaire ne sera pas réalisée seront désormais assujettis aux dispositions du Statut du personnel du cadre secondaire fixées par notre arrêté du 20 Décembre 1935.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 16 Novembre 1936.

Hôtel de Ville le 26 Novembre 1936.

Le premier Adjoint faisant fonctions de Maire :

G. WILLEMS.

CAISSE DES RETRAITES. — Admission à la retraite. Docteur Ducamp

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut de la Caisse des Retraites du Personnel Municipal, article 3 ;

Considérant que le Docteur Ducamp, chef du Bureau Municipal d'Hygiène, tributaire de la caisse des retraites, remplit les conditions voulues pour faire valoir ses droits à la retraite ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. le Docteur Ducamp, né le 28 Décembre 1869, entré dans les services municipaux le 13 Juillet 1893, est admis à la retraite à partir du 1er Janvier 1937.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 4 Novembre 1936.

Le Maire de Lille,

Roger SALENGRO.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

Pages

Conseil Municipal :

Commissions diverses. — Commission de Contrôle et de Surveillance du Fonds Municipal de Chômage. Nomination 907

Commission des Fourneaux Economiques. Nomination 908

Subvention. — Caisse de Chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement 943

Secours. — Fourniture de pain aux grévistes de l'agglomération lilloise. Marché. Les Coopérateurs de Flandre et d'Artois 904

Administration Municipale :

Code des Arrêtés Municipaux. — Foires et Kermesses. Article 1066. Modifications 909

Cimetières. Article 1133. Modification 913

Article 1134. Modification 915

Baux :

Prise en bail. — Hangar situé à l'angle des rues d'Avesnes et Lamartine. Savonnerie Maubert 904-916

Fêtes et Cérémonies :

Foires et Kermesses. — Epoques. Modifications 909

Musique Municipale. — Sous-Chef. Nomination. Louis Roux 918

Sergent-clairon-instructeur. Indemnité. Georges Delepierre 918

Sergent-instructeur. Smits 919

Trésorier. Démission. Ducastel 920

Nomination. Fernand Smits 921

Police Administrative :

Liquidation de marchandises. — Prolongation. Mme E. Hirsch 921

Organisation du travail. — Commission Administrative Paritaire du Bureau Municipal de Placement des Ouvriers et Employés de l'Alimentation. Nomination 922

Bureau de Placement. Autorisation. Veuve Delemer-Jacquin 925

Fermeture du lundi. Dérogation 926

Election législative. — Affichage. Emplacements 927

Etat-Civil. — Médecins. Nominations. Année 1937 929

Bâtiments Communaux :

Chauffage. — Fourniture de charbons et gros coke métallurgique. Adjudication en 3 lots 904

Groupe scolaire du Faubourg des Postes. — 16me lot : installations électriques. Adjudication-concours. Etablissements Desmarets 905

Institut Denis Diderot. — Construction. 8me lot : chauffage central. Adjudication-concours. Etablissements Dumoutier et Cie 905

Immeubles :

Evictions de locataires. — Indemnités :

Canonniers 30 (rue des). Grimonprez 906

Guillaume Werniers 2 (rue). Veuve Willaume 906

Tanneurs 50 (rue des). Veuve Quiévryn 906

Promenades et Jardins :

Autorisation de circulation. — Petit Paradis (avenue du). Cuingnet 930

Voirie :

Interruption de circulation :

Emmerin (rue d') 931

Grand Balcon (rue du) 932

Musées :

Musées Commercial et Colonial. Industriel, Technologique et Agricole. — Commissions Administratives. Nomination 933

Théâtres Municipaux :

Saison 1936-1937. — Médecin suppléant. Docteur Gosselin 934

Personnel des Masses. — Indemnités familiales 934

Théâtre Sébastopol. — Aide-électricien. Henri Fournier 935

Enseignement des Beaux-Arts :

Conservatoire. — Classe d'orchestre. Traitement. Edmond Gaujac..... 936

Cours d'Histoire de la Musique. Professeur Edmond Gaujac 937

Pianiste-accompagnateur. Mlle Van Mullen 938

Enseignement secondaire :

Lycée Fénelon. — Médecin pour 1937. Maintien. Doctoresse Cacan 939

Enseignement Technique :

Orientation Professionnelle. — Médecin pour 1937, Maintien. Docteur Dupret 939

Ecole Baggio. — Ouvrier-instructeur de modèlerie. Léon Vandenberghe 940

Enseignement Primaire :

Inspection Médicale Scolaire. — Médecins pour 1937 .. 941

Ecoles Municipales. — Fournitures classiques, livres classiques, etc. Adjudication en 4 lots 907

Ecole Rollin. — Cours d'anglais. Professeur. Jean Leclercq 942

Œuvres Diverses :

Fourneaux Economiques. — Commission. Nomination.. 908

Fonds Municipal de Chômage. — Commission de Contrôle et de Surveillance. Nomination 907

Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement 943

Crèches Municipales. — Crèche de Fives. Médecin pour 1937. Maintien. Docteur Desquene 944

Crèche de Moulins-Lille. Médecin. Docteur Gosselin.. 944

Finances :

Recettes. — Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi. Virement 945

Dépenses. — Régisseurs. Nominations 946

Alimentation :

Abattoirs, Halles et Marchés. — Prix de vente en cheville des viandes 950

Statistique du prix des denrées 952

Docks et Magasins Généraux. — 26 bis rue de Trévise. Autorisation. Société Anonyme des Magasins Généraux de l'Industrie Textile 957

Hygiène :

Service de la prophylaxie antivénérienne. — Année 1937. Assistantes médicales. Maintien. Mme Bécourt-Baert 958

Mme Vandorpe 958

Médecins. Maintien. Docteurs Vanhaecke et Cornille 959

Statistique sanitaire du mois de Décembre 1936 960

Cimetières :

Concessions de terrains. — Tarif 915

Travaux de sépulture et travaux de terrassements. — Nouveaux tarifs 913

Police :

Voie Publique. — Divagation des chiens. Interdiction .. 961

Taxis de louage. Livret de chauffeur. Retrait. Elie Rouffiandise 962

Services Municipaux :

Médecin inspecteur pour 1937. — Maintien. Docteur Israël 963

Personnel. — Complément d'ajustement 963

Secrétariat Général :

Nomination. — Hochepied Victor 964

Première Direction :

Mutation. — Lucidarme Jean 965

Deuxième Direction :

Congé sans solde. — Dehaynin Gontran 966

Troisième Direction :

Promotion. — Cousin 966

Mutation. — Dubreucq Marcel 967

Quatrième Direction :

Nomination. — Promotion :

Desquiens 966

Vandenberghe Léon 940

Traitement. — Mme Goval 968

Indemnités :

De Coene 969

Nef 969

Cinquième Direction :

Concours pour l'emploi de maître de nage aux Bains Municipaux. — Programme 970

Police :

Titularisations :

Boulinguier Gaston 971

Dachet Emile 971

Octroi :

Nominations :

Boursin Pierre 972

Brienne Paul 973

Sapeurs-Pompiers :

Promotion. — Rémy Marcel 974

Personnel Ouvrier :

Nomination. — Vande Put Henri 974

Cadre secondaire :

Coursier. — Nomination. Robache Emile 975

Aide-électricien. — Salaire. Vagner 976

Chômage. — Statut. Modification 977

Cimetière de l'Est. — Manœuvre. Nomination. De Ceuleneer 977

Femme de service. — Salaire. Vanrenterghem Georgine (Mme) 978

Caisse des Retraites :

Retenue pour avantages en nature. — Mme Goval 979

CONSEIL MUNICIPAL. — Secours. Fourniture de pain aux grévistes de l'agglomération lilloise. Marché « Les Coopérateurs de Flandre et d'Artois »

DU 11 DECEMBRE 1936

Soumission pour fourniture de pain aux Grévistes de l'agglomération lilloise, au profit de la Société Coopérative « Les Coopérateurs de Flandre et d'Artois », rue Jules Guesde à Lomme, moyennant la somme de 75.000 francs.

Enregistré le 21 Décembre 1936, n° 512.

BAUX. — Prise en bail. Hangar situé à l'angle des rues d'Avesnes et Lamartine. Savonnerie Maubert

DES 5 NOVEMBRE ET 31 DECEMBRE 1936

Convention passée avec M. François, Administrateur de la Savonnerie Maubert, 17 rue Lamartine à Lille, le 5 Novembre 1936, approuvée le 31 Décembre 1936, relativement à l'occupation par le service de la Propreté Publique d'un hangar situé à l'angle des rues d'Avesnes et Lamartine.

Enregistré le 13 Janvier 1937, n° 750 .

BATIMENTS COMMUNAUX. — Chauffage. Fourniture de charbons et gros coke métallurgique. Adjudication en 3 lots

DU 18 DECEMBRE 1936

Adjudication des fournitures de charbons et gros coke métallurgique, nécessaires au chauffage des Bâtiments Communaux, pendant les années 1937 et 1938 au profit de :

1er lot. — L'Association Charbonnière de Lille-Roubaix-Tourcoing, 91 rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 943.750 francs,

2e lot. — MM. Mory et Cie, 40 rue Hégel à Lomme, moyennant la somme de 200.040 francs.

3e lot. — Société à Responsabilité Limitée Omer Ghesquière, 237 rue Solférino à Lille, moyennant la somme de 220.200 frs.

Enregistré le 22 Janvier 1937, n° 878.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Groupe scolaire du Faubourg des Postes. 16e lot : installations électriques. Adjudication-concours. Etablissements Desmarets

DES 27 OCTOBRE ET 11 DECEMBRE 1936

Adjudication-concours des travaux de construction du Groupe Scolaire du Faubourg des Postes — 16me lot — installations électriques — au profit des Etablissements Desmarets, 11 rue Hyacinthe Corne, à Douai, moyennant la somme de 52.673 frs.

Enregistré le 1er Février 1937, n° 989.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Institut Denis Diderot. Construction. 8e lot : chauffage central. Adjudication-concours. Etablissements Dumoutier et Cie

DES 27 OCTOBRE ET 11 DECEMBRE 1936

Adjudication-concours des travaux de construction de l'Institut Denis Diderot — 8me lot — chauffage central, etc. — au profit des Etablissements Dumoutier et Cie, 21 rue Roland à Lille, moyennant la somme de 933.230 francs.

Enregistré le 20 Janvier 1937, n° 854.

IMMEUBLES. — Eviction de locataire, rue des Canonniers 30. Indemnité Grimonprez

DES 24 AOUT ET 31 DECEMBRE 1936

Engagement par lequel M. et Mme Grimonprez abandonnent tous leurs droits d'occupation sur un immeuble sis à Lille, rue des Canonniers 30, dans lequel ils exploitaient une blanchisserie de linge, moyennant une indemnité d'éviction de 7.000 francs, — réalisation d'alignement — arrêté préfectoral du 3 Décembre 1927.

Enregistré le 13 Janvier 1937, folio 65, case 746.

IMMEUBLES. — Eviction de locataire, rue Guillaume Werniers 2. Indemnité. Veuve Willaume

DES 5 ET 31 DECEMBRE 1936

Engagement par lequel Mme Veuve Willaume abandonne ses droits d'occupation sur un immeuble sis à Lille, 2 rue Guillaume Werniers dans lequel elle exploitait un fonds de commerce de débit de boissons, moyennant une indemnité d'éviction de 14.500 francs. Réalisation d'alignement — arrêté préfectoral du 21 Septembre 1936.

Enregistré le 13 Janvier 1937, folio 65, case 748.

IMMEUBLES. — Eviction de locataire, rue des Tanneurs 50. Indemnité Veuve Quiévryn

DES 1er ET 31 DECEMBRE 1936

Engagement par lequel Mme Vve Quiévryn abandonne ses droits d'occupation sur une partie de l'immeuble sis à Lille, rue des Tanneurs n° 50, dans laquelle elle exploitait un commerce d'antiquités moyennant une indemnité d'éviction de 10.000 francs. L'acquisition dudit immeuble a été déclarée d'utilité publique par décret en date du 27 Novembre 1932.

Enregistré le 13 Janvier 1937, folio 65, case 747.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecoles Municipales. Fournitures classiques, livres classiques, etc. Adjudication en 4 lots

DU 10 DECEMBRE 1936

Adjudication en quatre lots des fournitures classiques, livres classiques, etc., aux Ecoles Municipales au profit de :

1er lot : livres classiques. — M. Arthur Druez, libraire, à Landrecies, moyennant la somme de 160.000 francs.

2e lot : cahiers. — La Société Gachie-Aula et Cie, 12 place du Lion d'Or, à Lille, moyennant la somme de 70.000 francs.

3e lot : fournitures classiques. — M. Maurice Tassard, 98 rue Léon Gambetta, à Lille, moyennant la somme de 155.000 francs.

4e lot : livres de prix. — M. Georges Cambay, 7 place du Lion d'Or à Lille, moyennant la somme de 20.000 francs.

Enregistré le 27 Janvier 1937, n° 927.

CONSEIL MUNICIPAL. — Commission de Contrôle et de Surveillance du Fonds Municipal de Chômage. Nomination

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'article 7 du règlement portant organisation du Fonds Municipal de Chômage créé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 Janvier 1927 ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Arrêtons :

Article 1. — Les arrêtés de notre prédécesseur, en date des 29 Mai 1935 et 28 Mai 1936, sont ainsi modifiés :

Sont nommés, sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. l'adjoint Bertrand, membres de la Commis-

sion de Contrôle et de Surveillance du Fonds Municipal de Chômage :

Délégués Conseillers Municipaux :

MM. Bauche, Martin.

Délégués ouvriers :

MM. Guilloton, Masson.

Délégués patrons :

MM. Bauer. Coïba.

Délégué membre de la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance :

M. Hermez.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Décembre 1936.

Le Maire de Lille,

C. SAINT VENANT.

CONSEIL MUNICIPAL. — Commission des Fourneaux Economiques. Nomination

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Arrêtons :

Article 1. — Les arrêtés de notre prédécesseur, en dates des 29 Mai 1935 et 28 Mai 1936, sont ainsi modifiés :

Sont nommés, sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. Edmond Bertrand, adjoint au maire, membres de la Commission des Fourneaux Economiques :

MM. Martin, conseiller municipal ;

Noterman, conseiller municipal ;

Ottelard, conseiller municipal ;

Bouche, retraité, 30 rue de la Monnaie ;

Coussement, ancien conseiller municipal, 54 rue Pasteur ;

Delbart, négociant, 8 rue du Faisan ;

Janssens, président de l'Union Intersyndicale des Marchands de marchés, 49 rue Masséna ;

Roggeman, 79 rue du Long Pot ;

Brisy, 13 bis place du Lion d'Or.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Décembre 1936.

Le Maire de Lille,

C. SAINT VENANT.

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Code des Arrêtés Municipaux. Foires et Kermesses. Article 1066. Modifications

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu les demandes présentées par : *a*) le Comité du Commerce et des Fêtes de Saint-Maurice le 10 Juillet 1936 ; *b*) l'Union des

Commerçants des rues Saint-Sauveur et adjacentes le 9 Décembre 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 1066 du Code des Arrêtés Municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 1066. — Les foires-attractions et kermesses annuelles, autorisées sur le territoire de la Ville de Lille, auront lieu aux endroits et époques ci-après :

1. — Kermesses de quartiers : durée quatre jours, du samedi après-midi au mardi soir.

AVRIL.

Quatrième dimanche : Quartier de Fives.

Dernier dimanche : Quartier de la Porte des Postes.

MAI.

Premier dimanche : Saint-Maurice intra-muros.

Deuxième dimanche : Kermesse du Broquelet : place Sébastopol ; rue du Grand Balcon ; quartier des Bois-Blancs.

Troisième dimanche : place Jacquard ; boulevard de l'Usine ; rues du Long Pot et adjacentes.

Quatrième dimanche : rue Pierre Legrand et place du Prieuré.

JUIN.

Premier dimanche : Quartier Vauban.

Deuxième dimanche : Quartier d'Esquermes.

Troisième dimanche : Quartier du Sacré-Cœur : rue Solférino. Places Verte et Antoine Tacq.

Quatrième dimanche : Quartier Saint-Etienne, rue de l'Hôpital Militaire et place de l'Arsenal.

Dernier dimanche : Kermesse de la rue Saint-Luc. La kermesse de la rue Saint-Luc aura lieu le dernier dimanche de juin lorsque la kermesse de Moulins-Lille — fixée au dimanche qui suit le 28 Juin — viendra en Juillet. Elle aura lieu le premier

dimanche de Juillet lorsque la kermesse de Moulins-Lille tombera en Juin.

JUILLET.

Dimanche qui suit le 28 Juin : Quartier de Moulins-Lille.

Deuxième dimanche : Quartier Saint-André.

Troisième dimanche : Quartiers Saint-Michel, du Pont de Canteleu ; avenue de Dunkerque, entre le Pont de Canteleu et la rue Lequeux ; du nouveau Saint-Sauveur.

Quatrième dimanche : Quartiers de La Madeleine et du Faubourg de Béthune.

Dernier dimanche : Quartier du Buisson.

AOUT.

Premier dimanche : Quartier de Wazemmes.

Deuxième dimanche : Quartiers Sainte-Catherine, Faubourg du Sud.

Kermesse du 15 Août : rues Eugène Jacquet et adjacentes.

Le dimanche précédant la foire d'Août : Quartier Saint-Sauveur.

OCTOBRE.

Premier dimanche : place Jacques Febvrier.

Troisième dimanche : rue Pierre Legrand.

Quatrième dimanche : Quartier des Dix-Huit Ponts.

Dimanche suivant le quatrième dimanche d'Octobre : Quartier des Habitations à bon marché du Faubourg des Postes.

NOVEMBRE.

Deuxième dimanche : Quartier des Habitations à bon marché du Faubourg d'Arras.

II. — *a*) Kermesse Saint-Louis : durée onze jours : deuxième dimanche précédant le Dimanche Gras ou, lorsque cette date coïncide avec le dimanche de clôture de la Foire d'Hiver,

dimanche précédant le Dimanche Gras, dans ce dernier cas durée quatre jours. Emplacement désigné : Mont de Terre et rues adjacentes.

b) Kermesses du Mardi Gras et de la Mi-Carême : durée onze jours, du samedi après-midi précédant ces fêtes au mardi soir de la semaine qui suit.

Emplacements désignés : places Wicar, des Quatre Chemins. Vanhoenacker, square Henri Ghesquière.

III. — Foire-attractions de Pâques.

Foire de Pâques, dimanche des Rameaux et pour une durée de quinze jours, au boulevard des Ecoles.

Sauf indication contraire, pour les kermesses et la foire-attractions de Pâques, la distribution des places aux forains s'effectue le mardi qui précède chaque kermesse, à quatorze heures trente, et, quand ce jour est férié, le mercredi.

IV. — Grande Foire-attractions annuelle.

Dernier dimanche d'Août, au Champ de Mars et à l'Esplanade, pour une durée de vingt neuf jours.

V. — Foire-attractions d'Hiver.

Dimanche précédant Noël ou lorsque cette fête tombe un dimanche, pour une durée de vingt neuf jours, place de la République.

Pour la grande foire-attractions annuelle d'Août-Septembre et la foire-attractions d'hiver, les forains sont avisés par lettre des jours et heures de la distribution.

Il ne poura être autorisé aucun emplacement en dehors des endroits et dates fixés ci-dessus.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Décembre 1936.

Le Maire de Lille,

C. SAINT VENANT.

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Code des Arrêtés Municipaux. Cimetières. Article 1133. Modification

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 97 et 133 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Décembre 1936, approuvée le 28 du même mois par M. le Préfet du Nord ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — L'article 1133 du Code des Arrêtés Municipaux fixant les tarifs applicables aux Cimetières est modifié comme suit, à partir du 1er Janvier 1937 :

TRAVAUX DE SEPULTURE

a) *Sépultures.*

Fosse pour adulte	35 Frs
Fosse pour enfant	20 Frs
Supplément pour fosse profonde adulte	35 Frs
Supplément pour fosse profonde enfant	20 Frs
Croix provisoire (concession)	20 Frs
Croix provisoire (fosse commune)	20 Frs
Exhumation sans réinhumation	50 Frs

b) *Travaux de terrassement.*

Jusqu'à 1 m. 50 de profondeur	25 Frs
De 1 m. 50 à 3 mètres de profondeur	45 Frs
De 3 mètres à 4 m. 50 de profondeur	75 Frs
Transport de terre à la suite d'une fouille	30 Frs
Inhumation d'un corps dans un caveau avec ou sans exécution de terrassement	75 Frs

Transport d'un corps pour changement de place ou de section ou hors du cimetière	30 Frs
Taxe d'entrée : concession de 30 ans	200 Frs
d° concession de 100 ans	600 Frs
d° concession à perpétuité	900 Frs
Taxe de sortie pour corps devant être inhumé dehors (sauf pour les indigents hospitalisés)	100 Frs
Mise en case d'un corps au caveau d'attente	100 Frs
Retrait et transport d'un corps du caveau d'attente..	100 Frs

c) *Terrassement pour sarcophages.*

Adultes

Sarcophage simple à 1 m. 60 de profondeur	125 Frs
Sarcophage simple à 2 m. 30 de profondeur	200 Frs
Sarcophage simple à 3 m. de profondeur	250 Frs
Sarcophage double à 2 m. 30 de profondeur	200 Frs
Sarcophage double à 3 m. de profondeur	250 Frs
Sarcophage triple à 3 m. de profondeur	300 Frs

Enfants

Sarcophage simple à 1 m. 60 de profondeur	75 Frs
Sarcophage simple à 2 m. de profondeur	100 Frs
Sarcophage simple à 2 m. 50 de profondeur	150 Frs

d) *Taxe supplémentaire pour sarcophages posés dans les concessions de 30 ans et 100 ans.*

Adultes

Sarcophage simple	175 Frs
Sarcophage double	225 Frs
Sarcophage triple	300 Frs
Enfants	150 Frs

e) *Terrassement pour découvrir un sarcophage.*

à 0 m. 80 de profondeur	40 Frs

à 0 m. 90 de profondeur ..... 50 Frs

à 1 m. de profondeur ..... 60 Frs

à 1 m. 20 de profondeur ..... 75 Frs

f) *Terrassement pour caveaux en maçonnerie.*

Prix à établir suivant les dimensions proposées et acceptées par les concessionnaires et calculées d'après les prix de terrassement et transport de terre.

g) *Autorisation d'ouverture d'un caveau* .... 75 Frs

h) *Caveaux d'attente.*

Taxe d'occupation, premier mois ..... 150 Frs
Les mois suivants, par jour ..... 5 Frs

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et MM. les Directeurs des Cimetières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 31 Décembre 1936.

Le Maire de Lille,

C. SAINT VENANT.

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Code des Arrêtés Municipaux. Cimetières. Article 1134. Modification

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 97 et 133 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Décembre 1936, approuvée le 28 du même mois par M. le Préfet du Nord ;

Arrêtons :

Article 1. — L'article 1134 du Code des Arrêtés Municipaux

fixant le tarif des concessions de terrains dans les cimetières est modifié comme suit à partir du 1er Janvier 1937 :

1° Concessions de quinze ans	le mètre carré	50 Frs
2° Concessions de trente ans	d°	180 Frs
superpositions	d°	90 Frs
3° Concessions centenaires	d°	2.000 Frs
superpositions	d°	1.000 Frs
4° Concessions perpétuelles	d°	3.000 Frs
superpositions	d°	1.500 Frs

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 31 Décembre 1936.

Le Maire de Lille,

C. SAINT VENANT.

BAUX. — Prise en bail. Hangar situé à l'angle des rues d'Avesnes et Lamartine. Savonnerie Maubert

Entre les soussignés,

Monsieur Auguste Ragheboom, Adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette ville,

Agissant au nom de la Ville de Lille, en remplacement de M. le Maire de Lille, absent et sous réserve de la ratification par le Conseil Municipal et l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part.

Et Monsieur André François, Administrateur de la Savonnerie Maubert, demeurant à Lille, 17 rue Lamartine, agissant

au nom de la Savonnerie Parfumerie Maubert, Société Anonyme dont le siège est à Lille, 17 rue Lamartine,

d'autre part.

Il a été fait la convention suivante :

M. François accorde par les présentes à la Ville de Lille, à titre de bail à loyer, ce qui est accepté par M. Ragheboom, ès-qualité :

Un hangar d'une superficie de 96 mètres carrés environ, situé à l'angle des rues d'Avesnes et Lamartine, en vue d'y remiser dix berlines du service de la Propreté Publique avec leur outillage et leurs brosses.

Ce bail est accordé pour une durée de deux années sept mois vingt quatre jours qui commenceront à courir le six Novembre mil neuf cent trente six pour se terminer le trente Juin mil neuf cent trente neuf.

Loyer

Le présent bail est consenti et accepté moyennant une redevance de cinq francs par jour, calculée à raison de 0,50 par voiture.

Cette redevance sera payable par trimestre et à terme échu en mandats sur la Caisse Municipale.

Enregistrement

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par la Ville.

Dont acte,

Fait et signé en double à Lille, le 5 Novembre 1936.

s. : RAGHEBOOM. s. : A. FRANÇOIS.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Musique Municipale. Sous-chef. Nomination Louis Roux

Nous, Gaston Willems, Premier Adjoint faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement de la Musique Municipale établi en date du 29 Décembre 1923, modifié par nos arrêtés des 22 Mars 1926 et 15 Février 1930 ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 7 Décembre 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Louis Roux, né à Brillon — Nord — le 7 Juillet 1904, est nommé sous-chef de la Musique Municipale.

Article 2. — M. Roux recevra une indemnité annuelle de 1.500 francs.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 1er Janvier 1937.

Hôtel de Ville le 10 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Musique Municipale. Sergent-clairon-instructeur. Indemnité. Georges Delepierre

Nous, Gaston Willems, Premier Adjoint faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement de la Musique Municipale ;

Vu notre arrêté en date du 20 Janvier 1932, fixant les traitements à allouer aux clairons-major, sergent-clairon et économe de la Musique Municipale ;

Vu notre arrêté en date du 1er Décembre 1936, nommant M. Delepierre sergent-instructeur de la Musique Municipale ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Georges Delepierre, sergent-clairon instructeur de la Musique Municipale, recevra une indemnité annuelle de 200 francs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 1er Janvier 1937.

Hôtel de Ville le 10 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Musique Municipale.

Sergent-instructeur. Smits

Nous, Gaston Willems, Premier Adjoint faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement de la Musique Municipale ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Georges Delepierre, membre de la Musique Municipale, est nommé sergent instructeur, en remplacement de M. Smits, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 1er Janvier 1937.

Hôtel de Ville le 1er Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Musique Municipale.

Trésorier. Démission. Ducastel

Nous, Gaston Willems, Premier Adjoint faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement de la Musique Municipale ;

Vu la lettre en date du 6 Novembre par laquelle M. Ducastel, trésorier de la Musique Municipale, donne sa démission ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — La démission de M. Ducastel, trésorier de la Musique Municipale, est acceptée à partir du 1er Janvier 1937.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 1er Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

FÊTES ET CÉRÉMONIES. — Musique Municipale. Trésorier. Nomination. Fernand Smits

Nous, Gaston Willems, Premier Adjoint faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement de la Musique Municipale ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Fernand Smits, sergent instructeur aux clairons et tambours de la Musique Municipale, est nommé trésorier de la dite Musique, en remplacement de M. Ducastel, démissionnaire.

Article 2. — M. Smits recevra une indemnité annuelle de 375 francs.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 1er Janvier 1937.

Hôtel de Ville le 1er Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Liquidation de marchandises. Prolongation. Mme E. Hirsch

Nous, Gaston Willems, premier adjoint faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la loi du 30 Décembre 1906 ;

Vu l'arrêté en date du 21 Octobre 1936 autorisant Mme E

Hirsch, marchande de bijouterie, 1 rue de la Bourse, à Lille — Registre du Commerce de Lille N° 929 — à procéder à la liquidation des marchandises qu'elle possède dans son magasin ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont abrogées les dispositions de l'article 2 de l'arrêté en date du 21 Octobre 1936.

Article 2. — Un délai qui prendra fin le trente et un décembre mil neuf cent trente six, est accordé à Mme E. Hirsch, marchande de bijouterie, 1 rue de la Bourse à Lille, pour procéder à la liquidation des marchandises qu'elle possède dans son magasin et reprises à l'inventaire joint à sa demande d'Octobre 1936.

Article 3. — Pendant toute la durée de la liquidation, Mme E. Hirsch se conformera aux dispositions de la loi du 30 Décembre 1906, et notamment à celles de ses prescriptions reprises sous l'article premier, paragraphe 4.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 2 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Organisation du Travail. Commission Administrative Paritaire du Bureau Municipal de Placement des Ouvriers et Employés de l'Alimentation. Nomination

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu les articles 83, 84, 85 du Livre Ier du Code du Travail ;

Vu le décret du 9 Mars 1926 concernant les bureaux publics de placement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930 portant règlement du Bureau paritaire de placement des Employés et Ouvriers de l'Alimentation ;

Vu la démission de M. Duhem, membre ouvrier boucher ;

Considérant le vœu exprimé par la Commission Administrative paritaire du Bureau de Placement dans sa séance du 20 Juillet 1936 de prévoir des membres suppléants patronaux et ouvriers ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés membres de la Commission Administrative paritaire du Bureau Municipal de placement des Ouvriers et Employés de l'Alimentation :

Membres Titulaires :

MM. Th. Devernay, adjoint au maire, Président.

Clarey, hôtelier-restaurateur,	Membre Patron
Vantroost, cafetier,	d°
Jules Delerue, épicier,	d°
Olivier, boulanger,	d°
Goudaert, pâtissier,	d°
Dupont, confiseur,	d°
Guelton, négociant en vins,	d°
Savaete, boucher-charcutier,	d°
Villeseche, cuisinier,	Membre Ouvrier
Raux, limonadier,	d°
Leplat, épicier,	d°
Fleury, boulanger,	d°
Pionnier, pâtissier,	d°
Martinache, confiseur,	d°
Boulanger, tireur de vin	d°
Prouveur, boucher,	d°

M. le Directeur de l'Office Départemental de Placement.

M. l'Inspecteur Divisionnaire du Travail.

M. le Chef de la Cinquième Direction à la Mairie de Lille.

Membres suppléants :

MM.	Thésio,	Membre Patron
	Deray,	d°
	Marcel Delerue,	d°
	Geldof,	d°
	Lievegoed,	d°
	Vermaele,	d°
	Delanoye,	d°
	Leroi,	d°
	Chabaud,	Membre Ouvrier
	Coutin,	d°
	Blomme,	d°
	Vandamme,	d°
	Moinier,	d°
	Vandoorme,	d°
	Wargnier,	d°
	Thomas,	d°

Article 2. — M. Piette, employé du Deuxième Bureau, Cinquième Direction, remplira les fonctions de Secrétaire.

Article 3. — Notre arrêté n° 859 en date du 5 Février 1936 est abrogé.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Décembre 1936.

Le Maire de Lille,

C. SAINT VENANT.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Organisation du Travail. Bureau de placement. Autorisation. Veuve Delemer-Jacquin

---

Nous, Gaston Willems, Premier Adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu le livre Ier, Titres IV et V du Code du Travail ;

Vu la loi du 19 Juillet 1928 portant modification des articles 79, 81, 82, 83, 88 et 102 du Livre Ier du Code du Travail ;

Arrêtons :

Article 1. — Mme Veuve Delemer née Evelina Jacquin, née à Hantay le 19 Juillet 1877, actuellement domiciliée 3 square de Jussieu à Lille, est autorisée à reprendre, par voie de cession, le bureau de placement pour personnel domestique, actuellement géré par M. Alfred Delahaye, 3 square de Jussieu.

Article 2. — Conformément à l'article 2 de la loi du 19 Juillet 1928 la permissionnaire ne pourra exercer en même temps que la gérance de son bureau de placement aucun des commerces ci-après : hôtellerie, logeur, restaurateur, débitant de boissons, négociant ou courtier, ou représentant en denrées alimentaires ou en articles d'habillement ou objet d'usage personnel, commerce d'achat ou de vente de reconnaissance de Mont-de-Piété.

Article 3. — Les frais de placement seront entièrement supportés par les employeurs sans qu'aucune rétribution puisse être reçue des employés.

Article 4. — Il sera tenu deux registres : l'un destiné à l'inscription des demandes d'emplois, mentionnant les nom, prénom, âge, profession et domicile de la personne à placer, ainsi que les noms, prénoms, âge, profession et domicile de la personne chez laquelle la première aura été placée et la date du placement ; l'autre destiné à l'inscription des offres d'emplois mentionnera les nom, prénoms, profession et domicile de la personne placée, ainsi que la date du placement.

Tous les placements effectués devront être inscrits sur les

registres ci-dessus indiqués et ceux-ci seront présentés à toute réquisition des agents de l'autorité.

Article 5. — Le bureau ne pourra être ouvert au public que de 8 à 20 heures.

Article 6. — Notre arrêté N° 6067 du 19 Juin 1928 est abrogé.

Article 7. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Décembre 1936.

Pour le Premier Adjoint

faisant fonctions de Maire,

l'Adjoint délégué,

Th. DEVERNAY.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Organisation du Travail. Fermeture du lundi. Dérogation

Le Préfet du Département du Nord, Commandeur de la Légion d'Honneur,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 Juillet 1936 prescrivant la fermeture obligatoire des magasins d'alimentation de la Région Lilloise le lundi de chaque semaine ;

Vu les demandes présentées par le Syndicat des Marchands sédentaires et étalagistes de l'Alimentation de Lille et environs et par la Chambre Syndicale des Commerçants en Marée et Produits de la Mer de la Région du Nord, en vue d'obtenir, pour le lundi 7 Décembre 1936 une dérogation à l'arrêté susvisé ;

Considérant que la fermeture des magasins d'alimentation le jour susvisé serait préjudiciable aux commerçants intéressés et serait de nature à gêner le public ;

Arrête :

Article 1. — Par dérogation à l'arrêté préfectoral du 25 Juillet 1936, la vente au détail des produits faisant l'objet habi-

tuel du commerce des catégories professionnelles visées par ledit arrêté sera autorisée le Lundi 7 Décembre.

Article 2. — Le personnel des établissements en cause bénéficiera d'un repos compensateur en semaine, à prendre d'accord entre les employeurs et les employés. Un avis préalable, indiquant le jour de repos compensateur sera adressé au Service de l'Inspection du Travail.

Article 3. — MM. les Maires des Communes de Lille, La Madeleine, Lambersart, Lomme, Loos, Haubourdin, Hellemmes, Marcq-en-Barœul, Mons-en-Barœul, Ronchin, Fâches-Thumesnil, Templemars, Flers, Marquette, Lesquin, Saint-André, Wambrechies, Pérenchies, Lezennes, Wattignies, M. l'Inspecteur divisionnaire du Travail et de la Main d'Œuvre, MM. les Inspecteurs départementaux du Travail, MM. les Officiers de Police judiciaire, sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera, à la diligence de MM. le Maires des Communes susvisées publié et affiché dans lesdites Communes, aux endroits désignés à cet effet. Cette formalité sera constatée par des procès-verbaux qui me seront immédiatement transmis.

Lille le 5 Décembre 1936.

Fernand CARLES.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Election législative. Affichage. Emplacements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 92 et 94 ;

Vu la loi du 2 Avril 1932 ;

Vu le décret du 23 Décembre 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — Un emplacement spécial, égal pour chaque candidat à l'élection législative du 17 Janvier 1937, sera réservé,

aux lieux ci-dessous désignés, pour l'apposition des affiches électorales.

Composition	Numéros des Bureaux	Lieu de réunion
Canton Sud-Ouest	5me A	Ecole Vauban, place Catinat.
»	5me B	Ecole Alfred de Musset, rue Guillaume Tell.
»	5me C	Ecole Jean Jaurès, rue Guilaume Tell.
»	6me A	Ecole Ampère, rue Jules Guesde 73.
»	6me B	Ecole Boucher de Perthes, rue Paul Lafargue 91 ter
»	6me C	Ecole Renan, rue du Faubourg des Postes 78 ter.
»	7me A	Ecole Littré, place de l'Arbonnoise 12.
»	7me B	Ecole Mme de Stael, rue Fulton 23.
Canton Sud	8me A	Ecole Arago, boulevard Victor Hugo 135.
»	8me B	Ecole Victor Hugo, boulevard Victor Hugo 135.
»	8me C	Ecole Turgot, rue du Général de Wett.
»	8me D	Ecole Jacquard, rue de Wazemmes.
»	9me A	Ecole Victor Duruy, rue Victor Duruy.
»	9me B	Crèche Municipale, place Déliot.
»	9me C	Ecole Philippe de Comines, rue Philippe de Comines.
»	9me D	Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras.
»	10me A	Ecole Pasteur, rue Solférino 246.
»	10me B	Ecole Mozart, parvis Saint-Michel 1.

Article 2. — L'affichage électoral est également autorisé aux emplacements suivants :

Ecoles Faubourg de Béthune.

Palissade, angle des rues Guillaume Tell et Van Ost.

Ecole Voltaire, rue de Colmar.

Ecole Jean Macé, rue Gosselet.

Cantines Scolaires, rue Fénelon.

Ecole Baggio, rue Corneille.

Ecole Camille Desmoulins, boulevard Victor Hugo.

Article 3. — Tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de ces emplacements ou sur les emplacements réservés aux autres candidats.

Article 4. — Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Décembre 1936.

Le Maire de Lille,

C. SAINT-VENANT.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Etat-civil. Médecins. Nominations. Année 1937

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 27 Décembre 1906 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés, aux conditions fixées par notre arrêté en date du 29 Décembre 1930, médecins du Service municipal de l'Etat-Civil pour l'année 1937 :

MM. Ansart, 131 avenue de Dunkerque, 1re et 2e circonscriptions.

Filippi, 39 rue des Ponts de Comines, 3e et 4e circonscriptions.

Legillon, 61 rue du Faubourg de Douai, 5e et 7e circonscriptions.

Bataille, 4 rue d'Anjou, 8e circonscription.

Lamelin, 48 rue d'Arras, 6e et 9e circonscriptions.

Leplus, 97 rue Colbert, 10e et 11e circonscriptions.

Lefebvre, 50 rue de Turenne, 12e circonscription.

Druelle, 191 rue d'Artois, 13e circonscription.

Mlle Senellart, 31 rue d'Angleterre, 14e circonscription.

MM. Denis du Péage, 89 rue des Postes, 15e circonscription.

Tison, 83 bis rue Saint-André, 16e et 17e circonscriptions.

Vankemmel, 83, rue de la Louvière, 18e circonscription.

Article 2. — Sont nommés médecins auxiliaires :

MM. Christiaens, 4 rue de la Louvière.

Gosselin, 107 boulevard Victor Hugo.

Lafrance, 29 rue Frédéric Mottez.

Lemaire, 121 rue de Rivoli.

Martin, 14, rue Kuhlmann.

Warembourg, 124 bis rue Barthélémy Delespaul.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 29 Décembre 1936.

Le Maire de Lille,

C. SAINT-VENANT.

PROMENADES ET JARDINS. — Avenue du Petit Paradis.

Autorisation de circulation. Cuingnet

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Vu la lettre en date du 17 Décembre 1936 par laquelle M. Henri Cuingnet, demeurant à Saint-André-lez-Lille. 29 rue de la Gare, demande à être autorisé à emprunter avec des véhicules l'avenue du Petit Paradis pour le transport des produits destinés au service de l'armée ;

Arrêtons :

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Ar-

rêtés Municipaux, M. Henri Cuingnet, demeurant 29 rue de la Gare à Saint-André-lez-Lille, est autorisé à emprunter l'avenue du Petit Paradis jusqu'au Parc à Fourrages avec ses voitures pour le transport des produits destinés au Service de l'Armée.

Article 2. — Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, ne sera valable que jusqu'au 31 Décembre 1937 et est exclusivement réservée aux transports spécifiés à l'article premier.

Article 3. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge du pétitionnaire, et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Décembre 1936.

Le Maire de Lille,

C. SAINT-VENANT.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue d'Emmerin

Nous, Gaston Willems, Premier Adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de construction de l'égout de la rue d'Emmerin ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 9 Décembre 1936 et pendant la durée des travaux : rue

d'Emmerin dans la partie comprise entre les rues du Faubourg de Béthune et Destailleurs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 8 Décembre 1936.

Pour le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

VOIRIE. — Interruption de circulation. Rue du Grand Balcon

Nous, Gaston Willems, premier Adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux de construction de l'égout de la rue du Grand Balcon ;

Arrêtons :

Article 1. — La circulation des véhicules sera interdite à partir du 17 Décembre 1936 et pendant la durée des travaux rue du Grand Balcon dans la partie comprise entre les rues de l'Est et de Bavai.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Décembre 1936

Pour le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

L'Adjoint délégué,

A. ROUSSEAU.

MUSÉES. — Musée commercial et colonial, industriel, technologique et agricole. Commissions Administratives. Nomination

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Arrêtons :

Article 1. — L'arrêté de notre prédécesseur, en date du 29 Mai 1935, est modifié ainsi qu'il suit :

Sont nommés, sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. l'adjoint Favières, délégué aux Beaux-Arts, membres des Commissions administratives des Musées :

. . . . . .

Musée commercial et colonial,
industriel, technologique et agricole :

MM. Etienne Bernard, 36 rue Jacquemars Giélée ;
Edmond Bertrand, adjoint au maire ;
Victor Bertrand, 19 avenue Germaine, La Madeleine ;
Jules Cocard, 32 rue de Valenciennes ;
François Dauchy, 8 boulevard Louis XIV ;
Frédéric Lévy, 145 rue Solférino ;
Louis Masson, adjoint au maire ;
Siméon Minet, 6 rue des Manneliers ;
René Paillot, 2 rue du Priez ;
Paul Stahl, 16 place de Tourcoing ;
Georges Wiart, 104 rue Solférino.

. . . . . .

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Décembre 1936.

Le Maire de Lille,
C. SAINT-VENANT.

THEATRES MUNICIPAUX. — Saison 1936-1937.
Médecin suppléant. Docteur Gosselin

Nous, Gaston Willems, Premier Adjoint, faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le cahier des charges de l'exploitation des Théâtres Municipaux en son article 23 ;

Vu notre arrêté en date du 10 Novembre 1936, nommant les Médecins des Théâtres Municipaux pour la saison 1936-1937 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. le Docteur Gosselin est nommé médecin-suppléant des Théâtres Municipaux pour la saison 1936-1937 et sera tenu, le cas échéant, au même titre que ses confrères, de participer au Service de Garde des dimanches et jours fériés.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,
G. WILLEMS.

THEATRES MUNICIPAUX. — Personnel des « Masses ».
Indemnités familiales

Nous, Gaston Willems, Premier Adjoint faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu les décisions de l'Administration Municipale en date des 2 Février 1931 et 19 Mars 1934 ;

Vu notre arrêté en date du 10 Janvier 1935 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Les indemnités familiales allouées, en applica-

tion de notre arrêté susvisé, au Personnel des Masses des Théâtres Municipaux donnant tout leur temps à l'Administration Municipale, sont fixées comme suit :

55 frs par mois pour le premier enfant à charge.

80 frs par mois pour le deuxième enfant à charge.

165 frs par mois pour le troisième enfant à charge.

205 frs par mois pour le quatrième enfant à charge et pour chacun des suivants.

Article 2. — Les modalités d'application fixées par notre arrêté antérieur ne sont pas modifiées.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1er Novembre 1936.

Hôtel de Ville le 19 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

THEATRES MUNICIPAUX. — Théâtre Sébastopol.

Aide-électricien. Henri Fournier

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Henri Fournier est chargé des fonctions d'aide-électricien au Théâtre Sébastopol à compter du six novembre mil neuf cent trente-six et jusqu'au huit avril mil neuf cent trente-sept.

Article 2. — M. Fournier decevra, en cette qualité :

a) une indemnité mensuelle de neuf cent quarante francs,

b) un salaire égal au trentième de la dite indemnité pour chaque journée qu'il consacrera à l'exercice de ses fonctions pendant la période du 1er au 8 Avril 1937.

Article 3. — Les dispositions du Statut des fonctionnaires municipaux ne seront pas applicables à M. Fournier.

Article 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. Classe d'orchestre. Traitement. Edmond Gaujac

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté du 10 Juillet 1934 fixant les traitements du personnel enseignant du Conservatoire de Musique ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le traitement de M. Edmond Gaujac, directeur du Conservatoire de Musique de Lille, chargé de la classe d'orchestre, est fixé à 1.720 frs par an pour deux heures de cours par semaine.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 16 Novembre 1936.

Hôtel de Ville le 22 Décembre 1936.

Le Maire de Lille,

C. SAINT-VENANT.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire.

Cours d'Histoire de la Musique. Professeur. Gaujac

Nous, Gaston Willems, premier adjoint faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la convention du 6 Février 1885, concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Musique de Paris ;

Vu le règlement de la dite Ecole ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 2 Novembre 1935 ;

Vu la proposition de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire ;

Vu notre arrêté en date du 21 Novembre 1935 nommant à titre provisoire M. Gaujac professeur du Cours d'Histoire de la Musique ;

Vu l'agrément de M. le Ministre de l'Education Nationale ;

Vu la communication de M. le Préfet du Nord en date du 4 Décembre ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Gaujac, Directeur du Conservatoire, est nommé à titre définitif, professeur du cours d'Histoire de la Musique au Conservatoire de Musique de notre Ville.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet du 1er Décembre 1936.

Hôtel de Ville le 17 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire.

Pianiste-accompagnateur. Mlle Van Mullen

Nous, Gaston Willems, Premier Adjoint, faisant fonctions de maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu la convention du 6 Février 1885 concernant l'Ecole de Musique de Lille, succursale du Conservatoire National de Paris ;

Vu l'article 5 du Règlement de la dite Ecole ;

Vu la décision de l'Administration Municipale en date du 27 Janvier 1936 sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Mlle Denise Henriette Van Mullen, née à Roubaix le 20 février 1910, est nommée à titre provisoire et à compter du 5 Octobre 1936, pianiste-accompagnateur de la classe de chant en remplacement de Mme Hennebelle née Ducatez, démissionnaire.

ARTICLE 2. — La nomination de Mlle Van Mullen ne deviendra définitive qu'à la fin de l'année scolaire et compte tenu des avis que seront appelés à donner M. l'Inspecteur des Beaux-Arts ainsi que les membres du jury du concours de chant de fin d'année sur la manière dont l'intéressée se sera acquittée de ses fonctions.

ARTICLE 3. — Mlle Van Mullen recevra une indemnité mensuelle de deux cent soixante dix francs pour huit heures de service par semaine.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire.

G. WILLEMS.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon.

Médecin pour 1937. Maintien. Doctoresse Cacan

Nous, Gaston Willems, Premier Adjoint faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 33 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Mme la Doctoresse Cacan est maintenue, pour l'année 1937, médecin du Lycée Fénelon, aux conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Orientation Professionnelle. Médecin pour 1937. Maintien. Docteur Dupret

Nous, Gaston Willems, Premier Adjoint, faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. le Docteur Dupret est maintenu, pour l'an-

née 1937, médecin du Service Municipal de l'Orientation Professionnelle, et ce, aux conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Ecole Baggio.

Ouvrier-instructeur de modèlerie. Léon Vandenberghe

Nous, Gaston Willems, premier adjoint faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le décret ministériel du 29 Septembre 1931 modifié par le décret du 26 Août 1932 ;

Vu les lettres de M. le Ministre de l'Education Nationale (Direction Générale de l'Enseignement Technique) des 2 Juillet et 4 Septembre 1936 ;

Vu le procès-verbal des opérations du concours ouvert le 25 Septembre 1936 pour le recrutement d'un ouvrier-instructeur de modèlerie ;

Vu la lettre de M. le Ministre de l'Education Nationale (Direction Générale de l'Enseignement Technique) en date du 15 Octobre 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Léon Vandenberghe, né à Lille le 20 Juin 1907, domicilié à Lille, 6 place Déliot, est nommé, à compter du 1er Janvier 1937, ouvrier-instructeur de modèlerie à l'Ecole Baggio,

Article 2. — La nomination de M. Vandenberghe ne deviendra définitive qu'après production d'un certificat d'un médecin assermenté attestant qu'il n'est atteint d'aucune affection contagieuse, ou infirmité lui interdisant les fonctions d'enseignement.

Article 3. — M. Vandenberghe sera rétribué suivant le taux fixé par la décision ministérielle du 4 Septembre 1936, soit 40 francs par jour ouvrable, payable moitié par l'Etat, moitié par la Ville.

Article 4. — La part des émoluments à la charge de la Ville sera mandatée mensuellement, ainsi que procédera l'Etat pour la part lui incombant.

Article 5. — En ce qui concerne les versements à effectuer au titre des Assurances Sociales, le salaire de M. Vandenberghe étant payé à frais communs, il y aura lieu de les imputer, par moitié, sur la fraction des émoluments qui incombe à chacune des deux parties intéressées.

Article 6. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 16 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Inspection médicale scolaire.

Médecins pour 1937

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés aux conditions fixées par nos

arrêtés antérieurs, médecins chargés de l'Inspection Médicale Scolaire, pour l'année 1937 :

MM. les docteurs Looten,	1re	circonscription.
Crépin,	2me	»
Dubois,	3me	»
Wannebroucq,	4me	»
Sonneville,	5me	»
Dupire,	6me	»

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Ecole Rollin.
Cours d'anglais. Professeur. Jean Leclercq

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. l'inspecteur primaire ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Jean Leclercq, instituteur adjoint à l'école Rollin, rue du Marché, sera chargé, à partir du 1er Janvier 1937, du cours d'anglais de cette école, en remplacement de M. Campagne, décédé.

Article 2. — M. Leclercq recevra une indemnité annuelle de douze cents francs, non soumise à retenue.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 30 Décembre 1936.

Le Maire de Lille,

C. SAINT-VENANT.

ŒUVRES DIVERSES. — Caisse de Chômage. Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille. Mandatement

---

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 1931, approuvée par M. le Préfet le 11 Mars suivant, fixant à 33 % la participation de la Ville dans les secours alloués par les Caisses syndicales agréées, aux chômeurs partiels ;

Vu la délibération du même jour agréant les Caisses de Chômage : 1° du Syndicat Textile ; 2° du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics ;

Arrêtons :

Article 1. — Un mandat de paiement de Frs : 1.524,60, sera délivré au nom de M. Verheeke, Trésorier de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille, pour le mois de Novembre 1936.

Cette subvention représente 33 % du montant des secours accordés pendant cette période, soit 924 journées à 5 frs l'une = 4.620 francs.

Article 2. — M. le Receveur Municipal et M. le Directeur du Service des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

ŒUVRES DIVERSES. — Crèche Municipale de Fives.

Médecin pour 1937. Maintien. Docteur Desquène

Nous, Gaston Willems, Premier Adjoint, faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. le Docteur Desquène est maintenu pour l'année 1937, médecin de la Crèche Municipale de Fives, et ce, dans les conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

ŒUVRES DIVERSES. — Crèche Municipale de Moulins-Lille

Médecin. Maintien. Docteur Gosselin

Nous, Gaston Willems, Premier Adjoint, faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. le Docteur Gosselin est maintenu, pour l'année 1937. médecin de la Crèche Municipale de la place Déliot, et ce, dans les conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

FINANCES. — Recettes. Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi. Virement

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la circulaire de M. le Directeur de la Comptabilité Publique en date du 24 Juin 1929 relative aux dommages de guerre revenant aux départements, communes et établissements de bienfaisance ;

Considérant que les sommes encaissées par le Receveur Municipal, parmi les services hors-budget, constituent des remboursements d'avances faites sur les ressources budgétaires de la Ville de Lille ;

Arrêtons :

Article 1. — La recette suivante effectuée au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnités de dommages de guerre soumises à remploi » sera transportée aux Services budgétaires de l'exercice 1936, art. 28 des Recettes extraordinaires.

RECETTE DU 17 DECEMBRE 1936

Titre amortissable en 10 ans n° 2.017.041

Semestrialité du 16 Décembre 1936 ..... 206.499,60

Article 2. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 19 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

FINANCES. — Dépenses. Régisseurs. Nominations

Nous, Gaston Willems, Premier Adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 153 ;

Vu l'instruction générale des finances du 20 Juin 1859, article 993 ;

Arrêtons :

Article 1. — Sont nommés régisseurs de dépenses pour l'année 1937 :

M. Villette, chef de bureau à la Recette Municipale, pour le paiement des achats faits au comptant et des menues dépenses du service ; une somme de 300 frs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Villette sera remplacé par M. Vasseux, commis à la Recette Municipale.

M. Delerue, Commis à la 5me Direction, pour le paiement des achats faits au comptant et des menues dépenses du service municipal de salubrité ; une somme de 500 frs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Delerue sera remplacé par M. Mahieu, commis à la même direction.

M. Dehaudt, Directeur de l'école régionale d'architecture, pour le paiement des achats faits au comptant et des menues dépenses de l'école ; une somme de 500 frs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Dehaudt sera remplacé par M. Carbonnier, secrétaire de l'école.

M. Ryckebusch, commis principal à la 1re Direction, pour le paiement au comptant des dépenses occasionnées par les fêtes organisées soit par la Municipalité soit par les comités subventionnés par la Ville ; une somme égale au montant approximatif des dépenses sera mise à sa disposition.

Mlle Fauche, Directrice de l'école pratique de jeunes filles, pour le paiement des achats au comptant et des menues dépenses de l'école ; une somme de 500 frs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, Mlle Fauche sera remplacée par Mme Carpentier, secrétaire de l'école.

M. Mallet-Stévens, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, pour le paiement des salaires des modèles vivants et de la femme de service, ainsi que des menues dépenses de l'école ; une somme de 1.500 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Mallet-Stévens sera remplacé par M. Carbonnier, censeur de l'école.

M. Manier, Régisseur Econome du preventorium de Wormhoudt, pour le paiement au comptant des menues dépenses ; une somme de 4.000 frs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Manier sera remplacé par M. Ammeux, chef de culture.

M. Faucompré, Commis principal à la 2me Direction, pour le paiement des salaires des ouvriers du service des travaux ; une somme égale au montant des rôles de journées sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Faucompré sera remplacé par M. Rafy, commis principal à la même direction.

M. Lallemant, Commis principal à la 3me Direction, pour le paiement des salaires des ouvriers de la propreté publique ; une somme égale au montant des rôles des journées sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Lallemant sera remplacé par M. Lobry, commis à la même direction.

M. Dhoossche, chef de bureau à la Caisse des Ecoles, pour le paiement des salaires des femmes de service et des employés auxiliaires des cantines scolaires, ainsi que pour le paiement au comptant des dépenses occasionnées par les fêtes organisées ou les voyages faits par le Comité de la Caisse des Ecoles ; une somme égale au montant approximatif des dépenses sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Dhoossche sera remplacé par M. Barbot, commis à la Caisse des Ecoles.

M. Bigot, chef de bureau à la 3me Direction, pour l'affranchissement de la correspondance, le paiement des menus frais, le

règlement des salaires journaliers des employés temporaires, les dépenses destinées à faciliter le mariage des indigents, les frais de transport et frais divers, etc... ; une somme de 15.000 frs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Bigot sera remplacé par M. Gochon, commis principal à la même direction.

Mlle Garemin, chef du Bureau du Contentieux, pour le paiement des menues dépenses occasionnées journellement pour les besoins de son service ; une somme de 300 frs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, Mlle Garemin sera remplacée par M. Tiprez, commis à la 1re Direction.

Mlle Caudmont, agent spécial de l'internat municipal annexé au Lycée Fénelon, pour le paiement des achats faits au comptant et des menues dépenses de l'internat municipal ; une somme de 2.000 frs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, Mlle Caudmont sera remplacée par Mlle Berbeyer, surveillante générale de l'internat.

M. Tallon, chef de bureau à la 4me Direction, pour le paiement des salaires des femmes de service des écoles ; une somme égale au montant des rôles des journées sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Tallon sera remplacé par M. Harvin, commis à la même direction.

M. Théodore, Conservateur des Musées, pour le paiement des menues dépenses ; une somme de 200 frs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence, M. Théodore sera remplacé par M. Rigaux, secrétaire des musées.

M. Duribreux, commis à la deuxième direction, pour le paiement des salaires des ouvriers du service du Démantèlement.

Une somme égale au montant des rôles de journées sera mise à sa disposition. De plus une avance de mille francs lui sera consentie pour lui permettre de payer les ouvriers venant à quitter le chantier dans le courant d'une quinzaine.

En cas d'absence, M. Duribreux sera remplacé par M. Delebecq, dessinateur à la 2me Direction.

MM. Duthilleul, Decottignies, Govart et Basselart, employés

auxiliaires du Service Municipal de Chômage, pour le paiement des secours aux chômeurs.

Une somme égale au montant des secours à payer sera mise à leur disposition.

Article 2. — Les régisseurs sont placés sous la direction et la surveillance de M. le Receveur Municipal.

Article 3. — MM. Dhoossche, Faucompré, Tallon, Duribreux et Lallemant sont tenus de régulariser leur avance à la Recette Municipale dans les cinq jours qui suivent le paiement des salaires. Les fonds nécessaires à ces paiements leur seront remis la veille ou le jour de l'échéance.

MM. Duthilleul, Decottignies, Govart et Basselart devront justifier chaque semaine de l'emploi des fonds qui leur auront été confiés.

MM. Bigot et Duribreux (avance de 1.000 francs) déposeront leurs justifications de dépenses dans le délai maximum de quinze jours et M. Ryckebusch dans le délai maximum d'un mois.

Mlles Fauche, Garemin et Caudmont, MM. Villette, Delerue, Mallet-Stevens, Dehaudt, Manier et Théodore rendront compte de l'emploi de leurs avances à la fin de chaque mois.

Article 4. — Les régisseurs tiendront un livre de caisse sur lesquels ils feront figurer :

En recettes : les avances qui leur ont été consenties ;

En dépenses : tous les paiements effectués, par ordre de date.

Ce livre, ainsi que le numéraire en caisse et les justifications de dépenses à remettre à la Caisse Municipale, devront être présentés à M. le Receveur Municipal et à M. le Chef de la 3me Direction à toute réquisition.

Article 5. — Les régisseurs chargés de régler des salaires se conformeront en tous points aux instructions ministérielles concernant les assurances sociales.

Article 6. — Mlle Caudmont, MM. Manier, Duthilleul, Decottignies, Govart et Basselart ont réalisé un cautionnement de 10.000 francs. Les autres régisseurs sont dispensés de fournir un cautionnement.

Article 7. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Receveur Municipal, M. le Chef de la 3me Direction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 3 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Prix de vente en cheville des viandes

SEMAINE DU 28 NOVEMBRE AU 4 DECEMBRE 1936

Abattoirs

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,50 ; Vache : 8,65, 6,25 ; Taureau : 7,25, 6,50 ; Veau : 11,00, 10,50 ; Mouton : 12,75 ; Brebis : 2me qualité : 9,25, 3me qualité : 6,75 ; Porc : 9,25 ; Truie : 6,75. Bœuf cours extrême : 7,25, 9,00.

Halles et Marchés

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,00, 5,25, 3,75 ; Bœuf cours extrême : 8,50 ; Vache : 8,00, 5,25, 3,75 ; Taureau : 6,50, 5,00, 3,50 ; Veau : 10,00 7,00, 3,75 ; Mouton : 10,75, 7,00, 6,00 ; Mouton hollandais : 10,00 ; Porc : 9,25, 7,00, 4,00.

SEMAINE DU 5 AU 11 DECEMBRE 1936

Abattoirs

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,75 ; Vache : 8,75, 6,75 ; Taureau : 7,25, 6,50 ; Veau : 12,25, 10,75 ; Mouton du pays : 12,75 ; Brebis : 9,75 ; Porc : 9,50 ; Truie : 6,75.

Halles et Marchés

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,25, 5,25, 3,75 ; Vache : 8,25, 5,25, 3,75 ; Taureau : 6,75, 5,00, 3,50 ; Veau : 11,00, 7,00, 3,75 ; Mouton : 12,00, 7,00, 6,00 ; Mouton Hollandais : 13,00 ; Porc : 9,25, 7,00, 4.00.

SEMAINE DU 12 AU 18 DECEMBRE 1936

Abattoirs

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 9,00, cours extrême : 8,25 et 10,00 ; Vache : 9,25, 6,75 ; Taureau : 7,75, 6,50 ; Veau : 12,75, 10,75 ; Mouton du pays : 12,25 ; Brebis : 9,25 ; Porc : 9,50 ; Truie : 6,75.

Halles et Marchés

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,50, 6,00, 4,00, cours extrême : 9,50 ; Vache : 8,50, 6,00, 4,00 ; Taureau : 7,00, 5,50, 4,00 ; Veau : 11,50, 7,25, 4,00 ; Mouton : 11,00, 7,00, 6,00 ; Mouton Hollandais : 13,00 ; Porc : 9,50, 7,25, 4,50.

SEMAINE DU 19 AU 25 DECEMBRE 1936

Abattoirs

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 9,15 ; Vache : 9,15 ; Taureau : 7,75, 6,75 ; Veau : 13,50, 11,50 ; Mouton du pays : 13,00 ; Brebis : 9,25 ; Porc : 10,00.

Halles et Marchés

1re, 2me, 3me qualités, au kilog (octroi compris).

Bœuf : 8,50, 6,00, 4,00 ; Vache : 8,50, 6,00, 4,00 ; Taureau : 7,25, 5,50, 4,00 ; Veau : 12,00, 7,25, 4,00 ; Mouton : 11,50, 7,00, 6,00 ; Porc : 9,75, 7,25, 4,50.

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS. — Statistique du prix des denrées

SEMAINE DU 28 NOVEMBRE AU 4 DECEMBRE 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	4.20	2.25	1.75	8.00	5.25	3.75	Roosbeef	23.00	20.00	16.00
							Entre-côte	20.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Cite à la noix	13.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	10.00	5.00	3.00
Veau...	4.25	3.50	1.80	10.00	7.00	3.75	Rouelle	20.00	17.00	14.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton	5.25	3.75	2.75	10.75	7.00	6.00	Gigot et filet	22.00	20.00	16.00
							Côtelettes.....	22.00	18.00	14.00
							Ragoût	10.00	8.00	5.00
Porc...	6.75	4.25	3.00	9.25	7.00	4.00	Jambon frais et filet	18.00	15.00	10.00
							Côtelettes	16.00	13.00	8.00
							Poitrine	14.00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.50 à 10.50				11.50 à 12.50		
Poulets	9.00 à 12.00			13.00 à 14.00				15.00 à 16.00		
Lapins.	6.00 à 7.00			10.00 à 10.50				12.00 à 12.50		

Bœuf cours extrême..... fr. 8.50
Mouton hollandais, cours extrême : 12.00

SEMAINE DU 5 AU 11 DECEMBRE 1936

VIANDE DE BOUCHERIE ET VOLAILLE

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	4.25	2.25	1.75	8.25	5.00	3.75	Roosbeef	25 00	20.00	16.00
							Entre-côte... ..	20.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Cite à la noix	13.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	10.00	5 00	3.00
Veau...	4.35	3.50	1.80	11.00	7.00	3.75	Rouelle...	20.00	17 00	14.00
							Côte	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12 00	10.00
Mouton	5.50	3.75	2.75	12.00	7.00	6.00	Gigot et filet .. .	22.00	20.00	16.00
							Côtelettes	22.00	18.00	14.00
							Ragoût	10.00	8.00	5.00
Porc...	6.75	4.25	3.00	9.25	7.00	4.00	Jambon frais et filet....	18.00	15.00	10.00
							Côtelettes	16.00	13.00	8.00
							Poitrine	14.00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.50 à 10.50				11.50 à 12.50		
Poulets	9.00 à 12.00			13.00 à 14.00				15.00 à 16.00		
Lapins.	6.00 à 7.00			10.00 à 10.50				12.00 à 12.50		

Bœuf : Cours extrême 9.00
Mouton hollandais, cours extrême 13.00

SEMAINE DU 12 AU 18 DECEMBRE 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1er	2e	3e		1re	2e	3e
Bœuf..	4.30	2.30	1.80	8.50	6.00	4.00	Roosbeef	25.00	21.00	16.00
							Entre-côte	20.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	13.00	9.00	7.00
							Pot-au-feu { Croisure...	10.00	5.00	3.00
Veau...	4.40	3.60	1.85	11.50	7.25	4.00	Rouelle	20.00	17.00	14.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette.....	14.00	12.00	10.00
Mouton	5.40	3.75	2.75	11.00	7.00	6.00	Gigot et filet....	22.00	20.00	16.00
							Côtelettes..	22.00	18.00	14.00
							Ragoût	10.00	8.00	5.00
Porc...	6.80	4.30	3.10	9.50	7.25	4.50	Jambon frais et filet....	18.00	15.00	10.00
							Côtelettes	16.00	13.00	8.00
							Poitrine	14 00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.50 à 10.50				12.00 à 13.00		
Poulets	9.00 à 12.00			13.00 à 14.00				15.00 à 17.00		
Lapins.	6.00 à 7.25			10.00 à 10.50				12.00 à 13.00		

Bœuf : Cours Extrême 9.50

SEMAINE DU 19 AU 25 DECEMBRE 1936

Viande de Boucherie et Volaille

Animaux entiers

Espèces	Sur Pied			Abattus			Cours à la consommation	Au kilog.		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e		1er	2	3
Bœuf..	4.40	2.20	1.80	8.50	5.25	4.00	Roosbeef...	26.00	20.00	16 00
							Entre-côte	20.00	15.00	12.00
							Pot-au-feu { Gite à la noix	13.00	9.00	7 00
							Pot-au-feu { Croisure...	7.50	5 50	3.00
Veau...	4.50	3.60	1.85	12.00	7.25	4 00	Rouelle..... ...	20.00	17.00	14.00
							Côte.....	20.00	17.00	14.00
							Blanquette	14.00	12.00	10.00
Mouton	5.50	4.75	2.75	11.50	7.00	6.00	Gigot et filet....	22.00	20.00	16.00
							Côtelettes	22.00	18.00	14.00
							Ragoût.....	10.00	8.00	5.00
Porc...	6.85	4.30	3.10	9 75	7.25	4.50	Jambon frais et filet	18.00	15.00	10.00
							Côtelettes	16.00	13 00	8.00
							Poitrine	14.00	10.00	6.00
Poules.	6.00 à 7.00			9.50 à 10.50				12.00 à 13.00		
Poulets	9.00 à 12.00			13.00 à 14.00				15.00 à 17.00		
Lapins.	6.00 à 7.25			10.50 à 11.00				12.00 à 13.00		

Bœuf ; Cours extrême 9.50

SEMAINE DU 28 NOVEMBRE AU 4 DECEMBRE 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.00 à 3.50	2.00 à 7.00
Rougets	1.00 à 3.50	2.00 à 7.00
Merlans	1.00 à 3.00	2.00 à 6.00
Maquereaux	1.50 à 4 00	3.00 à 8.00
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches	4.00 à 6.00	8.00 à 12.00
Plouses		
Anguilles	4.00 à 5.00	8.00 à 10.00
Limandes	2.00 à 3.00	4.00 à 6 00
Harengs	0.10 à 0.30	0.25 à 0.60
Soles	9.00 à 11.00	18.00 à 22.00
Plies	1.00 à 3.00	2.00 à 6 00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 5 AU 11 DECEMBRE 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	2.00 à 4.00	4.00 à 8.00
Rougets	2.00 à 3.50	4.00 à 7.00
Merlans	2.00 à 4 00	4.00 à 8.00
Maquereaux	3 00 à 5 50	6.00 à 11.00
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches	5.50 à 6.00	11.00 à 12.00
Plouses		
Anguilles	3 00 à 4 50	6.00 à 9.00
Limandes	1.50 à 3.00	3.00 à 6.00
Harengs	0 20 à 0.30	0.25 à 0.60
Soles	11.00 à 14.00	20.00 à 25.00
Plies	1.50 à 4.00	3.00 à 8.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 12 AU 18 DECEMBRE 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.00 à 3.50	2.00 à 7.00
Rougets	1 00 à 2 50	2.00 à 5.00
Merlans	1 00 à 3.50	2 00 à 7.00
Maquereaux	2.00 à 3 50	4.00 à 7.00
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches	3.00 à 6 00	6.00 à 12.00
Plouses		
Anguilles	3.50 à 9 50	7.00 à 15.00
Limandes	1.00 à 3.00	2.00 à 6.00
Harengs	0 10 à 0.30	0.25 à 0.60
Soles		
Plies	1.00 à 4.00	2.00 à 8.00
Dorades		
Congres		

SEMAINE DU 19 AU 25 DECEMBRE 1936

Poissons

POISSONS	GROS	DÉTAIL
Raies	1.00 à 3.50	3.00 à 7.00
Rougets	1.00 à 2.50	3.00 à 6.00
Merlans	1.00 à 3.00	3.00 à 6.00
Maquereaux		
Chiens de mer		
Cabillauds		
Merluches	2.00 à 3.00	5.00 à 7.00
Plouses		
Anguilles	3.00 à 6.00	8.00 à 10.00
Limandes		
Harengs	0.05 à 0.30	0.15 à 0.40
Soles		
Plies		
Dorades		
Congres		

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 5 Décembre 1936

Poisson vendu au Minck

Soles	9,00	à 11,00	le kilo
Raies	1,00	à 2,50	le kilo
Rougets	1,00	à 2,50	le kilo
Merlans	1,00	à 2,50	le kilo
Merluches	4,00	à 5,00	le kilo
Plies	1,00	à 3,00	le kilo
Maquereaux	1,00	à 3,00	le kilo
Harengs	0,10	à 0,30	pièce

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 19 décembre 1936

Poisson vendu au Minck

Harengs frais	0,10	à 0,25	pièce
Raies	1,00	à 3,00	le kilo
Maquereaux	2,00	à 3,00	le kilo
Plies	1,00	à 4,00	le kilo
Merlans	1,00	à 3,00	le kilo
Limandes	1,00	à 3,00	le kilo
Rougets	1,00	à 2,00	le kilo
Merluches	3,50	à 5,00	le kilo

HALLES CENTRALES

Cours moyen des ventes en gros à la date du 26 Décembre 1936

Poisson vendu au Minck

Harengs frais	0,05	à 0,15	pièce
Anguilles	3,00	à 5,00	le kilo
Raies	1,00	à 2,00	le kilo
Merlans	0,50	à 1,50	le kilo
Rougets	1,00	à 2,00	le kilo
Merluches	2,00	à 3,00	le kilo

ALIMENTATION. — Magasins Généraux. Rue de Trévise 26 bis

Autorisation. S. A. des Magasins Généraux de l'Industrie Textile

Le Préfet du Département du Nord,

Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la demande en date du 14 novembre 1936 par laquelle la Société Anonyme des Magasins généraux de l'Industrie textile sollicite l'autorisation d'installer et d'exploiter une nouvelle annexe dans ses magasins généraux situés à Lille, rue de Trévise, 26 bis ;

Vu à l'appui de la demande le plan de l'annexe projetée et le plan indiquant l'emplacement du bâtiment susvisé ;

Vu l'avis de la Chambre de Commerce de Lille en date du 5 décembre 1936 ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions Indirectes de Lille en date du 27 novembre 1936 ;

Vu l'avis de M. le Directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, à Lille, en date du 23 Novembre 1936 ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Douanes à Lille, en date du 4 décembre 1936 ;

Vu les lois des 22 mai 1858 et 31 août 1870 ;

Vu les décrets des 12 mars 1859 et 21 avril 1888 ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'augmenter le cautionnement versé par la Société permissionnaire en garantie de sa gestion des magasins généraux actuels ;

Arrêtons :

Article 1. — La Société Anonyme des Magasins généraux de l'Industrie textile est autorisée à employer comme annexe de ses magasins généraux les locaux qui figurent au plan annexé au présent arrêté et sis à Lille, rue de Trévise, 26 bis.

Article 2. — La Société permissionnaire fera son affaire personnelle de toutes les contestations pouvant s'élever au su-

jet des locaux qu'elle tient en location sans que l'Administration puisse être aucunement recherchée ou inquiétée à cet égard.

Article 3. — La Société concessionnaire sera tenue de produire des états mensuels des marchandises dans les magasins généraux et annexes dont il s'agit.

Article 4. — M. le Secrétaire Général du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, à M. le Maire de Lille, à M. le Directeur des Douanes à Lille, à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille et à M. le Directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, à Lille.

Lille, le 15 Décembre 1936.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général Délégué :

GAZAGNE.

HYGIÈNE. — Service de la prophylaxie antivénérienne. Année 1937. Assistantes médicales. Maintien. Mmes Vandorpe et Becourt-Baert

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint faisant fonctions de Maire en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Mesdames Vandorpe et Bécourt-Baert sont maintenues, pour l'année 1937, dans les fonctions d'assistantes médicales du service de prophylaxie antivénérienne, dans les conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

HYGIENE. — Service de la prophylaxie antivénérienne. Année 1937. Médecins. Maintien. Docteurs Vanhaecke et Cornille

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — MM. les Docteurs Vanhaecke et Cornille sont maintenus dans leurs fonctions de médecins chargés du Service de prophylaxie antivénérienne, pour l'année 1937 et ce, aux conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

HYGIENE. — Statistique sanitaire du mois de Décembre 1936

I. — Renseignements démographiques

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune placés *dans* la commune
		Légitimes	Illégitimes	Total	Légitimes	Illégitimes	Total		PLACÉS *hors* de la commune	PLACÉS *dans* la commune	
170	14	343	48	371	10	2	12	292	2	12	3

II. — Répartition des décès par cause et par age (mort-nés non comptés)

(Ce tableau doit comprendre *tous les décès sans exception survenus sur le territoire de la commune*)

NUMÉROS d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS (Nomenclature internationale)	MOINS de 1 AN	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde ou paratyphoïde (Typhus abdominal)	»	»	»	»	»	»
2	Typhus exanthematique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et Cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	1	»	»	»	»	1
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	»	»	»	»	»	»
8	Diphtérie et Croup	1	2	»	»	»	3
9	Grippe	»	»	»	»	2	2
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Entérite cholériforme	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	2	8	8	7	25
14	Tuberculose des méninges ou du système nerveux central	1	2	»	»	»	3
15	Autres Tuberculoses	»	»	»	»	»	»
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	3	19	11	33
17	Méningite simple	»	»	1	1	»	2
18	Hémorragie et Ramollissement du cerveau	»	1	»	2	18	21
19	Maladies du cœur (non compris angine de poitrine)	1	»	»	7	34	42
20	Bronchite aiguë (y compris les bronchites sans épithète de moins de 5 ans)	»	»	»	»	»	»
21	Bronchite chronique (y compris les bronchites sans épithète de 5 ans et plus)	»	»	»	»	1	1
22	Pneumonie	»	»	»	»	3	3
23	Autres Affections de l'appareil respiratoire (Phtisie exceptée)	2	1	2	9	15	29
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	1	»	1	2
25	*Diarrhée et Entérite (Au-dessous de deux ans)*	5	»	»	»	»	5
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	»
27	Hernie, Obstruction intestinale	»	»	»	2	1	3
28	Cirrhose du foie	»	»	»	1	2	3
29	Néphrite aiguë ou chronique	»	»	1	5	7	13
30	Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres Accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	1	»	»	1
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	4	»	»	»	»	4
34	Sénilité	»	»	»	»	12	12
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	1	2	3	6
36	Suicide	»	»	1	2	»	3
37	Autres Maladies	3	5	6	22	19	55
38	Maladie inconnue ou mal définie	1	»	4	4	11	20
	Totaux	19	13	29	84	147	292

POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Divagation des chiens. Interdiction

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 21 Juin 1898 et le décret du 6 octobre 1904 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la dite loi ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 Avril 1903 interdisant la divagation des chiens dans toute l'étendue du département du Nord ;

Vu notre arrêté en date du 22 Octobre 1936 prescrivant en son article 1er que tous les chiens circulant sur la voie publique seront muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de la publication dudit arrêté ;

Vu notre arrêté du 23 Novembre 1936 prorogeant au 15 Janvier 1937 la durée de la mesure prise ;

Considérant qu'un chien enragé a de nouveau été signalé le 22 Décembre 1936 sur le territoire de la Ville de Lille et que par suite, des dispositions doivent être prises pour réglementer pendant une nouvelle durée de deux mois au moins, les conditions dans lesquelles les chiens pourront être autorisés à circuler dans notre Ville ;

Arrêtons :

Article 1. — Nos arrêtés des 23 Octobre et 23 Novembre 1936 réglementant les conditions dans lesquelles les chiens peuvent être autorisés à circuler dans la Ville sont prorogés jusqu'au 1er Mars 1937.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie, M. le Commissaire Central de Police et M. le Directeur de l'Abattoir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Décembre 1936.

Pour le Maire de Lille,
L'Ajoint délégué :
D. CORDONNIER.

POLICE DE LA VOIE PUBLIQUE. — Taxis de louage. Livret de chauffeur. Retrait. Elie Rouffiandise

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le Code des Arrêtés Municipaux, notamment les articles 179 à 181 ;

Considérant que le chauffeur de taxis Elie Rouffiandise, demeurant à Bourghelles (Nord), a fait l'objet de diverses contraventions pour abandon de voiture, refus de conduire un voyageur, majoration de tarif ;

Vu la décision prise par la Commission de Discipline des Chauffeurs de Taxis au cours de sa réunion du 27 Août 1936 ;

Vu les décisions prises par le Conseil d'Administration les 21 Septembre 1936 et 14 Décembre 1936 ;

Arrêtons :

Article 1. — Le livret de chauffeur permettant à Elie Rouffiandise, demeurant à Bourghelles — Nord —, de conduire un taxi de louage sur le territoire de Lille, lui est retiré.

Cette mesure prendra effet à compter du 1er Janvier 1937.

Dans ces conditions, ce chauffeur devra faire parvenir le sus dit livret à M. le Commissaire Central de Police le 31 Décembre 1936 au plus tard.

Article 2. — En application des dispositions de l'article 173 § 1 du Code des Arrêtés Municipaux, lequel stipule que les entrepreneurs de taxis doivent faire élection de domicile à Lille, au cas où leur principal établissement serait situé en dehors du territoire de cette ville, la notification du présent arrêté sera effectuée par les soins de M. le Commissaire Central de Police.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 28 Décembre 1936.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué :

P. DEHOVE.

SERVICES MUNICIPAUX. — Médecin inspecteur pour 1937. Maintien. Docteur Israël

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. le Docteur Israël est maintenu, pour l'année 1937, médecin-inspecteur des Services Municipaux et ce, aux conditions fixées par nos arrêtés antérieurs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel. Complément d'ajustement

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu notre arrêté du 7 Octobre, approuvé par M. le Préfet le 16 Décembre 1936, portant réajustement des traitements des fonctionnaires municipaux titulaires ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 Août 1926 fixant le complément d'ajustement des fonctionnaires municipaux dont le traitement de base est inférieur à 9.000 francs ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Les fonctionnaires municipaux dont le traitement de base est inférieur à 9.000 francs recevront un complément d'ajustement calculé conformément aux dispositions de notre délibération sus-visée, et proportionnel à leur traitement fixe, soit 40 %.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1er Octobre 1936.

Hôtel de Ville le 19 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — Secrétariat Général.

Nomination. Victor Hochepied

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Victor Hochepied, maître de nage à l'établissement de Bains du boulevard de la Liberté, est nommé concierge de l'Hôtel de Ville, en remplacement de M. Choain, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — M. Hochepied est versé dans la 3me classe de son emploi, au traitement annuel de 10.200 francs ; le point de départ de l'ancienneté dans la classe étant fixé au 1er Mai 1934 ; pour les avantages en nature dont il bénéficie, M. Hochepied effectuera des versements à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse sur la base de 2.040 francs.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 1er Janvier 1937.

Hôtel de Ville le 4 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — 1re Direction. Mutation.

Jean Lucidarme

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Jean Lucidarme, commis au 2me bureau de la 3me Direction, est muté, pour raisons de service, à la 1re Direction, bureau de l'Etat-Civil.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 15 Décembre 1936.

Hôtel de Ville le 10 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — 2e Direction. Congé sans solde.

Gontran Dehaynin

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu la demande présentée par M. Gontran Dehaynin, commis au 7me bureau de la 2me Direction ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Un congé de trois mois, sans solde est accordé pour convenances personnelles, à M. Gontran Dehaynin, commis au 7me bureau de la 2me Direction.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 10 Décembre 1936.

Hôtel de Ville le 5 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — Toutes Directions. Promotions

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Le tableau d'avancement du personnel municipal est fixé comme suit, pour le mois de Décembre 1936 :

NOM	EMPLOI	CLASSE	TRAITEMENT	AVANTAGES EN NATURE	ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE
		3me Direction			
M. COUSIN	Directeur des Entrepôts.	1re	17.000	3.400	1er décembre 1936
		4me Direction			
M. DESQUIENS	Professeur de Gymnastique.	2me	10.700		1er décembre 1936

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — 3e Direction. Mutation.
Marcel Dubreucq

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Marcel Dubreucq, commis principal affecté à la 1re Direction, bureau de l'Etat-Civil, est muté, sur sa demande, au 2me bureau de la 3me Direction.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 15 Décembre 1936.

Hôtel de Ville le 10 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4e Direction. Salaire. Mme Goval

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire mensuel de Mme Goval, concierge du Groupe scolaire Léon Trulin-Albert Samain, est porté à 530 francs.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1er Octobre 1936.

Hôtel de Ville le 19 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4e Direction. Indemnité. De Coene

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu notre arrêté en date du 12 Décembre 1930 fixant les indemnités à allouer au personnel administratif de l'Ecole des Beaux-Arts, pour services spéciaux rendus à l'Ecole Régionale d'Architecture ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Une indemnité annuelle de 250 francs est allouée à M. De Coene, concierge à l'école des Beaux-Arts, pour les services spéciaux qu'il est appelé à effectuer à l'Ecole Régionale d'Architecture.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1er Septembre 1936.

Hôtel de Ville le 16 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — 4e Direction. Indemnité. Nef

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu notre arrêté en date du 12 Décembre 1930 fixant les in-

demnités à allouer au personnel administratif de l'Ecole des Beaux-Arts, pour services spéciaux rendus à l'Ecole Régionale d'Architecture ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — L'indemnité allouée à M. Nef, surveillant, est portée à 500 francs par an à compter du 1er Septembre 1936.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 17 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — 5e Direction. Concours pour l'emploi de maître de nage aux Bains Municipaux. Programme

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — Un concours pour l'emploi de maître de nage cabinier à l'établissement de bains municipaux du boulevard de la Liberté aura lieu au dit établissement le dimanche 7 Février 1937, à onze heures trente.

ARTICLE 2. — Les épreuves du concours comprendront :

1° Nage en vitesse sur un parcours de 50 mètres ;

Coefficient 1

2° Exercices de sauvetage : *a*) en plongée directe à 10 mètres du point de coulage d'un mannequin ; *b*) en plongeon dit de canard ;

Coefficient 3

3° Parcours sous l'eau ;

Coefficient 2

4° Démonstration en style de diverses nages ;

Coefficient 1

5° Conduite d'une leçon collective de natation en utilisant les appareils installés aux bains municipaux du boulevard de la Liberté pour l'enseignement de la natation aux enfants des écoles publiques ;

Coefficient 1

6° Secours à apporter à un noyé en attendant l'arrivée d'un médecin ;

Coefficient 1

Les épreuves seront cotées sur 20. Pour être déclarés admissibles, les candidats devront avoir obtenu un minimum de 120 points, toute note égale à zéro étant éliminatoire.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 22 Décembre 1936.

Le Maire de Lille,

C. SAINT-VENANT.

SERVICES MUNICIPAUX. — Police. Titularisations.

Emile Dachet et Gaston Boulinguier

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 103 ;

Vu le Statut du Personnel de la Police ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — MM. Emile Dachet et Gaston Boulinguier, inspecteurs stagiaires au service de la Sûreté, sont titularisés dans leur emploi.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 1er Janvier 1937.

Hôtel de Ville le 22 Décembre 1936.

Le Maire de Lille,

C. SAINT-VENANT.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination.

Pierre Boursin

Le Préfet du Nord, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 26 Octobre 1936 en vue de nomination dans le personnel de l'octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions indirectes de Lille en date du 16 Novembre 1936 ;

Arrête :

Article 1. — M. Boursin Pierre est nommé Préposé de l'Octroi de Lille en remplacement de M. Brasselet, admis à la retraite.

Article 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille.

Lille le 8 Décembre 1936.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général Délégué,

GAZAGNE.

SERVICES MUNICIPAUX. — Octroi. Nomination.

Paul Brienne

Le Préfet du Nord, Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 28 Avril 1816, l'ordonnance du 8 Décembre 1814 et les décrets des 25 Mars 1852 et 13 Avril 1861 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 8 Juin 1897 ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille en date du 26 Octobre 1936 en vue de nomination dans le personnel de l'octroi ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Contributions indirectes de Lille en date du 16 Novembre 1936 ;

Arrête :

Article 1. — M. Brienne Paul est nommé Préposé de l'Octroi de Lille, en remplacement de M. Duwer, admis à la retraite.

Article 2. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Lille.

Lille le 8 Décembre 1936.

Pour le Préfet du Nord,

Le Secrétaire Général Délégué,

GAZAGNE.

SERVICES MUNICIPAUX. — Sapeurs-Pompiers. Promotion.

Marcel Remy

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1. — M. Marcel Remy, sapeur de 3me classe, est promu à la 2me classe de son emploi, au traitement annuel de 12.000 francs, à compter du 1er Décembre 1936.

ARTICLE 2. — Pour les avantages en nature dont il bénéficie, M. Rémy effectuera des versements à la Caisse des Retraites sur la base de 2.400 francs par an à compter du 1er Décembre 1936.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 10 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — Personnel Ouvrier. Nomination.

Henri Vande Put

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel Ouvrier ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Henri Vande Put, ouvrier manœuvre au Cimetière de l'Est, est nommé, à partir du 1er Janvier 1937, ouvrier fossoyeur stagiaire au Cimetière du Sud, en remplacement de M. Rassel, retraité.

Article 2. — M. Vande Put est versé dans la 5me classe de son emploi, au traitement annuel de 9.000 francs ; il est autorisé à effectuer des versements à la Caisse des Retraites des Fonctionnaires Municipaux, à partir du 1er Janvier 1937 ; toutefois, sa titularisation n'interviendra qu'à l'expiration d'un stage minimum de six mois, et dans les conditions prévues au Statut du personnel municipal.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 18 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — Coursier. Nomination. Emile Robache

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 29 Juillet 1936, fixant le salaire des agents mineurs du cadre secondaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Emile Robache, né à Viesly le 2 Mai 1918, est nommé coursier affecté au service des Finances.

Article 2. — M. Robache recevra un salaire mensuel de 615 francs.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 10 Novembre 1936.

Hôtel de Ville le 4 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — Aide électricien. Salaire.

Vagner

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté du 29 Juillet 1936 fixant le salaire des agents du cadre secondaire, embauchés avant leur majorité ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire de M. Vagner, aide-électricien, est porté à 560 francs par mois.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1er Septembre 1936.

Hôtel de Ville le 9 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cadre secondaire. Chômage. Statut. Modification

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 26 Décembre 1935, modifié par notre arrêté du 29 Juillet 1936, instituant le Statut du personnel du cadre secondaire affecté au Service Municipal de Chômage ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — L'article 7 de notre arrêté du 26 Décembre 1935 est modifié comme suit :

« Les agents chargés d'effectuer le paiement des secours aux chômeurs recevront, à la fin de chaque mois, en supplément de leur salaire, une indemnité forfaitaire de cent cinquante frs ».

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à partir du 1er Janvier 1937.

Hôtel de Ville le 9 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — Cimetière de l'Est. Manœuvre. Nomination. De Ceuleneer

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel du Cadre Secondaire ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — M. Victor De Ceuleneer, né à Lille le 16 Juin 1898, ouvrier affecté au service du Démantèlement, est nommé manœuvre au Cimetière de l'Est, en remplacement de M. Vande Put, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — M. De Ceuleneer recevra un salaire mensuel de 895 francs.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à partir du 1er Janvier 1937.

Hôtel de Ville le 16 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

SERVICES MUNICIPAUX. — Femme de service. Salaire.

Mme Georgine Vanrenterghem

Nous, Gaston Willems, Premier adjoint, faisant fonctions de Maire, en remplacement de M. Roger Salengro, décédé,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut du Personnel du Cadre Secondaire ;

Vu notre arrêté en date du 30 Juillet 1936 fixant le salaire des femmes de service chargées de l'entretien des Bâtiments Communaux ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Le salaire de Mme Georgine Vanrenterghem, femme de service affectée au Conservatoire de Musique, est fixé à 300 francs par mois pour 4 heures de service par jour.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à partir du 1er Janvier 1937.

Hôtel de Ville le 19 Décembre 1936.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire,

G. WILLEMS.

CAISSE DES RETRAITES. — Retenue pour avantages en nature. Mme Goval

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux ;

Vu notre arrêté en date du 19 Décembre 1936 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Mairie ;

Arrêtons :

Article 1. — Pour les avantages en nature dont elle bénéficie, Mme Goval, concierge du Groupe Scolaire Léon Trulin-Albert Samain, effectuera des versements à la Caisse des Retraites sur la base de 106 francs par mois à compter du 1er Octobre 1936.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 24 Décembre 1936.

Le Maire de Lille,

C. SAINT-VENANT.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SERVICES MUNICIPAUX

Etat du Personnel

au 31 Juillet 1936

Les noms suivis du signe (*) sont ceux des auxiliaires permanents payés au mois ; ils ne versent pas à la Caisse des Retraites.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL						
Planque	Secrétaire général	N. C.	1er janvier 1920	1930	1er janvier 1930	60.000
Martin	Secrét. général adjoint	1re cl.	1er avril 1911	1935	1er janvier 1935	40.000
Lemaire (Mme)	Dame employée princ.	3me cl.	30 mai 1918	1934	1er avril 1934	14.000
Quin (Mme)	Dame employée princ.	4me cl.	12 octobre 1918	1935	1er juillet 1935	13.000
Legrand (Mme)	Dame employée princ.	4me cl.	10 septembre 1923	1935	16 septemb. 1935	13.000
Leblanc (Mme)	Dame employée	1re cl.	16 mars 1925	1934	16 mars 1934	12.000
Vandenberghe	Garçon de bureau	5me cl.	16 novembre 1932	1933	16 novemb. 1933	9.400
Duez	Cons. jurid. de la Ville	N. C.	1er janvier 1923	1932		24.000
Israël	Médecin inspecteur des services municipaux	N. C.	1er janvier 1929	1931	1er janvier 1931	3.600
Dactylographie						
Casin (Mme)	Chef de bureau	2me cl.	1er décembre 1912	1934	1er juillet 1934	22.500
Prez (Mlle)	Dame employée princ.	2me cl.	1er août 1919	1934	1er juillet 1934	15.000
David (Mme)	id.	3me cl.	3 avril 1917	1933	1er octobre 1933	14.000
Flament (Mme)	id.	3me cl.	18 mai 1915	1934	1er avril 1934	14.000
Dégardin Mlle)	id.	3me cl.	1er septembre 1916	1934	1er décemb. 1934	14.000
Florent (Mme)	id.	4me cl.	26 décembre 1918	1935	16 septemb. 1935	13.000
Dujardin (Mme)	id.	4me cl.	12 septembre 1923	1935	16 septemb. 1935	13.000
Dubar (Mme)	id.	4me cl.	1er janvier 1924	1936	1er janvier 1936	13.000
Pierchon (Mme)	id.	4me cl.	17 mars 1924	1936	16 mars 1936	13.000
Lefebvre (Mme)	id.	1re cl.	16 mars 1925	1934	16 mars 1934	12.000
Polaert (Mme)	id.	1re cl.	16 mars 1925	1934	16 mars 1934	12.000
Sergeant (Mme)	id.	1re cl.	23 mars 1925	1934	1er mai 1934	12.000
Lallau (Mme)	id.	2me cl.	1er mai 1929	1934	1er mai 1934	11.000
Sténographe du Conseil Municipal						
Duhayon	Sténographe	1re cl.	1er janvier 1909	1930	1er janvier 1930	2.000
Economat						
Knyht	Econome	1re cl.	1er février 1917	1931	1er janvier 1931	29.500
Fêtes						
Ryckebusch	Commis principal	3me cl.	1er avril 1921	1936	1er avril 1936	14.000
	Chef de service				1er janvier 1934	4.500
Delgery	Indemnité de fonctions Commis	3me cl.	1er février 1935	1936	1er février 1936	10.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE TITULARISATION OU DE	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Contentieux						
Garemin (Mlle)	Chef du Service du Contentieux	2me cl.	23 octobre 1918	1934	1er septemb. 1934	22.500
Sena	Commis principal	2me cl.	28 juillet 1915	1936	1er octobre 1935	15.000
Bocquet	id.	4me cl.	1er octobre 1923	1935	1er octobre 1935	13.000
Tiprez	id.	4me cl.	1er octobre 1923	1935	1er octobre 1935	13.000
Salomé	id.	4me cl.	1er mars 1924	1936	1er mars 1936	13.000
Dubar	Commis	1re cl.	7 novembre 1925	1934	16 novemb. 1934	12.000
Serrurier	id.	2me cl.	1er février 1928	1933	1er février 1933	11.000
Dailly	id.	3me cl.	16 octobre 1931	1932	16 octobre 1932	10.000
Plouy (Mme)	Dame employée	2me cl.	1er juillet 1930	1935	1er juillet 1935	11.000
Gombert (Mlle)	id.	3me cl.	1er février 1935	1936	1er février 1936	10.000
Archives, Courrier						
Duhayon	Chef de bureau	1re cl.	19 octobre 1897	1932	1er août 1932	25.000
Kokelaere	Commis principal	1re cl.	1er octobre 1923	1935	1er octobre 1935	13.000
Hégo	id.	1re cl.	28 février 1924	1936	1er mars 1936	13.000
Rault	Commis	2me cl.	1er septembre 1928	1933	1er septemb. 1933	11.000
Gilbert	id.	3me cl.	1er février 1935	1936	1er février 1936	10.000
Timmermans	Manœuvre	2me cl.	1er octobre 1929	1934	1er octobre 1934	9.600
Choain	Concierge	2me cl.	17 janvier 1917	1935	1er juillet 1935	10.700
Paris Léon	id.	5me cl.	1er mai 1934	1935	1er mai 1935	9.400
Wanaverbecq	Garçon de bureau	5me cl.	1er janvier 1932	1933	1er janvier 1933	9.400
Mensiez	Veilleur de nuit		1er juillet 1933		28,20 par jour	
Deroo	Chauffeur		1er avril 1933		1.000 fr. par mois	
Durut	Coursier		2 juillet 1930		30 fr. par jour	
Gleasterman	id.		9 novembre 1931		30 fr. par jour	
Bonamis	id.		3 janvier 1933		20,85 par jour	
Térin Léon	id.		2 juillet 1934		18,65 par jour	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Premier Bureau						
Libert	Chef de bureau	1re cl.	1er octobre 1910	1933	1er octobre 1933	25.000
Sergeant Léon	Commis	1re cl.	15 janvier 1925	1934	16 janvier 1934	12.000
Meurillon (Mlle)	Dame employée	3me cl.	1er août 1931	1932	1er août 1932	10.000
Pottier (Mlle)	id.	3me cl.	1er février 1935	1936	1er février 1936	10.000
Delcroix (Mlle)	id.	3me cl.	1er avril 1935	1936	1er avril 1936	10.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Deuxième Bureau						
Picot Léon	Chef de bureau	1re cl.	15 octobre 1911	1933	1er octobre 1933	25.000
Soyez Louis	Commis principal	1re cl.	1er janvier 1909	1921	1er janvier 1921	16.000
Bosier Georges	id.	4me cl.	17 mars 1924	1936	16 mars 1936	13.000
Devernay Rod.	Commis	1re cl.	1er mars 1925	1934	1er mars 1934	12.000
Martin Valentin	id.	2me cl.	7 décembre 1928	1933	16 décemb. 1933	11.000
Péru	id.	2me cl.	1er août 1930	1936	1er août 1935	11.000
Troisième Bureau						
Canu	Chef de bureau	3me cl.	1er novembre 1912	1935	1er mars 1935	20.000
Desplanques	Commis principal	3me cl.	1er décembre 1919	1934	1er juillet 1934	14.000
De Muynck	id.	3me cl.	1er décembre 1919	1934	1er juillet 1934	14.000
Dubreucq	id.	4me cl.	18 décembre 1918	1935	1er juillet 1935	13.000
Riquet	id.	4me cl.	25 mars 1919	1935	1er juillet 1935	13.000
Verheylesoone	Commis	1re cl.	19 janvier 1925	1934	16 janvier 1934	12.000
Collette	id.	1re cl.	14 mai 1925	1934	16 mai 1934	12.000
Richoux	id.	3me cl.	1er novembre 1931	1932	1er novemb. 1932	10.000
Roupin	id.	3me cl.	1er novembre 1932	1933	1er novemb. 1933	10.000
Mestag	id.	3me cl.	1er novembre 1932	1933	1er novemb. 1933	10.000
Desmarets	id.	4me cl.	22 juillet 1935		22 juillet 1935	9.000
Coussemant (Mme)	Dame employée princ.	4me cl.	7 novembre 1918	1935	1er juillet 1935	13.000
Claessens (Mme)	id.	4me cl.	21 juillet 1919	1935	1er juillet 1935	13.000
Dupret (Mme)	id.	4me cl.	21 juin 1919	1935	1er octobre 1935	13.000
Lecoche (Mme)	id.	4me cl.	11 octobre 1918	1935	1er décemb. 1935	13.000
Mestdagh (Mme)	Dame employée	3me cl.	1er septembre 1930	1931	1er septemb. 1931	10.000
Museux	Employé auxiliaire		15 octobre 1931	1934	30 fr. par jour	

SERVICES ANNEXES RATTACHÉS A LA PREMIÈRE DIRECTION

CIMETIÈRES

Cimetière de l'Est

De Caluwe	Directeur	2me cl.	17 juillet 1919	1935	1er janvier 1935	17.000
Carette	Commis principal	4me cl.	15 février 1922	1935	1er mai 1936	13.000
Canonne	Surveillant	1re cl.	15 février 1913	1921	1er janvier 1921	10.800
Durot	id.	1re cl.	16 février 1913	1922	1er janvier 1922	10.800
Serrure	id.	1re cl.	1er février 1921	1930	1er février 1930	10.800
Dobbels	id.	1re cl.	16 septembre 1919	1929	1er janvier 1929	10.800
Carpentier	id.	4me cl.	15 novembre 1926	1936	1er mai 1936	9.600

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Cimetière du Sud						
Tisserand	Directeur	1re cl.	10 août 1899	1933	1er octobre 1924	18.000
Mestag	Surveillant	1re cl.	1er octobre 1913	1927	1er décemb. 1927	10.800
Acout	id.	2me cl.	1er mars 1929	1934	1er mars 1934	10.200
Kerckhove	id.	2me cl.	1er juin 1930	1935	1er juin 1935	10.200
Agache	id.	4me cl.	1er novembre 1934		1er novemb. 1934	9.000
Service Municipal de Chômage						
Legros	Commis	3me cl.	1er février 1935	1936	1er février 1936	10.000
	Indemnité de fonctions				1er février 1936	3.000
DEUXIÈME DIRECTION						
Direction						
Cochez (*)	Directeur	1re cl.	1er juillet 1910	1927	1er octobre 1927	55.000
	Ingén. Travaux publics					6.000
	Indemnité de fonctions				1er juillet 1922	
Fauvet (*)	Directeur adjoint					55.000
	Ingén. Travaux publics	1re cl.	15 septembre 1919	1934	1er juillet 1934	
Premier Bureau						
Magrez	Sous-Chef de bureau	1re cl.	1er juin 1911	1934	1er juillet 1934	18.000
Faucompré	Commis principal	2me cl.	1er août 1919	1934	1er janvier 1934	15.000
Duribreux	Commis	2me cl.	1er juillet 1930	1935	1er juillet 1935	11.000
Sablon (Mlle)	Dame employée	2me cl.	1er juillet 1930	1935	1er juillet 1935	11.000
Palstermans	Garçon de bureau	3me cl.	1er janvier 1925	1934	1er novemb. 1934	10.200
Deuxième Bureau						
Lepoutre	Directeur 2me catégorie	1re cl.	28 mai 1906	1925	1er janvier 1925	29.500
Joly	Commis principal	3me cl.	1er novembre 1919	1934	1er avril 1934	14.000
Hof	Métreur	3me cl.	1er février 1928	1934	1er février 1934	16.500
Spire	Commis	3me cl.	1er février 1935	1936	1er février 1936	10.000
Chambon (Mme)	Dame employée	2me cl.	1er octobre 1930	1936	1er octobre 1935	11.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Troisième Bureau						
Duflot	Inspecteur	1re cl.	1er avril 1920	1932	1er septemb. 1932	25.000
Dupied	Commis principal	1re cl.	23 janvier 1899	1923	1er janvier 1923	16.000
Rafy	id.	2me cl.	1er avril 1909	1934	1er janvier 1934	15.000
Lefebvre A.	Dessinateur	3me cl.	16 mai 1926	1934	1er janvier 1934	16.500
Parsy	Contrôleur de voirie	1re cl.	22 juillet 1896	1921	1er juillet 1921	16.000
Loez	id.	2me cl.	1er septembre 1922	1933	1er juin 1933	14.500
Dernoncourt	id.	3me cl.	1er avril 1925	1934	1er avril 1934	13.000
Deletour	id.	3me cl.	1er juin 1926	1935	1er juin 1935	13.000
Querey (Mme)	Dame employée	2me cl.	1er février 1931	1936	1er février 1936	11.000
Ryckebusch (Mlle)	id.	3me cl.	1er janvier 1932	1933	1er janvier 1933	10.500
Quatrième Bureau						
Leconte	Chef du Service d'entret. des bât. com.	1re cl.	1er février 1907	1932	1er juillet 1932	29.500
Duricz Maurice	Conducteur de travaux	2me cl.	1er décembre 1919	1934	1er mai 1934	18.000
Charbonnier	id.	2me cl.	1er juin 1926	1935	1er juin 1935	18.000
Dhennin	Surveillant	1re cl.	15 août 1913	1930	1er janvier 1930	16.000
Mercier	id.	3me cl.	19 février 1925	1935	16 juin 1935	13.000
Brys	id.	3me cl.	1er juin 1926	1935	1er juin 1935	13.000
Lacquement	id.	3me cl.	1er juillet 1926	1935	1er juillet 1935	13.000
Brunet	id.	3me cl.	1er octobre 1926	1936	1er octobre 1935	13.000
De Thandt	id.	4me cl.	1er juin 1929	1936	1er juin 1936	12.000
Verfaillie	id.	6me cl.	1er octobre 1934		1er octobre 1934	10.000
Lombart	Commis	3me cl.	1er avril 1933	1934	1er avril 1934	10.000
Viviande	Horloger réparateur	3me cl.	1er octobre 1931	1934	1er décemb. 1934	10.000
Cinquième Bureau						
Lecat	Chef du bur. de dessin	1re cl.	1er janvier 1910	1929	1er juillet 1929	25.000
Delebecq	Dessinateur	2me cl.	22 mars 1921	1934	1er janvier 1934	18.000
Hautcœur	id.	3me cl.	12 mai 1924	1934	1er janvier 1934	16.500
Vermeersch	id.	3me cl.	4 janvier 1926	1934	1er janvier 1934	16.500
Delannoy André	id.	3me cl.	1er janvier 1928	1936	1er janvier 1936	16.500
Delaunoy Noël	id.	3me cl.	18 février 1924	1936	16 octobre 1935	16.500
Levrague	id.	3me cl.	1er janvier 1928	1936	1er janvier 1936	16.500
Bataille	id.	4me cl.	16 mai 1923	1936	1er janvier 1936	15.000
Vanhove	id.	4me cl.	1er octobre 1924	1936	1er janvier 1936	15.000
Leniaert	id.	5me cl.	1er juin 1920	1935	1er mai 1935	13.500
Hénocq	id.	5me cl.	17 novembre 1925	1935	1er mai 1935	13.500
Delecroix	Commis calq. princ.	4me cl.	10 février 1921	1935	1er juillet 1935	13.000
Victoire	id.	4me cl.	11 février 1921	1935	1er juillet 1935	13.000
Sénaffe	id.	3me cl.	1er juin 1933	1934	1er juin 1934	10.000
Courtois	id.	4me cl.	1er juin 1933	1934	1er novemb. 1934	10.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Sixième Bureau						
Vandewiële	Inspecteur	1re cl.	1er juillet 1920	1935	1er juin 1935	25.000
Vansœterstède	Surveillant auxiliaire		1er juin 1924		Ind. mens. 1.075 f.	
Lamniaux	id.		15 mai 1933		Ind. mens. 1.075 f.	
Septième Bureau						
Devos	Sous-Chef de bureau	1re cl.	1er janvier 1913	1934	1er juillet 1934	18.000
Martin Léon	Commis	3me cl.	16 novembre 1931	1932	16 novemb. 1932	10.060
Demenge	Conducteur des travaux	3me cl.	1er novembre 1924	1933	1er novemb. 1933	16.500
Dubreucq	Chef électricien	3me cl.	1er septembre 1920	1933	1er mai 1933	16.500
Desrumaux G	Téléphoniste	1re cl.	1er avril 1907	1921	1er janvier 1921	11.200
Lemay L.	id.	1re cl.	1er mai 1911	1921	1er janvier 1921	11.200
Desrumaux A.	id.	1re cl.	1er mai 1921	1932	1er novemb. 1932	11.200
Lemay G.	id.	3me cl.	1er avril 1924	1933	1er avril 1933	10.200
Puchaux	Electricien	1re cl.	7 avril 1919	1936	1er avril 1936	14.000
Chaval A.	id.	2me cl.	1er novembre 1923	1935	1er novemb. 1935	13.000
Chaval R.	id.	4me cl.	15 novembre 1926	1936	1er janvier 1936	11.000
Bar	id.	4me cl.	1er juin 1935	1936	1er juin 1936	10.000
Valécamps	Aide électricien	3me cl.	1er juin 1925	1933	1er janvier 1933	9.300
Farvacques	Electricien auxiliaire	N. C.	1er juillet 1929		27 fr. par jour	
Deberdt	id.	N. C.	1er juin 1933		18 fr. 75 par jour	
Wilson	Gazier	4me cl.	1er novembre 1934	1935	1er novemb. 1935	10.000
Huitième Bureau						
Lefebvre Emile	Inspecteur	1re cl.	10 août 1919	1932	1er février 1932	25.000
Tricotteux	Commis	3me cl.	16 août 1931	1932	16 août 1932	10.000
Parsy fils	Surveillant	3me cl.	1er octobre 1923	1933	1er novemb. 1933	13.000
Jérôme	id.	3me cl.	27 février 1922	1934	1er janvier 1934	13.000
Delefosse F.	Conducteur des travaux	2me cl.	15 juillet 1921	1936	1er juillet 1936	20.000
Lefief L.	Surveillant	2me cl.	1er juin 1910	1936	1er juillet 1936	16.000
Albert Ludovic	Surveillant auxiliaire		23 mars 1925	1925	Ind. mens. 1.075 f.	
Coepman	Pontier	1re cl.	16 juillet 1920	1930	1er juillet 1930	9.900
Trouwaert	Garçon de bureau	4me cl.	1er mars 1929	1934	1er mars 1934	9.800
Janssoone	Surveillant	6me cl.	1er mars 1935	1935	1er mars 1935	10.000
Neuvième Bureau						
Courthéoux	Ingén. dir. du Service	1re cl.	1er septembre 1922	1930	1er septemb. 1930	34.500
Duriez Georges	Chef de bureau	3me cl.	1er novembre 1913	1934	1er septemb. 1933	20.000
Devulder	Commis principal	3me cl.	1er novembre 1919	1934	1er janvier 1934	14.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Brousmiche	Commis principal	3me cl.	1er juin 1920	1935	1er juillet 1935	14.000
Carlier	Commis	1re cl.	1er octobre 1923	1935	1er octobre 1935	13.000
Debaynin	Commis	3me cl.	1er octobre 1932	1933	1er octobre 1933	10.000
Caignart A.	Fontainier	1re cl.	1er août 1911	1926	1er juillet 1926	14.000
Stichelbaut	id.	1re cl.	1er mars 1913	1927	1er avril 1927	14.000
Bentein	id.	1re cl.	19 novembre 1919	1931	1er juillet 1931	14.000
Cramette	id.	1re cl.	17 juin 1920	1932	1er avril 1932	14.000
Pelletier	id.	3me cl.	1er novembre 1926	1936	1er novemb. 1935	12.000
Azélard	id.	3me cl.	15 février 1927	1936	16 février 1936	12.000
Vermesse	id.	3me cl.	15 février 1927	1936	16 février 1936	12.000
Cocu	id.	4me cl.	16 décembre 1932	1933	16 décemb. 1933	10.000
Louviaux	Contrôleur	1re cl.	20 juillet 1911	1927	1er janvier 1927	14.000
Delannoy	id.	1re cl.	19 novembre 1919	1931	1er janvier 1931	14.000
Penin	id.	1re cl.	1er juin 1922	1932	1er avril 1932	14.000
Loosvelt	id.	2me cl.	6 novembre 1914	1935	1er juillet 1935	13.000
Oosterlinck	id.	3me cl.	16 août 1925	1934	16 avril 1934	12.000
Pat	id.	4me cl.	16 mai 1928	1933	16 mai 1933	11.000
Louage	id.	4me cl.	1er janvier 1929	1934	1er janvier 1934	11.000
Chapon	id.	4me cl.	15 septembre 1932	1933	15 septemb. 1933	10.000
Loquet Raoul	id.	4me cl.	1er avril 1934	1935	1er avril 1935	10.000
Houvenaghel	id.	4me cl.	1er janvier 1935	1936	1er janvier 1936	10.000
Bavye	Chef mécanicien	1re cl.	15 février 1919	1930	1er janvier 1930	17.000
Gravelin	Chauffeur	1re cl.	1er février 1907	1921	1er juillet 1921	13.000
Martin	id.	1re cl.	1er août 1911	1931	1er août 1931	13.000
Ruysschaert F.	id.	2me cl.	3 septembre 1914	1934	1er septemb. 1934	13.000
Delestrez	id.	2me cl.	19 novembre 1919	1928	1er juillet 1928	12.000
Tréhaut	id.	2me cl.	19 novembre 1919	1928	1er octobre 1928	12.000
Fontiny	id.	2me cl.	1er septembre 1923	1932	1er septemb. 1932	12.000
Schapman	id.	2me cl.	8 février 1924	1933	16 février 1933	12.000
Ruysschaert Jos.	id.	3me cl.	15 septembre 1926	1931	16 septemb. 1931	11.000
Marchand M.	id.	3me cl.	16 avril 1927	1932	16 avril 1932	11.000
Blondel	id.	3me cl.	1er janvier 1928	1933	1er janvier 1933	11.000
Hubert	Concierge Emmerin	1re cl.	16 août 1919	1934	1er janvier 1934	11.200
Tirant	Chef mécanicien	2me cl.	15 décembre 1923	1932	16 décemb. 1932	18.000
Dixième Bureau						
Cailliau	Ingénieur T. P. E.	2me cl.	1er mai 1910	1931	1er janvier 1931	51.500
Doutrelong	Dessinateur	1re cl.	20 mai 1907	1928	1er juillet 1928	20.000
Alhant	Sous-Chef de bureau	1re cl.	1er novembre 1913	1934	1er juillet 1934	18.000
SERVICES ANNEXES RATTACHÉS A LA DEUXIÈME DIRECTION						
Promenades et Jardins						
Picard	Jardinier en chef	3me cl.	1er mars 1906	1935	1er juillet 1935	20.500
Bossard	Surveillant général	6me cl.	7 janvier 1935	1936	1er janvier 1936	17.500
Mornay	Chef de Culture	6me cl.	1er janvier 1934	1934	1er janvier 1934	10.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Caprot	Chef de culture	6me cl.	1er novembre 1935	1935	1er novemb. 1935	10.000
Ruhant Lehrun (Mme)	Gardienne des chèvres	N. C.	1er février 1933	1933		7.500
Propreté Publique						
Lobert	Directeur	1re cl.	1er mars 1931	1932	1er mars 1932	34.500
Lallement	Commis	1re cl.	9 décembre 1923	1933	1er septemb. 1933	12.000
Boone	id.	2me cl.	1er janvier 1929	1934	1er janvier 1934	11.000
Blanchard	Surveillant	1re cl.	1er juillet 1919	1931	1er juillet 1931	11.200
TROISIÈME DIRECTION						
Direction						
Bomart Paul	Directeur	3me cl.	1er janvier 1907	1934	1er mai 1934	27.500
Premier Bureau						
Bigot Pierre	Chef de bureau	3me cl.	1er septembre 1912	1935	1er juillet 1935	20.000
Payement Pierre	Commis principal	1re cl.	1er janvier 1906	1922	1er janvier 1922	16.000
Gochon	id.	3me cl.	1er novembre 1919	1933	1er octobre 1933	14.000
De Lange	id.	4me cl.	2 mars 1923	1935	1er mars 1935	13.000
Chambon	id.	4me cl.	1er mai 1923	1935	1er mai 1935	13.000
Rousselle	id.	4me cl.	23 janvier 1919	1935	1er juillet 1935	13.000
Villaume	id.	4me cl.	16 octobre 1923	1935	1er novemb. 1935	13.000
Mestdagh	Commis	1re cl.	1er mai 1926	1935	1er mai 1935	12.000
Fontaine	id.	2me cl.	1er juillet 1930	1935	1er juillet 1935	11.000
Paquier	id.	2me cl.	1er septembre 1930	1936	1er septemb. 1935	11.000
Lefebvre Eugène	id.	2me cl.	1er mai 1931	1936	1er mai 1936	11.000
Lanckman	id.	2me cl.	1er juin 1932	1936	1er juin 1936	11.000
Lobry	id.	3me cl.	1er mars 1932	1933	1er mars 1933	10.000
Gochon (Mme)	Dame empl. principale	3me cl.	16 avril 1916	1934	1er juillet 1934	14.000
Castelain (Mlle)	Dame employée	3me cl.	1er juillet 1932	1933	1er juillet 1933	10.000
Vandenberghe (Mme)	id.	3me cl.	1er février 1935	1936	1er février 1936	10.000
Dumont	Coursier		1er mars 1933		30 fr. par jour	
Deuxième Bureau						
Vantorre	Chef de bureau	3me cl.	15 mai 1915	1935	1er janvier 1935	20.000
Vancoillie	Sous-chef de bureau	1re cl.	1er décembre 1912	1934	1er juillet 1934	18.000
Lucidarme	Commis principal	2me cl.	18 septembre 1916	1936	1er juillet 1936	15.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Hibon Pierre	Commis principal	4me cl.	1er octobre 1923	1935	1er octobre 1935	13.000
Olivier	Commis	2me cl.	1er février 1928	1933	1er février 1933	11.000
Denneulin (Mlle)	Dame empl. principale	2me cl.	13 novembre 1917	1936	1er juillet 1936	15.000
Jollain (Mme)	id.	4me cl.	1er décembre 1918	1935	1er juillet 1935	13.000
Colmant (Mme)	id.	4me cl.	28 mai 1916	1935	1er juillet 1935	13.000
Doyennette (Mme)	id.	4me cl.	1er février 1918	1935	1er juillet 1935	13.000
Mercier (Mme)	id.	4me cl.	4 juin 1919	1936	1er juillet 1936	13.000
Desmazières (Mme)	Dame employée	3me cl.	11 avril 1932	1933	16 avril 1933	10.000
Contrôle et Collecte des Droits de place et de voirie						
Jardez	Chef collecteur	4me cl.	1er juillet 1920	1936	1er juillet 1936	16.000
Du Bois	Collecteur principal	3me cl.	1er avril 1921	1932	1er décemb. 1932	14.000
Lemaire	id.	3me cl.	1er février 1922	1934	1er avril 1934	14.000
Vitse	id.	3me cl.	16 octobre 1919	1934	1er novemb. 1934	14.000
Courtecuisse	id.	3me cl.	1er janvier 1921	1936	1er janvier 1936	14.000
Cappe	id.	4me cl.	1er février 1924	1934	1er février 1934	13.000
Devernay Robert	id.	4me cl.	1er novembre 1924	1934	1er novemb. 1934	13.000
Leblon	id.	4me cl.	1er novembre 1924	1934	1er novemb. 1934	13.000
Delecueillerie	id.	4me cl.	23 décembre 1919	1935	1er juillet 1935	13.000
SERVICES ANNEXES RATTACHÉS A LA TROISIÈME DIRECTION						
Entrepôts. — Personnel municipal						
Cousin	Directeur	2me cl.	10 juin 1919	1933	1er décemb. 1933	16.000
Impe	Concierge	2me cl.	1er mai 1923	1935	1er mai 1935	10.700
Vandenbossche	Magasinier	4me cl.	1er mai 1932	1933	1er mai 1933	10.000
Pesage public						
Richard	Chef peseur	4me cl.	21 juin 1922	1933	16 octobre 1933	11.000
Wiel	Peseur	3me cl.	1er juillet 1927	1936	1er juillet 1936	10.200
Vanwynsberghe P.	id.	4me cl.	1er mai 1929	1934	1er mai 1934	9.800
Lorthioir A.	id.	5me cl.	16 avril 1932	1934	16 octobre 1934	9.400
Claes Henri	Aide peseur auxiliaire		16 août 1932		32 fr. 55 par jour	
QUATRIÈME DIRECTION						
Premier Bureau						
Tallon P.	Chef de bureau	3me cl.	23 janvier 1914	1934	1er août 1934	20.000
Harvin	Commis	1re cl.	1er décembre 1922	1932	1er décemb. 1932	12.000
Lallau	id.	1re cl.	1er mars 1925	1934	1er mars 1934	12.000
Deflandre	Magasinier	1re cl.	5 mars 1923	1935	16 mars 1935	13.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Deuxième Bureau						
Dhoossche	Chef de bureau	1re cl.	1er janvier 1913	1934	1er janvier 1934	25.000
Minque	Chef magasinier	1re cl.	1er juin 1908	1927	1er janvier 1927	17.000
Barbot	Commis	3me cl.	1er septembre 1931	1932	1er septemb. 1932	10.000
Raimbeau	Magasinier	2me cl.	1er avril 1929	1934	1er avril 1934	11.000
Meschart	Manœuvre	3me cl.	27 octobre 1930	1931	1er novemb. 1931	10.000
SERVICES ANNEXES RATTACHÉS A LA QUATRIÈME DIRECTION						
Ecole Franklin						
Delcroix	Maître ouvrier	1re cl.	1er janvier 1912	1927	1er janvier 1927	16.000
Uytrelst	id.	2me cl.	1er novembre 1921	1933	1er novemb. 1933	14.500
Keerle	id.	2me cl.	1er février 1924	1936	1er février 1936	14.500
Vanhove	id.	5me cl.	1er novembre 1931	1934	1er novemb. 1934	11.000
Dewez	id.	5me cl.	1er juillet 1932	1935	1er juillet 1935	11.000
Choteau	Concierge	1re cl.	8 octobre 1919	1936	1er juillet 1936	11.250
Veillard	Préparateur chimique	N. C.	1er novembre 1934	1934	non classé	300
Delestraint	Maître ouvrier	N. C.	1er décembre 1921	1928	id.	2.450
Lejeune	Secrétaire	N. C.	8 juin 1935	1936	id.	9.600
Ecole Jean-Macé						
Walker (Mme)	Assistante anglaise	N. C.	1er janvier 1920	1928	non classée	3.600
Schutz	Concierge	4me cl.	26 septembre 1929	1934	1er octobre 1934	9.800
Rempteaux (Mme)	Dir. des cours du jeudi	N. C.	1er octobre 1930	1930	non classée	700
Vérelst (Mme)	Professeur de Coupe	N. C.	16 juin 1914	1921	id.	600
Roger (Mme)	Professeur de Broderie	N. C.	1er janvier 1923	1923	id.	600
Thoorès (Mme)	Professeur de Cuisine	N. C.	1er avril 1925	1925	id.	600
Blareau (Mme)	Professeur de Chant	N. C.	1er janvier 1928	1928	id.	200
Olivier (Mlle)	Profess. de Repassage	N. C.	1er octobre 1924	1934	id.	600
Ecole Rollin						
Waxin (*)	Professeur de Dessin	N. C.	1er octobre 1930	1930	non classé	1.200
Campagne (*)	Professeur d'Anglais	N. C.		1928	id.	1.200
Druart (Mlle) (*)	Professeur d'Allemand	N. C.	1er octobre 1931	1931	non classée	1.200
Ecole Montesquieu						
Compain (*)	Professeur de Dessin	N. C.	1er octobre 1931	1931	non classé	1.200
Blareau (Mme)	Professeur de Chant	N. C.		1930	non classée	2.800

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Ecole Victor-Duruy						
Demory (*)	Professeur de Chant	N. C.	1er mai 1929	1929	non classé	1.200
Boens	Professeur d'Anglais	N. C.	1er octobre 1934	1934	id.	1.200
Ecole Descartes						
Blareau (Mme)	Professeur de Chant	N. C.	1er juin 1922	1930	non classée	1.600
Messiaen (Mlle)	Professeur d'Anglais	N. C.	1er octobre 1932	1932	id.	1.200
Messiaen (Mlle)	Dir. des cours du jeudi	N. C.	1er octobre 1932	1932	id.	700
Ecole Madame-de-Staël						
Ducatillon (Mlle)	Dir. des cours du jeudi	N. C.	1er février 1932	1932	non classée	700
Claeyssens (Mlle)	Professeur	N. C.	1er février 1932	1932	id.	600
Groupe scolaire Turgot-Renan						
Verhaeghe	Concierge	5me cl.	1er octobre 1934	1936	1er octobre 1935	9.409
Groupe scolaire Fénelon						
Cocheteux	Chauffeur concierge	2me cl.	1er novembre 1923	1936	1er novemb. 1935	10.709
Groupe scolaire, rue Alphonse-Leroy						
Colle	Concierge	4me cl.	24 septembre 1928	1933	1er octobre 1933	9.800
Groupe scolaire, Faubourg de Béthune						
Goval (Mme)	Concierge	N. C.	1er octobre 1934	1934	non classée	6.000
Ecole Désiré Verhaeghe						
Lahaye	Concierge	4me cl.	1er décembre 1930	1936	1er décemb. 1935	9.809
Porez	Médecin	N. C.	1er décembre 1931	1931	non classé	10.000
Leclerc (Mme)	Infirmière	N. C.	1er janvier 1926	1936	non classée	12.480
Lechartier (Mme)	Prof. éducat. physique	5me cl.	16 avril 1934	1935	16 avril 1935	9.400
Delécluse Eugène	Manœuvre		16 octobre 1935		32 fr. 55 par jour	

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
						6.000
Mallauran	Directeur		15 septembre 1935		non classé	3.000
Bertrand (Mme)	Institutrice		1er janvier 1932		non classée	3.000
Marbaix (Mlle)	id.		1er octobre 1933		id.	3.000
Vivet (Mme)	id.		1er décembre 1932		id.	3.000
Devulder Blanche (Melle)	Directrice		1er janvier 1932		id.	3.000
Denneulin (Mme)	Institutrice		1er janvier 1932		id.	3.000
Baelde (Mlle)	id.		1er janvier 1932		id.	3.000
Devulder Lea (Melle)	id.		16 octobre 1935		id.	
Ecole Baggio						
Mahieu	Contrem. nationalisé	1re cl.	1er juin 1920 avec effet du 1er avril 1912	1930	1er janvier 1930	30.000
Pacaux	id.	2me cl.	1er juillet 1921	1935	1er janvier 1935	26.200
Goubet	id.	2me cl.	1er novembre 1921	1935	1er janvier 1935	26.200
Morreuw	id.	3me cl.	1er avril 1925	1933	1er janvier 1933	22.800
Beaudonck	Ouvrier instructeur typo, nationalisé		20 septembre 1932		21 fr. 50 par jour	
Lachery Roger	Ouvrier instructeur ajustage, nationalisé		1er octobre 1932		19 fr. par jour 21 fr. 50 par jour	
Sillard Marcel	Ouv. instructeur typo					19.400
Facon	Contremaître municip.	4me cl.	22 octobre 1928	1936	22 octobre 1935	
Delequeuche	Professeur de gravure sur pierre	N. C.	1er avril 1929	1929	1er avril 1929	5.009 600
Dellis	Instructeur d'électricité	N. C.	1er octobre 1919		non classé	9.600
Daussy (Mme)	Secrétaire de la Direct.	N. C.	7 mars 1928	1930	1er juillet 1930	
Blondel (Mlle)	Secrétaire	N. C.	1er juillet 1932	1932	30 fr. par jour	
Duhamel	Concierge ann. Charles Saint-Venant	3me cl.	1er octobre 1926	1936	1er octobre 1935	10.200 9.400
Peeters	Concierge Ecole Baggio	5me cl.	16 septembre 1931	1932	16 septemb. 1932	
Laviéville Ed.	Manœuvre				32 fr. 55 par jour	
Ecole pratique de Jeunes filles Valentine Labbé						
						22.800
Wasse (Mme)	Maîtresse d'atel. nat.	3me cl.	1er février 1923	1933	1er janvier 1933	26.200
Leperle (Mlle)	id.	2me cl.	1er octobre 1921	1933	1er janvier 1933	22.800
Derache (Mme)	id.	3me cl.	1er octobre 1922	1933	1er janvier 1933	16.000
Lauwerie (Mlle)	Maît. d'atel. municipale	5me cl.	1er février 1929	1933	1er février 1933	9.000
Hénocq	Concierge	6me cl.	16 octobre 1935		16 octobre 1935	13.940
Vasseur (Mlle)	Maît. cours de modes	N. C.	1er octobre 1925	1934	1er janvier 1934	5.016
Dony (Mme)	Cuisinière	N. C.			1er juillet 1930	

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Lycée de Jeunes filles. — Internat municipal						
Laubier (Mlle)	Directrice	N. C.	16 septembre 1934	1934	non classée	3.000
Caudmont (Mlle)	Agent spécial	6me cl.	16 janvier 1930	1935	16 janvier 1935	11.000
Berbeyer (Mlle)	Surveillante générale	4me cl.	1er novembre 1924	1936	1er novemb. 1935	13.000
Cacan (Mme) (*)	Doctoresse	N. C.	16 janvier 1928			1.800
Colein	Chauffeur	3me cl.	16 septembre 1927	1932	16 septemb. 1932	11.000
Ecole des Beaux-Arts						
Mallet-Stévens	Directeur	4me cl.	1er novembre 1935		1er novemb. 1935	24.000
Carbonnier	Censeur	6me cl.	1er octobre 1928	1933	1er octobre 1933	11.000
Bocquet (Mme)	Bibliothécaire	N. C.	1er janvier 1923	1923	1er janvier 1923	8.260
Mesnard	Surveillant	1re cl.	1er septembre 1905	1922	1er janvier 1922	11.200
Dumoulin	id.	1re cl.	1er octobre 1919	1931	1er juillet 1931	11.200
Nef	Chauffeur	1re cl.	1er octobre 1919	1931	1er juillet 1931	11.200
Delannoy	Prof. de Géom. descr. const. et pers.	3me cl.	1er janvier 1912	1934	1er janvier 1932	5.250
Degeldere (*)	Profess. de Sculpture	5me cl.	1er juin 1925	1935	1er juin 1935	10.625
Descarpentries (*)	id.	5me cl.	1er juin 1925	1935	1er juin 1935	8.500
Descarpentries	Prof. de modelage et sculp. prat.	6me cl.	1er octobre 1930	1936	1er octobre 1935	5.625
Molière	Professeur de Dessin	4me cl.	1er novembre 1919	1939	1er novemb. 1934	14.250
Portebois Ch.	Professeur de Gravure	2me cl.	15 novembre 1910	1936	15 novemb. 1935	14.375
Benoît (*)	Prof. d'Histoire de l'Art.	N. C.	1er décembre 1899	1919	non classé	1.500
Chauleur	Prof. de Peinture	4me cl.	1er avril 1918	1934	1er avril 1933	11.875
Portebois C. (*)	Professeur de Dessin	5me cl.	1er avril 1922	1934	1er avril 1932	13.625
Blaise	Profess. de Sculpture	5me cl.	1er octobre 1922	1934	1er octobre 1932	27.650
Ségers	Prof. du cours de Bât.	5me cl.	1er novembre 1922	1934	1er novemb. 1932	10.625
Selmy (*)	Professeur de Peinture	6me cl.	1er janvier 1928	1934	1er janvier 1933	24.585
Lemoine (*)	Prof. d'Arithmét. Geométrie. Algèbre	7me cl.	1er octobre 1930	1930	1er octobre 1930	14.950
Bocquet	Prof. dessin préparat.	7me cl.	1er décembre 1932	1932	1er décembre 1932	8.937,60
Mazet (*)	Prof. de Statiq. graph.	7me cl.	1er octobre 1930	1930	1er octobre 1930	3.900
Dubuisson (Mlle)	Professeur arts appliq.	7me cl.	1er octobre 1933	1934	1er octobre 1933	8.125
Coulouma	Prof. Cours d'Anatomie artistique	8me cl.	1er novembre 1935		1er novemb. 1935	1.300
Gaubert	Prof. Cours professionn. d'Architecture	8me cl.	1er février 1936		1er février 1936	8.125
Desrumeaux	Prof. Cours dessin ant.	8me cl.	16 février 1936		16 février 1936	8.125
Cléty	Prof. dessin modèle vivant	8me cl.	16 février 1936		16 février 1936	8.125
Debatte	Prof. Arts décoratifs	8me cl.	16 février 1936		16 février 1936	8.125
Leblanc (Mlle)	Visites commentées	N. C.	16 mars 1936		non classée	4.320
Sornas (Mme)	Cours préparat. dessin	N. C.	16 mars 1936		Stagiaire	8.125
Lienard (Mme)	Concierge	N. C.	1er novembre 1928	1928	non classée	1.460

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Ecole Régionale d'Architecture						
Dehaudt (*)	Directeur	N. C.	16 novembre 1909	1930	non classée	10.000
Carbonnier (*)	Secrétaire	N. C.	1er octobre 1928	1930	id.	2.000
Hallez (*)	Profess. de Dessin d'ornement	N. C.	1er décembre 1905	1930	id.	1.500
Delannoy (*)	Profess. de Construction et de perspective	N. C.	1er novembre 1912	1930	id.	3.000
Dergenaucourt (*)	Profes. de Stéréotomie	N. C.	1er janvier 1913	1930	id.	3.000
Dubuisson (*)	Prof. d'Histoire génér. Professeur d'Architecture et de Composition décorative	N. C.	1er décembre 1905	1930	id.	4.500
Dehaudt (*)	Prof. d'Architecture	N. C.	1er décembre 1905	1930	id.	4.000
Benoît (*)	Prof. d'Hist. de l'Art	N. C.	1er décembre 1905	1930	id.	2.500
Lemoine (*)	Profess. de Mathématiques et de Géométrie descriptive	N. C.	1er octobre 1930	1930	id.	5.000
Hémery (*)	Prof. du Cours de fig.	N. C.	1er janvier 1925	1930	id.	1.500
Mazet (*)	Professeur de Statique	N. C.	1er novembre 1930	1930	id.	3.500
Blaise (*)	Profess. de Modelage	N. C.	1er octobre 1922	1930	id.	1.500
Dufour (*)	Profess. de Législation	N. C.	1er juin 1923	1930	id.	2.500
Martineau	Prof. Chimie et Physiq.	N. C.	1er décembre 1935		id.	2.500
Mesnard (*)	Surveillant général	N. C.	1er janvier 1919	1928	id.	1.000
Dumoulin (*)	Surveillant	N. C.	1er octobre 1919	1930	id.	500
Nef (*)	Chauffeur	N. C.	1er octobre 1921	1930	id.	250
Liénard (Mme) (*)	Chargée de l'entretien	N. C.	1er octobre 1930	1930	id.	250
Conservatoire						
Gaujac	Directeur	3me cl.	16 novembre 1931	1934	16 novemb. 1934	27.500
Ronse Jules	Concierge	1re cl.	1er novembre 1926	1936	1er novemb. 1935	9.900
Maillard (Mlle)	Professeur de Piano	2me cl.	1er janvier 1902	1932	1er janvier 1932	6.660
Bouillard	Professeur de Flûte et instruments à vent	3me cl.	1er février 1911	1936	1er février 1936	7.420
Deswarte	Prof. de solfège et cor	3me cl.	1er février 1911	1936	1er février 1936	12.420
Gaujac	Professeur d'Orchestre	8me cl.	16 novembre 1931	1931	16 novemb. 1931	1.620
Cottinet	Profes. de Déclamation	8me cl.	1er janvier 1932	1932	1er janvier 1932	4.860
Surmont	Prof. de violon et musique de chambre	3me cl.	1er janvier 1910	1935	1er janvier 1935	10.600
Delattre	Professeur de Cornet à à piston	5me cl.	1er février 1920	1935	1er février 1935	5.760
Nagel (Mlle)	Professeur d'Harmonie et Orgue	5me cl.	20 mars 1920	1934	16 mars 1935	10.460
Hennebelle	Profess. de Trombone	5me cl.	1er février 1920	1935	1er février 1935	2.880

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Hecquet	Professeur de classe supérieure de Violon	5me cl.	1er février 1920	1935	1er février 1935	5.760
Couke (*)	Profes. de Contrebasse	5me cl.	1er février 1920	1935	1er février 1935	2.880
Cornil (Mme)	Professeur de Solfège	6me cl.	1er octobre 1921	1931	1er octobre 1931	5.460
Capelle	Prof. de Clarinette et Saxophone	6me cl.	1er octobre 1922	1932	1er octobre 1932	8.190
Vanstaurts	Professeur de Violon	5me cl.	1er février 1920	1935	1er février 1935	11.520
Pellemeulle	Professeur de Solfège	6me cl.	1er janvier 1924	1934	1er janvier 1934	5.460
Van Rechem (Mme) (*)	id.	6me cl.	1er octobre 1923	1933	1er octobre 1933	5.460
Frimat (*)	Professeur d'Alto	6me cl.	1er octobre 1924	1934	1er octobre 1934	2.730
Ouriez-Pagant (Mme)	Professeur de Piano	6me cl.	1er janvier 1925	1935	1er janvier 1935	5.460
Leclercq Charles	Professeur de Solfège	6me cl.	1er janvier 1925	1935	1er janvier 1935	5.460
Vancoppenolle	Professeur du cours de Hautbois	6me cl.	1er octobre 1924	1934	1er octobre 1934	2.730
Plessier	Professeur de Basson	6me cl.	1er décembre 1925	1935	1er décemb. 1935	2.730
Tallon	Profess. de Violoncelle	7me cl.	1er octobre 1927	1932	1er octobre 1932	2.580
Caquant	Professeur de Piano et de Solfège	6me cl.	1er octobre 1927	1934	1er mars 1934	10.920
Chapellier (Me) (*)	Professeur de Solfège	7me cl.	1er novembre 1927	1932	1er novemb. 1932	5.160
Verdier (Mlle)	Professeur de Piano	7me cl.	1er mars 1929	1934	1er mars 1934	5.160
Fontaine (*)	Professeur de chant	8me cl.	1er mai 1933	1933	1er mai 1933	6.480
Herson-Macarel (Mme)	Profess. de Violoncelle	8me cl.	1er octobre 1931	1931	1er octobre 1931	4.860
Ceugnart (Mme)	Profess. Cl. prép. de violon	8me cl.	1er octobre 1935		1er octobre 1935	4.860
Amour	Profess Cl. prép. et sup. de violon	8me cl.	1er octobre 1935		1er octobre 1935	9.720
Breton	Professeur de cor	8me cl.	15 octobre 1935		1er octobre 1935	4.860
Education Physique						
Vandenhende	Directeur	1re cl.	1er octobre 1923	1932	1er octobre 1932	29.500
Deconinck	Professeur	1re cl.	1er mai 1912	1921	1er janvier 1921	11.200
	Indemnités					1.200
Dhérain	Professeur	2me cl.	1er novembre 1921	1933	1er novemb. 1933	10.760
	Indemnités					600
Evrard	Professeur	2me cl.	1er décembre 1925	1934	1er décemb. 1934	10.700
	Indemnités					2.400
Desquiens Alph.	Professeur	3me cl.	17 novembre 1924	1933	1er décemb. 1933	10.200
Du Bois Raym.	id.	3me cl.	1er décembre 1925	1934	1er décemb. 1934	10.200
Deleplace	id.	3me cl.	16 avril 1926	1935	16 avril 1935	10.200
Van Craenenbroeck	id.	5me cl.	1er octobre 1932	1933	1er octobre 1933	9.400
Desbucquoy (*)	id.	N. C.	1er janvier 1928	1934	non classé	2.400
Enseignement des langues vivantes						
Carème (*)	Professeur d'Anglais	N. C.	1er novembre 1925	1932	non classé	6.948
Waltz	Prof.-Dir. d'Allemand	N. C.	1er mai 1912	1932	id.	9.612

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Lengaigne (*)	Prof.-Dir. d'Allemand	N. C.	1er mai 1911	1932	non classé	5.436
Danchin (*)	Prof.-Dir. d'Anglais	N. C.	1er octobre 1923	1932	id.	9.612
COURS PROFESSIONNELS						
Lallau	Dir. de l'Office d'Orientation Professionnelle	N. C.	1er février 1936	1936	non classé	3.000
Dupret (*)	Médecin du Serv. mun. de l'Orientation Prof.	N. C.	1er avril 1929	1932	id.	3.600
Courthéoux	Profess. du cours de Chauffage	N. C.	1er janvier 1936	1936	id.	2.600
Buysse Arth. (*)	Profess. du cours de Tissage	N. C.	1er janvier 1924	1932	id.	2.180
Langlois	Prof. du cours de Filat.	N. C.	1er octobre 1929	1932	id.	6.540
Lelong	Profess. du cours de Tissage	N. C.	1er novembre 1931	1932	id.	2.180
Ecole pratique d'industrie						
Camus	Directeur des cours	N. C.	1er octobre 1934	1934	non classé	10.000
Cours de l'Industrie du Livre						
Dumont (*)	Profess. d'impression lithographique	N. C.	1er décembre 1921	1929	non classé	7.000
Delequeuche (*)	Prof. de lithographie plumiste	N. C.	1er décembre 1921	1929	id.	7.000
Delequeuche (*)	Professeur de dessin d'art	N. C.	1er janvier 1933	1933	id.	1.050
Martin (*)	Prof. de papet.-reliure	N. C.	1er janvier 1933	1929	id.	7.000
Beaudonck	Contremaître	N. C.	1er octobre 1932	1936	id.	4.383
Lachery	Contremaître	N. C.	1er février 1935	1936	id.	4.383
Cours municipaux d'apprentissage du soir						
Leroy (*)	Professeur	N. C.	15 novembre 1921	1932	non classé	4.905
Thisse (*)	id.	N. C.	1er février 1922	1932	id.	2.853
Dellis (*)	Contremaître	N. C.	15 mars 1923	1929	id.	4.200
Pacaux (*)	id.	N. C.	15 mars 1923	1929	id.	4.200
Blervaque (*)	id.	N. C.	1er décembre 1924	1929	id.	4.200
Goubet (*)	id.	N. C.	1er janvier 1927	1929	id.	4.200
Maurette (*)	Professeur	N. C.	15 octobre 1928	1932	id.	6.540
Meurant (*)	Contremaître	N. C.	15 octobre 1928	1929	id.	2.800

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Mullier (*)	Contremaître	N. C.	1er juin 1928	1929	non classé	1.400
Saingier (*)	id.	N. C.	13 février 1927	1929	id.	1.400
Pollet Arsène (*)	id.	N. C.	1er octobre 1929	1929	id.	5.650
Leroy Liévin (*)	id.	N. C.	1er janvier 1930	1930	id.	5.600
Alberty Jean	id.	N. C.	1er décembre 1930	1930	id.	2.800
Demenge Arthur	Professeur	N. C.	1er octobre 1932	1932	id.	4.360
Rollet	id.	N. C.	1er octobre 1934	1934	id.	5.450
Cours municipaux post-scolaires						
Lambert (*)	Professeur	N. C.	1er octobre 1932	1929	non classé	1.530
Cauet (*)	id.	N. C.	id.	1932	id.	1.530
Réant (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	1.530
Daubercies (*)	id.	N. C.	15 avril 1929	1931	id.	1.600
Parmentier (*)	id.	N. C.	id.	1931	id.	1.600
Bacroix (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	1.600
Turotte (*)	id.	N. C.	id.	1929	id.	1.600
Maurette (*)	id.	N. C.	id.	1932	id.	3.270
Leroy (*)	id.	N. C.	id.	1932	id.	1.635
Roussel (*)	id.	N. C.	1er octobre 1933	1933	id.	1.635
Lanvin	id.	N. C.	1er octobre 1933	1933	id.	1.635
Provins (*)	id.	N. C.	1er novembre 1930	1931	id.	1.600
Deltombe (*)	id.	N. C.	15 avril 1929	1931	id.	1.600
Olivier	id.	N. C.	1er octobre 1931	1931	id.	1.600
Alexandre	id.	N. C.	1er octobre 1931	1931	id.	1.565
Poulain	id.	N. C.	1er octobre 1933	1933	id.	1.530
Hicco	id.	N. C.	1er octobre 1934	1934	id.	1.530
Deman	id.	N. C.	id.	1934	id.	1.530
Potin	id.	N. C.	id.	1934	id.	1.530
Defiez	id.	N. C.	id.	1934	id.	1.530
Wiart	id.	N. C.	1er octobre 1935		id.	1.530
Ecole pratique de jeunes filles Valentine Labbé						
Cour du soir						
Fauché (Mlle) (*)	Directrice des cours	N. C.	1er avril 1921	1932	non classée	10.000
Carpentier (Mme)	Chargée des trav. du Secrétariat de l'école	N. C.	1er octobre 1930	1936	id.	9.600
Lecafette (Mlle)	Professeur	N. C.	1er février 1926	1932	id.	6.540
Legros (Mlle) (*)	id.	N. C.	1er octobre 1924	1932	id.	3.780
D'Estrée (Mlle) (*)	id.	N. C.	1er octobre 1932	1932	id.	2.180
Lagersie (Mlle) (*)	id.	N. C.	1er octobre 1931	1932	id.	3.270
Florquin (Mlle) (*)	Contremaîtresse	N. C.	1er avril 1924	1929	id.	4.200
Leperle (Mlle) (*)	id.	N. C.	1er avril 1924	1929	id.	2.800

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Derache (Mlle) (*)	Contremaîtresse	N. C.	16 octobre 1922	1929	non classé	2.800
Aurenge (Mlle) (*)	Professeur	N. C.	1er octobre 1924	1932	id.	2.856
Wasse (Mme) (*)	Contremaîtresse	N. C.	15 octobre 1923	1929	id.	5.600
Vasseur (Mme)-(*)	id.	N. C.	1er octobre 1926	1929	id.	2.100
Olivier (Mme) (*)	id.	N. C.	1er octobre 1928	1932	id.	1.530
Laignel (Mme) (*)	Professeur	N. C.	1er mai 1931	1931	id.	1.600
Cotte (Mme) (*)	id.	N. C.	1er novembre 1933	1933	id.	5.912
Ecoffet	id.	N. C.	id.	1932	id.	3.270
Bibliothèque						
Macaigne (*)	Bibliothécaire intérim.	N. C.	1er juin 1926		non classé	9.750
Favières (Mme)	Sous-Bibliothécaire	2me cl.	3 juin 1927	1934	1er novemb. 1934	22.500
Lemille	Commis principal	1re cl.	1er mai 1906	1930	1er janvier 1930	16.000
Fremeaux Emile	Garçon de bur. relieur	6me cl.	16 avril 1934	1935	16 avril 1935	9.400
Murray Gaston	Manutentionnaire	N. C.	1er juin 1936		32 fr. 55 par jour	
Archives Anciennes						
Pierre Pietresson de Saint-Aubin	Archiviste	N. C.	1er avril 1930	1930	1er avril 1930	3.000
Lemaire	Directeur de salle	1re cl.	10 février 1902	1923	1er janvier 1923	16.000
Musées. — Palais des Beaux-Arts						
Théodore	Conservateur général	1re cl.	1er janvier 1907	1926	16 mai 1926	34.500
Rigaux	Secrétaire	1re cl.	1er août 1915	1927	1er janvier 1927	16.000
Lehague	Chef d'équipe	1re cl.	1er novembre 1913	1932	1er juillet 1926	17.000
Descarpentries	Gardien d'entretien	1re cl.	1er janvier 1913	1928	1er janvier 1928	11.200
Morant	id.	1re cl.	1er août 1920	1929	1er août 1929	11.200
Bassecourt	id.	2me cl.	1er mai 1924	1936	1er mai 1936	10.700
Lys	id.	3me cl.	15 octobre 1924	1933	16 octobre 1933	10.200
Locheron	id.	3me cl.	15 octobre 1924	1933	16 octobre 1933	10.200
Verdière	id.	3me cl.	1er février 1925	1934	1er février 1934	10.200
Vandercruyssen	id.	3me cl.	1er janvier 1926	1935	1er mai 1935	10.200
Bosier Alfred	id.	4me cl.	1er juillet 1927	1932	1er juillet 1932	9.800
Leroy Marcel	id.	5me cl.	16 octobre 1932	1933	16 octobre 1933	9.400
Elias Charles	id.	5me cl.	1er septembre 1925	1933	1er novemb. 1933	9.400
Vanmunster Fer.	id.	5me cl.	1er novembre 1932	1933	1er novemb. 1933	9.400
Delporte Ulysse	id.	5me cl.	1er juillet 1933	1934	1er juillet 1934	9.400
Vandenplas (*)	Gardien auxiliaire		1er janvier 1931		196 fr. pr semaine	
Derache Henri	id.		1er octobre 1932		196 fr. pr semaine	
Harinck Lucien	id.		11 mars 1929		196 fr. pr semaine	
Vonck Désiré	id.				196 fr. pr semaine	

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Musée d'Histoire naturelle						
Capelier	Préparateur	3me cl.	1er janvier 1931	1934	1er juillet 1934	14.000
Cazé	Garçon de salle	1re cl.	1er août 1910	1921	1er janvier 1921	12.000
Deplanque Louis	Surveillant	N. C.	1er avril 1934	1936		5.040
Soualle Anatole	id.	N. C.	1er avril 1933	1936		5.040
Musée d'Histoire naturelle et de zoologie						
Malaquin	Conservateur	N. C.			non classé	1.000
Musée Industriel						
Guenez	Gardien	1re cl.	1er juin 1910	1922	1er janvier 1922	3.600
Lefebvre Ernest	id.	1re cl.	1er janvier 1912	1922	1er janvier 1922	11.200
Musée de Géologie						
Debruyne	Surveillant	4me cl.	1er avril 1929	1932	1er avril 1932	3.600
Quintin	id.	5me cl.	4 février 1932	1932	4 février 1932	10.620
Musée Commercial						
Lefebvre Henri	Gardien	1re cl.	15 décembre 1908	1922	1er janvier 1922	11.200
Théâtres						
Vasseur	Chef électricien	1re cl.	1er novembre 1908	1932	1er janvier 1922	20.000
Chevalier J.	Electricien	3me cl.	1er novembre 1925	1934	1er novemb. 1934	12.000
Dupuille	id.	3me cl.	1er novembre 1925	1934	1er novemb. 1934	12.000
Van den Neste	Concierge au Grand Théâtre	2me cl.	21 septembre 1929	1934	1er octobre 1934	9.600
Hennache	Concierge du Théâtre Sébastopol	1re cl.	1er octobre 1911	1922	1er janvier 1922	9.900
Jouvenet R.	Brigad. chef machiniste au Grand Théâtre	N. C.	1er septembre 1927	1927	non classé	21.600
Cannesson C.	Brigad. chef machiniste au Th. Sébastopol	N. C.	1er septembre 1927	1930	non classé	21.600

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Musique Municipale						
Portebois Ch.	Chef de musique	N. C.	1er janvier 1924	1934	1er octobre 1934	9.300
Bottin	Secrétaire	N. C.	1er mars 1936	1936		1.125
Vancaemerbeck	Bibliothécaire-archiv.	N. C.	1er mai 1932	1932	1er mai 1932	490
Ducastel Désiré	Trésorier	N. C.	1er janvier 1924	1924	1er janvier 1932	375
Lamaire Ch.	Clairon-major	N. C.	1er janvier 1932	1932	1er janvier 1932	250
Smits	Sergent clairon	N. C.	1er janvier 1932	1932	1er janvier 1932	200
Knyht	Econome	N. C.	1er janvier 1932	1932	1er janvier 1932	250
Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique						
Vandenhende	Directeur des cours	N. C.	1er janvier 1933	1933		3.600
Knyht	Chargé de l'habillem.	N. C.	1er janvier 1933	1933		1.200
Lallau	Secrétaire-Trésorier	N. C.	1er janvier 1933	1933		1.200
Deconinck	Moniteur	N. C.	1er janvier 1933	1933		2.400
Dhérain	id.	N. C.	1er janvier 1933	1933		2.400
Desquiens	id.	N. C.	1er janvier 1933	1933		2.400
Dubois	id.	N. C.	1er janvier 1933	1933		2.400
Deleplace	id.	N. C.	1er janvier 1933	1933		2.400
Vancraenenbroeck	id.	N. C.	1er janvier 1933	1933		2.400
Pollet	id.	N. C.	1er janvier 1934	1934		2.400
CINQUIÈME DIRECTION						
Ducamp	Directeur	N. C.	1er juillet 1908 avec effet du 13 juillet 1893	1925	1er janvier 1925	40.000
Premier Bureau						
Claie	Chef de bureau	2me cl.	1er décembre 1919	1934	1er août 1934	22.500
Mahieu G.	Commis principal	2me cl.	1er août 1919	1936	1er juillet 1936	15.000
Hibon Léon	id.	4me cl.	16 mars 1928	1935	16 mars 1935	13.000
Delerue Pierre	Commis	2me cl.	16 novembre 1930	1936	16 novemb. 1935	11.000
Godart	id.	4me cl.	1er février 1935	1936	1er février 1936	10.000
Cocq (Mlle)	Dame employée princ.	4me cl.	12 octobre 1918	1935	1er juillet 1935	13.000
Delbar (Mlle)	id	4me cl.	12 octobre 1918	1935	1er juillet 1935	13.000
Durot (Mme)	id	4me cl.	25 juin 1919	1935	1er juillet 1935	13.000
Bouveur (Mlle)	Dame employée	3me cl.	1er mars 1933	1934	1er mars 1934	10.000
Tiers	Inspecteur	1re cl.	18 août 1919	1932	16 juillet 1932	20.000
Loré	id.	1re cl.	1er décembre 1912	1934	16 novemb. 1934	20.000
Inghels	id.	4me cl.	18 avril 1928	1934	1er décemb. 1934	15.000
Moreau	id.	5me cl.	1er juillet 1930	1934	1er octobre 1934	13.500

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Deuxième Bureau						
Petit	Chef de bureau	1re cl.	1er octobre 1906	1933	1er octobre 1933	25.000
Deleau	Commis principal	1re cl.	1er mai 1912	1930	1er avril 1930	16.000
Bart	id.	2me cl.	16 mars 1931	1936	16 mars 1936	11.000
Piette	id.	3me cl.	1er septembre 1931	1932	1er septemb. 1932	10.000
Dumoulin (Mme)	Dame employée princ.	3me cl.	1er août 1919	1933	1er octobre 1933	14.000
Darras (Mme)	id.	4me cl.	17 novembre 1919	1935	1er juillet 1935	13.000
Dernoncourt R.	Employé auxiliaire	N. C.	1er février 1933	1933	30 fr. par jour	
Troisième Bureau						
Lerouge	Chef de bureau	3me cl.	1er décembre 1912	1934	1er août 1934	20.000
Nevelle Fernand	Commis principal	1re cl.	1er mai 1912	1930	1er janvier 1930	16.000
Vanhamme	id.	4me cl.	15 juillet 1919	1935	1er juillet 1935	13.000
Clabaux (Mme)	Dame employée princ.	2me cl.	28 septembre 1917	1936	1er janvier 1936	15.000
Labaeye (Mme)	id.	4me cl.	26 octobre 1919	1935	1er juillet 1935	13.000
Devulder (Mme)	Dame employée	2me cl.	16 juillet 1931	1936	16 juillet 1936	11.000
Labbe	Enquêteur principal	1re cl.	1er septembre 1912	1935	1er avril 1935	16.000
SERVICES ANNEXES RATTACHÉS A LA CINQUIÈME DIRECTION						
Laboratoire						
Dorchies	Directeur	1re cl.	21 octobre 1907	1929	1er mai 1929	34.500
Duflot	Chimiste	1re cl.	15 avril 1914	1932	1er janvier 1932	20.000
Dehove	id.	5me cl.	11 février 1935	1935	11 février 1935	13.500
Dessirier	id.	5me cl.	1er avril 1935	1935	1er avril 1935	13.500
Vancauwenberghe	Manœuvre	N. C.	1er octobre 1934		32 fr. 55 par jour	
Bains. — Rue des Sarrazins						
Blaise	Régisseur	1re cl.	13 janvier 1913	1935	1er janvier 1935	14.000
Koch	Chauffeur	1re cl.	1er juin 1910	1930	1er août 1930	13.000
Desmazières	Baigneur	1re cl.	1er novembre 1911	1922	1er janvier 1922	9.900
Bernière (Mme)	Baigneuse	1re cl.	6 décembre 1924	1933	16 décemb. 1933	9.900
Vanhagendoren (Mme)	Baigneuse auxiliaire		15 janvier 1925		106 fr. 50 p. sem.	
Bains. — Rue Dupuytren						
Duvinage	Régisseur	1re cl.	16 octobre 1919	1934	1er avril 1936	14.000
Bayourte	Chauffeur	1re cl.	28 juillet 1913	1933	1er août 1933	13.000
Vandamme	Baigneur	1re cl.	1er décembre 1925	1934	1er décemb. 1934	9.900

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Bains. — Boulevard de la Liberté						
Martin Alfred	Régisseur	1re cl.	1er mai 1925	1934	1er mai 1934	16.000
Veuve Bergot	Caissière lingère	1re cl.	1er mai 1925	1934	1er mai 1934	12.000
Hochepied Victor	Maître de nage cabin.	3me cl.	1er mai 1925	1934	1er mai 1934	10.200
Robert	id.	3me cl.	16 septembre 1925	1934	16 septemb. 1934	10.200
Clément	id.	3me cl.	28 août 1926	1936	1er septemb. 1935	10.200
Delcueillerie	id.	3me cl.	1er mai 1927	1936	1er mai 1936	10.200
Gillon-Dumortier (Mme)	Baigneuse	1re cl.	1er mai 1927	1934	1er janvier 1934	9.900
Vandendooren	Buandier	1re cl.	17 octobre 1925	1934	16 octobre 1934	9.900
Casquin	Chauffeur	2me cl.	7 mai 1927	1936	16 mai 1936	12.000
Choquel	id.	4me cl.	22 octobre 1931	1932	1er novemb. 1932	10.000
Déja	id.	4me cl.	1er novembre 1931	1932	1er novemb. 1932	10.000
Dutilleul (Mme)	Caissière lingère	4me cl.	1er avril 1936		1er avril 1936	9.000
Etablissements des bains Maracci						
Montagne	Régisseur	2me cl.	16 juillet 1923	1935	16 juillet 1935	13.000
Cnudde	Baigneur	1re cl.	1er mai 1927	1936	1er mai 1936	9.900
Teirlynck (Mme)	Baigneuse	1re cl.	1er mai 1927	1936	1er mai 1936	9.900
Service de désinfections						
Perche	Chef du poste de désin.	4me cl.	16 novembre 1925	1935	1er janvier 1935	16.500
Billiaert	Désinfecteur	1re cl.	1er décembre 1911	1921	1er janvier 1921	13.000
Depoorter	id.	1re cl.	1er mai 1913	1933	1er mai 1933	13.000
Nys	id.	1re cl.	1er avril 1914	1934	1er avril 1934	13.000
Hanot	id.	1re cl.	1er février 1924	1934	1er décemb. 1934	13.000
Cnudde M.	id.	3me cl.	20 septembre 1928	1933	1er octobre 1933	11.000
Martin Alphonse	id.	3me cl.	1er octobre 1928	1933	1er octobre 1933	11.000
Verhaeghe Cam.	id.	3me cl.	16 juillet 1929	1934	16 juillet 1934	11.000
Durut Léon	id.	4me cl.	1er octobre 1934	1936	1er octobre 1935	10.000
Halles et Marchés						
Meersseman	Concierge	2me cl.	1er septembre 1922	1934	1er septemb. 1934	10.700
Lefebvre Edg. (*)	Vétérinaire au Marché aux Chevaux	N. C.	14 novembre 1896	1922	1er janvier 1922	1.600
Inspection médicale des Ecoles						
Looten (*)	Médecin	N. C.	1er janvier 1922		1er janvier 1931	3.600
Crépin (*)	id.	N. C.	1er janvier 1922		1er janvier 1931	3.600
Wannebroucq (*)	id.	N. C.	16 janvier 1932		16 janvier 1932	3.600

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Sonneville (*)	Médecin	N. C.	1er janvier 1922		1er janvier 1931	3.000
Dubois (*)	id.	N. C.	20 octobre 1932		20 octobre 1932	3.600
Dupire (*)	id.	N. C.	1er avril 1933		1er avril 1933	3.600
Hennebert (Mme)	Assistante médicale	N. C.	1er octobre 1925	1936	1er juillet 1931	10.620
De Bruyne (Mme)	id.	N. C.	1er mars 1926	1936	1er juillet 1931	10.620
Lesne (Mme)	id.	N. C.	1er février 1923	1936	1er juillet 1931	10.620
Rosar (Mme)	id.	N. C.	1er février 1923	1936	1er juillet 1931	10.620
Béghin (Mme)	id.	N. C.	1er février 1923	1936	1er juillet 1931	10.620
Marie (Mme)	id.	N. C.	1er février 1923	1936	1er juillet 1931	10.620
Debruycker (Mme)	id.	N. C.	1er février 1923	1936	1er juillet 1931	10.620
Fissore (Mme)	id.	N. C.	1er février 1924	1936	1er juillet 1931	10.620
Waterlot (Mme)	id.	N. C.	1er février 1924	1936	1er juillet 1931	10.620
Wahanin (Mlle)	id.	N. C.	16 janvier 1930	1936	1er juillet 1931	10.620
Ducatillon (Mme)	id.	N. C.	1er février 1932	1936	1er février 1932	10.620
Pigeyre (Mme)	id.	N. C.	1er janvier 1933	1936	1er février 1933	10.620
Preventorium de Wormhoudt						
Manier Julien	Régisseur économe		1er juillet 1932			16.000
Ammeux Albert	Chef de culture		1er avril 1932	1936		12.480
Ammeux (Mme)	Aide-culture		1er avril 1932	1936		3.780
Schapman (Mme)	Concierge		1er avril 1932	1936		1.380
Brysbaert	Ouvrier		1er avril 1932		21 fr. 85 par jour	
Kerckhove	id.		1er avril 1936		21 fr. 85 par jour	
Vanyper	id.		1er avril 1936		21 fr. 85 par jour	
Abattoir public						
Bossut	Directeur	1re cl.	1er avril 1913	1926	16 mai 1926	34.500
Delcourt	Commis principal	4me cl.	1er juillet 1923	1935	1er juillet 1935	13.000
Blas	Vérificateur chef	2me cl.	15 avril 1921	1936	1er juin 1936	15.000
Fruchart	Vérificateur	1re cl.	1er janvier 1922	1935	1er juillet 1935	14.000
Mallengier	id.	4me cl.	1er mai 1928	1933	1er mai 1933	11.000
Saint-Venant	id.	4me cl.	1er janvier 1920	1936	1er juillet 1936	11.000
Godinot	Concierge	5me cl.	1er janvier 1932	1933	1er janvier 1933	9.400
Vérification des viandes foraines						
Lefebvre Fernand	Vérificateur	1re cl.	1er avril 1913	1929	1er juillet 1929	15.000
Bocket	id.	1re cl.	1er juin 1920	1935	1er janvier 1935	15.000
Négler	id.	2me cl.	1er août 1922	1934	1er août 1934	14.000
Fichelle	Vétérinaire-Inspecteur	N. C.	1er avril 1901	1925	1er janvier 1925	7.200

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Crèches municipales						
Delaval (Mme)	Directr. des œuvres de prot. de la 1re enf.	1re cl.	1er octobre 1905	1927	1er janvier 1927	25.000
Crèche de Moulins-Lille						
Louis (Mme)	Infirmière-Chef	N. C.	1er juin 1934	1936	non classée	12.480
Delcourt (Mme)	Gardienne	N. C.	15 juillet 1931	1936	id.	7.500
Foucher (Mme)	id.	N. C.	1er mars 1932	1936	id.	7.500
Fiévet (Mme)	id.	N. C.	1er septembre 1933	1936	id.	7.500
Blondel (Mme)	id.	N. C.	1er septembre 1933	1936	id.	7.500
Rochart (Mme)	id.	N. C.	1er avril 1933	1936	id.	7.500
De Becker (Mme)	id.	N. C.	1er avril 1936	1936	id.	7.500
Dr Gosselin	Médecin de la Crèche	N. C.	1er mars 1922	1931	non classé	3.600
Crèche de Fives						
Desmoutiez (Mme)	Infirmière-Chef	N. C.	10 juin 1931	1936	non classée	12.480
Guibert (Mlle)	Infirmière	N. C.	10 juin 1931	1936	id.	11.280
Théron (Mme)	Gardienne	N. C.	10 juin 1931	1936	id.	7.500
Cailteux (Mme)	id.	N. C.	1er septembre 1933	1936	id.	7.500
Bigote (Mme)	id.	N. C.	26 mars 1923	1936	id.	7.500
Soyez (Mme)	id.	N. C.	1er mars 1932	1936	id.	7.500
Rochart (Mlle)	id.	N. C.	1er avril 1933	1936	id.	7.500
Bourbotte (Mme)	id.	N. C.	1er juin 1934	1936	id.	7.500
Dr Desquène (*)	Médecin de la crèche	N. C.	1er mars 1934	1934	non classé	3.600
Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins »						
Thoorès (Mme)	Surveillante infirmière	N. C.	1er juillet 1931	1936	non classee	11.280
Danel (Mme)	Gardienne	N. C.	1er avril 1933	1936	id.	7.500
Delire (Mme)	Femme de service		23 avril 1935		2,75 de l'heure	
Fourneaux économiques						
Auxiliaires temporaires						
Saucet	Contrôleur				203 fr. 10 p. sem.	
Métro	Cusinière				111 fr. par sem.	
Bourseau	id.				id.	
Duchillier	id.				id.	
Martin	id.				id.	

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
De Roef	Cuisinière				111 fr. par sem.	
Ballaert	id.				id.	
Aubert	Aide				103 fr. 50 p^{r} sem.	
Massez	id.				id.	
Vandenberghe	id.				id.	
Vlamyck	id.				id.	
Paquier	id.				id.	
Pollet	id.				id.	
Van Mullem	id.				id.	
Valocq	id.				id.	
Demaecker M.	id.				id.	
Merlin M.	id.				id.	
Van Henverszwinen	id.				id.	
Van Ingh	id.				id.	
Wauquier C.	id.				id.	
Cammaert J.	id.				id.	
Debeire J.	id.				id.	
François F.	id.				id.	
Demarez R.	id.				id.	

RECETTE MUNICIPALE

Delporte	Receveur municipal	N. C.	1er janvier 1910 avec effet du 1er janvier 1896	1925	non classé	75.000
Denneulin	Fondé de pouvoirs	1re cl.	28 août 1907	1929	1er avril 1929	29.500
Villette	Chef de bureau	4me cl.	1er octobre 1921	1934	1er mai 1934	17.500
Decottignies	Commis principal	1re cl.	1er janvier 1906	1923	1er juillet 1923	16.000
Vasseux Jean	Commis	1re cl.	1er février 1925	1934	1er février 1934	12.000
Duthilloeul	id.	1re cl.	1er mars 1926	1935	1er mars 1935	12.000
Gilquin Henri	id.	3me cl.	1er juin 1934	1935	1er juin 1935	10.000
Deletrez	id.	3me cl.	1er janvier 1935	1936	1er janvier 1936	10.000
Théodore (Mlle)	Dame employée princ.	1re cl.	13 novembre 1914	1929	1er janvier 1929	16.000
Sautai (Mme)	id.	2me cl.	1er février 1917	1933	1er janvier 1933	15.000
Rochart (Mlle)	id.	4me cl.	4 juin 1917	1935	1er juillet 1935	13.000
Sambourg (Mlle)	Dame employée	3me cl.	1er mai 1935	1935	1er mai 1936	10.000
Coursier Emile	Employé auxiliaire		26 mai 1930		137 fr. 40 p. sem.	

Etat du Personnel ouvrier

AU 31 JUILLET 1936

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Cimetière de l'Est						
Decottignies M.	Ouvrier qualifié	1re cl.	10 février 1915	1935	16 février 1935	13.000
Tonnel Julien	id.	2me cl.	20 septembre 1920	1930	1er octobre 1930	12.000
Leplus Auguste	id.	2me cl.	1er décembre 1919	1929	1er décemb. 1929	12.000
Vangermée Art.	id.	2me cl.	1er septembre 1921	1930	1er septemb. 1930	12.000
Chatelet Arsène	id.	2me cl.	15 mai 1923	1932	16 mai 1932	12.000
Thévelin Léon	id.	2me cl.	15 décembre 1923	1932	16 décemb. 1932	12.000
Burggraeve Alf.	id.	2me cl.	1er janvier 1924	1932	1er janvier 1932	12.000
Vangermée Paul	id.	2me cl.	1er décembre 1924	1933	1er décemb. 1933	12.000
Beernaert	id.	3me cl.	1er janvier 1935	1936	1er janvier 1936	10.000
Dernoncourt	id.	3me cl.	1er janvier 1935	1936	1er janvier 1936	10.000
Cimetière du Sud						
Duprez César	Ouvrier qualifié	1re cl.	1er avril 1908	1925	1er octobre 1925	13.000
Rassel Henri	id.	1re cl.	Mars 1897	1925	1er octobre 1925	13.000
Chatelet Gustave	id.	2me cl.	20 septembre 1920	1930	1er octobre 1930	12.000
Vandersebaeghe. A.	id.	2me cl.	20 septembre 1920	1930	1er octobre 1930	12.000
Burggraeve Jos.	id.	2me cl.	25 avril 1921	1931	1er mai 1931	12.000
Turkery Aug.	id.	2me cl.	2 janvier 1922	1931	1er octobre 1931	12.000
Ruttens Franç.	id.	2me cl.	15 mars 1923	1932	16 mars 1932	12.000
Ruttens Théoph.	id.	2me cl.	30 mars 1925	1934	1er avril 1934	12.000
Vanwynsberghe, M.	id.	3me cl.	1er mars 1929	1934	1er mars 1934	11.000
Delplanque	id.	4me cl.	8 mai 1932	1933	16 mai 1933	10.000
Dhenne	id.	4me cl.	10 mai 1932	1933	16 mai 1933	10.000
Uytterhaeghe	id.	4me cl.	6 juin 1933	1934	16 juin 1934	10.000
Promenades et Jardins						
Legrand Léon	Ouvrier qualifié	1re cl.	4 mars 1901	1925	1er octobre 1925	13.000
Dutilleul Jules	id.	1re cl.	16 mai 1911	1931	16 mai 1931	13.000
Wambre Arsène	id.	1re cl.	23 mars 1908	1926	1er janvier 1926	13.000
Delannoy Georg.	id.	1re cl.	23 novembre 1904	1925	1er octobre 1925	13.000
Lemaire Henri	id.	1re cl.	2 mars 1914	1934	1er mars 1934	13.000
Vambre Albert	id.	1re cl.	1er mars 1914	1934	1er mars 1934	13.000
Verstraete Jules	id.	2me cl.	18 avril 1922	1931	1er mai 1931	12.000
Descheemacker. H.	id.	2me cl.	31 janvier 1921	1930	1er février 1930	12.000
Sénéchal Henri	id.	2me cl.	1er mai 1923	1932	1er mai 1932	12.000
Viviande Paul	id.	2me cl.	2 mai 1921	1930	16 mai 1930	12.000
Dhulster Pierre	id.	2me cl	11 février 1924	1933	16 février 1933	12.000
Gantois Henri	id.	2me cl.	10 mars 1924	1933	16 mars 1933	12.000
Screve Louis	id.	1re cl.	Novembre 1915	1936	1er décemb. 1935	13.000
Pierre Charles	id.	1re cl.	1er avril 1905	1936	1er octobre 1935	13.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Féron Julien	Ouvrier qualifié	2me cl.	1er février 1921	1930	1er février 1930	12.000
Poutrain Marcel	id.	2me cl.	2 mai 1919	1934	1er juin 1934	12.000
Verhaeghe Georg.	id.	1re cl.	13 mars 1899	1925	1er octobre 1925	13.000
Lalau Maurice	id.	1re cl.	1er mars 1910	1930	1er mars 1930	13.000
Dupret Alfred	id.	1re cl.	27 janvier 1902	1934	16 mars 1934	13.000
Duprez Emile	id.	1re cl.	16 mars 1914	1931	1er janvier 1931	13.000
Dambrain Marc.	id.	2me cl.	31 janvier 1921	1930	1er février 1930	12.000
Catel Henri	id.	1re cl.	15 février 1896	1925	1er octobre 1925	13.000
Ruhant Emile	id.	2me cl.	1er août 1925	1934	1er août 1934	12.000
Simon Robert	id.	3me cl.	16 mars 1929	1934	16 mars 1934	11.000
Cambier Alex.	id.	3me cl.	16 mars 1929	1934	16 mars 1934	11.000
Hénocq Gustave	id.	4me cl.	7 juin 1926	1933	16 octobre 1933	10.000
Verbecque Raym.	id.	4me cl.	11 octobre 1932	1933	16 octobre 1933	10.000
Cambier Fernand	id.	4me cl.	1er novembre 1932	1933	1er novemb. 1933	10.000
Delannoy Gaston	id.	4me cl.	1er novembre 1932	1933	1er novemb. 1933	10.000
D'Hulster Léon	id.	4me cl.	1er novembre 1932	1933	1er novemb. 1933	10.000
Godefroy Georges	id.	4me cl.	1er novembre 1932	1933	1er novemb. 1933	10.000
Lepez Charlem.	id.	4me cl.	1er novembre 1932	1933	1er novemb. 1933	10.000
Sapin Gabriel	id.	4me cl.	1er novembre 1932	1933	1er novemb. 1933	10.000
Alexandre Maur.	id.	4me cl.	1er avril 1933	1934	1er avril 1934	10.000
Fiévet Jules	id.	4me cl.	1er avril 1933	1934	1er avril 1934	10.000
Pottier Fernand	id.	4me cl.	1er avril 1933	1934	1er avril 1934	10.000
Verstraete Gaston	id.	4me cl.	1er avril 1933	1934	1er avril 1934	10.000
Decottignies	Jardinier	5me cl.	1er janvier 1935	1936	1er janvier 1936	10.000
Fatras	id.	5me cl.	1er janvier 1935	1936	1er janvier 1936	10.000
Dupret	id.	5me cl.	1er juillet 1935	1936	1er janvier 1936	10.000
Sottiau François	Auxiliaire		13 juillet 1931		126 fr. p. sem.	
Honoré R.	id.		1er octobre 1931		150 fr. p. sem.	
Olivier H.	id.		16 octobre 1933		12 fr. 50 p. jour	
Petit Ch.	id.		2 juillet 1934		23 fr. par jour	
Dujardin Cécile	Balayeuse auxiliaire		1er mai 1928		22 fr. par jour	
Prévost Marie	id.		6 mai 1929		22 fr. par jour	
Verhaeghe-Louchet (Mme)	id.		1er octobre 1933		22 fr. par jour	

Travaux

Delobel Jules	Ouvrier qualifié	2me cl.	26 décembre 1921	1934	1er mars 1934	12.000
Dewandel Paul	id.	2me cl.	1er septembre 1925	1934	1er septemb. 1934	12.000
Gervois Emile	id.	3me cl.	16 novembre 1925	1934	1er juin 1934	11.000
Hoogstool	id.	4me cl.	1er novembre 1931	1932	1er novemb. 1932	10.000
Agache	id.	4me cl.	1er novembre 1931	1932	1er novemb. 1932	10.000
Trouwaert Paul	id.	4me cl.	1er novembre 1931	1932	1er novemb. 1932	10.000
Devrieze	id.	2me cl.	1er novembre 1931	1932	1er novemb. 1932	10.000
Callens Paul fils	id.	3me cl.	16 janvier 1928	1933	1er janvier 1933	11.000
Bouckaert Jules	id.	4me cl.	1er avril 1933	1934	1er avril 1934	10.000
Hotier Edouard	id.	1re cl.	Février 1907	1925	1er octobre 1925	13.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Lecuppre Alph.	Ouvrier qualifié	1re cl.	1er mars 1911	1931	1er mars 1931	13.000
Lefebvre Marcel	id.	1re cl.	1er avril 1914	1934	1er avril 1934	13.000
Caby Robert	id.	2me cl.	12 juin 1922	1931	16 septemb. 1931	12.000
Caby Lucien	id.	2me cl.	16 avril 1923	1932	16 avril 1932	12.000
Delzenne Gabriel	id.	2me cl.	15 novembre 1923	1933	1er juin 1933	12.000
Lefief Gustave	id.	2me cl.	1er mars 1920	1932	1er juin 1932	12.000
Maillard Jules	id.	2me cl.	28 avril 1919	1932	1er mai 1932	12.000
Tailliez Marcel	id.	2me cl.	10 avril 1922	1931	16 avril 1931	12.000
Thieffry Désiré	id.	2me cl.	23 juillet 1923	1932	1er août 1932	12.000
Thomas Henri	id.	2me cl.	6 juin 1922	1931	16 juin 1931	12.000
Vasseur Gaston	id.	2me cl.	8 mai 1922	1931	16 mai 1931	12.000
Blanquart Octave	id.	2me cl.	2 mai 1924	1933	16 août 1933	12.000
Bocquillon Aimé	id.	2me cl.	2 mai 1924	1933	16 mai 1933	12.000
Debout Georges	id.	2me cl.	17 mars 1919	1932	1er novemb. 1932	12.000
Bart Henri	id.	2me cl.	1er octobre 1924	1933	1er octobre 1933	13.000
Bart Jules	id.	1re cl.	3 janvier 1890	1925	1er octobre 1925	13.000
Bonvin Louis	id.	1re cl.	Juillet 1893	1925	1er octobre 1925	13.000
Delcambre D.	id.	1re cl.	12 septembre 1893	1925	1er octobre 1925	13.000
Delefosse Louis	id.	1re cl.	Octobre 1888	1925	1er octobre 1925	13.000
Desbonnet Louis	id.	1re cl.	Juillet 1888	1925	1er octobre 1925	13.000
Hugeux Gustave	id.	1re cl.	Septembre 1893	1925	1er octobre 1925	13.000
Lecuppre Charles	id.	1re cl.	8 avril 1894	1925	1er octobre 1925	13.000
Cousin Léon	id.	2me cl.	6 mars 1922	1931	16 mars 1931	12.000
Dancoine Jules	id.	2me cl.	10 avril 1922	1931	16 avril 1931	12.000
Delecourt Charles	id.	1re cl.	Avril 1911	1931	1er avril 1931	13.000
Dumont Narcisse	id.	2me cl.	14 août 1922	1931	16 août 1931	12.000
Duthoit Auguste	id.	2me cl.	22 mai 1923	1931	1er juin 1931	12.000
Lecuppre Théop.	id.	2me cl.	15 février 1922	1931	16 février 1931	12.000
Vandenberghe L.	id.	2me cl.	1er juin 1926	1935	1er juin 1935	12.000
Van Noten Henri	id.	3me cl.	16 mai 1931	1936	16 mai 1936	11.000
Batteau Louis	id.	2me cl.	13 novembre 1924	1934	1er janvier 1934	12.000
Noez Louis	id.	3me cl.	1er avril 1930	1936	1er août 1935	11.000
Dudermel Ferd.	id.	3me cl.	1er mai 1928	1936	1er mars 1036	11.000
Chrétien Henri	id.	3me cl.	20 avril 1931	1936	1er mars 1036	11.000
Havet Arthur	id.	3me cl.	27 octobre 1930	1936	1er avril 1936	11.000
Deroubaix Elisée	id.	2me cl.	1er juillet 1926	1935	1er juillet 1935	12.000
Broquart Jules	id.	2me cl.	10 novembre 1924	1934	1er janvier 1934	12.000
Lakière Alph.	id.	2me cl.	7 avril 1922	1936	1er août 1935	12.000
Laurent Eug.	Garde magasin	1re cl.	1er janvier 1910	1922	1er janvier 1922	11.200
Holvoët D.	Chauffeur auxiliaire		6 février 1928		39 fr. 35 par jour	9.900
Buisine Georges	Manœuvre	1re cl.	3 février 1920	1930	1er février 1930	9.900
Delefosse J.-B.	id.	1re cl.	9 mars 1914	1925	1er avril 1925	9.900
Delestrez Aug.	id.	1re cl.	4 janvier 1914	1925	1er février 1925	9.900
Denneulin Albert	id.	1re cl.	2 avril 1911	1923	1er avril 1923	9.900
Larock Raym.	id.	1re cl.	1er juillet 1926	1935	1er juillet 1935	9.900
Marchand J.-B.	id.	1re cl.	16 mai 1927	1936	16 mai 1936	9.900
Leconte Franç.	id.	1re cl.	23 mai 1927	1936	1er juin 1936	

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DE LA DERNIÈRE AUGMENTATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS
Lhoir Gustave	Manœuvre	2me cl.	7 novembre 1927	1932	16 novemb. 1932	9.600
Pennelle Edm.	id.	2me cl.	1er avril 1930	1935	1er avril 1935	9.600
Delacherie Louis	id.	2me cl.	1er novembre 1918	1935	16 juillet 1935	9.600
Félix André	id.	2me cl.	15 avril 1931	1936	16 avril 1936	9.600
Verburgt Lucien	Manœuvre auxiliaire		20 octobre 1932		32 fr. 95 par jour	
Abattoir						
Delannoy Henri	Manœuvre	1re cl.	1er septembre 1924	1933	1er septemb. 1933	9.900
Montegnies M.	Mécanicien	3me cl.	10 septembre 1922	1936	1er avril 1936	11.000
Saint-Venant L.	Manœuvre	1re cl.	1er février 1926	1935	1er février 1935	9.900
Copyllie Eug.	id.	2me cl.	1er novembre 1926	1936	1er novemb. 1935	9.900
Deconynck	id.	3me cl.	1er décembre 1922	1936	1er juin 1936	9.600
Vandenbroeck	id.	2me cl.	1er septembre 1926	1936	1er septemb. 1935	9.900
Baillet	id.		7 avril 1932		39,35 par jour	
Therby	id.		12 avril 1932		32,95 par jour	
Bolle	id.		18 avril 1932		32,95 par jour	
Durand R.	id.		1er avril 1934		32,95 par jour	
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe						
Delecluse E.	Manœuvre		16 août 1932		32,95 par jour	

POLICE MUNICIPALE

Etat du Personnel

au 31 Juillet 1936

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	ACTUELS TRAITEMENTS
Commissaires de Police					
Coissard	Commissaire Central	H. Cl. 1er E.	31 décembre 1913	22 septembre 1930	45.000
Bonguet	Commis. de police aux délégat. judiciaires	H. Cl. 2e E.	29 octobre 1907	16 janvier 1934	40.000
Entremont	Commissaire de police, chef de la sûreté	id.	26 septembre 1925	22 juin 1934	40.000
Piacentini	Comm. de police commandant des gardiens de la paix.	id.	12 mai 1919	1er juillet 1931	40.000
Charbonnier	Commissaire de police	H. Cl. 3e E.	12 mai 1919	6 juillet 1934	35.500
Guillaume	id.	id.	16 mars 1923	6 mai 1933	35.500
Bouthillier	id.	id.	26 mars 1923	6 juillet 1934	35.500
Poncelet	id.	H. Cl. 2e E.	21 janvier 1908	21 avril 1932	40.000
Gratzinger	id.	H. Cl. 3e E.	12 mai 1919	14 janvier 1924	35.500
Coquet	id.	id.	16 février 1923	1er juin 1932	35.500
Jean	id.	id.	16 décembre 1918	16 avril 1934	35.500
Secrétaires de Police					
Toussaert	Chef de bureau	3e classe	1er juin 1904	1er septemb. 1933	20.000
Hersin	Secrétaire	1re classe	24 août 1907	1er juillet 1928	16.000
Lecœuvre	id.	id.	1er janvier 1910	1er janvier 1931	16.000
Bouchez	id.	id.	1er mai 1911	1er juillet 1931	16.000
Vandrepote	id.	id.	16 mars 1914	1er janvier 1934	16.000
Duvillier	id.	id.	1er octobre 1912	1er janvier 1933	16.000
Camerlynck	id.	id.	1er octobre 1910	1er janvier 1933	16.000
Descamps	id.	id.	1er octobre 1912	1er janvier 1933	16.000
Waghemacker	id.	id.	1er août 1919	1er janvier 1935	15.000
Lasselin	id.	2e classe	1er décembre 1919	1er décembre 1934	15.000
Goitte	id.	id.	1er décembre 1919	1er décembre 1934	15.000
Abraham Gaston	id.	id.	20 novembre 1920	15 décembre 1935	14.000
Abraham Louis	id.	3e classe	15 février 1922	1er janvier 1935	15.000
Chancioux Eug.	id.	2e classe	15 janvier 1920	1er mai 1936	15.000
Chancoux V.	id.	id.	15 mars 1920	1er mai 1936	15.000
Coudoux L.	id.	id.	1er avril 1921	1er mai 1936	14.000
Durot	id.	3e classe	20 août 1921	16 janvier 1935	14.000
Carton	id.	id.	1er janvier 1923	1er janvier 1935	14.000
Delvallée Z.	id.	id.	1er octobre 1919	1er octobre 1933	14.000
Duvivier	id.	id.	1er août 1920	1er août 1934	14.000
Menet Paul	id.	id.	15 juin 1923	15 juin 1936	14.000
Denne	id.	id.	1er juin 1922	1er juin 1936	14.000
Cadour	id.	id.	16 octobre 1922	16 octobre 1935	13.000
Delreux	id.	4e classe	1er avril 1924	1er janvier 1935	13.000
Durand	id.	id.	1er novembre 1923	1er novemb. 1934	13.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS ACTUELS
Delamaide	Secrétaire	5e classe	1er décembre 1925	1er octobre 1933	12.000
Delion	id.	id.	16 septembre 1929	16 septemb. 1935	12.000
Ghoris	Sténo-dactylo	6e classe	1er novembre 1931	1er novemb. 1935	11.000
Leclercq	Secrétaire	4e classe	16 février 1924	16 février 1936	11.000
Nimal	id.	6e classe	1er septembre 1930	1er juillet 1934	11.000
Service de Sûreté					
Birembaut	Inspecteur principal	Cl. unique	1er mars 1910	1er avril 1936	18.000
Thieffry	Inspecteur Chef	id.	1er décembre 1910	1er avril 1936	17.000
Desmulliez	Inspecteur Sous-Chef	id.	8 août 1908	1er mars 1936	16.000
Bourlet	id.	id.	1er décembre 1913	1er avril 1936	16.000
Lucas	Photographe mens.	2e classe	1er juin 1912	1er août 1935	16.000
Rémy	Brigadier Chef	Cl. unique	1er janvier 1911	1er mars 1936	15.000
Decaussin	id.	id.	1er juillet 1913	1er avril 1936	15.000
Durez	Brigadier	id.	1er décembre 1912	1er janvier 1935	14.000
Carpentier	id.	id.	16 février 1914	1er janvier 1935	14.000
Duribreux	id.	id.	1er novembre 1919	1er décemb. 1935	14.000
Paris	id.	id.	1er octobre 1919	1er avril 1936	14.000
Béart	id.	id.	16 novembre 1925	1er mars 1936	13.000
Devrièse	Inspecteur	1re classe	1er octobre 1906	1er janvier 1935	14.000
Lemaire	id.	id.	1er décembre 1908	1er janvier 1935	14.000
Legrand J.-B.	id.	id.	1er janvier 1909	1er janvier 1935	14.000
Davoine	id.	id.	1er mars 1912	1er janvier 1935	14.000
Van Hamme	id.	id.	1er avril 1912	1er janvier 1935	14.000
Blauwart	id.	id.	1er septembre 1912	1er janvier 1935	14.000
Berthe	id.	id.	1er octobre 1912	1er janvier 1935	14.000
Deruelle	id.	id.	1er octobre 1912	1er janvier 1935	14.000
Duez	id.	id.	16 octobre 1912	1er janvier 1935	14.000
Duquesne	id.	id.	1er avril 1913	1er janvier 1935	14.000
Carlier	id.	id.	1er décembre 1913	1er janvier 1935	14.000
Ceugnart	id.	id.	1er mai 1914	1er janvier 1935	14.000
Hocquet	id.	id.	1er mars 1922	15 septemb. 1935	14.000
Walter	id.	2e classe	1er août 1919	1er août 1929	13.000
Denimal	id.	id.	1er septembre 1919	1er septemb. 1930	13.000
Boury	id.	id.	1er septembre 1919	1er septemb. 1930	13.000
Belhomme R.	id.	id.	16 septembre 1919	1er janvier 1930	13.000
Lasselin	id.	id.	16 septembre 1919	16 septemb. 1930	13.000
Joveniaux A.	id.	id.	1er octobre 1919	1er janvier 1930	13.000
Mosin	id.	id.	1er décembre 1919	1er juillet 1929	13.000
Delmer	id.	id.	1er décembre 1919	1er octobre 1931	13.000
Olivier H.	id.	id.	1er mars 1920	1er mars 1931	13.000
Delamette	id.	id.	1er février 1921	1er février 1931	13.000
Colin	id.	id.	1er février 1921	1er août 1931	13.000
Santer	id.	id.	15 juin 1920	15 juin 1932	13.000
Barras	id.	id.	20 avril 1921	1er octobre 1932	13.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS ACTUELS
Olivier L.	Inspecteur	2e classe	1er janvier 1920	1er janvier 1932	13.000
Contensaux	id.	id.	1er novembre 1922	1er avril 1933	13.000
Dessaint	id.	id.	1er juin 1923	1er octobre 1933	13.000
Voleur	id.	id.	1er janvier 1934	1er janvier 1934	13.000
Mary	id.	id.	1er novembre 1922	1er novemb. 1934	13.000
Héron	id.	id.	1er octobre 1919	1er octobre 1931	13.000
Lecouffe	id.	id.	1er janvier 1923	1er janvier 1935	13.000
Pluchart	id.	id.	1er août 1924	1er août 1934	13.000
Lesage	id.	id.	1er août 1924	1er août 1935	13.000
Honnart	id.	id.	16 novembre 1925	15 novemb. 1935	13.000
Meuret	id.	id.	1er février 1925	1er février 1936	13.000
Dehay	id.	id.	1er avril 1925	1er avril 1936	13.000
Laurent E.	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1936	13.000
Lecocq	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1936	12.000
Jossart	id.	3e classe	1er mai 1925	1er mai 1934	12.000
Fiévet Alb.	id.	id.	1er août 1927	1er août 1935	12.000
Delemarle	id.	id.	1er août 1926	1er août 1933	12.000
Dachet	id.	Stagiaire	1er février 1925	1er février 1934	11.000
Bauvin	id.	id.	1er février 1929	1er février 1934	11.000
Vandevyver	id.	id.	1er mai 1931	1er mai 1935	11.000
Faucompré	id.	id.	1er juillet 1931	1er juillet 1936	10.000
Boulinguier	id.	id.	1er juillet 1933	1er juillet 1934	

Gardiens de la Paix

Orbie	Officier de Paix	Cl. unique	28 mai 1907	1er juin 1933	17.000
Delécluse	Inspecteur-chef	id.	1er décembre 1906	1er juin 1933	16.000
Liévain	id.	id.	1er mars 1906	1er juin 1928	15.000
Pattin	Inspecteur sous-chef	id.	10 mai 1909	1er juin 1933	15.000
Lesaffre	id.	id.	1er décembre 1910	4 septemb. 1933	15.000
Tuilliez	Inspecteur sous-chef	id.	1er décembre 1913	1er juillet 1936	14.000
Agneray	Brigadier-chef	id.	16 février 1911	1er août 1926	14.000
Boivin L.	id.	id.	1er septembre 1911	1er août 1926	14.000
Lengrand	id.	id.	1er décembre 1911	1er janvier 1927	14.000
Corman	id.	id.	1er février 1913	1er juin 1928	14.000
Lefebvre	id.	id.	1er janvier 1912	15 juillet 1929	14.000
Bonnet Clément	id.	id.	1er mars 1909	1er mars 1932	14.000
Delecourt L.	id.	id.	1er juin 1912	1er octobre 1932	14.000
Gardin	id.	id.	1er octobre 1912	1er février 1933	14.000
Egot	id.	id.	1er mars 1909	1er mars 1933	14.000
Picques	id.	id.	1er novembre 1912	1er juin 1933	14.000
Dumont E.	id.	id.	1er décembre 1913	4 septemb. 1933	14.000
Bonnet F.	id.	id.	1er juin 1914	1er octobre 1935	14.000
Mullier	id.	id.	1er mars 1909	1er juillet 1936	13.000
Déprez L.	Brigadier	id.	7 mai 1908	15 juillet 1929	13.000
Hourriez	id.	id.	1er août 1912	1er août 1928	

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS ACTUELS
Lemaire P.	Brigadier	Cl. unique	21 avril 1912	16 août 1929	13.000
Dewitte	id.	id.	16 septembre 1919	1er janvier 1932	13.000
Leclercq J.	id.	id.	1er décembre 1919	1er mars 1932	13.000
Joveniaux Désiré	id.	id.	1er octobre 1921	1er octobre 1932	13.000
Lemaire L.	id.	id.	15 septembre 1920	1er janvier 1933	13.000
Fiévet J.	id.	id.	1er novembre 1919	1er février 1933	13.000
Diéval H.	id.	id.	1er août 1919	1er mars 1933	13.000
Caudron Ed.	id.	id.	1er avril 1922	1er juin 1933	13.000
Pavot	id.	id.	20 janvier 1920	1er juin 1933	13.000
Denis Gaston	id.	id.	1er janvier 1923	4 septemb. 1933	13.000
Quiévreux	id.	id.	16 avril 1923	1er octobre 1935	13.000
Richter	id.	id.	1er mai 1924	1er juillet 1936	13.000
Vanbleus	Gardien de la Paix	1re classe	24 août 1907	1er septemb. 1927	13.000
Belhomme	id.	id.	24 août 1907	1er septemb. 1927	13.000
Dumon V.	id.	id.	1er octobre 1907	1er octobre 1927	13.000
Wattez	id.	id.	1er janvier 1909	1er janvier 1929	13.000
Dubois	id.	id.	8 mai 1909	16 mai 1929	13.000
Couteau	id.	id.	11 juillet 1910	16 juillet 1930	13.000
Duboille	id.	id.	11 juillet 1910	16 juillet 1930	13.000
Langlet	id.	id.	16 mars 1912	16 mars 1932	13.000
Navez	id.	id.	1er octobre 1912	1er octobre 1932	13.000
Mouray	id.	id.	1er janvier 1913	1er janvier 1933	13.000
Gottrand	id.	id.	1er août 1912	1er août 1932	13.000
Lefort	id.	id.	1er février 1914	1er février 1934	13.000
Hidoux	id.	id.	1er février 1914	1er février 1934	13.000
Vandenbroucke	id.	id.	1er février 1914	1er février 1934	13.000
Menet Gustave	id.	id.	1er mars 1914	1er mars 1934	13.000
Monin	id.	2e classe	1er août 1919	1er août 1927	12.000
Macrez Alf.	id.	id.	16 mai 1919	16 mai 1928	12.000
Brocart	id.	id.	1er août 1919	1er août 1928	12.000
Legrain G.	id.	id.	1er août 1919	1er août 1928	12.000
Edmé	id.	id.	1er août 1919	1er août 1928	12.000
Dhennin	id.	id.	1er septembre 1919	1er septemb. 1928	12.000
Coupé Albert	id.	id.	1er juin 1919	1er juin 1928	12.000
Decourselle P.	id.	id.	1er septembre 1919	1er septemb. 1928	12.000
Lecomte F.	id.	id.	1er juin 1919	1er juin 1928	12.000
Delzenne	id.	id.	16 septembre 1919	16 septemb. 1928	12.000
Goitte Alfred	id.	id.	1er octobre 1919	1er octobre 1928	12.000
Foubert	id.	id.	1er octobre 1919	1er octobre 1928	12.000
Caronne	id.	id.	16 octobre 1919	16 octobre 1928	12.000
L'huissiez	id.	id.	1er novembre 1919	1er novemb. 1928	12.000
Decourselle V.	id.	id.	1er novembre 1919	1er novemb. 1928	12.000
Touzet W.	id.	id.	1er novembre 1919	1er novemb. 1928	12.000
Robart	id.	id.	1er novembre 1919	1er novemb. 1928	12.000
Caudoux H.	id.	id.	1er novembre 1919	1er novemb. 1928	12.000
Dumont Georges	id.	id.	1er novembre 1919	1er novemb. 1928	12.000
Grière Clotaire	id.	id.	1er novembre 1919	1er novemb. 1928	12.000
Delvallée Jules	id.	id.	1er décembre 1919	1er décembre 1928	12.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS ACTUELS
Dron	Gardien de la paix	2e classe	1er janvier 1920	1er janvier 1929	12.000
Boivin Jules	id	id.	20 janvier 1920	1er février 1929	12.000
Malézieux	id.	id.	20 janvier 1920	1er février 1929	12.000
Pirez	id.	id.	1er février 1920	1er février 1929	12.000
Gruet	id.	id.	1er mars 1920	1er mars 1929	12.000
Gaillard Ad.	id.	id.	1er mars 1920	1er mars 1929	12.000
Fino	id.	id.	1er avril 1920	1er avril 1929	12.000
Lison G.	id.	id.	1er avril 1920	1er avril 1929	12.000
Mahieus G.	id.	id.	1er août 1912	1er septemb. 1930	12.000
Birembaut A.	id.	id.	1er avril 1920	1er avril 1929	12.000
Cardon	id.	id.	5 avril 1920	16 avril 1929	12.000
Lamps	id.	id.	1er mai 1920	1er mai 1929	12.000
Mercier Franç.	id.	id.	1er mai 1920	1er mai 1929	12.000
Vico	id.	id.	1er mai 1920	1er mai 1929	12.000
Demarcq M.	id.	id.	1er mai 1920	1er mai 1929	12.000
Jaspard	id.	id.	20 avril 1921	1er mai 1929	12.000
Stiévenard	id.	id.	15 juin 1920	16 juin 1929	12.000
Vilette	id.	id.	1er juin 1921	1er juin 1930	12.000
Decottignies	id.	id.	1er août 1920	1er août 1929	12.000
Hubert	id.	id.	1er août 1920	1er août 1929	12.000
Malaquin	id.	id.	1er août 1920	1er août 1929	12.000
Fourmy	id.	id.	1er août 1920	1er août 1929	12.000
Hénon	id.	id.	1er août 1920	1er août 1929	12.000
Deklercq	id.	id.	10 août 1920	16 août 1929	12.000
Fiévet Noël	id.	id.	20 août 1921	1er septemb. 1930	12.000
Dervaux	id.	id.	20 août 1921	1er septemb. 1930	12.000
Roland	id.	id.	10 septembre 1920	16 septemb. 1929	12.000
Millon	id.	id.	10 septembre 1920	16 septemb. 1929	12.000
Crombez E.	id.	id.	20 novembre 1920	1er décembre 1929	12.000
Engelaere	id.	id.	20 novembre 1920	1er décembre 1929	12.000
Wallerand	id.	id.	1er février 1921	1er février 1930	12.000
Saillard	id.	id.	15 avril 1922	16 avril 1931	12.000
Descamps A.	id.	id.	15 avril 1922	16 avril 1931	12.000
Debus	id.	id.	1er mai 1922	1er mai 1931	12.000
Oppermann	id.	id.	1er juin 1922	1er juin 1931	12.000
Dutrieux H.	id.	id.	1er avril 1922	1er février 1932	12.000
Louchart	id.	id.	1er septembre 1922	1er septemb. 1931	12.000
Noutour	id.	id.	1er octobre 1922	1er octobre 1931	12.000
Caudoux Paul	id.	id.	1er novembre 1922	1er novemb. 1931	12.000
Doise	id.	id.	1er novembre 1922	1er novemb. 1931	12.000
Comère	id.	id.	1er janvier 1923	1er janvier 1932	12.000
Boudin	id.	id.	1er janvier 1923	1er janvier 1932	12.000
Despret G.	id.	id.	16 février 1923	16 février 1932	12.000
Blicquit	id.	id.	1er mai 1923	1er mai 1932	12.000
Holin	id.	id.	1er juin 1923	1er juin 1932	12.000
Derombies	id.	id.	1er juin 1923	1er juin 1932	12.000
Tricart	id.	id.	1er juin 1923	1er juin 1932	12.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DU POINT DE DÉPART DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ	TRAITEMENTS ACTUELS
Boivin Arthur	Gardien de la paix	2e classe	1er juin 1923	16 novemb. 1932	12.000
Monnier E.	id.	id.	1er juillet 1923	1er juillet 1932	12.000
Fleury	id.	id.	1er juillet 1923	1er juillet 1932	12.000
Gabriel	id.	id.	1er juillet 1923	1er juillet 1932	12.000
Touzé	id.	id.	1er août 1923	1er août 1932	12.000
Dusseaux	id.	id.	16 novembre 1923	16 novemb. 1932	12.000
Dutrieux R.	id.	id.	16 février 1924	16 février 1933	12.000
Abraham F.	id.	id.	1er mars 1924	1er mars 1933	12.000
Ruelle	id.	id.	1er avril 1924	1er octobre 1932	12.000
Gaillard Alcide	id.	id.	16 mars 1924	16 mars 1933	12.000
Sorriaux C.	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1933	12.000
Houvenaghel	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1933	12.000
Denis R.	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1933	12.000
Pasquier L.	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1933	12.000
Laurent Jules	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1933	12.000
Briche	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1933	12.000
Mathon	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1933	12.000
Boulet	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1933	12.000
Tiédrez	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1933	12.000
Delvallée L.	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1933	12.000
Jovenïaux J.	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1933	12.000
Lanois	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1933	12.000
Domer	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1933	12.000
Licard	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1933	12.000
Abraham Edm.	id.	id.	1er mai 1924	1er mai 1933	12.000
Dumont (fils)	id.	id.	1er juin 1924	1er juin 1933	12.000
Waghemaecker	id.	id.	1er juin 1924	1er juin 1933	12.000
Brabant	id.	id.	1er août 1924	1er août 1933	12.000
Quiévreux G.	id.	id.	1er août 1924	1er août 1933	12.000
Bracq	id.	id.	1er août 1924	1er août 1933	12.000
Caudoux M.	id.	id.	1er septembre 1924	1er septemb. 1933	12.000
Baillon	id.	id.	1er octobre 1924	1er octobre 1933	12.000
Lefils	id.	id.	16 octobre 1924	16 octobre 1933	12.000
Delliste	id.	id.	16 novembre 1924	16 novemb. 1933	12.000
Carton J.	id.	id.	1er janvier 1925	1er janvier 1934	12.000
Lepraetère	id.	id.	1er février 1925	1er février 1934	12.000
Tondeur	id.	id.	1er mars 1925	1er mars 1934	12.000
Simon M.	id.	id.	1er mai 1925	1er mai 1934	12.000
Lempereur	id.	id.	1er mai 1925	1er mai 1934	12.000
Lagache	id.	id.	1er juin 1925	1er juin 1934	12.000
Muchery	id.	id.	1er juillet 1925	1er juillet 1934	12.000
Merveille	id.	id.	1er août 1925	1er août 1934	12.000
Delcourt Alb.	id.	id.	16 août 1925	16 août 1934	12.000
Haudiquet	id.	id.	16 août 1925	16 août 1934	12.000
Honvault	id.	id.	16 août 1925	16 août 1934	12.000
Draux	id.	id.	16 août 1925	16 août 1934	12.000
Servaeten	id.	id.	16 août 1925	16 août 1934	12.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS ACTUELS
Adias	Gardien de la paix	2e classe	16 août 1925	16 août 1934	12.000
Cauderlier N.	id.	id.	16 août 1925	16 août 1934	12.000
Fermentin	id.	id.	16 août 1925	16 août 1934	12.000
Bouillon	id.	id.	16 août 1925	16 août 1934	12.000
Gallois Paul	id.	id.	16 août 1925	16 août 1934	12.000
Desramaux	id.	id.	16 août 1925	16 août 1934	12.000
Prévost	id.	id.	16 août 1925	16 août 1934	12.000
Salperwyck	id.	id.	1er octobre 1925	1er octobre 1934	12.000
Calant	id.	id.	1er janvier 1926	1er janvier 1935	12.000
Delwalle N.	id.	id.	1er janvier 1926	1er janvier 1935	12.000
Crombez P.	id.	id.	1er février 1926	1er février 1935	12.000
Poirette	id.	id.	1er février 1926	1er février 1935	12.000
Décarpenterie	id.	id.	1er février 1926	1er février 1935	12.000
Debarge	id.	id.	1er février 1926	1er février 1935	12.000
Mercier Adolphe	id.	id.	1er février 1926	1er février 1935	12.000
Gallois M.	id.	id.	1er avril 1926	1er avril 1935	12.000
Lebas	id.	id.	1er avril 1926	1er avril 1935	12.000
Kerneck	id.	id.	1er avril 1926	1er avril 1935	12.000
Santer François	id.	id.	1er juillet 1926	1er juillet 1935	12.000
Derechain	id.	id.	1er août 1926	1er août 1935	12.000
Parsy	id.	id.	1er août 1926	1er août 1935	12.000
Hutin	id.	id.	1er août 1926	1er août 1935	12.000
Déjà	id.	id.	1er août 1926	1er août 1935	12.000
Ledez	id.	id.	1er septembre 1926	1er septemb. 1935	12.000
Cauderlier L.	id.	id.	1er septembre 1926	1er septemb. 1935	12.000
Gomez	id.	id.	1er septembre 1926	1er septemb. 1935	12.000
Wargnies	id.	id.	1er octobre 1926	1er octobre 1935	12.000
Bléhaut	id.	id.	1er novembre 1926	1er novemb. 1935	12.000
Nolf	id.	id.	1er décembre 1926	1er décembre 1935	12.000
Serrues	id.	id.	1er janvier 1927	1er janvier 1936	12.000
Renard	id.	id.	1er janvier 1927	1er janvier 1936	12.000
Dufour M.	id.	id.	1er janvier 1927	1er janvier 1936	12.000
Lasselin Ch.	id.	id.	1er mars 1927	1er mars 1936	12.000
Durot André	id.	id.	1er juin 1927	1er juin 1936	12.000
Edmond	id.	id.	1er juin 1927	1er juin 1936	12.000
Soriaux R.	id.	id.	1er juin 1927	1er juin 1936	12.000
Bassé	id.	3e classe	1er août 1927	1er août 1932	11.000
Largillière M.	id.	id.	1er février 1929	1er février 1934	11.000
Abraham J.	id.	id.	1er février 1929	1er février 1934	11.000
Lemaire A.	id.	id.	1er février 1929	1er février 1934	11.000
Arbonnier	id.	id.	1er février 1929	1er février 1934	11.000
Glibert H.	id.	id.	1er février 1929	1er février 1934	11.000
Verheyden M.	id.	id.	1er février 1929	1er février 1934	11.000
Anrgel J.	id.	id.	1er février 1929	1er février 1934	11.000
Vandekerckove	id.	id.	1er février 1929	1er février 1934	11.000
Heldenberghe	id.	id.	1er février 1929	1er février 1934	11.000
Farez	id.	id.	1er février 1929	1er février 1934	11.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS ACTUELS
Delmarquette	Gardien de la paix	3me classe	1er février 1929	1er février 1934	11.000
Destombes	id.	id.	1er février 1929	1er février 1934	11.000
Ceugnart J.	id.	id.	1er décembre 1928	1er décembre 1933	11.000
Renaud	id.	id.	1er septembre 1924	1er mai 1936	11.000
Honoré R.	id.	id.	1er décembre 1928	1er décembre 1933	11.000
Lebon P.	id.	id.	1er mars 1929	1er mars 1934	11.000
Delecœuillerie	id.	id.	16 avril 1929	16 avril 1934	11.000
Savelon	id.	id.	1er juin 1929	1er juin 1934	11.000
Lecrinier	id.	id.	1er juin 1929	1er juin 1934	11.000
Brohet	id.	id.	15 juillet 1929	16 juillet 1934	11.000
Bouquet Gilbert	id.	id.	15 juillet 1929	16 juillet 1934	11.000
Fache	id.	id.	16 février 1930	16 février 1935	11.000
Birembaut René	id.	id.	16 mars 1930	16 mars 1935	11.000
Canivet	id.	id.	1er juin 1930	1er juin 1935	11.000
Dumoulin	id.	id.	1er août 1929	1er août 1934	11.000
Caron	id.	id.	1er août 1929	1er août 1934	11.000
Dissaux	id.	id.	16 août 1929	16 août 1934	11.000
Delporte	id.	id.	16 septembre 1929	16 septemb. 1934	11.000
Prodhomme	id.	id.	16 septembre 1929	16 septemb. 1934	11.000
Lemaire Alfred	id.	id.	1er novembre 1929	1er novemb. 1934	11.000
Foulon	id.	id.	1er septembre 1930	1er septemb. 1935	11.000
Allard	id.	id.	1er septembre 1930	1er septemb. 1935	11.000
Bourdon	id.	id.	1er mai 1931	1er mai 1936	11.000
Debaecker	id.	id.	1er mai 1931	1er mai 1936	11.000
Huysentruyt	id.	id.	1er mai 1931	1er mai 1936	11.000
Rigaut René	id.	id.	1er mai 1931	1er mai 1936	11.000
Wauquier	id.	id.	1er mai 1931	1er mai 1936	11.000
Basquin	id.	id.	1er mai 1931	1er mai 1936	11.000
Planque	id.	id.	1er mai 1931	1er mai 1936	11.000
Serrure	id.	id.	1er mai 1931	1er mai 1936	11.000
Vico Augustin	id.	id.	1er mai 1931	1er mai 1936	11.000
Beernart	id.	id.	1er mai 1931	1er mai 1936	11.000
Rigaux Dyani	id.	id.	1er mai 1931	1er mai 1936	11.000
Lacherez	id.	id.	1er mai 1931	1er mai 1936	11.000
Noulette	id.	id.	1er mai 1931	1er mai 1936	11.000
Plateau	id.	4e classe	1er juin 1931	1er mars 1933	10.000
Brienne	id.	id.	1er septembre 1931	1er septemb. 1932	10.000
Charlet	id.	id.	1er septembre 1931	1er septemb. 1932	10.000
Pomme	id.	id.	1er septembre 1931	1er septemb. 1932	10.000
Declercq E.	id.	id.	1er février 1932	1er février 1933	10.000
Maveux	id.	id.	1er février 1932	1er février 1933	10.000
Vivier	id.	id.	1er février 1932	1er février 1933	10.000
Janssens	id.	id.	1er février 1932	1er février 1933	10.000
Cartegnie	id.	id.	1er février 1932	1er février 1933	10.000
Ducastel	id.	id.	1er février 1932	1er février 1933	10.000
Ardeneus	id.	id.	1er février 1933	1er février 1934	10.000
Dubois G.	id.	id.	1er février 1933	1er février 1934	10.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS ACTUELS
Vansteenkiste	Gardien de la paix	4e classe	1er février 1933	1er février 1934	10.000
Lemaire C.	id.	id.	1er février 1933	1er février 1934	10.000
Dechy	id.	id.	1er février 1933	1er février 1934	10.000
Devrièse M.	id.	id.	1er février 1933	1er février 1934	10.000
Persyn	id.	id.	1er février 1933	1er février 1934	10.000
Lailler	id.	id.	1er février 1933	1er février 1934	10.000
Vautier Gaston	id.	id.	1er juillet 1933	1er juillet 1934	10.000
Carette	id.	id.	1er juillet 1933	1er juillet 1934	10.000
Rombeaux	id.	id.	1er juillet 1933	1er juillet 1934	10.000
Declécmy	id.	id.	1er juillet 1933	1er juillet 1934	10.000
Delbecque	id.	id.	1er juillet 1933	1er juillet 1934	10.000
Gosset Floris	id.	id.	1er mars 1934	1er mars 1935	10.000
Facq Georges	id.	id.	1er mars 1934	1er mars 1935	10.000
Pottier Jules	id.	id.	1er mars 1934	1er septemb. 1935	10.000
Florent Charles	id.	id.	1er juillet 1934	1er juillet 1935	10.000
Legrand Emile	id.	id.	1er juillet 1935	1er juillet 1936	10.000
Birembaut André	id.	id.	1er juillet 1935	1er juillet 1936	10.000
Gothière Roger	id.	id.	1er juillet 1935	1er juillet 1936	10.000
Lenglart Maurice	id.	id.	1er juillet 1935	1er juillet 1936	10.000
Pécou Léon	id.	id.	1er juillet 1935	1er juillet 1936	10.000
Gruwez Jean	id.	id.	1er juillet 1935	1er juillet 1936	10.000
Aupert Pierre	id.	id.	1er juillet 1935	1er juillet 1936	10.000
Olivier Marcel	id.	id.	1er juillet 1935	1er juillet 1936	10.000
Moreau Gustave	id.	id.	1er juillet 1935	1er juillet 1936	10.000
Varlet	id.	Stagiaire	1er août 1935	1er août 1935	9.000
Destur	id.	id.	1er janvier 1936	1er janvier 1936	9.000
Butin	id.	id.	1er janvier 1936	1er janvier 1936	9.000
Boucher	id.	id.	1er janvier 1936	1er janvier 1936	9.000
Stiévenart	id.	id.	1er janvier 1936	1er janvier 1936	9.000
Tatincloux	id.	id.	1er janvier 1936	1er janvier 1936	9.000
Bouva	id.	id.	1er mai 1936	1er mai 1936	9.000
Mazure	id.	id.	1er mai 1936	1er mai 1936	9.000
Coste	id.	id.	1er mai 1936	1er mai 1936	9.000
Herlem	id.	id.	1er mai 1936	1er mai 1936	9.000
Dumont	id.	id.	1er juillet 1936	1er juillet 1936	9.000

Van Compernolle Jules	Employé auxiliaire			28 fr. 50 par jour	
Mlle Coquelle Odette	id.			30 fr. par jour	
Gauthier Paul	Homme de peine			31 fr. 40 par jour	

Bataillon des Sapeurs-Pompiers

Etat du Personnel caserné

au 31 Juillet 1936

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS ACTUELS
Viseux Alphonse	Commandant	1re classe	18 juin 1911	1er octobre 1934	34.500
Leleu Gustave	Capitaine	1re classe	2 mai 1915	16 mai 1935	29.500
Tréfert Louis	Lieutenant	4e classe	1er juin 1920	16 juin 1934	17.500
Hohl Albert	Adjudant chef mécan.	id.	1er mars 1921	1er janvier 1930	17.000
Serrure Victor	Adjudant	1re classe	1er juin 1920	1er novemb. 1934	16.000
Derycke Gustave	Sergent-major	id.	1er mars 1913	1er janvier 1925	14.000
Totelet Eloi	Sergent	id.	1er février 1920	1er juillet 1929	14.000
Barois Charles	id.	id.	1er avril 1909	1er janvier 1930	14.000
Folzan Georges	id.	id.	1er août 1920	1er janvier 1930	14.000
Lesschaeve Henri	id.	id.	1er septembre 1922	1er janvier 1933	14.000
Descarpentries M.	id.	id.	1er mars 1923	1er janvier 1933	14.000
Defay Alexis	id.	id.	1er septembre 1923	1er juillet 1933	13.000
Totelet Maurice	id.	2e classe	1er août 1923	1er juin 1935	13.000
Covin Emile	Caporal	1re classe	1er juillet 1914	1er janvier 1930	13.000
Baussart Albert	id.	id.	1er avril 1919	1er janvier 1930	13.000
Tiétard Edmond	id.	id.	1er mai 1920	1er janvier 1930	13.000
Chaval Georges	id.	id.	1er janvier 1923	1er janvier 1933	13.000
Noé Henri	id.	id.	1er février 1923	1er janvier 1933	12.000
Bulleteau Raym.	id.	id.	1er juin 1923	1er juin 1935	11.000
Dupont Edmond	id.	2e classe	1er avril 1925	1er juin 1935	13.000
Arquembourg A.	id.	3e classe	1er mai 1931	1er octobre 1935	12.000
Hennebelle Désiré	Caporal forgeron d'art.	1re classe	1er octobre 1923	1er octobre 1933	12.000
Tacquet Paul	Caporal ajust.-mécan.	2e classe	1er octobre 1925	1er avril 1934	12.000
Masse Désiré	id.	id.	1er avril 1926	1er novemb. 1934	12.000
Honoré Marcel	id.	id.	1er mai 1928	1er novemb. 1935	12.000
Faucompré And.	Caporal ajusteur	id.	1er novembre 1927	1er janvier 1929	13.000
Dhem Jules	Sapeur	1re classe	1er janvier 1914	1er octobre 1929	12.000
Bève Charles	id.	2e classe	1er octobre 1919	1er septemb. 1931	12.000
Dubo Edmond	id.	id.	1er septembre 1922	1er décembre 1931	12.000
Baussart Marcel	id.	id.	1er décembre 1922	1er novemb. 1931	12.000
Derieppe Alfred	id.	id.	1er novembre 1922	1er décembre 1931	12.000
Manchin Louis	id.	id.	1er décembre 1922	1er février 1932	12.000
Lemang Octave	id.	id.	1er février 1923	1er février 1932	12.000
Rousseau Lucien	id.	id.	1er février 1923	1er mars 1932	12.000
Leclercq Léopold	id.	id.	1er février 1923	1er avril 1932	12.000
Deruez Alphonse	id.	id.	1er avril 1923	1er mai 1932	12.000
Cochez Edouard	id.	id.	1er mai 1923	1er juillet 1932	12.000
Chaval Marcel	id.	id.	1er juillet 1923	1er décembre 1932	12.000
Moreau Alfred	id.	id.	1er décembre 1923	1er janvier 1933	12.000
Moreau Olivier	id.	id.	15 janvier 1924	1er mars 1933	12.000
Dumortier Georg.	id.	id.	1er mars 1924	1er avril 1933	12.000
Vanhulle Arsène	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1933	12.000
Hasselsweiler Th.	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1933	12.000
Laloy Gaston	id.	id.	1er avril 1924	1er avril 1933	12.000
Vanhulle Théoph.	id.	id.	1er avril 1924	1er juin 1933	12.000
Lapaille Charles	id.	id.	1er juin 1924	1er juillet 1933	12.000
Dufour Charles	id.	id.	1er juillet 1924	1er juillet 1933	12.000
Pattyn Charles	id.	id.	1er juillet 1924		

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS ACTUELS
Biervoye Alph.	Sapeur	2e classe	1er septembre 1924	1er septemb. 1933	12.000
Flips Jean	id.	id.	1er mars 1925	1er mars 1934	12.000
Blanquaert Marc.	id.	id.	15 avril 1925	16 avril 1934	12.000
Berlyn Clovis	id.	id.	1er août 1925	1er août 1930	12.000
Moret René	id.	id.	1er août 1925	1er août 1930	12.000
Lecocq Louis	id.	id.	1er octobre 1925	1er octobre 1930	12.000
Masse Théodore	id.	id.	1er mars 1926	1er mars 1935	12.000
Béhaegel Ernest	id.	id.	1er avril 1926	1er avril 1935	12.000
Franck André	id.	id.	1er mai 1926	1er mai 1935	12.000
Compagnie Em.	id.	id.	1er mai 1926	1er mai 1935	12.000
Lemaire Adolphe	id.	id.	1er mai 1926	1er mai 1935	12.000
Margueritte Art.	id.	id.	16 mai 1926	16 mai 1935	12.000
Cappart Jules	id.	id.	1er juin 1926	1er juin 1935	12.000
Carnin Théoph.	id.	id.	16 juin 1926	16 juillet 1935	12.000
Médigue Alcide	id.	id.	16 avril 1927	16 avril 1936	12.000
Rémy Marcel	id.	3e classe	1er décembre 1927	1er décembre 1932	11.000
Boulinguez G.	id.	id.	16 octobre 1929	16 octobre 1934	11.000
Roosemont Jul.	id.	id.	16 octobre 1929	16 octobre 1934	11.000
Hohl Jules	id.	id.	16 octobre 1930	16 octobre 1935	11.000
Chiroutre Marcel	id.	id.	1er octobre 1925	16 mars 1936	11.000
Dr Van Kemmel	Médecin-major		1er janvier 1935		1.500

OCTROI DE LILLE

Etat du Personnel

au 31 Juillet 1936

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS ACTUELS
Lecoche	Directeur	1re classe	1er janvier 1904	15 août 1924	34.500
Copin	Contrôleur	id.	1er octobre 1910	1er mai 1935	25.000
Parent	id.	2e classe	1er octobre 1911	16 août 1933	22.500
Leroux	id.	4e classe	16 octobre 1919	1er avril 1934	17.500
Verbeet	Chef de brigade	id.	1er mai 1923	1er mars 1933	14.000
Jacquemont	Planton	1re classe	16 octobre 1919	1er mai 1936	14.000
Lamarc (Mlle)	Dame employée princ.	3e classe	10 avril 1917	1er juillet 1936	14.000
Lepers	Receveur Central	id.	16 mars 1909	1er novemb. 1935	20.000
Ochin	Commis comptable	1re classe	1er janvier 1908	1er novemb. 1932	17.000
Dezitter	Comptable minck	id.	1er juillet 1920	1er juillet 1935	14.000
Laviéville	Receveur	id.	1er janvier 1910	1er octobre 1929	16.000
Bie	id.	id.	1er juin 1909	1er mars 1930	16.000
Vasseur	id.	id.	1er avril 1913	1er février 1934	16.000
Spétebroot H.	id.	2e classe	1er avril 1913	1er février 1934	15.000
Dubois	id.	id.	1er janvier 1913	1er janvier 1935	15.000
Spétebroot M.	id.	id.	1er juillet 1920	1er février 1936	15.000
Baillet	id.	id.	1er juillet 1920	1er mai 1936	15.000
Fourcroy	id.	id.	20 janvier 1913	1er juillet 1936	15.000
Honoré	id.	id.	1er juillet 1920	1er juillet 1936	15.000
Bosmans	id.	3e classe	16 octobre 1919	1er septemb. 1933	14.000
Leuridan	id.	id.	16 octobre 1919	1er décembre 1933	14.000
Bulart	id.	id.	1er janvier 1914	1er juin 1934	14.000
Crépin	id.	id.	1er juillet 1920	1er juillet 1934	14.000
Delemarle	id.	id.	16 octobre 1919	1er août 1934	14.000
Decoopman	id.	id.	1er juillet 1920	1er septemb. 1934	14.000
Leignel	id.	id.	16 septembre 1923	1er décembre 1934	14.000
Bailleul A.	id.	id.	1er février 1921	1er février 1936	14.000
Cluytens	id.	4e classe	16 août 1920	1er novemb. 1932	13.000
Cousin	id.	id.	1er janvier 1921	1er novemb. 1933	13.000
Barré	id.	id.	16 octobre 1923	1er avril 1934	13.000
Dyseryn	id.	id.	1er juin 1923	1er juin 1934	13.000
Alleweireldt	id.	id.	1er mai 1925	1er août 1935	13.000
Pérignon	Vérificateur Entrepôts	id.	1er janvier 1921	1er mars 1936	14.000
Mansuet	Vérificateur	1re classe	1er juillet 1908	1er mars 1922	14.000
Guilbert	id.	id.	15 mars 1908	1er décembre 1931	14.000
Provoost H.	id.	id.	1er novembre 1909	1er décembre 1931	14.000
Demaille	id.	id.	1er février 1910	1er décembre 1931	14.000
Lecomte	id.	id.	1er janvier 1909	1er janvier 1933	14.000
Lamoot	id.	id.	1er janvier 1914	1er avril 1935	13.000
Fauve L.	id.	2e classe	1er août 1914	1er juin 1933	13.000
Bailleul M.	id.	id.	16 octobre 1919	1er mars 1934	14.000
Bressinck	Préposé spécial	1re classe	1er janvier 1912	1er juillet 1930	13.000
Rigaut	Préposé	id.	1er décembre 1907	1er janvier 1928	13.000
Hayaume	id.	id.	1er janvier 1909	1er janvier 1929	13.000
Catillon	id.	id.	1er juillet 1909	1er juillet 1929	13.000
Briot	id.	id.	1er avril 1910	1er avril 1930	13.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS ACTUELS
Van Assche	Préposé	1re classe	1er septembre 1910	1er septemb. 1930	13.000
Maillard	id.	id.	1er août 1912	1er août 1932	13.000
Dupont Louis	id.	id.	1er mai 1913	1er mai 1933	13.000
Montaigne	id.	id.	1er avril 1914	1er avril 1934	13.000
Caron	id.	id.	1er juin 1914	1er juin 1934	13.000
Puchaux	id.	2e classe	16 octobre 1919	16 octobre 1928	12.000
Vangheluwe Y.	id.	id.	16 octobre 1919	16 octobre 1928	12.000
Bizart	id.	id.	1er juillet 1920	1er juillet 1929	12.000
Chavatte	id.	id.	1er janvier 1921	1er janvier 1930	12.000
Wanne	id.	id.	1er janvier 1921	1er janvier 1930	12.000
Boulonnois	id.	id.	1er janvier 1921	1er janvier 1930	12.000
Ghillebaert	id.	id.	1er janvier 1921	1er janvier 1930	12.000
Duparcq	id.	id.	1er avril 1922	1er avril 1931	12.000
Menet	id.	id.	1er janvier 1923	1er janvier 1932	12.000
Bonnet	id.	id.	8 mars 1923	8 mars 1932	12.000
Debacker	id.	id.	16 avril 1923	16 avril 1932	12.000
Hornez	id.	id.	16 octobre 1923	16 octobre 1932	12.000
Delesalle	id.	id.	16 novembre 1923	16 novemb. 1932	12.000
Crespel	id.	id.	16 novembre 1923	16 novemb. 1932	12.000
Delaval	id.	id.	1er décembre 1923	1 décembre 1932	12.000
Dumont H.	id.	id.	1er février 1924	1er février 1933	12.000
Masse	id.	id.	16 février 1924	16 février 1933	12.000
Patteuws	id.	id.	1er novembre 1924	1er novemb. 1933	12.000
Detavernier	id.	id.	1er décembre 1924	1er décembre 1933	12.000
Malaizé	id.	id.	1er février 1925	1er février 1934	12.000
Soubricas	id.	id.	1er février 1925	1er février 1934	12.000
Blandel	id.	3e classe	1er janvier 1931	1er janvier 1936	11.000
Vanden Bossche	id.	id.	1er janvier 1931	1er janvier 1936	11.000
Carnoy	id.	id.	1er janvier 1931	1er janvier 1936	11.000
Ternote	id.	id.	1er février 1931	1er février 1936	11.000
Descamps	id.	id.	1er mars 1931	1er mars 1936	11.000
Thibaut	id.	id.	1er mai 1931	1er mai 1936	11.000
Geuillard	id.	id.	1er mai 1931	1er mai 1936	11.000
Levrague	id.	id.	1er juin 1931	1er juin 1936	11.000
Savels E.	id.	id.	1er juillet 1931	1er juillet 1936	11.000
Dutrieux	id.	id.	1er juillet 1931	1er juillet 1936	11.000
Stubbe Fernand	id.	4e classe	1er août 1931	1er août 1932	10.000
Serrure	id.	id.	1er août 1931	1er août 1932	10.000
Rousselle	id.	id.	1er septembre 1931	1er septemb. 1932	10.000
Accart	id.	id.	1er décembre 1931	1er décembre 1932	10.000
Petit	id.	id.	1er avril 1932	1er avril 1933	10.000
Dupuis	id.	id.	1er juillet 1932	1er juillet 1933	10.000
Bouchez	id.	id.	1er septembre 1932	1er septemb. 1933	10.000
Verstraete	id.	id.	1er septembre 1932	1er septemb. 1933	10.000
Prévost	id.	id.	1er octobre 1932	1er octobre 1933	10.000
Foucart	id.	id.	1er novembre 1932	1er novemb. 1933	10.000
Fillebeen	id.	id.	1er novembre 1932	1er novemb. 1933	10.000

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE OU DE TITULARISATION	DATES DU POINT DE DÉPART DE L'ANCIENNETÉ DANS LA CLASSE	TRAITEMENTS ACTUELS
Carlier	Préposé	4e classe	1er décembre 1932	1er décembre 1933	10.000
Capy	id.	id.	1er janvier 1933	1er janvier 1934	10.000
Looten	id.	id.	1er mars 1933	1er mars 1934	10.000
Verhulle	id.	id.	1er mars 1933	1er mars 1934	10.000
Alavoine	id.	id.	1er avril 1933	1er avril 1934	10.000
Vannanderbeck	id.	id.	1er juin 1933	1er juin 1934	10.000
Ernst	id.	id.	1er juin 1933	1er juin 1934	10.000
Brice	id.	id.	1er octobre 1933	1er octobre 1934	10.000
Buchart	id.	id.	1er novembre 1933	1er novemb. 1934	10.000
Verbèke	id.	id.	1er novembre 1933	1er novemb. 1934	10.000
Piette	id.	id.	1er décembre 1933	1er décembre 1934	10.000
Dollé	id.	id.	1er mars 1934	1er mars 1935	10.000
Delebassée	id.	id.	1er avril 1934	1er avril 1935	10.000
Fauve André	id.	id.	1er mai 1934	1er mai 1935	10.000
Ghesquière	id.	id.	1er juin 1934	1er juin 1935	10.000
Maudier	id.	id.	1er août 1934	1er août 1935	10.000
Depauw	id.	id.	1er septembre 1934	1er septemb. 1935	10.000
Delattre	id.	id.	1er octobre 1934	1er octobre 1935	10.000
Lust	id.	id.	1er janvier 1935	1er janvier 1936	10.000
Bosier	id.	id.	1er juillet 1935	1er juillet 1936	10.000
Baert	id.	5e classe	1er août 1935	1er août 1935	9.000
Jesupret	id.	id.	1er septembre 1935	1er septemb. 1935	9.000
Rosticciani	id.	id.	1er octobre 1935	1er octobre 1935	9.000
Wartel	id.	id.	1er mars 1936	1er mars 1936	9.000
Ledoux	id.	id.	1er mars 1936	1er mars 1936	9.000
Cocheteux	id.	id.	1er mars 1936	1er mars 1936	9.000
Descamps	id.	id.	1er avril 1936	1er avril 1936	9.000
Bacquart	id.	id.	1er avril 1936	1er avril 1936	9.000
Brienne	id.	id.	1er mai 1936	1er mai 1936	9.000
Boursin	id.	id.	1er mai 1936	1er mai 1936	9.000

BULLETIN ADMINISTRATIF

DE LA VILLE DE LILLE

ANNÉE 1936

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

A. — Administration municipale. — Affaires générales. Administrations diverses.

B. — Bâtiments. — Immeubles. — Travaux. — Voirie.

C. — Beaux-Arts. — Collections.

D. — Enseignement.

E. — Assistance. — Etablissements d'intérêt public. — Collectivités. — Personnes morales.

F. — Finances.

G. — Alimentation. — Salubrité et Sécurité.

H. — Services Municipaux.

A

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — AFFAIRES GÉNÉRALES. — ADMINISTRATIONS DIVERSES

Pages

Conseil Municipal :

Commissions diverses :

Commission Municipale des Fêtes. Modification 135

Commission Urbaine de Défense Passive 134

Commission de Surveillance de l'Office Municipal d'Orientation Professionnelle. Nomination Raymond Dumoulin 16

Commission des Fourneaux Economiques 331-908

Commission de Contrôle et de Surveillance du Fonds Municipal de Chômage 331-907

Commission de discipline des chauffeurs de taxis. Modification 386

Commission d'examen des candidats chauffeurs de taxis. Modification 387

Délégations :

Liste du Jury pour 1937. Devernay 332

Subventions :

Caisse de Chômage. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement 65-235(2)-308-352-449-536-650-723-790-862-943

Secours :

Grévistes de l'agglomération lilloise. Denrées. Marché Vandervliet frères 627

Pain. Marché Les Coopérateurs de Flandre et d'Artois 904

Pages

Administration Municipale :

Adjoints :

Délégations 332

Code des Arrêtés Municipaux :

Article 57. Police de la voie publique. Stationnement. Modification 771

Article 65. Police de la voie publique. Sens unique. Modification 771

Article 278, paragraphe g. Modification 770

Article 510. Hygiène. Vidanges. Modification 735

Article 749. Police des lieux ouverts au public. Modification 840

Article 824. Abattoirs. Heures d'ouverture 838

Articles 824 et 825. Abattoirs. Horaire 388-390

Article 910. Marchés couverts. Vente au détail. Périodes et horaires 391

Article 1001. Halles Centrales : visite des viandes foraines. Horaire 388-390-838

Article 1066. Foires et Kermesses. Modifications 136-909

Article 1133. Cimetières. Modification 913

Article 1134. Cimetières. Modification 915

Impressions :

Budgets et comptes administratifs et affiches administratives. Marché Imprimerie Ouvrière 132

Imprimés hors-série. Marché Imprimerie Ouvrière .. 212

Baux :

Locations diverses :

Occupation temporaire d'immeubles communaux. Année 1935 16

Pages

Occupation temporaire de terrains communaux. Année 1935 22

Location temporaire de terrains :

Butin (avenue). Claude Bonnet 132

Géry Legrand (quai). Olympique Lillois 627

Prises en bail :

Hangar situé à l'angle des rues d'Avesnes et Lamartine. Savonnerie Maubert 904-916

Terrain militaire. Esplanade de la Citadelle. Foire d'Août-Septembre 1936 707

Fêtes et Cérémonies :

Généralités :

Commission Municipale des Fêtes. Modification 135

Pavoisements et décorations des Edifices publics. Marché Veuve E. Vicart 499

Vins mousseux et autres. Marché Brasserie Coopérative l'Avenir 8

Funérailles de M. Louis Brodel. Mesures d'ordre 32

Funérailles de M. Roger Salengro, Maire. Mesures d'ordre 842

Colportage et vente d'insignes, de cartes postales, de photographies. Interdiction 841

Fêtes Communales de 1936 :

Programme officiel 416

Mesures d'ordre 422

Braderie annuelle 1936 :

Mesures d'ordre 634

Fêtes Nationales :

14 Juillet 1936. Mesures d'ordre 509

XVIIIe anniversaire de l'Armistice. Mesures d'ordre 843

Pages

Foires et Kermesses :

Epoques et emplacements. Modifications 136-909

Grande Kermesse 1936 :

Feu d'artifice. Marché Mayet-Tissot 499

Programme 393

Mesures d'ordre 336

Foire de Pâques, boulevard des Ecoles. Mesures d'ordre 215

Foire d'Août-Septembre :

Esplanade de la Citadelle. Prise en bail 707

Illuminations électriques. Marché Etablissements Vasseur 707

Mesures d'ordre 509

Foire Commerciale et Internationale :

Course cycliste « Grand Prix de la Foire Commerciale et Internationale de Lille ». Mesures d'ordre 286

Journée des Maires. Cortège. Mesures d'ordre .. 286

Journée de l'Alsace et Journée Belge. Cortèges. Mesures d'ordre 285

Expositions :

Grand Marché aux Fleurs 1936. Mesures d'ordre 287

Camps de Vacances :

Fête de clôture. Mesures d'ordre 710

Fête du Travail :

Sixième Grand Prix Gustave Delory et Huitième Grand Prix de la Ville de Lille. Mesures d'ordre 284

Inauguration du Monument au Maréchal Foch :

Mesures d'ordre 335

Pages

Rassemblement Syndical :

Cortège. Mesures d'ordre 633

Fêtes sportives :

Fête Fédérale du Sport Ouvrier. Mesures d'ordre .. 634

Epreuves cyclistes :

Tour de France 1936. Mesures d'ordre 339-424

Championnat du Nord de Fonds. Mesures d'ordre. 516

Grand Prix des Vêtements Lacroix. Mesures d'ordre 290

Paris-Lille. Mesures d'ordre 288

Premier Pas Dunlop. Mesures d'ordre 289

Quatrième Tour du Nord Cycliste. Mesures d'ordre 635

Epreuve nautique « Traversée de Lille à la nage ». Mesures d'ordre 511

Fête aérostatique. Mesures d'ordre 511

Musique Municipale :

Chefs. Capelle Ferdinand 512

Portebois Charles 426 (2)

Sous-chef. Roux Louis 918

Secrétaire. Bottin 216

Sergent. Dannequin 513

Sergent-instructeur. Smits 919

Sergent-clairon-instructeur. Indemnité. Delepierre Georges 918

Trésorier. Démission. Ducastel 920

Nomination. Smits Fernand 921

Fêtes d'initiative privée :

Comité des Fêtes de Fives. Nomination 139

Pages

Comité des Fêtes de Saint-Maurice. Nomination 216

Comité des Fêtes de Saint-Sauveur, Saint-Maurice, Saint-Etienne. Nomination 141

Fêtes du Secteur Saint-Sauveur, Saint-Maurice, Saint-Etienne. Mesures d'ordre 422

Braderie du quartier de Fives. Mesures d'ordre 340

Braderie des rues du Long Pot et adjacentes. Mesures d'ordre 290

Réceptions officielles :

Réception de M. le Ministre de l'Intérieur. Mesures d'ordre 392

Police Administrative :

Loteries :

Fractions de billets de Loterie Nationale. Autorisation préfectorale 844

Liquidation de marchandises :

Hirsch (Mme E.) 777-921

Lachter Léon 514

Revel Louis 711

Organisation du travail :

Bureau Municipal de Placement. Commission Administrative Paritaire. Nominations 142

Bureau Municipal de Placement. Ouvriers et employés de l'alimentation. Commission Administrative Paritaire 922

Bureau de placement. Autorisation Veuve Delemer-Jacquin 925

Jours de fête locale. Désignation pour 1936 845

Fermeture du lundi. Dérogation 926

Pages

Etablissements de produits pharmaceutiques. Repos hebdomadaire 711

Débits de boissons :

Statistique pour 1935 33

Elections :

Election municipale partielle :

Affichage. Emplacements réservés 846

Convocation des électeurs 849

Elections législatives :

Affichage. Emplacements 221-927

Convocation des électeurs 217-219

Elections cantonales :

Affichage. Emplacements 144-341

Conseil Général. Bureaux de vote 147

Conseil d'Arrondissement. Bureaux de vote 146

Etat-Civil :

Médecins. Nominations. Année 1937 929

Administrations diverses :

Guerre :

Commission Urbaine de Défense Passive. Nomination. 134

Statistique pour 1935 34

Etudes d'organisation de la frontière. Entrée dans les propriétés privées. Autorisation préfectorale. 850

Terrains provenant de l'enceinte déclassée de la Place de Lille 707

Justice :

Liste du Jury pour 1937. Délégation Devernay 332

B

BATIMENTS. — IMMEUBLES. — TRAVAUX. — VOIRIE

Pages

Bâtiments Communaux :

Généralités :

Chauffage. Bois d'allumage. Marché Massin 8

Charbons et gros coke métallurgique. Adjudication en 3 lots 904

Entretien. Rideaux, stores, etc. Marché Veuve E. Vicart 499

Tables sur tréteaux. Marchés :

Dumont 500

Sadoine 500

Wiart et Cie (L.) 500

Vidange des fosses d'aisances. Marché Cantraine .. 8

Mise en demeure. Marc Cantraine 427

Hôtel de Ville :

Conduite du chauffage et de la ventilation. Entretien des appareils sanitaires. Marché Delannoy-Dewailly 8

Service des Finances. Fourniture de mobilier. Marché Lehouck et Cie 708

Palais Rameau :

Remise en état des orgues. Marché J. Boone 708

Palais des Beaux-Arts :

Fourniture de vitrines. Marché J. Guilbert 767

Théâtre Sébastopol :

Chaudière. Marché Paul Loquet 501 (2)

Pages

Ecole des Beaux-Arts :

Chaudière. Marché Etablissements Dumoutier et Cie. 501

Lycée Fénelon :

Réfection des installations électriques. Adjudication-concours. Dehertogh 502

Institut Denis Diderot :

Construction. 8me lot : chauffage central. Adjudication-concours. Etablissements Dumoutier et Cie 905

Fosses septiques. Adjudication-concours Raymond Thomas 629

Installations sanitaires. Adjudication-concours Etablissements Delannoy et Dewailly 630

Peinture. Adjudication Albert Delava 630

Ecole Maternelle Jean Aicard :

Construction. Revêtement du sol des classes. Société Electro-cable 282

Installation d'une clôture en béton armé. Marché Hayem 629

Installations sanitaires. Adjudication-concours Gaston Carpentier 629

Mobilier. Marchés 767

Travaux d'asphaltage. Marché Société de Pavage et des Asphaltes de Paris 703

Ecoles Communales :

Entretien des becs d'éclairage au gaz. Marché Société Française d'Incandescence par le Gaz. 9

Groupes scolaires :

Faubourg d'Arras :

Construction. Adjudication Entreprise Caroni .. 9

Pages

Construction. Adjudication Veuve L. Collin et fils. 9

3me lot : ciment armé. Adjudication-concours Etablissements Joncquez Frères 212

Faubourg des Postes :

15me lot. Adjudication-concours Francis Lopès .. 212

16me lot : installations électriques. Adjudication-concours. Etablissements Desmarets 905

17me lot : chauffage central et douches. Adjudication-concours Etablissements Delannoy et Dewailly 212

Cuisine au gaz. Marché Compagnie Continentale du Gaz 627

Menuiseries spéciales. Adjudication-concours Deloose et Cie 628

Parquets sans joints. Adjudication-concours Société Euboolith 836

Parquets sans joints, granito. Adjudication-concours Bertrand Zanussi 628

Plomberie, eau et gaz. Adjudication-concours Behin et Hug 628

Serrurerie. Adjudications :

Cotte Albert 767

Tellier (Les Fils de Rémy) 767

Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul :

Réfection des toitures. Adjudication Paul Vansteenberghe 330

Bains de Moulins-Lille :

Construction. Adjudication-concours Léon Planquart. 9

7me lot : étanchéité des terrasses. Adjudication-concours Alfred Evin 836

Pages

8me lot : revêtement et cloisons. Adjudication-concours Société « Le Graiblanc » 836

Chauffage, distribution d'eau, etc. Adjudication-concours Paul Loquet 213

Peinture, vitrerie. Adjudication H. Demanne 330

Caserne Bouvines :

8me lot : menuiseries métalliques. Adjudication-concours. Société Anonyme Menuiserie Métallique Moderne 837

9me lot : couverture, toiture, terrasses. Adjudication-concours Edouard Beaudeux 837

Manège civil :

Abandon de droits d'occupation. Daniel Gautier .. 502

Immeubles :

Gymnase, rue Cabanis :

Achat des constructions 330

Eviction de locataires :

Canonniers 30 (rue des). Indemnité Grimonprez 906

Guillaume Werniers 2 (rue). Indemnité Veuve Willaume 906

Paris 273 (rue de). Convention Nauche-Dexet 768

Robleds 5 (rue des). Convention Alphonse Cambier. 768

Tanneurs 50 (rue des). Indemnité Veuve Quiévryn. 906

Voies ferrées. — Tramways :

Voies ferrées :

Compagnie du Chemin de fer du Nord. Passerelle pour piétons aux abords du pont de Fives. Convention 503-514

Pages

Egout sous les voies ferrées de Lille à Béthune. Convention entre la Ville et la Compagnie du Chemin de fer du Nord 630-636

Tramways :

Exploitation. Convention avec la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et sa banlieue. Avenant 502-518

Compagnie des Tramways de Lille. Tarif. Fixation. 520

Promenades. — Jardins. — Squares :

Square de Jussieu :

Reconstruction du trottoir. Société de Pavage et des Asphaltes de Paris 631

Revêtement des allées. Adjudication-concours Etablissements Carette-Duburcq 213

Autorisations de circulation :

Avenues macadamisées. Messageries Routières 432

Amiral Courbet (avenue de l'). Brasserie du Pélican. 292

Auguste Pouillet (avenue). Grande Brasserie .. 293-344

Bas du Bois (chemin) :

Choteau L. 225

Domback Désiré 295

Marin Jules 148

Ricard-Deladerière (Mme) 521

Syndicat des Pêcheurs à la ligne et riverains 226

Verstraete Augustin 227

Bois (avenue du). Marin Jules 148

Bois (chemin du). Marin Jules 148

Bois (rue du) :

Courmont-Béart 224

Pages

Grande Brasserie 293-344

Quinchon 34

Colysée (avenue du) :

Aciéries de Longwy 430

Brasserie du Pélican 292

Dhainaut (Etablissements) 343

Grande Brasserie 293-344

Verlyck Paul 428

Henri Gruson (avenue). Brasserie du Pélican 292

Hippodrome (avenue de l') :

Brasserie Coopérative de Mons-en-Barœul 431

Brasserie Masse-Meurisse 777

Brasseries-Malteries Motte-Cordonnier 291

Brasserie du Pélican 292

Courmont-Béart 224

Dhainaut (Etablissements) 343

Fossiez Léon 342

Grande Brasserie 293-344

Marin Jules 148

Quinchon 34

Vasseur Henri 522

Marronniers (avenue des). Delemailly Frères 345

Mathias Delobel (avenue). Quinchon 34

Pasteur (avenue) :

Brasserie Coopérative de Mons-en-Barœul 431

Brasserie Masse-Meurisse 777

Courmont-Beart 224

Pages

Dhainaut (Etablissements) 343
Grande Brasserie 293-344
Quinchon 34

Petit Paradis (avenue du) :

Choteau L. 225
Cuingnet 35-930
Domback Désiré 295
Syndicat des Pêcheurs à la ligne et riverains 226
Verstraete Augustin 227

Soubise (avenue de) :

Brasserie du Pélican 292
Grande Brasserie 293-344
Quinchon 34

Watteau (avenue). Acieries de Longwy 430

Voirie :

Interruption de circulation :

Anvers (rue d') 346
Boëtie (rue de la) 433
Bonte Pollet (rue) 228
Caumartin (rue) 851
Doudin (rue) 640
Emmerin (rue d') 931
Grand Balcon (rue du) 932
Lequeux (rue) 348
Lorraine (boulevard de) 641-779
Magasin (rue du) 347-524-642
Mahieu (rue) 296

Pages

Moselle (boulevard de la) 524
Paix d'Utrecht (rue de la)..... 348
Pont de l'Hippodrome 37
Pont supérieur 38
République (avenue de la) 36
Saint-Nicolas (rue) 852
Stations (rue des) 525-643
Trois Mollettes (rue des) 434-640
Victor Renard (rue) 349

Quartiers :

Lotissements de terrains :

Beaucourt Decourchelles (rue). Ouverture d'enquête 526
Bretagne (avenue de) 527
Hegel (rue) 527
Henri Lestienne (rue) 644
Iéna (rue d') 713
Kant (rue de) 527
Lannoy (rue de). Ouverture d'enquête 528
Marengo (rue de) 645
Parmentier (rue) 646
Postes (rue des) 713
Quatre Chemins (place des) 713
Roland (rue). Ouverture d'enquête 526

Dénomination de voie publique :

République (avenue de la) 38

Rue particulière :

Aboukir (rue d'). Mise en état de salubrité. Constitution d'un Syndicat de propriétaires 39

Pages

Emprises :

Câbles souterrains. Autorisation Administration des P. T. T. 149

Canalisation aérienne. Rues de Fontenoy et de Trévise. Autorisation Wallaert Frères 434

Voies ferrées. Rue Alfred de Vigny. Autorisation Grande Brasserie 297

Egouts :

Construction :

Anvers (rue d'). Adjudication Veuve L. Collin et Fils 282

Magasin (rue du). Adjudication Etablissements Carette-Duburcq 283

Mahieu (rue). Adjudication Victor Knockaert .. 283

Victor Renard (rue). Adjudication Corneillie Frères et Cie 283

En vue de desservir le Groupe scolaire du Faubourg des Postes. Adjudication Etablissements A. Carrette-Duburcq Fils 837

Conduite à l'égout des eaux pluviales et ménagères. Mises en demeure :

Faubourg de Douai 184 (rue du). Dusart 853

Faubourg de Douai 212 (rue du). Orrel 854

Faubourg de Douai 214 (rue du). Ferlin 855

Faubourg de Douai 216 (rue du). Vandamme 857

Aqueducs :

Branchements :

Gaité 12 (rue de la). Autorisation de construction Paul Dubus 301

Réparations. Mises en demeure :

Guillaume Werniers 24 (rue). Charles Laisné. 858

Pages

Malsence 104 (rue). Fockenier 714

Pénitentes 2 (rue des). Fiévet 437

Ponts :

Réfection du Pont Supérieur du Mont de Terre. Réduction de vitesse des véhicules 647

Pavage :

Carrières de Maupertus, Grand Castel et Fermanville. Voie ferrée. Démontage. Marché Etablissents Christiani et Nielsen 504

Carrière de Maupertus, Grand Castel et Fermanville. Voie de Cherbourg et de Tourlaville. Démontage. Marché Dupont 282

Voies ferrées reliant les Carrières de Maupertus à la gare maritime de Cherbourg. Indemnité à MM. Hue et Jean Ingénieurs T. P. E. 300

Repavage des tranchées sur la voie publique. Prix du mètre carré 529-770

Fournitures diverses :

Ciment. Marché. Veuve L. Collin et Fils 10

Marché Société Nouvelle des Briqueteries du Nord 503

Goudron. Adjudication Société Nouvelle des Usines de Libercourt 213

Gravier 5/12. Adjudication Veuve L. Collin et Fils 214

Grenaille de pierre. Adjudication non prononcée.. 214

Pavés. Marché L. et J. Nory Frères 503

Porphyre. Marché François Bernard 504

Sable. Adjudication François Bernard 214

Retaille de pavés. Adjudication Louis Lecuppre 214

Propreté Publique :

Ferrage des chevaux. Marché Faillie 10

Pages

Fourniture de chariots-poubelles. Marché Moutiez et Cie 631

Halles et Marchés. Nettoiement des terre-pleins.. 800-859

Transports Municipaux :

Voiture automobile. Achat. Marché Société Centrale du Nord 284

C

BEAUX-ARTS. — COLLECTIONS

Bibliothèques :

Bibliothèque Communale :

Fourniture de livres. Marché. Librairie Tallandier .. 10

Bibliothèques de prêt :

Fourniture d'ouvrages. Marché Société Séquana 631

Secteur Esquermes-Vauban :

Fonctionnement. Nomination Eugène Girardot .. 715

Régisseur. Eugène Girardot 780

Musées :

Musées commercial et colonial, industriel, technologique et agricole :

Commissions administratives 933

Théâtres Municipaux :

Saison 1936-1937 :

Direction. Convention Frady 709-716

Service médical. Nomination de médecins 860

Médecin-suppléant. Docteur Gosselin 934

Pages

Personnel des « Masses » :

Indemnités familiales 934

Théâtre Sébastopol :

Aide-électricien. Fournier Henri 935

D

ENSEIGNEMENT

Enseignement des Beaux-Arts :

Dotation Colbrant :

Commission administrative. Nomination Mallet-Stévens 229

Composition Décorative et Industrielle :

46e Concours général. Commission de surveillance .. 303

Ecole des Beaux-Arts :

Comité de Patronage et de Surveillance des Elèves et Anciens Elèves 152-350

Directeur-honoraire. Gavelle Emile 41

Professeurs honoraires :

Darchez Clotilde (Mme) 42

Dehaudt Georges 42

Desmettre Arthur 42

Dubuisson Emile 42

Hallez Paul 42

Hémery Eugène 42

Anatomie Artistique. Professeur. Coulouma Pierre.. 154

Architecture. (Cours professionnels). Professeur Gaubert Eugène 152-156

Pages

Arts décoratifs. Professeur Debatte Léon 152-157

Dessin antique. Professeur Chauleur 152-155

Desrumaux Pierre 152-155

Dessin d'ornement. Professeur Dubuisson Marguerite (Mlle) 152-303

Dessin (Cours préparatoire). Professeur Sornas-Grossin (Mme) 305

Lettres et hachures. Professeur Bocquet Léonce.. 229-304

Modelage. Professeur Descarpentrie Claude 648

Modèle vivant. Professeur Cléty Constant 152-158

Visites commentées du Palais des Beaux-Arts. Mlle Leblanc 230

Surveillant. Nomination Nef Louis 530

Ecole Régionale d'Architecture :

Cessation de fonctions Mesnard 649

Conservatoire :

Commission de Surveillace et de Patronage 43

Fourniture de pianos. Marché Gras Charles 709

Concours. Jurys pour 1935-1936. Vacations 531

Directeur. Indemnité pour services extraordinaires Gaujac 782

Secrétaire. Tant Gustave 159

Pianiste-accompagnateur intérimaire. Fontaine Tésorone (Mme) 44

Pianiste-accompagnateur. Van Mullen (Mlle) 938

Professeurs. Traitement 682

Cours :

Basson. Professeur intérimaire. Laigre Paul 533

Chant. Pianiste-accompagnateur. Nomination provisoire. Hennebelle Odette (Mlle) 160

Pages

Histoire de la Musique. Professeur Gaujac 937
Orchestre. Professeur Gaujac 936
Piano (classe supérieure). Professeur Mme Herson 781
Solfège. Professeur Mme Cornil 781

Enseignement Secondaire :

Lycée Fénelon :

Médecin pour 1937. Maintien Doctoresse Cacan 939
Fournitures diverses. Marchés 10
Fourniture de livres classiques. Marché Poulart 214

Enseignement Technique :

Orientation professionnelle :

Office Municipal :

Commission de Surveillance 16-861
Directeur Lallau Raymond 161
Médecin pour 1937. Maintien Docteur Dupret 939

Ecoles Pratiques de Commerce et d'Industrie :

Ecole Baggio :

Cantine. Fourniture de denrées. Marchés 504
Matériel. Marché Ateliers Guillemin-Sergot-Pégard 632
Modèlerie. Ouvrier instructeur. Vandenberghe Léon 940
Outillage et machines-outils. Ouvrier instructeur Dusautier René 783

Ecole Valentine Labbé :

Cantine. Fourniture de denrées. Marchés 506
Mercerie. Marché Société Bokanowski et Cie 632

Pages

Mobilier. Marchés :

Houssen 505

Lehouck et Cie 505

Wiart et Cie (L.) 506

Enseignement Primaire :

Enseignement de la musique et du chant :

Professeurs :

Breton Emile 57

Ceugnart-Castelain (Mme) 58

Charlier André 306-784

Frimat 58-231

Hennebelle 232

Plessier 58-718

Tallon. Indemnité 58

Van Reckem (Mme) 233

Cessation de fonctions :

Fontaine 231

Hecquet 59

Van Reckem (Mme) 59

Inspection médicale scolaire :

Médecins pour 1937 941

Assistantes. Salaires 595-596

Caisse des Ecoles :

Compte rendu des opérations pendant l'année 1935 .. 45

Ecoles maternelles :

Fourniture de jouets. Marché. Lenfant Jean 632

Pages

Ecoles Municipales :

Fournitures classiques, livres classiques, etc. Adjudication en 4 lots 907

Fourniture de guide-chant. Marché Gras Charles 12

Mobilier scolaire. Marché Société L. Wiart et Cie 12

Inspecteur. Chlique. Indemnité 786

Ecole de plein air Désiré Verhaeghe :

Blanchissage du linge. Marché. Blanchisserie de Lambersart 12

Fourniture de denrées. Marchés 13

Ecole payante :

Ecole Rollin. Régisseur Wallard Elie 729

Anglais. Professeur Leclercq Jean 942

Dessin. Professeur Wallard Elie 719

Ecoles primaires supérieures :

Inspecteur Caron. Indemnité 785

Secrétaires :

Boulet Charlotte 649

Lejeune 534

Cours Municipaux :

Arboriculture fruitière :

Professeur. Mornay 351

Langues étrangères :

Anglais. Professeur. Tillier Louis 861

Cours municipaux professionnels :

Economie domestique et Puériculture. Professeur Mlle Legros 234

Pages

Filature. Professeur Despriet Séraphin 788

Typographie. Composition. Professeur André Beaudonck. Horaire 60

Impression. Professeur Sillard Marcel. Horaire.. 60

Cours Municipaux professionnels préparatoires :

Professeurs :

Devaux Roger 786

Poulain Alexandre 787

Stévens 786

Vuylsteker Lazare 786

E

ASSISTANCE. — ETABLISSEMENTS D'INTÉRÊT PUBLIC COLLECTIVITÉS. — PERSONNES MORALES

Bureau de Bienfaisance :

Statistique :

Année 1935 61

Hospices :

Administrateur :

Docteur Lambret 161

Statistiques :

Année 1935 62-63-64

Clinique d'Oto-Rhino-Laryngologie :

Statistiques pour 1935 64

Œuvres diverses :

Hébergement des indigents de passage :

Convention Rohart 506-534

Pages

Fourneaux Economiques :

Commission. Nominations 331-908

Fourniture de denrées. Adjudication en 4 lots 769

Distribution des rations 65-162-234-307-351

Primes Municipales et Fondation Boucher de Perthes :

Attribution des primes pour 1936 438

Paiement des primes. Comptable spécial. Lerouge.... 447

Legs Violette :

Attribution de la prime en 1936. Versement des revenus à la Société des Sciences de Lille 789

Fonds Municipal de Chômage :

Commission de Contrôle et de Surveillance. Nominations 331-907

Règlement. Modifications 720-721

Fixation des taux d'allocation 722

Régisseur Govart Paul 447-448

Subvention. Chambre Syndicale de l'Industrie Textile. Mandatement ... 65-235(2)-308-352-449-536-650-723-790-862-943

Crèches Municipales :

Rapport sur le fonctionnement 66

Crèche de Moulins-Lille. Médecin. Maintien Docteur Gosselin 944

Crèche de Fives :

Fourniture de lait. Marché Decherf 14

Médecin pour 1937. Maintien Docteur Desquène .. 944

Infirmière-chef. Indemnité Mme Desmoutiez 791

Gardiennes. Titularisations :

De Becker-Badart (Mme) 236

Pages

Branswynck (Veuve) 863

Lemayeux (Veuve) 863

Protection de la maternité à domicile :

Rapport annuel. Année 1935 67

Preventorium de Wormhoudt :

Fourniture de denrées. Marchés 507

Salaires 698-699

Personnel temporaire :

Directrice. Gautier Jeanne 452

Médecin. Ryckewaert Pierre 450

Infirmière. Dussot Solange 451

Monitrice de gymnastique. Van Boven Micheline.. 452

Gratification 726

Surveillantes 453-653-726

Cuisinière. Demarez Romanie (Mme) 454

Femmes de service. Gratifications 724

Cuisine 455

Dortoirs 457-537-538-651-652

F

FINANCES

Recettes :

Cautionnements :

Bosier Gaston, collecteur des droits de place 654

Huez Gaston, facteur aux Halles Centrales, décédé. Remboursement 171

Indemnités de dommages de guerre soumises à remploi :

Virement 163-352-353-458-728-864-945

Pages

Régisseurs :

Bibliothèque de prêt. Secteur Esquermes-Vauban. Girardot Eugène 780

Ecole Rollin. Wallard Elie 729

Bains, rue Dupuytren. Duvinage Paul 314

Ecole de natation, rue d'Armentières. Saucet Achille 464

Octroi :

Etat comparatif des Recettes de l'Octroi de Lille pour les années 1934 et 1935 68

Dépenses :

Régisseurs :

Nominations 946

Primes Municipales et Fondation Boucher de Perthes. Lerouge 447

Fonds Municipal de Chômage. Govart Paul..... 447-448

G

ALIMENTATION. — SALUBRITÉ. — SÉCURITÉ

Alimentation :

Prisée de la Saint Rémy :

Prix moyen de l'hectolitre de blé 792

Abattoirs, Halles et Marchés :

Prix de vente en cheville des viandes 76-164-237-308-354-459-539-661-729-793-865-950

Statistique du prix des denrées.. 70-166-238-310-357-460-542-656-731-795-867-952

Grand Marché aux Fleurs 1936 :

Mesures d'ordre 287

Pages

Halles Centrales :

Statistique pour 1935 78

Déchargement et visite des viandes foraines. Horaire. 388-390-838

Décès de Gaston Huez, facteur assermenté. Remboursement de cautionnement 171

Abattoirs :

Statistique pour 1935 77

Heures d'ouverture 388-390-838

Location de locaux 14-662

Location d'un grenier à fourrages 769

Halles et Marchés :

Nettoiement des terre-pleins 800-859

Marchés couverts :

Vente au détail. Périodes et horaires 391

Magasins Généraux :

Autorisation d'exploitation. Société Anonyme des Magasins Généraux de l'Industrie Textile.. 241

Rue de Trévise 26 bis. Autorisation Société Anonyme des Magasins Généraux de l'Industrie Textile 957

Distribution d'eau :

Eau potable :

Canalisations à Mons-en-Barœul et Lambersart. Cession à la Société des Eaux du Nord 215-243

Alimentation. Mise en demeure. Rue Jacquemars Giélée 49. Dubois Victor 665

Fournitures diverses :

Désincrustant. Marché Société Casimir Bez et ses fils 507

Pages

Tour. Marché Tampleu Frères 507

Usine élévatoire d'Emmerin :

Fourniture de charbon. Adjudication Association Charbonnière de Lille-Roubaix-Tourcoing.. 838

Usines d'Emmerin et de Wattignies :

Energie électrique. Fixation du prix. 171-172-362-548-667

Bains municipaux :

Nouveau tarif 668

Bains Dupuytren. Perception par tickets 314

Bains de Moulins-Lille. Chauffage, distribution d'eau, etc. Adjudication-concours Loquet Paul.... 213

Ecole de natation, rue d'Armentières :

Personnel. Nominations à titre temporaire 465-466-670

Indemnités 871

Perception par tickets. Régisseur Saucet Achille.. 464

Hygiène :

Rapport sur le fonctionnement des services :

Année 1935 ..... 79 à 96

Désinfection :

Fourniture de formol. Marché. Collas 132

Vaccination antidiphtérique :

Année 1935 97

Vaccination antivariolique :

Année 1935. Rapport 98

Prophylaxie antivénérienne :

Statistiques. Année 1935 101

Pages

Année 1937 :

Médecins. Maintien Docteurs Vanhaecke et Cornille 958

Assistantes médicales. Maintien. Bécourt-Baert (Mme) 958

Vandorpe (Mme) 958

Vidange des fosses d'aisances :

Article 510 du Code des Arrêtés Municipaux. Modifications 735

Statistique sanitaire :

Année 1936... 102-174-246-315-364-468-549-671-737-801-872-960

Cimetières :

Tarifs :

Concessions de terrains 915

Travaux de sépulture et travaux de terrassements.. 913

Eclairage :

Fournitures diverses :

Candélabres électriques. Marché Etablissements A. Durenne 508

Candélabres et consoles murales. Adjudication-concours. Société A. Durenne et du Val d'Osne 770

Réfracteurs. Marché Société Holophane 508

Energie électrique :

Fixation du prix 179-180-182-184-365-366-550-551-672-674

Gaz :

Avenant au traité de concession 133-175

Prix maxima du mètre cube. Fixation 247-248-802

Pages

Police :

Généralités :

Statistiques pour 1935 ..... 103 à 105

Gardes particuliers :

Chambre de Commerce. Philippo Alexandre 186

Propriétés de M. Arthur Nivoix. Nomination Bataille Augustin 553

Hébergement des indigents de passage. Convention Rohart 506-534

Fourniture d'effets d'habillement. Adjudication-concours Tesse et Cie 15

Commissaires :

Nomination Courtial Albert 187

Gratification. Commissaire Central Coissard 187

Lieux ouverts au public :

Cabarets, bars, dancings, etc. Réglementation des emplois de femmes 840

Salles de danse :

Chaude Rivière 20 (rue), impasse Sainte-Agnès. Autorisation provisoire Vercamer Raymond 803

Faubourg de Douai 184 (rue du). Autorisation provisoire Villette Robert 804

Paris 1 (rue de). Autorisation Agrafeil et Delespierre 249

Robleds 21 bis (rue des). Autorisation provisoire. 873

Cinéma, 24, rue des Augustins. Autorisation Delbeke 675

Mœurs :

Maison de tolérance. Autorisation d'exploitation. 8 rue de l'A.B.C. Mme Choukroum-Dupuich .. 874

Pages

Voie publique :

Divagation des chiens. Interdiction 187-250-469-805-875-961

Attelages de chiens. Réglementation 251

Circulation. Sens unique. Modification 771

Pont Neuf 255

Stationnement. Modification 771

Taxis de louage :

Chauffeurs. Commission de discipline. Modification 386

Commission d'examen. Modification 387

Retraits d'autorisation de stationnement :

Cathelin Jules 189

Catiau Marcel 554

Chartres Achille 554

Lemaire Albert 470

Lemaire Pierre 470

Louchard Jules 189

Retrait de livret. Rouffiandise Elie 962

Affichage et colportage du Journal « Gringoire ». Interdiction temporaire 876

Colportage de journaux, etc. Lieux et heures d'interdiction 190-738

Sapeurs-Pompiers :

Service de sécurité :

Foire d'Août-Septembre. Indemnité 807

Tuyaux d'incendie :

Marché Vanrullen frères 709

Pages

H

SERVICES MUNICIPAUX

Généralités :

Personnel :

Etat au 31 Juillet ..... 981 à 1032
Complément d'ajustement 807-963

Statistiques :

Année 1935 106-107

Médecin-inspecteur :

Maintien Docteur Israël 963

Licenciement de vieux serviteurs :

Brunel (Mme) 678
Butin Oscar 368
Choain 739
Delestrez 739
Loosvelt 739
Rassel 739

Cadre principal

Secrétariat Général :

Nominations. — Titularisation. — Promotions. — Mutations :

Bilbaut-Gombert (Mme) 556
Bocquet Angèlo 191
Dailly 812
David (Mme) 812
Delgery Gabriel 556

Pages

Dubar (Mme) 108
Gilbert Alexis 556
Hégo Henri 256
Hochepied Victor 964
Kokelaere Pierre 109
Legros 193-556
Lemaire (Mme) 192
Pierchon (Mme) 257
Ryckebusch Maurice 556
Salomé François 257
Séna Victor 556
Tiprez Paul 109

Indemnité :

Service du Chômage. Legros Jean 193

Première Direction :

Nomination. — Titularisation. — Promotions. — Mutations :

Agache 556
Bosier Georges 258
Carette 369
Delcroix (Mlle) 556
Desmarets Georges 194-680
Dupret (Mme) 110
Granger Marcel 813
Locoche (Mme) 111
Lucidarme Jean 965
Mestdagh (Mme) 556

Pages

Meurillon (Mlle) 680
Péru Etienne 556
Pottier (Mlle) 556
Richoux Roger 194-877

Deuxième Direction :

Concours :

Emploi de commis-calqueur. Prolongation du délai de validité du tableau de classement 258
Emploi de contrôleur des droits de voirie. Programme 676
Jury 740
Emploi de fontainier. Programme 370
Jury 477

Nominations. — Titularisations. — Promotions. — Mutations :

Aurel Raymond 259-741
Azelart 556
Bataille André 556
Brunet 556
Carlier Adolphe 111
Cavrot Gilbert 371
Chambon (Mme) 556
Delannoy René 556
Delaunoy Noël 556
Delefosse 559
Demenge 877
De Thandt 556
Dubreucq 556
Duriez Georges 742
Houvenaghel 556

Pages

Lefief 559
Lemay G. 556
Lemoine Marcel 260-743
Levrague 556
Martin 877
Parsy 877
Pat 556-681
Pelletier 556
Picard 556
Querey (Mme) 556
Sergeant Léon 814
Spire Olivier 556
Tirant 556
Tricoteux 680
Vanhove 556
Verlyck Henri 814
Vermesse 556

Réprimande :

Duflot Léon 743

Congés sans solde :

Dehaynin Gontran 966
Verfaillié 112

Cessation de fonctions :

Verfaillié 881

Troisième Direction et Recette Municipale :

Nominations. — Promotions. — Mutations :

Bosier Gaston 681

Pages

Courtecuisse 556
Cousin 966
Delettrez 556
Denneulin (Mlle) 559
Dubreucq Marcel 967
Gochon 812
Hibon Pierre 113
Jardez 744
Lallement Maurice 742
Lanckman Georges 372-556
Lefebvre 556
Lucidarme Jean 559
Mercier (Mme) 559
Paquier 556
Sambourg (Mlle) 556
Sautai (Mme) 556
Vandenberghe (Mme) 556
Villaume Paul 113
Wiel 559

Quatrième Direction :

Nominations. — Titularisations. — Promotions. — Mutation :

Barbot Lucien 742
Bassecourt 556
Berbeyer (Mme) 556
Bosier 559
Bouillard 682
Choteau 559

Pages

Cocheteux 556
Colein Charles 742
Decoene André 683
Desquiens 966
Deswarte 682
Dherain 877
Duhamel 556
Dusautier René 783
Facon 684
Harvin Pierre 114
Henocq Jean 372-812
Keerle 556
Locheron 812
Lys 812
Peeters André 742
Plessier 682
Portebois 684
Ronse 556
Tant Gustave 159-680
Uyttrelst 877
Vandenberghe Léon 940
Verhaeghe 556

Indemnités :

De Coene 969
Gaujac 782
Nef 969

Congé sans solde :

Favières (Mlle) 561

Pages

Cinquième Direction :

Emploi de maître de nage aux Bains Municipaux :

Programme de concours 970

Emploi de Directeur des Halles et Marchés :

Commission Consultative 195

Nomination Courtecuisse Gaston 562

Titularisation. — Promotions. — Mutation :

Bart Jean 556

Blas 556

Clabaux (Mme) 556

Clément 556

Cuvillon 316-812

Delcueillerie 556

Delerue Pierre 556

Devulder (Mme) 559

Dumoulin (Mme) 812

Duthilleul-Flour (Mme) 261

Duvinage Paul 261

Godart René 556

Lahaye 556

Mahieu 559

Piette Georges 742

Richard 812

Saint-Venant 559

Démission :

Le Masson-Flour (Mme) 262

Pages

Police :

Tableaux d'avancement :

Police de Sûreté :

Brigadier 115
Brigadier-chef et inspecteur-sous-chef 263
Inspecteur 116

Police en tenue :

Brigadier 114
Brigadier-chef 264
Inspecteur-sous-chef 373

Nominations. — Titularisations. — Promotions. — Mutations :

Abraham Gaston 563
Allard Florimond 563
Aupert Pierre 565-567
Basse François 686
Basquin Pierre 563
Bauvin Clément 267
Beart Fernand 266-316
Beernart Edmond 563
Birembaut André 565-567
Birembaut Léon 265-266
Bléhaut Zéphir 563
Boucher Georges 117
Boulinguier Gaston 971
Bourdon Georges 563
Bourlet Charles 265
Bouva Ildephonse 317

Pages

Brienne Henri 686
Butin Jean 117
Cadour Francis 563
Cauderlier Léon 563
Chancioux Eugène 563
Chancioux Vincent 563
Charlet Jules 686
Coste Maurice 317
Coudoux Louis 563
Dachet Emile 971
Debaecker Georges 563
Decaussin Gaston 265
Decocq 117
Dehay Emile 563
Déjà Auguste 563
Delamaide Marcel 745
Delemarle Charles 687
Delion Marcel 563
Delvallée Zéphir 745
Denne Eugène 563
Derechain Gustave 563
Desmulliez Jean-Baptiste 266
Destur Alphonse 117
Doise Alexandre 883
Drumont Louis 479
Dufour Marcel 563
Durot André 563
Durot Jean 686

Pages

Edmond Marcel 563
Faucompré Stéphane 267-565
Fiévet Albert 563
Fiévet Noël 566
Foulon Charles 563
Ghoris Paul 563
Gomez Jules 563
Gothière Roger 565-567
Gruwez Jean 565-567
Herlem Florent 317
Hocquet Léon 563
Honnart Charles 563
Hourriez Gaston 883
Hutin Lucien 563
Huysentruyt Henri 563
Lacherez François 563
Lasselin Charlemagne 563-883
Laurent Emile 563
Leclercq Paul 563
Lecocq Eugène 563
Ledez Henri 563
Legrand Emile 565-567
Lenglart Maurice 565-567
Lesage François 563
Lucas Henri 563
Mazure Raymond 317
Menet Paul 563

Pages

Meuret Augustin 563
Moreau Gustave 565-567
Mullier Henri 480
Nolf Emile 563
Noulette Fernand 563
Olivier Marcel 565-567
Paris Armandy 265
Parsy Irénée 563
Pécou Léon 565-567
Planque Adolphe 563
Plateau Armand 745-815
Pomme Henri 686
Pottier Jules 563
Rémy Clément 266
Renard François 563
Richter Henri 480
Rigaux Dyani 563
Rigaut René 563
Serrues Jean-Baptiste 563
Serrure Fernand 563
Soriaux Robert 563
Stiévenart Lucien 117
Tatincloux Edgar 117
Thieffry Henri 265
Thuilliez Albert 480
Toussaert Henri 686
Vandevyver Léonard 267-563

Pages

Varlet Georges 686
Vico Augustin 563
Wargnies Joseph 563
Wauquier Jules 563
Werquin Désiré 266

Gratification :

Coissard, Commissaire Central 187

Démission :

Briois Hector 748

Conseil de discipline :

Comparutions :

Joveniaux Jules 269
Héron Gaston 268
Pley Ismaël 270
Renaud Désiré 270
Rigaut René 746
Rohart Eloi 884

Blâmes :

Abraham Jules 816
Coudoux Henri 196
Héron Gaston 319
Louchart 885
Rohart Eloi 119

Rétrogradation de classe. Renaud Désiré 319
Réintégration de classe. Renaud Désiré 886
Suspension de fonctions. Joveniaux Jules 320
Révocation. Florin Albert 197

Pages

Congé avec solde :

Delamaide Marcel 195-747
Héron Gaston 568 (2)
Pattin Henri 318-817

Congé sans solde :

Delvallée Jules 747

Octroi :

Concours :

Jury 120

Tableaux d'avancement :

Receveur et commis-comptable 688
Vérificateur et garde-magasin-planton 121

Nominations. — Titularisations. — Promotions :

Bacquart Jules 321-887
Baert Lucien 197
Boursin Pierre 374-972
Brienne Paul 374-973
Claes Edmond 749
Cocheteux Alexandre 271-750
Courmont Antoine 749
Crespel Robert 689
Delacroix Arthur 272
Delemarle Paul 688
Descamps Jean 321-887
Jacquemont Pierre 321
Jesupret Robert 273

Pages

Lamare (Mlle) 569
Ledoux Richard 271-751
Rosticciani Auguste 322
Savels Jean 198
Wartel René 271-751

Sapeurs-Pompiers :

Promotions :

Chiroutre 570
Faucompré 570
Hennebelle 570
Hohl 570
Médigue 570
Rémy Marcel 974
Tacquet Paul 817

Congé avec solde :

Derlyn Clovis 121
Masse Désiré 375-888

Personnel Ouvrier :

Concours :

Emploi de paveurs :

Jury 879
Programme 880

Nomination. — Titularisation. — Promotions. — Mutation :

Agache 877
Bar 556
Beernaert 556

Pages

Casquin 556
Chaval A. 556
Chaval René 556
Choquel 877
Chrétien Henri 556
Cnudde 556
Copyllie 556
Deconynck 556
Decottignies 556
Déjà 877
Dernoncourt 556
De Roef Henri 818
Devrièze 877
Dudermel Ferdinand 556
Dupret Louis 274-559
Durut Léon 556
Fatras 556
Félix André 556
Navet Arthur 556
Hoogstoel 877
Lakière Alphonse 556
Lecomte 556
Lhoir 877
Marchand Jean-Baptiste 556
Marchand Maurice 556
Meschart 556
Montegnies Maurice 571

Pages

Noez Louis 556
Pierre Charles 556
Puchaux 556
Ruyschaert 556
Scrève Louis 556
Terlynck (Mme) 556
Trouswaert 877
Turotte Achille 819
Van de Put Henri 974
Van Noten Henri 556
Wilson 556

Congé avec solde :

Alexandre Maurice 820

Cadre secondaire

Généralités :

Statut :

Modification 821
Congé annuel 473
Indemnités familiales 472-889

Personnel auxiliaire permanent :

Indemnités familiales 474-475

Salaires :

Paiement au mois 690

Secrétariat Général :

Chauffeurs :

Salaires 571
Deroo 573

Pages

Manutentionnaire :

Rossé Paul 822

Veilleurs de nuit :

Salaires 571

Mensiez 573

Archives :

Coursiers :

Salaires 574

Bonamis Jean 575-890

Durut Adrien 575

Gleasterman Georges 575

Térin Léon 575

Vandenbosche Alfred 575

Chômage :

Statut. Modifications 108-604-977

Salaires 605-607-608

Nominations. — Promotions. — Mutation :

Decottignies Maurice 476-754

Larmignat Henri 476-754

Lejeune Maurice 679

Thuytschaever Henri 560-740-891

Coursier :

Salaire 574

Césard André 575

Pages

Première Direction :

Cimetière de l'Est :

Manœuvres :

De Ceuleneer 977

Delonnette Louis 824

Cimetière du Sud :

Manœuvre. Ghys Eugène 825

Deuxième Direction :

Aides-électriciens :

Salaires 574

Farvacques Albert 575-890

Vagner 575-976

Chauffeur :

Salaires 571

Holvoet 573

Démantèlement :

Statut 474

Salaires 591-592

Entretien des Bâtiments :

Femmes de service :

Salaires 576-578

Vandenbulcke-Mouy (Mme) 691

Vanrenterghem Georgine (Mme) 978

Manœuvres et assimilés embauchés depuis le 1er Janvier 1932 :

Salaires des ouvriers 579-581

Pages

Pavage et entretien des trottoirs et égouts :

Salaires 584-585

Pavage :

Statut 474

Aides-paveurs 574

Promenades et Jardins :

Aides-jardiniers :

Salaires 574

Duvivier 575

Honoré 575

Olivier 575-823

Petit Charles 575-753

Sottiaux 575

Balayeuses. Salaires 576

Dujardin Cécile 583

Dumont Louise 583

Douchet Louise 583

Prévost Marie 583

Jardin Vauban. Gardienne de chèvres. Indemnité Mme Ruhant-Lebrun 560

Propreté Publique et Transports Municipaux :

Statut 893

Allocations familiales 376

Modification. Congé annuel 481 (2)

Salaires 587-588-692-693-754-756-826

Travaux Municipaux :

Surveillant auxiliaire. Démission Albert Ludovic 827

Pages

Troisième Direction et Recette Municipale :

Coursiers :

Salaires 574

Coursier René 575-752

Dumont Maurice 575

Robache Emile 975

Quatrième Direction :

Bibliothèque Municipale :

Manutentionnaire. Création d'emploi 478

Nomination Murray Gaston 478

Musées :

Personnel de surveillance. Retenue trimestrielle pour uniforme 882

Indemnités :

Debruyne 562

Déplanque 685

Quintin 562

Soualle 685

Palais des Beaux-Arts :

Salaires 571

Derache 573

Harinck Lucien 573

Vandenplas 573

Vonck 573

Ecole pratique de garçons :

Salaires 694-695

Pages

Ecole pratique de jeunes filles :

Salaires 696 (2)

Assistance médicale scolaire :

Salaires 595-596

Pigeyre (Mme) 697

Caisse des Ecoles :

Salaires 597-598

Concierge de la Colonie Henri Ghesquière..... 823

Ecole de plein air Désiré Verhaeghe :

Salaires 601-602

Aide-cuisinière. Masquelin-Bossuyt (Mme) 892

Femme de service intérimaire. Derome-Dumont (Mme) 892

Groupe scolaire Léon Trulin-Albert Samain :

Concierge. Salaire Goval (Mme) 968

Cinquième Direction :

Employés :

Salaires 574

Dernoncourt 575

Vandenbosche Alfred 821

Crèches Municipales et Jardins d'enfants :

Salaires 609-611-612

Crèche de Fives. Titularisation De Becker-Badart (Mme) 236

Preventorium de Wormhoudt :

Salaires 698-699

Pages

Abattoirs :

Manœuvre. Promotion Vandenbroeck 556

Bains :

Salaires 613-614

Police :

Traducteur :

Traitement Van Compernolle 571-573

Adjudications — Marchés :

Adjudications :

Effets d'habillement. Adjudication-concours en trois lots 15

Marchés :

Automobiles. Réparations et fournitures. Leprette Jules 15

Impressions. Budgets et comptes administratifs et affiches administratives. imprimerie Ouvrière 132

Imprimés hors-série. Imprimerie Ouvrière 212

Fournitures diverses 133

Pièces détachées pour bicyclettes. Lindecker 508

Caisse des Retraites :

Autorisations de versement :

Bocquet Léon 122

Boucher Georges 123

Bouva Ildephonse 377

Butin Jean 123

Destur Alphonse 123

Herlem Florent 377

Pages

Masure Raymond 377
Tatincloux Edgar 123

Versement rétroactif :

Portebois Charles 618

Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse :

Autorisations de versement :

Breton Emile 203
Costa Maurice 377
Dubuisson Marguerite (Mlle) 323
Stiévenart Louis 123

Retenue pour avantages en nature :

Goval (Mme) 979

Admissions à la retraite :

Clabaux (Mme) 827
Ducamp (Docteur) 894
Lepoutre Alfred 760
Mesnard 482
Parsy Georges 199

Allocations de 5 % :

Brakelmeain Joseph (Veuve) 617
Brohet Louis (Veuve) 201
Bruggeman Séraphin (Veuve) 201
Carlier Adolphe 201
Cochez Jean-Baptiste 201
Delannoy Jules 201
Delannoy Jules (Veuve) 617

	Pages
Delécluse Urbain (Veuve)	617
Delecueillerie Anatole	201
Deruelle Victor	201
Dethand Edouard	201
Douchet Henri	201
Doutrelong Edmond	201
Dubar Jules	201
Dumont Ernest	201
Ghesquière Eugène	201
Hugot Gustave	201
Ingelaere Léon	201
Lainé Edmond (Veuve)	201
Lecomte Jean-Baptiste	201
Lemai Victor	201
Lemoine Gustave (Veuve)	617
Lepers Jules (Veuve)	617
Leroy Fernand	201
Margerin Jean-Baptiste	201
Marquant Jules	201
Mazy Arsène (Veuve)	617
Méresse Louis	201
Mestdagh Joseph (Veuve)	617
Petit Oscar (Veuve)	201
Ronse Jean	201
Ruckebusch Jules	201
Ruckebusch Jules (Veuve)	617
Six Gustave (Veuve)	201

Pages

Vanneufville P. (Veuve) 201
Vivant Pierre 201

Compléments de pension :

Brakelmeain Joseph (Veuve) 615
Delannoy Jules (Veuve) 615
Delécluse Urbain (Veuve) 615
Lemoine Gustave (Veuve) 615
Lepers Jules (Veuve) 615
Mazy Arsène (Veuve) 615
Mestdagh Joseph (Veuve) 615
Peltier Gaston (Veuve) 615
Ruckebusch Jules (Veuve) 615

Majorations de pension :

Bunnens Léon 378
Delporte Théodore (Veuve) 616
Dequand Léon 200
Mazy Arsène (Veuve) 616
Mestdagh Joseph (Veuve) 616
Moutier Marcel (Veuve) 616

Gratifications. — Indemnités. — Secours :

Gratification :

Coissard, Commissaire Central 187
Gaujac, Directeur du Conservatoire 782

Indemnité :

Legros Jean 193

Pages

Licenciement de vieux serviteurs :

Brunel (Mme) 678

Butin Oscar 368

Choain 739

Delestrez 739

Loosvelt 739

Rassel 739

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Abattoirs. — (Voir B Bâtiments communaux et G Alimentation).

Abreuvoir. — (Voir **G** Distribution d'eau).

Acquisition d'immeubles. — (Voir **B** Immeubles).

Adjudications. — (Voir à l'objet de l'adjudication et **H** Adjudications et marchés).

Administrations diverses. — (Voir **A**).

Administration municipale. — (Voir **A**).

Adresses. — (Voir **A** Conseil municipal).

Affaires étrangères. — (Voir **A** Administrations diverses).

Affichage. — (Voir **A** Police administrative).

Alignements, percements. — (Voir **B** Voirie).

Alimentation. — (Voir **G**).

Aqueducs. — (Voir **B** Voirie).

Arbre de Noël. — (Voir **E** Sociétés).

Architectes. — (Voir **B** Bâtiments communaux).

Archives. — (Voir **C**).

Arrosage. — (Voir **B** Voirie).

Asile de nuit. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Assistance publique. — (Voir **E**).

Associations. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Assurances. — (Voir **B** Bâtiments).

Automobiles. — (Voir **G** Police).

Autorisation d'ester. — (Voir **A** Contentieux).

Bains. — (Voir **B** et **G**).

Baladeurs. — (Voir **G** Police).

Bâtiments communaux. — (Voir **B**).

Bascules. — (Voir **G** Alimentation).

Baux. — (Voir **A**).

Bibliothèque. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **C**).

Boîtes aux lettres. — (Voir **A** Administrations diverses).

Bornes-fontaines. — (Voir **G** Distribution d'eau).

Bornes postales. — (Voir **A** Administrations diverses).

Bourse du Travail. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Bow-windows. — (Voir **B** Voirie et **F** Recettes).

Budgets. — (Voir **F**).

Bureaux. — (Voir **H** Services municipaux).

Bureau de Bienfaisance. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **E**).

Bureau de postes. — (Voir **A** Administrations diverses).

aisse de chômage. — (Voir **A** Police administrative et **E** Œuvres diverses).

Caisse de Crédit municipal. — (Voir **E**).

Caisse des Ecoles. — (Voir **D** Enseignement primaire).

Caisse des Retraites. — (Voir **H**).

Canalisations d'eau. — (Voir **G** Distribution d'eau).

Canaux. — (Voir **B** Voirie).

Candélabres. — (Voir **G** Eclairage).

Canonniers. — (Voir **A** Administrations diverses).

Cantines scolaires. — (Voir **D** Enseignement primaire).

Cérémonies. — (Voir **A** Fêtes).

Chalets de nécessité. — (Voir **B** Voirie).

Charbons. — (Voir **B** Bâtiments communaux, Chauffage).

Chauffage. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **G** Alimentation).

Chauffoirs publics. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Chaussées. — (Voir **B** Pavages).

Chemins vicinaux. — (Voir **B** Voirie).

Chemins de fer. — (Voir **B**).

Chômage. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Cimetières. — (Voir **G**).

Circulation. — (Voir **B** Voirie et **G** Police).

Code des Arrêtés Municipaux. — (Voir **A** Administration municipale).

Collections. — (Voir **C**).

Collège. — (Voir **D** Enseignement secondaire).

Colonies scolaires. — (Voir **D** Enseignement primaire).

Commerce. — (Voir **A** Administrations diverses).

Commissaires. — (Voir **G** Police et **H** Services municipaux).

Commissaires répartiteurs. — (Voir **A** Administrations diverses).

Commissariats de Police. — (Voir **B** Bâtiments communaux).

Commissionnaires publics. — (Voir **G** Police).

Commissions permanentes ou spéciales. — (Voir **A** Conseil municipal).

Commissions scolaires. — (Voir **D** Enseignement primaire).

Communautés. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Compagnies immobilières. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Compagnie des Tramways. — (Voir **B** Voies ferrées).

Comptes. — (Voir **F**).

Concerts. — (Voir **A** Fêtes).

Concessions. — (Voir **G** Cimetières).

Conseil de Prud'hommes. — (Voir **A** Administrations diverses).

Conseil municipal. — (Voir **A**).

Conseiller juridique. — (Voir **A** Contentieux).

Conservatoire. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **D** Enseignement des Beaux-Arts).

Contentieux. — (Voir **A**).

Contributions directes. — (Voir **A** Administrations diverses).

Contributions indirectes. — (Voir **A** Administrations diverses).

Cotes irrécouvrables. — (Voir **F** Recettes).

Coupons périmés. — (Voir **F** Emprunts).

Cours municipaux. — (Voir **D**).

Cours normaux. — (Voir **D** Enseignement des Beaux-Arts).

Cours publics. — (Voir **D**).

Courses. — Société des Courses. — (Voir **A** Fêtes).

Crèches. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Crédit municipal. — (Voir **E**).

Crédits supplémentaires. — (Voir **F** Dépenses).

Cultes. — (Voir **E**).

Dalles. — (Voir **B** Emprises).

Débits de boissons. — (Voir **A** Police administrative).

Défense passive. — (Voir **A** Administrations diverses).

Délégations. — (Voir **A** Conseil municipal et Administration municipale).

Démantèlement. — (Voir **A** Administrations diverses et **B** Voirie).

Denier des Ecoles. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Dénomination de voies publiques. — (Voir **B** Voirie).

Dépenses. — (Voir **F**).

Dépotoirs. — (Voir **F** Octroi, **B** Bâtiments communaux).

Désinfections. — (Voir **G** Hygiène).

Dispensaires. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **E** Bureau de Bienfaisance).

Dispense de purge. — (Voir **A** Contentieux).

Distribution d'eau. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **G**).

Docks. — (Voir **F** et **G**, Alimentation).

Donation et Legs. — (Voir **A**, **C**, **D**, **E**, **G**).

Dotation Colbrant. — (Voir **D** Enseignement des Beaux-Arts).

Droits de place. — (Voir **F** Recettes).

Echanges. — (Voir **B** Immeubles).

Echopes ambulantes. — (Voir **G** Police, **F** Recettes).

Eclairage. — (Voir **G**).

Eclairage des Bâtiments communaux. — (Voir **B** Bâtiments communaux).

Ecole de natation. — (Voir **G**).

Ecoles. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **D**).

Ecole des Beaux-Arts. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **D** Enseignement des Beaux-Arts).

Ecoles de l'Etat. — (Voir **D**).

Eglises. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **E** Cultes).

Egouts. — (Voir **B** Voirie).

Elections. — (Voir **A** Conseil municipal et Police administrative).

Emprises. — (Voir **B** Voirie).

Emprunts. — (Voir **F**).

Enregistrement. — (Voir **A** Administrations diverses).

Enseignement. — (Voir **D**).

Enseignement technique. — (Voir **D**).

Enseignes. — (Voir **B** Emprises).

Entrepôts. — (Voir **G**).

Epidémies. — (Voir **G** Hygiène).

Epreuves sportives. — (Voir **A** Fêtes).

Etablissement de bains. — (Voir **G** Distribution d'eau).

Etablissement dangereux. — (Voir **A** Police administrative).

Etat-Civil. — (Voir **A** Police Administrative).

Evictions de locataires. — (Voir **B** Immeubles).

Expositions. — (Voir **A** Fêtes).

Expropriations. — (Voir **B** Immeubles).

Facultés. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **D** Enseignement supérieur).

Fagots. — (Voir **B** Bâtiments communaux, Chauffage).

Fêtes. — (Voir **A**).

Filles soumises. — (Voir **G** Hygiène, Police).

Finances. — (Voir **A** Administrations diverses et **F**).

Foire. — (Voir **A** Fêtes).

Fondation Boucher de Perthes. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Fondation Masurel. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Fondation Violette. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Forages. — (Voir **G** Distribution d'eau).

Fortifications. — (Voir **A** Administrations diverses, Guerre).

Fourneaux économiques. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Fournitures scolaires. — (Voir **D** Enseignement primaire).

Funérailles. — (Voir **A** Cérémonies).

Gares. — (Voir **B** Chemin de fer).

Gratifications. — (Voir **H**).

Grèves. — (Voir **A** Conseil municipal).

Guerre. — (Voir **A** Administrations diverses).

Habillement. — (Voir **H** Personnel).

Habitations à bon marché. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Halles et Marchés. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **G** Alimentation).

Hébergement des indigents. — (Voir **E** Œuvres diverses et **G** Police).

Horloges. — (Voir **B** Bâtiments communaux).

Hospices. — (Voir **E**).

Hôtel des Syndicats. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Hôtel de Ville. — (Voir **B** Bâtiments communaux).

Hygiène. — (Voir **G**).

Hypothèques. — (Voir **A** Contentieux).

Immeubles. — (Voir **B**).

Impressions. — (Voir **A** Administration municipale et **H** Adjudications, Marchés).

Indemnités. — (Voir **H**).

Indigents. — (Voir **G** Police).

Inhumations. — (Voir **G** Cimetières).

Insignes. — (Voir **A** Conseil municipal).

Inspection médicale scolaire. — (Voir **D** Enseignement primaire).

Instituteurs. — (Voir **D** Enseignement primaire).

Institut de Chimie. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **D** Enseignement supérieur).

Institut Denis Diderot. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **D** Enseignements technique et primaire).

Institut Industriel. — (Voir **D** Enseignement supérieur).

Institut de Médecine légale. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **D** Enseignement supérieur).

Institut Pasteur. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **G** Hygiène, Services médicaux).

Insuffisance de crédits. — (Voir **F** Dépenses).

Invalides du Travail. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Jardins. — (Voir **B** Promenades).

Jardins ouvriers. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Jury, Délégations. — (Voir **A** Conseil municipal).

Jury, Liste. — (Voir **A** Administrations diverses).

Justice. — (Voir **A** Administrations diverses).

Justice de Paix. — (Voir **A** Administrations diverses).

Justifications. — (Voir **F** Dépenses).

Kermesses. — (Voir **A** Fêtes).

Kiosques. — (Voir **B** Voirie).

aboratoire. — (Voir **G** Alimentation).

Legs. — (Voir **A, C, D, E, G**).

Lieux ouverts au public. — (Voir **G** Police).

Liquidations de marchandises. — (Voir **A** Police administrative).

Listes électorales. — (Voir **A** Conseil municipal).

Locations. — (Voir **A** Baux).

Logements insalubres. — (Voir **G** Hygiène).

Lotissements. — (Voir **B** Voirie).

Lycées. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **D** Enseignement secondaire).

Magasins Généraux. — (Voir **A** Alimentation).

Mandats spéciaux. — (Voir **A** Administration municipale).

Manège. — (Voir **B** Bâtiments communaux).

Marchés. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **G** Alimentation).

Marché de gré à gré. — (Voir à l'objet du marché et **H** Adjudications et Marchés).

Marquises. — (Voir **B** Emprises).

Militaires. — (Voir **A** Administrations diverses).

Mobilier. — (Voir **B** Bâtiments communaux).

Mœurs. — (Voir **G** Police).

Mont-de-Piété. — (Voir **E** Caisse de Crédit municipal et Fondation Masurel).

Monuments. — (Voir **A** Conseil municipal et **B** Bâtiments communaux).

Morgue. — (Voir **G** Police).

Musées. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **C**).

Musiques. — (Voir **A** Fêtes).

Obsèques. — (Voir **A** Conseil municipal).

Octroi. — (Voir **F, H**).

Office public municipal d'H.B.M. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Office Sanitaire. — (Voir **G** Hygiène).

Organisation du travail. — (Voir **A** Police administrative).

Orientation professionnelle. — (Voir **D** Enseignement technique).

Orphelins pauvres. — (Voir **E**).

Palais des Beaux-Arts. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **C** Musées).

Palais Rameau. — (Voir **B** Bâtiments communaux).

Pavage. — (Voir **B** Voirie).

Pavillon touristique. — (Voir **B** Bâtiments communaux).

Personnes morales. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Personnel. — (Voir **H**).

Plan de la Ville. — (Voir **B** Voirie).

Police. — (Voir **G, H**).

Police administrative. — (Voir **A**).

Pollution de l'atmosphère. — (Voir **G** Hygiène).

Pompes. — (Voir **G** Distribution d'eau).

Pompes funèbres. — (Voir **G** Cimetières).

Pompes mesureuses d'essence. — (Voir **B** Voirie, Emprises).

Ponts. — (Voir **B**).

Population. — (Voir **A** Police administrative).

Postes. — (Voir **A** Administrations diverses).

Preventoria. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Prisée de la Saint-Rémy. — (Voir **G** Alimentation).

Prises en bail. — (Voir **A** Baux).

Processions. — (Voir **G** Police).

Procès-verbaux. — (Voir **A** Conseil municipal).

Promenades. — (Voir **B**).

Prophylaxie antivénérienne. — (Voir **G** Hygiène).

Propreté. — (Voir **B** Voirie, **G** Hygiène).

Quartiers. — (Voir **B** Voirie).

Radiophonie. — (Voir **A** Police administrative).

Ravitaillement civil. — (Voir **G** Alimentation).

Recensement voitures automobiles. — (Voir **A** Administrations diverses).

Réception de travaux. — (Voir à l'objet des travaux).

Recettes. — (Voir **F**).

Régisseurs. — (Voir **F**).

Règlement sanitaire. — (Voir **G** Hygiène).

Répartiteurs. — (Voir **A** Administrations diverses).

Réservistes. — (Voir **A** Administrations diverses).

Rues, places, avenues. — (Voir **B** Voirie).

Saillies. — (Voir **B** Voirie).

Salle des Fêtes. — (Voir **B** Bâtiments communaux).

Salubrité. — (Voir **G** Hygiène).

Sanatoria. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Sapeurs-Pompiers. — (Voir **G, H**).

Secours. — (Voir **A** Conseil municipal et **H**).

Sénat, Délégations. — (Voir **A** Conseil municipal).

Service militaire. — (Voir **A** Administrations diverses).

Services municipaux. — (Voir **H**).

Situation financière. — (Voir **F** Affaires générales).

Sociétés. — (Voir **E**).

Société de Charité Maternelle. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Société des Sciences. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Sociétés de musique. — (Voir **A** Fêtes).

Sociétés de Secours Mutuels. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Solidarité sociale. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Sou des Ecoles. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Sources. — (Voir **G** Distribution d'eau).

Souscriptions. — (Voir **A**).

Sous-locations. — (Voir **A** Baux).

Soutiens de familles. — (Voir **A** Administrations diverses).

Squares. — (Voir **B** Jardins).
Subsides. — (Voir **A, C, D**).
Subventions. — (Voir **A** Conseil municipal et **F** Recettes).
Syndicats ouvriers. — (Voir **E** Œuvres diverses).

Tabacs, Manufacture. — (Voir **A** Administrations diverses).
Taxes. — (Voir **F** Recettes, **G** Alimentation).
Taxe militaire. — (Voir **A** Administrations diverses).
Télégraphes. — (Voir **A** Administrations diverses).
Téléphone. — (Voir **B** Bâtiments communaux).
Théâtres. — (Voir **B** Bâtiments communaux et **C**).
Tramways. — (Voir **B**).
Transactions. — (Voir **A** Contentieux).
Transports en commun. — (Voir **B**).
Transports municipaux. — (Voir **B** Voirie).
Travaux. — (Voir **B**).
Travaux confortatifs. — (Voir **B** Emprises).
Tribunal de Commerce. — (Voir **A** Conseil municipal).
Trottoirs. — (Voir **B** Voirie).

Union des Etudiants de l'Etat. — (Voir **E** Œuvres diverses).
Union Française de la Jeunesse. — (Voir **E** Œuvres diverses).
Urinoirs. — (Voir **B** Voirie).

Vaccinations. — (Voir **G** Hygiène).
Vannes. — (Voir **B** Canaux).
Ventes d'immeubles. — (Voir **B**).
Vérification des denrées. — (Voir **G** Alimentation).

Vidanges. — (Voir **B** Bâtiments communaux, **G** Hygiène et Police).

Voie publique. — (Voir **G** Police).

Voirie. — (Voir **B**).

Voiture cellulaire. — (Voir **G** Police).

Wiear (Œuvre pie). — (Voir **C** Enseignement des Beaux-Arts).

Zones militaires. — (Voir **A** Administrations diverses).